HAL
open science

La défense européenne : de l'implosion de l'URSS à la crise ukrainienne

Phan Dary Bou

▶ To cite this version:

Phan Dary Bou. La défense européenne : de l'implosion de l'URSS à la crise ukrainienne. Histoire. Université de Strasbourg, 2015. Français. NNT : 2015STRAG021 . tel-01347054

HAL Id: tel-01347054
https://theses.hal.science/tel-01347054v1

Submitted on 20 Jul 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

ÉCOLE DOCTORALE 519 Sciences humaines et sociales - Perspectives européennes
Arts, civilisation et histoire de l'Europe - **EA 3400**

THÈSE présentée par :

Phan Dary BOU

soutenue le **lundi 28 septembre 2015**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'Université de Strasbourg**

Discipline/ Spécialité : Histoire contemporaine

La défense européenne
De l'implosion de l'URSS à la crise ukrainienne

THÈSE dirigée par :

Monsieur HAU Michel	Professeur émérite, Université de Strasbourg

PRESIDENT DU JURY :

Monsieur GRANDHOMME Jean-Noël	Professeur, Université de Nancy-Lorraine

RAPPORTEURS :

Monsieur THEVENIN Etienne	Maître de conférences, Université de Nancy-Lorraine
Monsieur STARK Hans	Professeur, Université de Paris-Sorbonne (Paris IV)

INTRODUCTION GENERALE

PREMIERE PARTIE

L'Europe occidentale face à la nouvelle donne géopolitique et géostratégique. 12

Chapitre 1. L'implosion de l'URSS et une paix relative. 13

1-La relance d'une politique européenne au lendemain de l'effondrement du bloc communiste. 13

2- *Able Archer*, la peur suprême silencieuse. 14

3- Initiative française pour le désarmement. 15

4- Rapport de DAVIGNON pour une politique coercitive commune. 16

5- Les réponses occidentales face à la politique agressive de l'URSS. 17

6- Le commencement de la fin. 18

Chapitre 2. De la guerre du Golfe Persique à l'éclatement de la Yougoslavie : prise de conscience sur la nécessité d'une défense commune 20

1-La 1ère guerre d'Irak et l'Europe occidentale. 20

2- Le deuxième pilier de l'Alliance atlantique : l'UEO et la CPE. 23

3- La longue tractation européenne. 24

4- Les efforts des panoplies offensives communautaires. 27

5- L'éclatement de la Yougoslavie : l'Europe sans les Etats-Unis d'Amérique. 30

6- Le début des frictions post-titistes. 31

7- Une politique étrangère occidentale controversée sur les crises yougoslaves. 32

8- Tentative française pour la non-intervention armée contre la Serbie. 34

9- La vaine tentative française de relancer l'UEO pour régler les crises balkaniques. 35

10- Les dissensions transatlantiques du dossier yougoslave. 37

11- Les accords de Brioni sous l'égide des Douze. 38

12- La création de la Forpronu sur direction française. 39

13- La sécurisation internationale des secteurs de la Forpronu sous autorité nationale. 42

14- La création d'une Force de Réaction Rapide. 43

15- L'attestation d'une identité de défense commune. 44

16- Les débuts difficiles de la Force de Réaction Rapide. 45

17- L'autorisation constitutionnelle à la Bundeswehr pour les opérations onusiennes. 46
18- Les accords de Dayton et la faiblesse de la politique européenne. 47

Chapitre 3. Le 59e sommet franco-allemand de la Rochelle du 22 mai 1992 et la création de l'Eurocorps 49
1- Une alliance dans l'alliance. 50
2- L'esquisse de la Brigade Franco-Allemande. 52
3- La transformation doctrinale pour une projection d'un contingent modulable. 55
4- La transformation doctrinale pour une projection d'un corps d'armée. 56
5- L'identité européenne de sécurité et de défense. 59
6- La reconnaissance américaine de la fonctionnalité de l'Eurocorps. 61
7- L'adhésion particulière de la Belgique à l'Eurocorps. 62
8- Les limites de l'Eurocorps dans la projection. 63
9- Le mécontentement américain envers l'Allemagne. 64
10- La subordination de l'Eurocorps à l'UEO pour l'indépendance politico-militaire. 64
11- Les missions de l'Eurocorps. 65
12- L'ambiguïté franco-allemande sur l'appartenance de l'Eurocorps. 66

Chapitre 4. Le 21e sommet franco-britannique de Saint-Malo des 3 et 4 décembre 1998 : les difficultés de la coopération militaire franco-britannique. 69
1- Le rapprochement franco-atlantiste. 70
2- La création du Groupe Aérien Européen sur initiatives franco-britanniques. 72
3- Une tentative d'une politique étrangère franco-britannique unifiée. 73
4- L'identité européenne de sécurité et de défense subordonnée à l'OTAN. 74
5- La relance de la politique européenne britannique. 77
6- Le questionnement de la politique étrangère de l'Union Européenne par Tony BLAIR. 79
7- Le retour à la normalisation américano-britannique. 80
8- Une tentative de rapprochement inespérée avant l'invasion de l'Irak en 2003. 82

Chapitre 5. L'inconsistance de la PESD et la suprématie omniprésente de l'OTAN. 84
1- Le renforcement de la politique étrangère après le Conseil Européen de Cologne 1999. 84
2- Une défense européenne séparable, mais non séparée de l'OTAN. 85
3- Les questions de défense européenne organisées par l'Autriche et l'Allemagne réunifiée. 87
4- La méconnaissance du conflit yougoslave des diplomates européens. 88

5- L'inclusion de la matière « défense » dans l'Acte Unique Européen de 1986. 89
6- La synergie britannique, française et allemande. 90
7- L'assurance française auprès de Washington. 91
8- Les futures zones d'influences incluses dans la pensée franco-britannique. 93

Chapitre 6. L'adoption d'une stratégie européenne de la sécurité. 98
1- La création du Comité politique et de sécurité (COPS). 99
2- Le Comité militaire de l'Union Européenne (CMUE). 100
3- La promesse de restructuration et de modernisation de la défense nationale. 100
4- L'initiative française pour une défense européenne autonome. 101
5- La prise de conscience d'une sécurité commune inexistante. 102

Chapitre 7. L'intervention extérieure de l'Union Européenne. 106
1- La guerre au Kosovo. 106
2- Le Kosovo, un test pour la politique étrangère et de sécurité commune. 109
3- Le coût financier pour la stabilisation pacifique. 110
4- La montée en puissance d'une politique unie. 113

DEUXIEME PARTIE

Les divergences entre les Cinq plus grandes puissances européennes. 116

Chapitre 8. Anciennes puissances de l'Europe occidentale : les vrais architectes de la défense européenne. 116
1- La nouvelle adaptation d'une défense européenne. 116
2- Les anciennes puissances occidentales européennes. 117

Chapitre 9. Royaume-Uni : lien sacré avec les Etats-Unis d'Amérique et le Commonwealth pour la défense européenne. 120

Chapitre 10. France : son engagement fort dans la défense européenne et son intérêt pour la stabilité des régimes francophones. 127

Chapitre 11. Allemagne : le débat des interventions à l'extérieur. 135

Chapitre 12. Espagne : l'Espagne de la globalisation. 142

Chapitre 13. Italie : changements et continuités de la politique italienne et son intérêt pour la Méditerranée. 148

TROISIEME PARTIE

Le statut individuel des puissances secondaires européennes. 154

Chapitre 14 : participation à la défense occidentale dans la neutralité – les puissances européennes secondaires. 154

1- Autriche : la neutralité remise en cause ? 155

2- Suède : une ouverture croissante à l'action internationale. 159

3- Finlande : entre une défense nationale et une défense européenne. 162

4- Irlande : défense européenne malgré elle. 166

Chapitre 15 : Les anciens Etats occidentaux pro-atlantiques. 170

1- Belgique : entre pragmatisme et principe de réalité. 170

2- Danemark : la réforme de l'armée danoise. 174

3- Hollande : ancrage atlantiste au renforcement européen. 177

4- Portugal : un euro-atlantisme affirmé. 180

5- Luxembourg : poursuite de l'engagement européen avec l'attachement atlantiste. 183

6- Grèce : menace orientale omniprésente. 186

7- Islande : défense européenne au sein de l'OTAN. 189

Chapitre 16 : Les anciens pays communistes : la crainte de la nouvelle Russie. 192

1- Pologne : défense au sein de l'OTAN. 195

2- Estonie : appréhension de la menace russe. 199

3- Lettonie : Dieu bénisse la Lettonie ! 201

4- Lituanie : menace existentielle. 204

5- Slovaquie : défense nationale indivisible. 207

6- République Tchèque : politique équilibriste. 210

7- Hongrie : prudence stratégique. 213

8- Roumanie : sécurité euro-atlantiste. 215
9- Bulgarie : sécurité évolutive. 218
10- Slovénie : à la recherche de la sécurité. 221
11- Croatie : restructuration et modernisation. 223

Chapitre 17 : Les micro-pays de l'Europe continentale et méridionale. 227
1- Chypre : une île, deux Nations. 227
2- Malte : point de doctrine de défense. 229
3- Liechtenstein, Saint-Marin, Monaco, Andorre et Vatican. 230

QUATRIEME PARTIE

Le besoin d'une Europe forte. 233

Chapitre 18. L'échec des trois Grands européens. 233
1- L'éloignement britannique de Washington. 233
2- La crainte de la politisation de l'OTAN. 235
3- Les difficultés franco-allemandes pour une politique capacitaire européenne. 235
4- Un compromis difficile pour une armée européenne entre Londres, Paris et Berlin. 237

Chapitre 19. Relations euro-atlantiques. 239
1- Les relations euro-atlantiques relatives au plan Marshal. 239
2- Les relations euro-atlantiques pendant la Guerre Froide. 241
3- Les relations euro-atlantiques contemporaines. 243
4- Relations stratégiques franco-transatlantiques. 246

Chapitre 20. Relations de l'Union Européenne avec la Russie. 251
1- Le reflet de l'Union Européenne face à la crise ukrainienne. 251
2- Des sanctions graduelles au vu de la dépendance énergétique et spatiale. 253
3- Les mesures coercitives euro-otaniennes sur le plan militaire. 254
4- A mesure coercitive, réponse coercitive de Moscou. 255
5- Des zones hautement stratégiques pour la Russie. 256
6- L'encerclement imaginaire de la Russie. 257
7- Une confrontation russo-occidentale aux intérêts inextricablement liés. 260

8- La modernisation continue des forces armées russes. 261

CINQUIEME PARTIE

Les difficultés de la politique d'armement de l'Union Européenne. 265

Chapitre 21. L'armement européen : logique de marché et logique politique. 266
1- La coopération militaro-industrielle franco-britannique. 266
2- Une législation européenne contraignante. 266
3- Les coopérations inter-européennes des armements. 267
4- Le projet franco-allemand pour la fabrication d'un char de combat commun. 269
5- Une réussite de la coopération tripartite du véhicule blindé. 270
6- L'éclatante réussite de la frégate européenne à multiples missions. 271
7- Le Traité de Lancaster House du 10 novembre 2010. 272
8- Un deuxième porte-avions français pour une présence maritime permanente. 275
9- A la recherche de l'interopérabilité aéronavale franco-britannique. 277
10- La fin du projet de la coopération franco-britannique sur les porte-avions. 277
11- Une perte nette pour la France au programme des porte-avions franco-britanniques. 279
12- Les origines du projet du second porte-avions français et le torpillage américain. 280
13- Le scandale de la coopération franco-espagnole du sous-marin Scorpène. 282
14- L'impossible projet d'un chasseur européen commun. 283
15- Trois avions de combats différents pour l'Europe. 286
16- La concurrence du Lockheed Martin F-35 Lightning II. 288
17- L'inexistence des avions furtifs habités européens. 290
18- L'effacement relatif européen du marché lucratif des drones volants. 291
19- Les drones européens au stade de démonstrateur technologique. 293
20- Les drones tactiques pour la reconnaissance et la surveillance MALE. 295
21- Les drones de reconnaissance HALE. 296

Chapitre 22. L'avenir des industries de défense de l'Union Européenne. 299
1- Le point de situation des industries de défense européenne. 299
2- Le retard technologique européen. 300
3- Les origines de l'Europe de la défense et de l'armement. 301
4- L'Agence européenne de défense (AED). 302

5- Les limites sécuritaire et souveraine de la coopération industrielle européenne. 304
6- Letter of Intention (L.O.I.) 306
7- La relance des industries d'armement au Sommet de Saint Malo. 307
8- L'enjeu économique des industries de défense. 308
9- La stratégie commerciale européenne. 313
10- Les nouvelles niches économico-stratégiques. 314

Chapitre 23. Le fossé technologique militaire. 316
1- Les Etats-Unis d'Amérique, leader des innovations stratégiques et doctrinales. 317
2- La faiblesse européenne dans les transports stratégiques. 317
3- Network Centric Warfare. 319
4- Link 16 and Link 22. 320
5- C4IRS. 321
6- Domination américaine ou incompréhension mutuelle ? 322

CONCLUSION GENERALE 326

Sources et bibliographie 335
Sources imprimées 335
Bibliographie (ouvrages sur la stratégie militaire) 335
Bibliographie (ouvrages juridiques) 337
Bibliographie (ouvrages généraux) 338
Sites d'internet 351
Ouvrages numériques téléchargés sous format PDF 361

Introduction générale

Après la chute du Mur de Berlin du 9 novembre 1989[1], la deuxième guerre du Golfe Persique du 2 août 1990 au 27 février 1991, la désintégration de la Yougoslavie dans les années 1990[2] et l'implosion de l'URSS le 25 décembre 1991 marquant la fin des régimes communistes sur le Vieux Continent, l'Europe occidentale subit durant les deux dernières décennies du XXe siècle des évènements qui mettaient à jour sa dépendance en matière de sécurité collective à l'égard des Etats-Unis d'Amérique et sa faiblesse géostratégique et géopolitique en matière de la politique étrangère. L'absence d'une politique étrangère commune et unie de l'Union Européenne avait pour conséquences l'apparition de foyers de tensions ethniques, communautaristes et nationalistes au sein même du continent européen et une instabilité régionale dont la contagion pourrait se propager de manière exponentielle avec des conséquences géostratégiques et géopolitiques imprévisibles sur le Vieux Continent. En parallèle de cette menace récurrente, cette instabilité au sein de l'Europe voyait aussi émerger la montée de deux autres menaces à l'échelle planétaire : la prolifération des armes nucléaires et le terrorisme islamiste intégriste.

La prise de conscience est un fait, mais sa traduction en acte est un long cours d'eau semé d'embûches et d'obstacles. En tergiversant et en se divisant, sans parler de l'égoïsme propre à chaque Etat membre, l'Union Européenne pourrait voir sa puissance historique oubliée, voire écrasée par des puissances régionales grandissantes : ce n'est pas un fait, mais un risque majeur et plausible. Sa puissance politique s'affaiblissant, l'Union Européenne subirait aussi des pertes d'intérêts géostratégiques et géopolitiques de par le monde. Pourtant, les Vingt-huit réunis sont une première puissance économique mondiale incontestable et inégalable. Cette puissance financière ne serait rien si elle n'était pas appuyée par une puissance militaire réunie sous une seule bannière unique afin de défendre les intérêts de la communauté européenne. Cet instrument politico-militaire fut voulu et défendu énergiquement par le Général Charles de Gaulle en personne durant ses onze années de gouvernance présidentielle, lequel eut peur de la disparition des influences historiques et culturelles de l'Europe

[1] La construction du Mur de Berlin fut exécutée par l'ex-République démocratique allemande à partir de la nuit du 12 au 13 août 1961 et ce « mur de la honte » fut abattu par les Allemands eux-mêmes le 9 novembre 1989, marquant ainsi la fin des blocs géostratégiques.

[2] ***Chronologie de la Yougoslavie contemporaine***.
http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/serbie-montenegro/chronologie.shtml

occidentale en faveur des déplacements des centres de pouvoir à Washington et à Moscou, voire même à Pékin[3].

Et des moyens militaires, certes, l'Union Européenne en possède, mais la réalité politique pour en faire un vrai instrument armé est autre chose, en raison de l'idéologie ou des politiques de chaque Etat membre diamétralement opposées à propos de l'intégration et de la désintégration : les Etats membres ne sont pas encore prêts à sacrifier leur pourvoir souverain pour une cause communautaire. Faut-il parler de communautarisme et d'individualisme de chaque membre ? Certes, les droits primaires de l'Union Européenne donnent le concept d'intégration économique, cependant que les concepts d'intégration des armées européennes sous un commandement unique au niveau supranational se heurtent à des obstacles politiques internes insurmontables et cela depuis le projet mort-né de la Communauté Européenne de Défense des années cinquante en passant par la coquille vide de substance de l'Union de l'Europe Occidentale. A qui la faute ? Depuis le Traité de Nice du 26 février 2001[4] dont les hommes politiques et les journalistes firent l'éloge en le présentant comme l'unique percée pour la défense européenne et du Traité de Lisbonne signé le 13 décembre 2007 et entré en vigueur depuis le 1er décembre 2009, un pan entier est consacré à la constitution d'une armée européenne afin que l'Union Européenne puisse enfin se doter d'un instrument armé crédible, d'une politique européenne unie et unanime sur la scène internationale, la communauté européenne se divise quant à l'organisation d'un corps européen unique dont plusieurs constitutions armées, les unes durables et les autres éphémères, reflètent les multi facettes différentes de chaque membre, se rétracte d'autant qu'une armée européenne est un instrument de guerre qui coûte très cher pour son entretien et que les politiciens préfèrent le *soft power*, doctrine développée par le professeur américain Joseph NYE[5], et enfin ne croit pas du tout en une armée européenne capable seule de relever les défis mondiaux comme celle des Etats-Unis d'Amérique et de protéger les frontières européennes.

Ces trois conceptions, sans d'ailleurs compter le mouvement pacifiste européen qui sape à sa façon le fondement même de ce corps européen, et la politique de neutralité des Etats

---

[3] Page 81, OLIVI Bino, ***L'Europe difficile***, traduction de l'Italien par CAVANNA Katarina et GIACONE Alessandro, Edition : Gallimard, Collection : Folio Histoire, numéro 103, 2001, 908 pages.

[4] Il est entré en vigueur le 1er février 2003.

[5] Page X de la préface du livre de NYE Joseph, ***Soft power : the means to success in world politics***, Edition: Public Affairs, 2004, 191 pages. « *What is soft power ? It is the ability to get what you want through attraction rather than coercion or payments. It arises from the attractiveness of a country's culture, political ideals, and politics. When our policies are seen as legitimate in the eyes of others, our soft power is enhanced* ». « Qu'est-ce qu'une puissance douce ? C'est la capacité d'obtenir ce que l'on veut à travers l'attirance plutôt que la coercition ou le paiement. C'est l'émergence de l'attirance pour la culture, l'idéal politique et la politique d'un pays. Quand notre politique est considérée comme légitime aux yeux d'autrui, notre puissance douce est renforcée ». NYE Joseph était un ancien assistant au Secrétaire de la défense de l'administration du Président Bill Clinton.

membres non alignés ne facilitent pas la tâche et la décision des europoliticiens[6]. Donc, dans ce cas de figure, faut-il parler de l'Europe des armées ou de l'Europe désarmée[7] ? Pour une Europe sûre et crédible qui puisse participer à des opérations de paix ou de maintien de la paix, il faut qu'elle se dote d'un instrument adéquat. Dans un monde en pleine mutation et pour certains Etats du monde complètement dévoyés qui gèrent la politique intérieure avec de l'idéologie médiévale, qui nient le droit international, qui méconnaissent les Conventions de Genève et de Vienne, et qui attaqueraient l'Union Européenne mal préparée, mal organisée et mal avisée, comment la communauté européenne saurait-elle réagir ? Et de quelle manière ? Les crises successives en ce début du XXIe siècle, la cyberattaque dans les pays baltes, la blitzkrieg russo-géorgienne, la guerre superposée russo-ukrainienne et les opérations de coercition contre les terroristes au Moyen-Orient, exposent en plein jour la faiblesse géostratégique et géopolitique de la communauté européenne. Le modèle d'une Europe puissance préconisée par la politique continue de la France dont Charles de Gaulle est le principal architecte, n'a pas pour objectif de menacer les autres Etats ni même de mener des guerres à outrance en ignorant le droit de la guerre et le respect des droits de l'Humanité, mais au moins d'équilibrer la puissance écrasante américaine et le retour au galop de la Russie en phase terminale de restructuration politico-militaire sur le Vieux Continent et de stabiliser aussi le monde occidental au-delà même de la triade de sécurité de la Méditerranée, de l'Atlantique et de la ceinture européenne terrestre eurasiatique. Les Etats-Unis d'Amérique et la Russie comprennent trop bien cette donne : une Europe sûre[8] contribue à la stabilité, au moins, sur le Vieux Continent et ses zones limitrophes, au mieux à la pacification du reste du monde comme la contribution de l'envoi des casques bleus européens pour le compte des Nations Unies et les opérations aéronavales contre la Libye du dictateur Mouammar Kadhafi en 2011 et la stabilité coercitive arabo-occidentale contre l'Etat islamique du Levant en 2014.
Or la conception et l'instauration d'une armée européenne unique paraîtraient aller de l'illusion à la désillusion[9]. Si c'était vraiment le cas, l'Union Européenne s'effacerait sur le devant de la scène internationale en ce XXIe siècle et son prestige et ses intérêts avec. L'Union Européenne a les moyens financiers et technologiques pour instituer ce corps

---

[6] C'est un mot que je voudrais désigner « *les politiciens de l'Union Européenne* ».
[7] BUFFOTOT Patrice, ***Europe des armées ou Europe désarmée ?*** Edition **:** Paris : Ed. Michalon, collection : Ligne d'horizon, 2005, 115 pages.
[8] ***UNE EUROPE SÛRE DANS UN MONDE MEILLEUR - STRATÉGIE EUROPÉNNE DE SÉCURITÉ***, Bruxelles, le 12 décembre 2003.
http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/031208ESSIIFR.pdf
[9] MERCHET Jean-Dominique, ***Défense européenne, la grande illusion***, Edition : Larousse, Collection : A dire vrai, 2009, 126 pages

européen en bonne et due forme, même si en termes de technologie en matière d'armes avancées, tels les avions de cinquième génération Lockheed Martin F 22 Raptor et Northrop B 2 américains, les futurs Sukhoï T-50[10] (PAK FA) russes, et les futurs Chengdu J-20[11] chinois, les Vingt-huit se laissent délibérément devancer[12]. Tout en restant bien sûr une alliée fidèle des Etats-Unis d'Amérique, cette solution nécessitera un effort politique considérable et une forte volonté pour que l'Union Européenne acquière véritablement un corps européen crédible dans l'optique de doter la communauté européenne d'une vision géopolitique et géostratégique mondiale et d'une stratégie militaire autonome unie : tels furent la volonté et les vœux du Général Charles de Gaulle. La sécurité de l'Union Européenne, son économie et son existence politique même sont en jeu. Comment remédier à ce problème ? Les trois puissances de l'Union Européenne, tant sur le plan technologique et militaire que politico-financier, ont des opinions différentes sur la sécurité communautaire : l'Allemagne est timorée sur cette question à cause de son passé peu glorieux du XXe siècle et le Royaume-Uni préfère les liens sacrés avec les Etats-Unis et le Commonwealth, tandis que la France cherche une indépendance européenne en matière de défense. La défense européenne sous une unique bannière ne pourrait pas être une institution dans un proche avenir, à moins qu'il n'y ait un miracle …

Dans ce contexte restant assez flou depuis l'éclatement de l'URSS, les stratèges occidentaux avaient du mal à s'entendre sur le maintien d'une politique de défense commune, comme le fit savoir, lors d'un colloque du 21 mars 2001 à Paris, le chef de la Task Force au Conseil de l'Europe, Marc OTTE[13] : « *Qu'est-ce que la défense au lendemain de la Guerre froide ? Il s'agit de savoir contre quoi se défendre, quels risques l'on encourt et comment les éviter. Tous les Etats membres ne partagent pas forcément les mêmes idées sur la Défense* ». Le manque de praxéologie gagna-t-il à ce point les dirigeants de l'Union Européenne ? Que fit-elle au lendemain immédiat de l'éclatement de l'URSS ?

---

[10] ***Chasseur de 5e génération : la Russie fer de lance de l'aviation militaire (OAK).*** 29 janvier 2014. http://fr.ria.ru/defense/20100129/185957813.html

[11] ***J-20 Black Eagle [Black Silk?] (Jianjiji-20 Fighter aircraft 20) / F-20*** http://www.globalsecurity.org/military/world/china/j-20.htm

[12] ***LA NATURE DE L'ECART TECHNOLOGIQUE MILITAIRE ENTRE LES ETATS-UNIS ET LEURS PARTENAIRES EUROPEENS.*** http://www.frstrategie.org/barreCompetences/DEFind/Gap_technologique_transatlantique_Annuaire_Strat.pdf

[13] http://www.frstrategie.org/barreFRS/publications/colloques/21032001_strategia.php

PREMIERE PARTIE

L'Europe occidentale face à la nouvelle donne géopolitique et géostratégique mondiale

Avec le remaniement de la carte géopolitique de l'Europe entière à la suite de l'effondrement de l'Union Soviétique, l'Union Européenne dut à nouveau réévaluer sa propre défense et sa politique interne quant à la recomposition et au redéploiement des armées de ses Etats membres, dans l'optique de construire une force militaire viable et crédible afin de combler la place vide laissée par Moscou : sur l'échiquier mondial, une zone politiquement vide est sujette à des anarchies de tout bord. Les Vingt-Huit y arriveraient-ils ? Quels étaient les facteurs déterminants qui les persuadèrent d'unir leurs vues géopolitiques et géostratégiques ? Quels étaient les obstacles à franchir ? Quelles étaient les motivations ? L'Union Soviétique disparue de la carte mondiale, quelle est l'attitude de la Russie envers l'Union Européenne ? Comment cette dernière se comporte-t-elle envers Moscou ? L'Union Européenne repositionnera ses forces tout en tenant compte de l'implication américaine dans sa défense et tout en tenant compte du retour de la Russie dans le nouvel échiquier du Vieux Continent.

Chapitre 1
L'implosion de l'URSS et une paix relative.

Suite à la politique de transparence[14] (*glasnost*) et de restructuration (*perestroïka*)[15] du premier et dernier Président de l'Union Soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, lancée dès sa prise de fonction du 11 mars 1985[16] en tant que secrétaire général du parti communiste d'abord, l'URSS était en plein marasme économique avec en prime la montée en silence du nationalisme ethnique. En position de faiblesse, une faiblesse qui se manifesta par son implosion du 25 décembre 1991, Moscou accepta les nouvelles donnes géopolitiques et géostratégiques : retrait des troupes soviétiques des pays d'Europe de l'Est et de l'Afghanistan, reconnaissance de l'Allemagne réunifiée et de son entrée dans l'OTAN, et dissolution de l'Alliance militaire du Pacte de Varsovie du 25 février 1991. En janvier 1992, Boris Eltsine, premier Président de la Fédération de la Russie, fit entrer son pays en tant que membre permanent au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies en lieu et place de la défunte Union Soviétique.

La chute du Mur de Berlin du 9 novembre 1989 et l'implosion de l'URSS deux ans plus tard furent une euphorie libératrice pour le monde entier et surtout, pour la Communauté Européenne qui serait devenue la première victime toute désignée en cas de conflit armé entre Occidentaux et Pacte de Varsovie. N'ayant pas d'adversaires désignés, le bloc occidental nagea dans une jubilation qui ne fut qu'éphémère, parce que la disparition des deux « blocs » créa de façon irréversible un monde multipolaire impossible à contrôler.

La relance d'une politique européenne au lendemain de l'effondrement du bloc communiste.

C'était dans ce contexte que le Président français François MITTERRAND, qui avait cru à la victoire du camp socialiste jusqu'à preuve du contraire (chute du Mur de Berlin en novembre 1989), et le Chancelier allemand Helmut KOHL se rencontrèrent pour préparer la Communauté Européenne au lendemain de la fin de la Guerre Froide. Au vu de la Résolution

---

[14] Pages 272 et 273, LARAN Michel, Van REGEMORTER Jean-Louis (co-auteur), ***La Russie et l'ex-URRS de 1914 à nos jours***, Edition : © Armand Colin / Masson, Paris, Collection U, 1996, 3e édition revue et corrigée, 383 pages.

[15] La *pérestroïka* est un ensemble de mesures de libéralisation économiques et fiancières.

[16] ***Chronologie de la Russie (1985-2010)***
http://www.lexpress.fr/actualite/monde/chronologie-de-la-russie-1985-2010_720731.html

2625[17] de la Charte de l'Organisation des Nations Unies relative aux principes du Droit International touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats adoptée le 24 octobre 1970, de l'Acte final d'Helsinki signé le 1er août 1975 sur la sécurité et la coopération en Europe[18], et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe adoptée le 21 novembre 1990[19], les deux nations ennemies d'hier se concertèrent plus étroitement encore pour donner un exemple de solidarité afin de mieux préparer la Communauté Européenne à accueillir les nouveaux membres et la défense européenne distincte de l'Alliance Atlantique dont l'existence fut à un moment remise en cause en l'absence d'un adversaire nommément désigné, le feu Pacte de Varsovie.

En raison de la politique de détente entamée au début des années soixante, suite à la crise des missiles nucléaires soviétiques de Cuba, par les Etats-Unis d'Amérique, l'URSS et en raison de la montée de la Chine communiste indépendante de Moscou et mis à part l'invasion de l'Afghanistan par l'Armée Rouge en 1979 et du Cambodge des Khmers Rouges par le Vietnam dans la même année, l'Acte final d'Helsinki fut perçu par des *Think Tanks* occidentaux comme un piège de mise à mort programmé et irréversible du bloc communiste[20]. De l'Acte Final d'Helsinki est née la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE).

***Able Archer*, la peur suprême silencieuse.**

La prise de fonction de Chef de l'Etat de Ronald REAGAN fut le début d'un véritable redressement moral pour les Etats-Unis d'Amérique : à peine la défaite politique au Sud-Vietnam eut-elle été consommée que le quarantième Président américain relança des programmes militaires, tels que la guerre des étoiles, la reprise accélérée du projet du bombardier stratégique B-1 Lancer Rockwell en catastrophe et le soutien des groupes armées anti-communistes de par le monde. En raison des déclarations hostiles à l'Union Soviétique, que Ronald REAGAN qualifia d'« *empire du mal* », Moscou pensait que les Etats-Unis

---

[17] Pages 89 à 98, DUPUIS Pierre-Marie, ***Les grands textes de droit international public***, © Editions Dalloz, 6e édition, août 2008, 906 pages.

[18] Pour plus de détails, voir le site universitaire canadien de Sherbrooke.
http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1450
et de l'OSCE http://fr.osce.org/images/stories/File/pdf/sommets/helfa75f.pdf

[19] Pages 99 à 112, DUPUIS Pierre-Marie, ***Les grands textes de droit international public***, © Editions Dalloz, 6e édition, août 2008, 906 pages.

[20] Voir ANDREANI Jacques, ***Le piège Helsinki et la chute du communisme***, Edition : Paris : © Odile Jacob, septembre 2005, 272 pages. ANDREANI Jacques était ambassadeur de France à Moscou et directeur de la délégation française qui avait préparé la Conférence d'Helsinki.

d'Amérique allaient sûrement envahir la patrie de l'internationale socialiste : l'ex-URSS prépara dès 1979 un scénario de plan de frappe nucléaire en Europe centrale[21] en cas de conflit ouvert avec l'OTAN, lequel fut révélé en 2005 dans les 1.700 documents secrets déclassifiés par le ministre de la défense polonais, Radoslaw SIKORSKI, au grand dam de la Fédération de Russie. Lorsque Washington déploya des missiles à ogive nucléaire de 50 Kt MGM Pershing d'une portée de 1.800 km contre les SS-20 soviétiques en Europe occidentale, Moscou se retrouva de facto à 8 minutes de distance de frappe atomique. Aussi les manœuvres annuelles de l'OTAN[22] du nom de code *Able Archer*[23] du 2 au 11 novembre 1983 pour tester à l'échelle réelle les systèmes militaires en cas d'attaque nucléaire soviétique en Europe occidentale eurent-elles un effet dévastateur au Kremlin : tous les espions soviétiques en poste en Europe occidentale furent mis en état d'alerte maximale et Moscou faillit tirer des SS-20 à ogives nucléaires sur l'Occident à cause d'une défaillance de ses systèmes satellitaires de veille avancée : l'opération Barbarossa lancée par Adolf HITLER en 1941 hante toujours les Soviétiques. Cette catastrophe nucléaire évitée de justesse grâce à l'habileté des espions des deux camps préserva le continent européen d'une apocalypse, alors que l'Acte Final d'Helsinki sur la sécurité en Europe était entré en vigueur depuis 1975.

Initiative française pour le désarmement.

Face à l'écrasante supériorité numérique[24] des forces classiques de l'URSS et de ses satellites en Europe, la réponse de l'OTAN fut le développement et l'implantation des armes nucléaires tactiques en Europe afin de compenser son infériorité numérique et de pourvoir jouer le concept de la dissuasion nucléaire. Tout en n'étant pas dans l'intégration militaire de l'Alliance Atlantique après la décision du retrait unilatéral en 1966 par le Général Charles de GAULLE, la France, suivant l'exemple américain, envisagea de doter ses armées de bombes à neutrons pour parer à la menace que constituaient les chars du Pacte de Varsovie. A cause des menaces des armes nucléaires, l'idée du désarmement conventionnel[25] en Europe fit son

---

[21] ***Poland reveals Warsaw Pact war plans***
http://www.isn.ethz.ch/isn/Digital-Library/Articles/Detail//?id=107840&lng=en

[22] Documentaire audiovisuel britannique de CHANCELLOR Henry produit en 2007 d'une durée de 73 minutes ayant pour titre en anglais « *The brink of apocalypse* » et diffusé sur ARTE le 28 avril 2010 sous le nom français « *1983 : au bord de l'apocalypse* » et en allemand « *1983 : Am atomaren Abgrund* ».

[23] ***A Cold War Conundrum: The 1983 Soviet War Scare***
https://www.cia.gov/library/center-for-the-study-of-intelligence/csi-publications/books-and-monographs/a-cold-war-conundrum/source.htm

[24] ***Les coulisses de Stockholm" dans Le Monde (15-16 janvier 1984). N° 12121.***
http://www.cvce.eu/obj/Les_coulisses_de_Stockholm_dans_Le_Monde_15_16_janvier_1984-fr-08cd93d4-1b3e-419e-9cec-ec44652b7552.html

[25] ***La France et le monde***.

chemin dans la pensée du Président français Valéry Giscard d'ESTAING. Profitant de la session spéciale de 1978 que l'Organisation des Nations Unies consacrait au désarmement, Giscard d'ESTAING lança ce projet de désarmement. Lequel projet s'inscrivit dans une logique et ancienne tradition française de l'époque de l'entre-deux-guerres mondiales : *continuité dans le discours et dans les principes directeurs, continuité dans les options diplomatico-stratégiques, continuité enfin dans les politiques de sécurité et de défense; on peut parler de l'existence d'une véritable conception originale et rigoureuse du désarmement spécifique à la France, dont les éléments fondamentaux ont été posés par le général de GAULLE au début de la Ve République.*

Rapport de DAVIGNON pour une politique coercitive commune.

Le rapport de DAVIGNON[26] du 27 octobre 1970 inaugura le concept de la future défense européenne parmi les membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA). Ce rapport confirma la conférence au sommet de La Haye du 1er au 2 décembre[27] 1969 qui s'était conclue sur la détermination des Six à unir leur politique étrangère, donnant ainsi naissance à la Coopération Politique Européenne (CPE) qui serait le centre non officiel pour toutes questions relatives aux politiques étrangères[28]. Après les échecs successifs des trois premiers projets d'unification politique en 1948[29], en 1954[30] et en 1962[31], il ne s'agissait pas de préparer un traité. Quoi qu'il en fût, les Six ne disposèrent toujours pas d'une armée unie pour une politique étrangère. Grâce à la CPE, la première réactivation de l'UEO au début des années 1980, laquelle reprit l'ensemble du Traité de la Défense élargi aux nouveaux membres de l'Europe occidentale, fut une réponse à la menace soviétique tout en jouant le rôle de stabilisateur entre les Etats-Unis et l'URSS. Lors des négociations sur la sécurité en

---

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001379.pdf

[26] Etienne DAVIGNON, ancien chef de Cabinet de Paul-Henri SPAAK (ancien Premier Ministre belge), http://www.cvce.eu/viewer/-/content/4176efc3-c734-41e5-bb90-d34c4d17bbb5/fr.

[27] ***Europe - Rapport sur les problèmes de l'unification politique. Rapport Davignon, 27 octobre 1970***. http://mjp.univ-perp.fr/europe/docue1970davignon.htm

[28] Pages 162 à 163, OLIVI Bino, ***L'Europe difficile***, traduction de l'Italien par CAVANNA Katarina et GIACONE Alessandro, Edition : Gallimard, Collection : Folio Histoire, numéro 103, 2001, 908 pages.

[29] Pages 346 à 348, STEHLIN Paul, FRANCOIS-PONCET André (préfacier), ***Retour à zéro, l'Europe et sa défense dans le compte à rebours***, Edition : Robert Laffont, 1968, 386 pages. Le ***Traité de Bruxelles du 17 mars 1948*** sur ***l'Alliance militaire occidentale*** (Traité d'Union occidentale) regroupa la France, le Royaume-Uni, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg : ce traité fut une amélioration du ***Traité de Dunkerque du 4 mars 1947***entre la France et le Royaume-Uni. Cette Alliance fut principalement dirigée contre l'Etat-Nation allemand et serait rénovée et remplacée en 1954 par l'Union de l'Europe Occidentale (UEO). STEHLIN Paul était Général d'armée aérienne française et chef d'état-major de l'armée de l'air.

[30] Pages 151 à 166, Ibid. Le fameux projet de la ***Communauté Européenne de Défense*** (CED) qui eut été pourtant à l'initiative de la France, fut dissolue en 1954 due au refus de sa ratification par Paris.

[31] **Le Plan Fouchet II de *l'Europe intégrée*** proposé par le Général de Gaulle fut rejeté le 17 avril 1962 par le Bénélux.

Europe, la Communauté Européenne, de par le CPE, sut faire bloc commun pour s'imposer devant la stratégie subversive de Moscou.

Les réponses occidentales face à la politique agressive de l'URSS.

En ce début des années 80, l'Union Soviétique était encore politiquement forte et stable et venait d'envahir l'Afghanistan qui était soutenu par le camp occidental. Sur le théâtre européen, le Chancelier de l'Allemagne fédérale, Helmut SCHMIDT[32], anxieux des déploiements des SS-20 soviétiques qui visaient l'Occident dans son ensemble et la RFA en premier lieu, insista le 28 octobre 1977 auprès de l'Alliance Atlantique pour des négociations de désarmement incluant aussi les missiles balistiques à têtes nucléaires ou, sinon, que l'OTAN se mît à déployer des armes équivalentes aux SS-20. Dans cette crise des euromissiles, François MITTERRAND, premier Président socialiste français, apporta son soutien à l'implantation[33] des fusées nucléaires américaines en Europe lors de sa visite au Bundestag le 20 janvier 1983 pour marquer le vingtième anniversaire du Traité d'amitié franco-allemand[34]. Déjà, dès le 23 mai 1980, la France commença à mettre en service sur le plateau d'Albion, dans les Alpes de Haute-Provence, des missiles nucléaires stratégiques français SSBS S3 (Sol-Sol Balistique Stratégique) d'une portée de 3.000 km pour compléter et renforcer les missiles nucléaires pré-stratégiques semi-balistiques Hadès d'une portée de quelque 500 km, lesquels ne pouvaient que frapper l'avancée ou la percée fulgurante de l'Armée Rouge en Allemagne. A part Berlin, les forces armées françaises[35], la 1ere Division blindée du 1er Corps d'Armée, les 5e Division blindée et 3e Division blindée du 2e Corps d'Armée, se concentrèrent, en République fédérale d'Allemagne, surtout le long du Rhin, de la Suisse au Sud de la Hollande. A la veille de l'implosion de l'URSS, Alexei Georgy ARBATOV[36], un des principaux conseillers de Mikhaïl GORBATCHEV, lança, lors des négociations de START I, un avertissement aux Américains en 1988 : « *Nous allons vous faire une chose terrible, vous priver d'un ennemi* ». Et la suite lui donna raison, aussi bien

---

[32] http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-defense/chronologie

[33] Page 390, PFEIL Ulrich (auteur), FONTAINE André (préfacier), ***La RDA et l'Occident (1949-1990)***, Edition : Presse universitaire Sorbonne Nouvelle, Collection : Publications de l'Institut Allemand, novembre 1999, 535 pages.

[34] ***Traité de l'Elysée (22 janvier 1963)***
http://www.france-allemagne.fr/Traite-de-l-Elysee-22-janvier-1963,029.html

[35] Page 350, KAISER Karl, LELLOUCHE Pierre, GNESOTTO Nicole, KOLBOON Ingo (co-auteurs), ***Le couple franco-allemand et la défense de l'Europe***, traduction de l'allemand de BLONDY-MAUCHAND Geneviève, PONSART Sylvie et SCHÜTZE Stephan, Edition : Editions Economica, 1986, 354 pages.

[36] Pages 269, LARAN Michel, Van REGEMORTER Jean-Louis (co-auteur), ***La Russie et l'ex-URRS de 1914 à nos jours***, Edition : © Armand Colin / Masson, Paris, Collection U, 1996, 3e édition revue et corrigée, 383 pages.

pour les Américains que pour la Communauté Européenne. Les négociations sur la réduction des armes nucléaires et la course à l'armement inaugurée par l'ère de Ronald REAGAN allèrent de pair pour désorganiser l'économie soviétique déjà très malmenée à cause des plans quinquennaux démesurés et hors de la réalité des performances industrielles : le gouvernement soviétique, victime d'une économie à bout de souffle, fut donc incapable de suivre le rythme soutenu de la première puissance économique mondiale sur ce terrain et fut contraint, lors des négociations internationales, à des reculades successives sur la question des missiles en Europe, en Afghanistan et en Pologne.

Le commencement de la fin.

Fort de son succès inattendu, l'Acte Final d'Helsinki qui avait été planifié et voulu par Moscou, prit de court l'URSS par son ampleur et l'obligea à le respecter dans son intégralité, dont les droits de l'Homme. Les questions des droits de l'Homme allèrent secouer le bloc communiste et encouragèrent les contestations internes du Pacte de Varsovie[37]. Au sein même de l'Union Soviétique, la contestation de la suprématie du *Grand frère du nord*[38] fut remise sans cesse en cause, même si c'était de manière subtile. Désormais tout se précipita dans le camp du Bloc de l'Est : le prêtre polonais Karol Jozef WOJTYLA fut élu à Rome le 16 octobre 1978 pour devenir Pape de l'Eglise catholique romaine et porta le nom de Jean-Paul II. En son nom, le mouvement ouvrier polonais Solidarnosc mené par Lech WALESA fit chanceler le gouvernement polonais en se soustrayant de la domination soviétique. Or la doctrine BREJNEV[39] émise en 1968 suite à la révolte en Tchécoslovaquie consistant à écraser toutes formes de contestation du socialisme soviétique et de sa suprématie serait sévèrement punie et interdite et la force militaire soviétique serait autorisée à rétablir la sécurité par tous les moyens possibles. Face à la réforme timide de la Pologne et de la Hongrie en 1989, le dernier porte-parole et conseiller de Mikhaïl GORBATCHEV, Andreï GRATCHEV[40], déclara à la question à l'hebdomadaire français du *Courrier international* que la Guerre Froide était au passé et que désormais c'était la doctrine Frank SINATRA, faisant référence à la chanson " *I did it in my way* – Je l'ai fait à ma façon ", qui prenait le cours des événements. Une

---

[37] Pages 109 à 110, FAURE Justine, PROST Yannick (co-auteur), ***Relations internationales Histoire, structures, questions régionales***, Edition : © Ellipses Edition Marketing S.A, Collection : Optimum, décembre 2004, 549 pages.

[38] Pages 271 à 279, CARRERE D'ENCAUSSE Hélène, ***L'empire éclaté***, Edition : © Flammarion, 1979, 324 pages.

[39] Page 127, HASBI Aziz, ***Traité des relations internationales***, Edition : L'Harmattan, 2004, 390 pages.

[40] ***Quand l'UE invente la doctrine Zéro***
http://www.courrierinternational.com/article/2011/03/03/quand-l-ue-invente-la-doctrine-zero

déclaration qui fit annonça le prélude de la fin du Pacte de Varsovie et la chute de ses membres les uns après les autres.

En URSS, des conservateurs essayèrent de rétablir le système du communiste en destituant le 19 août 1991 le Président de l'Union Soviétique, Mikhaïl GORBATCHEV, par un pronunciamiento[41], lequel allait échouer grâce à l'intervention du Président du Soviet suprême de la république socialiste fédérative soviétique de Russie, Boris ELTSINE, et à la condamnation du monde occidental et de la Communauté Européenne qui contribua à l'insuccès des putschistes communistes. Cette tentative avortée du putsch des néoconservateurs soviétiques provoqua une tempête politique incommensurable qui emporta le parti communiste de l'Union Soviétique dans l'anéantissement complet : après avoir été remis à son poste de dirigeant, Mikhaïl GORBATCHEV[42], se sentant humilié, fit le 25 août 1991, une conférence de presse expliquant sa démission du poste de Président de l'Union Soviétique. Incapable de gérer la *perestroïka* qui donnerait la légitimité aux peuples et avait été lancée lors de son accession au pouvoir suprême, GORBATCHEV se résigna à assister impuissant à la désintégration complète de l'URSS : ce fut la fin du monde bipolaire et l'éclatement de l'URSS en 15 Etats indépendants.

La Guerre Froide s'accompagna d'une crainte qui cimenta toute l'Europe occidentale contre la menace grandissante de l'Union Soviétique. Malgré cette anxiété collective, l'Union Européenne peina et peine toujours à mettre une défense commune digne de confiance : la communauté européenne occidentale n'est pas un Etat comme les Etats-Unis d'Amérique où la concurrence interne ne se fait qu'entre deux partis politiques qui se résument entre les républicains et les démocrates, tandis qu'en Europe des Vingt-Sept, l'influence des pays membres est diffuse, divergente et antagoniste, et se résume de plus en plus souvent à défendre non les intérêts communs, mais plutôt les subventions et les autres avantages nationaux devant Bruxelles. La défense européenne, loin de bénéficier de l'implosion de l'URSS pour se transformer en véritable armée commune, ressemblerait à la Tour de Babel où les pays membres communautaires viennent apporter, chacun à sa façon, des cultures à la fois centrifuges et centripètes : union dans la diversité.

---

[41] ***Extrait : Putsch de Moscou, 1991***
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere/archives-et-patrimoine/putsch-de-moscou-echantillon-de/
[42] ***La désagrégation de l'Union Soviétique ; jusqu'où ?***
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/URSS_91-95_-_note_91-55_du_2_septembre_1991.pdf

Chapitre 2

De la guerre du Golfe Persique à l'éclatement de la Yougoslavie : prise de conscience sur la nécessité d'une défense commune

Le bouleversement de la carte géopolitique et géostratégique en cette fin du XXe siècle prit les Occidentaux de cours, puisque cet événement, heureux pour les uns et malheureux pour les autres, se passa presque en même temps : chute du Mur de Berlin du 9 novembre 1989, invasion et annexion du Koweït par l'Irak du 1er août 1990, début de l'éclatement effectif de la Yougoslavie en juin 1991 et implosion de l'URSS du 25 décembre 1991; les trois années de 1991 à 1993 furent une époque charnière pour la réorganisation de la défense européenne et pour la réflexion de la politique de la défense de la communauté européenne ; à peine la communauté économique européenne fut-elle sortie d'une crise économique mondiale due en grande partie à la première Guerre du Golfe Persique entre l'Irak et l'Iran du 17 septembre 1980 au 25 août 1988 que la deuxième Guerre du Golfe due à l'invasion irakienne au Koweït la plongea de nouveau dans une nouvelle tourmente politico-économique. En dépit de l'institutionnalisation de la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC)[43] par le Traité de Maastricht du 7 février 1992, les conflits du Moyen-Orient et des Balkans démontrèrent les carences de la politique extérieure unie et de la ressource militaire limitée de l'Union Européenne.

La 1ere guerre d'Irak et l'Europe occidentale.

Lorsque l'Irak de Saddam HUSSEIN fut sortie financièrement exsangue à la fin de la guerre contre l'Iran du 20 août 1988, Bagdad chercha une rentrée économique et financière afin d'honorer ses dettes contractées auprès de ses créanciers dans l'achat des matériels militaires qui firent de l'Irak le pays le plus puissamment armé du Moyen-Orient, parmi lesquels figurait le Koweït[44] et auquel l'Iraq devait quatre milliards de dollars d'emprunt. Comme l'Iraq dépendait uniquement de la vente de son pétrole pour son économie à la fin de huit années de guerre contre Téhéran, que le cours du brut n'augmenta pas à la fin de la première guerre du

[43] Page 7, DOUTRIAUX Yves, LEQUESNE Christian (co-auteur), ZILLER Jacques (préfacier), ***Les institutions de l'Union Européenne***, Edition : © La Documentation française, Collection : Réflexe Europe, 4e édition, 2001, 179 pages.

[44] ***Security Council 28 November 1990 - Decision on Kuwait***
http://afa.at/histomun/HISTOMUN2008-Paper-Kuwait.pdf

Golfe Persique qui avait causé un million de victimes, et que l'OPEP[45] ne suivit pas non plus le vœu de Saddam HUSSEIN de l'augmentation du prix de l'or noir, Bagdad chercha désespérément des revenus. Convaincu que l'OPEP cédait sous les pressions occidentales pour maintenir le prix du pétrole au plus bas, Saddam HUSSEIN tenta par tous les moyens de faire augmenter le prix du pétrole. Tout naturellement, Saddam HUSSEIN se tourna tout d'abord vers le Koweït et commença par accuser son voisin de pomper illégalement du pétrole du gisement pétrolier de Rumaila dont une partie jouxte la frontière irako-koweïtienne, en causant ainsi des manques à gagner pour l'Irak. De cette contestation économique, le *Raïs* ferait son principal *casus belli* le 2 août 1990. Ce qui posa le problème de l'assistance des Nations Unies à l'agressé, conformément au chapitre VII stipulant la décision du Conseil de Sécurité de *prendre toutes les mesures nécessaires s'il y a constat d'une existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression*.

Par ailleurs, Saddam HUSSEIN contesta aussi la frontière entre l'Irak et le Koweït, rejetant ainsi le tracé frontalier de 1922 de l'Empire colonial britannique. Pourtant, la frontière avait été reconnue par l'Irak le 4 octobre 1963 contre un dédommagement du Koweït. Pour le Raïs, les frontières issues de l'Empire colonial britannique avaient été imposées à l'Irak et pouvaient être naturellement contestées. En envahissant le Koweït le 2 août 1990, Saddam HUSSEIN espéra rétablir la pleine souveraineté irakienne sur ce pays considéré comme le sien, agrandir la surface maritime de l'Irak, s'emparer de la richesse de 122 milliards de dollars[46] investis en Occident qui rapportèrent au Koweït 9 milliards de dollars par an et effacer en même temps la dette irakienne de quatre milliards de dollars. Mais, l'invasion et le phagocytage du Koweït eurent des conséquences néfastes pour Saddam HUSSEIN : le Koweït était membre de l'ONU et, comme Etat agressé, bénéficiait d'une clause d'assistance militaire internationale au titre de l'article 42 de la Charte onusienne. La libération du Koweït se fit donc en conformité avec l'Article 42 de la Charte de l'ONU[47] prévoyant la force militaire

---

[45] Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole et son siège se trouve à Vienne depuis le 1er septembre 1965 : Algérie, Angola, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Equateur, Iran, Irak, Koweït, Libye, Nigéria, Qatar et Venezuela.

[46] ***Bilan de la guerre du Golfe***
http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/irak/bilan-guerre

[47] Articles 41 et 42 de la Charte de l'Organisation des Nations Unies :
Article 41 : Le Conseil de sécurité peut décider quelles mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée doivent être prises pour donner effet à ses décisions, et peut inviter les Membres des Nations Unies à appliquer ces mesures. Celles-ci peuvent comprendre l'interruption complète ou partielle des relations économiques et des communications ferroviaires, maritimes, aériennes, postales, télégraphiques, radioélectriques et des autres moyens de communication, ainsi que la rupture des relations diplomatiques.

pour faire appliquer les résolutions du Conseil de Sécurité, que l'Irak[48] avait volontairement ignorées. La plupart des pays arabes, dont l'Arabie Saoudite et la Jordanie notamment, et l'Occident, surtout les Etats-Unis d'Amérique, accentuèrent des pressions diplomatiques pour que Bagdad retirât ses troupes du Koweït. Comme Saddam HUSSEIN refusa de se plier à la Résolution 660 du Conseil de Sécurité des Nations Unies condamnant l'invasion du Koweït le 2 août 1990 de même que la dernière Résolution onusienne 678[49] du 29 novembre 1990 rappelant et réaffirmant la Résolution 660, la coalition de 33 pays menée par les Etats-Unis d'Amérique avec une force d'environ 700.000 soldats[50], 65 navires de guerre dont 8 porte-avions, 4.000 chars et 2.400 avions (dont 1.800 américains)[51] lança *l'opération Desert Storm* (*Tempête du Désert* en français) le 17 janvier 1991 pour libérer le Koweït. Se préparant à défendre farouchement ses acquis territoriaux, Saddam HUSSEIN fit consolider ses frontières du sud grâce aux 470.000 soldats sur un effectif national total avoisinant 955.000 militaires appuyés par 2.300 blindés sur les 7.500, 3.700 chars sur les 5.500, 2.200 pièces d'artilleries les 3.000 des forces armées irakiennes sans compter les 800 avions de combat de tous types confondus éparpillés dans les aérodromes nationaux en vue d'une confrontation armée directe pour la sauvegarde du Koweït. Et le 2 mars 1991, Saddam HUSSEIN, vaincu après de rudes combats perdus d'avance, accepta enfin la résolution onusienne 687, mettant ainsi fin à toutes hostilités.

Durant la première Guerre du Golfe entre l'Irak et l'Iran du 22 septembre 1980 au 20 août 1988 ainsi que de la deuxième Guerre du Golfe entre l'Irak et la coalition menée par Washington pour libérer le Koweït du 17 janvier au 2 mars 1991, la Communauté

Article 42 : Si le Conseil de sécurité estime que les mesures prévues à l'Article 41 seraient inadéquates ou qu'elles se sont révélées telles, il peut entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Cette action peut comprendre des démonstrations, des mesures de blocus et d'autres opérations exécutées par des forces aériennes, navales ou terrestres de Membres des Nations Unies.

[48] Pages 22 à 24, ***Rapport de l'Assemblée de l'UEO sur les conséquences de l'invasion du Koweït*** : http://www.cvce.eu/viewer/-/content/c3f8d6ba-c1ae-4071-b184-4379a7051c87/fr;jsessionid=8D881437DE02CF72E88C88F6B97BEDFC

[49] ***La résolution 678 (29/11/1990) : réaffirmation de la résolution 660***
http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/irak/onu678 : Rappelant et réaffirmant ses résolutions 660 (1990) du 2 août 1990, 661 (1990) du 6 août 1990, 662 (1990) du 9 août 1990, 664 (1990) du 18 aout 1990, 665 (1990) du 25 août 1990, 666 (1990) du 13 septembre 1990, 667 (1990) du 16 septembre 1990, 669 (1990) du 24 septembre 1990, 670 (1990) du 25 septembre 1990, 674 (1990) du 29 octobre 1990 et 677 (1990) du 28 novembre 1990.

[50] ***INVENTAIRE DES ARCHIVES DE L'ETAT-MAJOR DE LA DIVISION DAGUET, 1990-1991***.
http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/contenu/functions/dc/attached/FRSHD_PUB_00000346_dc/FRSHD_PUB_00000346_dc_att-FRSHD_PUB_00000346.pdf

[51] ***Dix ans après la libération du Koweït, le face-à-face entre coalisés et irakiens dans le désert en 1991 rappelle les incertitudes de l'offensive terrestre***. 24 février 2001.
http://www.checkpoint-online.ch/CheckPoint/Monde/Mon0018-GuerreGolfe10Ans.html

Economique Européenne (CEE) regroupant les Douze pays occidentaux était dans une position délicate de gestion de crise des pays de l'ex-Pacte de Varsovie après la chute du Mur de Berlin : les troupes soviétiques affaiblies à cause de la crise des réformes politiques internes au sommet de l'Etat entamèrent l'évacuation des pays de l'Est. En effet, la deuxième Guerre du Golfe et la chute du Mur de Berlin vinrent embrouiller les projets européens : le Président de la Commission européenne, Jacques DELORS, avait présenté en 1985 le fameux *livre blanc*[52] sur l'achèvement du marché intérieur qui contient 310 mesures destinées à achever le marché unique et fixa la date butoir du 31 décembre 1992. Désormais, la CEE vivrait au rythme de l'*objectif 92*.

Le deuxième pilier de l'Alliance atlantique : l'UEO et la CPE.

Dès la chute du Mur de Berlin en 1989, deux paradigmes[53] sur les modalités de construction de l'Europe se posèrent à la CEE : les discussions, loin des crises du pétrole du Moyen-Orient, s'orientèrent entre la réorganisation de la grande Europe vidée de l'Armée Rouge et la continuation de la construction de l'Europe occidentale.

Le premier paradigme consista en la consolidation de la stabilité politique et de prospérité économique de l'Europe occidentale basée sur les liens solides transatlantiques et les Douze : des bouleversements stratégiques, politiques et économiques pourraient créer des troubles en Europe orientale, y compris en Union Soviétique ; les cordons sanitaires n'existèrent plus entre l'Ouest et l'Est ou furent perméables à tous les troubles. Dans cette optique, la CEE pensa à l'intégration de l'Allemagne unie dans une OTAN renouvelée et à un renforcement d'une véritable union de politique et de sécurité étrangères communes. Lors du sommet germano-soviétique de Moscou du 15 au 16 juillet 1990 entre le Chancelier allemand Helmut KOHL et le Président de l'Union Soviétique Mikhaïl GORBATCHEV[54], ce dernier donna son aval dès le 31 janvier 1990 au processus de réunification des deux Allemagnes avec la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple germanique : « *Que cela nous plaise ou non, le temps viendra où une Allemagne unifiée sera membre de l'OTAN si tel est son choix* » ; l'URSS reconnut ainsi le droit d'une Allemagne unifiée recouvrant toute sa pleine et

---

[52] ***Les grandes étapes de la construction européenne***. 15 janvier 2007.
http://ec.europa.eu/france/pdf/note-dates-ue_fr.pdf

[53] ***L'Europe entre elle-même et le Golfe***. Volume 56.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polit_0032-342x_1991_num_56_1_4023

[54] ***Rencontre entre Kohl et Gorbatchev en URSS (15-16 juillet 1990)***. Télégraphe de l'ambassade de France à Moscou du 18 juillet 1990.
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Document_Acrobat19.pdf

entière souveraineté à décider librement d'appartenir à l'alliance de son choix, conformément à l'Acte final d'Helsinki du 1er août 1975. Dans cette optique, la dimension paneuropéenne fut donc moins importante que la transition politico-économique inquiétante de l'Europe orientale. En plus, la nouvelle donne géopolitique et géostratégique reposa sur la relation entre Moscou et le couple CEE-OTAN : l'Occident devrait à court terme occuper la place vacante laissée par feue l'Union Soviétique.

Le deuxième paradigme consista en l'ambition de la réunification de l'Europe occidentale et orientale en un seul bloc en sacrifiant la primordiale et fondamentale intégration de l'Occident. Désormais, *le piège d'Helsinki*[55] fonctionna à merveille : le triomphe des droits des peuples et des nations à disposer d'eux-mêmes dans les pays qui avaient été forcés de soumettre à l'influence du communisme soviétique libérerait littéralement tous les pays d'Europe de l'Est de manière démocratique et sans heurts notoires, sauf que la Roumanie de Nicolae CEAUSESCU dut attendre une rébellion populaire ou une émeute nationale qui finirait dans le sang pour que les Roumains connussent enfin la chute de cette dictature. Ce fut dans ce contexte globalement paisible et harmonieux que les Douze durent voler au secours des pays d'Europe de l'Est : la stabilité politique, économique et stratégique de l'Europe entière devrait se transformer pour bien s'accommoder sur un nouvel échiquier collectif, indivisible, paneuropéen, de l'Atlantique à l'Oural après presque quatre décennies de division et d'affrontements idéologiques. Aucun Etat, aucune nation, aucun bloc de l'Europe, pour peu qu'il se formât et pour important qu'il fût, ne put et ne dut absolument être isolé pour le seul prétexte de l'autosuffisance parce que ce dessein pouvait conduire à une forme de dictature sanguinaire méprisant les droits fondamentaux de l'être humain, telle l'Allemagne nazie. Par conséquent, le dénominateur commun de base de la discussion de la sécurité collective de l'Europe[56] trouva son cadre naturel en la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE)[57].

---

[55] Voir ANDREANI Jacques, ***Le piège Helsinki et la chute du communisme***, Edition : Paris : © Odile Jacob, septembre 2005, 272 pages.

[56] ***PERCEPTIONS PAR L'EUROPE MÉDITERRANÉENNE DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA France***.
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001166.pdf

[57] La CSCE, créée en 1973, sera ensuite remplacée en 1995 par l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe).

La longue tractation européenne.

Du début des années quatre-vingt au milieu des années quatre-vingt-dix, quoique la France fût gouvernée par le Président socialiste François MITTERRAND, Paris navigua entre deux eaux, à la fin des années quatre-vingt, entre les controverses gaullistes et fédéralistes quant à la question de l'Europe politique. Ainsi, dès le 31 décembre 1989, François MITTERRAND proposa-t-il un projet de confédération européenne regroupant tous les pays du Vieux Continent dans une structure institutionnelle unique, une sorte de Plan Fouchet III réadapté dans un nouveau contexte politique et la suite donna raison à son idée. En dépit de son appréhension à l'égard d'une Allemagne unie en cette période critique, le Président français dut quand même accepter la réunification des deux Allemagnes dans le cadre communautaire pour que ne s'éclatât pas l'Etat-Nation germanique.

A plusieurs reprises, l'UEO[58] fut réactivée en 1987 et en 1988 pour le besoin de l'opération de déminage entamée par la Communauté européenne dans le Golfe Persique suite aux minages par l'Iran à proximité des voies de navigation des navires-citernes aux terminaux pétroliers de l'Arabie Saoudite, du Koweït et des Emirats Arabes Unis : malgré le pétrole de la Mer du Nord dès le début des années soixante-dix, la Communauté Européenne importait l'essentiel du pétrole du Moyen-Orient pour ses besoins énergétiques. Lorsque la crise du Golfe Persique s'aggrava de plus en plus suite à l'invasion du Koweït par l'Irak de Saddam HUSSEIN du 2 août 1990, la politique étrangère de la Communauté Européenne réussissait ensemble à imposer l'embargo contre Bagdad, à condamner l'Irak dans la prise en otages de ses ressortissants et à fournir une assistance économique aux Etats de la région indirectement entrainés dans cette crise. Pourtant, l'Europe politique marqua vite ses limites : l'ultimatum de la dernière résolution 678 du Conseil de Sécurité des Nations Unies fixant le 15 janvier 1991 pour le retrait de l'armée irakienne du Koweït se rapprochant de plus en plus, les Douze se perdirent dans de vaines discussions pour éviter l'affrontement militaire contre l'Irak. Quoi qu'il en fût, les projets de l'union politique et de l'union économique et monétaire entamèrent leur chemin en ce début de 1990 à l'image de deux conférences intergouvernementales (CIG) au lendemain de la chute du Mur de Berlin en 1989.

Un mois avant l'invasion du Koweït par l'Irak, le 1er juillet 1990, la France prit la présidence tournante de l'UEO pour une année civile. En vertu de l'Article VIII du Traité de Bruxelles

[58] ***Les origines de l'UEO : du Traité de Bruxelles aux Accords de Paris (1948-1954).***
http://www.weu.int/Historique.htm

modifié[59] le 23 octobre 1954, Paris eut le droit de convoquer le Conseil de l'UEO pour une consultation de crise internationale qui pourrait affecter directement l'Europe occidentale. Comme la Communauté Européenne était indirectement menacée par la deuxième Guerre du Golfe, mais que son économie s'y trouvait liée en raison de la nécessité de l'importation du pétrole brut de la région, l'UEO fut sortie de sa longue léthargie et Paris obtint même une réunion au niveau des ministres des affaires étrangères et de la défense. Ce fut une première ! Auparavant et à chaque fois que la France projetait d'utiliser l'UEO en tant que composante de défense de l'Europe occidentale pour la résolution des crises internationales et pour donner une voix unique et une politique étrangère indépendante au profit de la Communauté européenne dans la gestion des conflits mondiaux, les alliés européens n'hésitaient pas à l'accuser de faire double-jeu, de concurrencer l'OTAN en son sein, et de vouloir exercer son hégémonie en Occident. En tout cas, les querelles datant de l'ère de LOUIS XIV et de NAPOLEON Ier refirent surface pour saper le dynamisme français, d'autant plus que les alliées à la France, dont le Benelux et le Royaume-Uni ayant une forte conviction atlantiste, utilisent toujours l'OTAN sous influence écrasante de Washington pour contrebalancer non seulement la puissance de Moscou, mais aussi celle de Paris, quitte à adopter le suivisme de la politique étrangère anglo-saxonne. La raison de cette politique suiviste de la plupart des pays occidentaux résidait dans la confiance en l'allié américain qui s'était porté au secours de l'Europe par deux fois de par le passé, à savoir les deux derniers conflits mondiaux du XXe siècle : la faiblesse de la politique étrangère des Douze était très patente, une politique étrangère commune à géométrie variable.

Lancé de façon informelle en 1970 lors du Sommet de Luxembourg et reposant sur un projet connu sous le nom de Rapport Davignon, la Coopération Politique Européenne[60] (CPE) fut

[59] http://www.weu.int/Traite.htm : « En vue de poursuivre une politique de paix, de renforcer leur sécurité, de promouvoir l'unité, d'encourager l'intégration progressive de l'Europe ainsi qu'une coopération plus étroite entre Elles et avec les autres organisations européennes, les Hautes Parties Contractantes au Traité de Bruxelles créeront un Conseil pour connaître des questions relatives à l'application du Traité, de ses Protocoles et de leurs annexes. 2. Ce Conseil sera dénommé : « Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale » ; il sera organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence ; il constituera tous organismes subsidiaires qui pourraient être jugés utiles : en particulier, il créera immédiatement une Agence pour le Contrôle des Armements dont les fonctions sont définies dans le Protocole N°. IV. 3. À la demande de l'une d'entre Elles, le Conseil sera immédiatement convoqué en vue de permettre aux Hautes Parties Contractantes de se concerter sur toute situation pouvant constituer une menace contre la paix, en quelque endroit qu'elle se produise, ou mettant en danger la stabilité économique. 4. Le Conseil prend à l'unanimité les décisions pour lesquelles une autre procédure de vote n'aura pas été ou ne sera pas convenue. Dans le cas prévu aux Protocoles N° II, III et IV, il suivra les différentes règles de vote, unanimité, majorité des deux tiers ou majorité simple qui y sont spécifiées. Il statuera à la majorité simple sur les questions que lui soumettra l'Agence pour le Contrôle des Armements ».

[60] ***La politique étrangère et de sécurité commune***.
http://europa.eu/legislation_summaries/institutional_affairs/treaties/amsterdam_treaty/a19000_fr.htm

officiellement institutionnalisée par l'Acte Unique Européen en 1987. Lors de la crise grandissante du Moyen-Orient, la Belgique proposa la CPE à la place de l'UEO comme base de dialogue intercommunautaire. Les pays européens des Douze qui étaient membres de l'OTAN, participèrent à la libération du Koweït dans le cadre de l'Alliance Atlantique sous mandat de l'ONU, quoique la Communauté européenne reconnût un droit à la différence au sein de l'organisation. Quoique les deux Allemagnes fussent réunifiées le 3 octobre 1990 avec l'accord des Occidentaux et de l'Union Soviétique, la Loi Fondamentale[61] n'autorisa pas le déploiement opérationnel de l'armée allemande en dehors du cadre de l'OTAN. D'où le stationnement des cinq dragueurs de mines, des deux navires ravitailleurs en Crète et d'un escadron de chasse en Turquie. Pourtant, la *Bundeswehr* ne s'impliqua en aucune manière à l'action aéronavale militaire de la coalition otanienne et onusienne contre l'Irak. La guerre de libération du Koweït en ce début de 1991 souleva donc la question[62] géopolitique et géostratégique de l'Allemagne réunifiée au sein des Douze et de l'OTAN en matière de défense hors du continent européen, d'autant plus que la *Bundeswehr* avait été créée dans la droite ligne de défense de l'Allemagne fédérale au sein de l'Alliance atlantique. En conséquence, l'Allemagne contribua financièrement aux opérations militaires des Alliés atlantiques dans le Golfe Persique. Consciente de son rôle grandissant au sein de la Communauté européenne en raison de son économie qui se plaçait au 3e rang mondial en ce début de 1990, l'Allemagne mena une politique interne pour habituer ses citoyens à la réalité extérieure en vue de sa participation à des opérations onusiennes ou européennes dans le cadre du maintien de la paix tout en connaissance de cause de « *Nie wieder Krieg* », plus jamais la guerre. Pour la première fois, la *Bundeswehr* fut déployée dans le cadre des Nations Unies dans des missions de maintien de la paix au Cambodge en 1992 et en Somalie de la même année avec l'aval au préalable du *Bundestag*.

Les efforts des panoplies offensives communautaires.

Avec le réveil de l'UEO, la Communauté européenne participa au sein de l'OTAN sous mandat de l'ONU à *l'Opération Desert Storm*. Face aux 535.000 soldats américains déployés dans le Golfe Persique, le Royaume-Uni, la France, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, la Hollande, et la Grèce qui représentèrent les neuf pays membres de l'UEO, alignèrent

[61] Page 14, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.
[62] ***La politique de sécurité de l'Allemagne***. 1er septembre 2005.
http://www.iss.europa.eu/fr/publications/detail-page/article/la-politique-de-securite-de-lallemagne

respectivement 40.000 unités[63], 19.000 unités[64], moins de 2.000 unités, 500 unités, 400 unités, 400 unités, 200 unités pour participer activement au premier front koweïtien sur les quelque 940.000 hommes de la coalition onusienne, soit un effectif total de la CEE de 62.500 militaires. Les chiffres sous-jacents tinrent compte seulement des soldats de l'Europe occidentale impliqués directement sur le front de Koweït.

Etats-Unis d'Amérique	535.000 soldats
Royaume-Uni	40.000 soldats
France	19.000 soldats
Italie	2.000 soldats
Espagne	500 soldats
Belgique	400 soldats
Hollande	400 soldats
Grèce	200 soldats

En termes d'armement lors de la guerre du Golfe, la CEE fit piètre figure face à une puissance militaire technologiquement très avancée des Etats-Unis d'Amérique : les Douze montrèrent leur limite d'engagement au côté de l'allié états-unien. A part la France, le Royaume-Uni et la Grèce qui maintinrent leur dépense militaire à hauteur de plus de 2% de leur PIB, les autres membres européens occidentaux vinrent leur budget de défense baisser jusqu'à moins de 2 % de leur PIB. L'impact se fit ainsi jour lors de la guerre du Koweït. Durant les affrontements directs avec l'armée irakienne, les Etats-Unis mirent toutes leurs forces militaires en alignant les plus modernes de leurs armements qui firent pâlir même leurs alliés occidentaux qui ne possédaient pas toutes ces panoplies : bombardiers furtifs Lockheed Martin F-117 Nighthawk, chasseurs de supériorité aérienne Mac Donnell Douglas/Boeing F-15 Eagle et Grumman F-14 Tomcat, avions de guerre électronique General Dynamics/Grumman EF-111 Raven et Grumman EA-6B Prowler, avions radar AWACS[65] Boeing E-3 Sentry et Northrop/Grumman E-2 Hawkeye, avions tueurs de chars (*tank killer*) Fairchild A-10 Thunderbolt II/Warthog couplés avec les hélicoptères de combat tueurs de chars aussi Hughes Aircraft/Mac Donnell Douglas/Boeing AH-64 Apache, avions de combat multirôle General Dynamics F-16 Fighting

[63] Page 84, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

[64] ***La guerre du Golfe (1990-1991) : Opération Daguet***
http://www.ecpad.fr/wp-content/uploads/2011/01/daguet.pdf

[65] AWACS : Airbone Warning and Control System, système de détection et de commandement aéroporté (SDCA)

Falcon et Mac Donnel Douglas/Boeing F/A-18 et les vénérables bombardiers stratégiques Boeing B-52 Stratofortress, des missiles[66] de croisière subsoniques General Dynamics/Raytheon/Mac Donnell Douglas BGM-109 Tomahawk et Boeing AGM-86 ALCM, des missiles anti-missiles Raytheon Patriot MIM-104, des bombes guidées par Laser GBU pour des frappes chirurgicales, des satellites militaires juste au-dessus de l'Irak, des chars de combats de troisième génération de 60 tonnes Chrysler Defense/General Dynamics Land Systems Abrams M1 avec un canon de 105 mm et Abrams M1A1 avec un canon de 120 mm, des blindés, les porte-avions géants embarquant jusqu'à 90 aéronefs chacun, 2 cuirassés avec leurs canons de 410 mm, 7 croiseurs lance-missiles, 6 destroyers, 4 frégates, des sous-marins lance-missiles, un important moyen de transport logistique Lockheed C-5 Galaxy, Mac Donnel Douglas/Boeing C-17 Globemaster III, Lockheed C-130 Hercules et des avions de ravitaillement.

Face à cette panoplie complète de l'armement américain, la Communauté européenne aligna une force militaire assez conséquente de sa technologie de pointe qui dépassait l'équipement militaire irakien fourni essentiellement par l'URSS et la France. Sans compter les navires de guerre[67] composés de 5 destroyers, 13 frégates, 1 corvette, 10 dragueurs de mines, des navires-ravitailleurs, les armes offensives de la Communauté européenne furent des avions de combat polyvalents Dassault Mirage F1, Dassault Mirage 2000, Panavia Tornado, SEPECAT Jaguar, General Dynamics F-16 Fighting Falcon, le porte-avions français Clemenceau avec à son bord 40 aéronefs, des avions de transport de logistiques Lockheed C-130 Hercules, MBB Transport Allianz C-160 Transall, des avions ravitailleurs, des chars de combat de 36 tonnes GIAT/Nexter AMX-30 pourvu d'un canon de 105 mm, Krauss-Maffei/Wegmann Leopard 1 doté d'un canon de 105 mm de la classe des 40 tonnes, Leyland Motors FV Chieftain et Royal Ordnance Factories FV Challenger 1 de la classe des 60 tonnes avec des canons de 120 mm et des blindés. A la fin du conflit du Koweït se dégagèrent des enseignements majeurs du système d'arme et du déficit logistique[68] de la Communauté européenne : l'armement européen fut surclassé par l'allié états-unien ; absence de bombardiers lourds stratégiques, de

---

[66] ***Cruise Missile Inventories and NATO Attacks on Yugoslavia: Background Information***. April 20th 1999. http://www.history.navy.mil/library/online/cruise%20missile%20inventory.htm

[67] Page 49, ***Rapport de l'Assemblée de l'UEO sur les conséquences de l'invasion du Koweït***. http://www.cvce.eu/viewer/-/content/c3f8d6ba-c1ae-4071-b184-4379a7051c87/fr;jsessionid=8D881437DE02CF72E88C88F6B97BEDFC

[68] Pages 120 à 121, Institut Européen de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité de Bruxelles, ***MEMENTO Défense-désarmement 1992 – L'Europe et la sécurité internationale***, N° 168-171, Edition : © GRIP, janvier 1992, 317 pages.

satellites de navigation, d'avions de combat furtifs, de missiles de croisière conventionnels[69] ; le manque des moyens de transport aériens pour un déploiement rapide dans les bases situées à des milliers de kilomètres de l'Europe. Devant ces lacunes criantes, le Conseil de l'UEO lança le 18 novembre 1991 le projet d'étude en dotation pour renforcer la mobilité logistique et la mise en place d'un commandement pour les transports aériens stratégiques de la Communauté européenne. Ainsi fut mise en place la doctrine de la projection des forces.

L'éclatement de la Yougoslavie : l'Europe sans les Etats-Unis d'Amérique.

Tout juste quelques mois après la fin des hostilités dans le Golfe Persique de 1991, le continent européen entra dans une crise de nationalisme et de sécession d'anciens Etats de l'Europe orientale dotés jusque-là d'un fort pouvoir central[70] : un véritable arc de crise s'étendit des Balkans à la Baltique. Le vide politique laissé par l'URSS engendra des tensions politico-nationalistes en Yougoslavie, des difficultés autour du changement de régime idéologique stalinien en Albanie et une transition ambiguë en Bulgarie et en Roumanie : l'Europe balkanique fut dans un marasme politique, idéologique, ethnique et économique. Pourtant, l'inquiétante évolution interne de l'Union Soviétique paraitrait la plus dangereuse pour la stabilité politico-économique européenne : les risques de confrontation entre le centre, conservateur et communisme, et une périphérie réformiste ou à la recherche d'une transition plus rapide vers le pluralisme, voire l'indépendance. Par conséquent, l'URSS et la Yougoslavie de TITO n'échappèrent pas à l'éclatement dont le processus avait été étouffé par des régimes au fort pourvoir central. La fin de la Guerre Froide créa des conflits aux portes même de l'Europe. A la fin de la Seconde Guerre Mondiale, les dirigeants européens occidentaux essayèrent d'éloigner le plus possible le spectre de la guerre sur le Vieux Continent.

Pourtant, la chute du Mur de Berlin de novembre 1989 avait fait disparaître un symbole fort de la division du monde bipolaire : zones de type libéral versus zone de type « socialisme stalinien ». Or le socle socialo-stalinien européen implosa sur lui-même avec l'éclatement consommé en dernier de l'Union Soviétique en 15 républiques distinctes après la démission du chef du Kremlin Mikhaïl GORBACHEV le 25 décembre 1991 et les minorités ethniques[71],

---

[69] La France possédait certes depuis 1986 des missiles de croisière, mais c'étaient des missiles à tête uniquement nucléaire à la différence des Tomahawk américains.
http://www.fas.org/nuke/guide/france/bomber/asmp.htm.

[70] Pages de 149 à 161, ***MEMENTO Défense-désarmement 1992 – L'Europe et la sécurité internationale***

[71] Page 25, CARRERE D'ENCAUSSE Hélène, *L'empire éclaté*, Flammarion, 1979, 324 pages.

assimilées de force par des régimes « socialistes avancés », ressentirent une poussée de l'esprit nationaliste. Les guerres balkaniques et la dislocation du bloc de l'Est démontrèrent fort bien les thèses de certains chercheurs, telle Hélène CARRERE D'ENCAUSSE, sur le devenir des populations vivant dans des contraintes culturelles et idéologiques imposées. L'Occident ne s'attendait pas à un tel chambardement régional et continental, lequel redessina encore une fois de plus les nouveaux contours géopolitiques et géostratégiques de toute l'Europe orientale sur le nouvel échiquier mondial. En un siècle, l'Europe avait vu sa carte politico-stratégique découpée par trois fois de suite : la Première Guerre Mondiale, la Deuxième Guerre Mondiale et l'implosion du Pacte de Varsovie.

Le début des frictions post-titistes.

Alors que les remous culturels et ethniques ébranlèrent le Caucase avant même la dislocation de l'URSS, l'Occident ne se préoccupa guère de ce problème, d'autant plus que la Communauté Européenne consacra toute son énergie à la réalisation du Marché unique et de la politique étrangère commune. Stratégiquement parlant, les conflits du Caucase soviétique étaient très loin de l'Occident et des intérêts occidentaux. D'où son ignorance. Par contre, lorsque la Yougoslavie se fut embrasée à la porte de l'Occident, les Douze s'approprièrent l'affaire après un temps de flottement pour divergences historiques et politico-stratégiques. L'origine[72] de l'éclatement de la Yougoslavie n'était pas très différente de celle de l'URSS, mais en beaucoup plus dramatique : les questions constitutionnelles irrésolues de 1980 après la mort du Maréchal Josip BROZ TITO, dont les ascendants étaient croato-slovènes, la publication[73] du 26 septembre 1986 du mémorandum de l'Académie des sciences de Belgrade qui revendiqua un rôle dominant pour les Serbes en Yougoslavie, l'échec des réformes économiques, les conflits ethniques serbo-croate en Krajina, serbo-croato-musulman en Bosnie et serbo-albanais au Kosovo, la lutte entre une nouvelle élite politique et les conservateurs communistes contribuèrent au fil du temps à une mésentente, à une dégradation et à une brouille fédérales dont les conséquences immédiates furent la désunion fédérale, si bien cimentée et entretenue au temps de TITO, entre Serbes, Slovènes, Croates, Bosniaques, Monténégrins, Macédoniens et Kosovars, lesquels, à l'exception du Monténégro et de la

[72] Page 20, COT Jean (Général d'armée), Général Eric de la MAISONNUnion EuropéenneVE (préfacier), ***Dernière guerre balkanique ? Ex-Yougoslavie, analyses, perspectives***, Edition : © L'Harmattan, Collection : FED (Fondation pour les Etudes de Défense), mai 1996, 254 pages. Le Général d'armée (CR) COT Jean commanda la FROPRONU de juillet 1993 à mars 1994.

[73] Pages de 239 à 240, COT Jean (Général d'armée), Général Eric de la MAISONNUnion EuropéenneVE (préfacier), ***Dernière guerre balkanique ? Ex-Yougoslavie, analyses, perspectives***, Edition : © L'Harmattan, Collection : FED (Fondation pour les Etudes de Défense), mai 1996, 254 pages.

Macédoine, se livrèrent un combat sanglant durant une décade, en raison de la proclamation d'indépendance unilatérale de la Slovénie et de la Croatie le 25 juin 1991, constituant ainsi le début de l'éclatement yougoslave et d'une guerre interethnique sanglante avec des massacres de civils de part et d'autre. La raison de la séparation unilatérale des Slovènes et des Croates de la Yougoslavie résida en leur refus de la domination et de la mainmise des Serbes dans tous les systèmes fédéraux quant au contrôle des stratégies de la privatisation de l'économie fédérale et de l'intégration yougoslave au monde capitaliste.

Pourtant, le premier facteur aggravant la future dislocation de la Yougoslavie, lequel découla directement de la mauvaise gestion de partage des richesses au niveau fédéral et du fardeau de la dette extérieure se chiffrant à 80 milliards de dollars USA en 1980, fut les perspectives d'adhésion à la CEE[74]. Selon l'auteur belge Peter PRAET[75], les bourgeoisies slovène et croate avaient des intérêts fortement liés à l'Allemagne et à l'Autriche, contrôlaient les régions les plus riches de la Yougoslavie et refusaient la solidarité fédérale pour le partage des richesses. Voilà que l'expérience réussie de la scission pacifique de la Tchécoslovaquie entre la Tchéquie et la Slovaquie du 1er janvier 1993 pour se rattacher à l'Ouest fut intégralement transposée par la Slovénie et la Croatie dont les dirigeants réformistes et sécessionnistes voulurent se débarrasser le plus vite possible des systèmes incompatibles de l'ère titiste pour se joindre à la Communauté européenne. Et les mouvements sécessionnistes furent considérés par l'Occident comme des libéraux et des anticommunistes dont les idées étaient influencées par le nationalisme. Ainsi éclatèrent les multiples guerres de la Yougoslavie.

Une politique étrangère occidentale controversée sur les crises yougoslaves.

Dès 1990, la Communauté Européenne était trop occupée à négocier le Traité de Maastricht et la crise yougoslave vint à point nommé, ce qui alla créer des débats plus que passionnés[76]. Au sein même de la Communauté européenne, les chefs des Etats et des gouvernements se divisèrent en deux camps : l'UEO, le Parlement Européen, les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni, l'Espagne et la Grèce se déclarèrent le 26 mars 1991 pour le maintien de

[74] ***L'éclatement de la Yougoslavie***.
http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/kosovo/eclatement

[75] Pages 23 et 224, COLLON Michel, ***Poker menteur : les grandes puissances, la Yougoslavie et les prochaines guerres,*** Edition : EPO, 1998, 379 pages.

[76] Page 250 et 251, MAURY Jean-Pierre, ***La Construction européenne la sécurité et la défense***, Edition : Paris : Presses universitaires de France, 1996, 332 pages.

« *l'unité et l'intégrité territoriale de la Yougoslavie*[77] », tandis que l'Allemagne se mobilisa en faveur de la reconnaissance de la déclaration de l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie, faite conjointement le 25 juin 1991, lesquelles avaient fait partie intégrante de l'Empire austro-hongrois avant la Première Guerre Mondiale, et que Berlin reconnut sans même attendre les avis de la Commission de Robert BADINTER[78], Président du Conseil constitutionnel français, chargé d'arbitrer la crise yougoslave, pour un processus de reconnaissance commune. Dans son discours au Congrès de Berlin du 18 décembre 1989, le Président d'honneur du parti social-démocrate allemand (SPD), Willy BRANDT, analysa la situation des deux Allemagnes et appela à une Europe unie[79] en soulignant le rôle primordial de la Communauté européenne envers les pays de l'Est. La conséquence était tout naturellement le rôle clef de l'Allemagne unifiée dans la médiation[80] entre l'Europe occidentale et l'Europe de l'Est. Or l'action unilatéraliste de Berlin dans la double reconnaissance de la Slovénie et de la Croatie souleva un tollé[81] dans le camp occidental : la France critiqua fermement la politique du Chancelier allemand Helmut KOHL tandis que l'administration du Président américain Georges BUSH (père) lui reprocha de mener une politique de puissance et de favoriser grandement l'instabilité dans les Balkans. D'une part, l'Allemagne chercha aussi à internationaliser le conflit yougoslave[82] pour qu'y intervînt la communauté internationale afin de le circonscrire et de l'éteindre. Et d'autre part, l'élite politique allemande considéra la Serbie comme une agitatrice mettant en question la stabilité dans les Balkans. A l'inverse, la France de François MITTERRAND tint une politique de neutralité envers la Yougoslavie et ne désigna pas la Serbie comme une fauteuse et la responsable de cette crise balkanique, ce qui souleva injustement les critiques des autres pays concernant la politique qualifiée de pro-serbe de Paris. De cette crise yougoslave naquit une relation franco-allemande électrique, alors que Paris et Berlin, deux poids lourds du Vieux Continent, se complémentèrent mutuellement pour faire aboutir la politique étrangère de la France et de la Communauté européenne : la France insista sur la réconciliation durable et la

---

[77] Pages 460 à 461, GERBET Pierre, ***La construction de l'Europe***, Edition : Imprimerie nationale, collection : Notre siècle, janvier 1999, 617 pages.

[78] Page 8, HOTTIAUX Laurent, LIPONSKA-LABEROU Joanna (co-auteur), ***La politique européenne de défense***, Edition : © L'Harmattan, Collection : Questions contemporaines, 2000, 155 pages.

[79] ***Rede von Willy Brandt auf dem SPD-Parteitag (Berlin, 18. Dezember 1989)***.
http://www.cvce.eu/viewer/-/content/45a5f0c8-942e-451c-b46c-fee8f92f9d81/fr

[80] Page 481, OLIVI Bino, ***L'Europe difficile***, traduction de l'Italien par CAVANNA Katarina et GIACONE Alessandro, Edition : Gallimard, Collection : Folio Histoire, numéro 103, 2001, 908 pages.

[81] Page 259, BITSCH Marie-Thérèse, ***Histoire de la construction européenne***, Edition : © Editions Complexe (Bruxelles, Belgique), Collection : Questions à l'Histoire, 2001, 357 pages.

[82] Pages 39 à 41, ROLLET Cédric (lieutenant), ***De la Forpronu à l'Ifor La France en Bosnie 1992-1996***, Edition : Centre de Doctrine d'Emploi des Forces (CDEF) et Division Recherche et Retour d'Expérience, Collection : Cahier de la recherche doctrinale, 6 juillet 2006, 65 pages.

coopération avec l'Allemagne comme des objectifs majeurs dans sa politique étrangère.

En raison des affinités de la Croatie et de la Slovénie avec le monde germanique et de sa proximité immédiate, de l'influence des immigrés croates et du droit du peuple à disposer d'eux-mêmes qui venait de se manifester avec l'unification allemande[83] du 3 octobre 1990, l'Allemagne et l'Italie (au moindre degré) s'engagèrent en conséquence et avec détermination en faveur du complet démantèlement de la Yougoslavie dont Berlin n'avait jamais admis l'existence pour la simple raison que cette fédération avait été créée sans accord réel des peuples la constituant au lendemain immédiat de la Première Guerre Mondiale. Ainsi l'Allemagne entraîna-t-elle la Communauté européenne dans un conflit qui allait passer pour le test de la crédibilité de sa politique extérieure au moment où la politique étrangère commune des Douze était encore à l'état de projet d'étude en ce début des années 1990. Si les Douze ne s'entendaient pas et ne parlaient pas d'une seule voix sur la scène internationale quant à la crise balkanique, une autre raison en plus de la politique allemande de désagrégation de la Yougoslavie et de la politique non interventionniste américaine sous administration du Président Bill CLINTON dans les Balkans serait que la Communauté européenne était liée depuis l'ère TITO à la Fédération yougoslave par un accord de coopération économique et lui accordait des crédits[84]. En plus, des hommes d'affaire slovènes et croates immigrés en Allemagne étaient en faveur de cet éclatement. En 1980, le Président des Etats-Unis Jimmy CARTER déclara[85] que « *une Yougoslavie indépendante, unie et non alignée est d'une importance cruciale pour la stabilité de l'Europe et du monde. Et le soutien à l'intégrité territoriale, à l'indépendance et à l'unité est au centre de la politique américaine* ». La Yougoslavie était considérée comme un « *no man's land of world politics* »[86] après le dernier conflit mondial, comme un sanctuaire politique que ni les Européens, ni les Américains, ni les Soviétiques, ni les Chinois n'eussent osé toucher sans qu'il y eût eu une remise en cause des frontières issues de la conférence de Yalta du 4 au 11 février 1945, créant ainsi une nouvelle instabilité géostratégique et géopolitique en Europe centrale et orientale, laquelle pourrait embraser tout le Vieux Continent.

---

[83] Page 463, GERBET Pierre, ***La construction de l'Europe***, Edition : Imprimerie nationale, collection : Notre siècle, janvier 1999, 617 pages.
[84] Page 460, GERBET Pierre, ***La construction de l'Europe***, Edition : Imprimerie nationale, collection : Notre siècle, janvier 1999, 617 pages.
[85] Page 224, COLLON Michel, ***Poker menteur : les grandes puissances, la Yougoslavie et les prochaines guerres,*** Edition : EPO, 1998, 379 pages.
[86] Page 13, R. CRAIG NATION, ***War in the Balkans, 1991-2002***, Edition: U.S. Army War College Strategic Studies Institute, august 2003, 404 pages.

Tentative française pour la non-intervention armée contre la Serbie.

Suite au vide politique après la disparition de l'Empire Soviétique, l'indécision des Occidentaux manifesta et traduisit leur euphorie, leur tentation et leur crainte. L'euphorie était la disparition et l'annihilation d'une confrontation armée directe entre l'Ouest et l'Est, tandis que la tentation poussa les Occidentaux à remplacer l'URSS dans ce vide sidéral sur l'échiquier européen, voire mondial, et que la crainte paralysa leurs actions, car les conséquences, toujours imprévisibles et irréversibles, risqueraient de les emporter dans une crise politique, économique et interethnique inextricable comme pendant la décolonisation, d'autant plus que l'Europe politique n'existait pas encore, que l'Alliance atlantique, la garante de la Communauté européenne de la défense, était aussi dans un tournant décisif en raison de la disparition d'un ennemi nommément désigné, et que son existence même demeurait incertaine en ce début des années quatre-vingt-dix. Pourtant, les gouvernements qui, au préalable, manifestaient leur neutralité vis-à-vis des crises de la Yougoslavie, furent vite désenchantés et commencèrent rapidement à changer de vues. Avec la disparition du camp socialiste staliniste qu'avait représenté l'Union Soviétique, la Yougoslavie perdit l'essentiel de son intérêt stratégique pour les Occidentaux, lequel eût consisté à barrer l'accès de la mer chaude de l'Adriatique à la marine soviétique, comme le dit crûment le Premier Ministre français, Edith CRESSON[87] sous la deuxième présidence de François MITTERRAND : « *Elle [la Yougoslavie, Ndlr] avait jusque-là pour fonction d'empêcher les Soviétiques d'accéder à l'Adriatique, or l'URSS est hors-jeu, et après sa disparition, la diplomatie russe paraît d'abord préoccupée de ne pas contrarier les Américains, qui, eux, ne sont pas fâchés de laisser aux Européens la gestion de la crise* ». Et cette déclaration fracassante d'Edith CRESSON ne reflétait sans doute pas les vues de la diplomatie française, mais elle avait le mérite d'être nuancée et pertinente en cette période de bouleversement politico-stratégique mondial. Or l'attitude de la France était assez ambiguë en ce début de la crise yougoslave parce que François MITTERRAND voulait à tout prix empêcher un affrontement militaire frontal contre la Serbie[88] qui était une alliée historique contre le nazisme, à l'inverse de la Croatie durant la Deuxième Guerre Mondiale. Cette attitude de François MITTERRAND

---

[87] Page 37, ***REVISTA CIDOB d'AFERS INTERNACIONALS 27. Percepción de las amenazas. Políticas de defensa y seguridad. La nouvelle perception des menaces: l'ex-bloc soviétique et la Yougoslavie*. Jean-Pierre MAURY.**
www.cidob.org/es/content/download/7110/70959/file/27maury.pdf

[88] Page 39, ROLLET Cédric (lieutenant), ***De la Forpronu à l'Ifor La France en Bosnie 1992-1996***, Edition : Centre de Doctrine d'Emploi des Forces (CDEF) et Division Recherche et Retour d'Expérience, Collection : Cahier de la recherche doctrinale, 6 juillet 2006, 65 pages.

aurait indirectement pour leitmotiv : « *on ne fait pas la guerre aux Serbes* »[89].

La vaine tentative française de relancer l'UEO pour régler les crises balkaniques.

Après que la Slovénie et la Croatie eurent déclaré leur indépendance le 25 juin 1991, l'armée fédérale sous contrôle serbe commença à lancer des offensives générales dès le 27 juin contre la défense territoriale slovène et le 3 juillet contre la défense croate[90] : la guerre s'embrasa en Yougoslavie. Déjà dès novembre 1990, les Etats-Unis avaient suspendu[91], en vertu de la « *1991 Foreign Operations Law 101-513* » toute aide économique envers Belgrade tout en finançant l'opposition par l'intermédiaire de la CIA. Pour faire ramener tous les antagonistes à la table des négociations, les Douze réussirent, le 5 juillet 1991, à imposer un embargo sur les armes à destination de la Yougoslavie, quoique leur médiation pour arrêter les hostilités fût vaine, et que les multiples fragiles cessez-le-feu ne fussent respectés par aucune des factions antagonistes. En occupant la présidence tournante de l'UEO depuis le 1er juillet 1990, la France proposa l'intervention[92] en Yougoslavie dans un cadre européen dont les travaux de planification seraient coordonnés par l'UEO ; cette proposition, soutenue par la Hollande et l'Allemagne, consistait à envoyer des troupes terrestres aux confins serbo-croates[93]. Selon l'audition à l'Assemblée nationale enregistrée le 22 novembre 2001 de l'Amiral Jacques LANXADE, ancien chef d'état-major des armées françaises de 1991 à septembre 1995, la Communauté européenne n'arriva pas à trouver une modalité commune de gestion du conflit de la Yougoslavie en raison de l'opposition du Royaume-Uni, du Danemark et du Portugal, lesquels refusèrent d'engager des troupes terrestres sous les auspices de l'UEO. En l'absence d'une politique étrangère commune, les Douze durent se tourner vers la doctrine de maintien de la paix des Nations-Unies, laquelle aurait été plutôt bien adaptée pendant la Guerre Froide, mais s'avérerait inadéquate dans le conflit yougoslave. Ledit conflit fut un conflit interethnique et confessionnel, et non proprement idéologique comme du temps du monde bipolaire.

---

[89] Page 26, Rapport d'information à l'Assemblée nationale ***Par la mission commune sur les évènements de Srebrenica***, 22 novembre 2001, 296 pages.

[90] Page 241, COT Jean (Général d'armée), Général Eric de la MAISONNEUVE (préfacier), ***Dernière guerre balkanique ? Ex-Yougoslavie, analyses, perspectives***, Edition : © L'Harmattan, Collection : FED (Fondation pour les Etudes de Défense), mai 1996, 254 pages.

[91] Page 236, COLLON Michel, ***Poker menteur : les grandes puissances, la Yougoslavie et les prochaines guerres,*** Edition : EPO, 1998, 379 pages.

[92] Page 8, Rapport d'information à l'Assemblée nationale ***Par la mission commune sur les évènements de Srebrenica***, 22 novembre 2001, 296 pages.

[93] Pages 461 à 462, GERBET Pierre, ***La construction de l'Europe***, Edition : Imprimerie nationale, collection : Notre siècle, janvier 1999, 617 pages.

Ce transfert de responsabilité pourrait discréditer la Communauté européenne en termes de politique étrangère à domicile même. Et son remède était en train d'être élaboré après le Sommet de Karlsruhe du 13 novembre 1987, à la veille de la Chute du Mur de Berlin, par le Président français, François MITTERRAND, et le Chancelier de l'Allemagne fédérale, Helmut KOHL : la Brigade franco-allemande[94] nouvellement créée serait appelée à devenir l'embryon de la future armée européenne. Même si sa mise en service solennelle datait du 17 octobre 1990, cette brigade n'était pas encore opérationnelle. D'où sa brillante absence dans les négociations pour la gestion de la crise yougoslave.

Les dissensions transatlantiques du dossier yougoslave.

Aux Etats-Unis d'Amérique, Bill CLINTON[95] fut préoccupé par son mandat présidentiel de *midterm elections* (mi-mandat) et par l'imbroglio bosniaque qui s'inviterait dans sa future campagne, quoique la CIA s'en occupât discrètement par ses *Black Operations* (actions secrètes) en soutenant les anticommunistes de la Fédération yougoslave. Les divergences de la CEE pour régler la crise yougoslave durent donc être léguées aux Nations-Unies, d'autant plus que l'OTAN n'était pas disposée à intervenir dans des opérations qui ne relevaient pas de l'Article V du Traité de Washington[96] signé le 4 avril 1949, et que les Etats-Unis n'avaient pas d'intérêts stratégiques immédiats dans les Balkans, parce que l'Amérique connaissait en ce début de 1990 une sécurité absolue comparée aux foyers d'instabilités géopolitiques de par le monde. Aussi les Européens firent-ils pression sur Washington pour son intervention directe dans l'optique d'extinction de l'incendie yougoslave.

Tant que les faits et causes politiquement parlant n'affectèrent pas directement la clause de défense commune de l'Alliance atlantique, Washington ne mobilisa pas ses forces armées,

---

[94] ***Chronologie de la Brigade Franco-Allemande***.
http://www.df-brigade.de/histo.htm

[95] Pages 195 à 198, R. CRAIG NATION, ***War in the Balkans, 1991-2002***, Edition: U.S. Army War College Strategic Studies Institute, august 2003, 404 pages.

[96] http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_17120.htm. Article V de l'Otan : Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations Unies, assistera la partie ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord.
Toute attaque armée de cette nature et toute mesure prise en conséquence seront immédiatement portées à la connaissance du Conseil de Sécurité. Ces mesures prendront fin quand le Conseil de Sécurité aura pris les mesures nécessaires pour rétablir et maintenir la paix et la sécurité internationales.

d'autant plus que le vice-président du National Intelligence Council[97], Stephen S. KAPLAN, dans son livre intitulé *Balkan Ghosts*, déconseilla au gouvernement américain sous l'administration de Bill CLINTON, l'engagement des soldats de l'armée de terre dans le bourbier bosniaque[98], parce que la mésaventure du conflit vietnamien était encore trop présente dans les souvenirs trop amers. Sortant tout juste du conflit opposant la coalition onusienne menée par les Etats-Unis et l'Irak de Saddam HUSSEIN de 1991, l'administration de George BUSH (père) ne vit pas l'intérêt pour Washington de se mêler à ce début de la guerre yougoslave. Et durant la première année de l'administration de Bill Clinton de 1993, Washington était indécis et répugnait à aligner sa politique avec les causes musulmanes. Il rejeta toutes initiatives unilatérales qui n'auraient pas reçu une autorisation onusienne au préalable.

Autrement dit, les Etats-Unis n'avaient aucun plan concret pour la résolution du conflit yougoslave tout en se référant à l'initiative des négociations de paix de Vance-Owen : la tournée diplomatique en Europe du secrétaire d'Etat, Warren CHRISTOPHER, fut un échec pour la politique étrangère américaine, car l'Union Européenne rejeta les propositions de Washington : pour l'Union Européenne, l'option *lift and strike* proposée par les Etats-Unis, levée de l'embargo en faveur de la Bosnie-Herzégovine et frappes aériennes de représailles contre les objectifs militaires serbo-bosniaques, était insuffisante[99]. Pourtant, seuls les Etats-Unis ou l'OTAN avaient la capacité de résoudre ce conflit de la Fédération yougoslave, vu que la Communauté européenne, devenue l'Union Européenne après la signature du Traité de Maastricht du 7 février 1992 avec comme deuxième pilier, la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC) qui était expressément liée au Pacte atlantique, n'avait toujours pas de dénominateur commun des relations internationales sur l'échiquier mondial. C'étaient cette faiblesse et ces hésitations qui poussèrent les Etats-Unis et les Douze à chercher des solutions au siège des Nations Unies.

Les accords de Brioni sous l'égide des Douze.

Pourtant, les évènements de la Bosnie-Herzégovine furent un élément déclencheur des cascades d'interventions armées menées par l'OTAN sous mandat des Nations-Unies après

[97] Un des services de renseignements et d'analyses géopolitiques et géostratégiques des Etats-Unis.
[98] Page 195, R. CRAIG NATION, ***War in the Balkans, 1991-2002***, Edition: U.S. Army War College Strategic Studies Institute, august 2003, 404 pages.
[99] Page 24, GNESOTTO Nicole, ***Leçons de la Yougoslavie***, Edition : ISS, Collection : Cahiers de Chaillot n°14, mars 1994, 39 pages.

des échecs de négociations parrainées par les Etats-Unis et par l'Union Européenne. Malgré les avertissements du Secrétaire Général des Nations Unies, Javier PEREZ De CUELLAR, sur une reconnaissance prématurée de la Slovénie, de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine, laquelle mènerait directement à la guerre[100], les Douze déclarèrent reconnaître, le 16 décembre 1991, toutes les républiques sécessionnistes à condition que ces dernières respectassent les droits fondamentaux de l'humanité. Par conséquent, la Slovénie, la Croatie et la Bosnie-Herzégovine seraient admises comme membres de l'ONU[101] dès le 22 mai 1992.

Même si les premières prémices des conflits interethniques éclatèrent au Kosovo[102] après la décision de Belgrade de suspendre son gouvernement et son parlement dès le 5 juillet 1990, la guerre ne commença vraiment à embraser la Yougoslavie qu'à partir du 27 juin 1991 lorsque l'armée fédérale lança sa première offensive contre la défense slovène, et que la Croatie s'enflamma à son tour le 3 juillet 1991 entre Serbo-croates et Croates. Un cessez-le-feu entre la Slovénie, la Croatie et l'armée fédérale put être obtenu le 7 juillet 1991 après les accords de Brioni menés sous l'égide de la Communauté européenne. L'armée fédérale yougoslave occupa ainsi la plupart des territoires des républiques sécessionnistes, sauf ceux de la Slovénie avec qui les hostilités prirent fin le 18 juillet 1991, et les laissa ensuite aux milices serbes qui les défendirent en vue de leurs unifications futures pour créer une *Grande Serbie*. Lorsque débuta la guerre de la Bosnie-Herzégovine du 6 avril 1992, l'Europe entière connut pour la énième fois les horreurs, les férocités et les atrocités sur les tortures des prisonniers, les viols des femmes, les déplacements massifs de près de 3 millions de personnes, les exécutions sommaires et la politique de terreur sur la population civile[103]. Même si c'étaient les Serbes qui entamèrent les horreurs de la guerre, les autres peuples de la Fédération yougoslave commirent aussi des persécutions et des crimes contre l'humanité : les procès du Tribunal pénal international[104] de La Haye de l'ex-Yougoslavie du début du XXIe siècle démontrèrent toutes ces exactions.

---

[100] Page 463, GERBET Pierre, ***La construction de l'Europe***, Edition : Imprimerie nationale, collection : Notre siècle, janvier 1999, 617 pages.

[101] Page 243, COT Jean (Général d'armée), Général Eric de la MAISONNEUVE (préfacier), ***Dernière guerre balkanique ? Ex-Yougoslavie, analyses, perspectives***, Edition : © L'Harmattan, Collection : FED (Fondation pour les Etudes de Défense), mai 1996, 254 pages.

[102] Pages 24 à 25, COT Jean (Général d'armée), Général Eric de la MAISONNEUVE (préfacier), ***Dernière guerre balkanique ? Ex-Yougoslavie, analyses, perspectives***, Edition : © L'Harmattan, Collection : FED (Fondation pour les Etudes de Défense), mai 1996, 254 pages.

[103] Page 30, COT Jean (Général d'armée), Général Eric de la MAISONNEUVE (préfacier), ***Dernière guerre balkanique ? Ex-Yougoslavie, analyses, perspectives***, Edition : © L'Harmattan, Collection : FED (Fondation pour les Etudes de Défense), mai 1996, 254 pages.

[104] Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie fut créé par la Résolution 808 du Conseil de Sécurité de l'ONU le 22 février 1993 (source : Monde diplomatique).

La création de la Forpronu sur direction française.

Or le Traité de Maastricht venait d'être signé le 7 février 1992 et confirma l'UEO dans les aspects militaires de l'Union Européenne[105]. Vu le Titre V, le Traité de Maastricht[106] permit la formation des forces armées européennes[107] au sein des pays membres volontaires à condition qu'elles n'entravassent pas la tenue de la politique de défense commune de l'Union Européenne et de l'OTAN : Eurocorps composé d'armées de terre en 1992, Euromarfor composé de marines en 1992, Euroforce composé d'armées de terre en 1995 et le Groupe aérien européen en 1998.

Seulement, le temps manqua pour la mise sur pied *ad hoc* d'une force militaire rapide. Le 21 février 1992, le Conseil de Sécurité des Nations Unies créa de par sa résolution 743 une force multinationale[108] de 14.000 casques bleus, laquelle reçut la dénomination de Force de protection des Nations Unies (Forpronu) et serait par la suite déployée dans les régions serbes de la Croatie. Dans cette crise des Balkans, la France intervint directement afin d'essayer de circonscrire ou au mieux d'éteindre l'incendie yougoslave : selon l'Amiral Jacques LANXADE[109], « *l'objectif poursuivi n'était donc pas humanitaire, mais politique, sinon stratégique* ». D'où la visite surprise du Président français, François MITTERRAND[110], à Sarajevo, le 28 juin 1992 pour que la communauté internationale n'oubliât pas la guerre des Balkans, une guerre à la porte même de l'Union Européenne : l'étanchéité politico-stratégique ne garantit pas l'absence de la contamination de la guerre d'une zone trouble à celle de la paix et de la prospérité. Le voyage de MITTERRAND fit suite à l'éclatement de la guerre en Bosnie-Herzégovine du 4 avril 1992 et l'ONU élargit, de par la résolution 758 du Conseil de sécurité du 8 juin de la même année, le mandat de la Forpronu. Au départ, le mandat de la

---

[105] Page 9, DOUTRIAUX Yves, LEQUESNE Christian (co-auteur), ZILLER Jacques (préfacier), ***Les institutions de l'Union Européenne***, Edition : © La Documentation française, Collection : Réflexe Europe, 4e édition, 2001, 179 pages.

[106] Pages 17 à 28, Union Européenne, ***Les traités de Rome, Maastricht, Amsterdam et Nice***, Textes comparés, Edition : ©La documentation française, 2002, 327 pages.

[107] Page 46, BUFFOTOT Patrice, ***Europe des armées ou Europe désarmée ?*** Edition **:** Paris : Ed. Michalon, collection : Ligne d'horizon, 2005, 115 pages.

[108] ***Un cahier spécial sur le Kosovo - Dix ans de conflit***
http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/kosovo/chronoyougo

[109] Pages 7 à 8, Rapport d'information à l'Assemblée nationale ***Par la mission commune sur les évènements de Srebrenica***, 22 novembre 2001, 296 pages.

[110] Page 243, COT Jean (Général d'armée), Général Eric de la MAISONNEUVE (préfacier), ***Dernière guerre balkanique ? Ex-Yougoslavie, analyses, perspectives***, Edition : © L'Harmattan, Collection : FED (Fondation pour les Etudes de Défense), mai 1996, 254 pages.

Forpronu fut limité à la sécurisation de l'acheminement de l'aide humanitaire[111] et releva du Chapitre VI[112] de la Charte des Nations Unies. Mais progressivement, son mandat fut étendu à des missions coercitives relevant du Chapitre VII[113] de la Charte de l'ONU.

Etant donné que les mandats de la Forpronu n'étaient pas à la mesure des missions attendues, et que les effectifs étaient insuffisants pour les tâches assignées, les premiers contingents français, hollandais, ukrainiens et britanniques ne pesèrent pas lourd face à la détermination des Serbes bosniaques. Même si la France fournit le plus gros contingent de la Forpronu comptant au total 23.000 casques bleus[114] en date du 8 décembre 1994, ses unités étaient surtout basées à Sarajevo. La force de la Forpronu[115] se composa de 6.200 casques bleus Français, 2.400 Anglais, 1.306 Danois, 1.080 Néerlandais, 995 Espagnols, 950 Polonais, 900 Russes, 500 Tchèques, 360 Ukrainiens, 200 Canadiens[116] et d'autres nations[117] encore. Un petit calcul rapide permet d'évaluer la force de l'Union Européenne des Douze à environ 12.000 militaires engagés directement dans le conflit yougoslave sans aucune présence des soldats états-uniens même pour signe de solidarité entre alliés occidentaux ; 167 casques bleus[118], dont 55[119] français, moururent en accomplissant leur devoir de soldat. A un certain moment fatidique, les rumeurs circulèrent même sur un retrait éventuel de la Forpronu qui était quotidiennement humiliée par les Serbes de la Bosnie-Herzégovine et cela ne fit pas le bonheur des casques bleus de l'ONU qui souffraient déjà de la mollesse des décisions du Conseil de Sécurité. D'où le constat de l'échec de la Forpronu. Mais, pour la première fois en Europe, une force multinationale dirigée par la France sous l'égide des Nations Unies avait pu

---

[111] Page 10, TARDY Thierry, ***L'ONU en Europe : vers un rôle opérationnel subsidiaire***, Edition : Fondation pour la recherche stratégique, septembre 2000, 27 pages.

[112] ***Chapitre VI : Règlement pacifique des différends***
http://www.un.org/fr/documents/charter/chap6.shtml

[113] ***Chapitre VII : Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression***
http://www.un.org/fr/documents/charter/chap7.shtml.

[114] ***Le blues des Casques bleus*** (Yougoslavie). 08 décembre 1994.
http://www.lexpress.fr/informations/le-blues-des-casques-bleus_601113.html

[115] Pages 28 et 38, GNESOTTO Nicole, ***Leçons de la Yougoslavie***, Edition : ISS, Collection : Cahiers de Chaillot n°14, mars 1994, 39 pages.

[116] ***Audition du général Jean COT, commandant de la FORPRONU (1993-1994)***. 22 novembre 2001.
http://www.voltairenet.org/Audition-du-general-Jean-COT

[117] La FORPRONU compta au plus fort de son activité jusqu'à 40.000 casques bleus provenant de plus de 40 pays différents.
http://www.operationspaix.net/DATA/LIVRE/19~v~Dans_loeil_du_cyclone___a_la_tete_de_la_FORPRONU.pdf

[118] ***Ex-Yougoslavie - FORPRONU***
http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/past/f_unprof.htm

[119] L'article résumant le rapport du Général d'armée Bernard THORETTE fait état de 116 soldats français tués en ex-Yougoslavie.
http://www.defense.gouv.fr/actualites/articles2/monument-aux-morts-en-opex

se créer sans la supervision de l'OTAN, donc libre de la suprématie militaro-politique étatsunienne, dans toutes les latitudes admises par le Conseil de la sécurité de l'ONU.

La sécurisation internationale des secteurs de la Forpronu sous autorité nationale.

Toutes les opérations de la Forpronu[120] furent en accord avec les instructions opérationnelles qui furent données par la chaîne de commandement des Nations Unies. Dans cette indépendance de gestion militaire, la logistique aurait dû normalement être assurée par les Nations Unies. Pourtant, il en fut autrement : les pays contributeurs durent s'en charger dans la plupart des cas, ce qui tissa des liens de coopération très étroits entre eux. Mais, dans le domaine de la puissance de feu, la Forpronu demanda l'intervention de la force aérienne de l'OTAN, avec au préalable l'aval des Nations Unies, sur des objectifs ciblés des agresseurs à l'avance : en raison des chaînes de commandement et des analyses militaro-politiques, la réaction aérienne otanienne *Airstrike* ne se mit en place que pendant un laps de temps de décisions plus ou moins long ; la réaction des casques bleus se révéla donc assez lente face à l'agressivité des belligérants sans compter que certains pays contributeurs ordonnèrent même à leurs militaires de ne pas exécuter les ordres émis directement du commandant de la Forpronu sur place. Dans certains cas de figures où les décisions durent être prises dans l'immédiat et sans attendre l'autorisation de leurs supérieurs hiérarchiques nationaux à condition que lesdites décisions se déroulèrent dans le cadre du mandat des Nations Unies, les commandants responsables des zones à sécuriser prirent de leur propre initiative une action d'emploi de la force, comme le cas de la prise du pont de Vrbanja[121] en mai 1995 sous la direction des casques bleus français. A son audition à l'Assemblée nationale, l'Amiral Jacques LANXADE, chef d'état-major des armées de 1991 à 1995 clarifia ces actions : « *La décision a été prise dans un cadre strictement français parce que nous considérons que nos forces étaient dans une situation dangereuse et qu'il fallait mettre un terme à l'action des Serbes à Sarajevo contre nos forces. Le Général Hervé GOBILLIARD a donc, de sa propre initiative, apprécié la situation et il s'est tourné vers moi pour me demander l'autorisation, que je lui ai immédiatement donnée, de lancer cette opération. La décision n'a pas été soumise au Premier Ministre [Alain JUPPE, Ndlr] ni au Président de la République [Jacques CHIRAC, Ndlr] parce qu'il y avait d'abord, une extrême urgence et, surtout, parce que, étant donné la connaissance que j'avais de la position du Président de la République, je savais*

[120] Page 12, Rapport d'information à l'Assemblée nationale ***Par la mission commune sur les évènements de Srebrenica***, 22 novembre 2001, 296 pages.

[121] Pages 11 à 13, Rapport d'information à l'Assemblée nationale ***Par la mission commune sur les évènements de Srebrenica***, 22 novembre 2001, 296 pages

qu'en tout état de cause, il m'aurait donné immédiatement son accord ». Dans le cadre de l'OTAN du soutien aérien rapproché de la Forpronu, les Etats-Unis, la France, l'Angleterre, la Hollande et la Turquie fournirent respectivement 67, 31, 26, 18, et 18 avions de combats[122] de tous types confondus dans les opérations de frappes aériennes sur la Yougoslavie, dont la plupart s'effectuèrent à partir de la base aérienne d'Aviano, dans le nord-est d'Italie, soit 160 avions en tout.

La création d'une Force de Réaction Rapide.

Suite à l'aggravation des conflits généralisés, à la faiblesse de la Forpronu à accomplir ses missions et à la menace constante des Serbes bosniaques autour des zones onusiennes de sécurité, l'OTAN approuva le principe de frappes aériennes ciblées en Bosnie-Herzégovine[123] en vertu de la résolution 836 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 9 août 1993. De par la prise en otages de 200 casques bleus[124], dont une centaine de français, qui seraient ensuite utilisés comme boucliers humains dans des endroits militaro-stratégiques à partir du 26 mai 1995 et de par leurs prises *manu militari* des enclaves musulmanes de Srebrenica et Zepa au mois de juillet suivant qui pourtant étaient sous protection de la Forpronu et le bombardement meurtrier au mortier de 120 mm sur le marché de Markale au centre de Sarajevo le 5 février 1994 faisant 58 morts et 142 blessés parmi la population civile bosniaque[125], les Serbes bosniaques défièrent ainsi toutes les recommandations, les exhortations à la retenue et les rejets des négociations et des médiations de l'ONU[126] après les nombreuses frappes aériennes de l'OTAN autorisées par les Nations Unies. Les coups de main des Serbes bosniaques génèrèrent la création le 3 juin 1995 d'une force *ad hoc*, la Force de Réaction Rapide[127] (FRR), qui serait équipée d'armements lourds, de blindés et d'hélicoptères pour dissuader toute nouvelle tentative d'intimidation et d'humiliation des casques bleus de la part des Serbo-bosniaques. Selon le Général Bernard JANVIER, commandant de la Forpronu de 1995 à

---

[122] Page 29, GNESOTTO Nicole, ***Leçons de la Yougoslavie***, Edition : ISS, Collection : Cahiers de Chaillot n°14, mars 1994, 39 pages.

[123] ***Pacifier la Bosnie et transformer l'Alliance***. Mars 1997.
http://www.nato.int/docu/revue/1997/9702-6.htm

[124] Page 49, ROLLET Cédric (lieutenant), ***De la Forpronu à l'Ifor La France en Bosnie 1992-1996***, Edition : Centre de Doctrine d'Emploi des Forces (CDEF) et Division Recherche et Retour d'Expérience, Collection : Cahier de la recherche doctrinale, 6 juillet 2006, 65 pages.

[125] Page 20, Rapport des Nations Unies, ***Former Yugoslavia-UNPROFOR***, septembre 1996, 45 pages.

[126] ***Former Yugoslavia - UNPROFOR***
http://www.un.org/en/peacekeeping/missions/past/unprof_b.htm

[127] Pages 9 à 15, Rapport d'information à l'Assemblée nationale ***Par la mission commune sur les évènements de Srebrenica***, 22 novembre 2001, 296 pages.

1996, la FRR serait une brigade multinationale de 4.500 hommes[128] composée uniquement d'unités française, britannique, hollandaise et belge et serait placée directement sous les ordres du Général André SOUBIROU. D'ailleurs le rapport[129] du Président du groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, Lakhdar BRAHIMI, rendu public en 2000 après quatre mois de travaux et d'analyses, démontra la nécessité d'imposer de force, si nécessaire, la paix à un Etat ou une nation en défaillance politique. Pour la composition de cette force onusienne exceptionnelle, Washington et Londres proposèrent d'en créer une à hauteur du niveau de division, c'est-à-dire 10.000 hommes[130]. Là, on se heurta à des questions militairement techniques dans les ressources mécaniques : le besoin en hélicoptères de transport lourds, en avions cargo et en blindés et chars de combat ne fut pas comblé, tandis que l'OTAN assura toujours la puissance aérienne.

L'attestation d'une identité de défense commune.

Avec l'escalade politico-militaire en Yougoslavie, l'Union Européenne franchit une nouvelle étape dans le processus de la politique étrangère commune. À la suite de la réunion ministérielle de l'OTAN à Oslo[131] des 4 et 5 juin 1992 concluant *que la stabilité et la sécurité dans la région euro-atlantique reposeraient de plus en plus sur un ensemble d'institutions interdépendantes et se renforçant mutuellement : l'OTAN, la CSCE, la Communauté européenne, I'UEO et le Conseil de l'Europe,* l'identité de défense commune de l'Union Européenne fut officiellement reconnue et appelée à renforcer le pilier de l'Alliance atlantique dans la gestion des crises sur le Vieux Continent, d'autant plus que l'UEO fut clairement identifiée et annotée *en tant que composante de défense de l'Union européenne et en tant que moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance atlantique*. En vertu de cette déclaration d'Oslo, la déclaration de Petersberg du 19 juin 1992 confirma le rôle exact et les missions de l'UEO au sein des Douze : l'article 17 du Traité de l'Union Européenne stipula que *la politique étrangère et de sécurité commune inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union [Européenne, ndlr], y compris la définition progressive d'une politique de*

---

[128] Page 52, ROLLET Cédric (lieutenant), ***De la Forpronu à l'Ifor La France en Bosnie 1992-1996***, Edition : Centre de Doctrine d'Emploi des Forces (CDEF) et Division Recherche et Retour d'Expérience, Collection : Cahier de la recherche doctrinale, 6 juillet 2006, 65 pages.

[129] Pages 8 à 10, Rapport de Lakhda BRAHIMI pour le Secrétaire général des Nations Unies Kofi ANNAN, ***Rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies***, 21 août 2000, 84 pages.

[130] Page 18, Rapport d'information à l'Assemblée nationale ***Par la mission commune sur les évènements de Srebrenica***, 22 novembre 2001, 296 pages.

[131] ***Communiqué Final - du Conseil de l'Atlantique Nord en session ministérielle.*** 04 novembre 2004. http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_23983.htm?selectedLocale=fr

défense commune qui pourrait conduire à une défense commune, et que les questions visées au présent article inclurent les missions humanitaires et d'évacuation, les missions de la paix et les missions de force de combat pour la gestion des crises, y compris les missions de rétablissement de la paix[132]. En cet été 1992, la concurrence[133] entre une Amérique voulant marquer sa suprématie et l'Union Européenne, entre OTAN et UEO, atteignit son paroxysme pour la mise en œuvre de l'embargo dans l'Adriatique contre la Yougoslavie et la protection des convois humanitaires en Bosnie-Herzégovine, même si, dans le principe de la ligne directrice de l'Alliance, Washington laissa aux Européens la gestion des crises des Balkans. L'attitude américaine n'était pas dépourvue d'arrière-pensées : l'échec politico-stratégique de l'Union Européenne faisait émerger la supériorité diplomatico-militaire incontestable et incontournable des Etats-Unis d'Amérique au moment même où l'Union politique des Douze allait se renforçant grâce à la ratification du Traité de Maastricht du 7 févier 1992. En dehors de la précision de l'Article V de l'OTAN, *l'intérêt des Etats-Unis pour un problème de sécurité en Europe ne fut en effet ni automatique, ni systématique, mais plutôt aléatoire, variable dans le temps comme en intensité, et surtout largement imprévisible*. D'où le sentiment de la trahison de la part de Washington dans la classe dirigeante européenne. Que les Etats-Unis le voulussent ou non, ils furent partie prenante des Articles IV et V du Traité de Bruxelles modifié[134] qui stipulèrent une assistance politico-militaire en cas d'agression armée en Europe contre un des Etats membres. Or, Washington ne fut pas disposé à devenir une force de réserve pour l'UEO et préféra toujours garder son contrôle sur la défense européenne.

Les débuts difficiles de la Force de Réaction Rapide.

La Force de Réaction Rapide de l'ONU, projet sur initiative française conçu après les élections présidentielles qui consacrèrent Jacques CHIRAC au poste de Chef d'Etat, fut officiellement créée le 15 juin 1995 en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies[135] par la résolution 998 du Conseil de la sécurité. Ses unités furent en tenue de combat avec un casque vert et non un casque bleu pour le maintien de la paix. En France, l'accession au pouvoir d'un nouveau président de droite, Jacques CHIRAC, depuis le 7 mai 1995 entraîna

---

[132] Pages 20 et 21, Union Européenne, ***Les traités de Rome, Maastricht, Amsterdam et Nice***, Textes comparés, Edition : ©La documentation française, 2002, 327 pages.

[133] Pages 23 à 26, GNESOTTO Nicole, ***Leçons de la Yougoslavie***, Edition : ISS, Collection : Cahiers de Chaillot n°14, mars 1994, 39 pages.

[134] ***Union de l'Europe Occidentale***
http://www.weu.int/index_fr.html

[135] Page 50, ROLLET Cédric (lieutenant), ***De la Forpronu à l'Ifor La France en Bosnie 1992-1996***, Edition : Centre de Doctrine d'Emploi des Forces (CDEF) et Division Recherche et Retour d'Expérience, Collection : Cahier de la recherche doctrinale, 6 juillet 2006, 65 pages.

peu de changement par rapport à la présidence de François MITTERRAND, mais la prise en otages des casques bleus redimensionna fondamentalement la politique de recherche par la France d'une solution pacifique du conflit yougoslave. En l'occurrence, la mission de la FRR[136] fut « *d'assurer des actions ou réactions d'urgence en appui à des unités des Nations Unies isolées ou menacées, d'aider au redéploiement d'éléments de la FORPRONU et de contribuer au maintien de la liberté de mouvement* ». Selon les témoignages du Général d'armée Jean COT qui était commandant de la Forpronu du 1er juillet 1993 au 15 mars 1994, cette force d'intervention rapide[137] terrestre onusienne avait fait cruellement défaut durant les missions de la Forpronu. Dans les faits, elle ne put pas être mise sur pied rapidement[138]. Elle aurait pu éviter les actes de violences gratuites infligées aux civils. En plus de la lenteur de l'opérationnalité de la FRR, le domaine du renseignement[139] tous azimuts pour l'appréciation du terrain par les commandants des zones à sécuriser était très lacunaire et imparfait pour les actions de la Forpronu.

L'autorisation constitutionnelle à la Bundeswehr pour les opérations onusiennes.

L'Allemagne était le seul membre de l'Union Européenne à devoir prendre en compte et surmonter ses lois constitutionnelles afin de pouvoir envoyer ses troupes à l'étranger. Durant le conflit yougoslave, comme la Loi Fondamentale[140] allemande interdisait toute utilisation de la *Bundeswehr* en dehors du territoire allemand, le Ministre des Affaires étrangère allemand, Klaus KINKEL, eut, en 1991, le mérite d'ouvrir la voie de la clarification en déposant une plainte contre son propre gouvernement, dont il faisait partie, auprès de la Cour constitutionnelle fédérale de Karlsruhe créé en 1951 (Tribunal constitutionnel fédéral - *Bundesverfassungsgericht*, abrégé en BVerfG) contre la participation des soldats allemands aux opérations décidées par l'OTAN de contrôle à bord des avions AWACS dans le conflit de la Yougoslavie. C'est seulement le 12 juillet 1994[141] que la Cour constitutionnelle fédérale de

---

[136] ***Monument dédié aux morts en opérations extérieures***
http://www.defense.gouv.fr/actualites/articles2/monument-aux-morts-en-opex

[137] ***Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies (BIRFA).***
http://www.operationspaix.net/16-resources/details-lexique/brigade-multinationale-d-intervention-rapide-des-forces-en-attente-des-nations-unies-birfa-.html

[138] Page 20, Rapport d'information à l'Assemblée nationale ***Par la mission commune sur les évènements de Srebrenica***, 22 novembre 2001, 296 pages.

[139] Page 24, Rapport d'information à l'Assemblée nationale ***Par la mission commune sur les évènements de Srebrenica***, 22 novembre 2001, 296 pages.

[140] Page 16 à 23, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.

[141] Page 9, TESSIER Guy (député), ***AU NOM DE LA COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES, SUR LE PROJET DE LOI CONSTITUTIONNELLE (N° 820), de modernisation des institutions de la Ve République***, 13 mai 2008, 35 pages.

Karlsruhe autorisa l'utilisation de la *Bundeswehr* en dehors du territoire allemand à la condition d'un accord du *Bundestag* à la majorité simple, dans des missions des casques bleus sous l'égide de l'ONU. Avant cet arrêt, les soldats allemands opéraient seulement sous le couvert et au sein de l'OTAN pour éviter l'illicéité constitutionnelle fédérale.

Les accords de Dayton et la faiblesse de la politique européenne.

Malgré l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht le 1er novembre 1993 et de la Déclaration de Petersberg le 19 juin 1992, les Douze furent incapables de mettre en pratique le processus de l'union politique commune pour des raisons d'intérêts politico-stratégiques différents. Le point d'orgue de leur faiblesse se traduisit en leur incapacité à résoudre la crise balkanique, à tel point que disparut leur contrôle des initiatives des médiations internationales. La création du groupe de contact du 25 avril 1994 comprenant les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni, l'Italie et la Fédération de Russie prit[142] le relai des négociations des Nations-Unies et de l'Union Européenne. En ce qui concernait la gestion des crises politiques, l'Union Européenne perdit ainsi de sa crédibilité aux yeux de l'opinion occidentale : premièrement, elle n'arriva pas à unifier sa politique vis-à-vis des crises de la Yougoslavie ; deuxièmement, elle fit appel sans succès à l'ONU pour la résolution des conflits des Balkans; et troisièmement, la gestion des crises des Balkans revint aux Etats-Unis qui arrivèrent à influencer les Croates et les Bosniaques, tandis que le retour même en douceur sur l'échiquier mondial de la Fédération de Russie fit quand même plier les Serbes et les obliger à mettre un terme à la guerre. Pourtant, les Etats-Unis n'engagèrent leur troupe terrestre que dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine[143] qui avait déclaré son indépendance le 17 septembre 1991 sans coup férir. Pour couronner le tout, les accords de paix du 21 novembre 1995 sur la Yougoslavie se passèrent à Dayton, dans l'Etat de l'Ohio aux Etats-Unis, marquant ainsi la suprématie américaine dans les gestions politico-militaires sur l'Occident. A l'absence de la politique russe sur la scène mondiale pour des raisons de restructurations et de transitions politico-économiques et à l'impuissance[144] des Quinze à cause de leur mésentente sur l'union politique, Washington, dès l'automne 1995, conçut, rédigea, négocia et imposa les accords de Dayton aux trois belligérants des Balkans par la seule diplomatie américaine.

---

http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rapports/r0883.pdf

[142] Page 260, BITSCH Marie-Thérèse, ***Histoire de la construction européenne***, Edition : © Editions Complexe (Bruxelles, Belgique), Collection : Questions à l'Histoire, 2001, 357 pages.

[143] Page 241, COT Jean (Général d'armée), Général Eric de la MAISONNEUVE (préfacier), ***Dernière guerre balkanique ? Ex-Yougoslavie, analyses, perspectives***, Edition : © L'Harmattan, Collection : FED (Fondation pour les Etudes de Défense), mai 1996, 254 pages.

[144] Page 32, GNESETTO Nicole, ***La puissance et l'Europe***, Edition : Paris : Presses de Sciences politiques, 1998, 131 pages.

Pendant tout ce laps de temps de rédaction, les Européens furent à peine consultés, alors que Paris et Londres avaient fourni, Français et Britanniques en tête, plus de 80 % des effectifs militaires de la Forpronu, et cela sans compter les sacrifices humains et économiques pour une influence presque invisible de la politique étrangère des Quinze.

Les balbutiements d'un sentiment du besoin d'une force de défense communautaire furent pris de plus en plus en considération aux vues de la nouvelle donne géostratégique et géopolitique de la fin du XXe siècle. Le sentiment d'impuissance de coordination dans les longs débats démocratiques de l'Europe Occidentale accentua l'absence politique en matière de défense et de sécurité en dehors du cadre de l'OTAN. D'autant plus que la défense européenne dut avoir un but précis, ce n'était pas le cas avec la disparition de l'URSS qui avait été considérée comme une menace majeure pour l'ensemble du monde capitaliste et démocratique. Ce moment de flottement rectifia la nouvelle dimension de la politique extérieure de la communauté européenne avec en prime potentielle les crises de la Yougoslavie et du Golfe Persique dont les intérêts et la sécurité occidentaux furent exposés en pleine lumière. L'intégration économique de la communauté européenne arriva au moment fatidique avec l'*Objectif 92* du Marché Unique qui occupa le long débat en son sein. Or l'Europe Occidentale en cette fin du XXe siècle fut aussi bouleversée ou préoccupée par la réunification des deux Allemagnes, laquelle fit craindre à l'opinion européenne, à tort d'ailleurs, une Allemagne revancharde comme l'eut rappelé le *Drittes Reich*. Dans son ensemble, de toutes les opérations militaires durant la dernière décennie du XXe siècle, auxquelles la communauté européenne participa activement ou presque discrètement comme la *Bundeswehr*, démontrèrent la faiblesse en matière d'armes de hautes technologies par rapport à l'armée états-unienne et la concertation diffuse pour la tenue d'une force de coercition européenne crédible aux yeux de l'opinion publique. Quoi qu'il en fût, la communauté européenne arriva à démontrer sa capacité et sa force de coercition dans le déploiement d'une première force européenne sous bannière de l'ONU dans les crises balkaniques sans recours à l'OTAN, sauf dans les opérations aériennes : la résilience européenne porta ensuite ses bénéfices géopolitiques et géostratégiques.

Chapitre 3

Le 59e sommet franco-allemand de la Rochelle du 22 mai 1992 et la création de l'Eurocorps.

La proposition du gouvernement français des 26 et 27 octobre 1984 de réactiver l'UEO[145] qui, en pleine crise des euromissiles, répondit au lancement d'un programme de recherches sur la défense antimissile du Président états-unien Ronald REAGAN, et aux missions de Petersberg du 19 juin 1992, qui prévoyait des missions de défense opérées par l'Union de l'Europe Occidentale en coopération avec l'Union Européenne et l'OTAN, ainsi que les leçons tirées des guerres de l'Irak et de la Yougoslavie, précipitèrent la création d'une armée européenne sous la houlette du Président français François MITTERRAND et du Chancelier allemand Helmut KOHL. En raison du Traité de l'Elysée[146] du 22 janvier 1963 entre le Président français Charles de GAULLE et du Chancelier fédéral allemand Konrad ADENAUER, et du Rapport de la Rochelle du 22 mai 1992[147], l'embryon d'une armée européenne commença à se matérialiser. Ce projet de l'armée européenne, connu par la suite sous le nom « Eurocorps », possédait dès son origine une dimension européenne, mais aussi une vocation politique visant à contester la place de l'OTAN. *La création de l'Eurocorps illustra à plus d'un titre cette triple dynamique, franco-allemande, européenne et atlantique*[148]. Le Traité de l'Elysée de 1963 annonça à l'avenir une collaboration étroite dans le domaine de la défense entre la France et l'Allemagne fédérale : échange de troupes, coopération en matière d'armements, mise en place d'un Conseil de défense commun franco-allemand. Cependant les difficultés ne cessèrent de s'agrandir à tel point que Charles de GAULLE, lors d'une conférence de presse du 28 octobre 1963, reprocha à l'Allemagne de ne pas privilégier les accords de l'Elysée et de préférer l'alliance des Etats-Unis, parce que le choix de Bonn vida ainsi le « *Traité franco-allemand de son esprit et de sa substance*[149] » : la désertion de l'Allemagne fédérale

---

[145] ***"Serait-ce le réveil de la belle au bois dormant?"*** dans Frankfurter Allgemeine Zeitung (29 février 1984). http://www.cvce.eu/education/unit-content/-/unit/d5906df5-4f83-4603-85f7-0cabc24b9fe1/8029981b-cd1e-4c29-90ac-2111641cf385/Resources#e569cf74-2bb5-4a0a-9444-34419e6ba32c_fr&overlay

[146] ***Traité de l'Elysée (22 janvier 1963)***. http://www.france-allemagne.fr/Traite-de-l-Elysee-22-janvier-1963,0029.html

[147] Dans ses ***documents de base du 30 août 2005***, l'Eurocorps reconnaît le Rapport de la Rochelle comme son principal acte fondateur. http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/documents/dv/eurocorps_basicdocuments_/eurocorps_basicdocuments_fr.pdf.

[148] Page 24, HAINE Jean-Yves, ***L'Eurocorps : processus de socialisation et construction d'une identité transnationale***, centre d'Etudes en sciences sociales de la défense de Paris, janvier 2001, 115 pages.

[149] ***Chronologie*** des négociations franco-allemandes http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/relations-franco-allemandes/chronologie.shtml

s'expliqua par l'ambiguïté de l'utilisation de l'arsenal nucléaire français[150] dont les tirs ne frappaient que le sol allemand en cas d'invasion de l'Armée Rouge parce que la portée des fusées Pluton était de 120 km, par la priorité donnée par l'Allemagne à l'armement classique comme dissuasion, par le mouvement pacifiste, par l'Ostpolitik et par la recherche de la sécurité par la protection dissuasive atomique auprès des Etats-Unis d'Amérique.

Une alliance dans l'alliance.

Or ce reproche du Chef de l'Etat marqua l'échec de la politique française de rallier la RFA à sa cause pour bâtir une défense européenne indépendante de l'Alliance atlantique. Comme la RFA ne pouvait édifier sa défense en dehors du cadre de l'UEO et de l'OTAN en raison de la Loi Fondamentale de Bonn[151] (*Bonner Grundgesetz*), que l'Alliance atlantique était le fondement de la sécurité allemande aussi bien que de l'Europe, et que l'unité de l'Europe était sa politique majeure, les modalités de ce sommet historique ne furent vraiment activées qu'en 1987. D'après le témoignage du général d'armée aérienne français, Paul STEHLIN[152] : « *il n'y a donc de défense de l'Europe par l'Europe que s'il y a une Europe unie, propriétaire des moyens nécessaires à sa sécurité* ». Avant la chute du Mur de Berlin en 1989, la RFA occupait une position militaire très avantageuse avec un effectif total d'environ 500.000 hommes, ce qui faisait d'elle une partenaire incontournable de la France dans la création d'une force européenne indépendante. Dans une longue note diplomatique adressée à la France du 5 février 1963, Moscou protesta[153] contre le Traité franco-allemand sur l'union des deux forces armées, soulignant son degré de dangerosité pour l'Union Soviétique et l'équilibre en Europe.

Du point de vue français, le couple franco-allemand représenta l'équilibre de la défense européenne avant et après la Guerre Froide. D'où la démarche de Charles de GAULLE auprès du Chancelier de l'Allemagne de l'Ouest, Konrad ADENAUER, pour démontrer que l'établissement d'une véritable communauté occidentale de sécurité pourrait se réaliser au-

---

[150] Pages 106 et 107, KAISER Karl, LELLOUCHE Pierre, GNESOTTO Nicole, KOLBOON Ingo (co-auteurs), ***Le couple franco-allemand et la défense de l'Europe***, traduction de l'allemand de BLONDY-MAUCHAND Geneviève, PONSART Sylvie et SCHÜTZE Stephan, Edition : Editions Economica, 1986, 354 pages.

[151] ***Loi fondamentale de Bonn*** pour la République fédérale d'Allemagne http://www.bundestag.de/blob/189762/f0568757877611b2e434039d29a1a822/loi_fondamentale-data.pdf

[152] Pages 261 à 262, STEHLIN Paul, FRANCOIS-PONCET André (préfacier), ***Retour à zéro, l'Europe et sa défense dans le compte à rebours***, Edition : Robert Laffont, 1968, 386 pages. Ancien chef d'état-major de l'armée de l'air de 1960 à 1963, puis député et parlementaire de 1968 à1975, Paul STEHLIN suivit toutes les étapes de la négociation de la défense de l'Europe. Paul STEHLIN était un pro-atlantiste.

[153] Page 280, STEHLIN Paul, FRANCOIS-PONCET André (préfacier), ***Retour à zéro, l'Europe et sa défense dans le compte à rebours***, Edition : Robert Laffont, 1968, 386 pages.

delà même des ressentiments du passé entre deux anciens ennemis héréditaires, que la RFA et la France seraient le noyau dur de cette identité de sécurité collective. *Ce passage d'une rivalité séculaire, -Erbfeindschaft-, à une communauté de destin, - Schicksalsgemeinschaft-, fut progressivement mis en place et doit beaucoup aux initiatives du général de GAULLE et du chancelier ADENAUER, même si certains facteurs structurels ont sans conteste contribué à ce rapprochement*[154]. Toutefois, ce rapprochement avait un prix pour l'Allemagne et, à certains égards, Paris conduisit la politique franco-allemande de coopération. En réalité, Bonn laissa le champ libre à Paris pour mener cette politique de défense commune en dehors de l'OTAN. Mais cette politique se fit aussi grâce à la puissance économique de l'Allemagne. En clair, la fusion politico-militaire franco-allemande en termes de coopération binationale émana de la recherche d'un pôle de défense européenne distinct de la part de Paris et de la puissante économie de l'Allemagne. Dès les années 1958 et 1959, Charles de GAULLE proposa l'idée d'un directoire des trois puissances, Etats-Unis, Royaume-Uni et France, pour diriger l'Alliance atlantique, mais elle fut rejetée par l'ensemble des alliées non sans causer des tensions diplomatiques grandissantes entre Paris d'une part et Washington et ses partenaires européens d'autre part. Dans un tel contexte, la France de la Ve République essaya vainement de créer « *une alliance dans l'alliance* »[155] de défense à côté de l'OTAN parmi les premiers six partenaires de la CEE, laquelle fut surtout récusée par la Hollande et la Belgique à cause du refus de Paris d'y associer Londres que Paris considérait comme un cheval de Troie de la politique américaine sur le Vieux Continent. La tension diplomatique était telle que la France de Charles de GAULLE décida unilatéralement de quitter la structure militaire intégrée de l'OTAN en 1966, que les tentatives successives d'ériger une force militaire indépendante paralysèrent toute coopération réelle des sept membres de l'UEO et l'ensemble des relations interpolitico-militaires, d'autant plus que Washington écarta la proposition française de partage du commandement de l'Alliance atlantique de la Méditerranée. Quant à l'Allemagne fédérale, elle tenta tant bien que mal, après la signature du Traité de l'Elysée sur la coopération franco-allemande, de ne surtout pas provoquer l'ire de Washington, de Londres et de ses autres alliés européens, attendu que sa participation avec la France pourrait la mettre à part dans l'organisation atlantique. Par conséquent, le Traité de l'Elysée fut rangé dans les cartons jusqu'à ce que François MITERRAND l'en ressortît au début de 1982, car la situation

---

[154] Page 24, HAINE Jean-Yves, ***L'Eurocorps : processus de socialisation et construction d'une identité transnationale***, centre d'Etudes en sciences sociales de la défense de Paris, janvier 2001, 115 pages.

[155] Pages 30 à 33, KAISER Karl, LELLOUCHE Pierre, GNESOTTO Nicole, KOLBOON Ingo (co-auteurs), ***Le couple franco-allemand et la défense de l'Europe***, traduction de l'allemand de BLONDY-MAUCHAND Geneviève, PONSART Sylvie et SCHÜTZE Stephan, Edition : Editions Economica, 1986, 354 pages.

en Europe évoluait dangereusement et de pis en pis avec les affrontements diplomatico-militaires des missiles à ogives nucléaires entre les Etats-Unis et l'URSS sans que les autres pays européens, aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest, n'eussent un mot à dire sur cette diplomatie de terreur suprême.

Comme le Traité de la CED, Communauté Européenne de Défense, avait été enterré en raison du refus de sa ratification par l'Assemblée Nationale française le 30 août 1954, seule l'UEO subsistait et, mise en sommeil, résistait encore à sa disparition politique. Mais l'accession au pouvoir de François MITTERRAND à l'Elysée vint chambouler le paysage politique de la France dans la défense européenne. Concernant l'UEO, le premier Président socialiste en fit même son cheval de bataille en renforçant le plus possible le pilier européen de défense[156] au sein de cette seule institution spécialisée en matière de défense. Tout en cherchant à renforcer l'UEO, François MITTERRAND poursuivit en même temps le but assigné pour une union politique qui devrait plus tard l'intégrer en son sein. Lors du Conseil de l'UEO du 27 octobre 1987[157] à La Haye, en Hollande, le Conseil des ministres des pays membres de cette organisation adopta une « *Plate-forme sur les intérêts européens en matière de sécurité* » dont le préambule relata : « *Nous rappelons notre engagement de construire une union européenne, conformément à l'Acte unique européen, que nous avons tous signé en tant que membres de la Communauté européenne. Nous sommes convaincus que la construction d'une Europe intégrée restera incomplète tant que cette construction ne s'étendra pas à la sécurité et à la défense* ». C'était dans le contexte de la crise des fusées et des pourparlers entre Washington et Moscou sur le retrait des forces nucléaires intermédiaires en Europe que les europoliticiens prirent acte de leur faiblesse collective en matière de politique étrangère commune et ressentirent le besoin d'une concertation plus poussée dans le domaine de sécurité au sein de l'alliance européenne.

L'esquisse de la Brigade Franco-Allemande.

Lors du 39e Sommet[158] franco-allemand de Paris du 25 février 1982, l'esquisse de la constitution d'une force armée européenne commença à germer sur le plan bilatéral, entre

---

[156] Pages 15 et 16, BUFFOTOT Patrice, ***Europe des armées ou Europe désarmée ?*** Edition : Paris : Ed. Michalon, collection : Ligne d'horizon, 2005, 115 pages.

[157] ***Union de l'Europe Occidentale***
http://www.weu.int/index_fr.html

[158] Page 390, PFEIL Ulrich (auteur), FONTAINE André (préfacier), ***La RDA et l'Occident (1949-1990)***, Edition : Presse universitaire Sorbonne Nouvelle, Collection : Publications de l'Institut Allemand, novembre 1999, 535 pages.

François MITTERRAND et le Chancelier fédéral Helmut SCHMIDT, sur initiative de Paris : les deux chefs d'Etat et de gouvernement rendirent plus étroits les liens de leurs politiques étrangères communes et les échanges bilatéraux sur les problèmes de sécurité. Pour donner de la crédibilité à l'UEO, une institution de défense de l'Europe occidentale du moment de la Guerre Froide qui était en fait une coquille vide de toutes substances organiques, François MITTERRAND mena une politique solennelle dans l'optique de la consolider en mettant à sa disposition des forces militaires de l'Europe. Lors du sommet de Karlsruhe en Allemagne du 13 novembre 1987, François MITTERRAND et Helmut KOHL décidèrent de mettre sur pied une grande unité mixte franco-allemande[159]. A la suite d'une proposition du Chancelier fédéral allemand Helmut KOHL, un Conseil de défense franco-allemand fut institué le 22 janvier 1988 pour étudier la conception d'une force mixte des deux côtés du Rhin et conclut à la décision de la création d'une brigade franco-allemande, effective le 12 janvier 1989. Et cette unité fut composée de militaires des deux nationalités, commandée alternativement par des officiers supérieurs Français et Allemand au niveau des grades de Colonel (*Oberst*) et de Général de brigade (*Brigadegeneral*). Elle fut placée en dehors du commandement de l'OTAN, condition posée *sine qua non* par la France. Cette unité fut une brigade franco-allemande composée d'environ 5.400 soldats et officiers, officialisée le 2 octobre 1989 à Böblingen, à 20 km au sud-ouest de Stuttgart dans le Bade-Wurtemberg, ancienne zone de découpage sous administration française du IIe Corps d'Armée en Centre-Europe (AFCENT-Allied Forces Central Europe)[160]. Ensuite son Etat-major fut transféré à Müllheim, proche du Rhin et du département du Haut-Rhin. Et le commandement de cette brigade fut mixte et rotatif à durée d'un an.

---

[159] ***Historique de la Brigade franco-allemande***.
http://www.df-brigade.de/histo.htm

[160] Page 350, KAISER Karl, LELLOUCHE Pierre, GNESOTTO Nicole, KOLBOON Ingo (co-auteurs), ***Le couple franco-allemand et la défense de l'Europe***, traduction de l'allemand de BLONDY-MAUCHAND Geneviève, PONSART Sylvie et SCHÜTZE Stephan, Edition : Editions Economica, 1986, 354 pages.

Répartition des corps d'armée (CA) alliés en Centre-Europe (AFCENT)

Source : Yves Boyer, *Les Forces classiques américaines,* Fondation pour les études de défense nationale, collection " Les Sept épées ", 1985.

Comme il n'y avait que deux pays qui étaient autrefois des frères ennemis, et qui voulurent donner un exemple de coopération de haut niveau dans le domaine de commandement militaire intégré, indépendant et autonome de l'OTAN dans tous les aspects, la composition de cette brigade fut très vite mise sur pied : les soldats français stationnés sur le sol allemand depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale facilitèrent grandement le transfert des troupes et

des matériels déjà sur le terrain : « *la présence du PC (Poste de Commandement) à Baden-Baden du IIe Corps d'Armée blindé de 55.000 hommes appuyés par 450 chars d'assaut depuis plusieurs décennies demeure le symbole ostensible des liens particuliers que la France entretient avec la République fédérale d'Allemagne et témoigne de la solidarité de la France envers les alliés européens* »[161]. Il n'empêcha que cette brigade eût une portée beaucoup plus politique et symbolique que stratégique : une brigade ne pesait pas lourd en cas de conflit armé, mais se déplaçait beaucoup plus souplement pour un déploiement rapide dans des opérations précises et de courte durée. C'était la première pierre pour une force indépendante, mais qui était strictement basée sur le concept d'une force pour le combat de grande plaine comme en Europe centrale et dépourvue de moyen d'appui aérien rapproché. Par la suite, la Brigade franco-allemande fut incorporée à l'Eurocorps à compter du 1er octobre 1993.

La transformation doctrinale pour une projection d'un contingent modulable.

Dans les faits, la France, dès le début des années quatre-vingt, réorganisa son dispositif militaire en vue des contraintes des opérations extérieures avec des moyens souples et bien structurés autour de 3.000 hommes déployables dans un très bref délai : les opérations extérieures[162] pour secourir les alliés au Liban et au Tchad transformèrent l'organisation interne de l'armée française, d'autant plus que le ministre de la Défense nommé en 1981, Charles HERNU, après la victoire présidentielle de la même année qui consacra François MITTERRAND au poste du chef de l'Etat, changea doucement les doctrines militaires françaises en profondeur. En raison de cette politique de la transformation de l'armée, la France réussit des opérations aéromaritimes au Liban dans des opérations *Olifant*[163] de 1983 à 1986 et aéroterrestres au Tchad lors des opérations *Manta*[164] et *Epervier*[165] de 1983 à 1986 pour repousser l'armée libyenne de manière rapide et dans de bonnes conditions optimales sans l'aide de la structure otanienne. Après les succès des expériences extérieures, le constat

---

[161] Page 349, KAISER Karl, LELLOUCHE Pierre, GNESOTTO Nicole, KOLBOON Ingo (co-auteurs), ***Le couple franco-allemand et la défense de l'Europe***, traduction de l'allemand de BLONDY-MAUCHAND Geneviève, PONSART Sylvie et SCHÜTZE Stephan, Edition : Editions Economica, 1986, 354 pages.

[162] Pages 3 à 11, HEISBOURG François, ***Défense et sécurité extérieure : le changement dans la continuité***, volume 50, numéro 2, 1985, 24 pages.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polit_0032342x_1985_num_50_2_3468?luceneQuery=%2B%28authorId%3Apersee_46484+authorId%3A%22auteur+polit_577%22%29&words=persee_46484&words=auteur polit_577

[163] ***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***
http://www.phaleristique.net/IMG/pdf/07-12-2011_marine_liban.pd.

[164] ***L'opération "Manta" au Tchad***
http://www.ecpad.fr/l%e2%80%99operation-manta-au-tchad

[165] ***Tchad : chronologie et repères historiques***
http://www.defense.gouv.fr/operations/tchad/dossier/tchad-chronologie-et-reperes-historiques

démontra la transformation rapide de l'armée de terre sur les deux autres armées, la marine et l'aviation. Un seul point noir de cette réussite fut la carence en système de renseignement satellitaire et d'écoute et de poste de commandement stratégique aérien pour coordonner l'ensemble des opérations sur le champ de bataille, tout comme l'avaient éprouvé en 1983 les Anglais lors de la guerre des Malouines : Paris n'avait pas encore acquis des avions de type AWACS Boeing E-3 Sentry qui étaient entrés en service dans l'armée américaine depuis 1977. Et cette déficience en termes de renseignement[166] poursuivrait la France jusque dans les guerres de la Yougoslavie.

La transformation doctrinale pour une projection d'un corps d'armée.

Fort des leçons tirées du Liban et du Tchad et des enseignements en terme de nouvelles doctrines après observation de la guerre irako-iranienne en cours des années quatre-vingt et de l'invasion israélienne au Liban de 1982, la France mit sur pied le concept de Force d'Action Rapide (FAR) au niveau de corps d'armée avec un effectif de 47 000 hommes afin de pouvoir agir indépendamment et de manière autonome dans les missions de combat à haute intensité et de grande envergure, et cela dans une situation de reprise économique mondiale encore très morose après le deuxième choc pétrolier de 1979. Cette Force d'Action Rapide devait être aéromobile et dotée, de plus, d'une unité d'hélicoptères de combat d'antichars. Au début de 1983, la FAR se composa de 5 divisions : 3 divisions existantes (9e DIMA, 11e DP, 27e division alpine), une division établie par regroupement, la 6e division légère blindée, et la 4e division aéromobile, spécialement conçue pour l'occasion. En plus des chars d'assaut et de blindés, la FAR fut équipée de plus de 200 hélicoptères de combat regroupés au sein d'un seul corps. Sur le théâtre européen, les 5 divisions de la FAR auraient un effet dévastateur avec une mobilité et une projection rapides et avec une progression lointaine non limitée géographiquement face à une éventuelle attaque de type conventionnel. En d'autres termes, la FAR adopta la doctrine du blitzkrieg, forte mobilité avec appui aérien rapproché grâce à ses 200 hélicoptères de combat : une culture stratégique proprement française en faveur d'une intervention rapide, lointaine et puissante était en train de se concrétiser dans la nouvelle doctrine militaire de l'état-major français dans un contexte de la restriction du budget alloué à l'armée. Cette doctrine vint de l'utilisation des hélicoptères pour l'aéromobilité des troupes pour des appuis rapprochés et qui avait fait ses preuves dans les guerres de l'Algérie et du

[166] Page 118, Institut Européen de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité de Bruxelles, ***MEMENTO Défense-désarmement 1992 – L'Europe et la sécurité internationale***, N° 168-171, Edition : © GRIP, janvier 1992, 317 pages.

Sud-Vietnam. Et l'Eurocorps pourrait avoir ses origines de la FAR en sa composition et en termes d'effectifs, mais pas de l'appui aérien.

Voici la carte qui représente les unités de la FAR[167] à côté des 1er, 2e et 3e corps d'armée comportant chacun 55 000 hommes et chaque corps fut appuyé par quelque 500 chars d'assaut. La carte militaire de 1985 montre la répartition des zones géographiques de la FAR et des 3 corps d'armée. En cas de nécessité et sur décision du chef d'état-major général des armées, la constitution de la 1ère Armée pouvait englober tout ou une partie des trois corps d'armée, la FAR et d'autres unités envoyées en renforcement.

[167] Pages 348 et 349, KAISER Karl, LELLOUCHE Pierre, GNESOTTO Nicole, KOLBOON Ingo (co-auteurs), ***Le couple franco-allemand et la défense de l'Europe***, traduction de l'allemand de BLONDY-MAUCHAND Geneviève, PONSART Sylvie et SCHÜTZE Stephan, Edition : Editions Economica, 1986, 354 pages.

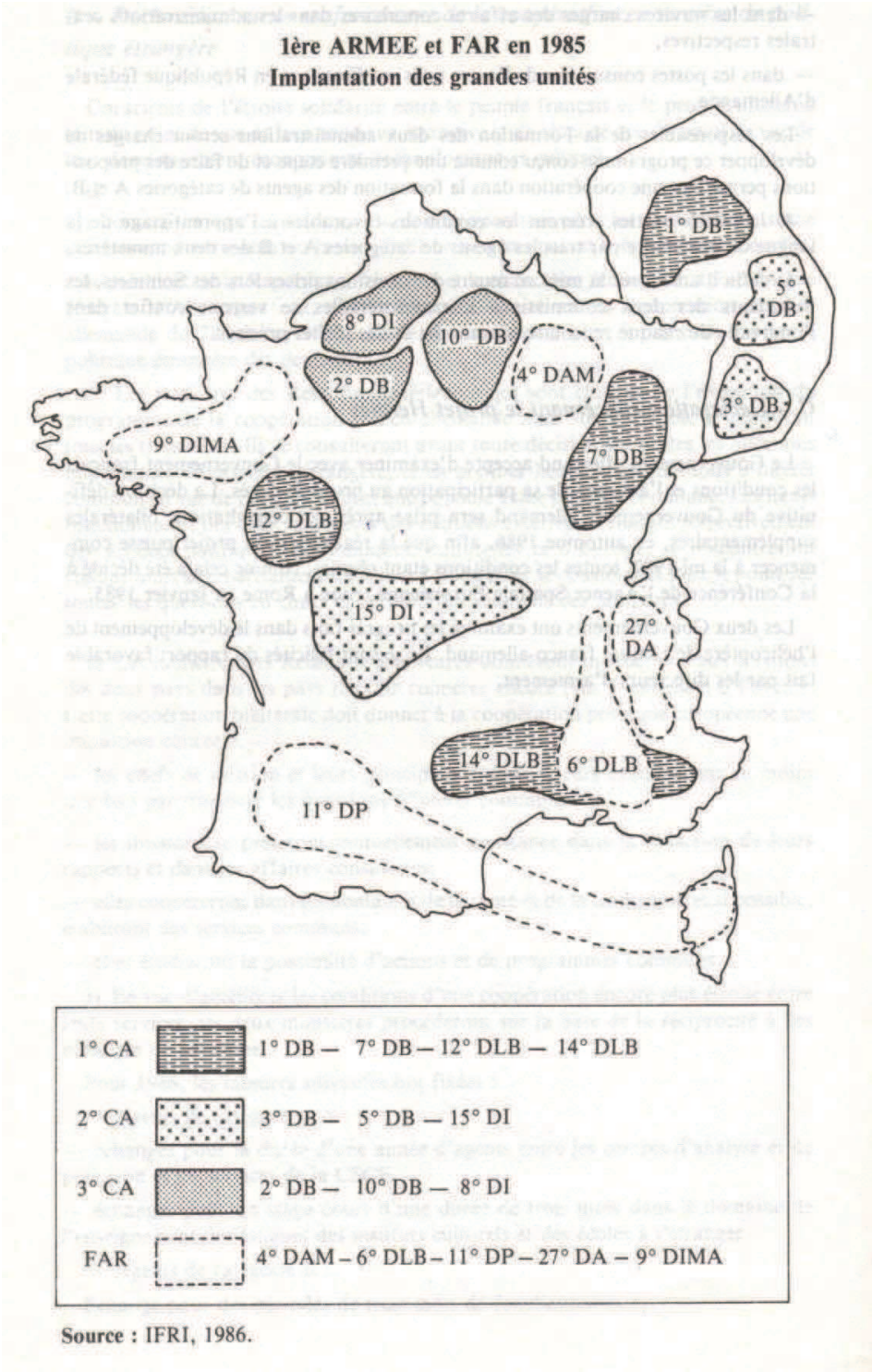

Source : IFRI, 1986.

Lors du sommet de Rome[168] des 7 et 8 novembre 1991, l'OTAN reconnut à l'Europe le droit de « *décider d'une politique de sécurité et de défense commune* ». Comme le sommet de

[168] Pages 182 à 185, Institut Européen de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité de Bruxelles, ***MEMENTO Défense-désarmement 1992 – L'Europe et la sécurité internationale***, N° 168-171, Edition : © GRIP, janvier 1992, 317 pages.

Rome de 1991 consacra la fin de la menace du Pacte de Varsovie qui avait été dissout[169], le 25 février de la même année, le nouveau concept stratégique de l'OTAN souligna, dans les paragraphes 53 et 54 de la Charte de Rome[170], du renforcement et de l'adaptabilité dans un nouvel environnement géostratégique et politico-militaire de tous les soldats de l'Alliance atlantique : « *le dispositif de défense collective reposera de plus en plus sur la formation d'unités multinationales, complétant les apports nationaux à l'OTAN. L'existence de telles unités témoigne de la résolution de l'Alliance de conserver une défense collective crédible, accroît sa cohésion, renforce l'association transatlantique et consolide le pilier européen. La création de forces multinationales, en particulier de forces de réaction, va dans le sens d'une plus grande solidarité* ». Et donc, la Charte de Rome sur le nouveau concept stratégique de l'OTAN mentionna clairement la formation des armées européennes pour renforcer le pilier de défense et de sécurité des Douze.

L'identité européenne de sécurité et de défense.

Or la disparition[171] du Pacte de Varsovie aurait dû entrainer théoriquement la dissolution de son *alter ego*, l'OTAN. Pourtant les Américains réagirent vite à ce vide géostratégique en proposant ainsi la Charte de Rome, à laquelle se rallia l'Union Européenne. Dans sa première réaction face à la disparition de la menace de l'Armée Rouge, la France chercha à concevoir tout d'abord une défense de l'Union Européenne au sein de l'UEO, mais en raison de la réticence de certains alliés européens, se tourna en fin de compte vers l'Alliance atlantique. Comme Washington n'accepta jamais l'idée de partager la direction de l'OTAN malgré sa réforme, la France fut donc contrainte de diriger sa politique vers l'Union Européenne. Et le Traité de Maastricht du 7 février 1992 confirma un peu plus la consécration de « *l'identité européenne de sécurité et de défense* » et la nécessité « *d'adopter une politique étrangère et de sécurité commune* »[172]. Ainsi donc, ce sommet contribua à responsabiliser l'Union Européenne en sa Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) dont la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) forma le volet opérationnel militaire.

---

[169] ***La dissolution du Pacte de Varsovie, Professeur Otto Pick. Avril 1991***.
http://www.nato.int/docu/revue/1991/9102-03.htm

[170] ***Le Concept stratégique de l'Alliance approuvé par les Chefs d'Etat et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord. 02 septembre 2009***.
http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_23847.htm

[171] Pages 14 à 15, BUFFOTOT Patrice, ***Europe des armées ou Europe désarmée ?*** Edition : Paris : Ed. Michalon, collection : Ligne d'horizon, 2005, 115 pages.

[172] Pages 509 à 513, OLIVI Bino, ***L'Europe difficile***, traduction de l'Italien par CAVANNA Katarina et GIACONE Alessandro, Edition : Gallimard, Collection : Folio Histoire, numéro 103, 2001, 908 pages.

A la suite du Traité sur l'Union Européenne instaurant une Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)[173] comme son deuxième pilier et y incluant l'UEO comme étant la future composante militaire, François MITTERRAND et Helmut KOHL décidèrent lors du 59e sommet franco-allemand de La Rochelle du 22 mai 1992 d'élargir le concept de défense européenne et, à partir de la Brigade franco-allemande déjà existante et opérationnelle, de créer un corps européen accessible à d'autres pays membres de l'Union Européenne. Or dans les textes fondateurs de l'Union Européenne, il n'y en avait aucun qui fît référence à une force armée de la communauté dont la défense était reléguée à l'UEO *sui generis* qui ne disposait à proprement parler ni de forces armées ni de structure de commandement, et qui serait plus tard intégrée et absorbée[174] à partir du 30 juin 2011 par le Traité de Lisbonne entré en vigueur le 1er décembre 2009. Donc, les deux chefs de l'Etat français et du gouvernement allemand signalèrent à l'occasion du 59e sommet de la Rochelle la restriction budgétaire de la défense en raison de la disparition de la menace directe de l'Armée Rouge et l'âpre concurrence dans l'industrie d'armement pour fournir des matériels militaires adéquats et qualitatifs. Après l'expérience bel et bien réussie de la Brigade franco-allemande, la France et l'Allemagne prirent l'initiative de la création du projet du Corps européen. Cette initiative n'était pas sans rapport avec le projet de retrait[175] des soldats américains en Europe de 300 000 hommes pour les réduire à 75.000 ou 50.000 sous l'ère du Président Bush senior et surtout avec la constatation de la faiblesse politico-militaire européenne dans la guerre pour la libération du Koweit de 1991 et dans la guerre civile résultant de la dislocation de la Yougoslavie la même année.

Cet accord conclu entre François MITTERRAND et Helmut KOHL s'inscrivit dans cette tradition qui voyait le couple franco-allemand servir de base à l'intégration politique européenne. En effet, François MITTERRAND suivit la politique du Président Charles de GAULLE dans toute sa continuité vis-à-vis des relations avec l'Allemagne. Même si les

---

[173] ***Eurocorps (1992-2012) - Les prémices d'une coopération européenne dans le domaine de la défense***.
http://www.ena.lu/eurocorps-010102307.html

[174] ***DÉCISION DU CONSEIL DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE CONCERNANT LES DROITS ET OBLIGATIONS RÉSIDUELS DE L'UEO. (27 mai 2011)***
http://www.weu.int/documents/Decision_UEO_fr.pdf

[175] ***Euro-Korps und Nato, dans Frankfurter Allgemeine Zeitung. 22.05.1992***
http://www.cvce.eu/content/publication/2002/1/30/d4a2ed0d-e1c8-4ee1-b438-5e9b3a93613f/publishable_en.pdf
« *Of the 300.000 American soldiers in Europe at the moment, the Bush Administration (senior) would like to withdraw half over the next few years. The US Congress is already talking of reducing the number to 75.000 or 50.000 troops. The United States want the remaining troops primarily to maintain its European bridgehead to strategically important areas, i.e. to the Middle East and the Gulf region. Europe has other priorities, not least in the light of the recent war in the Balkans* ». A noter que certaines informations relatent même jusqu'à 350.000 soldats américains stationnés en Europe occidentale au moment le plus critique des situations géopolitiques.

Etats-Unis plaidèrent pour le renforcement d'une identité de défense européenne forte et unie, Washington voulut toujours garder sa suprématie dans la politique de défense de l'Union Européenne. Dans ce contexte, les Etats-Unis accusèrent la France de vouloir affaiblir le camp occidental parce que Paris chercha toujours un moyen de soustraire la défense de la Communauté européenne de l'emprise de Washington et cela ne fut pas du goût de tous les alliés de l'OTAN. Si la Belgique, l'Espagne et le Luxembourg affichaient leur intérêt pour le projet du Corps européen, le Royaume-Uni et la Hollande rejetèrent cette initiative franco-allemande qui, selon eux, fragiliserait l'OTAN[176] au lieu de renforcer le pilier atlantique.

La reconnaissance américaine de la fonctionnalité de l'Eurocorps.

Le Conseil franco-allemand de défense et de sécurité, réuni le 2 juin 1993 à Beaune, en France, réaffirma le but commun de la France et de l'Allemagne en la promotion d'une identité européenne de défense et de sécurité dans le cadre de l'Union Européenne et comme une contribution au renforcement du pilier européen de l'Alliance atlantique[177]. Ses relations avec l'OTAN furent réglées par l'accord historique du 21 janvier 1993, où le Général américain John Malchase David SHALIKASHVILI, commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR - Supreme Allied Commander Europe)[178], signa, au siège de l'Alliance atlantique à Bruxelles, avec les chefs d'État-major français, l'Amiral Jacques LANXADE, et allemand, le Général Klaus NAUMANN, un accord établissant des liens fonctionnels entre la structure militaire atlantique et l'Eurocorps né de l'initiative franco-allemande.

Ces accords précisèrent :

* les missions de l'Eurocorps dans le cadre de l'OTAN
* les compétences pour la planification des engagements
* l'affectation de l'Eurocorps sous le commandement en chef de l'OTAN
* les responsabilités et les relations entre le commandant en chef de l'OTAN et le commandant de l'Eurocorps en temps de paix.

La désignation du Corps européen comme force relevant de l'UEO fut confirmée lors du Conseil des ministres qui se tint à Rome le 19 mai 1993. Les relations établies entre

---

[176] Page 30, Professeur HAINE Jean-Yves, ***L'Eurocorps : processus de socialisation et construction d'une identité transnationale***, centre d'Etudes en sciences sociales de la défense de Paris, janvier 2001, 115 pages. http://www.c2sd.sga.defense.gouv.fr/html/recherche/FTP/eurocorps_01_01.pdf

[177] ***Communiqué commun de la France et de l'Allemagne sur le Corps européen (Beaune, 2 juin 1993)***. http://www.ena.lu/communique_commun_france_allemagne_corps_europeen_beaune_juin_1993-010004314.html

[178] Page 4, ***Le Corps Européen***, collection : Mémoire et Citoyenneté, N° 24, 2001, 12 pages. http://www.defense.gouv.fr/content/download/100765/978339/file/MC24.pdf

l'Eurocorps et l'UEO pourraient servir de support pour définir un concept de forces relevant de l'UEO[179]. Ainsi fut créé l'Eurocorps. Une cérémonie officielle pour la création de l'Eurocorps fut même organisée devant le Palais du Rhin, à Strasbourg, le 5 novembre 1993[180]. Avant même que l'Eurocorps fût opérationnel sur le plan militaire, la Belgique y adhéra le 25 juin 1993, l'Espagne le 1er juillet 1994, le Luxembourg le 7 mai 1996. L'Eurocorps fut déclaré opérationnel seulement en 1995 et ses effectifs n'étaient pas encore au grand complet. A ces cinq Nations-cadres se joignirent à partir du début de 2002 cinq autres nations associées : Autriche, Grèce, Italie, Pologne et Turquie[181]. Seule la Pologne entama un processus officiel pour devenir la 6e nation-cadre[182] en 2016 après avoir repoussé sa date d'adhésion effective à plusieurs reprises. Les Etats-Unis d'Amérique et la Roumanie rejoindraient prochainement aussi le quartier général de l'Eurocorps comme nations associées.

L'adhésion particulière de la Belgique à l'Eurocorps.

Quant à l'adhésion de la Belgique à l'Eurocorps, une petite anecdote à part fut digne d'être annotée et vint d'un vif débat entre le gouvernement du Premier Ministre Jean-Luc DEHAENE qui voulut supprimer la conscription obligatoire, et l'Etat-major du Lieutenant-Général José CHARLIER qui voulut la maintenir pour éviter la disparition ou la diminution de son effectif militaire. D'autant plus que la réforme de l'armée en la personne du ministre de la Défense Léo DELCROIX diminua grandement les capacités de la Belgique au sein de l'OTAN, ce qui poussa le Général CHARLIER dans une opposition officielle [183] en se murant dans le silence après plusieurs tentatives pour arrêter la coupe budgétaire et renégocier le plan de restructuration des effectifs militaires. En effet, la refonte de l'armée conduisit à la suppression[184] du service militaire, au gel du budget à 98,5 milliards[185] de francs belges jusqu'en 1997 (soit une réduction d'un quart du budget) et à l'impossibilité probable du

[179] ***Communiqué commun de la France et de l'Allemagne sur le Corps européen (Beaune, 2 juin 1993)***. http://www.ena.lu/communique_commun_france_allemagne_corps_europeen_beaune_juin_1993-010004314.html

[180] ***Eurocorps – Historique***. http://www.eurocorps.org

[181] ***Eurocorps***. 15 avril 2011. http://www.defense.gouv.fr/terre/presentation/organisation-des-forces/eurocorps/eurocorps

[182] ***La Pologne va rejoindre l'Eurocorps, de plus en plus otanisé***. 06 mai 2008. http://secretdefense.blogs.liberation.fr/defense/2008/05/la-pologne-va-r.html

[183] ***LA MUTINERIE DU GENERAL CHARLIER LA SOLITUDE DU CHEF D'ETAT-MAJOR GENERAL***. 06 juillet 1992. http://archives.lesoir.be/la-mutinerie-du-general-charlier-la-solitude-du-chef-d-_t-19920706-Z05JY2.html

[184] ***LE GENERAL CHARLIER, SES TROUPES ET L'OTAN FACE AU MONDE POLITIQUE LA GRANDE MUETTE A COUVRE LA PAROLE LES DIVISIONS NUANCEES...*** 07 juillet 1992. http://archives.lesoir.be/le-general-charlier-ses-troupes-et-l-otan-face-au-monde_t-19920707-Z05K22.html

[185] A raison de 1 euro ~ 40,34 francs belge à la fin des années 90, le montant est à peu près de 25 milliards d'euros sans tenir compte des inflations.

respect des engagements internationaux de la part de la Belgique envers l'Alliance atlantique. En effet, le budget militaire de l'armée belge fondit comme neige au soleil, passant 2,6 % du PIB en 1988 à 1,8 % du PIB en 1992[186]. Dans son action, les efforts du chef d'Etat-major furent soutenus par le Palais royal et l'OTAN, d'ailleurs discrètement par cette dernière. Et pour éviter le plan gouvernemental sur la réduction de ses troupes, le Lieutenant-Général José CHARLIER, le plus haut gradé de l'armée belge, proposa en fin de compte l'adhésion de la Belgique en tant que membre fondateur à l'Eurocorps[187], pensant ainsi sauver la division blindée de Saive. Mais, le temps joua contre lui malgré cette dilution d'une partie de l'armée belge dans le Corps européen, parce que cette division serait finalement démantelée au début de décembre 1992[188] en dépit des vains efforts du *patron* de l'armée belge.

Les limites de l'Eurocorps dans la projection.

En ce début des années quatre-vingt-dix, le concept de l'armée occidentale dans son ensemble, que ce fût des côtés des Etats-Unis ou de l'Europe occidentale, en resta néanmoins à une stratégie relevant de l'époque de la Guerre Froide : un affrontement direct selon la stratégie de Carl von CLAUSEWITZ dans les grandes plaines de l'Europe centrale avec l'Armée Rouge s'appuyant sur une force mobile blindée numériquement supérieure à son homologue occidentale. L'ensemble des cinq Etats membres de l'Eurocorps fournit un effectif total de 60.000 à 65.000 hommes avec des divisions fortement blindées et mécanisées. Ce Corps européen serait difficilement projetable pour des conflits en dehors du théâtre central européen, d'autant plus que les structures pour son déploiement rapide faisaient encore défaut. En dépit de son effectif important et de la détermination de la France à matérialiser une force armée européenne indépendante de l'OTAN, l'Eurocorps fut plutôt symbolique sur le plan politique et n'avait ni l'envergure ni l'aura ni la puissance incontestée de l'Alliance atlantique. Lors du premier déménagement de son quartier général pour la Bosnie-Herzégovine en 2000, l'Eurocorps qui n'avait pas encore possédé de composante aérienne pour le transport, dut louer[189] des services des avions de transport lourds civils ukrainiens de type Antonov 124. L'Eurocorps fut donc un symbole du savoir-faire franco-allemand, un

---

[186] ***Military expenditure of Belgium***
http://milexdata.sipri.org/result.php4

[187] Page 30, HAINE Jean-Yves, ***L'Eurocorps : processus de socialisation et construction d'une identité transnationale***, centre d'Etudes en sciences sociales de la défense de Paris, janvier 2001, 115 pages.

[188] ***LE GENERAL CHARLIER A OBEI A CONTRECOEUR AU MINISTRE DELCROIX L'EUROPE A L'ASSAUT DE L'ARMEE BELGE***. 02 décembre 1992.
http://archives.lesoir.be/le-general-charlier-a-obei-a-contrecoeur-au-ministre-de_t-19921202-Z0641E.html

[189] Page 81, HAINE Jean-Yves, ***L'Eurocorps : processus de socialisation et construction d'une identité transnationale***, centre d'Etudes en sciences sociales de la défense de Paris, janvier 2001, 115 pages.

emblème de coopération politico-militaire entre Paris et Berlin, avant de devenir une réalité[190].

Le mécontentement américain envers l'Allemagne.

La réaction[191] américaine face à la pleine participation allemande pour la formation de l'Eurocorps fut immédiate et sans réserve aucune. Etant donné que la nature même de l'Eurocorps était plus politique que militaro-stratégique, Washington cria à la trahison de Berlin à cause de la décision du Chancelier Helmut KOHL de privilégier la diplomatie française, alors que les Etats-Unis d'Amérique avaient été les fervents partisans de la réunification allemande, contre laquelle la France avait de prime abord exprimé sa désapprobation et sa crainte de voir ressurgir de ses cendres un Etat-Nation germanique trop puissant. Au lendemain de la réunification allemande du 3 octobre 1990, la politique française initia la marginalisation de l'OTAN qui était en phase de restructuration politico-militaire et d'élargissement géographique à d'anciens pays du Pacte de Varsovie à cause de la disparition d'un ennemi communément et distinctement nommé, et la résurgence en puissance montante de l'UEO comme la seule digne institution juridiquement légale pour la défense de la Communauté européenne. Au sommet d'Oslo sur le Traité de Force Conventionnelle en Europe (FCE) du 5 juin 1992, la France dénigra la légitimité de l'Alliance atlantique. Comme les Etats-Unis craignirent de perdre leur leadership en matière de défense de l'Europe, la tension entre Berlin et Washington était très palpable[192]. Et la France fut accusée de jouer le jeu trouble de l'émancipation et de la volonté de créer une force militaire européenne qui serait la concurrente de l'OTAN dans la tradition gaulliste.

La subordination de l'Eurocorps à l'UEO pour l'indépendance politico-militaire.

La Brigade franco-allemande[193], première unité réussie contre toute attente, fut ensuite subordonnée à l'Eurocorps à partir du 1er octobre 1993. Avant l'incorporation de la Brigade franco-allemande en son sein, l'Eurocorps lui-même fut subordonné à l'UEO qui devait à son tour se concerter avec l'OTAN et l'Union Européenne pour toutes actions politico-militaires après la signature de 1996. La déclaration de Petersberg du 19 juin 1992 définit le rôle de

---

[190] Page 7, HAINE Jean-Yves, ***L'Eurocorps : processus de socialisation et construction d'une identité transnationale***, centre d'Etudes en sciences sociales de la défense de Paris, janvier 2001, 115 pages.

[191] Pages 30 et 32, HAINE Jean-Yves, ***L'Eurocorps : processus de socialisation et construction d'une identité transnationale***, centre d'Etudes en sciences sociales de la défense de Paris, janvier 2001, 115 pages.

[192] Page 272, BITSCH Marie-Thérèse, ***Histoire de la construction européenne***, Edition : © Editions Complexe (Bruxelles, Belgique), Collection : Questions à l'Histoire, 2001, 357 pages.

[193] A la même période, on assistait à des formations des brigades franco-allemande, franco-belge, germano-belge et germano-hollandaise. Il paraît que cette dernière était la plus intégrée de toutes.

l'UEO en tant que future composante de défense de l'Union Européenne, mais il faudrait attendre le Traité d'Amsterdam du 17 juin 1997 pour le confirmer en vue de la déclaration relative à l'Union de l'Europe occidentale[194] : « *Les Etats membres de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) sont convenus en 1991 à Maastricht de la nécessité de former une véritable identité européenne de sécurité et de défense (IESD) et d'assumer des responsabilités européennes accrues en matière de défense. Compte tenu du Traité d'Amsterdam, ils réaffirment qu'il importe de poursuivre et d'intensifier ces efforts. L'UEO fait partie intégrante du développement de l'Union Européenne (UE) en donnant à l'Union l'accès à une capacité opérationnelle, notamment dans le contexte des missions de Petersberg, et est un élément essentiel du développement de l'IESD au sein de l'Alliance atlantique conformément à la déclaration de Paris et aux décisions prises par les ministres de l'OTAN à Berlin* ». Avec l'accord de Helmut KOHL, François MITTERRAND décida de mettre le Corps européen en subordination[195] à l'UEO dans l'optique de la construction et du renforcement du pilier européen de la défense. Et cette décision découla notamment des leçons tirées de la deuxième guerre du Golfe Persique du 2 août 1990 au 28 février 1991 (ou guerre du Koweït) devant l'inaction de la Communauté européenne qui était trop absorbée par le futur Traité de Maastricht portant sur deux projets, l'union politique et l'union économique et monétaire. François MITTERRAND voulut ainsi donner des moyens militaires à l'UEO, la seule institution spécialisée dans les questions de la défense et de sécurité de l'Europe occidentale, pour que la Communauté européenne pût lui confier des missions indépendantes et autonomes de l'OTAN.

Les missions de l'Eurocorps.

Ce fut donc dans cette optique que les Etats membres du Corps européen décidèrent, le 19 mai 1993 à Rome, de mettre l'Eurocorps à la disposition de l'UEO[196]. Cela marqua donc la fin d'une étape pour l'Eurocorps qui avait été érigé sous l'initiative de la France comme un embryon de la défense européenne par des Européens et pour les Européens. Enfin, l'Eurocorps, force armée permanente européenne des cinq Nations-cadres qui se voulait être indépendante d'outre-Atlantique depuis l'origine de son projet, fut en réalité séparable, mais non séparée de l'OTAN.

---

[194] Page 52, Union Européenne, ***Les traités de Rome, Maastricht, Amsterdam et Nice***, Textes comparés, Edition : ©La documentation française, 2002, 327 pages.

[195] Page 35, PERE Vilanova Trias, NURIA Fernandez Vidal (co-auteur), ***Europa : El debate sobre defensa y seguridad***, Edition : © Plublicacions de la Universitat de Barcelona, 2001, 111 pages.

[196] ***Historique de l'Eurocorps - Les origines***.
http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/documents/dv/eurocorps_history_/eurocorps_history_fr.pdf

* L'Eurocorps est préparé à mener des missions d'aide humanitaire et des missions d'assistance aux populations qui seraient victimes d'une catastrophe naturelle ou d'agressions.

* l'Eurocorps peut être déployé pour mener des opérations de restauration de la paix ou des missions de maintien de la paix dans le cadre, par exemple, de l'ONU ou de l'OSCE[197].

* l'Eurocorps peut être déployé en tant que corps d'armée ou commandement de composante terrestre, pour mener des combats de haute intensité dans le but d'assurer la défense commune des alliés, en application de l'article V du traité de Washington (OTAN) ou du Traité de Bruxelles modifié (UEO).

L'ambiguïté franco-allemande sur l'appartenance de l'Eurocorps.

L'affirmation du rôle de l'Union Européenne dans la gestion des crises fut d'autant plus justifiée que la solution des crises exigea le recours à une combinaison tous azimuts de moyens politiques, économiques, humanitaires, financiers, et militaires. L'UE dispose de nombre de ces moyens. En conséquence, l'Union Européenne s'empressa de compléter la panoplie de ces instruments politico-stratégiques en la pourvoyant en plus d'une capacité autonome de décision et d'action dans le domaine militaire pour faire face aux crises locales et internationales. Pour ce faire, quelques pays membres placèrent leurs moyens militaires, politico-financiers et de renseignements en commun[198] : la France s'épuisa à maintenir sa dépense financière pour sa force de dissuasion nucléaire, tandis que le Royaume-Uni avait englouti son budget dans la guerre des Malouines contre l'Argentine d'avril à juin 1982, et que l'Allemagne fédérale était en déclin démographique en raison du vieillissement implacable de sa population qui ne serait jamais remplacée par les nouvelles générations. Quant à la formation du Corps européen, celle-ci fut perçue et interprétée de façon différente par Paris et Berlin, les deux pays initiateurs de cette armature militaire. « *L'Allemagne considère le Corps européen comme une unité à la fois européenne et dédiée à l'OTAN, pas comme une unité autonome pour les Européens. La France le conçoit comme un premier pas vers l'autonomie de l'Europe en matière de défense* », cette interview du lieutenant-colonel allemand Franz PFRENGLE, conseiller diplomatique auprès du Ministère de la Défense

[197] L'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe) est issue en 1995 de l'ensemble des négociations tenues à partir de 1973 (sous l'appellation de CSCE [Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe]) entre les Etats européens, les Etats-Unis et le Canada, pour établir un système de sécurité et de coopération en Europe et compte actuellement 55 Etats membres, dont le site est http://fr.osce.org.

[198] Page 179, NELSON Brian, ROBERTS David, VEIT Walter (co-auteurs), ***The European Community in the 1990s***, Edition : Berg Publishers, Inc. Oxford, The United Kingdom, Collection : International Issues, 1992, 235 pages.

allemand, en février 2000, eut le mérite de lever le voile pour trancher sur cette ambiguïté persistante. Toutefois, les observateurs pensèrent que la question du commandement et du contrôle de l'Eurocorps aurait été un complot français pour détacher l'Allemagne de l'Alliance atlantique ou une conspiration allemande pour séduire la France afin de l'emmener dans la structure intégrée de l'OTAN[199]. Quant à la politique du Royaume-Uni vis-à-vis de la défense européenne, l'ancien représentant permanent français au siège de l'UEO, Jean-Marie GUEHENNO[200], exprima la vue des affaires étrangères britanniques en des termes peu élogieux : « *Le seul intérêt de l'UEO pour Londres était alors d'établir une cloison étanche entre les questions de défense traitées à l'OTAN, et les affaires de l'Union Européenne, l'UEO n'étant aucunement une passerelle entre les deux organisations, mais une sorte de coupe-feu* ».

Prenant son quartier général à Strasbourg, l'état-major fut constitué à partir du 1er juillet 1992 en pleine montée en puissance pour gérer jusqu'à 65.000 hommes prévus dans le plan-projet décidé par Paris et Berlin. Et sa disponibilité opérationnelle, au moins pour les unités françaises et allemandes, fut prévue pour le 1er octobre 1995. Une des raisons pour lesquelles l'Eurocorps n'était pas encore disponible lors de l'explosion des violences meurtrières qui survinrent en Yougoslavie au début des années 1990, ni même au milieu de cette décennie. Comme la France et l'Allemagne ont une grande tradition de l'armée de terre, la conception de l'Eurocorps va aussi dans ce sens : les Européens continentaux comptent essentiellement sur les forces terrestres[201] pour assurer leur défense et n'accordent qu'un intérêt secondaire aux forces aériennes et navales.

La création de l'Eurocorps et sa montée en puissance ne vinrent pas d'un projet *ex-nihilo*. Cinq événements majeurs jouèrent en sa faveur au moment critique. Le premier événement concerna l'assentiment européen plausible en une force de défense communautaire : l'Acte Unique signé les 17 et 28 février 1986 et le Traité de Maastricht du 7 février 1992 firent

---

[199] Pages 214 à 215, STEIN George, ***The Eurocorps and Future European Security Architecture***, Edition: Routledge (Canada), Collection: European Security, Summer 1993, Vol. 2, N°2, 226 pages. « *The question of command and control of the Eurocorps has been whether this is all a French plot to winkle Germany out of NATO or a German plot to seduce France into NATO* ».

[200] ***L'IDENTITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE : DE POTSDAM À HELSINKI EN PASSANT PAR SAINT-MALO, COLOGNE ET PRISTINA***
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001182.pdf

[201] Page 39, BUFFOTOT Patrice, ***Europe des armées ou Europe désarmée ?*** Edition : Paris : Ed. Michalon, collection : Ligne d'horizon, 2005, 115 pages.

prendre en considération une partie de l'opinion européenne de la nécessité d'une force autonome mise en service de l'UEO, de l'ONU et de l'Europe Occidentale. Le deuxième événement fut le summum de tous les événements politiques extérieurs de la communauté européenne : la crise des euromissiles des années quatre-vingt, les conséquences de l'implosion de l'URSS en 1991 provoquant un vide politique et l'incendie ethno-politique de la Yougoslavie et la deuxième guerre du Golfe Persique de 1991 pointèrent du doigt accusateur l'absence politique étrangère commune des Quinze. Le troisième événement montra la limite précise du Traité de Washington de 1949 concernant la défense européenne occidentale, entrainant pendant un laps de temps la paralysie des capacités européennes diffuses et moins puissantes que l'OTAN, parce que l'Alliance Atlantique était en pleine phase de future restructuration politique et coercitive en raison de la disparition d'un adversaire bien défini que constituait l'Union Soviétique. Le quatrième événement, moins important mais quand même dynamique, concernait un des trois principaux moteurs des Quinze, l'Allemagne réunifiée et le questionnement de sa participation à des actions coercitives de l'Union Européenne. Le cinquième et le dernier événement démontrèrent la vision de Charles de GAULLE sur une capacité militaire de l'Europe Occidentale crédible qui faisait ses preuves dans les crises balkaniques en dehors des structures de l'OTAN. Ces cinq éléments primordiaux et les relations franco-allemandes depuis le Traité de l'Elysée du 22 janvier 1963 constituèrent la pierre angulaire de la création de l'Eurocorps, une puissante armée blindée d'environ 65.000 hommes des cinq Nations au tout début de 1991.

Chapitre 4

Le 21e sommet franco-britannique de Saint-Malo des 3 et 4 décembre 1998 : les difficultés de la coopération militaire franco-britannique.

Les relations franco-britanniques étaient comme la marée haute et la marée basse, tantôt sereines, tantôt nuageuses, tantôt unies, tantôt désunies, vu que les deux Nations luttèrent pour imposer leurs politiques parfois diamétralement opposées à leurs alliés européens. Mais en cas de grande menace de montée en puissance, la France et le Royaume-Uni surent toujours surmonter leurs divergences historico-culturelles, comme dans les deux derniers conflits mondiaux. Et ces relations ambivalentes, ambiguës même, entre Paris et Londres concernèrent aussi la stratégie chaotique pour la création de l'Europe de la défense, laquelle, de par le passé, ne put jamais se réaliser concrètement sans la participation britannique. Deux grandes nations victorieuses des deux dernières guerres mondiales, deux puissantes militaires de la Communauté européenne, deux pays membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies, deux anciens protagonistes, mais aussi deux alliés incontournables pour toutes les questions relevant de la politique de défense de l'Union Européenne, tandis que l'Allemagne reste soumise à l'OTAN. Seulement l'un est continental et l'autre, insulaire. Et la Manche divise non seulement ces deux grands Européens par un large bras de mer, mais aussi leur situation stratégique, leur mentalité, leur culture, leurs us et coutumes, leur société et leur politique. Pourtant, le 21e Sommet annuel franco-britannique de Saint Malo[202] des 3 et 4 décembre 1998 était considéré comme un tournant décisif dans la politique de la sécurité du Royaume-Uni sur le Vieux Continent et l'acte de naissance de la vision moderne de l'Europe de la défense. Les rapprochements franco-britanniques se firent à l'aune de l'éclatement de la Yougoslavie et de l'impuissance permanente de l'Union Européenne sur l'échiquier européen et mondial. Avec l'absence du Royaume-Uni pour des questions relevant de la défense commune, la politique de la France en la matière se retrouve souvent impuissante ou bien serait très marginalisée, voire même subversive si c'était vu par l'outre-Atlantique et les Euro-atlantistes. Tout comme pour les questions relevant de la politique économique de l'Union Européenne, la France a toujours besoin de l'appui incontesté de la puissante voisine, l'Allemagne. En clair, la France a besoin du Royaume-Uni pour la politique de défense et de l'Allemagne pour la politique économique. Pourtant, Paris n'arrive toujours pas à faire asseoir les trois puissances européennes à une même table de négociation pour une même vue, que ce

[202] ***Les grandes étapes de l'Europe de la défense***
http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/europe-defense/grandesetapes.shtml

soit la politique extérieure ou économique. En cette union européenne en voie du fédéralisme pour la politique extérieure, à l'instar du Traité de Lisbonne, la guerre picrocholine serait-elle délétère à la longue ? Ou serait-ce une aporie politique due en grande partie à la diversité constitutionnelle ? En tout cas, en cette fin du XXe siècle, l'aggiornamento de la défense européenne vint du Royaume-Uni sous la législature du Premier Ministre du parti travailliste Tony BLAIR. Et la symbiose franco-anglaise en fit renaître l'espoir après tant d'égocentrisme.

Le rapprochement franco-atlantiste.

Face à aux divergences entre la France et le Royaume-Uni quant à une organisation d'une défense commune de l'Europe, le Traité de Maastricht du 7 février 1992 entama une exceptionnelle percée depuis l'annulation en 1954 de la Communauté Européenne de la Défense en pleine Guerre Froide. Quoique cette politique de la défense fût exceptionnelle et notable, les divers projets[203] militaires européens qui furent politiquement épaulés et influencés par la France depuis le deuxième mandat présidentiel de François MITTERRAND et aussi de son successeur Jacques CHIRAC, en dedans ou en dehors de l'UEO, de 1990 à 1998, ressemblèrent à des expérimentations significatives et mais peu probantes. Nonobstant, le tournant décisif de la défense européenne provint cette fois-ci d'outre-Manche, du Royaume-Uni qui avait été jusque-là un ardent partisan de l'Alliance atlantique, et qui avait rejeté toutes les théories holistiques de la défense communautaire en dehors de l'OTAN. De prime abord, le revirement du Royaume-Uni en la défense européenne en dehors de l'OTAN refléta la réticence des Etats-Unis à intervenir militairement sur le théâtre européen oriental, la guerre balkanique suite à l'éclatement de la Yougoslavie.

En raison de la non-implication directe des soldats américains sur le sol de la Yougoslavie, exception faite en République yougoslave de Macédoine où la situation politico-militaire était plus stable et plus sécurisée que dans le reste des Balkans, et où les risques de déflagration nationaliste étaient mineurs et ne requéraient pas de force d'interposition, les Européens débutèrent une coopération en matière de défense en parfaite autonomie avec l'OTAN au sein

[203] Pages 233 à 243, GNESSOTO Nicole, HEISBOURG François (co-auteur), GAUTIER Louis (co-auteur), KAMP Karl-Heinz (co-auteur), DELPECH Thérèse (co-auteur), BRAITHWAITE Rodric (co-auteur), FACON Isabelle (co-auteur), IVANOV Igor (co-auteur), RIELLI John E. (co-auteur), AXWORTHY Lloyd (co-auteur), GARCON José (co-auteur), BRINKS Jan Herman (co-auteur), BRITTAN Sir Leon (co-auteur), VERNET Daniel (co-auteur), ***Politique étrangère N°2*** ,volume 64, Edition : IFRI, été 1999, 440 pages.

de la Forpronu (Force de Protection des Nations Unies), de l'IFOR[204] (Implementation Force/Force d'Interposition) sous direction de l'OTAN du 20 décembre 1995, de la SFOR[205] (Stabilization Force/Force de Stabilisation) sous direction de l'Alliance atlantique du 21 décembre 1996 et de l'Eufor Althea[206] (European Union Force Althea) sous la direction de l'Union Européenne du 2 décembre 2004. Toujours soucieuse de son indépendance au sein de cette force européenne Althea, la France y donna sa participation sous le nom de code d'*Opération Astrée*[207]. En parfaite autonomie de l'OTAN certes, mais sous son total contrôle en réalité comme le relatait Jean-Dominique MERCHET[208], journaliste spécialisé dans les questions militaires, dans le quotidien *Libération* du 4 juin 1996 : « *Un Américain qui commande un Britannique qui commande un Français qui commande un Italien qui commande un Portugais* ». Depuis le Traité de Maastricht de 1992 et l'accord des missions de Petersberg, la Communauté européenne était en train de mettre sur pied une force militaire du Vieux Continent pour étouffer l'incendie yougoslave que les Etats-Unis supervisèrent de loin.

Pendant les crises balkaniques de la fin du XXe siècle, des soldats français furent déployés en Yougoslavie sous les ordres de l'OTAN, alors que le Président François MITTERRAND excluait toute intégration militaire au sein de l'Alliance atlantique. Toutefois, il reconnut que la construction d'une identité militaire européenne était tout à fait compatible avec l'OTAN lors de son discours du 5 janvier 1995, à quelques mois de son deuxième et dernier mandat présidentiel, devant des officiers supérieurs de l'armée française : « *Nous pouvons construire l'Europe de la défense sans desserrer nos liens avec l'Alliance [atlantique, Ndlr]* »[209]. Le 23 février 1994, lors de la lecture du *Libre Blanc sur la défense*, le Premier Ministre français du parti RPR-UDF, Edouard BALLADUR, durant la cohabitation avec le Président socialiste François MITTERRAND, affirma[210] que « *l'Alliance atlantique doit devenir un lieu où puisse s'affirmer aussi l'identité européenne de défense et de sécurité. La déclaration des seize*

---

[204] ***Operation Joint Endeavour (IFOR - 20 Dec. 1995 - 20 Dec. 1996)***
http://www.nato.int/ifor/ifor.htm
[205] ***Goodbye SFOR, hello EUFOR***
http://www.nato.int/sfor/index.htm
[206] ***Documents officiels de l'opération : EUFOR - Althea***
http://www.operationspaix.net/26-documents-officiels-de-l-operation-eufor-althea.html
[207] ***Bosnie-Herzégovine – FORPRONU – IFOR – SFOR – EUFOR***
http://www.ame-france.eu/les-missions-exterieures/bosnie-herzegovine
[208] ***Les GFIM, une structure toute nue. Sans les Américains, l'Alliance ne disposerait pas de moyens suffisants***
http://www.liberation.fr/evenement/0101184599-les-gfim-une-structure-toute-nue-sans-les-americains-l-alliance-ne-disposerait-pas-de-moyens-suffisants
[209] Page 18, BUFFOTOT Patrice, ***Europe des armées ou Europe désarmée ?*** Edition : Paris : Ed. Michalon, collection : Ligne d'horizon, 2005, 115 pages.
[210] Pages 41 à 42, ***Livre Blanc sur la Défense*** de la France de 1994, 178 pages.

Chefs d'Etat et de Gouvernement, lors du Sommet de l'OTAN du 11 janvier 1994, le précise avec netteté, en se référant explicitement aux termes du Traité sur l'Union Européenne. Les progrès de l'identité européenne conféreront à la relation entre Européens et Nord-américains le dynamisme nouveau, attendu et indispensable pour répondre aux exigences de paix et de sécurité sur le continent. Ils impliquent une concertation politique accrue des Européens au sein de l'Alliance, ainsi que l'accroissement de leurs responsabilités dans l'organisation. L'Union de l'Europe Occidentale, moyen de renforcement du pilier européen de l'Alliance, devrait être l'instrument privilégié de cette mutation ». Avec l'avènement d'un nouveau Président français de droite en la personne de Jacques CHIRAC du parti RPR, le rapprochement avec l'OTAN continua avec une énergie plus soutenue en raison de la non-implication des Américains et du refus d'envoyer des *GIs* (fantassins américains) dans les conflits balkaniques, sauf la République yougoslave de Macédoine. Sur cette lancée, le Président Jacques CHIRAC tenta de se rapprocher de Washington en pensant avoir la possibilité de négocier avec les Américains sur une possible identité européenne de défense au sein d'une Alliance nordique en pleine réforme en raison de la disparition d'un ennemi nommément désigné, le Pacte de Varsovie. Dans sa tentative de négociation avec l'OTAN, Jacques CHIRAC compta ainsi obtenir des soutiens de la Communauté européenne. Absent depuis 1966 de la réunion du Comité militaire de l'OTAN, la présence du chef d'Etat-major français Jean-Philippe DOUIN y donna le 5 décembre 1995 le signal du rapprochement de la France. Dans les faits, les guerres des Balkans forcèrent un peu ce rapprochement de la France avec l'Alliance atlantique par le passage de la force expéditionnaire française sous le contrôle opérationnel de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine.

La création du Groupe Aérien Européen sur initiatives franco-britanniques.

Pour l'occasion, la guerre du Kosovo alla grandement forcer la France et le Royaume-Uni à coopérer dans l'optique de donner une vitrine plus forte de la politique étrangère de l'Union Européenne. Pourtant, les ambitions politiques des deux pays commencèrent déjà dès 1994 à se rapprocher après l'entrée en vigueur du vague projet d'union politique du Traité d'Amsterdam de 1992, dans le cadre de la PESC. Après les expériences dans des opérations communes de la Guerre du Golfe Persique en 1991 pour la libération du Koweït et les conséquences des guerres des Balkans, Paris et Londres entamèrent leur première union dans la création d'une force armée lors du 17e Sommet franco-britannique de Chartres du 18

novembre 1994. Et cette force armée unie fut le Groupe Aérien Européen (GEA)[211] – *en anglais, European Air Group* (EAG) -, entre la Force Aérienne Française et la Royal Air Force. L'objectif fut la mise en commun des capacités de projection[212] des moyens tactiques et le renforcement de l'interopérabilité des forces aériennes. Dans les années suivantes s'y joignirent Italie, Allemagne, Belgique, Hollande et Espagne. Doté de 170 appareils de transports de toutes catégories, dont 60 de l'armée de l'air française, le centre de commandement est basé tout d'abord High Wycombe en Angleterre, puis finalement à Eindhoven au Pays-Bas depuis 2001. La création du GAE était en conformité avec l'acceptation de l'identité européenne de sécurité et de défense[213]. Le GAE[214] était une des formes de FRUEO (Force Relevant de l'UEO) et ses missions correspondaient aux accords de Petersberg de juin 1992 : missions humanitaires et d'évacuation ; missions de maintien de la paix ; et missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris les opérations de rétablissement de la paix.

Une tentative d'une politique étrangère franco-britannique unifiée.

A part cette coopération, Londres et Paris assortirent aussi la politique de la concertation sur la prévention[215] des conflits en Afrique, de leurs anciennes colonies, la coopération entre les marines et les armées de terre. Le point d'orgue fut la création d'un haut comité pour le maintien de la paix, un embryon imprécis de la future politique étrangère des deux pays. Comme la fin de la Guerre Froide toucha à son terme avec la chute du mur de Berlin au 9 novembre 1989 et la dislocation de l'Union Soviétique au 26 décembre 1991, tous les membres de la Communauté européenne baissèrent drastiquement leur budget de défense, la France et le Royaume-Uni tentèrent ainsi de regrouper et de mettre en commun leur arsenal nucléaire. Mais les deux pays obtinrent leurs armes nucléaires par des procédés politico-scientifiques différents. Aussi se posa la question d'éthique politique entre Londres et Paris. Le Royaume-Uni obtint la technologie nucléaire grâce à sa coopération avec les Etats-Unis

---

[211] ***History of European Air Group***
http://www.euroairgroup.org/eag/history

[212] ***Réunion du groupe aérien***
http://www.defense.gouv.fr/air/actus-air/reunion-du-groupe-aerien-europeen

[213] ***L'OTAN transformée : la portée du sommet de Rome***
http://www.nato.int/docu/revue/1991/9106-01.htm

[214] Page 192, BACOT-DECRIAUD Michèle, JOUBERT Jean-Paul (co-auteur), PLANTIN Marie-Claude (co-auteur), TERCINET Josiane (préfacier), ***La sécurité internationale d'un siècle à l'autre***, Editions : © L'Harmattan, Collection : Raoul-Dandurand, 2001, 412 pages.

[215] Page 91, HOTTIAUX Laurent, LIPONSKA-LABEROU Joanna (co-auteur), ***La politique européenne de défense***, Edition : © L'Harmattan, Collection : Questions contemporaines, 2000, 155 pages.

dans le Projet Manhattan[216] durant la Seconde Guerre Mondiale et la première explosion de la bombe nucléaire anglaise de 25 kt sous le nom de code *Hurricane* se passa le 3 octobre 1952 dans les Iles Montebello[217], en Australie occidentale. Cette coopération convergente fut par la suite confortée par les accords de Nassau du 21 novembre 1962. Quant à la France, Charles de GAULLE fut soucieux de sa politique d'une alliance occidentale non soumise aux ordres de Washington et accéléra la recherche et le développement de l'armement nucléaire français de manière autonome et sans l'aide d'une nation tierce. Et la première explosion[218] de la bombe atomique française sous le nom de code *Gerboise bleue* de 70 kt, soit trois fois plus puissante la bombe nucléaire américaine *Fat Man* de 22 kt largée sur la ville japonaise de Nagasaki du 9 août 1945, eut lieu le 13 février[219] 1960 à Reggane, dans le Sahara de l'Algérie, alors colonie française. Or le rapprochement des arsenaux nucléaires de Londres et de Paris ne put se faire que dans le cadre du Groupe de Planification Nucléaire de l'OTAN (GPN). Au nom de la souveraineté nationale, Charles de GAULLE quitta l'OTAN en 1966. Par conséquent, Paris fit avorter la convergence franco-britannique en matière d'armes nucléaires jusqu'à nouvel ordre, alors que les conflits de Yougoslavie battaient leur plein régime.

L'identité européenne de sécurité et de défense subordonnée à l'OTAN.

Le Conseil ministériel de l'Alliance atlantique de Berlin[220] des 3 et 4 juin 1996 réaffirma les déclarations du sommet de l'OTAN à Rome les 8 et 9 décembre 1991 sur le principe d'une identité européenne de sécurité et de défense qui fût compatible et complémentaire à l'Alliance atlantique à l'initiative franco-allemande. En conséquence, le Conseil ministériel de Berlin[221] officialisa la thèse française : « *[les Seize membres, Ndlr] décident d'adapter les structures de l'Alliance atlantique afin de construire au sein de l'OTAN une identité européenne de sécurité et de défense. En particulier, la mise au point du concept des Groupes*

---

[216] Page 18, Rapport de PINTAT Xavier, ***Projet de loi autorisant la ratification du traité entre la France et le Royaume-Uni de Grande Bretagne relatif à des installations radiographiques et hydrodynamiques communes*** I10-3861, 30 mars 2011, 53 pages.

[217] ***Britain's Nuclear Weapons. From MAUD to Hurricane***.
http://nuclearweaponarchive.org/Uk/UKOrigin.html

[218] Page 114, BECKER Jean-Jacques, ***Histoire politique de la France depuis 1945***, Edition : © Armand Colin, Collection : Cursus Histoire, 8e édition, avril 2003, 249 pages.

[219] ***BATAILLE Christian (député), L'EVALUATION DE LA RECHERCHE SUR LA GESTION DES DECHETS NUCLEAIRES A HAUTE ACTIVITE - TOME II : LES DECHETS MILITAIRES - OFFICE PARLEMENTAIRE D'EVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES – RAPPORT N°179 - 1997/1998***.
http://www.senat.fr/rap/o97-179/o97-179_mono.html

[220] Page 30, VAN RAEPENBUSCH Sean, ***Droit institutionnel de l'Union Européenne***, Edition : Larcier, Collection : Faculté de droit de l'Université de Liège, Belgique, 4e édition, 2005, 758 pages.

[221] ***Communiqué final du Conseil de l'Atlantique Nord sur l'identité européenne de sécurité et de défense (3 juin 1996)***
http://www.cvce.eu/viewer/-/content/5aebb26b-573e-43ad-b020-66b305889cba/fr

de Forces Interarmées Multinationales (GFIM) doit permettre aux Européens l'utilisation de capacités militaires séparables mais non séparées de l'OTAN dans des opérations dirigées par l'Union de l'Europe Occidentale ». Le sommet de Berlin[222] marqua aussi la prudence des Européens à s'émanciper de la tutelle américaine : sur le plan sémantique même, *un groupe de diplomates remplaça le mot anglais «oversee» (superviser) par «monitor» (exercer un suivi, en VF)*. En effet, les Etats-Unis d'Amérique et la France trouvèrent un consensus portant création des GFIM dès le 1er mars 1996 en raison de la politique de rapprochement de Paris. Et les modalités d'emploi des GFIM furent enregistrées le 15 mai 1996 par le Conseil ministériel de l'Alliance atlantique[223] afin d'accorder l'autorisation à l'Union Européenne sur l'emploi de cette entité militaire avec les moyens de l'OTAN et cela sans présence de l'armée américaine. Et la conception de GFIM était très innovante en la matière car elle permettait à des membres européens non-alignés[224] de s'y joindre. A cet effet, l'Autriche, la Finlande, l'Irlande et la Suède conservèrent le strict statut international de neutralité[225] armée, tandis que le Danemark ne posséda aucune politique de défense, et qu'exceptionnellement la Grèce adopta une politique géostratégique prenant en considération l'éventualité d'affronter de potentiels agresseurs avoisinants à cause de ses relations très critiques avec la Turquie.

Comme c'étaient des forces interarmées multinationales rapidement déployables sur le terrain à risque, leurs quartiers généraux seraient établis sur une base permanente et directement gérés par l'autorité d'un grand Quartier Général de la structure de commandement de l'OTAN. Avec les modules d'appoint et de soutien mis sur pied pour les besoins d'une opération donnée, les commandants de chaque pays membre associé formèrent un quartier général chargé de commander un GFIM structuré de manière à répondre à ces besoins. De multiples phases successives devraient évaluer le concept des GFIM jusqu'en 2004 sous la supervision

---

[222] ***Washington et l'Europe réforment l'Alliance atlantique sans l'élargir. Otan: les Européens tentent de s'émanciper de la tutelle américaine. Réunis depuis hier à Berlin, les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'Otan sont parvenus à un accord qui permettra à l'Europe d'accroître ses responsabilités au sein de l'Alliance atlantique***
http://www.liberation.fr/evenement/0101184954-washington-et-l-europe-reforment-l-alliance-atlantique-sans-l-elargir-otan-les-europeens-tentent-de-s-emanciper-de-la-tutelle-americaine-reunis-depuis-hier-a-berlin-les-ministres-des-affaires-etranger

[223] Page 35 à 36, PERE Vilanova Trias, NURIA Fernandez Vidal (co-auteur), ***Europa : El debate sobre defensa y seguridad***, Edition : © Plublicacions de la Universitat de Barcelona, 2001, 111 pages.

[224] ***Le Concept de Groupes de Forces Interarmées Multinationales***
http://www.nato.int/docu/comm/1999/9904-wsh/pres-fra/16gfim.pdf

[225] Page 38, BURGELIN Henri, ***L'Europe : prolongement ou alternative à une Défense Nationale***, Edition : © Editions Publisud, 2002, 89 pages.

de l'OTAN avec en étroite coopération de l'UEO[226], car cette conception regroupa de petits et grands quartiers généraux de différents pays européens des armées de terre, de la marine et de l'air : les exercices[227] d'*Allied Effort* de novembre 1997 et de *Strong Resolve* de mars 1998 démontrèrent les capacités de ce concept, dont le processus de mise en œuvre prit en compte les leçons tirées des opérations de l'OTAN en Yougoslavie. A l'origine de cette conception de GFIM[228], le Président américain Bill CLINTON lança cette initiative en janvier 1994 afin de permettre à la Communauté européenne de conduire des opérations en dehors des zones que l'OTAN avait eu à défendre durant la Guerre Froide. Laquelle initiative alla de pair avec la réforme de l'Alliance atlantique et refléta la politique américaine du non-emploi de ses forces ne relevant pas du fameux Article V de la Charte du 4 avril 1949. Cette force armée multinationale utilisa donc du matériel américain stationné en Europe, mais aucun soldat américain ne put être subordonné au GFIM sans un officier supérieur américain à son commandement.

Ayant marqué un « *franc* » succès sur la défense européenne après le Conseil ministériel de l'Alliance atlantique de Berlin des 3 et 4 juin 1996, Jacques CHIRAC donna une allocution[229] lors de la clôture de la 48e session de l'IHEDN (Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale de Paris) le 8 juin 1996 devant un auditoire composé de ministres, de militaires, d'enseignants chercheurs et de journalistes afin d'expliquer ses lignes politiques quant à la défense européenne dans la nouvelle dimension de l'Europe puissante car « *l'armée professionnelle de demain, par sa mobilité et sa disponibilité, nous permettra de mieux répondre aux exigences de notre sécurité, mais aussi de celle de l'Europe et de sa défense collective dans le cadre de l'Alliance. Elle nous permettra de mieux faire face aux nouveaux défis* ». La nouvelle architecture de défense et de sécurité commune révélée par Jacques CHIRAC s'inscrirait dans l'un des trois piliers de l'Union Européenne. La France accepta donc de participer au GFIM, ce qui suscita une certaine appréhension du Pentagone

---

[226] ***Le concept de Groupes de forces interarmées multinationales: un élément clé de l'adaptation de l'Alliance***
http://www.nato.int/docu/revue/1996/9604-2.htm

[227] ***Manuel de l'OTAN. Chapitre 12: La structure de commandement militaire. Le concept de Groupes de forces interarmées multinationales (GFIM)***
http://www.nato.int/docu/manuel/2001/hb1204f.htm

[228] ***Les GFIM, une structure toute nue. Sans les Américains, l'Alliance ne disposerait pas de moyens suffisants***
http://www.liberation.fr/evenement/0101184599-les-gfim-une-structure-toute-nue-sans-les-americains-l-alliance-ne-disposerait-pas-de-moyens-suffisants

[229] ***Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la réforme de la défense française, la mise en place de l'architecture de défense européenne, la restructuration des industries d'armement et la limitation des armements nucléaires et conventionnels, Paris le 8 juin 1996.***
http://discours.vie-publique.fr/notices/967008500.html

soupçonnant Paris *d'appliquer le vieux principe «s'allier à celui qu'on ne peut vaincre», dans le seul but d'acquérir un droit de veto sur l'Alliance atlantique et d'y contester le leadership américain*[230]. En l'état actuel de 1996, cette autorisation américaine de lever une armée semi-autonome au sein de la Communauté européenne fut perçue comme une concession[231] énorme de la part de Washington.

Les termes « *séparables, mais non séparées de l'OTAN* » signifiaient implacablement que toutes créations ultérieures des forces de défenses de l'Union Européenne devraient tenir compte des lignes de conduite du Conseil ministériel de l'Alliance atlantique de Berlin de 1996, que les futurs corps européens ne seraient conçus que pour soutenir les actions de l'OTAN, et que les politiques autonomes de la défense de l'Europe occidentale seraient conséquemment imbriquées, voire emprisonnées, dans cette logique française pour se rapprocher de Washington. Mais cette logique de Paris avait aussi pour l'objectif final de se démarquer des Etats-Unis dans les affaires européennes. Pourtant, cette logique entamée par le Président François MITTERRAND à l'opposition de ses déclarations et menée tambour battant par son successeur Jacques CHIRAC ne rencontrait ni les espoirs bénéfiques du marchandage pour le commandement sud de l'Europe, à Naples où se trouve le quartier général de la VIe Flotte américaine en Méditerranée, ni les soutiens politico-géostratégiques tant recherchés des Nations européennes, membres tout aussi bien de l'Union Européenne que de l'OTAN.

La relance de la politique européenne britannique.

A son accession au poste de Premier Ministre dès le 2 mai 1997, Tony BLAIR avait tout un programme sur la défense de l'Union Européenne, d'autant plus que sa prise de pouvoir coïncida avec la fin de la campagne de bombardement en Yougoslavie et le commencement de la pacification entreprise par la Force de Stabilisation le 21 décembre 1996 en succédant à la Force d'Interposition. Quoique les deux entités militaires fussent à majorité européennes, elles furent toutes deux sous le commandement de l'Alliance atlantique avec l'aval des Nations Unies, donc des Américains. Malgré la contribution numérique très modeste des militaires américains dans les Balkans, les Etats-Unis gardèrent toujours un *leadership*

---

[230] ***Washington tient à son leadership. Les ambitions européennes et françaises inquiètent le Pentagone***
http://www.liberation.fr/evenement/0101184595-washington-tient-a-son-leadership-les-ambitions-europeennes-et-francaises-inquietent-le-pentagone

[231] ***Tony Blair et les Etats-Unis : une vision du monde partagé***
http://osb.revues.org/494

omniprésent et fort dans les affaires européennes, mais aussi dans le monde. Cette *hyperpuissance*[232], selon la formulation de l'ancien ministre des Affaires étrangères français, Hubert VEDRINE, se manifesta jusque dans les domaines hiérarchiques des chaînes de commandement : le Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe (Supreme Allied Commander Europe - SACEUR) avait jusqu'en 1966 élu son Grand Quartier Général des puissances alliées en Europe (Supreme Headquarters of the Allied Powers in Europe – SHAPE), à Paris, en France ; depuis le divorce unilatéral français de l'OTAN militaire sous présidence de Charles de GAULLE, il fut déménagé en Belgique, à Mons, à 70 km au sud-est de Bruxelles ; un Général états-unien de quatre étoiles fut et est toujours à la tête du SACEUR, lequel est également le commandant en chef des forces américaines en Europe (Commander in Chief, European Command – CinC Eucom) ; et à partir de 2002, le SACEUR fut rebaptisé SAC-O (Supreme Allied Command for Operations). Tant que la présence militaire américaine se retrouve sur le sol européen, la politique de Washington demeure toujours omniprésente dans le domaine de la défense de l'Union Européenne.

Dès sa prise de fonction en 1997, le Premier Ministre anglais, Tony BLAIR, essaya de rétablir la confiance dans le milieu européen après dix-huit années de gouvernances très difficiles en raison des politiques pro-américaines de ses deux prédécesseurs[233], Margaret THATCHER (conservatrice et ultralibérale) et John MAJOR (conservateur) et des relations spéciales anglo-saxonnes. Même si le début du premier mandat de Tony BLAIR était de rétablir l'influence britannique sur le Continent, sa politique suivit la friction entre Washington et Londres à propos du conflit de Yougoslavie dès 1989. Grâce à sa forte majorité au Parlement, Tony BLAIR se voulut être non seulement un europhile, mais aussi un acteur intermédiaire entre la Communauté européenne et les Etats-Unis dans les relations euro-atlantiques. Dans son discours à Chicago du 22 avril 1999 sur la doctrine de la communauté internationale[234], connue beaucoup plus sous l'appellation de « doctrine de BLAIR », le Premier Ministre travailliste britannique rappela le rôle des Etats-Unis dans la défense européenne pour que Washington ne retombât dans l'isolationnisme, la création d'une défense propre à l'Union Européenne coopérant avec les autres acteurs politiques et d'autres nations pour promouvoir la paix et la stabilité non seulement en Europe, mais aussi dans le monde, en renforçant le rôle

---

[232] VEDRINE Hubert, ***Face à l'hyperpuissance : textes et discours, 1995-2003***, Edition : Fayard, 2003, 380 pages.
[233] ***Tony Blair et les Etats-Unis : une vision du monde partagé***
http://osb.revues.org/494
[234] ***The Blair Doctrine***
http://www.pbs.org/newshour/bb/international/jan-june99/blair_doctrine4-23.html

des Nations-Unis, seule autorité plénipotentiaire mondiale. Dans l'intérêt des principes de la communauté internationale coopérante et interdépendante, Tony BLAIR en pointa la nécessité afin de l'appliquer à la sécurité internationale dans son ensemble. Le premier mandat de Tony BLAIR facilita la coopération tous azimuts entre Londres, Paris, Berlin et Bruxelles. Primo, les ministères britanniques furent sollicités pour multiplier leurs activités au sein de l'Union Européenne, sauf le Trésor toujours sous la direction distincte de Gordon BROWN, l'équivalent du Ministère de l'économie et des finances français. Secundo, la politique euro-sociale et l'envie de Londres pour une défense européenne renforcée avec le Continent placèrent le Royaume-Uni dans la zone euro-influence. Tertio, le retour de la Grande-Bretagne[235] dans le giron européen marqua aussi la réadaptation de la géopolitique et de la géostratégie de l'Union Européenne permissible à la *doctrine de Blair* qui prouvèrent aux yeux des Continentaux l'europhilie de Tony BLAIR. Pour la première fois depuis la déclaration de Winston CHURCHIL à propos de la politique de la défense européenne, seul Tony BLAIR sut ainsi donner un élan considérable dans la réforme de la défense européenne et sa concrétisation finale. Profitant de la vague rose au pourvoir dans la haute magistrature nationale ou royale à travers toute l'Europe et aussi de la présidence de six mois du Royaume-Uni à la direction de la communauté européenne, Tony BLAIR put subjuguer l'opinion européenne sur le retour de Londres au sein de l'Union Européenne afin de relancer les initiatives politico-géostratégiques en matière de défense et de la feuille de route à la manière britannique.

Le questionnement de la politique étrangère de l'Union Européenne par Tony BLAIR.

Tony BLAIR séduisit le monde entier dans son discours de Chicago sur la responsabilisation de la communauté internationale dans la gestion des crises planétaires. À partir de cette vision globale et en tirant la leçon des crises catastrophiques humanitaires dans les guerres des Balkans, le Premier Ministre anglais préconisa le renforcement d'une défense européenne afin que l'Union Européenne pût soutenir les actions des Nations Unies. Le discours de Chicago de Tony BLAIR marqua aussi le cinquantième anniversaire de la création de l'OTAN et justifia la campagne aérienne au Kosovo en vertu du droit d'ingérence humanitaire. De la faiblesse des Européens à circonscrire à temps les crises balkaniques et de la politique américaine de les ignorer, Tony BLAIR souleva le problème de politiques extérieures du

[235] Pages 115 à 117, FAUCHER-KING Florence, LE GALES Patrick (co-auteur), ***Les gouvernements New Labour. Le Bilan de Tony Blair et de Gordon Brown***, Edition : Presses de Sciences Po, Collection : Nouveau Débats ; 19, 2010, 210 pages.

Royaume-Uni et de l'Union Européenne d'une part et du reste du monde d'autre part, dans lequel Londres examina les principes des nouvelles formes d'interdépendance internationale[236] :

1°) Est-ce que nous sommes sûrs du bien-fondé de notre cas ?

2°) Avons-nous épuisé toutes les possibilités diplomatiques ?

3°) Sur la base d'une analyse pratique de la situation, quelles opérations militaires pourraient être envisagées de manière prudente et sensée ?

4°) Sommes-nous préparés pour le long terme ?

5°) Nos intérêts nationaux sont-ils en cause ?

Dans cette perspective, Tony BLAIR essaya d'outrepasser l'autorisation d'une intervention militaire d'une instance internationale reconnue en la matière en vertu du droit d'ingérence humanitaire. En responsabilisant l'opinion publique, la politique de BLAIR promulgua l'invention armée pour rétablir l'ordre et la sécurité dans un Etat souverain sans que ce dernier eût à en faire des demandes. Dans cette ingérence de souveraineté au nom de la sécurité des civils et des victimes des violences et de la paix, le retentissement moral de la guerre juste, *Bellum iustum*, fut paradoxal : *l'invention responsabilise et déresponsabilise l'intervenant*[237]. De cette politique fondé sur les valeurs humaines, le Royaume-Uni revint auprès de la France pour renforcer et accélérer la mise en place d'une véritable politique de défense de la Communauté européenne. A noter que dans les années 70, 80 et 90[238], il y eut de nombreuses interventions militaires de par le monde par les camps occidentaux et soviétiques au nom du droit d'ingérence ou sous prétexte de menaces de sécurité collective : la Communauté européenne y participa pour rétablir la paix dans ses anciennes colonies. Mais la fin de la Guerre Froide, les guerres de l'ex-Yougoslavie et le refus américain de donner aux forces de l'OTAN le droit d'intervenir en dehors du fameux Article V de son traité paralysèrent un temps toutes décisions de l'Union Européenne sur les conflits dans les Balkans. D'où le discours de Tony BLAIR destiné à redorer le blason de la défense européenne.

Le retour à la normalisation américano-britannique.

En tout cas, le discours de Chicago de 1999 sur la responsabilisation de la communauté internationale dans l'optique de renforcer les décisions des Nations-Unies eu égard au Droit

---

[236] Pages 137 à 138, DIXON Keith, ***La mule de Troie, Blair, l'Europe et le nouvel ordre américain***, Edition : ©Editions du Croquant, novembre 2003, 189 pages.

[237] Pages 463 à 469, VILMER Jean-Baptiste Jeangène, ***La guerre au nom de l'humanité – Tuer ou laisser mourir***, VEDRINE Hubert (préfacier), Edition : © Presses Universitaires de France, mars 2012, 624 pages.

[238] Page 129, VILMER Jean-Baptiste Jeangène, ***La guerre au nom de l'humanité – Tuer ou laisser mourir***, VEDRINE Hubert (préfacier), Edition : © Presses Universitaires de France, mars 2012, 624 pages.

international vola en éclats avec les paroles et les gestes diamétralement opposés de Tony BLAIR suite à la participation du Royaume-Uni au côté des Etats-Unis dans l'offensive militaire de la troisième guerre du Golfe Persique du 20 mars 2003, *l'Opération Iraqi Freedom (Opération Liberté Iraquienne)* : cette invasion n'avait pas obtenu l'aval préalable des Nations-Unies[239] et une partie de la communauté internationale et la plupart des membres de l'Union Européenne condamnèrent l'initiative anglo-saxonne, dont l'objectif final fixé par Washington était tout simplement de détrôner Saddam HUSSEIN et d'évincer son puissant parti unique Baas, puisque le *Casus belli* n'était pas la fabrication secrète des armes de destruction massive par Bagdad. L'image de Tony BLAIR, pourtant ardent partisan d'une défense européenne, fut marquée par ses derniers gestes envers Washington. Des critiques plus ou moins virulentes de son propre parti et du reste des communautés européenne et internationale furent très vives et crièrent à la trahison du Premier Ministre britannique : l'ancien Président sud-africain Nelson MANDELA, tenant du Prix Nobel de la Paix, le qualifia de Ministre des Affaires étrangères des Etats-Unis[240], tandis que le chef de file du parti démocrate libéral anglais Charles KENNEDY[241] le traita de *caniche de Georges BUSH.*

Selon le journaliste John KAMPFNER[242], même lorsque Tony BLAIR sembla faire un pas vers les Européens, c'était pour plaire à Washington. Depuis la tentation de la création de la Communauté Européenne de la Défense en 1954, les Européens essayèrent toujours de créer une vitrine de la politique étrangère commune sous l'impulsion et l'inhibition de Washington. Dans cette perspective d'analyse, les accords de défense franco-anglais de Saint-Malo viseraient en fait à montrer aux Américains que les "*Européens étaient capables de davantage que d'être seulement une force de maintien de la paix*". La foi de Tony BLAIR en la défense européenne vint-elle de sa personnalité et de sa politique pro-européenne ? La réponse à cette question vient plutôt de Charles de GAULLE qui avait notamment refusé par deux fois de suite l'entré du Royaume-Uni dans le Marché Commun[243] : à l'époque, Paris se méfiait de la

---

[239] Page 98, DIXON Keith, ***La mule de Troie, Blair, l'Europe et le nouvel ordre américain***, Edition : ©Editions du Croquant, novembre 2003, 189 pages.
[240] ***Mandela attacks Blair and Bush***
« *He is the foreign minister of the United States. He is no longer Prime minister of Britain* »
http://www.guardian.co.uk/world/2003/jan/31/usa.iraq
[241] ***Blair battles "poodle" jibes***
« *Tony Blair is no more than George Bush's poodle* ».
http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/politics/2721513.stm
[242] ***Tony Blair et les Etats-Unis : une vision du monde partagée***
http://osb.revues.org/494
[243] Pages 7 à 18, DIXON Keith, ***La mule de Troie, Blair, l'Europe et le nouvel ordre américain***, Edition : ©Editions du Croquant, novembre 2003, 189 pages.

politique du gouvernement anglais et le considérait comme un pion ou un cheval de Troie des Etats-Unis au sein de la nouvelle Communauté européenne.

Une tentative de rapprochement inespérée avant l'invasion de l'Irak en 2003.

Le 21e sommet franco-britannique de Saint-Malo des 3 et 4 décembre 1998 plaça le Royaume-Uni au cœur de la relance tant recherchée et tant attendue, voire inespérée, de la défense européenne, parce que les conflits du Kosovo mirent les Européens dans une situation géostratégique et géopolitique désespérée : la faiblesse et l'incohérence politiques allèrent de pair avec la déficience des moyens de puissance coercitive (*Strong Power*) pour refléter l'opinion de la Communauté européenne au moins sur l'Europe entière sinon sur la scène internationale. Lors du sommet européen informel de Pörtschach en Autriche des 24 et 25 octobre 1998 dont une partie fut consacrée à approfondir la sécurité intérieure et extérieure de l'Union Européenne, Tony BLAIR surprit ses pairs en déclarant[244] : « *si nous voulons que l'Europe puisse égaler l'influence des Américains, il doit y avoir de notre part un engagement et une capacité à agir dans des situations militaires* ». Tony BLAIR et son ministre de la Défense George ROBERTSON y sondèrent la politique de défense de l'Union Européenne, d'autant plus que le Royaume-Uni s'était tenu éloigné trop longtemps de la politique communautaire : défense de l'Union Européenne, monnaie unique et Espace Schengen. Profitant de ce mini-sommet informel de Pörtschach, Le Royaume-Uni exposa[245] plusieurs options pour la politique géostratégique : *renforcement de l'IESD dans le cadre de l'OTAN; dissolution de l'UEO et fusion dans l'Union Européenne; mise en place de forces armées européennes modernes et flexibles*. Pour la France, cette déclaration refléta le changement de cap du Royaume-Uni au profit de l'Europe, alors que Londres était connu jusqu'alors pour ses liens de partenariat privilégié avec Washington au point d'adopter la politique de suivisme depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale et de provoquer des crises politiques inter-européennes. Quelques semaines après le revirement spectaculaire britannique, l'Autriche organisa en sa capitale le 4 novembre 1998 le premier conseil informel des quinze ministres de la Défense de l'Union Européenne. Vienne appela à cette conférence même les pays qui ne participaient pas à la création d'une armée européenne. L'objectif serait le développement d'une identité européenne de sécurité et de défense qui ne ferait pas double-emploi avec

---

[244] Page 92, HOTTIAUX Laurent, LIPONSKA-LABEROU Joanna (co-auteur), ***La politique européenne de défense***, Edition : © L'Harmattan, Collection : Questions contemporaines, 2000, 155 pages.

[245] ***L'IDENTITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE : DE POTSDAM À HELSINKI EN PASSANT PAR SAINT-MALO, COLOGNE ET PRISTINA***
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001182.pdf.

l'OTAN. Toutefois, Londres parla de la venue de nouvelles conceptions dans l'architecture de la défense de la Communauté européenne.

En somme, le 21e Sommet franco-britannique de Saint-Malo des 3 et 4 décembre 1998 créa la surprise et l'euphorie de la France dans la genèse d'une force européenne indépendante au moment où l'OTAN était en pleine transformation, où le questionnement de la dotation de la politique étrangère communautaire se précisa avec le Traité de Maastricht du 7 février 1992, et où le monde devint multipolaire avec des menaces imprécises. La France pensait jouer un rôle moteur dans le nouvel élan de l'architecture européenne de la politique étrangère, certes greffé dans l'UEO. D'un côté, l'Allemagne réunifiée accepta de se joindre à la France pour la création de l'Eurocorps. De l'autre, la Grande-Bretagne de Tony BLAIR revint de son plein gré pour la mise sur pied d'une force européenne crédible. L'axe Paris-Berlin-Londres aurait pu donner plus de vigueur à la politique étrangère coercitive sans la désertion au moment critique de Tony BLAIR, lequel pourtant insuffla l'idée de la création possible et crédible d'une armée européenne tout en rassurant les membres neutres au sein de l'Union Européenne. Toutefois la volteface d'un Tony BLAIR pro-européen se produisit avec son soutien inconditionnel à l'Opération de Libération de l'Iraq du 20 mars 2003 au côté des Etats-Unis d'Amérique sans l'autorisation des Nations-Unies : le lien privilégié de Londres et de Washington continue à primer sur les affaires européennes et inter-européennes. C'est un adage qui ne risque pas de changer du jour au lendemain. Peut-être aussi que les cultures des deux côtés de la Manche, si près physiquement mais si loin mentalement, entrainent différemment le besoin et la perception de la dynamique géostratégique et géopolitique. En somme, la conscience du danger de l'évolution du monde multipolaire vue par la France et le Royaume-Uni serait indistinctement interprétée de part et d'autre de la frontière maritime.

Chapitre 5

L'inconsistance de la PESD et la suprématie omniprésente de l'OTAN.

En cette toute fin du deuxième millénaire, l'Union Européenne sortit de sa torpeur en matière d'affaires étrangères. L'effort commun d'éloigner la guerre du Vieux Continent fut un échec et mit l'opinion publique européenne et mondiale devant la réalité du nettoyage ethnique en ex-Yougoslavie. Un terme dont le monde entier était horrifié à cause de la barbarie nazie durant la Seconde Guerre Mondiale. Mais à moins d'un demi-siècle plus tard, le nettoyage ethnique revenait sur le devant de la scène politique. En étant une des plus grandes démocraties du monde, l'Europe occidentale ne pouvait pas rester dans un silence éloquent trop longtemps devant les catastrophes humanitaires dans les Balkans: il fallait agir au nom de l'humanité. Le risque de l'oxymore[246] était omniprésent : l'intervention humanitaire ne pouvait pas être sans risque pour la population civile déjà victime de la guerre parce que ladite intervention obligeait les Etats responsables à user de la force armée pour faire respecter le droit humanitaire dans les conflits contemporains : l'utopie de l'option *zéro mort*, aussi bien du côté de l'intervenant que celui des victimes, resta une pure théorie stratégique et philosophique, d'autant plus que les dommages collatéraux furent indéniables.

Le renforcement de la politique étrangère après le Conseil Européen de Cologne 1999.

Dans cette perspective de l'action et de l'inaction malgré toutes les décisions, l'Union Européenne commença à s'efforcer à communautariser sa politique étrangère. Pendant les crises des Balkans, la Communauté européenne procéda toujours par des moyens de souveraineté nationale et non par des méthodes communautaires. Il s'ensuivit donc une inefficacité de la politique extérieure de chaque Etat membre de l'Union Européenne, mettant à mal la crédibilité de toute la Communauté européenne sur la scène mondiale. Suite au 21e Sommet franco-britannique de Saint-Malo des 3 et 4 décembre 1998, l'Union Européenne se dota lors du Conseil Européen de Cologne des 3 et 4 juin 1999, d'une Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD).

Cette PESD incarna la personnalité de l'instrument de la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC) de l'Union Européenne, instituée en 1992 par le titre V du traité de Maastricht. En cette période très déterminante de la fin du XXe siècle, la politique de la

[246] Page 170, VILMER Jean-Baptiste Jeangène, ***La guerre au nom de l'humanité – Tuer ou laisser mourir***, VEDRINE Hubert (préfacier), Edition : © Presses Universitaires de France, mars 2012, 624 pages.

défense européenne s'invita dans le débat de la politique monétaire de la Communauté en raison de la crise des Balkans. Même si la politique monétaire domina les discussions de Bruxelles, la question de la défense européenne prit un poids croissant avec la prise de conscience de l'absence de l'Europe dans les domaines géostratégiques et géopolitiques. Pour les membres de l'Union Européenne, à part la France, la défense et la sécurité de l'Union Européenne relevèrent en principe de l'Union de l'Europe Occidentale[247], laquelle était un forum d'opinions disparates dépourvu de toute véritable autorité. L'UEO était un cadre institutionnel pour des échanges diplomatico-militaires sur la sécurité et la défense européennes et sa fonction se limitait à favoriser la coopération européenne et à renforcer l'identité européenne de défense. Dans la réalité, la défense et la sécurité de la Communauté européenne étaient l'objectif même de l'OTAN. Comment ériger une défense européenne en dehors de la toute-puissante Alliance atlantique comme préconisa la France dès son schisme du 7 mars 1966 sous la présidence du Général de Gaulle ?

Une défense européenne séparable, mais non séparée de l'OTAN.

La réponse fut sans équivoque : une défense séparable, mais non séparée de l'OTAN. L'UEO, dont la France était une des cinq Nations fondatrices originelles en date du 23 octobre 1954 (Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg), fut identifiée comme le pivot ou le noyau dur de la politique de défense européenne au départ. D'ailleurs, la menace de la guerre nucléaire[248] avec la présence des missiles balistiques MGM-31 Pershing II américains versus RDS-10 Pionnier[249] soviétiques ressouda un temps la Communauté européenne et convainquit celle-ci sous l'impulsion de la France dès 1984 de la nécessité de la création d'une force européenne autonome. Ainsi l'UEO sortit-elle de sa léthargie politique. Sous l'impulsion de la France dans la suite de la décision du Général de GAULLE de créer dès 1958 une force européenne indépendante et souveraine, Paris alla négocier avec tous les membres de l'Union Européenne dans la droite ligne gaullienne. La politique gaullienne rencontra tout de suite des obstacles insurmontables parce que *le nationalisme du Général de GAULLE les inquiéta*[250] au plus haut point, d'autant plus que le reste de l'Union Européenne désigna l'OTAN en tant que force de défense de l'Occident et qu'elle ne voulut pas une autre armée européenne en plus

---

[247] ***Historique de la construction européenne de la défense***
http://www.defense.gouv.fr/dga/international2/cooperation/historique-de-la-construction-europeenne-de-la-defense

[248] Le Monde du 12 décembre 1979, ***Pershing-2 contre SS-20***
http://www.cartage.org.lb/fr/themes/geohis/Histoire/chroniques/pardate/Chr/791212a.HTM

[249] Plus connu mondialement sous le nom de code de l'OTAN SS-20 Saber.

[250] Page 118, GROSSER Alfred, ***La République Fédérale d'Allemagne***, Edition : Presses Universitaires de France, 2e semestre 1963, 128 pages.

qui fragiliserait l'Alliance atlantique ou encore qui la concurrencerait indéniablement. Les conséquences furent la création d'une force européenne au service de l'UEO : l'influence de la France trouva vite ses limites diplomatiques dans cette confrontation géostratégique et géopolitique inter-européenne.

Avant même le sommet historique franco-britannique de Saint-Malo des 3 et 4 décembre 1998 sur la défense européenne, le sommet informel des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Européenne à Pörtschach, en Autriche, des 24 et 25 octobre 1998 conçut une forme de défense très vague en des termes « *identité européenne de sécurité et de défense*[251] » (IESD), d'autant plus que Vienne, membre non aligné de la Communauté européenne et pays hôte, avait prévenu tous les membres de l'objectif de cette réunion : il ne s'agissait pas de créer une armée européenne. Cette armature militaire européenne reçut même l'accord du Président américain Bill CLINTON en 1994. Cette eurythmie américaine vint de la non-intervention des *GI* sur sol bosniaque, seule l'US Air Force y intervenant depuis la base aérienne d'Aviano et des porte-avions croisant dans l'Adriatique[252]. L'IEDS se concrétisa lors de la réunion de l'OTAN le 3 juin 1996 à Berlin[253] : « *l'Alliance atlantique soutiendra le développement de l'IESD au sein de l'OTAN en procédant, à la demande de l'UEO et en coordination avec elle, à une planification militaire et à des exercices pour des missions de l'UEO illustratives identifiées par l'UEO. Sur la base d'orientations politiques à fournir par le Conseil de l'UEO et le Conseil de l'OTAN, ce travail de planification couvrirait au minimum :*

- la préparation d'informations pertinentes sur les objectifs, la portée et la participation pour des missions illustratives de l'UEO;

- l'identification des besoins de planification et d'exercices concernant les éléments de commandement et les forces pour des opérations illustratives dirigées par l'UEO;

- l'établissement de plans appropriés en vue de leur soumission à UEO, par l'intermédiaire du Comité militaire et du Conseil de l'OTAN, pour examen et approbation.

L'OTAN et UEO devraient s'entendre sur des modalités d'application de ces plans. Le Conseil de l'OTAN approuvera la mise à disposition de moyens et capacités de l'OTAN pour des opérations dirigées par l'Union Européenne, se tiendra informé de leur utilisation en

---

[251] ***Identité européenne de sécurité et de défense***
http://europa.eu/legislation_summaries/glossary/european_security_defence_identity_fr.htm

[252] Page 15, PASCALLON Pierre, ***Quelles perspectives pour le deuxième porte-avions français ?***, Edition : l'Harmattan, Collection : Défense, 2000, 62 pages.

[253] ***Communiqué final du Conseil de l'Atlantique Nord sur l'identité européenne de sécurité et de défense***
http://www.nato.int/docu/pr/1996/p96-063f.htm

exerçant un suivi compte tenu de l'avis des autorités militaires de l'OTAN et en procédant à des consultations régulières avec le Conseil de l'UEO, et gardera cette utilisation à l'examen ». L'IESD fut en conséquence subordonnée à l'UEO et la défense européenne continua de dépendre de l'OTAN.

Les questions de défense européenne organisées par l'Autriche et l'Allemagne réunifiée.
En raison des dissensions diplomatiques, l'UEO, désignée au départ comme étant le bras armé[254] de la Communauté européenne, se dissiperait sous la création de la PESC[255] lors du Conseil européen de Cologne des 3 et 4 juin 1999, alors que cette dernière lui était totalement subordonnée en principe : l'opinion européenne entendit parler beaucoup plus de la PESC que de l'UEO. En 1999, l'Allemagne présida la présidence tournante des Quinze et se retrouva, tout comme l'Autriche, le pays hôte pour organiser les discussions épineuses de la politique étrangère envenimées par les guerres des Balkans. La Bundeswehr ne pouvait pas exister en dehors de l'OTAN et la politique souveraine germanique de défense fut vite perçue comme une menace pour ses voisins après la réunification des deux Allemagnes du 3 octobre 1990. Mais les guerres de l'Ex-Yougoslavie firent oublier la menace hégémonique non fondée et irréaliste d'un IVe Reich. Pour comble d'ironie, l'Autriche, membre non aligné, et l'Allemagne, membre craint et communément désigné comme le principal responsable de la Seconde Guerre Mondiale, organisèrent, par une réalité cruelle du destin de ces deux Etats-nations germaniques, les sommets officieux à Vienne et officiel à Cologne, des pourparlers de la défense européenne. Dans la droite ligne du Traité de Maastricht, l'unification et l'unicité de l'Union Européenne ne seraient complètes[256] qu'à la seule condition de sa possession d'une identité spécifique et indépendante en matière de sécurité et de défense. Cette politique étrangère démontrerait la capacité coercitive de la Communauté européenne pour établir sa crédibilité et sa responsabilité sur l'échiquier mondial. Par le système des trois piliers instauré par le Traité de Maastricht, la PESC devint le deuxième pilier, celui de la politique étrangère, tandis que le premier pilier représentait l'Union Européenne (CEE, CECA, CEEA ou

[254] Page 270, BITSCH Marie-Thérèse, ***Histoire de la construction européenne***, Edition : © Editions Complexe (Bruxelles, Belgique), Collection : Questions à l'Histoire, 2001, 357 pages.
[255] PESC, Politique Etrangère et de Sécurité Commune.
[256] Pages 17 à 18, L'Union Européenne, ***Rapport de TINDERMANS Leo au Conseil Européen***, supplément 1/76, 44 pages, 1974.

Euratom)[257], et que le troisième pilier représentait la coopération policière et judiciaire en matière pénale, ex-JAI (Justice et Affaires Intérieures)[258].

La méconnaissance du conflit yougoslave des diplomates européens.

Lors de la rédaction du Traité de Maastricht de 1993, les europoliticiens se heurtèrent à un obstacle inconnu jusqu'alors : les crises non classiques[259] survenues en Yougoslavie, qu'il fut impossible de surmonter. La crise dite classique se définit comme une rupture d'une harmonisation de la politique entre plusieurs acteurs étatiques et se transforme ensuite en escalade politique, à tel point qu'elle déclenche à son paroxysme soit la détente, soit la guerre. En ce sens, l'analyse politico-stratégique du Colonel de l'armée de terre française, Jean-Louis DUFOUR, consultant militaire et stratégique, éclaircit nettement cette opacité sémantique : « *la crise n'est pas la guerre ; la guerre est une crise qui a mal tourné* »[260]. Pourtant, la violence post-communiste, idéologique, interethnique, inter-confessionnelle et identitaire des Slaves balkaniques dérouta les europoliticiens occidentaux qui étaient absorbés par la politique monétaire et la future intégration de nouveaux membres, d'autant plus que la fin de la Guerre Froide avait fait fondre de manière alarmante les budgets de la défense à moins de 2,5 % du PIB, sauf ceux de la France, du Royaume-Uni et de la Grèce. Ces tâtonnements pour la compréhension de ce nouveau défi divisèrent l'Union Européenne. Ils eurent des effets négatifs sur son aptitude à prendre des décisions collectives d'une part, et sur la vision américaine des problèmes des Balkans d'autre part. La résultante fut la création de la PESC de manière active dans l'incompréhension totale des crises de la Yougoslavie et de son adaptation future. Les textes du Traité de l'Union Européenne de 1992 relatèrent une vague identité de défense européenne sans autres précisions. Le seul point positif concernant la défense européenne était la reconnaissance d'un pilier des affaires étrangères, le pilier militaire de l'Union Européenne. Malgré le Traité de Maastricht, l'Union Européenne était loin de pouvoir régler les questions des gestions des crises non classiques en ce début des conflits généralisés en Yougoslavie.

---

[257] CEE (Communauté Economique Européenne). CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier). CEEA ou Euratom (Communauté Européenne de l'Energie Atomique ou European Atomic Energy Community).

[258] Page 6, puis pages 14 à 15, DOUTRIAUX Yves, LEQUESNE Christian (co-auteur), ZILLER Jacques (préfacier), ***Les institutions de l'Union Européenne***, Edition : © La Documentation française, Collection : Réflexe Europe, 4e édition, 2001, 179 pages.

[259] Pages 265 à 266, LE MORZELLEC Joëlle, PHILIP Christian (co-auteur scientifique), ***La défense européenne***, Edition : Bruxelles : Bruylant, 2003, 274 pages.

[260] Page 265, LE MORZELLEC Joëlle, PHILIP Christian (co-auteur scientifique), ***La défense européenne***, Edition : Bruxelles : Bruylant, 2003, 274 pages.

L'inclusion de la matière « défense » dans l'Acte Unique Européen de 1986.

Ayant reçu son fondement juridique dans le Traité de Maastricht, la PESC remplacerait en quelques sortes feue la CED de 1954 en moins ambitieuse. Entre les deux institutions, la Coopération politique[261] avait été formellement institutionnalisée dès 1972 et inscrite dans le Titre III de l'Acte Unique Européen de 1986. Les paragraphes concernant la sécurité et la défense de la Communauté européenne étaient certes novateurs, mais manquaient toujours d'objectifs clairs, car le principe de l'harmonisation des politiques étrangères relevait toujours de la souveraineté nationale, comme les droits de veto de la France et du Royaume-Uni qui n'étaient jamais utilisés pour le compte de la Communauté européenne. En plus de ces faiblesses révélatrices, la réticence à intégrer le secrétariat en matière de défense contrastait avec les objectifs du Traité de l'Acte Unique Européen. La politique étrangère européenne trouva ainsi ses limites et ses faiblesses dès sa formation embryonnaire à cause des questions liées à la souveraineté étatique spécifique de chaque membre, laquelle relèverait des relations spéciales et aurait des liens spécifiques ayant trait à l'Histoire de chacun. Dès le début des négociations intercommunautaires liées à la politique étrangère, l'Acte Unique Européen donna le ton sur la nécessité d'une coopération plus poussée dans des domaines de sécurité qui devrait dans le futur contribuer au développement d'une identité unique de l'Europe. Cette politique européenne avança donc à petit pas, mais resta très marginale dans les faits à cause de *l'équilibre de terreur*[262] en cette décennie la plus paradoxale et la plus troublante où le camp soviétique marquait des points partout dans le monde, et où Moscou avançait ses points offensifs de par le monde. Et l'Europe, théâtre de l'affrontement idéologique prémédité et très largement médiatisé, n'était pas très loin des conflits ouverts entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Soviétique sur l'équilibre de la terreur nucléaire dont les négociations échappèrent de fait à la Communauté européenne, d'autant plus que la France et le Royaume-Uni devinrent des acteurs de seconde zone dans le marchandage nucléaire européen. En tout cas, les bases étaient jetées par l'Acte Unique Européen : les problèmes liés à la sécurité de la Communauté européenne *apparaissaient pour la première fois dans un acte formel en dehors des traditionnels mécanismes de la défense, soit, en substance, en dehors du cadre de l'organisation atlantique ou de l'Union de l'Europe Occidentale*[263].

---

[261] Page 7, DOUTRIAUX Yves, LEQUESNE Christian (co-auteur), ZILLER Jacques (préfacier), ***Les institutions de l'Union Européenne***, Edition : © La Documentation française, Collection : Réflexe Europe, 4e édition, 2001, 179 pages.

[262] Page 258, LE MORZELLEC Joëlle, PHILIP Christian (co-auteur scientifique), ***La défense européenne***, Edition : Bruxelles : Bruylant, 2003, 274 pages.

[263] Pages 416 à 422, OLIVI Bino, ***L'Europe difficile***, traduction de l'Italien par CAVANNA Katarina et GIACONE Alessandro, Edition : Gallimard, Collection : Folio Histoire, numéro 103, 2001, 908 pages.

La synergie britannique, française et allemande.

Après les leçons de la Yougoslavie, la PESC fut légèrement modifiée en PESD (Politique Européenne de Sécurité et de Défense) après les Traités d'Amsterdam du 2 octobre 1997 et de Nice du 26 février 2001. Cette distinction renforcera et identifiera la personnalité de la PESD pour la détermination de ses missions au nom de l'Union Européenne. En 1997, le tout nouveau Premier Ministre anglais, Tony BLAIR, reconnut pour la première fois la nécessité pour l'Union Européenne de posséder sa propre capacité militaire[264] en dehors du cadre otanien. Le repositionnement de Londres tenait à sa volonté de se rapprocher de la Communauté européenne alors que le Royaume-Uni s'était unilatéralement éloigné de la politique de l'intégration dans le domaine de l'union économique et monétaire, et que son exclusion diminuait l'influence britannique à long terme dans les grandes réformes communautaires. Alors que le Royaume-Uni faisait un pas en dehors de ses liens privilégiés d'avec les Etats-Unis d'Amérique vers la défense européenne, la France se rapprocha de Washington après le retour de la droite avec l'élection de Jacques CHIRAC en 1995. Ainsi le centre de gravité fut-il naturellement trouvé après le calcul du juste milieu politico-stratégique longtemps tant recherché. L'Allemagne suscitant toujours la crainte et donc naturellement absente de la politique étrangère de l'Union Européenne, seuls le Royaume-Uni et la France possédaient la véritable aptitude de mener à bien les opérations extérieures tous azimuts : tous les autres membres européens n'avaient pas les mêmes structures militaires capables de relever le défi de la politique extérieure de la Communauté européenne, sinon que leurs moyens étaient trop marginaux pour leur permettre de se passer de Londres et de Paris unis ou de Washington.

Même si l'Allemagne ne s'impliquait pas directement dans le revirement britannique en matière de défense européenne, le Chancelier allemand Gerhard SCHRÖDER ne cessait de réitérer l'inclusion de Londres dans la politique étrangère commune : cette relation triangulaire Paris-Londres-Berlin était essentielle quoique Berlin n'en fût qu'un architecte minimaliste[265] et qu'elle n'eût pas un rôle intermédiaire primordial dans cette néguentropie sécuritaire. Depuis la fin de Seconde Guerre Mondiale, la sécurité souveraine de chaque Etat

---

[264] Pages 533 à 545, ***AFRI 2000, volume I - L'identité européenne de sécurité et de défense : de Potsdam à Helsinki en passant par Saint-Malo, Cologne et Pristina***, BELTRAN Jacques et PAMENTIER Guillaume. http://www.afri-ct.org/L-identite-europeenne-de-securite.

[265] Page 270, LE MORZELLEC Joëlle, PHILIP Christian (co-auteur scientifique), ***La défense européenne***, Edition : Bruxelles : Bruylant, 2003, 274 pages.

européen, qu'il fût du côté occidental ou oriental du rideau de fer, n'existait plus : elle relevait de Washington ou de Moscou dont les soubresauts diplomatiques secouèrent le monde entier. Seulement, la souveraineté européenne en termes de sécurité ne pouvait s'établir que dans une entente harmonieuse intereuropéenne, sans laquelle l'entropie s'insinuait comme une menace à l'effet centrifuge. Pourtant, cette complexification politico-stratégique était sur le point d'être surpassée par le nouveau rapprochement franco-britannique et fut stimulée par la régression de la démocratie dans les guerres balkaniques qui pourraient à terme contaminer l'Europe tout entière en l'absence du cordon sanitaire que jouait la Yougoslavie avant la désintégration de l'Union Soviétique.

Lors de la rencontre à Paris du 12 juin 1995 entre le Président français, Jacques CHIRAC, et le Premier Ministre britannique conservateur, John MAJOR, le Chef de l'Elysée déclara que : « *La qualité de la relation franco-allemande est essentielle pour faire progresser l'Europe. Mais si (elle) est nécessaire, elle n'est pas suffisante. Nous ne ferons pas l'Europe sans la Grande-Bretagne (...) La France peut jouer un rôle pour trouver une synergie entre les partenaires européens* »[266]. La France jeta ainsi les nouvelles bases de bonnes ententes entre les deux partenaires indispensables et incontournables pour les Quinze de se doter d'une capacité militaire autonome : Jacques CHIRAC renoua avec la politique d'équilibre de son prédécesseur, Georges POMPIDOU, qui avait permis au Royaume-Uni d'adhérer à la Communauté européenne en 1973 après les deux refus retentissants par le Général Charles de GAULLE du 14 janvier 1963 et du 27 novembre 1967.

L'assurance française auprès de Washington.

Lors de sa première visite aux Etats-Unis d'Amérique, le Président français Jacques CHIRAC fit savoir à son homologue américain, Bill CLINTON[267], sa conviction partagée par John MAJOR de la nécessité de mettre sur pied une force de réaction rapide internationale ou intereuropéenne qui devrait sécuriser les forces de maintien de la paix des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine contre les éventuelles attaques des Serbes bosniaques : le nouveau chef de l'Elysée était plus offensif que son prédécesseur de gauche, François MITTERRAND, sur

---

[266] ***A Paris, Chirac et Major jouent l'entente cordiale : «Nous ne ferons pas l'Europe sans la Grande-Bretagne», a insisté le Président français samedi***
http://www.liberation.fr/monde/1995/06/12/a-parischirac-et-major-jouent-l-entente-cordiale-nous-ne-ferons-pas-l-europe-sans-la-grande-bretagne_134971

[267] Page 692, CLINTON Bill, ***Ma vie***, Edition américaine : Knopf Publishing Group (Random House), 2004, 1008 pages, ***My life***, BESSIERES Michel, BOTZ Agnès, FIDEL Jean-Luc (traducteurs), Edition en français : © Odile Jacob, juin 2004, 1015 pages.

la politique envers la Serbie de Slobodan MILOSEVIC dont les influences sur ses compatriotes bosniaques étaient considérables en cette guerre civile yougoslave. Bill CLINTON accepta la proposition du Président français en la matière. En raison de la dissension intereuropéenne et surtout de l'absence du Royaume-Uni qui réitérait sans cesse que la défense européenne reposait sur l'OTAN, toutes les propositions françaises de la création d'une force armée européenne avaient été vaines depuis la prise de fonction du premier Président socialiste en la personne de François MITTERRAND. Mais l'inertie de Washington et son implication militaire très mineure dans le premier temps de la crise yougoslave réveilla le vif intérêt géostratégique et géopolitique de la Communauté européenne et mit les Quinze devant leur absence de la politique étrangère commune. La demande et la détermination de la plupart des membres des Quinze de mettre sur pied une force de réaction rapide coïncidèrent avec la réforme de l'OTAN pour que l'Occident entrât dans le XXIe avec de nouvelles géostratégies et géopolitiques, dans une nouvelle ère où l'ennemi, à la fois furtif et insaisissable, serait difficilement indentifiable.

En ce début des années quatre-vingt-dix, le sursaut de la politique de défense commune des Quinze alla contribuer à mettre en place le projet d'un embryon de capacité militaire qui se voulait indépendant de l'OTAN dans des missions de maintien de la paix de la Communauté européenne sous les mandats de l'ONU : « *l'extension de la définition du périmètre de sécurité européen pourrait en conséquence approfondir les divergences avec l'Amérique concernant la sécurité mondiale* »[268]. A ne pas confondre avec l'EUROCORPS qui fut composé de cinq pays (Allemagne, Belgique, Espagne, France et Luxembourg) avec une seule composante terrestre puissamment blindée de quelque 60.000 hommes, la future force de réaction rapide de la Communauté européenne serait dotée aussi de 60.000 unités comme l'Eurocorps. Selon les analyses du politologue américain, Zbigniew BRZEZINSKI, la force de réaction rapide ne disposerait pas de toutes les ressources humaines, capacitaires, logistiques et militaires dont elle aurait besoin pour mener des opérations de haute intensité très éloignées de sa base en Europe, tout comme son *alter ego* l'Eurocorps : « *l'extension*

[268] Pages 144 à 145, BRZEZINSKI Zbigniew, ***Le vrai Choix : l'Amérique et le reste du monde***, Edition américaine : © Zbigniew BRZEZINSKI, Perseus Books Groupe, ***The Choice. Domination or Leadership***, 2004, BUJON DE L"ESTANG Anne-Lorraine (traductrice de l'anglais en français), Edition française : © Odile Jacob, 26 mars 2004, 310 pages. Etats-unien d'origine polonaise, BRZEZINSKI Zbigniew était le conseiller du Président américain Jimmy CARTER de 1977 à 1981 et professeur de politique étrangère à la John Hopkins University. BRZEZINSKI était le promouvoir de la force de réaction rapide américaine après les expériences du Vietnam et le génie de la création de la Radio Free Europe durant la Guerre Froide. BRZEZINSKI était l'un des instigateurs de la conception de la force de réaction rapide américaine (Rapid Deployment Joint Task Force - RDJTF).

graduelle du rôle de l'Europe dans la sécurité peut se résumer dans une formule très simple : complémentarité avec l'Amérique, pas autonomie ». Dans cette perspective, cette force européenne serait séparable, mais non séparée de la structure de l'OTAN dont elle deviendrait une composante subalterne. L'aval de Bill CLINTON de la création de cette force de réaction rapide agissant pour le compte de l'Union Européenne et sous les auspices de l'ONU signifia un partage du fardeau financier que Washington attendit des Quinze, chez lesquels le budget de la défense ne dépassa pas les 2,5 % du PIB, à l'exception de la France, du Royaume-Uni et de la Grèce.

Les futures zones d'influences incluses dans la pensée franco-britannique.

Avec la fin du monde bipolaire, l'échiquier mondial n'était plus méta-bipolaire avant même l'éclatement de l'Union Soviétique du 26 décembre 1991. La morphogénèse de la sécurité européenne poussa les Quinze à dépasser la frontière de l'OTAN, les limites de l'Europe, pour une géopolitique périphérique : l'Afrique du Nord, le Proche-Orient et le Moyen-Orient. Du point de vue historique et économique, la Communauté européenne en passe de s'élargir à d'autres membres y a un lien géographique quasi-permanent. Dans ce cas, la périphérie balkanique fut repoussée jusqu'au Moyen-Orient. Par conséquent, les Quinze furent amenés à prendre une part active dans le processus de pacification et à en partager les charges politico-militaires avec Washington : « *un déploiement joint euro-américain au Moyen-Orient, même s'il impliquait la force de réaction rapide de l'Union Européenne, opérerait, selon toute vraisemblance, sous le commandement et la coordination de l'OTAN* »[269]. Cette force de réaction rapide de 60.000 hommes fut placée sous la direction de l'UEO qui se trouvait dans le deuxième pilier[270] de la législation de l'Union Européenne depuis le Traité de Maastricht du 7 février 1992.

En donnant le tempo pour une armée européenne, Jacques CHIRAC reçut une adhésion plus forte de la part du tout nouveau Premier Ministre britannique travailliste en la personne de Tony BLAIR qui succéda au conservateur John MAJOR le 2 mai 1997. En convainquant les Quinze d'être un europhile, Tony BLAIR permit le retour du Royaume-Uni sur l'échiquier de

---

[269] Page 145, BRZEZINSKI Zbigniew, ***Le vrai Choix : l'Amérique et le reste du monde***, Edition américaine : © Zbigniew BRZEZINSKI, Perseus Books Groupe, ***The Choice. Domination or Leadership***, 2004, BUJON DE L"ESTANG Anne-Lorraine (traductrice de l'anglais en français), Edition française : © Odile Jacob, 26 mars 2004, 310 pages.

[270] Pages 14 et 15, DOUTRIAUX Yves, LEQUESNE Christian (co-auteur), ZILLER Jacques (préfacier), ***Les institutions de l'Union Européenne***, Edition : © La Documentation française, Collection : Réflexe Europe, 4e édition, 2001, 179 pages.

la Communauté européenne avec l'ambition de renforcer et de stimuler les influences de Londres sur le Continent. Tandis que John MAJOR se rapprocha de la France sur des questions purement économiques et aussi sur des réformes structurelles des institutions européennes, Tony BLAIR se démarqua de son prédécesseur en engageant le Royaume-Uni dans le projet de la création d'une capacité militaire de l'Union Européenne. Le rapprochement franco-britannique alla de pair avec la volonté de Jacques CHIRAC de l'ajustement de la politique française sur celle des Etats-Unis et de l'OTAN avec l'espoir de l'octroi par Washington du commandement méridional de la flotte de l'Alliance Atlantique de la Méditerranée qui est sous la zone opérationnelle de la Sixième Flotte américaine (*the Sixth Fleet*) dont le quartier général se trouve à Gaète, près de Naples, en Italie.

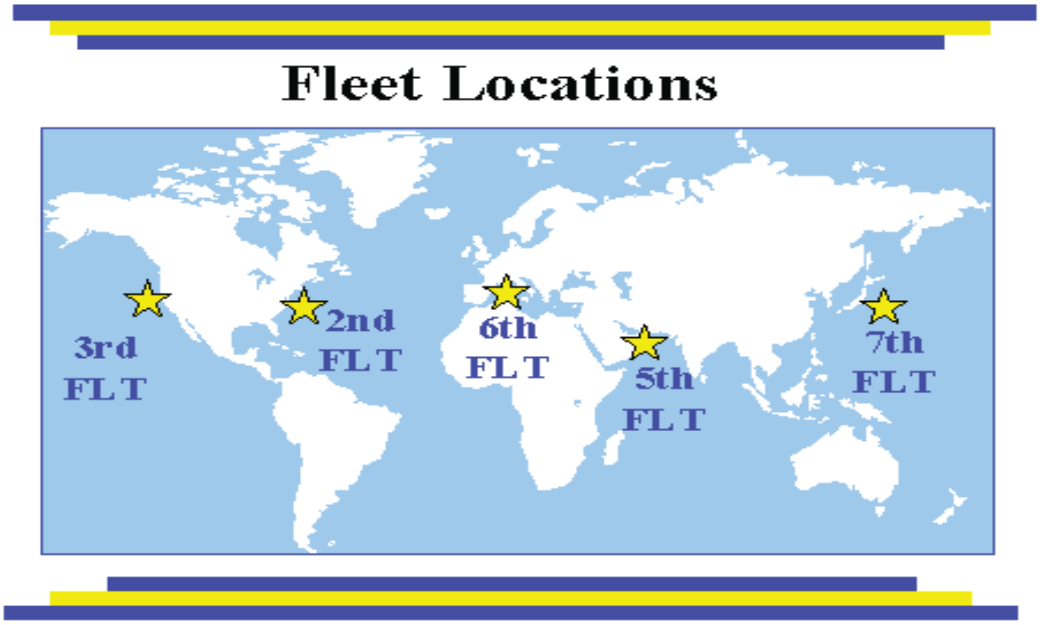

Source : FAS[271]

[271] **Numbered Fleets**. http://www.fas.org/man/dod-101/navy/unit/fleet_n.htm.

I. Second Fleet - in the Atlantic (Headquarters: Norfolk, Virginia, USA).
II. Third Fleet - in the Eastern Pacific (Headquarters: Pearl Harbor, Hawaii, USA).
III. Fifth Fleet - in the Arabian Gulf and Indian Ocean (Headquarters: Manama, Bahrain).
IV. Sixth Fleet - in the Mediterranean (Headquarters: Naples, Italy).
V. Seventh Fleet - in the Western Pacific (Headquarters: Yokosuka, Japan).

Depuis la troisième guerre du Golfe Persique de 2003, la réorganisation des flottes américaines fut décidée pour répondre à la nouvelle stratégie de Washington, car la Septième flotte ne put plus sécuriser une grande partie des océans Pacifique et Indien.

L'impuissance de l'Union Européenne à régler seule le problème de la guerre civile de la Yougoslavie amena Tony BLAIR et Jacques CHIRAC à organiser le 21e sommet franco-britannique de Saint-Malo, les 3 et 4 décembre 1998, pour matérialiser leur point commun dans la conception d'une défense européenne dignement crédible en ce nouveau monde multipolaire et métastable. Le sommet franco-britannique de Saint-Malo fut largement considéré comme la pierre angulaire de la constitution d'une politique étrangère commune de l'Union Européenne en la création d'une force militaire communautaire pour l'affirmation et l'influence d'une Europe unique sur l'échiquier mondial. Cette Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC) se voulut comme ambition d'une crédibilité militaire absolue par rapport au projet mort-né de la CED et de la non-substance de l'UEO, parce que le Traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997 avait permis le développement progressif d'une politique de défense commune dans le cadre de la PESC : « *Pour pouvoir prendre des décisions et, lorsque l'Alliance (Atlantique) en tant que telle n'est pas engagée, pour approuver des actions militaires, l'Union Européenne doit être dotée de structures appropriées. Elle doit également disposer d'une capacité d'évaluation des situations, de sources de renseignement, et d'une capacité de planification stratégique, sans duplication inutile, en prenant en compte les moyens actuels de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) et l'évolution de ses rapports avec l'Union Européenne. A cet égard, l'Union Européenne devra recourir à des moyens militaires adaptés (moyens européens pré-identifiés eu sein du pilier européen de l'OTAN ou moyens nationaux et multinationaux extérieurs au cadre de l'OTAN)* »[272]. Dans cette déclaration commune franco-britannique, l'inutile duplication de la capacité militaire Union Européenne versus OTAN démontra de fait la future autonomie limitée dans la capacité militaire, dans le domaine de renseignement et les Systèmes C3[273] : aucun membre de la Communauté européenne ou même toute l'Union Européenne unie ne possédait toutes les panoplies militaires nécessaires pour se passer de celles de Washington, d'autant plus que l'Union Européenne était en phases de négociations de plusieurs projets stratégiques à la lumière de la guerre yougoslave. Lors du cinquantième anniversaire de la création de l'Alliance Atlantique Nord[274], le Sommet du Conseil de l'OTAN à Washington du 24 avril 1999 reconnut certes la nécessité pour l'Union Européenne de concevoir une défense

[272] Pages 20 à 21, RUTTEN Maartje, ***De Saint-Malo à Nice : Les textes fondateurs de la défense européenne***, Cahiers de Chaillot-numéro 47, Edition : Institut d'Etudes de Sécurité de l'Europe Occidentale, mai 2001, 254 pages.

[273] C3 (Command, Control and Communication) - Systèmes de commandement, de contrôle et de communication intégrés.

[274] Pages 32 à 36, RUTTEN Maartje, ***De Saint-Malo à Nice : Les textes fondateurs de la défense européenne***, Cahiers de Chaillot-numéro 47, Edition : Institut d'Etudes de Sécurité de l'Europe Occidentale, mai 2001, 254 pages.

communautaire commune pour renforcer le lien transatlantique et l'UEO, mais il admit aussi les principes pris du sommet de Berlin du 3 juin 1996 : « *nous sommes résolus à aller plus loin dans le sens des décisions de Berlin de 1996, s'agissant notamment du concept relatif à l'utilisation de moyens et de capacités de l'OTAN séparables mais non séparées pour des opérations dirigées par l'UEO* ».

À compter de ce sommet transatlantique de Washington de 1999, la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD) fut reconnue comme faisant partie intégrante de la PESC, mais avec la possibilité d'utiliser des moyens militaires ou civils destinés à la prévention des conflits et à la gestion des crises internationales. Pour éviter les duplications inutiles, l'Union Européenne et l'OTAN établirent des relations pour *consultation, de coopération et de transparence effective* pour l'efficacité de la PESD. Dans le Traité de Maastricht adopté le 7 février 1992, le titre V créa le deuxième pilier de l'Union Européenne qui fut consacré à la PESD intégrant les compétences militaires de l'UEO. Au Conseil des ministres de la défense à Petersberg du 19 juin 1992, l'UEO devint de facto le *bras armé* de l'Union Européenne pour les futures opérations communautaires extérieures dans des missions humanitaires, de maintien et de rétablissement de la paix, lesquelles allaient être plus connues sous le nom de *missions de Petersberg*. Le sommet de l'OTAN à Washington de 1999 consacra la pleine reconnaissance de la PESD. Depuis sa création et en raison de la réticence des membres de l'Union Européenne et des Etats-Unis d'Amérique, la PESC évolua peu à peu vers deux branches différentes : l'une vers les opérations de police tout en gardant l'acronyme « PESC », l'autre vers les opérations de combat, devenant de facto « PESD[275] », la politique étrangère de sécurité et de défense. Ainsi la PESD, issue de la Déclaration de Petersberg du 19 juin 1992, fut non seulement une composante de la PESC, mais encore une composante militaire de l'Union Européenne pour des actions de combat soutenu. Depuis la signature du Traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997, la clarification sur les missions de la défense européenne se dégagea de plus en plus pour faire la distinction entre les missions de police et celles de combats.

Les dernières tentatives diplomatiques françaises de donner la place initiale de l'UEO comme la politique étrangère de l'Union Européenne échouèrent devant diverses réticences au sein

[275] ***La politique européenne de sécurité et de défense (PESD)***
http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/europe-defense/politique-europeenne-securite-defense.shtml

même de l'Union Européenne. Finalement, c'était la PESD qui alla la remplacer virtuellement avant d'être à son tour mise sous la tutelle de l'UEO. Et cette méta-institution de la défense européenne devrait agir sous les autorisations de l'OTAN et de l'UE. La politique étrangère coercitive de la Communauté européenne, dans le souci de la non-concurrence de deux institutions de défense pour une seule entité politique européenne, aida grandement la suprématie de l'OTAN sur toutes les futures structures militaires communautaires. L'analyse de Zbigniew BRZEZINSKI est pertinente sur la défense de l'Union Européenne[276] concernant la suprématie de l'OTAN.

[276] Page 94 de cette thèse.

Chapitre 6
L'adoption d'une stratégie européenne de la sécurité.

Aucun pays n'est toutefois en mesure de faire face, seul, aux problèmes complexes de notre temps[277].

Consciente du déplacement accentué du centre de gravité mondial de l'Europe vers l'Asie, l'Union Européenne, confortée par la montée en puissance de sa restructuration vers une PESD, était sur le point de prendre sa propre sécurité en complémentarité avec les structures de l'OTAN : l'Union Européenne se dota d'une Stratégie européenne de sécurité (SES) adoptée au Conseil européen de Bruxelles des 12 et 13 décembre 2003[278]. Conformément à la déclaration du cinquantième anniversaire de l'OTAN à Washington de 1999, le renforcement de l'Union Européenne en matière de défense appliquait les décisions du Sommet de Berlin de 1996. Désormais, le processus pour la mise en place d'une force armée de l'Union Européenne s'accéléra avec la tenue d'un Sommet à Helsinki[279] des 10 et 11 décembre 1999 pour la création effective d'une force communautaire de 15 brigades qui représentèrent entre 50.000 et 60.000 soldats, 400 avions de combat et une centaine de navires de guerre[280] pour accomplir les missions de type *missions de Petersberg*. Ce contingent correspondait à un corps d'armée. Pour gérer ce contingent qui était en fait fourni par le volontariat de chaque membre et rassemblé seulement sur le lieu de crises, il fut décidé la création du Comité

---

[277] ***Une Europe sûre dans un monde meilleur – Stratégie européenne de sécurité***, Bruxelles, 12 décembre 2003, 15 pages.
http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/fight_against_organised_crime/r00004_fr.htm

[278] ***Sommet de Lisbonne : coup d'envoi d'un nouvel ordre mondial ?***
http://www.touteleurope.eu/actualite/sommet-de-lisbonne-coup-denvoi-dun-nouvel-ordre-mondial/print.html

[279] ***Les Relations OTAN – Union européenne***
http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/otan/relations-otan-union-europeenne.shtml

[280] Page 25, BUFFOTOT Patrice, ***Europe des armées ou Europe désarmée ?*** Edition : Paris : Ed. Michalon, collection : Ligne d'horizon, 2005, 115 pages.

politique et de sécurité (COPS), du Comité militaire (CMUE – Comité Militaire de l'Union Européenne)[281] et d'un Etat-Major[282] de l'Union Européenne (EMUE).

1- La création du Comité politique et de sécurité (COPS).

La création du Comité politique et de sécurité fut approuvée par le Conseil Européen lors de la tenue du Sommet d'Helsinki de 1999. Remplaçant le Comité politique dont il reprit les responsabilités, le COPS[283] fut formellement institué par l'article 25[284] du Traité de Nice du 7 au 11 décembre 2000, mais le COPS intérimaire fut établi en avril 2000. De son propre chef ou à la demande du Conseil, le COPS suivait la géostratégie et la géopolitique dans le domaine de la PESC, étudiait la géographie politico-militaire mondiale dans ses rapports directs avec les intérêts de l'Union Européenne, proposait des avis au Conseil des ministres et en surveillait la mise en œuvre. Le siège permanent du COPS fut fixé à Bruxelles et se composa de représentants des Etats membres compétents en matière politico-militaire ; ces représentants pourraient avoir le titre d'ambassadeur ou en seraient démunis selon les cas. Dans l'article 25 du Traité de Nice, le Conseil des ministres put autoriser le COPS qui était en pleine montée en puissance, à prendre des mesures appropriées quant au contrôle politique et à la direction stratégique des opérations dans un laps de temps nécessaire pour la gestion de crises. Dans ce cas de figure, le COPS put donc dialoguer directement avec des pays tiers et fut l'instance privilégiée du dialogue avec l'OTAN, lequel fut rendu nécessaire pour l'établissement d'une défense commune. Le COPS endossa la responsabilité de la direction politique du développement des capacités militaires de l'Union Européenne : les Etats membres s'engagèrent à être capables, à partir de 2002[285] ou 2003, de fournir dans un délai de 60 jours un contingent de 60.000 hommes et une force de police de 5.000 hommes ainsi que les matériels militaires nécessaires pour un déploiement extérieur d'une année. Enfin, le COPS adressait des directives au Comité militaire de l'Union Européenne qui était l'organe militaire le plus élevé de la Communauté européenne.

---

[281] ***COUNCIL DECISION of 22 January 2001 setting up the Military Committee of the European Union (UEMC)***
http://ue.eu.int/uedocs/cmsUpload/l_02720010130en00040006.pdf

[282] ***COUNCIL DECISION of 22 January 2001 on the establishment of the Military Staff of the European Union (UEMS)***
http://ue.eu.int/uedocs/cmsUpload/l_02720010130en00070011.pdf

[283] Pages 42 à 43, DOUTRIAUX Yves, LEQUESNE Christian (co-auteur), ZILLER Jacques (préfacier), ***Les institutions de l'Union Européenne***, Edition : © La Documentation française, Collection : Réflexe Europe, 4e édition, 2001, 179 pages.

[284] Page 25, Union Européenne, ***Les traités de Rome, Maastricht, Amsterdam et Nice***, Textes comparés, Edition : ©La documentation française, 2002, 327 pages.

[285] Page 95, HOTTIAUX Laurent, LIPONSKA-LABEROU Joanna (co-auteur), ***La politique européenne de défense***, Edition : © L'Harmattan, Collection : Questions contemporaines, 2000, 155 pages.

Le Comité militaire de l'Union Européenne (CMUE).

Le Comité militaire de l'Union Européenne (CMUE)[286], issu de la décision du Sommet d'Helsinki de 1999 et composé de représentants militaires des chefs d'état-major des armées des Etats membres de l'Union Européenne, apportait des recommandations et fournissait des avis sur toutes les questions techniquement militaires. *Le Comité est l'enceinte de consultation et de coopération militaire entre les États membres de l'Union Européenne dans le domaine de la prévention des conflits et de la gestion des crises. Il fournit au Comité politique et de sécurité (COPS) des recommandations et des avis sur les questions militaires. Les avis militaires sont pris sur la base du consensus.* Le chef du CMUE dut être un général de quatre étoiles et était désigné par le Conseil des ministres pour un mandat de trois ans. Le CMUE siégea aussi à Bruxelles. L'Etat-Major de l'Union Européenne (EMUE)[287], siégeant à Bruxelles, était un organe directement subordonné au CMUE et fut le véritable architecte des missions extérieures et la source de l'expertise militaire de l'Union Européenne.

La promesse de restructuration et de modernisation de la défense nationale.

Avec dans le fond la réduction des budgets de défense généralisée dans toute l'Union Européenne depuis la fin de la Guerre Froide et le non-renouvellement des matériels militaires ou l'inadaptabilité des capacités militaires, les Etats membres promirent la poursuite des réformes en cours de leurs forces armées respectives. Les tâches entreprises attendues furent colossales[288] parce que chaque membre dut améliorer la disponibilité, la déployabilité rapide, la capacité d'endurance, l'interopérabilité intereuropéenne, la synchronisation de ses moyens militaires et les moyens de projection pour être prêt à l'horizon 2003. L'autre difficulté était la réforme[289] de la plupart des forces armées européennes. Seuls la France depuis la prise de fonction de Jacques CHIRAC, le Royaume-Uni, la Belgique et les Pays-Bas avaient pu achever la réforme structurelle de leurs armées respectives en ayant abrogé la conscription obligatoire, tandis que la Suède commençait à adopter timidement la professionnalisation

---

[286] ***Comité militaire de l'Union européenne (CMUE)***
http://europa.eu/legislation_summaries/foreign_and_security_policy/cfsp_and_esdp_implementation/r00007_fr.htm

[287] ***État-major de l'Union européenne (EMUE)***
http://europa.eu/legislation_summaries/foreign_and_security_policy/cfsp_and_esdp_implementation/r00006_fr.htm

[288] Page 25, BUFFOTOT Patrice, ***Europe des armées ou Europe désarmée ?*** Edition : Paris : Ed. Michalon, collection : Ligne d'horizon, 2005, 115 pages.

[289] Page 96, HOTTIAUX Laurent, LIPONSKA-LABEROU Joanna (co-auteur), ***La politique européenne de défense***, Edition : © L'Harmattan, Collection : Questions contemporaines, 2000, 155 pages.

partielle de son armée. Lors du XXIIe Sommet franco-britannique tenu à Londres le 25 novembre 1999, la France et le Royaume-Uni permirent la création d'une stratégie dans la mutualisation[290] des moyens de transport aérien, marquant ainsi le lien de solidarité entre les membres de l'Union Européenne, quoique les moyens de la projection des forces armées européennes restassent encore et toujours critiques, d'autant plus qu'aucun membre de l'Union Européenne ne possédait des avions de transport lourd, de type Lokheed C-5 Galaxy ou Antonov An-124, qui pourraient transporter en une seule fois deux chars de la catégorie de 60 tonnes et plus comme l'AMX Leclerc français, le FV4034 Challenger 2 britannique, le Léopard 2 allemand ou l'américain M1 Abrams.

L'initiative française pour une défense européenne autonome.

Le début du XXIe siècle coïncida, par un concours de circonstances, avec l'achèvement de la présidence tournante semestrielle de l'Union Européenne de la France qui, sous cohabitation présidentielle de Jacques CHIRAC (RPR) et de Lionel JOSPIN (socialiste), mena avec pertinence la Communauté européenne afin d'ériger une véritable défense européenne, crédible sur la scène internationale, grâce au soutien impromptu et surprenant du Royaume-Uni. A l'occasion de l'allocution du 22 septembre 2000 à l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) de Paris, le Premier Ministre français, Lionel JOSPIN, expliqua que « *les trois grands objectifs de la présidence française dans le domaine de la défense furent de pérenniser la nouvelle architecture institutionnelle dans le domaine de la défense afin de consolider l'Europe de la défense, de concrétiser la constitution de capacités militaires autonomes fixées à Helsinki en 1999 et enfin de développer les outils d'une gestion civile des crises* »[291]. Cherchant à avoir de l'autonomie en matière de défense par rapport à la protection trop envahissante de l'OTAN, la France fixa le futur Traité de Nice du 7 au 11 décembre 2000 avec comme objectif primordial la création d'une véritable armée de l'Union Européenne, peut-être aussi une revanche française dans la droite ligne de Charles de GAULLE pour une défense européenne commune indépendante et autonome de Washington, et vraisemblablement pour effacer le refus de Washington de l'énième demande française pour le commandement maritime méridional de l'Europe, zone de responsabilité de la Sixième Flotte américaine dans la Méditerranée.

---

[290] Pages 96 à 97, HOTTIAUX Laurent, LIPONSKA-LABEROU Joanna (co-auteur), ***La politique européenne de défense***, Edition : © L'Harmattan, Collection : Questions contemporaines, 2000, 155 pages.

[291] Page 25, BUFFOTOT Patrice, ***Europe des armées ou Europe désarmée ?*** Edition **:** Paris : Ed. Michalon, collection : Ligne d'horizon, 2005, 115 pages.

Malgré la défection du Royaume-Uni de Tony BLAIR qui avait préféré soutenir le Président américain Gorges BUSH Junior dans sa lutte contre son homologue irakien Saddam HUSSEIN lors de la troisième Guerre du Golfe Persique du 19 mars au 9 avril 2003 (*Operation Iraki Freedom* – Opération de Libération Irakienne) envers et contre la décision du Conseil de sécurité de l'ONU sous présidence de Kofi ANNAN, l'Union Européenne poursuivit dans son élan la construction et le renforcement de la stratégie européenne de sécurité. Quoique la Communauté européenne ne fût pas influencée par la lutte globale du terrorisme international, doctrine érigée par Washington, Bruxelles mit quand même en place sa propre politique de sécurité commune. Celle-ci différait de celle des Etats-Unis, dans la mesure où la perception du problème et les mesures prises étaient divergentes. Etant solidaires en raison de l'article V de la Charte de l'Atlantique Nord, tous les membres soutinrent Washington, blessé dans sa chair par deux attentats aériens terroristes. De toutes les guerres mondiales passées, les Etats-Unis d'Amérique n'avaient jamais été attaqués sur leur propre sol avant le 11 septembre 2001, à part pendant la Seconde Guerre Mondiale où les Japonais avaient essayé de les attaquer en envoyant des aérostats bourrés d'explosifs dans le but de brûler les forêts de pins sur la côte occidentale ou un hydravion décollant d'un submersible qui réussit à larguer deux petites bombes sur les forêts américaines avec une nulle gravité. Suite aux attaques terroristes d'Al-Qaïda sur la même journée touchant les symboles de superpuissance américaine qu'étaient les deux Tours du World Trade Center et une aile du Pentagone, les Etats-Unis d'Amérique n'avaient jamais été aussi humiliés et impuissants dans le traitement des informations pour endiguer auparavant ces menaces islamistes. Les attaques d'Al-Qaïda firent quelque 3.000 morts. Pour l'Amérique, ce fut un autre Pearl-Harbor, un autre traumatisme, auquel elle réagit par la doctrine de la chasse aux terroristes comme une priorité absolue.

La prise de conscience d'une sécurité commune inexistante.

Dépourvue de Livre Blanc[292] sur les politiques de défense et de sécurité communes, l'Union Européenne était bâtie avant tout sur les aspects de l'économie, du marché commun, tandis que ceux de la défense restaient accessoires tout comme l'Union de l'Europe Occidentale : l'OTAN était la garante sans faille de la sécurité de la Communauté européenne[293], tandis que l'Europe était considérée comme une organisation économique intereuropéenne, d'autant plus

[292] ***La politique européenne de sécurité et de défense (PESD)***
http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/europe-defense/politique-europeenne-securite-defense.shtml
[293] Pages 23 à 24, LE MORZELLEC Joëlle, PHILIP Christian (co-auteur scientifique), ***La défense européenne***, Edition : Bruxelles : Bruylant, 2003, 274 pages.

que l'Alliance Atlantique et l'Europe Occidentale n'avaient aucun lien de concertation commune. Il fallait donc attendre la présidence tournante d'un membre neutre de l'Union Européenne, l'Autriche, pour qu'il y eût une rencontre officielle entre l'OTAN et l'Union Européenne en la toute fin de l'année 1997. La stratégie de sécurité commune de l'Union Européenne qui ferait office de Livre Blanc de la Communauté Européenne, à la manière de chaque Etat du monde entier, répondait à la montée en puissance de l'insécurité des pays périphériques comme les guerres civiles de la Yougoslavie, des menaces et des attaques des terroristes internationaux[294], de la prolifération non-contrôlée des armes atomiques, bactériologiques et chimiques. En raison des expériences des Balkans et de la montée en puissance invisible de la nébuleuse Al-Qaïda, le Conseil européen de Bruxelles des 11 et 12 décembre 2003 décida de l'adoption d'une stratégie européenne de sécurité dont l'objectif serait l'analyse, la collecte et la planification des contextes géopolitiques et géostratégiques à long terme pour les besoins de l'Union Européenne. La stratégie européenne de sécurité fut placée sous la supervision du Secrétaire général du Conseil de l'Union Européenne, qui était aussi le Haut Représentant pour la PESC, Javier SOLANA.

En raison de l'absence de la stratégie européenne de sécurité, l'Union Européenne réagit mal aux problèmes des crises politico-stratégiques qui étaient à sa périphérie immédiate comme les guerres civiles dans les Balkans ou lointaines comme la troisième guerre du Golfe Persique de 2003. Les guerres dans les Balkans démontrèrent une absence de décisions communes en matière de politique étrangère et de sécurité[295]. D'où la lenteur de la Communauté Européenne à s'y immiscer tardivement et de manière diffuse en envoyant des casques bleus tout d'abord sous l'égide des Nations-Unies avant d'être transatlantico-européenne dans le milieu des années quatre-dix. La troisième guerre du Golfe Persique entre une coalition emmenée par les Etats-Unis d'Amérique sans mandat de l'ONU pour chasser Saddam HUSSEIN du pouvoir vit la déchirure entre membres de l'Union Européenne et entre l'Union Européenne et les États-Unis sans compter bien sûr l'opinion publique mondiale. La seule exception pour la sécurité extérieure où les accords de l'Union Européenne et l'OTAN furent unanimes, résida en la pacification et la lutte contre les talibans et leur allié d'Al-Qaïda en Afghanistan.

---

[294] Pages 7 à 19, JACQUARD Roland, ***Au nom d'Oussama Ben Laden***, Edition : © Jean Picollec, Collection : Le livre de poche, 2001, 352 pages.

[295] Page 65, ***Quelle défense européenne pour 2020 ?*** Sous la direction de Álvaro de VASCONCELOS, Catherine ASHTON (préfacière), Edition : © Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union européenne, 2010, 216 pages. http://www.iss.europa.eu/uploads/media/PESD_2020_fr.pdf.

Tous ces événements géopolitiques et géostratégiques amenèrent l'Union Européenne à s'accorder sur l'importance d'une feuille de route commune pour la stratégie européenne de sécurité lors du Conseil européen de Bruxelles des 11 et 12 décembre 2003, d'autant plus que le Conseil européen de Laeken du 15 décembre 2001 avait déclaré opérationnelle la politique européenne de sécurité et de défense. Les instruments militaires et leurs institutions étaient en place. Il restait à gérer l'action politique commune de la Communauté européenne, car la sécurité commune[296] passait par la globalisation en la matière : la sécurité européenne n'était plus régionale, vu qu'elle débordait loin du Vieux Continent, au-delà même du Levant comme le Proche-Orient et le Moyen-Orient en passant par le Caucase et aussi au-delà de la Méditerranée. Le document d'une stratégie européenne de la sécurité avait été tout d'abord soigneusement préparé au mois de juin 2003 par l'équipe du Haut Représentant de la PESC en la personne de Javier SOLANA, conséquence directe et réponse plus que tardive à la sécurité extérieure de l'Union Européenne avec comme fond de crise son impuissance face à l'*Operation Iraqi Freedom*. Le document sur la stratégie européenne de sécurité dénota clairement les problèmes[297] liés au terrorisme, à la prolifération des armes de destruction massive (AMD), les conflits régionaux, la déliquescence des Etats et la criminalité organisée. Il fallut attendre presque cinq ans, depuis le Conseil européen de Cologne des 3 et 4 juin 1999 pour que, dans le *Livre Blanc*, l'identification de la stratégie européenne de sécurité fût clairement cernée, en décembre 2003, même après le volte-face de Tony BLAIR qui renoua ses liens anglo-saxons privilégiés et traditionnels au détriment du Vieux Continent.

En ayant une population d'environ 450 millions d'habitants avec vingt-cinq Etats membres[298], en représentant un quart du produit national brut mondial, en étant la première économie mondiale devant les Etats-Unis d'Amérique, en possédant toutes les gammes de technologies avancées à sa disposition, l'Union Européenne ne pouvait pas rester longtemps une naine politique, même si sa vocation première avait été avant tout une construction économique dans le milieu du XXe siècle. Depuis la fin de la Guerre Froide, l'Union Européenne était consciente de son poids sur l'échiquier mondial, sans lequel sa politique extérieure n'aurait

[296] Page 7, ***STRATÉGIE EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ - UNE EUROPE SÛRE DANS UN MONDE MEILLEUR***, Conseil de l'Union Européenne, Javier SOLANA (préfacier), Edition : © Communautés européennes, 2009, 50 pages.

[297] ***La stratégie européenne de sécurité***
http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/fight_against_organised_crime/r00004_fr.htm

[298] Page 28, ***STRATÉGIE EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ - UNE EUROPE SÛRE DANS UN MONDE MEILLEUR***, Conseil de l'Union Européenne, Javier SOLANA (préfacier), Edition : © Communautés européennes, 2009, 50 pages.

aucune influence. La stratégie européenne de sécurité commune de l'Union Européenne visait la protection et la défense intérieure et extérieure de ses citoyens, de ses intérêts politico-économiques, de l'harmonie en son sein et de l'apport de la sécurité et de la solidarité à des régions instables de par le monde par des moyens coercitifs, eu égard bien sûr au droit international[299].

En ce début du XXIe siècle, l'Union Européenne était confrontée à une absence de coordination totale sur la politique étrangère commune, dont le traumatisme de la feue CED de 1954 continuait à hanter les esprits des europoliticiens contemporains. La sécurité européenne de la Communauté européenne fut bien attestée par le Traité de l'Acte Unique du 17 février 1986 de manière encore superficielle. Quoi qu'il en fût, les bases de la défense européenne furent jetées avec des priorités non véritablement soutenues jusqu'à la prise de conscience de l'opinion publique avec les atrocités dans la feue Yougoslavie de TITO. Les conséquences de la non-participation américaine dans l'étouffement de l'incendie yougoslave et le constat de la faiblesse de la Communauté européenne en matière de la politique étrangère précipitèrent l'adhésion unanime au concept de sécurité européenne, y compris du Royaume-Uni. La politique de sécurité et de défense commune fut adoptée et décrite avec clarté dans le titre V du Traité de Maastricht du 7 février 1992.

[299] Page 29, Chapitre I, Dispositions générales relatives à l'action extérieure de l'Union Européenne, Article 21. ***TRAITÉS CONSOLIDÉS CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX***, Edition : © Union européenne, mars 2010, 410 pages.
http://europa.eu/pol/pdf/qc3209190frc_002.pdf#nameddest=article21

Chapitre 7
L'intervention extérieure de l'Union Européenne.

« The Right Balance Will Secure NATO'S Future »[300]

Financial Times, December 7th 1998

Madeleine Korbel ALBRIGHT, United States Secretary of State.

Lors du sommet du Conseil ministériel de l'OTAN organisé à Bruxelles les 8 et 9 décembre 1998[301], la secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique Madeleine Korbel ALBRIGHT approuva, sous demande expresse du Premier Ministre britannique Tony BLAIR et à l'initiative du Président français Jacques CHIRAC avec la contribution du Chancelier allemand Gerhard SCHRÖDER ainsi que d'autres membres, la création d'une force armée européenne propre à la Communauté européenne tout en insistant sur le non-découplage (*Decoupling*) entre l'OTAN et l'Union Européenne, sur le non-double emploi (*Duplication*) pour ne pas affaiblir l'OTAN dans la dispersion des ressources et sur la non-discrimination (*Discrimination*) envers les membres de l'Alliance Atlantique Nord qui n'appartenaient pas à l'Union Européenne. Connu depuis lors sous l'acronyme « 3D », la déclaration de Madeleine ALBRIGHT permit ainsi que les forces armées de l'Union Européenne sous supervision de la PESD pourraient agir en prélevant les ressources de l'OTAN et à sa place si cette dernière ne voulait pas accomplir ses tâches pour diverses contraintes géopolitiques et géostratégiques.

La guerre au Kosovo.

Le premier engagement militaire[302] des membres de l'Union Européenne sous la conduite de l'OTAN se déroula dans le ciel du Kosovo du 24 mars au 21 juin 1999, totalisant quelque 33.000 sorties. L'Eurocorps qui avait été créé au départ sans la participation et le consentement de tous les membres de la Communauté européenne et qui relevait encore de la conception de combat de la Guerre Froide avec pour but d'endiguer le déboulement des milliers de chars d'assaut soviétiques dans une absence complète d'éléments d'appui et de

---

[300] Page 22, RUTTEN Maartje, ***De Saint-Malo à Nice : Les textes fondateurs de la défense européenne***, Cahiers de Chaillot-numéro 47, Edition : Institut d'Etudes de Sécurité de l'Europe Occidentale, mai 2001, 254 pages.

[301] ***Travels of Secretary of State Madeleine Korbel Albright***
http://history.state.gov/departmenthistory/travels/secretary/albright-madeleine-korbel

[302] Page 93, HOTTIAUX Laurent, LIPONSKA-LABEROU Joanna (co-auteur), ***La politique européenne de défense***, Edition : © L'Harmattan, Collection : Questions contemporaines, 2000, 155 pages.

protection aériens, ne put pas être projeté dans la crise du Kosovo, d'autant plus qu'en cette période précise, l'Union Européenne et l'OTAN n'avaient pas encore défini la conception exacte, ni la modalité d'utilisation et ni la posologie de la future armée européenne. Certes, il y eut juste la déclaration de Madeleine ALBRIGHT et l'Union Européenne engagea des efforts pour la constitution de cette armée flexible de 60.000 hommes seulement pour 2002 au mieux, sinon 2003. Or, le mot « guerre » ne fut jamais officiellement utilisé durant toutes les campagnes aériennes sous la conduite de l'OTAN au Kosovo parce que l'article V du Traité de Washington n'avait pas été violé par l'autre partie, et qu'aucun membre n'avait jamais été attaqué en premier. La première intervention de l'Alliance de l'Atlantique Nord dans un conflit européen s'interpréta sous trois angles distincts mais intimement liés et corollaires.

La première raison de l'intervention était tout simplement le rétablissement de la paix et de la démocratie par des moyens diplomatiques et militaires dans cette partie sécessionniste de la Yougoslavie mais sans l'aval de l'ONU. Son autorisation vint seulement à la fin des campagnes aériennes après l'adoption de la résolution 1244[303] du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies le 10 juin 1999. Cette intervention mit l'Union Européenne devant l'absence de sa politique étrangère commune sur l'échiquier mondial et l'armée européenne tant annoncée tarda à se concrétiser pour la crédibilité et l'influence de la Communauté européenne. La deuxième raison évoquée était la sécurité européenne, la crainte de la contagion des conflits yougoslaves relevant de la fin de Guerre Froide dont certains pays socialistes balkaniques avaient mal défini l'étendue de son évolution et de son devenir à plus ou long terme. Or la sécurité collective reposait sur le pilier d'une force coercitive commune très complexe pour l'Union Européenne. Et la conséquence était tout naturellement sa dépendance historique à l'égard de l'OTAN pour traduire la résolution onusienne dans les Balkans. Cette dernière et troisième raison refléta la faiblesse communautaire en matière de politique étrangère et le processus en cours, dans la plupart des pays européens, de réforme et de restructuration de leurs armées respectives en raison de la diminution de leurs budgets de défense.

[303] ***Résolution 1244 sur le Kosovo adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4011e séance du 10 juin 1999***. http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1244(1999)

Les campagnes aériennes du Kosovo soulignèrent le besoin d'une force européenne projetable[304] pour la Communauté européenne. Tout comme durant la deuxième guerre du Golfe Persique pour la libération du Koweït dans l'Operation *Desert Storm* de 1991, l'Union Européenne était déficiente de matière de satellites d'observation militaire et de moyens de renseignement électromagnétiques. Mais les campagnes aériennes du Kosovo mirent à jour une coopération surprenante entre la France et l'OTAN sous commandement américain : l'armée française se retrouva provisoirement impliquée dans la planification intégrée de l'Alliance Atlantique Nord: c'était déjà le tout premier pas du retour de la France dans le futur commandement intégré de l'OTAN. Malgré son retrait de la structure intégrée de l'OTAN, la France était demeurée dans l'Alliance Atlantique Nord avec laquelle Paris avait signé toute une série d'accords de coopération spécifique[305] : accords Ailleret-Lemnitzer du 22 août 1967[306], Fourquet-Goodpaster du 2 décembre 1970[307] et Valentin-Ferber du 3 juillet 1974[308].

Lors des crises au Kosovo, la France assura 28 % des campagnes aériennes derrière les Etats-Unis, mais devant les 18 % du Royaume-Uni et les 15 % des Pays-Bas[309]. A peine réunifiée, la nouvelle Allemagne sous la chancellerie de Gerhard SCHRÖDER participa malgré elle aux campagnes aériennes du Kosovo qui lui permirent d'entrer dans la *normalité stratégique*[310], alors que sa réunification du 3 octobre 1990 avait soulevé la crainte du retour du spectre des deux guerres mondiales. Les campagnes aériennes du Kosovo n'étaient pas sans rappeler la première mission de la Force de Stabilisation (*Stabilisation Force - SFOR*) de l'Eurocorps en 1998 en Bosnie-Herzégovine, lequel fit appel à des transports stratégiques étrangers privés

---

[304] Pages 93 à 94, HOTTIAUX Laurent, LIPONSKA-LABEROU Joanna (co-auteur), ***La politique européenne de défense***, Edition : © L'Harmattan, Collection : Questions contemporaines, 2000, 155 pages.

[305] Page 32, HOTTIAUX Laurent, LIPONSKA-LABEROU Joanna (co-auteur), ***La politique européenne de défense***, Edition : © L'Harmattan, Collection : Questions contemporaines, 2000, 155 pages.

[306] Page 48, TÜRKE Andras Istvan, ***La politique européenne de sécurité et de défense. Quel bilan après 10 ans ? Quelles nouvelles orientations ?***, Edition: L'Harmattan, 2012, 296 pages. Dans cet accord franco-OTAN, un contact au niveau d'état-major fut conclu pour le cas où l'Europe occidentale serait le théâtre d'un conflit dans lequel la France s'impliquerait militairement, car deux Corps d'armée français fort de quelque 110.000 hommes stationnèrent en permanence en RFA et le long du Rhin. Voir la carte de la page 37.

[307] Pages 110 à 114, BOZO Frédéric, ***La France et l'OTAN : de la guerre froide au nouvel ordre européen***, Edition : IFRI, 1991, 287 pages. Cet accord prévint la coopération franco-OTAN sur les forces de défenses inter-alliées et sur l'utilisation de la dissuasion nucléaire française. Dans cet accord, le plan français désigna clairement l'Union Soviétique comme un ennemi potentiel.

[308] Page 50, TÜRKE Andras Istvan, ***La politique européenne de sécurité et de défense. Quel bilan après 10 ans ? Quelles nouvelles orientations ?***, Edition: L'Harmattan, 2012, 296 pages. Cet accord inclut la 1ere armée française dans une éventuelle bataille conventionnelle et fixa la limite de la participation française sur l'axe RMD (Rotterdam-Dortmund-Munich).

[309] ***La relance de la politique européenne de défense***
http://aei.pitt.edu/863/1/2000_2_5.pdf

[310] BONIFACE Pascal, « Défense européenne : les premières leçons du conflit au Kosovo », ***Le Télégramme de Brest***, 25 mai 1999.

hors de l'Europe occidentale pour déménager son Quartier Général : l'Ukraine louait des Antonov AN 124-100 Ruslan (appellation de l'OTAN : Condor) à l'armée européenne des Cinq Nations. Par contre, sa deuxième mission (*KFOR – Kosovo Force*) au Kosovo en 1999 et sa troisième mission en Afghanistan (ISAF - *International Security Assistance Force*) en 2004-2005 ne rencontrèrent pas de problèmes logistiques majeurs comme lors de son premier déploiement en Bosnie-Herzégovine parce que, conformément aux accords de l'OTAN, l'Eurocorps bénéficia des structures mises en place par l'Alliance Atlantique Nord.

Le Kosovo, un test pour la politique étrangère et de sécurité commune.

Dans une tribune commune[311] rapportée par le journal *Le Monde* du 6 septembre 2007, Bernard KOUCHNER, ministre des Affaires étrangères français et européen, et son homologue anglais, David MILIBAND, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et du Commonwealth, déclarèrent de concert au sujet de la politique étrangère de l'Union Européenne que « *le Kosovo sera un test majeur pour notre politique étrangère et de sécurité commune. Il nous faudra démontrer que, malgré nos différences, malgré les éventuelles difficultés au sein du Conseil de sécurité, nous sommes prêts à faire bloc pour assurer la stabilité au Kosovo et permettre à l'Union Européenne de jouer le rôle qui lui revient naturellement. Notre message est clair : le Kosovo est une responsabilité européenne à laquelle nous ne devons pas nous dérober. Il en va de notre sécurité à tous* ». Cette déclaration fit suite aux réticences et aux difficultés que l'Union Européenne rencontra en son sein pour la reconnaissance commune de l'indépendance unilatérale du Kosovo[312], en s'alignant sur la politique des Etats-Unis et en s'opposant à celle de la Russie et de la Serbie. En effet, l'Espagne, la Slovaquie, la Roumanie, la Grèce et Chypre mirent beaucoup de réserves quant à la reconnaissance de l'indépendance du Kosovo : Madrid et Bratislava perçurent des risques de revendications séparatistes de leurs minorités respectives cependant que Bucarest, Athènes et Nicosie furent sensibles à la politique de la Serbie en raison de leur proximité culturelle et religieuse. De ce fait, Madrid, Bratislava, Bucarest, Athènes et Nicosie mirent une condition en faveur de leur vote pour une mission européenne au Kosovo dans le cadre de la PESC : cette mission devait avoir la permission du Conseil de sécurité des Nations Unies. La déclaration commune de Bernard KOUCHNER et de David MILIBAND refléta

---

[311] ***Le Kosovo, une affaire européenne, par Bernard Kouchner et David Miliband***.
http://www.lemonde.fr/idees/article/2007/09/06/le-kosovo-une-affaire-europeenne-par-bernard-kouchner-et-david-miliband_951960_3232.html

[312] Page 46, Rapport d'information à l'Assemblée nationale ***Par la commission des Affaires étrangères sur la situation au Kosovo***, 5 décembre 2007, 80 pages.
http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/librairie/PDF/QC7809568FRC.pdf

l'engagement de Bruxelles sur ses engagements pour la sécurité de l'Europe par des opérations extérieures mandatées par l'ONU.

Le coût financier pour la stabilisation pacifique.

La carte des opérations extérieures (OPEX) de l'Union Européenne démontra clairement ses ambitions diplomatiques en matière de sécurité, qui se superposèrent dans certains cas avec les intérêts des Etats-Unis, comme en Yougoslavie, en Afghanistan, dans l'Océan Indien, dans le Golfe Persique et à propos de la piraterie des côtes somaliennes. Les OPEX ne constituèrent pas des opérations coercitives *stricto sensu*, mais d'autres instruments vinrent aussi les compléter dans cette pacification et cette stabilisation au-delà du Vieux Continent sous les mandats de l'ONU. Hors Europe, seuls la France et le Royaume-Uni, anciennes grandes puissances coloniales, étaient les plus actifs à stabiliser leurs anciennes zones d'influence, tandis que l'Espagne, le Portugal et l'Italie n'agissaient qu'au nom de la Communauté européenne. En termes de puissance militaire brute, Madrid, Lisbonne et Rome n'en conservèrent que de la nostalgie. D'où leur diplomatie commune avec l'Union Européenne. Par contre, Paris et Londres conservèrent toujours leur influence dans les affaires étrangères même si elles étaient dans le déclin.

Tableau montrant les dépenses de la Communauté européenne de la politique de stabilisation

(les chiffres sont exprimés en millions d'euros)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 (estimation)
Politique de sécurité et de défense commune	89	192	314	251	303	303	321
Démocratie et Droits de l'Homme	129	117	127	154	129	154	140
Instrument pour la coopération de la sûreté nucléaire	51	73	77	89	70	66	71
Instrument de pré-adhésion	2.446	2.114	2.157	1.464	1.253	1.350	1.634
Instrument de partenariat et de voisinage européen	1.403	1.510	1.455	1.486	1.394	1.318	1.472
Instrument de coopération de développement	1.984	1.922	1.931	1.953	2.028	2.048	2.042
Total de la dépense	6.102	5.928	6.061	5.397	5.177	5.239	5.680

Source : EUISS[313]

Le tableau sus-jacent révèle la priorité de la politique étrangère et de sécurité incluant le budget de la PESC qui couvrit les opérations des missions de gestion de crises de la PESD. Ces instruments européens prirent en charge aussi les missions de la représentation spéciale de l'Union Européenne, de la non-prolifération et du désarmement. Toutes les politiques communautaires s'étalèrent sur plusieurs années dans des zones à forts intérêts unionistes.

[313] Pages 261 à 262, **EUISS Yearbook of European SecurityY•E•S 2013**
http://www.iss.europa.eu/uploads/media/YES_2013_01.pdf

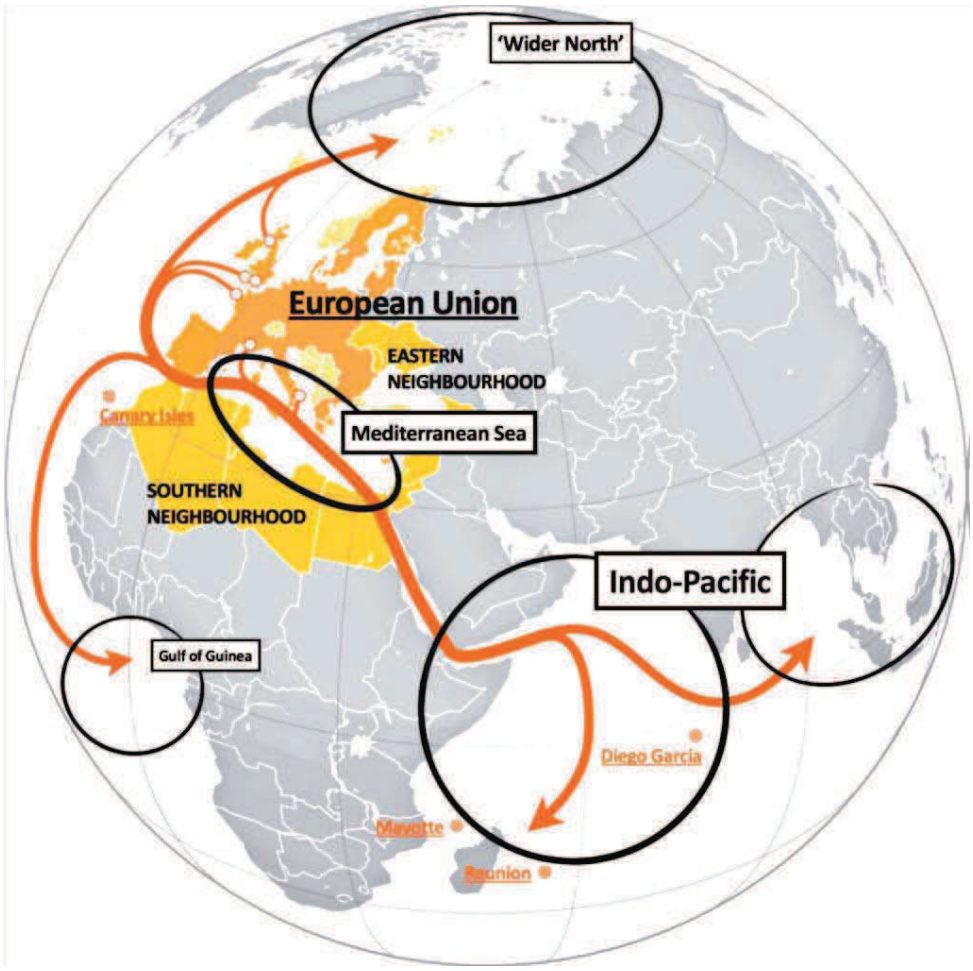

Source : EUISS[314]

Sur un budget total de 129 milliards d'euros en 2012 et jusqu'à 137 milliards d'euros[315] estimé pour 2013 de dépense dans diverses prestations, l'Union Européenne engagea ses politiques tous azimuts pour sa sécurité dans les zones prioritaires comme le montra cette planisphère sus-jacente. En matière de défense et malgré la modestie de l'engagement européen en termes de dépense, le budget communautaire qui y est consacré, grimpe verticalement dans sa globalité. Dans ses actions diplomatiques extérieures, le *Soft power* et le *Hard power* allèrent de pair, mais dans tous les cas dans un strict respect des Droits de

[314] Page 17, MISSIROLI Antonio (Directeur), ROGERS James, GILLI Andrea (Rapporteurs), ***Enabling the future – European military capabilities 2013-2025: challenges and avenues***, Edition : UEISS, 2013, 73 pages. http://www.iss.europa.eu/uploads/media/Report_16.pdf

[315] Page 262, **UEISS Yearbook of European SecurityY•E•S 2013**

l'Homme, comme ce fut démontré lors des campagnes aériennes contre la Libye de Mouammar KADHAFI au printemps de 2011 où les Anglais avaient utilisé des bombes au béton pour couler des bâtiments de guerre et où les Français et leurs alliés européens et américain, avaient utilisé des bombes guidées pour la plupart des frappes chirurgicales : la politique occidentale dans des actions coercitives demeura gouvernée par le respect de l'intégrité humaine des civils. Comme le dit Claude-France ARNOULD, directeur exécutif de l'Agence européenne de défense en reprenant la citation de Montesquieu : « *Une noble ambition est un sentiment utile à la société lorsqu'il se dirige bien* »[316].

La montée en puissance d'une politique unie.

Les premières crises de la Bosnie-Herzégovine en 1992 mirent l'Union Européenne dans un non-sens stratégique dans les Balkans. Puis les crises du Kosovo de 1999 reflétèrent l'impuissance politico-militaire de la Communauté Européenne. Les deux crises successives de la Yougoslavie relancèrent la prise de conscience communautaire du problème de la sécurité. Les sommets[317] de Saint-Malo en décembre 1998, de Cologne de juin 1999 et d'Helsinki de décembre 1999 dotèrent l'Union Européenne d'une capacité militaire autonome par rapport à l'OTAN et aussi de la possibilité d'utiliser des matériels de l'Alliance Atlantique. Même si la PESD vit ainsi le jour grâce au titre V du Traité de Maastricht du 7 février 1992, elle ne fut vraiment pourvue d'un appareil organique qu'en 1997 avec la création du statut de Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune dont le Traité de Nice de décembre 2000 accentua les prérogatives. Lors de la crise de la Macédoine en 2001, l'Union Européenne saisit l'occasion pour sa gestion malgré le véto chinois pour le non-renouvellement du mandat onusien de la Fordeprenu[318] (Force de déploiement préventif des Nations Unies) du 25 février 1999.

Cette *noble ambition* vint du processus de renforcement de la politique des affaires étrangères de l'Union Européenne en la personnalité physique et juridique du Haut Représentant de l'Union Européenne aux Affaires étrangères et à la Politique de sécurité, Catherine ASHTON, dont le poste fut institué par l'article 18 du Traité de Lisbonne du 13 décembre 2007.

---

[316] Page 17, ***Quelle défense européenne pour 2020 ?*** Sous la direction de Álvaro de VASCONCELOS, Catherine ASHTON (préfacière), Edition : © Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union européenne, 2010, 216 pages.

[317] Pages 119 à 120, LE MORZELLEC Joëlle, PHILIP Christian (co-auteur scientifique), ***La défense européenne***, Edition : Bruxelles : Bruylant, 2003, 274 pages.

[318] ***Force de déploiement préventif des Nations Unies***, http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/past/unpre_fp.htm

Remplaçant le Secrétaire au conseil des ministres, le Haut représentant à la Politique étrangère et à la sécurité commune et le Commissaire européen aux Relations internationales, cette nouvelle fonction fut l'équivalent d'un Ministre des Affaires étrangères de l'Union Européenne.

Usant toujours du pouvoir de persuasion[319] ou de la puissance douce décrit par le philosophe et politologue Américain, Joseph Samuel NYE Junior, la première puissance économique mondiale dut quand même s'appuyer sur des actions militaire proportionnées afin d'imposer les résolutions onusiennes dans son intérêt de sécurité commune. Si les actions communes de l'Union Européenne s'avéraient trop lentes pour traiter efficacement les affaires étrangères, la politique de la Communauté européenne pourrait quand même faire évoluer les crises vers un cercle vertueux. L'Union Européenne avait été progressivement bâtie sur 28 constitutions nationales différentes de 28 Etats européens et devait donc agir de concert dans un cadre de multilatéralisme démocratique qui s'appuyait sur des normes régies par la succession de Traités inter-européens. L'Union Européenne ne fut pas bâtie sur une feuille blanche comme les Etats-Unis d'Amérique ou sur une unique constitution comme la Chine ou la Russie. En conséquence, ses divergences en matière de politique étrangère furent plus difficiles à être surmontées en interne. Son aura fut l'image même d'une démocratie moderne que plusieurs continents furent appelés à suivre comme exemple.

Tandis que l'incendie kosovar battait son plein, l'Union Européenne connut des tractations et des valses de négociations sur sa politique étrangère et ses moyens coercitifs entre ses membres européens et les membres de l'OTAN. Certes le Traité de Maastricht du 7 février 1992 permit à l'UE de se doter d'une force armée de 60 000 hommes, il fallut quand même attendre le sommet du Conseil ministériel de l'OTAN organisé à Bruxelles les 8 et 9 décembre 1998 pour clarifier les formes, les structures, les modes d'emploi, les partages des responsabilités et le traitement équitable de tous les membres par la secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique Madeleine ALBRIGHT. Le fameux *3D* allait grandement faciliter les décisions politico-administratives de l'Europe. Pourtant, la montée en puissance de la politique coercitive ne suivit pas le rythme cadencé et effréné des négociations, à l'heure où le

[319] Pages 18 à 19, ***Quelle défense européenne pour 2020 ?*** Sous la direction de Álvaro de VASCONCELOS, Catherine ASHTON (préfacière), Edition : © Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union européenne, 2010, 216 pages.

Royaume-Uni était pro-européen. La lenteur de la montée en puissance de la politique étrangère de l'UE se traduisit par son impuissance du début de la crise du Kosovo de 1999.

DEUXIEME PARTIE

Les divergences entre les Cinq plus grandes puissances européennes.

Le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, anciens puissants coloniaux, s'adaptent au monde et aux relations extérieures contemporaines non sans contraintes géostratégiques et géopolitiques. Même si le déclin de l'Europe est relativement lié à la puissance mondiale moyenne des Cinq grands de l'Union Européenne, l'influence européenne demeure présente et prépondérante dans les affaires extérieures du Globe.

Chapitre 8.

Anciennes puissances de l'Europe occidentale : les vrais architectes de la défense européenne.

Chassez le naturel, il revient au galop.

Philippe DESTOUCHES

La nouvelle adaptation d'une défense européenne.

Depuis la fin de la Guerre de Froide où la confrontation armée avait été la plus crainte des deux côtés du Rideau de Fer, et que les trois armées avaient été les seules garanties de la sécurité de l'Europe Occidentale, l'euphorie était de voir et de profiter des dividendes de la paix dans la réduction drastique des budgets de défense. Par conséquent, les restructurations et la réduction de la taille des armées européennes allaient faire disparaitre des divisions entières et le nombre de bases stratégiques d'outre-mer des anciennes puissances européennes, en l'occurrence du Royaume-Uni et de la France, se voyait se réduire jusqu'au strict minimum. En raison de la PESC, la plupart des armées européennes se transformèrent en des armées de métier avec la disparition progressive de la conscription obligatoire non sans créer des difficultés et des polémiques dans les états-majors nationaux comme en Belgique et des débats politiques de premier ordre comme en Allemagne. Ce chambardement se fit dans l'optique de rendre ces nouvelles armées plus efficaces, taillées pour des opérations de maintien de la paix de l'ONU ou des opérations spéciales. Seuls le Royaume-Uni et la France sont en mesure efficaces de maintenir des armées conventionnelles convenables en plus des forces spéciales pour des opérations extérieures, quoiqu'il leur manque le troisième vecteur très important, les bombardiers stratégiques continentaux, tels les Boeings B-52 Stratofortress,

les Rockwell B-1 Lancer ou mieux les Northrop B-2 Spirit furtifs. Jusqu'ici, l'Union Européenne pensait qu'une armée réduite pour des missions de courte durée sous le patronage des Nations Unies, une armée pour la projection rapide mais moins dotée en armement lourd, serait une réponse adéquate pour des conflits de basse intensité contre des groupuscules armés non-étatiques. Pourtant, l'insécurité croissante dans le Pacifique avec la montée en puissance des armées régionales, les opérations aériennes au-dessus de la Libye de Mouammar KADHAFI de 2011, la rétractation de la France pour l'intervention armée contre la Syrie en 2013 et la crise de 2014 de l'Ukraine font ressentir les besoins d'une armée conventionnelle comme au temps de la Guerre Froide. De par leur commerce militaire expansif, la Fédération de Russie et la Chine n'hésitent pas à exporter leurs produits de technologie d'avant-garde comme leurs avions furtifs en phase finale de tests avioniques, créant des difficultés majeures pour les représentants du Conseil de Sécurité à faire valoir les résolutions de l'ONU aux pays acquéreurs peu soucieux de la paix sociale et du respect des droits de l'homme. La prolifération des armes sophistiquées tant redoutées fait son retour en force avec la globalisation des menaces intrinsèques, diffuses et furtives en raison de la montée des régionalisations.

Les anciennes puissances occidentales européennes.

Le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Portugal étaient les grandes puissances coloniales incontestées de l'Europe occidentale jusqu'à la fin de la Première Guerre Mondiale. Pourtant, la fin de la Deuxième Guerre Mondiale vit leur statut véritablement contesté par la montée en puissance exponentielle des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union Soviétique et de la Chine continentale et l'éviction de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie de l'échiquier mondial des puissances mondiales, puisque le IIIe Reich et l'Empire du Soleil Levant, vaincus, durent accepter la décomposition de leur territoire colonial respectif. En conséquence, l'Europe fut épuisée en ressources naturelles par les deux guerres mondiales successives en l'espace de deux décennies de paix métastable, lesquelles transformèrent en profondeur la carte géostratégique, géopolitique, géo-ethnique, linguistique, culturelle et sociale du Vieux Continent. En raison de la guerre contre l'idéologie raciste du IIIe Reich et de l'Empire du Japon, la prise de conscience par les colonies des puissances coloniales européennes entraina les Nations européennes dans des guerres d'indépendances qui furent ouvertement soutenues par les Etats-Unis et leurs alliés et le Pacte de Varsovie dominé par Moscou. *De facto*, le monde était bipolaire : le camp occidental mené par les Etats-Unis et son adversaire, le Pacte de Varsovie. Entre les deux protagonistes d'idéologies diamétralement

opposées se trouvait le camp des pays neutres, Inde, Yougoslavie, Cambodge, Indonésie, Egypte et Chine, lesquels ne pouvaient jamais résister aux chocs titanesques de l'OTAN et du Pacte de Varsovie. La politique du non-alignement qui fut inaugurée à Bandung, en Indonésie, du 18 au 24 avril 1955, rassembla 29 pays africains et asiatiques après leur indépendance auprès de leur puissance coloniale.

La conception européenne occidentale était donc d'organiser une défense européenne commune dans le but de lutter contre l'Armée Rouge stationnée dans la république démocratique d'Allemagne. Ce projet se heurtait à un problème politico-militaire complexe et inextricable : le réarmement de la république fédérale de l'Allemagne. La France et le Royaume-Uni étaient les deux seules puissances militaires européennes du bloc occidental en Europe et ne s'entendaient pas en matière de défense commune. Tandis que Londres tournait ses voiles vers l'Amérique en raison de ses liens anglo-saxons traditionnels, Paris mena deux options pour la politique de défense européenne. La première se voua à l'échec à cause du réarmement allemand occidental et la deuxième était la politique de Charles de GAULLE, alors Président de la Ve République. La politique de Charles de GAULLE consista à redonner la puissance et l'influence de la France sur l'échiquier mondial qui était royalement dominé par Washington et Moscou. La politique de Charles de GAULLE à la recherche d'une troisième voie politico-diplomatique indépendante de la tutelle des Etats-Unis d'Amérique fit passer faussement le premier Président de la Ve République comme un allié très perturbant et peu sûr pour le camp occidental. Lors de la conférence de Yalta du 4 au 11 février 1945 à la veille de la reddition du *Drittes Reich*, la France ne fut pas invitée pour la discussion sur l'avenir et le devenir des pays libérés de l'Europe. Cette décision fut un des vecteurs de décisions de Charles de GAULLE à redorer le blason de la France sur la scène mondiale par des moyens politiques distincts des deux superpuissances.

Tandis que le Royaume-Uni et la France furent admis au rang de puissance moyenne sur la scène mondiale, et que le RFA et le Japon commencèrent à se reconstruire et à se développer économiquement et rapidement grâce à l'aide financière américaine, le plan Marshall de 1947 pour l'Europe, Charles de GAULLE chercha à s'émanciper de la tutelle des Etats-Unis d'Amérique dans la sécurité et la défense et se lança dans la recherche et le développement des armes atomiques et de leurs vecteurs de lancement : c'était l'esquisse de la politique de la

dissuasion appuyée sur l'arme suprême[320]. L'effort de Charles de GAULLE eut le mérite de placer les industries de défense de la France au même niveau technologique que celui des deux superpuissances, Etats-Unis et Union Soviétique, et fut couronné de succès le 13 avril 1960 à Reggane, dans le Sahara de l'Algérie, par l'obtention de l'arme suprême. Portant, les efforts de Charles de GAULLE ne se focalisèrent pas seulement sur l'aspect de la puissance militaire comme confirma son discours du 13 décembre 1965 : « *Il faut que le peuple français soit prospère. Il le faut parce que, s'il n'est pas prospère, la France (...) ne pourrait pas jouer son rôle dans le monde d'aujourd'hui* »[321]. La pensée du Général de GAULLE fut de créer un équilibre envers d'autres pouvoirs dans l'optique de régulariser les affaires internationales. Lequel pouvoir avait été institué depuis le Congrès de Vienne de 1815 au lendemain de la dernière défaite de NAPOLEON Ier depuis son débarquement en France à partir de son lieu d'exil de l'Île d'Elbe : Le Congrès de Vienne, à l'origine du droit international public contemporain, établit un système d'équilibre des forces (*balance of power system*) dont la stratégie vise à préserver la souveraineté de chaque Etat contre l'hégémonie d'un autre Etat tiers. Malgré cette disposition néo-juridique contemporaine, voire novatrice en son temps, et pourtant sans contrainte politico-juridique aucune, le Traité du Congrès de Vienne ne put pas empêcher les trois guerres atroces entre les puissances européennes de 1870 à 1945.

De ce fait, les anciennes puissances européennes se doivent de coopérer dans l'optique de mener des actions extérieures uniformes sous peine de voir leur influence amoindrie à long terme. Pour que leur influence ne soit pas trop amoindrie par des politiques concurrentes étrangères, l'Union Européenne doit revoir sa politique de défense. Une puissance économique seule ne peut ni servir le dessein de la Communauté européenne, ni se tenir très longtemps à l'écart de la force de coercition politico-militaire placée sous les auspices des Nations Unies. Mais toutes les anciennes puissances européennes sont en déclin politico-militaire. Leur unique puissance réside en leur union uniforme capacitaire et en leur aptitude à une prise de décision rapide de manière unanime, ce qui est loin d'être le cas malgré toutes les structures et les politiques d'harmonisation des traités européens.

---

[320] Pages 114 à 115, BECKER Jean-Jacques, ***Histoire politique de la France depuis 1945***, Edition : © Armand Colin, Collection : Cursus Histoire, 8e édition, avril 2003, 249 pages.
[321] Page 111, BECKER Jean-Jacques, ***Histoire politique de la France depuis 1945***, Edition : © Armand Colin, Collection : Cursus Histoire, 8e édition, avril 2003, 249 pages.

Chapitre 9

Royaume-Uni : lien sacré avec les Etats-Unis d'Amérique et le Commonwealth pour la défense européenne.

Superficie	243.610 km²
Population	62.698.362
Scolarisation	99 %
Produit intérieur brut[322]	2.521 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	6e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 14.856.917 Femmes : 14.307.316
Effectifs militaires mobilisables par an	Hommes : 383.989 Femmes : 365.491
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[323]	2,3 % 57,891 milliards $ USA
Effectifs militaires	162.870
Réserve	28.860

Source CIA

Les forces armées britanniques (*British Armed Forces* ou *Her Majesty's Armed Forces* ou *Armed Forces of the Crown*) ont pour commandant en chef symbolique en le personnage de la Reine[324] Elisabeth II du Royaume-Uni. Mais le véritable pouvoir relève plutôt du Premier Ministre et du Conseil de la Défense (*Defense Council*) du Ministère de la Défense (*Ministry of Defence* ou MoD). Le Conseil de la Défense est responsable devant le Ministère de la Défense, du Parlement, des forces armées britanniques et de l'exécution des décisions du comité de la politique de défense et d'outre-mer (*defense and overseas policy committee*). Depuis le début du XXIe, les forces armées britanniques ne cessent de diminuer en nombre, passant de 224.500 à 162.870 soldats au 1er octobre 2014[325] en raison des crises financières et des désescalades en Europe, d'autant plus que le livre blanc de la défense britannique (*Strategic Defense and Security Review – SDSR*) prévoit la réduction de la taille numérique des forces armées de Sa Majesté de 17.000 soldats, dont 5.000 de la marine, 5.000 de l'armée de l'air et 7.000 de l'armée de terre. Jusqu'en 2020, les trois composantes des forces armées britanniques continuent de se restructurer selon le *Strategic Defense and Security Review* de

[322] Données de la Banque Mondiale de 2014.
[323] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014.
[324] Page 302, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[325] Pages 4 et 7, ***UK Armed Forces Monthly Personnel Report***. October 1st 2014.
https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/373123/MPR-October-2014.pdf

2010 pour se stabiliser autour de 152.980 soldats, dont 82.000 unités de l'armée de terre (*British Army*), 31.500 unités de l'armée de l'air (*Royal Air Force – RAF*) et 29.000 unités de la marine (*Royal Navy*). L'objectif du Royaume-Uni est d'atteindre la *Future Force 2020*[326] qui voit la transition, la restructuration, le maintien du bas taux du recrutement, l'allongement du contrat d'engagement, la bonification de la promotion et de la formation spécifique des anciennes unités dans l'optique de la diminution des dépenses budgétaires liées à la formation des nouveaux venus. Avec la politique d'efficacité de la gestion du budget, les forces armées britanniques n'ont que 28.870 réservistes[327] en avril 2014 puisque la conscription fut abolie en 1960[328] et que seuls comptent les engagés volontaires. Le repositionnement politico-stratégique verra aussi le retrait de toutes les forces armées du Royaume-Uni de l'Allemagne en 2018.

Le Royaume-Uni est l'un des cinq membres permanents au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations-Unies, prend la place de la 6e puissance mondiale en termes de richesse juste derrière la France, la 3e place de la richesse derrière respectivement l'Allemagne et la France dans l'Union Européenne, et fait partie du fameux G-20. Malgré le déclin de son influence depuis la fin de la décolonisation, le Royaume-Uni reste très fidèle à sa tradition de thalassocratie. Cette stratégie basée sur la puissance maritime rapproche le Royaume-Uni des trois grandes jeunes nations anglo-saxonnes, les Etats-Unis d'Amérique, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Même si les Etats-Unis restent très bien ancrés au continent américain, Washington bâtit sa puissance sur une formidable flotte de presque 300 bâtiments de guerre[329], dont 11 porte-avions (*aircraft carrier*) et 31 navires d'assaut amphibie (*amphibious warfare ship*)[330]. Se considérant comme des thalassocraties, ces quatre nations anglo-saxonnes se considèrent comme des grandes îles entourées d'océans et partagent la même doctrine, la même stratégie et la même politique de sécurité. En termes de politique de

---

[326] Page 9, ***UK Armed Forces Monthly Personnel Report***. October 1st 2014.
[327] Page 1, ***TSP7 - UK Reserve Forces and Cadets 1 April 2014***.
https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/314795/uk_reserve_force_cadets_2014.pdf
[328] Page 4, ***Assemblée parlementaire Documents de séance Session ordinaire 2001 (Deuxième partie) 23-27 avril 2001, Volume IV***, Edition : Conseil de l'Europe, 243 pages.
[329] ***U.S. Navy Active Ship Force Levels, 1886-present***
http://www.history.navy.mil/branches/org9-4.htm#2000
[330] Le terme « *amphibious warfare ship* » englobe ces trois types de navires de guerre : *LHA – Landing Helicopter Assault, LHD – Landing Helicopter Dock et LHP - Landing Platform Helicopter*. Le *LHP* est un navire pouvant faire décoller et apponter des hélicoptères et des avions à décollage et atterrissage vertical comme les *Harrier* britanniques, tandis que le *LHA* possède les mêmes caractéristiques avec en plus un petit radier pouvant accueillir une embarcation de débarquement sur coussin d'air (*LCAC - Landing craft air cushioned*), et que le *LHD* est en quelque sorte un grand *LHA* avec deux ou trois radiers autorisant l'emport de deux ou trois *LCAC*.

sécurité, le Royaume-Uni est considéré comme un proche parent lointain avec l'Union Européenne malgré la mitoyenneté, puisque sa défense se base sur un lien intangible avec les Etats-Unis depuis la révélation de la puissance américaine à la fin de la Première Guerre Mondiale. Durant la Seconde Guerre mondiale, Londres s'associa avec Washington et Ottawa pour la recherche et la mise au point de l'arme suprême, la bombe atomique. Depuis l'accord de défense mutuelle anglo-américain de 1958 (*U.S.-U.K. Mutuel Defence Agreement*)[331], puis l'Accord de Nassau du 21 décembre 1962[332] sur la fourniture des missiles américains au Royaume-Uni, les vecteurs des ogives atomiques des quatre sous-marins nucléaires britanniques de la classe *Vanguard* sont dotés des *Submarine Launched Ballistic Missile SLBM Trident II* (*missile mer-sol balistique stratégique - MSBS*) de fabrication américaine. Le Royaume-Uni démontre clairement son lien sacré et historique avec les Etats-Unis d'Amérique et le Commonwealth, un lien qui ne peut être brisé par aucune stratégie. Or les conséquences de l'Accord de Nassau entre Washington et Londres attirèrent les foudres du Général de Gaulles qui n'accepta ni l'hégémonie de l'Amérique, ni les subversions de l'Union Soviétique dans la défense européenne : le premier Président de la Ve République française usa de son veto[333] par deux fois, le 14 janvier 1963 et le 27 novembre 1967, contre l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché Commun européen, jugeant que la non-indépendance de la défense britannique vis-à-vis de Washington était un obstacle et que son effort au rapprochement de l'Europe était insuffisant.

En parallèle avec la crise de l'Ukraine et suite aux opérations contre la piraterie au large de la Somalie[334] en ce début du XXIe siècle, Londres rassembla ses flottes et repositionna sa nouvelle stratégie maritime pour la Royal Navy[335] afin de répondre aux menaces diffuses et

---

[331] Page 48, CHILCOAT Richard A. , CERAMI Joseph R. (co-auteur), BAETJER Patrick B. (co-auteur), ***THE FUTURE OF TRANSATLANTIC SECURITY RELATIONS,*** Edition : Strategic Studies Institute (USA), September 2006, 122 pages.

[332] ***1962: America to sell Polaris to Britain***
http://news.bbc.co.uk/onthisday/hi/dates/stories/december/21/newsid_3815000/3815251.stm

[333] Pages 131 à 142, LA SERRE Françoise de, ***La Grande-Bretagne et la Communauté européenne***, Edition : Presses universitaires de France, Collection : Perspectives internationales, 1987, 224 pages.

[334] Voir le planisphère à la page 79 de cette thèse.

[335] ***The UK's national strategy for maritime security has been launched today (13 May 2014)***.
https://www.gov.uk/government/news/national-strategy-for-maritime-security
The strategy outlines 5 priorities:
- to promote a secure international maritime area where international maritime laws are upheld
- to help other nations develop their own maritime security
- to protect the UK and the Overseas Territories, their citizens and economies by supporting the safety and security of ports and offshore installations, and passenger and cargo vessels
- to assure the security of vital maritime trade and energy transportation routes- to protect the resources and population of the UK and the Overseas Territories from illegal and dangerous activity

difficilement identifiables. En l'occurrence, la sécurité maritime britannique relève de la compétence interministérielle regroupant les 16 ministères et agences gouvernementaux (*government departments and agencies*), dont le ministère des Affaires étrangères, l'Office du Commonwealth, le ministère de la défense, le ministère de l'Intérieur et le ministère du Transport entre autres. La Royal Navy pointe donc cinq priorités : *« promouvoir la sécurité maritime internationale dans une zone où est bafoué le droit international maritime ; aider les autres Etats riverains à élaborer leur propre sécurité maritime ; protéger le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer, leurs citoyens et leurs économies en soutenant l'assurance et la sécurisation des ports, des installations en mer, des passagers et des navires cargos ; assurer la sécurité du commerce maritime vitale et les voies de transport d'énergie ;* et enfin *protéger les ressources et la population du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer des activités illégales et dangereuses ».* La politique de la Royal Navy ne se réaliserait pleinement qu'à partir de 2016 au mieux, date à laquelle le premier porte-avion lourd britannique *HMS Queen Elizabeth* du tonnage du porte-avions français *Charles de Gaulle* prendrait le large. Depuis le retrait de son dernier porte-aéronef *Illutrious* en 2010[336], car transformé en porte-hélicoptères, la Royal Navy ne possède aucun porte-avions. Le premier groupe aéronaval britannique (*Carrier Strike Group*) ne serait opérationnel qu'en 2020[337] avec son armement complet des *Lockheed Martin F-35B Lightning II* comme fer de lance. Selon les études du NAO[338] (National Audit Office, la Cour des comptes britannique), il faudrait attendre 2022 pour que le premier porte-avions entre en service opérationnel en raison des retards rencontrés du système de détection aérienne avancée et de l'inadaptabilité des F-35 B à apponter avec des charges par temps chaud et humide ou en cas de basse pression atmosphérique. Et la Royal Navy estimera ces problèmes résolus dans le temps.

Les questions de géopolitique, géostratégie, politique de sécurité et de défense occupent, au moins depuis le « *retrait de l'Est du canal de Suez* » de 1957 sous les pressions américaines et soviétiques, une place existentielle dans la réflexion identitaire britannique[339]. La volonté

---

[336] ***Queen Elizabeth: 65.000 tonnes de diplomatie britannique***. 4 juillet 2014.
http://www.lefigaro.fr/international/2014/07/04/01003-20140704ARTFIG00322--queen-elizabeth-65000-tonnes-de-diplomatie-britannique.php

[337] ***La présence de l'amiral Rogel à la cérémonie de mise à l'eau du HMS Queen Elisabeth, une étape de plus dans la coopération franco-britannique***. 7 juillet 2014.
http://www.defense.gouv.fr/marine/actu-marine/la-presence-de-l-amiral-rogel-a-la-ceremonie-de-mise-a-l-eau-du-hms-queen-elisabeth-une-etape-de-plus-dans-la-cooperation-franco-britannique

[338] Page 15, ***Livre blanc – Les armées sous pression***, magazine mensuel, Numéro 93 de juin 2013, Défense α Sécurité Internationale, 114 pages.

[339] ***La Défense britannique dans la tourmente électorale***. 16 octobre 2009.
http://www.affaires-strategiques.info/spip.php?article2120

répétée de demeurer une puissance que l'on écoute, voire que l'on craint, et donc qui peut influencer le cours des événements et l'ordre mondial, conduit le Royaume-Uni à projeter très régulièrement ses forces armées à travers le monde et les pays appartenant au Commonwealth soit le plus souvent comme membre des coalitions menées par les États-Unis d'Amérique, soit sous l'égide de l'OTAN et de l'ONU, voire plus récemment et un peu plus fréquemment que jadis sous le drapeau de l'Union Européenne. Pour Washington, Londres est un allié le plus proche et le plus fidèle, manifestant le plus haut degré de l'atlantisme sans faille, à tel point que lors de la guerre de libération du Koweït de 1991, les Etats-Unis auraient préféré seulement la présence du Royaume-Uni à leur côté[340]. S'inspirant[341] fortement de l'examen quadriennal de la Défense américaine (*US Quadrennial Defense Review*) de 2010, le Royaume-Uni adopta son propre livre blanc (*Strategic Defense and Security Review - SDSR*) de la même année. Mais la copie conforme du *SDSR* n'implique en rien que Londres ait toutes les capacités de l'adaptation de sa défense en conformité à l'esprit et à l'éthique du texte en des périodes où le marasme économique mondial ne desserre pas encore son emprise néfaste total aux plus riches nations malgré les bonnes nouvelles données vertueuses des finances internationales. Depuis les leçons tirées de la guerre pour la libération du Koweït en 1992 (Opération Tempête du désert – *Operation Desert Storm*), les forces armées britanniques firent des efforts considérables pour se moderniser et devinrent *de facto* une force armée la plus moderne de l'Europe occidentale. Cette modernisation accélérée permit aux forces armées britanniques de participer sans trop d'écarts technologiques à l'Opération de libération de l'Irak en 2003 (*Operation Iraqi Freedom*) dans le sillage de la coalisation menée par les Etats-Unis d'Amérique. Quoique le Royaume-Uni modernisât ses forces armées, et que son budget de la défense se maintînt aux alentours de 2,5 % du PIB[342], la norme de l'OTAN, la défense anglaise souffrit toujours des carences en ressources technologiques[343] par rapport à

---

[340] Page 85, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.

[341] ***UK SDSR 2015: Same Ends, Less Means, New Ways?*** November 17th 2014.
http://www.isn.ethz.ch/Digital-Library/Articles/Detail/?ots591=4888caa0-b3db-1461-98b9-e20e7b9c13d4&lng=en&id=185518

[342] Page 159, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

[343] Page 7, ***Securing Britain in an Age of Uncertaint : The Strategic Defence and Security Review***, Editions: Ministry of Defence, October 2010, 75 pages.
https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/62482/strategic-defence-security-review.pdf
«Our Armed Forces - admired across the world - have been overstretched, deployed too often without appropriate planning, with the wrong equipment, in the wrong numbers and without a clear strategy».

son modèle, les forces armées des Etats-Unis (*United States Armed Forces*), pendant l'Opération de libération de l'Irak en 2003.

De la conclusion du *SDSR* de 2010 après discussion de la coalition nouvellement formée du Conseil de la Sécurité National (*National Security Council*) ressortirent trois options[344] qui furent considérées comme les normes de la défense britannique :

- *Un Royaume-Uni vigilant s'orienta vers un engagement militaire minimal focalisé en la défense de l'espace aérien et des eaux territoriales nationaux, mais se détermina à conserver la dissuasion nucléaire et apporta une modeste contribution aux interventions extérieures ;*
- *Un Royaume-Uni engagé maintint une marine à capacité hauturière, une force de frappe aérienne en profondeur et une capacité expéditionnaire significative – en d'autres termes, une panoplie capacitaire complète et une volonté de l'utiliser (à bon escient) ;*
- *Un Royaume-Uni flexible, avec un budget de défense compréhensible, fut un architecte primordial pour donner à la Nation une possibilité de combattre afin de continuer à jouer son rôle traditionnel post-conflictuel dans un monde incertain. Quoique préférant s'en remettre aux alliés et prenant des approches prudentes de ses interventions, la Grande-Bretagne se devrait de conserver ses larges capacités d'actions extérieures.*

Dans la perspective des trois normes du *SDSR 2010*, les observateurs pensent que le Royaume-Uni aurait mieux fait de se rapprocher de la politique de la défense européenne. Mais cette initiative n'aurait fait qu'attirer l'ire des eurosceptiques du royaume. Que ce fussent Tony BLAIR ou David CAMERON, qu'ils se déclarassent publiquement europhiles pour se rétracter plus tard dans les manèges électoraux, d'autant plus que l'appartenance et l'identité du royaume restent interminablement un sujet électoral très prisé et à controverse

---

[344] ***UK SDSR 2015: Same Ends, Less Means, New Ways ?*** November 17th 2014. http://www.isn.ethz.ch/Digital-Library/Articles/Detail/?ots591=4888caa0-b3db-1461-98b9-e20e7b9c13d4&lng=en&id=185518

- *A '**Vigilant Britain**' consisting of a minimum military commitment focused on defending national airspace and waters, but retaining the nuclear deterrent and making some small-scale contributions to interventions abroad;*
- *A '**Committed Britain**', maintaining a capable blue-water navy, deep-strike air force and significant expeditionary capability – in other words a 'full spectrum' package and a willingness to use it (with a significant price tag attached);*
- *And, '**Adaptable Britain**', a budget version of 'Committed Britain', designed to give the UK a fighting chance to continue to play its traditional post-war role in an uncertain world. Britain would maintain broad capabilities, but rely more on allies and take a more 'cautious' approach to intervention.*

des politiciens, le Chef du gouvernement élu doit toujours composer avec les deux autres chambres du Parlement britannique pour faire adopter ses propositions.

Malgré les crises économiques et financières mondiales, le Royaume-Uni réussit à moderniser ses forces armées, misant beaucoup plus sur la force aéronavale dans le but de créer à l'horizon 2020 deux groupes aéronavals avec les deux porte-avions *HMS Queen Elizabeth* et *HMS Prince of Wales* dans la droite ligné de la thalassocratie. Depuis son *Defence White Paper* de 2003[345], le Royaume-Uni infléchit sa politique de défense pour répondre aux nouvelles menaces terroristes, aux dispositions pour enrayer la prolifération des armes de destructions massives, au sauvetage des Etats défaillants (*failed States*)[346] et au lien sacré avec les Etats-Unis d'Amérique et au Commonwealth. Pourtant, la crise ukrainienne vient amplifier le budget de la défense britannique et remet en cause la conception de la projection des armées de la Couronne, car la nouvelle doctrine devrait confronter des menaces diffuses et impalpables, tel le terrorisme internationale, et des tensions vraisemblables du type de la Guerre Froide à l'extrême périphérie de l'Europe.

[345] Pages 9 à 11, ***Defence White Paper 2003, Fifth Report of Session 2003–04, Volume I***, Edition : House of Commons, June 23rd 2003, 74 pages.
http://www.publications.parliament.uk/pa/cm200304/cmselect/cmdfence/465/465.pdf

[346] Page 161, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

Chapitre 10

France : son engagement fort dans la défense européenne et son intérêt pour la stabilité des régimes francophones.

Superficie	643.801 km²[347]
Population	65.312.249
Scolarisation	99 %
Produit intérieur brut[348]	2.734 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	5e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 12.025.341 Femmes : 11.721.827
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 396.050 Femmes : 377.839
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[349]	2,2 % 61,228 milliards $ USA
Effectifs militaires	261.000
Réserve	204.000

Source CIA

L'Armée française (ou Forces armées françaises) est composée des armées de terre, de mer, de l'air et de la Gendarmerie nationale, ainsi que de divers services interarmées sous la direction du chef d'État-major des armées. Selon l'article 15 de la Constitution, le Président de la République française est le commandant en chef des armées en cas de guerre. Comme la conscription fut supprimée par la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national[350] sur décision du Président Jacques CHIRAC, les armées françaises sont aujourd'hui composées de militaires professionnels, de militaires réservistes (anciens militaires de l'active ou volontaires issus du civil) et de personnels civils : aucun citoyen ne sera plus obligé de servir sous le drapeau depuis le mois d'août 2001[351], sauf sur base de volontariat. La France est « l'une des quatre puissances militaires majeures » permanentes au siège du Conseil de la Sécurité de l'ONU. En 2013, la France consacra un budget militaire équivalent à 62,228 milliards de dollars USA à ses forces armées, devançant toujours le

[347] Dont 551.500 km² en France métropolitaine.
[348] Données de la Banque Mondiale de 2014.
[349] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014.
[350] ***Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national***
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005624561&dateTexte=20090812
[351] Page 69, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

Royaume-Uni[352] depuis le début du XXIe siècle et se place au cinquième rang mondial et au deuxième rang dans l'UE en termes de richesse. A noter qu'une simple opération arithmétique montra vite la différence des budgets de défense français et anglais de l'ordre de quelque 6 milliards de dollars US : cette somme représenta le budget de défense annuel de la Belgique, de la Grèce, de la Suède ou de l'Ukraine. Dans l'Union Européenne, la France est la deuxième économie juste derrière l'Allemagne, mais devant le Royaume-Uni. Tout comme le Royaume-Uni, la France est un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations-Unies avec droit de veto sur toutes les décisions onusiennes. C'est également la 3e puissance nucléaire mondiale, se plaçant devant le Royaume-Uni, derrière la Russie et les Etats-Unis, pour autant qu'un tel classement en nombre d'armes nucléaires ou en mégatonnes revête une signification. A contrario du Royaume-Uni, la France s'équipe d'une force nucléaire indépendante et autonome, de la fabrication des vecteurs à l'élaboration des têtes atomiques. Cette politique gaullienne fait de la France une nation nucléaire indépendante, la seule de l'Union Européenne. En raison des crises économiques mondiales impactant la France et des réformes pour une défense plus efficace afin de mieux répondre à des instabilités internationales ou régionales[353], l'Armée française[354] n'échappa pas non plus à la règle. Ainsi vit-elle ses effectifs diminuer de 54.000 postes d'après le calcul du Livre blanc de la défense[355] qui fut largement commenté par des médias français. Fondant comme de la neige au soleil, les Forces armées françaises se composent, en 2014, de 144.000 effectifs de l'armée de terre, de 64.000 effectifs de l'armée de l'air et de 53.000 effectifs de la marine. Avec 261.000 unités, les Forces armées françaises sont numériquement les plus puissantes de l'Union Européenne et aussi les mieux dotées en armement avec un budget de la défense le plus volumineux. Les armées françaises passent de 580.000 hommes au début de 2000[356] à 261.000 en 2014 et la compression numérique continue jusqu'à un niveau convenable en fonction du budget de la défense.

---

[352] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014

[353] Voir le planisphère de la page 79 de cette thèse.

[354] ***Le Livre blanc prévoit la suppression de 54.000 postes dans la défense***. 16 juin 2008. http://www.lepoint.fr/actualites-societe/2008-06-16/le-livre-blanc-prevoit-la-suppression-de-54-000-postes-dans-la/920/0/253462

[355] ***LE PROJET DE LOI (n° 1216) relatif à la programmation militaire pour les années 2009 à 2014 et portant diverses dispositions concernant la défense***, Tome I, Edition : Assemblée nationale, 351 pages. http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rapports/r1615-t1.pdf

[356] Page 74, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

Selon les 16 points du Livre blanc de la défense[357], l'armée française s'articule autour des prérogatives suivantes :

1) Appréhender les changements mondiaux, notamment sous l'effet de la mondialisation. Le monde n'est pas nécessairement plus dangereux, mais il est devenu plus instable, plus imprévisible.

2) Prendre en compte l'ensemble des risques et menaces possibles dans une stratégie de sécurité nationale qui définit une politique non seulement de défense, mais aussi des politiques de sécurité intérieure et de sécurité civile, diplomatie et politique économique.

3) Articuler la stratégie de sécurité nationale autour de 5 fonctions stratégiques : connaissance et anticipation, prévention, dissuasion, protection et intervention, actualisables tous les 4 ans.

4) Réduire l'incertitude qui caractérise la mondialisation, par la connaissance et l'anticipation pour réserver l'autonomie et l'initiative stratégiques des décideurs politiques et militaires.

5) Replacer la protection de la population et du territoire au cœur de la stratégie, pour faire face aux nouvelles vulnérabilités et aux crises de grande ampleur.

6) Concentrer les capacités de prévention et d'intervention sur l'axe Méditerranée/Golfe arabo-persique/Océan indien - zone de risques les plus élevés - tout en conservant des capacités à l'ouest de l'Afrique, dans la bande sahélienne et dans la zone Antilles-Guyane.

7) Garder la dissuasion nucléaire comme un fondement essentiel de la stratégie nationale. Garantie ultime de la sécurité et de l'indépendance de la France, elle a pour seule fonction d'empêcher une agression d'origine étatique contre les intérêts vitaux du pays d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme.

8) Renforcer les capacités d'action militaire de l'Union Européenne - acteur majeur de la sécurité internationale et de protection des citoyens européens.

9) Souligner la complémentarité de l'Union Européenne et de l'OTAN, 21 des 26 pays membres de l'Alliance Atlantique appartenant à l'UE.

10) Moderniser l'outil et préparer l'avenir pour un outil de défense cohérent : renforcement prioritaire de la protection des forces en opérations et lancement de programmes nouveaux (renseignement, lutte informatique).

---

[357] ***Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale 2013***
http://www.defense.gouv.fr/.../**Livre**%20**blanc**%20-Dossier%20thématique.pdf

11) Atteindre les objectifs opérationnels du Gouvernement par un nouveau format des forces armées et de leurs capacités de projection (terre, air, marine) :

- opérations extérieures : une projection de 30.000 hommes à partir d'une force opérationnelle terrestre de 88.000 hommes ;

- territoire national : 5.000 hommes en alerte permanente et 10.000 hommes mobilisables en cas de crise majeure ;

- un groupe aéronaval complet avec son groupe aérien complet ;

- 300 avions de combat autorisant la projection de 70 avions de combat et un dispositif d'alerte d'une dizaine d'avions.

12) Maintenir l'effort financier de la France pour sa Défense : maintenir les ressources annuelles (hors charges de pension) en volume puis, dès 2012, accroître cet effort de 1% par an, en volume.

13) Européaniser l'industrie de défense. C'est le cadre européen qui doit être privilégié pour des projets d'avions de combat, de drones, missiles de croisière, satellites, composants électroniques etc. Cette politique d'acquisition doit inclure aussi une dimension d'achat sur le marché mondial.

14) Réorganiser les pouvoirs publics en fonction de la stratégie de sécurité nationale

. A cet effet, créer un Conseil de défense et de sécurité nationale, renforcer le rôle du Parlement et réformer l'ordonnance du 2 janvier 1959[358] portant sur l'organisation générale de la Défense.

15) Donner aux personnels civils ou militaires et dans tous les domaines, le plus haut degré de professionnalisme. Mutualiser les formations, développer la synergie entre les politiques de recrutement des différents ministères. Une filière particulière aux métiers du renseignement sera créée. La sensibilisation aux questions de sécurité nationale sera renforcée dans toutes les catégories de la fonction publique.

16) Rechercher l'adhésion de la nation par des actions de formation et d'information : rénover la journée d'appel de préparation à la défense, créer un service civique obligatoire, créer une fondation de coopération stratégique, qui supportera une Ecole doctorale européenne.

---

[358] Cette ordonnance vise la dépense efficace de la France pour un équilibre économique et financier.
Ordonnance n°59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances.
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000339591

Les 16 points du Livre blanc de 2013 fut la conséquence d'une longue réflexion de la fin du XXe siècle qui vit la France intervenir militairement sous l'égide des Nations Unies pour établir la paix dans les conflits yougoslaves et du Golfe Persique. Sa participation révéla ses faiblesses dans certains domaines capacitaires[359] et obligea subséquemment la rénovation et l'adaptation de la défense. Depuis 1996, la France n'a toujours pas encore terminé la transformation et la réforme de ses forces armées[360]. Le processus de la modernisation des forces armées françaises fut certes les conséquences de la crise yougoslave et la fin de la Guerre Froide qui relancèrent non seulement la question de la défense européenne par les Européens, mais aussi ses politiques de défense commune qui ne purent être des stratégies atlantistes et le Président Jacques CHIRAC fit une déclaration sans commune mesure le 8 juin 2001 à l'institut des hautes études de défense nationale de Paris : « *notre sécurité reposera à long terme sur trois piliers fondamentaux et complémentaires : le respect de la règle de droit, la modernité et l'européanisation de notre outil de défense, et la permanence de la dissuasion nucléaire* »[361]. Lors de la réunion à Bruxelles le 29 avril 2003, l'européanisation chiraquienne entraina l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg dans l'opposition de l'invasion anglo-saxonne de l'Irak, d'autant plus que Paris, Berlin, Bruxelles et Luxembourg se firent des propositions pour renforcer l'Europe de la défense[362].

Dans l'attente de l'entrée en service opérationnel des deux porte-avions du Royaume-Uni après 2020, l'Europe entière, y compris la Russie, ne possède aucun porte-avions à part le *Charles de Gaulle* français. La France est la seule nation européenne à posséder un groupe aéronaval complet s'articulant autour du porte-avions *Charles de Gaulle* pour ses projections dans des opérations des Nations riveraines sous l'égide des Nations Unies. Seulement, un seul porte-avions ne peut pas suffire pour répondre à toutes les crises mondiales où la France doit participer et les rapports au Parlement sont alarmants à cause de l'indisponibilité contraignante de ce navire plat en temps de hautes tensions politiques extérieures. La marine française réclame deux porte-avions pour qu'il y en ait toujours un en permanence à la mer.

---

[359] Page 65, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.

[360] Page 67, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

[361] Page 76, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

[362] Page 76 et pages 79 et 80, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

Mais la crise économique mondiale et l'effort de Paris à respecter le pacte de stabilité et de croissance dans la zone euro[363] mettent un frein à la construction du second porte-avions. Lequel pacte oblige tous les Etats membres de l'Union Européenne à respecter dûment la variable maximale à ne pas dépasser les 3 % du déficit du produit intérieur brut national sous peine de sanctions économiques de Bruxelles : la France fut appelée à l'honorer en 2014.

Le 11e point du Livre blanc de 2013 montra une part importante de la disponibilité des forces armées françaises à hauteur de 30.000 hommes pour des opérations extérieures, soit 6 brigades qui peuvent être mobilisées et projetées dans un laps de temps le plus bref dans l'optique de mieux répondre à des crises internationales impromptues. Depuis le début du XXIe siècle, la France intervient régulièrement dans les Etats africains francophones[364] subsahariens pour des opérations de rétablissement de la paix avec l'aval des Nations Unies ou à la demande des Etats africains d'eux-mêmes, car ceux-ci n'ont pas les moyens logistiques et capacitaires pour relever seuls les nouveaux défis géopolitiques liés aux groupuscules terroristes internationaux. Tandis que le Royaume-Uni intervient régulièrement pour le maintien de la paix dans les pays africains membres du Commonwealth, la France le fait avec des pays francophones. Si les chefs d'Etats africains s'entendent convenablement sur les traités et les accords, leur interprétation en actes politiques sur le terrain s'attarde à tel point que les demandes d'aides extérieures sont cruciales pour la stabilité régionale : interventions au Congo, en Centrafrique, au Tchad, en Côte-d'Ivoire, au Maliou au Rwanda pour la France[365]. Pourtant, les opérations extérieures de la France recouvrent aussi les régions jusque-là inconnues des armées françaises, telles l'Afghanistan, la Libye et la Syrie. Le Livre blanc de 2013 trace la feuille de route pour une armée disposée à l'opération extérieure. Seulement, la crise ukrainienne du début de 2014, même si elle est circonscrite dans l'Est de cette Europe périphérique, relance le débat d'une force armée classique. Les opérations extérieures depuis les attentats du World Trade Center du 9 septembre 2001 de New York et du Pentagone adaptent les forces armées classiques pour des confrontations de type clausewitzien à des confrontations asymétriques. Un dilemme cornélien s'impose au gouvernement sur la transformation en cours des forces armées françaises taillées pour les

---

[363] ***Budget : Paris tente d'éviter le clash avec Bruxelles***. 27 octobre 2014. http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/10/27/20002-20141027ARTFIG00252-la-france-modifie-son-budget-pour-repondre-aux-exigences-de-bruxelles.php

[364] ***Le rôle des organisations régionales africaines dans la prévention des conflits (en Afrique)*** http:// *www.defense.gouv.fr/.../epmes_le_role_des_**organisations**_regionales_**af***

[365] Page 81, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

projections extérieures, un retour à une armée classique préconisée par le nouveau secrétaire général de l'OTAN, Jens STOLTENBERG, dans l'augmentation de l'allocation financière aux armées membres à cause de la confrontation avec la Russie et le respect du pacte de stabilité et de croissance de la zone euro.

Pourtant, le Livre blanc de 2013[366] semble laisser sceptiques les analystes en matière de défense, tel Benoist BIHAN, chercheur en études stratégiques : « *Bien que son objectif soit la détermination d'une stratégie de défense et de sécurité nationale, le Livre blanc sur la défense et la sécurité de 2013 reste loin en deçà de cet objectif. Révélateur d'une identité stratégique en crise, il illustre au contraire la déshérence de la pensée stratégique française contemporaine, et les incohérences de la politique extérieure de la France, tout en soulignant le poids, dans la détermination des options diplomatiques et militaires, des corporatismes* ». Ainsi les prochaines opérations seront-elles définies par des approches des menaces ou des risques avec des capacités qui seront modulées ou définies par anticipation, connaissance, protection, prévention, dissuasion et intervention, ce que Benoist BIHAN dénonce comme le triomphe des corporatismes[367] sur la stratégie.

Le divorce de la France d'avec la structure du commandement militaire intégrée de l'OTAN du 6 mars 1966 décidé unilatéralement par le Général de GAULLE à cause du refus américain de réformer l'Alliance atlantique selon la demande de Paris fit de la défense française, une singularité absolue reposant sur ses propres capacités de défense et de dissuasion nucléaire. Mais cette singularité pour une défense indépendante des Etats-Unis d'Amérique valait à l'Hexagone le pseudonyme d'un allié centrifuge, un allié rebelle et remuant. En conséquence, toutes les initiatives françaises, comme la réactivation de l'UEO dans les années 1980, étaient pertinemment considérées avant tout comme une manœuvre subversive pour affaiblir l'OTAN de la part des pays européens pro-atlantistes. Pourtant, le retour de la France dans le giron atlantiste décidé par le Président Nicolas SARKOZY lors du Sommet de l'OTAN de Kehl-Strasbourg[368] des 3 et 4 avril 2009 n'était qu'un simple acte sur le fait accompli par le destin, le nouvel environnement sécuritaire et le Traité de Maastricht qui amenèrent peu à peu l'Hexagone à son point de départ de 1949, date de la création de l'Alliance Atlantique. Malgré

[366] Pages 30 à 31, ***Livre blanc – Les armées sous pression***, magazine mensuel, Numéro 93 de juin 2013, Défense α Sécurité Internationale, 114 pages.
[367] Page 34, ***Livre blanc – Les armées sous pression***, magazine mensuel, Numéro 93 de juin 2013, Défense α Sécurité Internationale, 114 pages.
[368] ***Déclaration du Sommet de Strasbourg-Kehl***. 3 et 4 avril 2009.
http://www.nato.int/cps/fr/natolive/news_52837.htm?selectedLocale=fr

les multiples déclarations et références à l'autonomie de décision et d'actions nationales des hauts fonctionnaires de l'Elysée, le Livre blanc de 2013 ne fit que renforcer la politique capacitaire française vers la politique globale de l'Union Européenne où Washington court-circuite toutes tentatives d'autonomies de la France, obligeant ainsi Paris à infléchir ses politiques de défense. Lors des tractations internationales pour intervenir en Syrie dans l'optique de faire déchoir le Président syrien Barchar EL-ASSAD, le Chef de l'Etat français François HOLLANDE dut se rétracter[369] après que son homologue américain Barack OBAMA prit la décision de ne pas bombarder la Syrie en raison de l'absence de l'aval du Congrès américain, d'autant plus que la Chine et la Russie s'y opposaient fermement. Pour la première fois dans l'histoire de la Ve République, la France était une alliée plus fidèle des Etats-Unis que le Royaume-Uni dont le Premier Ministre David CAMERON avait essuyé un camouflet de son Parlement dans l'autorisation pour les frappes aérienne sur la Syrie.

Afin de répondre aux nouveaux défis futurs, la France fait d'énormes efforts dans la transformation de ses forces armées et la rénovation de leurs armements. Le retour de la France en 2009 dans l'intégration stratégique et militaire de l'OTAN sous présidence de Nicolas SARKOZY et la mise à disposition de son armée à cette institution atlantique font de Paris le renouveau partenaire plénipotentiaire, quoique l'Hexagone continue de garder ses décisions sur l'utilisation et le déploiement de son arsenal nucléaire comme rôle fondamental de dissuasion[370]. Même si la France put mener avec pertinence et brillance des opérations capacitaires extérieures sous la bannière de l'ONU et de l'Union Européenne, il n'en demeure pas moins que les Forces armées françaises traversent depuis le début du XXIe siècle des crises des fondements politico-stratégiques et capacitaires doctrinaux qui affectent la stratégie nationale et la politique extérieure. Tous les Livres blancs de la politique de défense et de sécurité de la France concourent à la protection des intérêts vitaux, stratégiques et de l'intégrité du territoire et de des mers nationaux ainsi que de l'espace aérien.

---

[369] ***Syrie : la triple humiliation de François Hollande***. 16 septembre 2014. http://www.lepoint.fr/editos-du-point/michel-colomes/syrie-la-triple-humiliation-de-francois-hollande-16-09-2013-1731550_55.php

[370] Page 59, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.

Chapitre 11

Allemagne : le débat des interventions à l'extérieur.

Superficie	357.022 km²
Population	81.471.834
Scolarisation	99 %
Produit intérieur brut[371]	3.634 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	4e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 15.027.886 Femmes : 14.510.527
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 405.438 Femmes : 384.930
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[372]	1,4 % 48,790 milliards $ USA
Effectifs militaires	181.253
Réserve	Données non disponibles

Source CIA

L'Allemagne fédérale contemporaine connut des histoires de défense cahoteuses, car succédant au *Drittes Reich*, sur lequel les Etats vainqueurs de 1945 rejetèrent toutes les fautes et les responsabilités des atrocités de la dernière guerre mondiale. Après avoir été scindée en deux Etats germaniques de régimes politiques différents en 1945 et ensuite démocratiquement réunifiée le 3 octobre 1990 suite à la chute du Mur de Berlin en 1989, l'Allemagne réunifiée continue de porter le fardeau des vestiges du régime hitlérien : la question du réarmement était pendant un temps un sujet presque tabou et la CED en était victime en 1954. Avec la menace croissante de l'Armée Rouge durant la Guerre Froide, la défense de la RFA fut créée et intrinsèquement incluse dans la structure militaire intégrée de l'OTAN dès 1954, de telle manière qu'elle ne pût plus échapper au contrôle des alliés occidentaux. Et la défense de la RDA n'était pas différente avec la supervision directe de l'Union Soviétique. Depuis la réunification des deux Allemagnes, l'article 65a de la Loi Fondamentale fédérale allemande reconnait le ministre fédéral de la défense comme le commandant en chef des forces armées allemandes[373] (*Bundeswehr*) en temps de paix. Mais si l'état de défense (*Verteidigungsfall*)

[371] Données de la Banque Mondiale de 2014.
[372] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014.
[373] Page 60, ***Loi fondamentale pour la République fédérale d'Allemagne (Grundgesetz für die Bundesrepublik Deutschland)***, Edition : Deutscher Bundestag, 143 pages.
http://www.bundestag.de/blob/189762/f0568757877611b2e434039d29a1a822/loi_fondamentale-data.pdf

selon l'article 115a[374] de la Constitution allemande est décrété par le Parlement fédéral, car la *Bundeswehr* est un organe exécutif, le Chancelier fédéral (*Bundeskanzler*) devient *de facto* le commandant des forces armées fédérales (*Oberbefehlshaber*) selon l'article 115b[375]. Pour éviter tout retour à l'emploi abusif des forces armées d'une Allemagne moderne comme ce fut le cas du *Drittes Reich* dans les années trente, son utilisation, sa mobilisation et son déploiement doivent avoir au préalable l'autorisation de la Diète fédérale allemande (*Deutscher Bundestag* – la Chambre basse fédérale), successeur juridique du *Reichstag* à partir de 1949, et du Conseil fédéral (*Deutscher Bundesrat* – la Chambre haute fédérale), comme le stipulent[376] les articles 87a et 87b de la Constitution fédérale.

L'Allemagne possède le triple avantage d'être un maillon fort de l'OTAN, d'être un partenaire incontournable de la construction européenne et de la France, d'avoir une économie remarquablement dynamique (1er rang en Europe et 4e rang dans le monde), et de disposer de la deuxième force conventionnelle du continent faisant d'elle une partenaire obligatoire pour la France dans toutes les initiatives géopolitiques européennes. La 4e économie mondiale est soutenue par la France pour sa candidature et sa revendication afin de devenir membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies[377] : l'Allemagne réunie aspire désormais à jouer un rôle prépondérant sur la scène internationale dû à son rang et à son glorieux passé (hormis la période du *Drittes Reich*). En raison de l'environnement économique instable et de la nouvelle réforme pour ramener l'effectif[378] de 345.000 soldats en 1994 à 170.000 ou 185.000 au maximum vers la première de la décennie de 2000, la conscription[379] fut annulée dès le 1er juillet 2011. La décision fut prise par le ministre allemand de la défense, Karl-Theodor zu GUTTENBERG, dans le but de professionnaliser la *Bundeswehr*. En 2014, la *Bundeswehr*[380] compte un effectif total de 181.253 soldats, dont 61.085 unités de la *Heer* (armée de terre), 29.232 unités de la *Luftwaffe* (armée de l'air), 16.021 unités de la *Deutsche*

---

[374] Page 114, ***Loi fondamentale pour la République fédérale d'Allemagne (Grundgesetz für die Bundesrepublik Deutschland)***, Edition : Deutscher Bundestag, 143 pages.
[375] Page 115, ***Loi fondamentale pour la République fédérale d'Allemagne (Grundgesetz für die Bundesrepublik Deutschland)***, Edition : Deutscher Bundestag, 143 pages.
[376] Pages 80 et 81, ***Loi fondamentale pour la République fédérale d'Allemagne (Grundgesetz für die Bundesrepublik Deutschland)***, Edition : Deutscher Bundestag, 143 pages.
[377] Page 21, ***Livre blanc – Defense et sécurité nationale 2013***, 160 pages.
[378] Page 22, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.
[379] ***L'Allemagne dit adieu au service militaire obligatoire***. 5 juillet 2011. http://fr.euronews.com/2011/07/05/lallemagne-dit-adieu-au-service-militaire-obligatoire
[380] ***Stärke: Militärisches Personal der Bundeswehr*** http://www.bundeswehr.de/portal/a/bwde/!ut/p/c4/DcmxDYAwDATAWVgg7unYAugc8kSWI4OMIesTXXm002D8SeWQy7jRStshc-4p94L0hENCnXEGUvXXSuMKG8FwBd26TD9uIZiT/

Marine (marine allemande), et quelque 30.000 unités du personnel sanitaire, de l'administration et du génie. La réforme en octobre 2000 voit la création de la quatrième organisation militaire, le *Streitkräftebasis*[381] (service logistique et organisationnel) qui compte 42.959 soldats et est appelé aussi à défendre les *Länder*. Cette création typiquement allemande répond à la nécessité d'une Allemagne politiquement et juridiquement organisée autour d'un Etat fédéral. Il fallait attendre des décennies avant que les politiciens allemands ne parvinsent à trouver un consensus pour mettre un terme au service militaire obligatoire en 2011. La décision de la suppression du service militaire obligatoire (*Wehrpflicht*) était un sujet fédéral presque insurmontable en raison de la crainte de l'instrumentalisation des armées professionnelles comme au temps hitlérien, lesquelles inspirèrent des traumatismes omniprésentes dans le moral des Allemands contemporains, parce que le *Besinnung* (retour sur soi) marqua à jamais la conscience collective germanique même si la notion de culpabilité collective[382] n'a jamais été inscrite dans le dossier d'instruction du procès de Nuremberg de 1945 à 1946 pour juger les hauts dignitaire nazis responsables de la Seconde Guerre Mondiale. Rapidement, la démocratie, la fin de l'affrontement idéologique occidental et oriental, les multiples crises économiques et la détermination à profiter des dividendes de la paix exhortèrent les politiciens allemands à adopter une nouvelle approche sur la réforme de la *Bundeswehr*, à démultiplier la quantité des soldats appelés sous le drapeau et à diminuer drastiquement le budget de la défense qui va en dessous de la limité admise de 2,5 % du PIB national selon les critères de l'OTAN.

En dépit des changements positifs intervenus sur le plan politique en Europe depuis l'implosion de l'Union Soviétique, l'environnement international de l'Allemagne contemporaine n'est pas exempt de risques militaires et non militaires menaçant la sécurité et la stabilité, même si, pour la première fois, cet Etat-nation germanique n'est entouré que des pays pacifiques et réconciliés[383] qui renforcent à merveille sa sécurité intérieure immédiate. Pourtant, les risques du terrorisme international, du développement et de la prolifération des armes de destruction massive et les conflits régionaux ne laissent pas l'Allemagne dans ce cadre idéal euphorique très longtemps. Vu que l'Allemagne est membre créateur de l'Union

---

[381] ***Die Streitkräftebasis - die Alleskönner***
http://www.bundeswehr.de/portal/a/bwde/!ut/p/c4/04_SB8K8xLLM9MSSzPy8xBz9CP3I5EyrpHK9pPKUVL3ikqLUzJLsosTUtBI0XlJicWaxfkG2oyIAGesSGg!!/

[382] Pages 10 à 11, GROSSER Alfred, ***La République Fédérale d'Allemagne***, Edition : Presses Universitaires de France, 2e semestre 1963, 128 pages.

[383] ***Germany***. http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/de.htm

Européenne depuis 1958, membre de l'OTAN en 1955, de l'ONU et de l'OSCE en 1973[384], son objectif primordial de la politique de sécurité ne consiste pas qu'à assurer la sécurité et la protection de sa population et à surtout honorer la contraction du fameux Article 5 du Traité de l'Alliance Atlantique Nord, mais aussi de ses intérêts au-delà des prérogatives nationales. Dans cette perspective, l'Allemagne s'implique davantage au sein des différentes institutions de sécurité globales et régionales. L'institution politique à force capacitaire la mieux appropriée pour l'Allemagne de matérialiser son ambition de puissance régionale et globale est l'Union Européenne dont la clef de voute est le Traité de Maastricht du 7 février 1992 instituant la politique étrangère[385]. La place revendiquée à juste titre de l'Allemagne contemporaine l'amène tout naturellement à intervenir militairement au sein de l'UE, de l'ONU et de l'OTAN dans des expéditions capacitaires[386] proches et lointaines, tels l'ex-Yougoslavie, l'Afghanistan, le Liban ou la Géorgie.

Pourtant, lorsque la politique de défense de l'Allemagne s'approcha des armes nucléaires, les voix de Berlin restèrent toujours sujettes à caution[387]. Lors de la crise du Kosovo en 2000, la Secrétaire d'Etat américaine, Madeleine ALBRIGHT, demanda, pendant sa visite à Berlin le 31 mai 2000, à son homologue allemand, le ministre des Affaires étrangères, Joschka FISHER, que l'Allemagne devrait jouer un rôle plus important dans le domaine de la défense, et d'accroître son crédit militaire. Dans une conférence de presse, le Chancelier Gerhard SCHRÖDER se plaignit de la pression persistante des Etats-Unis d'Amérique pour que l'Allemagne contemporaine assumât ses responsabilités à la mesure de son rôle, mais quand Berlin leva sa voix concernant la défense, les anciennes appréhensions d'une Allemagne puissante et hégémonique du temps du *Drittes Reich* ressurgirent dans les esprits parmi les membres de l'UE et de l'OTAN. Aux termes des accords de Paris en 1954 et ceux réitérés du 12 septembre 1990 à Moscou, l'Allemagne réunifiée doit impérativement respecter l'engagement de renoncer à la fabrication, à la possession des armes nucléaires, biologiques et

---

[384] ***Fiche d'information de l'Etat : Allemagne***.
http://www.operationspaix.net/6-fiche-d-information-de-l-etat-allemagne.html

[385] ***Germany global ambition must have a European dimension***. February 12th 2014.
http://www.die-gdi.de/en/the-current-column/article/germanys-global-ambition-must-have-a-european-dimension/

[386] Page 13, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

[387] The New York Times, June 1st 2000, NYT Berlin Says U.S. «*Urges It to Take Bigger Role, Then Calls It Too Aggressive. At a recent meeting with a handful of correspondents here, Chancellor Gerhard Schröder complained that the United States constantly pressed the "new Germany" to assume responsibilities commensurate with its size, but whenever Germany raised its voice, the old misgivings about German power reared their heads once more*».

chimiques et de se soumettre au contrôle du Traité de Non Prolifération des armes de destructions massives[388]. En raison des accords au sein de l'OTAN, l'Allemagne continue de laisser stationner des forces nucléaires américaines sur son sol et de fournir aussi des vecteurs de lancements, détournant juridiquement ainsi les traités de Paris et de Moscou. A quelques années après sa réunification, 68 % des sondés allemands[389] étaient favorables à ce que Berlin participât à des missions des Casques bleus de l'ONU. Le changement de la mentalité allemande en raison du dynamisme géopolitique et géostratégique amena un chambardement dans la défense nationale, telle l'épineuse question de la suppression de la conscription[390] qui faisait polémique au sein de la classe dirigeante et universitaire jusqu'à la prise de la décision finale de la Chancelière Angela MERKEL en 2011.

Afin de répondre aux nouvelles donnes géostratégiques et géopolitiques dans le monde, la *Bundeswehr* est amenée à intégrer les nouvelles facettes des spectres capacitaires aux vœux et aux décisions de la politique de sécurité et de défense globale de l'Allemagne contemporaine[391].

1°) d'assurer la capacité d'action extérieure ;

2°) de contribuer à la stabilité dans le cadre européen et global ;

3°) de garantir la sécurité et la défense nationales ;

4°) de concourir à la défense des alliés ;

5°) d'encourager la coopération et l'intégration multinationales.

La défense de l'Allemagne contre une menace extérieure demeure le fondement politique et constitutionnel de la Bundeswehr. La contribution à la stabilité dans le cadre européen est liée par la PSDC. L'existence même de la *Bundeswehr* tient aussi de la clause de défense mutuelle (*Bündnisfall*)[392] du fameux Article 5 de l'OTAN de porter assistance aux alliés en cas d'attaques et de menaces tierces. L'encouragement et l'intégration multinationale force

---

[388] Page 243, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.

[389] Page 72, Revue franco-allemande N°1, 1992, ***L'Allemagne en Europe et dans le monde*** http://www.dokumente-documents.info

[390] ***Impossible réforme de la Bundeswehr ?***, Florence Gauzy Krieger est assistante à la chaire d'histoire moderne et contemporaine, histoire constitutionnelle et administrative, de l'Université des sciences administratives de Spire, en Allemagne (Deutsche Hochschule für Verwaltungswissenschaften Speyer : www.dhv-speyer.de/Sfisch/gauzy.htm), 2005, 13 pages.
www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=CRII_027

[391] Page 67, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.

[392] Page 15, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.

l'Allemagne à entretenir une force expéditionnaire de 10.000 soldats[393], soit l'équivalence de deux brigades, qui peut intervenir sur deux théâtres différents en même temps ainsi qu'à la participation d'une opération maritime additionnelle : Berlin met donc sur pied une force de projection rapide comme Londres ou Paris. Ainsi la fin de l'affrontement direct au su de la disparition de la Guerre Froide et la nouvelle réforme de la *Bundeswehr* pour répondre à un nouveau schéma dans le cadre de la PSDC mènent-elles tout naturellement l'Allemagne à ne pas entretenir de réservistes et à posséder le minimum capacitaire à la sécurité nationale et à la projection armée destinée à traduire la politique étrangère nationale. Et la politique étrangère allemande est encore et manifestement timorée si l'on la compare à celles de la France et du Royaume-Uni. Depuis les confiscations de toutes les colonies allemandes suite à la défaite de la Première Guerre Mondiale, l'Allemagne envoie la *Bundeswehr* à contre-cœur dans des contrées jusque-là inconnues de l'opinion publique nationale, en Asie et en Afrique. En conséquence, la question longtemps posée sur l'obligation de la *Bundeswehr* à livrer une guerre à un pays tiers en cas d'échec de la médiation onusienne reste d'actualité[394]. Pourtant, il n'empêche que des opérations humanitaires et d'interventions armées sont d'ores et déjà résolues comme le théâtre d'Afghanistan sous l'égide de l'OTAN et de l'Union Européenne.

En ce début du XXIe siècle, la *Bundeswehr* rencontre de nouvelles missions dévolues à sa nouvelle transformation. Les risques des conflits armés sur le territoire allemand du type de la Guerre Froide sont inexistants, la frontière occidentale est repoussée jusqu'en Pologne et une nouvelle ambition nationale et prestigieuse s'emparent d'une nouvelle grande Allemagne réunifiée. La nouvelle conscience collective nationale démocratique exhorte l'Allemagne à jouer de ses influences politiques dans les affaires étrangères en raison de son poids économique et de son économie dynamique, d'autant plus que les conflits asymétriques, les problèmes du terrorisme international et les guerres lointaines des contrées inconnues représentent toujours des risques réels pour la stabilité et les intérêts nationaux. Dans ce contexte, la *Bundeswehr* est appelée à jouer son rôle primaire de gardienne de la sécurité nationale et internationale et à défendre les intérêts nationaux en cas de menaces dans le cadre

[393] Page 6, ***Stationierung der Bundeswehr in Deutschland*** (English version), Edition : Bundesministerium der Verteidigung, Oktober 2011, 138 pages.
http://www.bundeswehr.de/portal/a/bwde/!ut/p/c4/04_SB8K8xLLM9MSSzPy8xBz9CP3I5EyrpHK9pPKUVL3ikqLUzJLsosTUtJJUvaSi_OLkjNLUotQ8_YJsR0UAiDFQHw!!/#par4

[394] Page 15, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

de l'Union Européenne et de l'Alliance Atlantique sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Chapitre 12

Espagne : l'Espagne de la globalisation.

Superficie	505.370 km²
Population	46.754.784
Scolarisation	97,9 %
Produit intérieur brut[395]	1.358 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	13e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 9.603.939 Femmes : 9.116.928
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 217.244 Femmes : 205.278
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[396]	0.9 % 12,765 milliards $ USA
Effectifs militaires[397]	151.177
Réserve	16.199

Source CIA

Les Forces armées espagnoles (*las Fuerzas Armadas Españolas*) ont pour commandant en chef le Roi d'Espagne selon le titre II de l'article 62, alinéa h de la Constitution royale du 31 octobre 1978[398], date à laquelle l'Espagne connaît effectivement la démocratie parlementaire survenant au décès du Général Franco le 20 novembre 1975 à Madrid, lequel gouverna le pays d'une poignée de main de fer depuis sa prise du pouvoir dans le milieu des années 1930. Sur autorisation des *Cortès Générales* (Parlement espagnol), le Roi peut déclarer la guerre ou conclut la paix au su du titre II de l'article 63, alinéa 3 de la Constitution espagnole[399]. Comme toutes les monarchies modernes européennes, le Roi espagnol n'a que des pouvoirs honorifiques et c'est le Premier Ministre, élu démocratiquement par le peuple, qui gère les Forces armées espagnoles par le biais du Ministre de la Défense. Selon son article 8.1, la Constitution espagnole donne pour missions aux Forces armées espagnoles de garantir la souveraineté et l'indépendance de l'Espagne et de défendre son intégrité territoriale et son

[395] Données de la Banque Mondiale de 2014.
[396] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014.
[397] Pages 451 à 455, ***Presupuesto del Ministerio de Defensa***, Edition : Ministerio de Defensa de España, 12 février 2013, 646 pages.
http://www.defensa.gob.es/Galerias/presupuestos/presupuesto-defensa-2012.pdf
[398] Page 22, ***Constitution espagnole du 31 octobre 1975***, 52 pages.
http://www.tribunalconstitucional.es/Lists/constPDF/ConstitucionFRANCES.pdf
[399] Page 22, ***Constitution espagnole du 31 octobre 1975***, 52 pages.

ordre constitutionnel[400]. Se plaçant au 13e rang de l'économie mondiale et au 5e rang dans l'Union Européenne, le Royaume d'Espagne contemporaine subit des marasmes économiques qui affectent durablement ses forces armées. Selon les données du SIPRI, le budget alloué à la défense chute de manière inéluctable, passant ainsi de 2 % du PIB national depuis 1988 à 0,9 % en 2013. Cet amaigrissement financier obligatoire permet diamétralement de moderniser la défense nationale qui fut obsolète et imprégnée de corruption, un vestige du Général Franco, et aussi de supprimer le service militaire obligatoire en 1999.

Dans le but de moderniser les Forces armées espagnoles, le plan *Fuerzas Armadas 2000*[401] fut adopté en 1991 et prévit la diminution numérique graduelle des militaires des trois armées, l'amélioration des moyens capacitaires par l'acquisition de nouvelles armes de fabrication nationale issue des coopérations internationales ou inter-européennes et surtout celles d'américaines et le renforcement de la professionnalisation des soldats qui seraient désormais recrutés sur base de volontariat depuis 1999. Depuis les leçons tirées de sa participation dans l'opération de libération du Koweït en 1991 au côté d'une force multinationale menée par les Etats-Unis d'Amérique sous l'égide de l'ONU, certes très modeste à l'époque selon les propos tenus à l'automne 1993 par le Ministre de la Défense espagnol, Julian GARCIA VARGAS[402], le Royaume d'Espagne entama la modernisation accélérée des Forces armées espagnoles pour être à la norme otanienne et pour permettre une meilleure projection des forces dans le cadre de l'UE et de l'OTAN sous l'égide de l'ONU. La modernisation vit donc la formation d'un certain nombre d'officiers espagnols supérieurs aux Etats-Unis, lesquels préfèrent se doter de l'armement américain qui représente un tiers de l'équipement national. Dans cet élan de transformation pour une meilleure adaptation et intégration dans les structures militaires modernes de l'OTAN et de l'UE, les Forces armées espagnoles comptent un effectif total de 151.177 militaires, dont 83.120 unités dans l'armée de terre, 25.853 unités de l'armée de l'air, 24.768 unités dans la marine et le personnel civil et sanitaire formant le reste du contingent. Etant très mince, la réserve représente quand même 16.199 soldats.

---

[400] Page 6, ***Constitution espagnole du 31 octobre 1975***, 52 pages.
[401] Page 95, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[402] Page 51, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.

Du temps de la gouvernance franquiste et cela jusqu'en 1977, les Forces armées espagnoles étaient dépourvues d'un ministère de la défense[403] et n'avaient pas de schéma de défense nationale cohérente comme les autres pays occidentaux, d'autant plus que le matériel capacitaire était obsolescent et que les structures militaires, inadéquats. Le Royaume d'Espagne était certes ancré à l'OTAN et à l'Europe occidentale par les accords signés en 1953 entre le Général Franco et le 34e Président américain Dwight David EISENHOWER sans pour autant en être membre. Après le décès du Général Franco en 1975 et un pronunciamiento avorté du 23 février 1981, le retour à la démocratie fut accéléré par l'adhésion de Madrid à l'OTAN[404] le 30 mai 1982, à l'Union Européenne en 1986 et à l'UEO en 1988[405]. Auparavant, le régime franquiste fut accepté par l'Occident pour son opposition au bloc communiste et inclus dans le vaste dispositif occidental de défense et de sécurité par la position géographique du pays facilitant la surveillance des sous-marins soviétiques dans la Méditerranée, le passage du détroit de Gibraltar, des îles des Canaries et surtout l'autorisation du stationnement des soldats de l'Alliance Atlantique aux bases aérienne près de Madrid et navale de Rota dans l'extrême point méridional de l'Espagne. Le Royaume fut ainsi incorporé dans la doctrine d'EISENHOWER du 5 janvier 1957 dans la stabilisation et la sécurisation de la Méditerranée après l'effacement effectif des influences du Royaume-Uni et de la France suite à la crise du Canal de Suez en 1956. Après le référendum du 12 mars 1986, l'Espagne décida de son maintien dans l'Alliance Atlantique sans participation aux structures militaires intégrées de l'OTAN[406], de l'interdiction de l'installation, du stockage et de l'importation des armes nucléaires sur son sol et de la réduction graduelle des soldats américains sur son territoire. Par une série graduelle des accords *Bravo, Delta, Echo, Alpha, Foxtrot* et *Charlie* de mai 1990 à août 1992, l'Espagne s'intègre globalement dans la structure militaire de l'OTAN tout en clamant sa spécificité[407]. *De facto*, l'Espagne fut plus atlantiste qu'européenne et sa politique de sécurité et de défense le démontra lors de l'*Opération de libération de l'Iraq* en 2003 aux dépens de la coalition menée par la France et l'Allemagne : les Forces armées espagnoles sous le gouvernement de José-Maria AZNAR y participèrent

---

[403] Pages 102 et 103, PELLISTRANDI Jérôme, ***L'armée espagnole à l'épreuve de la démocratie et de l'Europe***, *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 2/ 2002 (n° 74), Edition : Presses de Sciences Po de Paris, 212 pages.
[404] ***North Atlantic Treaty Organization (NATO)*** with Spain.
http://www.defensa.gob.es/en/politica/seguridad-defensa/contexto/europea-atlantica/OTAN/
[405] Page 49, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.
[406] Page 50, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.
[407] Page 54, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.

avec la coalition menée par les Etats-Unis d'Amérique malgré les protestations des millions d'Espagnols contre la guerre. Cette participation eut pour objectif de renforcer le rôle de puissance moyenne tant recherché par Madrid sur la scène internationale[408]. En termes des moyens capacitaires, l'Espagne figure parmi les pays les mieux dotés de l'Europe. Dans le monde économique, le Royaume se trouve quand même au 13e rang mondial, au 5e rang dans l'UE, juste derrière l'Italie. L'assise de la politique capacitaire étrangère du Royaume d'Espagne se traduit aussi par la construction par le groupe Navantia de l'unique porte-aéronefs[409] de 27.500 tonnes *Juan Carlos I*, opérationnel depuis 2010, qui est aussi le navire amiral et la vitrine du savoir-faire technologique de défense national. En effet, le LHD[410] *Juan Carlos I* peut accueillir un *LCAC* dans son radier et 24 aéronefs, dont une douzaine de *AV-8B Harrier II* : deux *sisterships* du LHD *Juan Carlos I*, HMAS *Canberra* et HMAS *Adelaide*, furent commandés par l'Australie[411] en 2007 et respectivement livrés en 2012 et 2014 pour y être armés. Sans crise économique et financière affectant le Royaume dans la première décennie du XXIe siècle, la marine espagnole aurait possédé deux porte-aéronefs jusqu'en 2020. Seulement, le marasme économique emporta le porte-aéronefs de 17.200 tonnes *Principe de Asturias* qui serait resté en service opérationnel jusqu'en 2020 après sa remise à niveau en 2010. Après vingt-cinq ans de bons et loyaux services, le *Principe de Asturias* allait être désarmé en 2013. Toute comme la France, l'Espagne possède un seul groupe aéronaval dans la projection des forces aéromaritimes, mais de beaucoup plus modeste.

En raison de la géographie du pays, la défense espagnole se déploya autour des axes de la Méditerranée, des Iles Baléares, des deux enclaves contigües du Maroc (Ceuta et Melilla), et des Iles des Canaries : la vue stratégique hispanique tourna seulement vers le sud de l'Europe, car il fut considéré comme des zones instables qui pourraient affecter la sécurité et les intérêts nationaux[412]. Depuis les attentats du World Trade Center de New York et du Pentagone du 9 septembre 2001 et de la rétorsion états-unienne contre les terroristes en Afghanistan, ceux de Madrid du 11 mars 2004, la crise de juillet 2002 de l'Îlot Persil se trouvant 200 mètres de la

---

[408] Pages 56 et 57, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

[409] ***Le porte-aéronefs Principe de Asturias fait ses adieux à la marine espagnole***. 12 février 2013. http://www.meretmarine.com/fr/content/le-porte-aeronefs-principe-de-asturias-fait-ses-adieux-la-marine-espagnole

[410] Voir page 127 pour l'explication du terme LHD.

[411] ***La marine australienne réceptionne le HMAS Canberra***. 5 décembre 2014. http://www.meretmarine.com/fr/content/la-marine-australienne-receptionne-le-hmas-canberra

[412] Page 91, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.

côte du Maroc, l'*Opération de libération de l'Irak*[413] en 2003 et l'Opération *Unified Protector*[414] de l'OTAN en 2011 contre la Libye de KHADAFI sans vrai mandat de l'ONU, la stratégie de la sécurité et de la défense du Royaume d'Espagne évolue sous influence de la doctrine américaine. Désormais, Madrid inclut aussi l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient dans sa planification sécuritaire : l'alignement pro-atlantiste du gouvernement de José Maria AZNAR attira les critiques d'une partie de la classe politique espagnole qui le considéra comme *un élément de divergence avec la politique européenne de sécurité et de défense*[415]. Dès sa prise du poste du Chef de gouvernement du 5 mai 1996, José Maria AZNAR empressa le processus de rénovation militaire autour de trois axes : l'appartenance définitive à la structure militaire intégrée de l'OTAN, à la construction de l'Europe de la défense et enfin à la professionnalisation des armées. Cette dernière décision, retenue le 3 mai 1996, était la plus sensible aux yeux de l'opinion publique, car les objecteurs de conscience étaient toujours d'actualité. En plus des missions confiées par la Constitution nationale en vertu de l'article 8.1, la défense inclut aussi dans ses paramètres, le terrorisme international et l'insécurité provenant des lointaines proches Nations de l'Afrique nordique et sahélienne et du Moyen-Orient. Ayant appartenu à plusieurs organisations internationales de sécurité et de partenariat de paix, l'Espagne s'engage dans des opérations militaires à haut risque de combat en Afghanistan, au Liban, en Somalie, en ex-Yougoslavie, en Géorgie et en Libye.

De régime pro-hitlérien au début de la Seconde Guerre Mondiale puis neutre à la fin du conflit mondial, l'Espagne du Général FRANCO fut entrainée dans une neutralité armée pro-occidentale, car le régime franquiste était de nature anti-communiste. Après son adhésion à l'OTAN en 1982 et à l'UE en 1986, le Royaume d'Espagne abandonna sa neutralité pro-occidentale pour afficher pleinement son appartenance au bloc occidental. En conséquence, les Forces armées espagnoles ne sont plus cantonnées à défendre le territoire national[416], mais aussi à protéger la sécurité nationale et à défendre ses intérêts nationaux et les valeurs

---

[413] Page 47, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

[414] ***NATO and Libya - Operation Unified Protector. February - October 2011***.
http://www.nato.int/cps/en/natolive/71679.htm

[415] Pages 52 à 56, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

[416] ***Spain***.
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/es.htm

occidentales des alliés au-delà de la frontière nationale. Dès lors, le Royaume d'Espagne conçoit une force de projection selon les normes de l'OTAN pour servir non seulement l'Alliance Atlantique mais aussi la politique étrangère de l'UE.

Chapitre 13

Italie : changements et continuités de la politique italienne et son intérêt pour la Méditerranée.

Superficie	301.340 km²
Population	61.016.804
Scolarisation	98,4 %
Produit intérieur brut[417]	2.071 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	9e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 11.247.446 Femmes : 11.348.695
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 288.188 Femmes : 281.671
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[418]	1.6 % 32,657 milliards $ USA
Effectifs militaires[419]	175.700
Réserve[420]	40.000

Source CIA

Selon l'article 87 de la Constitution italienne[421], le Président de la République italienne est le commandant en chef des Forces armées italiennes, préside le Conseil suprême de la défense et a le droit de déclarer la guerre avec au préalable l'autorisation du Parlement de par l'article 78[422]. En réalité, le pouvoir de décision et de gestion des conflits relève plutôt du Chef du gouvernement, auquel le Parlement italien accorde le plein pouvoir de décisions au su de l'article 78 de la Constitution en cas de déclaration de guerre : le Président de la République italienne occupe seulement le fauteuil honorifique, car sans réel pouvoir de décisions. Quant à la défense de la Nation, le service militaire obligatoire fut établi par l'article 52 de la

[417] Données de la Banque Mondiale de 2014.
[418] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014.
[419] Page 141, ***Documento Programmatico Pluriennale per la Difesa per il triennio 2014-2016***, présenté par le Ministre de la Défense PINOTTI Roberta au Parlement italien, Edition : ministère de la Défense italien, 217 pages.
http://www.difesa.it/Content/Documents/nota_aggiuntiva/01_DPP_2014_2016.pdf
[420] ***Italy (European Defence Information)***.
http://www.armedforces.co.uk/Europeandefence/edcountries/countryitaly.htm#Summary
[421] Page 23, ***The Constitution of the Italian Republic***, Edition : service d'archives du Parlement italien, 43 pages.
https://www.senato.it/documenti/repository/istituzione/costituzione_inglese.pdf
[422] Page 21, ***The Constitution of the Italian Republic***, Edition : service d'archives du Parlement italien, 43 pages.

Constitution[423] de la République italienne, lequel fut par la suite suspendu le 14 novembre 2000[424], approuvé par le Parlement au vu de la loi 4233-B du 29 juillet 2004[425], et renforcé par l'amendement numéro 66 relatif à l'ordonnance militaire du décret républicain du 15 mars 2010[426]. Cette réforme républicaine, certes relativement tardive par rapport au Royaume-Uni ou à la France, classe les Forces armées italiennes parmi les pays les plus modernes dont l'appel au service sous le drapeau national relève désormais de l'esprit de volontariat exempt de contrainte juridique. Pourtant, en cas de guerre ou de crise grave, l'article 52 fait force juridique et la conscription est ainsi ré-établie par nécessité des intérêts nationaux. Selon la programmation trisannuelle de 2014-2016 du gouvernement, les Forces armées italiennes ont un effectif total de 175.700 soldats, dont 101.783 unités dans l'armée de terre[427], 31.809 unités dans la marine[428], et 42.108 unités dans l'armée de l'air[429]. A ces trois armées, l'Italie compte aussi sa gendarmerie (*Arma dei Carabinieri*) comme la quatrième composante de ses Forces armées italiennes avec un effectif total de 103.893 unités[430] chargées de la sécurité intérieure. En raison de la modernisation pour mieux servir l'OTAN, l'UE et l'ONU et à cause de la crise économico-financière, les Forces armées italiennes reçurent en 2014 quelque 32,6 milliards de dollars USA qui représentent 1,6 % du PIB, loin des exigences de 2,5 % recommandées par l'Alliance Atlantique, et voient leurs effectifs fondre de 290.000 soldats au début de 2.000 à 175.700 soldats en 2015. Selon les études du SPIRI, le budget de la défense italienne suivit une courbe répondant aux multiples crises régionales: de 1988 à 1998, le PIB de la défense évolua négativement de 2,3 % à 1,9 % en dix ans; de 1999 à 2004, le financement de la défense fut dopée par les crises du Kosovo, l'opération *Enduring Freedom*

---

[423] Page 15, ***The Constitution of the Italian Republic***, Edition : service d'archives du Parlement italien, 43 pages.

[424] Page 106, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

[425] ***Italy - Military Personnel***.
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/it-personnel.htm

[426] ***d.lgs. 15 marzo 2010, nº 66 Codice dell'ordinamento militare dal sito web del Ministero della Difesa***
http://www.difesa.it/Content/Documents/Codice_aggiornato_con_DLgs_24febbraio2012.pdf

[427] Page 142, ***Documento Programmatico Pluriennale per la Difesa per il triennio 2014-2016***, présenté par le Ministre de la Défense PINOTTI Roberta au Parlement italien, Edition : ministère de la Défense italien, 217 pages.

[428] Page 143, ***Documento Programmatico Pluriennale per la Difesa per il triennio 2014-2016***, présenté par le Ministre de la Défense PINOTTI Roberta au Parlement italien, Edition : ministère de la Défense italien, 217 pages.

[429] Page 144, ***Documento Programmatico Pluriennale per la Difesa per il triennio 2014-2016***, présenté par le Ministre de la Défense PINOTTI Roberta au Parlement italien, Edition : ministère de la Défense italien, 217 pages.

[430] Page 197, ***Documento Programmatico Pluriennale per la Difesa per il triennio 2014-2016***, présenté par le Ministre de la Défense PINOTTI Roberta au Parlement italien, Edition : ministère de la Défense italien, 217 pages.

en Afghanistan et *l'Opération de libération de l'Irak* de Saddam HUSSEIN avec une constance nette de 2 % du PIB; après 2005, le budget alloué aux Forces armées italiennes s'effondra jusqu'à 1,6 % en 2014 sur fonds du dividende de la paix et surtout de la crise économique et financière. Sur présentation de la nouvelle réforme du Ministre de la Défense, l'amiral Giampaolo di PAOLA, en 2012, le Président du Conseil des ministres italiens, Mario MONTI, voulut réduire les effectifs[431] des Forces armées italiennes à seulement 150.000 soldats dans dix ans et cela sans oublier la suppression drastique des postes des officiers supérieurs (généraux, maréchaux et colonels) : le but de la réforme fut de répartir correctement le budget de la défense de 50 % pour le personnel et le reste dans le matériel militaire (acquisition ou modernisation). En termes de puissance économique en 2013, l'Italie se classa au 4e rang dans l'UE et au 9e dans le monde, ce qui lui conféra indéniablement une place influente assez importante au sein de la Communauté européenne.

Avant la chute du Mur de Berlin en 1989, l'Italie bâtit sa politique de défense en s'orientant primordialement vers l'Est[432], contre le Pacte de Varsovie. Rome est une fervente partisane de l'Alliance Atlantique, d'autant plus que l'Italie héberge des bases aériennes et navales de l'OTAN dans la Méditerranée : toutes les opérations de l'Afrique du Nord, du Proche-Orient et même du Moyen-Orient peuvent se faire directement à partir du pays. Enfin, l'Italie abrite la VIe flotte américaine dans la Méditerranée, dont le quartier général se trouve à Naples[433]. Du temps de la Guerre Froide, aucun sous-marin soviétique ne s'aventura dans la Méditerranée à cause des points de passage étroits qui sont surveillés par l'Espagne et le Royaume-Uni à partir du détroit de Gibraltar et celui des Dardanelles sous contrôle de la Turquie. A part le Nord-Est du Pays qui fut la possible et probable porte d'entrée de l'Armée Rouge en cas d'offensive de grande envergure avec la Yougoslavie comme un cordon sanitaire politico-neutre sans influence soviétique, l'Italie fut une consommatrice nette de la défense occidentale plus qu'une contributrice de premier ordre[434]. Cette sérénité presque absolue mit l'Italie dans un état de laxisme dans la défense et d'économie capacitaire, lesquels permettent toujours à Rome de se détourner des contraintes juridiques, géo-stratégiques et géo-politiques de l'alliance occidentale pour se livrer à des relations énergétiques et

---

[431] ***Monti met les forces armées italiennes au pain sec***. 15 février 2012. http://www.lefigaro.fr/international/2012/02/15/01003-20120215ARTFIG00678-monti-met-les-forces-armees-italiennes-au-pain-sec.php

[432] Pages 205 à 206, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.

[433] Voir page 66 de cette thèse pour le positionnement des flottes américaines dans le monde.

[434] Page 109, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.

commerciales avec des pays qui sont même classés dans la liste des Nations à risque par l'OTAN et l'UE. Cette attitude se traduisit à jour par l'indécision et par le refus de Rome de participer à des opérations militaires de protection des civils en Libye en 2011 dès la première phase de tractations des négociations et de pressions internationales sur Mouammar KHADAFI. Sous pressions, le Président du Conseil italien, Silvio BERLUSCONI, accepta la participation italienne par l'envoi et la mise à disposition des avions de combat pour épauler l'OTAN[435] dans les campagnes libyennes.

Selon le parti au pouvoir et la personnalité du Chef de gouvernement, l'Italie reprit lentement la stratégie de la défense nationale en optant trois positions qui furent en même temps opposées et unies[436]. Depuis les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, l'Italie est concernée par les nouvelles formes de mouvements de déstabilisation inconnue du temps de la Guerre Froide : le terrorisme international, la guerre hybride et la prolifération des armes de destruction massive. En s'engageant dans la PESD, Rome adopte les mêmes décisions de l'UE et met ses forces armées à la disposition de la Communauté européenne. Pourtant, l'évolution de l'orientation de l'inclinaison de la défense de l'Italie vers l'UE ne change pas le haut degré de l'atlantisme du pays, même s'il y avait eu une certaine forte déclaration du gouvernement de Silvio BERLUSCONI lors de la conférence de Bruxelles le 20 novembre 2001 pour soutenir la politique capacitaire européenne[437]. La deuxième position de l'Italie en matière de défense est la coalisation gouvernementale qui fait aussi sentir le clivage politique interne au sein de l'UE lors des débats sur la politique étrangère de la Communauté européenne. Enfin, la troisième position est le comportement du chef de gouvernement qui traduit aussi la ligne de conduite de l'Italie, comme ce fut le cas manifeste des décisions contradictoires de Silvio BERLUSCONI avant les frappes aériennes sur la Libye en 2011 : de tout temps, le clientélisme prime sur la politique sécuritaire nationale. Dans le concept moderne calqué sur le modèle étatsunien, les Forces armées italiennes doivent défendre les intérêts nationaux qui pourraient être menacés par quelques formes que ce soient. D'où l'organisation et la mise à disposition des institutions internationales ou européennes d'une partie de leurs forces armées prêtes à être projetées dans une zone en crise.

---

[435] ***En direct : La Libye bombardée***. 20 mars 2011.
http://www.lexpress.fr/actualites/1/actualite/en-direct-la-libye-bombardee_974226.html

[436] Pages 104 et 105, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

[437] Pages 106 et 107, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

Quoique l'Italie ait un rôle discret sur la scène internationale en raison de son unique politique étrangère, car Rome privilégie toujours la diplomatie dans la défense et la sécurité, cela n'empêche pas sa revendication de puissance moyenne. Faisant beaucoup d'effort dans ce sens, l'Italie possède deux groupes aéronavals se structurant autour des porte-aéronefs *Cavour*[438] de 28.000 tonnes embarquant 24 aéronefs, dont 16 *AV-8B Harrier II* qui seront remplacés par des *F-35 B Lightning II* dans la décennie et *Giuseppe Garibaldi* de 13.000 tonnes avec 12 *AV-8B Harrier II* ou 18 hélicoptères de combat : le tonnage des bâtiments de guerre est aussi le meilleur moyen contemporain de refléter sa puissance politique et capacitaire. Et la marine italienne est considérée comme la sixième puissance dans le monde[439]. Etant conscient dans le sens du rôle de son influence grandissante, au moins au sein de l'UE dans ses décisions, l'Italie participe à des actions capacitaires sous la conduite de l'OTAN, de l'UE et de l'ONU. Quoique réticente dans l'*Opération Iraqi Freedom* en 2003, l'Italie épaula par la suite les Etats-Unis dans des missions de maintien de la paix en Irak, ce qui lui valut l'attentat terroriste le 12 novembre de la même année à la base militaire de *Maestrale*[440], près de Nassiriya, dans le sud de l'Irak. L'Italie contribue aux efforts otaniens, européens et onusiens en envoyant ses soldats dans des zones chaudes, tels l'Irak, l'Afghanistan, le Kosovo, la Somalie ou encore la Géorgie. Pour la première fois, l'Italie envoya en novembre 2013, un groupe aéronaval complet dans l'Océan Indien pour des missions non combattantes certes, mais pour des exercices aéronavals avec des alliés. Dans la ligne de conduite du Chef de gouvernement Mario MONTI, l'Italie déploie timidement certes ses influences au-delà de la Méditerranée par des moyens autres que la diplomatie.

L'Italie, longtemps cantonnée à une défense passive malgré un budget de défense représentant la moitié de celui de la France ou du Royaume-Uni, privilégie la diplomatie pour ses politiques étrangères dans l'optique de sécuriser ses intérêts nationaux, d'autant plus que Rome se sent pratiquement protégé par l'OTAN. Ce point de vue explique la préférence de l'Atlantisme aux dépens de la PESD et de l'UE malgré des efforts des gouvernements

---

[438] ***Le groupe aéronaval italien en route pour l'Océan Indien***. 21 novembre 2011.
http://www.meretmarine.com/fr/content/le-groupe-aeronaval-italien-en-route-pour-locean-indien

[439] ***Marina Militare Italiana (Italian Navy)***
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/it-marina.htm

[440] Page 112, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

successifs pour donner de l'élan à la politique européenne. Avec des menaces multiformes et furtives, l'Italie redéfinie sa politique de défense et de sécurité sans toutefois remettre en cause ses cultures politico-stratégiques.

TROISIEME PARTIE

Le statut individuel des autres membres européens.

A part les Cinq puissants de l'Union Européenne, tous les autres membres européens ont des politiques extérieures et inter-européennes différentes les unes des autres de par la nature de leur existence nationale, enrichissant ainsi les affaires extérieures communautaires qui sont parfois contradictoires et insurmontables. Pourtant la sécurité inter-européenne et limitrophe les réunit tous dans les négociations communautaires et internationales.

Chapitre 14

Participation à la défense occidentale dans la neutralité - les puissances européennes secondaires.

Durant la Guerre Froide, l'Autriche, la Suède, la Finlande, l'Irlande et la Suisse[441] choisirent la politique de neutralité dans l'affrontement idéologique entre l'Occident et l'Union Soviétique. Depuis la disparition du partage du monde entre deux blocs distincts, ces cinq pays révisèrent peu ou prou leur neutralité, d'autant plus que les récentes recherches et les déclarations ouvertes et publiques démontrèrent l'organisation des *armées secrètes de l'OTAN* sous la conduite de la CIA et du MI6 non seulement dans les pays alliés, mais aussi dans tous les pays neutres du temps de la Guerre Froide[442], y compris la neutralité cinq fois séculaire de la Suisse : ces *armées secrètes*, impliquant aussi des personnalités politiques de ces pays neutres, furent connues sous le code de « *Stay behind* » pour lutter contre une possible occupation soviétique de l'ensemble du continent européen et la découverte des caches d'armes dans les années 1990 fut à l'origine des scandales politiques qui furent vite étouffés, oubliés et classés sans suite. Pourtant, leur neutralité était et reste toujours l'adhésion à la démocratie et aux valeurs occidentales. Au moment où la Finlande présida la présidence tournante de l'Union Européenne, la Première Ministre finlandaise, Matti VANHANEN, répondit aux questionnements du parlementaire socialiste allemand, Tobias PFLÜGER, sur la nécessité d'une défense européenne et de la participation des membres neutres de la Communauté européenne en la matière lors du débat du 5 juillet 2006 au Parlement Européen

[441] Le cas de la Suisse n'est pas inclus dans les études de cette thèse.

[442] Page 123, GANSER Daniele, PRADOS John (préfacier), ***Nato's secret armies: operation Gladio and terrorism in Western Europe***, Edition : London : Frank Cass, Collection : Contemporary security studies, 2005, 315 pages.

de Strasbourg : « *Tobias PFLÜGER a qualifié la Finlande de neutre. Je me dois de le corriger sur ce point: la Finlande est membre de l'UE. Nous étions jadis un pays politiquement neutre, à l'époque du rideau de fer. À présent, nous sommes membres de l'Union, partie à cette communauté de valeurs, qui dispose d'une politique commune ainsi que d'une politique étrangère commune* »[443]. La déclaration finlandaise en matière de neutralité reflète les multiples facettes de neutralité et d'adhésion à la défense et à la sécurité de l'ensemble de l'Europe de l'Autriche, de la Suède, de la Finlande et de l'Irlande par des clauses spéciales instituées dans le Traité de Lisbonne de 2007. Et la clause de solidarité de l'article 222[444] et la défense mutuelle de l'Union Européenne[445] de l'article 42[446] obligent les pays neutres partie prenante à la Communauté européenne de réagir en apportant aides et assistances à des membres en danger d'actes terroristes ou de catastrophes naturelles. A cause du déséquilibre entre Etats et sociétés, le terrorisme et les conflits armés ne cessent de gagner du terrain politique et territorial, forçant ainsi le destin des pays autrefois neutres à se poser des questions sur leur sécurité et les relations internationales contemporaines.

Autriche : la neutralité remise en cause ?

Superficie	83.871 km^2
Population	8.223.023
Scolarisation	98 %
Produit intérieur brut[447]	415 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	28e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 1.941.110 Femmes : 1.910.434
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 48.108 Femmes : 45.752
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[448]	0,8 % 3,230 milliards $ USA

[443] ***Débat général au Parlement Européen de Strasbourg du 5 juillet 2006***. http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+CRE+20060705+ITEM-002+DOC+XML+V0//FR

[444] Pages 175, PRIOLLAUD François-Xavier, SIRITZKY David (co-auteur), ***Les traités européens après le traité de Lisbonne***, Textes comparés, Edition : ©La documentation française, 2010, 431 pages.

[445] Pages 28 et 29, DUMOULIN André, MANIGART Philippe (co-auteur), ***Opinions publiques et politique européenne de sécurité et de défense commune : acteurs, positions, évolutions***, Edition : Groupe de Boeck, 2010, 538 pages.

[446] Pages 42 à 44, PRIOLLAUD François-Xavier, SIRITZKY David (co-auteur), ***Les traités européens après le traité de Lisbonne***, Textes comparés, Edition : ©La documentation française, 2010, 431 pages.

[447] Données de la Banque Mondiale de 2014.

[448] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014.

Effectifs militaires[449]	29.533
Réserve[450]	60.000

Source CIA

A la veille de la Seconde Guerre Mondiale, l'Autriche fut annexée par Adolf HITLER au *Drittes Reich* le 12 mars 1938. Pourtant, cet *Anschluss* ne fut pas reconnu par d'autres pays européens, y compris l'Union Soviétique. Au lendemain de la dernière guerre mondiale, l'Autriche recouvra son indépendance certes surveillée et fut occupée par les forces armées française, anglaise, étatsunienne et soviétique en quatre zones d'influences comme l'Allemagne vaincue. Avec l'approbation des quatre puissances victorieuses en Europe, l'Autriche accéda à sa plénitude d'indépendance reconnue de par le monde par le Traité d'Etat du 1er mai 1955. Lequel traité imposa à la nouvelle République d'Autriche d'être neutre dans sa politique et sa défense. La loi constitutionnelle du 26 octobre 1955 entérina, après adoption du Conseil National autrichien, dans son premier article[451], la neutralité permanente de l'Autriche, son indépendance dans les affaires extérieures et sa non-implication dans les conflits ultérieurs par l'interdiction du stationnement et du passage de son territoire et de son espace aérien par des armées étrangères ou belligérantes. Dès la restitution de son indépendance, les forces armées victorieuses occupantes quittèrent l'Autriche dans la même année. *De facto*, l'Autriche échappa de justesse à l'occupation permanente de son territoire par la France, le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Soviétique. Mais ses forces armées n'ont pas le droit de posséder des armes de destruction massive, ni des artilleries pouvant lancer des obus à plus de 30 km, ni des obus propulseurs, et ni engager des étrangers dans leurs rangs. Et les restrictions sur les types d'armes imposées par le Traité d'Etat de 1955 ne furent que partiellement remises en cause par les conflits de l'ex-Yougoslavie. Quoique neutres, les Forces armées autrichiennes n'utilisent que des armements occidentaux une fois que celles de l'Union Soviétiques furent affectées par l'obsolescence programmée dans les années soixante.

[449] ***Defence Data of Austria in 2010***.
http://eda.europa.eu/info-hub/defence-data-portal/Austria/year/2010
[450] ***AUSTRIA (European Defence Information)***.
http://www.armedforces.co.uk/Europeandefence/edcountries/countryaustria.htm
[451] ***Loi constitutionnelle portant sur la neutralité de l'Autriche (26 octobre 1955)***.
http://www.cvce.eu/obj/loi_constitutionnelle_portant_sur_la_neutralite_de_l_autriche_26_octobre_1955-fr-670aa09c-4d4b-451a-84f2-23f2f9c8cb06.html

Selon l'article 79 des lois constitutionnelles de la République de l'Autriche (*Österreichische Bundesverfassungsgesetze*)[452], les Forces armées autrichiennes ont pour missions de défendre l'Autriche contre toutes agressions, de protéger les institutions constitutionnellement établies et la liberté démocratique de la population, de maintenir l'ordre et la sécurité intérieurs, et de porter assistances aux victimes en cas de catastrophes naturelles de grande ampleur[453]. Les Forces armées autrichiennes, *organisées d'après les principes d'un système de milice*, sont une institution militaire servant à protéger et à sécuriser la Nation entière sans possibilité d'élaboration de vraies stratégies d'anticipation des menaces exogènes et de poursuite de représailles à l'extérieur du territoire national[454]. En théorie, le chef des Forces armée autrichiennes est le Président de la République d'Autriche. En réalité, le pourvoir de décision relève plutôt du Chancelier. Les Forces armées autrichiennes comptent 29.533 soldats, dont 14.000 unités de l'armée de terre, 11.000 unités dans le support logistique et 3.500 unités de l'armée de l'air, et cela sans compter une importante réserve de 60.000 soldats. Depuis la Chute du Mur de Berlin en 1988, l'allocation du budget de la défense s'abaissa continuellement, passant de 1,3 % du PIB en 1988 à 0,8 % du PIB en 2014, soit le plus bas taux de l'Europe. Quantitativement, la dépense en la défense représenta en 2014 une somme de 3,230 milliards $ USA. Le *Bundesheer* est une armée de conscrits et la tentative du Chancelier social-démocrate Werner FAYMANN de professionnaliser les Forces armées autrichiennes fut rejetée par le référendum du 20 janvier 2013[455] avec 60 % de voix pour le maintien du service militaire obligatoire. La similitude de l'utilisation et du déploiement de l'*Österreichisches Bundesheer* et de la *Deutsche Bundeswehr* rappela la prudence des forces armées de l'Autriche et de l'Allemagne : les forces armées furent seulement institutionnalisées en la défense du territoire national et purent être déployées en cas de catastrophes naturelles dans le pays. En termes d'économie en 2013, l'Autriche se classa au 11e rang dans l'EU et au 28e rang dans le monde. En dépit de ses efforts d'intermédiaire de premier rang dans le dialogue entre l'Occident et les anciens pays d'Europe centrale et orientale, sa modestie et sa neutralité effacent Vienne de toutes les grandes influences et décisions au sein de l'EU, d'autant plus que le pays, comme l'Allemagne, n'est entouré que des voisins paisibles et partenaires de la paix.

---

[452] Page 92, ***Lois constitutionnelles de l'Autriche - Österreichische Bundesverfassungsgesetze***.
https://www.vfgh.gv.at/cms/vfgh-site/english/downloads/englishverfassung.pdf
[453] ***Tasks of the Austrian Armed Forces***
http://www.bundesheer.at/english/forces/tasks.shtml
[454] Page 72, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[455] ***Autriche - Un oui massif à la conscription***. 20 janvier 2013.
http://www.courrierinternational.com/article/2013/01/24/un-oui-massif-a-la-conscription

A la fin de la Guerre Froide, l'Autriche remit officiellement en cause la défense nationale qui avait été planifiée par le plan *Raumverteidigung*[456]. Cette stratégie consistait à défendre le territoire découpé en zone, relevant de l'armée de milice, contre une percée éventuelle du Pacte de Varsovie : *la neutralité permanente autrichienne était le mensonge de toute une vie*[457] ; l'URSS établissait des plans précis pour envahir et traverser l'Autriche neutre ; les Etats-Unis d'Amérique savaient pertinemment bien le ralliement automatique de l'Autriche au camp Occidental en cas d'agression soviétique, selon le communiqué de l'ambassadeur américain à Vienne, Llewellyn THOMPSON, envoyé à Washington en 1956. La remise en cause de la politique de défense a tenu à plusieurs causes et effets. Tout d'abord, la Chute du Mur de Berlin du 9 novembre 1989 et la désintégration de l'Union Soviétique consommée du 26 décembre 1991 marquant officiellement la fin de la Guerre Froide remit l'Autriche dans une ère des relations internationales nouvelles. Dès le 6 novembre 1990, l'Autriche fit circuler une communication diplomatique envers les anciennes puissances victorieuses sur l'obsolescence de certaines dispositions du Traité d'Etat autrichien[458] du 1er mai 1955, surtout les clauses militaires et aériennes des articles 12 à 16 imposant une stricte neutralité non-armée. Ensuite, le débordement du conflit de l'ex-Yougoslavie à partir de 1992 fut observé par des intrusions et des affrontements dans l'espace aérien[459] de l'Autriche, causant un prompt appel d'urgence des réservistes. Ces trois événements eurent pour conséquences immédiates la connaissance de l'obsolescence de certaines dispositions du Traité d'Etat autrichien de 1955 par les puissances victorieuses et l'adhésion de l'Autriche au partenariat pour la paix avec l'OTAN en 1990[460] et à l'UE en 1995. En décembre 2001, l'Autriche neutre permit le transit des avions militaires américains dans son espace aérien pour acheminer du matériel pour la lutte contre le terrorisme en Afghanistan[461]. Devant la commission de la défense du Parlement, le Chancelier Wolfgang SCHÜSSEL déclara le 9 décembre 2003 que

---

[456] Page 74, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.

[457] Page 30, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

[458] GEHRARD Hafner. L'"obsolescence" de certaines dispositions du Traité d'État autrichien. In: *Annuaire français de droit international*, volume 37, 1991. pp. 239-257.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/afdi_0066-3085_1991_num_37_1_3016

[459] Page 73, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.

[460] ***Les partenaires européens "neutres" de l'OTAN : contributeurs utiles ou passagers clandestins ?***
http://www.nato.int/docu/review/2013/Partnerships-NATO-2013/NATOs-neutral-European-partners/FR/index.htm

[461] Page 31, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

« *le fait de collaborer à la PESD allait inévitablement entrainer un amendement de la Constitution et de la loi sur la neutralité, mais que cela n'impliquerait pas pour autant la fin de la neutralité* »[462]. La dernière réforme des forces armée autrichiennes remonta à 2010 et s'aligna sur l'architecture de la sécurité de l'Union Européenne[463]. Depuis la fin de la Guerre Froide, la *Bundesheer* participa aux types de missions *Petersberg*, missions humanitaires et de maintien de la paix, dans l'ex-Yougoslavie et aussi au Liban.

Affichant une neutralité permanente dans son Traité d'Etat du 1er mai 1955, l'Autriche réorienta sa politique extérieure vers une sécurité globale en s'intégrant dans l'UE en 1995. L'Autriche milite pour une défense européenne dans sa forme de neutralité et pour une communauté européenne de défense hors des influences de l'OTAN tout étant membre du partenariat pour la paix avec l'Alliance Atlantique. Malgré leur modeste contribution dans les missions sous les auspices de l'ONU, les Forces armées autrichiennes se modernisent constamment dans l'optique de pourvoir répondre à tout type de missions *Petersberg*.

Suède : une ouverture croissante à l'action internationale.

Superficie	450.295 km^2
Population	9.732.800
Scolarisation	99 %
Produit intérieur brut[464]	559 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	22e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 2.065.691 Femmes : 1.996.764
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 54.960 Femmes : 52.275
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[465]	1,2 % 6,519 milliards $ USA
Effectifs militaires[466]	12.000

[462] Page 31, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.
[463] ***Austria – introduction***.
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/at.htm
[464] Données de la Banque Mondiale de 2014
[465] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014.
[466] ***Kingdom of Sweden***.
http://www.armedforces.co.uk/Europeandefence/edcountries/countrysweden.htm#Summary

Réserve[467]	6.348

Source CIA

Depuis la fin de la guerre napoléonienne en 1815, le Royaume de Suède entretient une politique neutre en matière de défense malgré les risques de débordement politico-militaire durant la Seconde Guerre Mondiale et la Guerre Froide[468]. Les Forces armées suédoises (*Försvarsmakten*) ont pour commandant en chef un général ou un amiral à quatre étoiles qui dépend du Ministère de la Défense et du Premier Ministre pour toutes actions militaires. Les Forces armées suédoises commencent en 2010 leur pleine phase de transformation vers l'armée de métier en 2018. Depuis 2010, l'enrôlement obligatoire pour le service national est suspendu en temps de paix et la conscription sera complètement abolie en 2018. Les quatre principales missions des Forces armées suédoises[469] sont de protéger l'intégrité territoriale, de défendre la Nation en cas d'invasion et d'en expulser l'envahisseur, de porter assistance à la population en cas de catastrophes naturelles, et enfin de participer à des missions de type Petersberg de l'ONU et de l'UE à l'étranger. En termes de puissance économique, la Suède se classa au 7e rang dans l'Union Européenne et au 22e rang dans le monde en 2013. En 2013, le Royaume de Suède alloua à ses forces armées 6,519 milliards $ USA, dont la moitié alla à l'entrainement et à la solde et l'autre moitié, aux recherches-développements et aux acquisitions du matériel militaire. En 2010, la défense de la Suède compte un matériel humain de 12.000 soldats, dont 6.000 unités de l'armée de terre, 2.500 unités de la marine, 3.500 unités de l'armée de l'air. A ces trois armées classiques s'ajoutent les quelque 21.204 gardes nationales (*Hemvarnet*) et les 6.348 réservistes. La plupart des gardes nationales étaient des soldats actifs dans les trois armées et sont ensuite volontaires pour demeurer dans le *Hemvarnet*. Depuis 2010, la garde nationale vit fondre son personnel de 42.000 unités à 22.000 unités en 2014, tandis que l'armée de terre vit le nombre de ses bataillons passant de 116 à 7. Ce sont les deux branches armées les plus touchées par la réforme et la réduction du budget alloué à la défense. Selon le SIPRI, le budget de la défense dégringola de 2,5 % du PIB en 1989 à 1,2 % du PIB en 2013. La baisse constante du budget de la défense et la compression des unités de combat inquiétèrent le chef d'état-major, le général Sverker GÖRANSON, qui déclara, lors de la discussion du budget pour 2014, que la Suède tomberait

[467] ***Försvarsmakten i siffror***.
http://www.forsvarsmakten.se/sv/information-och-fakta/forsvarsmakten-i-siffror/
[468] ***Kingdom of Sweden***.
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/se.htm
[469] ***The Swedish Armed Forces***.
http://www.forsvarsmakten.se/en/

très vite en cas d'attaques simultanées sur deux fronts[470]. Les inquiétudes du chef d'état-majeur se firent jour à l'aune des attaques simulées des bombardiers stratégiques russes décollant de Saint-Petersberg vers l'île suédoise de Gotska Sandön, à quelque 100 km de Stockholm, le 29 mars 2013. Et aucun chasseur suédois *JAS-39 Gripen* ne put décoller pour les intercepter si ce n'était que deux chasseurs *F-16 Fighting Falcon* danois de l'OTAN basés en Lituanie[471]. Après la sonnette d'alarme du chef des Forces armées suédoises et l'incident des avions russes, les politiciens reconnurent la faiblesse dans la défense nationale.

Depuis que le Royaume de Suède[472] adhéra à l'ONU en 1946, à l'OSCE en 1975, au programme de partenariat pour la paix de l'OTAN en 1994 et à l'Union Européenne en 1995, et que l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie devinrent membres de la Communauté européenne en 2004, le climat de sécurité du Royaume marqua une confiante considérable[473]. En tant qu'Etat neutre et non-aligné depuis plus de deux siècles, la Suède bâtit sa politique de défense pour préserver son intégrité territoriale, pour contribuer à faire décroitre les tensions politico-militaires dans son voisinage immédiat et pour permettre l'accomplissement des engagements internationaux[474]. Pour la Suède, l'insécurité régnait plutôt dans l'Arctique. Seulement la sécurité nationale contemporaine prend désormais en compte les problèmes d'insécurité liés au terrorisme international et l'émergence politico-militaire de la Russie qui perturbent la stratégie de non-belligérance de la Suède. En entrant dans l'UE, le non-alignement de la Suède mit Stockholm dans le refus de s'engager[475] dans la défense mutuelle comme le stipule l'article 42 du Traité de Lisbonne[476]. La Suède[477] est membre du partenariat pour la paix de l'OTAN depuis 1994 et une contributrice enthousiaste à ses missions à l'étranger. Ce

---

[470] ***La Suède se découvre sans défense***. 15 janvier 2013. http://www.lefigaro.fr/international/2013/01/15/01003-20130115ARTFIG00620-la-suede-se-decouvre-sans-defense.php

[471] ***La Suède aux prises avec sa politique de défense***. Juillet 2013. http://www.css.ethz.ch/publications/pdfs/CSS-Analyse-138-FR.pdf

[472] ***Fiche d'information de l'État : Suède***. http://www.operationspaix.net/170-fiche-d-information-de-l-etat-suede.html

[473] Page 173, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

[474] Page 158, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.

[475] Page 176, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

[476] Pages 42 à 44, PRIOLLAUD François-Xavier, SIRITZKY David (co-auteur), ***Les traités européens après le traité de Lisbonne***, Textes comparés, Edition : ©La documentation française, 2010, 431 pages.

[477] ***Les partenaires européens "neutres" de l'OTAN : contributeurs utiles ou passagers clandestins ?*** http://www.nato.int/docu/review/2013/Partnerships-NATO-2013/NATOs-neutral-European-partners/FR/index.htm

rapprochement lointain de Stockholm à l'Alliance Atlantique explique une crédibilité limitée de la garantie de la défense européenne, laquelle relance le débat sur la question d'une adhésion possible de la Suède à l'OTAN. En tant que partenaire pour la paix avec l'Alliance Atlantique, la Suède ne peut pourtant pas bénéficier l'aide de l'OTAN en cas d'agression. Pour cette raison, il ne reste plus que la maigre défense de la Communauté européenne en attendant des changements radicaux de la politique étrangère nationale : les deux cents ans de la neutralité du Royaume de Suède pourraient en ressentir des difficultés en raison de la maintenance de la politique de non-alignement, d'autant plus que sa neutralité fut violée à l'image des incursions russes dans ses espaces et mer territoriaux. En raison de l'ouverture politique, les Forces armées suédoises participèrent à des missions humanitaires armées en Afghanistan, au Kosovo, en Centrafrique, en Somalie (missions anti-piraterie) et en Libye (37% des missions de surveillances de l'*Operation Unified Protector* en avril 2011 avec huit *JAS-39 Gripen*) sous les auspices de l'ONU, de l'UE et de l'OTAN. En réponse aux crises récentes avec la Russie, la Suède revoit sa politique dans la mer Baltique et renforce désormais sa défense suite aux nombreux incidents aériens russes et de sous-marin non identifié dans son eau territoriale.

Malgré une force nationale de taille d'une division, le Royaume de Suède maintient un haut degré de professionnalisation de ses forces armées qui accomplissent avec succès des missions à haut risque au sein de la coalition européenne, otanienne et onusienne. Dans toutes ses opérations étrangères, la Suède continue de clamer sa politique de non-alignement. Pourtant, les opérations menées à l'extérieur démontrent le glissement de sa neutralité vers une politique commune, relevant de la PESD et de l'OTAN, d'autant plus que Stockholm sait pertinemment bien la sécurité et les intérêts nationaux liés à la stabilité globale.

Finlande : entre une défense nationale et une défense européenne.

Superficie	338.145 km^2
Population	5.268.799
Scolarisation	100 %
Produit intérieur brut[478]	256 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	42e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 1.155.368 Femmes : 1.106.193
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 32.599 Femmes : 31.416
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[479]	1,2 % 3,262 milliards $ USA
Effectifs militaires[480]	35.350
Réserve[481]	230.000

Source CIA

La République de Finlande, Etat successeur du Grand-Duché de Finlande, était le premier territoire à s'émanciper de la Russie Impériale à l'issue de la Première Guerre Mondiale. Durant la période de la Seconde Guerre Mondiale, le Suomi dut subir deux guerres successives contre l'Union Soviétique tout d'abord pour ensuite finir contre le *Drittes Reich* afin de sauvegarder sa souveraineté intégrale malgré la perte d'énorme territoire en faveur de Moscou. En 1947, l'Union Soviétique signa un traité de paix avec la Finlande, lequel imposa une armée finlandaise réduite à 41.900 militaires au maximum[482], exclusion les réservistes. Malgré la signature d'un accord d'amitié avec l'Union Soviétique en 1948, l'Armée Rouge stationna à la base aéronavale de la péninsule de Pokkala à une distance d'environ 20 km d'Helsinki jusqu'en 1955 après l'assurance du gouvernement finlandais que cette base ne

[478] Données de la Banque Mondiale de 2014
[479] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014.
[480] ***Finland***.
http://www.armedforces.co.uk/Europeandefence/edcountries/countryfinland.htm#Summary
[481] ***Reservists***
http://www.puolustusvoimat.fi/portal/puolustusvoimat.fi/!ut/p/c5/vZTNcqpAEIWfxQeI0zAIzJLfYZAR5U9kQyl6UYTIjUQMTx9vZXEXqbhK0Wd5qvurOnWqUYYeet3eTuW2O11etzVKUSbn-iqJqIV9oD6eAVsJkWR7hmCrGK1RClIeVh8tG85DUA3BPFQyxgfec9Oe87c9j3YLzqsthCbHPMp8PtheVwVc4ERI7JWl0XOl0tXkcSv7R6OirDouCMSfcx2Y70GieEvBoPDcB-HLl7E1txZUEujSkICFZkyiWME0lp_u-4Hy5cMPowHaoEz5n4YfLk1gXGO2SBbgYhFFv5jGc5YwHssdk4XHY-kwImvEbgRjskbsRvC73XBRdto1075opjBViAREBZBULEmEPP5aVoh388pKi5nHRGyc9YvdZDiG-7UWV7hNrHeN7WeRTI5t2g35H7W7udEpT4pSsxRP3KlWRYveK2K1N9bG5VayLmpfiFG68hDXGyUX3fTQF2q6yd4kcrQasS_OtT_oVz2nH6XpNE2t0LNU5Cks93f2l870hN7V6p07rjtL6n4yQQvn0hxQ29xaK3CG9JsO2ic2dbXV/dl3/d3/L2dBISEvZ0FBIS9nQSEh/?pcid=2fc8f60042b79ef9b318f7433f46c91a
[482] ***Finland***.
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/fi.htm

serait utilisée par aucune force armée contre Moscou. Après la défaite de la guerre de continuation contre l'Union Soviétique le 19 septembre 1944, cette base stratégique fut sous la contrainte, cédée à bail pendant 50 ans à Moscou. Et la proximité de cette base soviétique inquiéta au haut plus degré le gouvernement finlandais. De ce fait, la Finlande se dut de pratiquer la politique de neutralité et la "finlandisation[483]" dans les affrontements idéologiques entre l'Occident et l'Union Soviétique. En dépit de sa neutralité, le Suomi entretient sa Force de Défense finlandaise à la norme internationale avec 36.000 militaires, dont 27.000 unités de l'armée de terre, 5.600 unités de la marine et 2.750 unités de l'armée de l'air et sans cela sans compter une force formidable de 230.000 réservistes et de 3.000 garde-frontières. Pour maintenir en permanence ce réservoir de réservistes au su de la taille étroite de sa population, le Suomi légifère par ordonnances permanentes la conscription des hommes en âge de servir sous le drapeau. Depuis la fin des affrontements idéologiques, le SIPRI note une baisse relative et indéniable du budget de la défense pour se stabiliser 1,2 % du PIB en 2014, soit 3,262 milliards $ USA, tandis que le taux des réservistes est divisé en deux[484] par rapport à 2004. En 2013, la puissance économique de la Finlande se situa au 13e rang dans l'Union Européenne et au 42e rang dans le monde. Sa politique de neutralité fait du pays un acquéreur d'armes occidentales, mais aussi russo-soviétiques : la standardisation non-uniforme du matériel militaire pose aussi un problème dans les approvisionnements des munitions.

Relativement en sécurité, sinon la peur d'un grand voisin russe en transition démocratique réelle, la Force de Défense finlandaise a pour objectif de défendre le territoire national contre une possible attaque de l'Union Soviétique et de la Russie[485] : le schéma de la défense nationale démontra les tactiques déjà prouvées pendant les deux guerres contre Moscou lors du deuxième conflit mondial, lesquelles consistent à harceler les flancs de l'adversaire en suivant sa pénétration[486] ; le schéma démontre un affrontement direct quasi nul, parce que c'est une stratégie d'une force bien équipée mais faible par rapport à l'agresseur. En raison de sa politique de non-alignement, le Suomi doit se défendre seul face à un possible agresseur et

---

[483] Le terme est traduit de l'allemand (*Finnlandisierung*) et fut forgé et utilisé pour la première fois en 1953 par le ministre des Affaires étrangères autrichien Karl GRUBER qui mit en garde sur les relations entre un Etat puissant et un autre plus faible subissant les fortes influences du premier.

[484] Page 62, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

[485] Page 98, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.

[486] Page 19, ***Annual Report 2012***, Edition : © 2013 Defence Command Public Information Division, 2013, 50 pages.
http://www.puolustusvoimat.fi/wcm/1196a8804f6f57b39d02bdfd3ca53ed1/PV_VSK_2012.pdf?MOD=AJPERES

ne peut pas compter sur l'Occident. A partir de cet axiome, Helsinki bâtit son armée axée sur la défense territoriale. Dans son rapport de 2013, le commandant en chef de la Force de Défense finlandaise, Ari PUHELOINEN[487], donna priorité à la réforme accélérée en cours afin que les armées finlandaises pussent acquérir leur pleine capacité des opérations en 2015.

Durant la Guerre Froide, le Suomi fut membre de l'ONU en 1955 et de l'OSCE en 1973. Avec l'éclatement de l'Union Soviétique du 26 décembre 1992, la Finlande se rapprocha plus que jamais à l'Occident et devint membre du programme de partenariat de la paix de l'OTAN en 1994 et de l'Union Européenne en 1995. Ces quatre organisations internationales permettent à la Force de Défense finlandaise de participer à des opérations internationales non combattantes[488]. La participation logique de la Finlande dans des opérations internationales avec la bénédiction de l'ONU se trouve dans la pensée continuelle de s'adapter aux dynamismes géopolitiques et géostratégiques du XXIe siècle, laquelle fut largement expliquée à la population finlandaise dans le rapport du 6 juillet 2006 du ministre de la Défense Seppo KÄÄRIÄINEN[489] : la force de Défense finlandaise a pour missions de protéger la souveraineté nationale, de coopérer avec des institutions internationales pour promouvoir la paix dans l'optique de renforcer la sécurité collective et la crédibilité nationale sur l'échiquier mondial.

En prenant comme modèle la France, la défense finlandaise se voulut d'être crédible, indépendante et suffisante dès son organisation primordiale[490] même si le Suomi ne possède pas la politique de dissuasion nucléaire de Paris. Pourtant les attentats du World Trade Center du 11 septembre 2001 rappelèrent à Helsinki que l'heure est à la coopération et à l'alliance pour bâtir une défense et une sécurité impeccables. En étant membre de l'Union Européenne, la neutralité de la Finlande est mise en cause par les articles 42 et 222 du Traité de Lisbonne du 13 décembre 2007 : il est évident pour le gouvernement finlandais qu'Helsinki ne pourrait pas rester non alignée dès lors qu'un Etat membre de la Communauté européenne subirait des

---

[487] Page 4, ***Annual Report 2013***, Edition : © 2014 Defence Command Public Information Division, 2014, 38 pages.
http://www.puolustusvoimat.fi/wcm/dd992c80436e046a872bdfd7095b1830/PV_VSK_2013_www.pdf?MOD=AJPERES

[488] ***Fiche d'information de l'État : Finlande***.
http://www.operationspaix.net/63-fiche-d-information-de-l-etat-finlande.html

[489] Page 2, ***Securely into the Future- Ministry of Defence Strategy 2025***, Edition : Ministry of Defence, 2006, 24 pages.
http://www.defmin.fi/files/674/Securely_into_the_future_-_strategy_2025.pdf

[490] Page 99, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.

agressions suivies des invasions[491]. En tant qu'Etat responsable, des soldats finlandais participent à des missions de l'ONU, de l'UE et de l'OTAN en ex-Yougoslavie, en Afghanistan, en Géorgie, en Somalie, au Libéria, à la frontière indo-pakistanaise.

Cantonnées au départ à la défense du territoire national, les forces armées finlandaises participent à des opérations internationales sous l'égide des Nations Unies dans des contrées lointaines. En raison des événements internationaux affectant la sécurité nationale, la Finlande revit sa politique étrangère en s'approchant de l'Occident tout en ménageant sa puissante voisine, la Russie. Symbolique certes, la Finlande est membre à des groupes de défense nordiques EU Battle Group (Suède, Estonie, Irlande et Norvège), mais aussi avec l'Allemagne tout en préservant l'équilibre de l'influence. Malgré la conscription obligatoire, une bonne partie de la Force de Défense finlandaise se compose de volontaires professionnels pour mieux s'adapter et intégrer dans les structures euro-atlantiques.

Irlande : défense européenne malgré elle.

Superficie	70.273 km^2
Population	4.832.765
Scolarisation	99%
Produit intérieur brut[492]	217 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	48e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 1.179.125 Femmes : 1.163.728
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 28.564 Femmes : 27.197
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[493]	0.5 % 1,197 milliards $ USA
Effectifs militaires[494]	10.400
Réserve	14.400

Source CIA

[491] Page 64, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.
[492] Données de la Banque Mondiale de 2014
[493] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014.
[494] ***Ireland***.
http://www.armedforces.co.uk/Europeandefence/edcountries/countryireland.htm#Summary

Le Président irlandais est constitutionnellement le chef suprême des Forces de Défense irlandaises (*Irish Defence Force*). En pratique, le Ministre de la Défense gère les affaires militaires avec un cabinet[495] composé de militaires de haut rang du département de la défense et de civils du Ministère de la Finance. Depuis son émancipation[496] de la Couronne britannique en 1921, l'Irlande ne se reconnait pas d'ennemis limpidement désignés et est un Etat des pays non-alignés d'obédience occidentale[497]. Se situant au 48e rang mondial et au 16e rang dans l'Union Européenne en termes d'économie en 2013, la République d'Irlande maintient des Forces de Défense irlandaises de 10.400 soldats, dont 8.500 unités de l'armée de terre, 1.100 unités de la marine et 800 unités de l'armée de l'air. Quant à la réserve, 14.400 militaires sont mobilisables à tout moment. Seule l'armée de terre est capable de mener de véritables opérations, tandis que la marine et l'armée de l'air se cantonnent au rôle de la sécurité de la marine marchande autour de l'île-nation et n'ont pas de véritables moyens capacitaires[498]. Selon le SIPRI, le budget alloué aux Forces de Défense irlandaises atteignit 0,5 % du PIB, soit 1,197 milliards $ USA, en 2013 : la moitié du budget de défense fut consacrée à la dépense pour les participations nationales aux opérations internationales sous l'égide des Nations Unies. La fin de la Guerre Froide et les crises économiques du début du XXIe virent le budget de Défense s'effondrer d'un tiers. Les Forces de Défense irlandaises sont professionnelles pour des volontaires s'engageant dans les armées permanentes et obligatoires pour les conscrits en âge de servir sous le drapeau.

Depuis la fin des affrontements idéologiques entre Occident et Orient, la politique de sécurité irlandaise fut bouleversée par quatre événements majeurs : la guerre de libération du Koweït, la guerre de l'Ex-Yougoslavie, la ratification du Traité de Maastricht[499] et la montée en puissance du terrorisme international. Ce dynamiste politique eut des impacts sur la pensée de la politique de neutralité de l'Eire. Surtout les deux derniers événements permirent à Dublin de prendre des considérations hautement contradictoires à sa neutralité presque centenaire. La situation insulaire et la création moins d'un siècle de l'Eire plaçaient cette Nation dans une sécurité très stable. Et la République de l'Irlande ne connaît l'instabilité toute relative que par

---

[495] ***Ministers and Secretaries Act, 1924***.
http://www.irishstatutebook.ie/1924/en/act/pub/0016/print.html
[496] Page 7, ***A Pictorial History of Óglaigh na hÉireann, the Defence Forces of Ireland***, Edition : © Defence Forces, Ireland, 2012, 20 pages.
[497] Page 115, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[498] ***Ireland***.
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/ie.htm
[499] Page 103, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.

son adhésion à l'Union Européenne en 1994 : des politiciens nationaux considèrent l'appartenance à l'Union Européenne comme une remise en cause de leur neutralité. Auparavant, la neutralité spécifique de l'Eire traduisit sa détermination à ne pas aider de prime abord son ancienne puissance coloniale, le Royaume-Uni, avec lequel Dublin eut des problèmes de souveraineté à cause du Nord de l'île, l'Irlande du Nord, toujours sous domination britannique. Par la suite, sa détermination se mua en participation nulle à toutes les alliances militaires du monde occidental.

Pourtant, la politique de non-belligérance de l'Irlande fut un temps ébranlée par les frémissements de la guerre de libération du Koweït : Dublin mit pour la première fois son aéroport de Shannon, à l'Ouest de l'île, à la disposition de l'US Air Force qui l'utilisa comme escale pour acheminer des troupes et du matériel américains vers le Golfe Persique[500]. Par la suite, la République de l'Irlande signa le 17 novembre 2003 le *European Union Statuts Of Forces Agreement* (*EU-SOFA*) avec les Quinze dans le cadre des missions de Petersberg, avec une spécificité lui permettant de délimiter le stationnement et le transit des forces européennes sur son sol et sa participation aux opérations extérieures de la Communauté européenne[501]. La décision de Dublin de rejoindre la PESD était l'instabilité croissante de la sécurité internationale et l'incapacité nationale à se défendre seule avec une défense somme toute très modeste. Mais, son attachement à la défense européenne se fit dans un relatif sacrifice de sa neutralité. Toutefois les Forces de Défense irlandaises participèrent à de nombreuses missions de maintien de la paix de l'ONU dans tous les continents de la Terre, parce que l'Eire[502] est membre de l'ONU en 1955, de l'Union Européenne en 1973, de l'OSCE en 1975 et du partenariat pour la paix de l'OTAN en 1999.

Dans un nouveau contexte international sujet à des instabilités politiques, ethniques et culturelles, la République de l'Irlande se doit d'assouplir sa politique de non-belligérance dans l'optique de participer à des missions onusiennes. Sa neutralité lui interdit de mener des missions combattantes. Membre de l'Union Européenne, la République de l'Irlande est

---

[500] Page 104, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.
[501] Pages 181 à 183, CAMILLERI-SUBRENAT Anne, ***Le droit de la politique européenne de sécurité et de défense dans le cadre du traité de Lisbonne***, Edition : Lavoisier, 2010, 308 pages.
[502] ***Fiche d'information de l'État : Irlande***.
http://www.operationspaix.net/87-fiche-d-information-de-l-etat-irlande.html

contrainte de s'insérer dans la défense et la sécurité communautaires avec ses propres spécificités juridiques.

Chapitre 15

Les anciens Etats occidentaux pro-atlantiques.

La plupart des membres européens pro-atlantistes étaient les premiers à adhérer à l'OTAN dès sa première création en 1949 à Washington. Cette adhésion massive expliquait plusieurs facteurs de mécompréhensions mutuelles dans la confiance politico-militaire, historique et culturelle. Les deux premiers projets de défense de l'Europe occidentale virent leur œuvre accompli avec une méfiance absolument anachronique avec son temps, même si la fin de la dernière guerre mondiale était encore très vivace dans tous les esprits des décideurs politiques : le premier Traité franco-britannique de Dunkerque[503] du 4 mars 1947 était celui établi contre une Allemagne complètement anéantie, effondrée, déchiquetée, divisée et occupée par les quatre puissances victorieuses du *Drittes Reich* en Europe dans le but de se prémunir contre une nouvelle résurgence allemande ; le deuxième traité était ouvert à tous les Etats européens sauf encore à l'Allemagne non existante sur la carte politique mondiale et était connu sous le terme du Traité de Bruxelles[504] du 17 mars 1948 qui était de prime abord dirigée contre une Allemagne encore inexistante. Des deux traités découla le réarmement de l'ex-République fédérale d'Allemagne (RFA), créée en 1949, qui était la cause directe du projet mort-né de la Communauté Européenne de Défense (CED) en 1954. Sous la pression des Etats-Unis d'Amérique et la menace très sérieuse de l'Union Soviétique, un nouvel accord fut trouvé pour être érigé en Traité de Bruxelles[505] modifié du 23 octobre 1954 ou en Union de l'Europe Occidentale (UEO) où l'ex-RFA put enfin être admise en tant qu'alliée plénipotentiaire. Avant l'admission de Bonn à l'UEO, la RFA récemment créée en 1949 fut admise dans l'Alliance Atlantique institutionnalisée quelques mois auparavant, ce qui facilita son adhésion au Traité de Bruxelles modifié.

L'influence des Etats-Unis d'Amérique dans la reconstruction et la défense en Europe, les coups de force des partis communistes dans les pays européens sous domination soviétique et la ruine de la plupart des pays occidentaux résultant de la guerre mondiale firent du continent européen, un territoire dépendant de l'aide économique et de la protection américaines. Ces

---

[503] ***Traité d'alliance et d'assistance mutuelle entre la France et le Royaume-Uni (Dunkerque, 4 mars 1947)***. http://www.cvce.eu/education/unit-content/-/unit/026961fe-0d57-4314-a40a-a4ac066a1801/5d5a64ab-9c7c-4e19-b528-9e53f9ce937b/Resources#1fb9f4b5-64e2-4337-bc78-db7e1978de09_fr&overlay

[504] ***Traité de Bruxelles (17 mars 1948)***. http://www.cvce.eu/obj/traite_de_bruxelles_17_mars_1948-fr-3467de5e-9802-4b65-8076-778bc7d164d3.html

[505] ***Traité de Bruxelles modifié (Paris, 23 octobre 1954)***. http://www.cvce.eu/obj/traite_de_bruxelles_modifie_paris_23_octobre_1954-fr-7d182408-0ff6-432e-b793-0d1065ebe695.html

trois événements primordiaux pressèrent les Européens occidentaux d'assouplir leur divergence tout en donnant une importance grandissante de la politique américaine dans les affaires européennes. La Grèce, la Belgique, les Pays-Bas, la Norvège, le Danemark, le Luxembourg, le Portugal et l'Islande croient en la protection américaine plus que la création de la défense européenne. Tous ces pays eurent des raisons différentes d'y faire confiance, d'autant plus que le rôle de Washington était aussi un balancier pour tenir en équilibre non seulement la puissance soviétique agressive, mais aussi les craintes non justifiées des puissances d'une France napoléonienne et d'une Allemagne revancharde. Pour ces petits pays européens, la création d'une Europe militaire puissante va à l'encontre des bénéfices et de la sécurité du Vieux Continent et contribue aussi à l'affaiblissement de l'OTAN, auquel ils vouent une grande admiration et une confiance incontestable : l'édification des Etats-Unis d'Amérique comme un bouclier d'airain contre tous les excès néfastes du despotisme, de la dictature et de l'impérialisme les plus pernicieux.

Belgique : pragmatisme de la réalité.

Superficie	30.528 km^2
Population	10.449.361
Scolarisation	99 %
Produit intérieur brut[506]	508 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	26e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 2.359.232 Femmes : 2.291.689
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 59.665 Femmes : 57.142
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[507]	1 % 5,264 milliards $ USA
Effectifs militaires[508]	38.100
Réserve	2.000

Source CIA

Selon l'article 167 de la Constitution belge, le Roi est le commandant en chef[509] des Forces

[506] Données de la Banque Mondiale de 2014
[507] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014.
[508] ***Belgium***.
http://www.armedforces.co.uk/Europeandefence/edcountries/countrybelgium.htm#Summary
[509] Page 37, Titre IV des relations internationales, ***La Constitution belge – Texte coordonné du 17 février 1994***. 53 pages.

armées belges. Constitutionnellement, le Roi gère les affaires militaires en s'appuyant sur la compétence du Ministre de la Défense, qui chapeaute à son tour le travail du chef de la Défense, la plus haute autorité militaire du pays. En réalité, c'est le gouvernement qui dirige toutes les affaires royales, y compris les Forces armées belges qui se placent sous le patronage direct du Ministère de la Défense. Les Forces armées belges comptent 38.100 militaires, dont 14.200 unités de l'armée de terre, 1.600 unités de la marine, 7.000 unités de l'armée de l'air, 13.500 unités de la composante de service et d'administration, et 1.800 unités du service sanitaire. La Belgique supprima la conscription obligatoire depuis 1992[510] et le recrutement de ses armées se fait désormais sur base de volontariat. Toute comme la France, l'armée belge se compose de soldats professionnels sur base de volontariat. Pourtant, quelque 2.000 réservistes volontaires y figurent aussi avec un contrat de cinq ans renouvelable. En termes de richesse de 2013, le Royaume de Belgique se classa au 26e rang dans le monde et au 10e rang dans l'Union Européenne. Depuis la fin des hostilités entre l'Ouest et l'Est au début des années quatre-vingt-dix, la taille des Forces armées belges se rétrécit drastiquement pour s'adapter aux bouleversements internationaux[511] et la réforme fit fondre le budget de la défense de 2,6 % du PIB en 1989 à 1 % du PIB en 2013. A termes, cette cure d'amaigrissement se répercute sur l'efficacité de la défense. Dans l'épisode de l'intégration de la Belgique au projet de la création de l'Eurocorps au début des années quatre-vingt-dix, il n'empêcha en effet pas de voir le budget de la défense belge s'effondrer jusqu'à alarmer à tel point que le Lieutenant-Général José CHARLIER, chef d'Etat-major, se révolta en se murant dans un silence protestataire[512]. Afin de répondre à un nouvel environnement sécuritaire perpétuellement très dynamique depuis les attentats du 11 septembre 2001 au World Trade Center de New York, les Forces armées belges virent leur réforme accélérée[513] dans un climat de terreur internationale.

Lors de sa prise de parole du 21 mai 2008 à l'Institut Royal Supérieur de Défense à Bruxelles, le ministre de la Défense, Peter de CREM, expliqua les futurs plans d'action de la défense et de la sécurité de la Belgique, connus sous le terme de « *Un regard vers le futur : la Défense*

---

[510] Page 199, ***Assemblée Parlementaire Documents de séance Session ordinaire de 2006 (deuxième partie), avril 2006, Volume III***, Edition : © Conseil de l'Europe, aout 2006, 401 pages.
[511] Page 27, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.
[512] Voir page 43 de cette thèse.
[513] Page 33, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

belge en 2013 »[514]. Cette orientation ministérielle prit en compte les risques et leurs évolutions en devenir dans tous les aspects, englobant l'insécurité énergétique et son infrastructure, les problèmes de trafic d'armes illégal et du terrorisme international : les aspects de la défense et de la sécurité belges englobent une dimension très large, affaires militaires, économiques, culturelles, technologiques et sociales[515]. Les conséquences étaient la préparation des Forces armées belges pour les participations à des opérations extérieures sous mandat de l'ONU, de l'UE et de l'OTAN afin d'endiguer l'expansion des menaces silencieuses ou explosives. Durant la conférence, Peter de CREM rappela l'importance primordiale de l'Article V de l'Alliance Atlantique pour mener des actions fortes dans l'optique de l'arrêt et de la destruction des forces anti-démocratiques. Quoique la Belgique fût l'un des 12 fondateurs de l'OTAN du 4 avril 1949 à Washington[516], et qu'elle s'opposât fermement à la coalition menée par les Etats-Unis d'Amérique lors de l'Opération de libération de l'Irak en 2003 sans l'autorisation des Nations Unies[517], Bruxelles n'en resta pas moins un allié pro-atlantique sans faille et Peter de CREM de continuer : « *le gouvernement belge a toujours considéré que les objectifs de l'Union Européenne et de l'OTAN sont parfaitement compatibles ; il serait illusoire de considérer que des forces militaires européennes plus intégrées vont diminuer les budgets de défense nationaux* ». Le pari belge sur la crédibilité plus que prouvée de l'OTAN expliqua aussi la lenteur de l'intégration des armées européennes, même au-delà de 2030.

Membre de l'ONU en 1945, de l'OTAN en 1949, de l'UE en 1951 et de l'OSCE en 1975, le Royaume de Belgique participe à plusieurs opérations capacitaires ou humanitaires sous ces quatre bannières[518]. Et la conférence de Peter de CREM démontra l'adhésion de 75 % de l'opinion belge à ce que les Forces armées belges participèrent à des opérations extérieures.

---

[514] ***Un regard vers le futur : la Défense belge en 2013***. 21 mai 2008.
http://www.crmrlg.be/reserve_2000.html
[515] Pages 76 et 77, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[516] ***Belgium***.
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/be.htm
[517] Page 39, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.
[518] ***Fiche d'information de l'État : Belgique***.
http://www.operationspaix.net/20-fiche-d-information-de-l-etat-belgique.html

Les soldats de sa Majesté sont présents dans les Balkans[519], en Afrique, dans le Caucase et au Moyen-Orient sous mandat de l'ONU, de l'UE et de l'OTAN.

Danemark : la réforme de la défense danoise.

Superficie	43.094 km^2
Population	5.569.077
Scolarisation	99 %
Produit intérieur brut[520]	330 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	34e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 1.236.337 Femmes : 1.224.182
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 37.913 Femmes : 35,865
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[521]	1,4 % 4,553 milliards $ USA
Effectifs militaires[522]	72.650
Réserve	Données non disponibles

Source CIA

Selon l'article 19 de la Constitution du Royaume du Danemark, la Reine MARGRETHE II est *de jure* le Commandant en Chef des Forces armées danoises[523] ou Force de Défense du Danemark. En pratique, c'est le gouvernement qui gère toutes les affaires royales, y compris la politique étrangère. En termes de richesse de 2013, le Danemark se classa au 34e rang mondial et 12e rang dans l'Union Européenne et consacra en 2013 un budget de la défense à hauteur de 1,4 % du PIB national, soit 4,553 milliards $ USA. La réduction du budget de la Défense de 2,1 % du PIB en 1988 à 1,4 % du PIB en 2013 eut un impact sur le matériel militaire. Pourtant, la quantité des soldats souffrit moins[524], passant de quelque 100.000 en

[519] Page 38, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.
[520] Données de la Banque Mondiale de 2014
[521] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014.
[522] ***European Defence Information : Denmark***.
http://www.armedforces.co.uk/Europeandefence/edcountries/countrydenmark.htm#Summary
[523] Page 8, ***Constitution of Denmark***, Edition: Parlement du Danemark, 58 pages.
http://www.thedanishparliament.dk/Publications/~/media/Pdf_materiale/Pdf_publikationer/English/My%20Constitutional%20Act_omslag_version12_samlet_web.pdf.ashx
[524] Pages 45 et 47, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.

2.000[525] [526] à 72.650 en 2013. La défense du Royaume se repose sur des Forces armées danoises de 72.650 militaires, dont 10.200 unités de l'armée de terre, 3.200 unités de la marine, 3.250 unités de l'armée de l'air, 6.000 unités de la bureaucratie (*Joint Units and Staff*), 50.000 unités de la garde nationale (*Homeguard*). Au sens de l'article 81[527] de la Constitution, la conscription est maintenue en dépit de la professionnalisation et de la réforme de la Force de Défense du Danemark pour une meilleure adaptation à la norme de la force de réaction rapide de l'OTAN[528] : le service militaire obligatoire constitue la branche des réservistes[529] afin de répondre d'urgence à des cas de catastrophes naturelles ou du terrorisme, d'autant plus que l'esprit de la Défense repose sur une forte conscience nationale participative et patriotique[530]. Membre de l'ONU en 1945, de l'OTAN en 1949, de l'OSCE en 1973, de l'UE en 1973, les divers partis politiques du Danemark signèrent en 2004, sous le gouvernement d'Anders Fogh RASMUSSEN, l'Accord Général de Défense qui facilita l'envoi des troupes danoises à l'étranger, *nonobstant un éventuel changement d'équipe gouvernementale*[531]. Pour obtenir l'autorisation du déploiement de ses armées dans les opérations extérieures des instances décisionnelles politiques et militaires, le Royaume se fonde sur les dispositions prévues à l'article 51 de la Charte de l'ONU et à l'Article V du Traité de l'OTAN.

Depuis la disparition de la menace directe de l'Armée Rouge à la fin du XXe siècle, le Royaume de Danemark ne perçut plus d'insécurité immédiate, jusqu'à ce que la crise yougoslave, le lent processus de transition politico-militaire de la Russie, les nouveaux enjeux géostratégiques et géopolitiques de l'Afrique et du Moyen-Orient et les doubles attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis d'Amérique ne redynamisèrent les nouvelles orientations et les prises de décisions gouvernementales[532] : contrer les menaces directes ou indirectes envers la sécurité nationale et alliée ; protéger la souveraineté du Danemark et ses citoyens ;

---

[525] Page 86, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[526] Page 42, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.
[527] Page 50, ***Constitution of Denmark***, Edition: Parlement du Danemark, 58 pages.
[528] Page 43, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.
[529] Page 8, ***Facts and Figures - the Danish armed forces***, Edition : Ministry of Defence, February 2011, 25 pages.
http://www2.forsvaret.dk/eng/About/Facts/Documents/Facts_And_Figures_UK.pdf
[530] Pages 87 et 88, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[531] ***Fiche d'information de l'État : Danemark***.
http://www.operationspaix.net/50-fiche-d-information-de-l-etat-danemark.html
[532] ***The Danish Defence Agreement 2005 – 2009***.
http://forsvaret.dk/FKO/eng/Defence%20Agreement/Pages/default.aspx

coopérer avec les instances internationales sous les auspices de l'ONU, de l'UE, de l'OSCE et de l'OTAN pour des opérations de la paix et de l'humanité. Appartenant géographiquement à l'Europe occidentale et aux pays nordiques, la Force de Défense du Danemark ne se déploya à l'étranger que dans le cadre de la prévention des conflits, du maintien de la paix et des missions humanitaires sous les auspices de l'ONU et l'OSCE, et en dernier ressort, dans le cas de prévention des conflits armées, des gestions des crises et de défense de la Nation dans les contextes de l'OTAN[533]. Et le rayonnement politique de ce petit Royaume fit de Copenhague un acteur de premier plan en Europe et le premier membre de l'UE grâce au dynamisme de son ministre des Affaires étrangères, Uffe ELLEMANN-JENSEN[534], pour l'émancipation, l'indépendance et la reconnaissance de la Lithuanie, de la Lettonie et de l'Estonie vers la fin de l'année 1990. Quant aux missions onusiennes, Copenhague y participe non seulement en raison de la sécurité nationale internationalement externalisée, mais aussi par devoir moral quitte à devoir sacrifier la vie de ses soldats pour une juste cause[535]. En ce sens, la Force de Défense du Danemark s'équipe avec de nouveaux matériels capacitaires pour la projection rapide sur des théâtres d'insécurité sous les auspices de l'ONU et de l'OTAN.

Pour le Danemark, la sécurité et la défense de l'Europe occidentale relèvent du rôle de l'OTAN : son explication se trouva dans sa non-adhésion à l'UEO[536]. Signataire certes du Traité de Maastricht instituant trois piliers, dont un concerna la politique étrangère et sécurité commune (PESC), Copenhague put obtenir du sommet d'Edimbourg du 12 décembre 1992, le Protocole n°22 sur la position du Danemark sur sa non-participation à la PESC[537]. En toute logique, le Danemark ne fit jamais partie de la défense européenne intégrée, laquelle fut considérée comme un vecteur d'affaiblissement de la cohésion de l'Alliance Atlantique[538]. A part l'OTAN, son bouclier d'airain, Copenhague privilégie aussi des coopérations

---

[533] ***Denmark - Defense Policy***.
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/dk-policy.htm

[534] Page 40, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.

[535] Page 85, CALLAGHAN Jean, SCHÖBORN Mathias (co-auteur), ***Warriors in Peacekeeping: Points of Tension in Complex Cultural Encounters ; a Comparative Study Based on Experiences in Bosnia***, Edition: LIT Verlag Münster, 2004, 444 pages.

[536] Pages 45 et 46, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

[537] Page 323, PRIOLLAUD François-Xavier, SIRITZKY David (co-auteur), ***Les traités européens après le traité de Lisbonne***, Textes comparés, Edition : ©La documentation française, 2010, 431 pages.

[538] Page 42, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.

pragmatiques intereuropéennes en s'intégrant dans le Battle Group des pays nordiques et baltiques[539].

Dans un monde évoluant de manière exponentiellement négative avec des insécurités géopolitiques et géostratégiques, le Royaume du Danemark s'appuie sur des organisations régionales et internationales pour participer à des opérations extérieures dans le but de maintenir la stabilité et la sécurité nationales et internationales. Les Forces armées danoises subissent toujours des réformes et acquièrent des moyens capacitaires pour la projection rapide de leur force.

Hollande : ancrage atlantiste au renforcement européen.

Superficie	41.543 km^2
Population	16.877.351
Scolarisation	99 %
Produit intérieur brut[540]	800 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	18e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 3.734.610 Femmes : 3.687.940
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 100.446 Femmes : 94.750
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[541]	1,3 % 10,328 milliards $ USA
Effectifs militaires[542]	37.570
Réserve	6.400

Source CIA

Les Forces armées néerlandaises se placent sous l'autorité suprême du gouvernement royal et leurs missions primordiales sont la protection des intérêts néerlandais, le maintien et la promotion de l'ordre juridique international au su de l'article 97 de la Constitution du

[539] Pages 40 et 41, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.
[540] Données de la Banque Mondiale de 2014
[541] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014.
[542] ***European Defence Information : Netherlands***.
http://www.armedforces.co.uk/Europeandefence/edcountries/countrynetherlands.htm#Summary

Royaume des Pays-Bas[543]. Les Forces armées néerlandaises comprennent 37.570 militaires, dont 22.000 unités de l'armée de terre, 6.470 unités de la marine et 9.100 unités de l'armée de l'air. Il faut compter aussi 5.900 paramilitaires de la Maréchaussée royale (équivalente de la gendarmerie française) et 6.400 réservistes. Selon l'article 98 de la Constitution royale, les Forces armées néerlandaises sont majoritairement composés d'engagés volontaires, tandis que la conscription est suspendue pour une durée indéterminée en 1998, mais peut être réactivée en cas de danger de guerre[544]. En 2013, l'économie plaçait les Pays-Bas au 18e rang mondial et 6e rang dans l'Union Européenne. Selon les données du SIPRI, le budget de la défense des Pays-Bas ne cessa de s'infléchir de 2,8 % du PIB en 1989 à 1,3 % du PIB en 2013, soit 10,328 milliards $ USA. En dépit de la baisse du budget de la défense, le nombre de soldats actifs reste pratiquement constant depuis le début du XXIe siècle, mais au détriment des réservistes qui fondirent de manière drastique[545], passant de 150.000 réservistes en 1993 à 6.400 unités en 2013 : la professionnalisation permet de garder la force armée active intacte. La fin des hostilités entre l'Ouest et l'Est, le rapport du début de 1991 du ministre de la Défense Relus Ter BEEK visant la restructuration et la restriction budgétaire des Forces armées néerlandaises et les impacts des crises économiques incessantes affectèrent à termes le financement de l'allocation du budget de la défense avec comme conséquences néfastes la diminution de la puissance militaire[546]. Sous pressions des hommes politiques et de l'Alliance Atlantique, Amsterdam consentit enfin à des efforts dans l'acquisition de nouveaux matériels capacitaires afin de répondre aux normes des forces de réactions rapides de l'OTAN et de l'UE[547].

Le Royaume des Pays-Bas pratiquait la politique de neutralité durant les deux grandes guerres mondiales du XXe siècle. Pourtant, cette neutralité n'empêcha pas le *Drittes Reich* d'envahir et d'occuper le Royaume après une âpre résistance d'une semaine de ses forces armées. Depuis la fin du dernier conflit mondial, la défense est le centre névralgique de la diplomatie

---

[543] Page 23, ***The Constitution of the Kingdom of the Netherlands 2008***, Edition : Government of the Netherland, 36 pages.
http://www.government.nl/government/documents-and-publications/regulations/2012/10/18/the-constitution-of-the-kingdom-of-the-netherlands-2008.html

[544] Page 137, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.

[545] Page 129, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.

[546] Page 127, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

[547] Page 122, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.

néerlandaise, aux mêmes titres que le politique de l'Union Européenne et les questions relatives aux commerces et aux aides de développement aux pays tiers-mondistes : « *empreint d'un pragmatisme historique, doté d'une tradition séculaire d'ouverture sur le monde et de tolérance, le pays est aussi profondément atlantiste et engagé vis-à-vis du système de sécurité collective des Nations Unies* »[548]. Membre de l'ONU en 1945, de l'OTAN en 1949, de l'Union Européenne en 1951 et de l'OSCE en 1975, le Royaume participe à des opérations militaires et de gestion de crise sous la houlette onusienne. Traditionnellement tournés vers l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique comme balanciers envers les voisins français, germanique et ensuite russe, les Pays-Bas acceptent enfin la montée en puissance des forces européennes en dehors du cadre de l'OTAN non sans être sceptiques[549], voire même hostiles[550] parce qu'elles affaiblissent la cohésion otanienne. Avec un environnement international instable, Amsterdam coopère avec plusieurs instances internationales pour renforcer sa sécurité nationale et alliée, promouvoir la paix et le droit international[551]. En étant incapables de protéger les 8.000 civils bosniaques de l'enclave de Srebrenica sous leur protection en juillet 1994 contre les Serbes bosniaques[552], les Forces armées néerlandaises ne sont autorisées par le gouvernement à se déployer à l'étranger que sous commandement de l'OTAN ou d'une puissance crédible et respectée. Le 18 février 2015, le Royaume néerlandais organisa à Amsterdam une conférence avec 40 représentants des pays européens dans l'optique de chercher à renforcer le rôle des Nations Unies dans les missions internationales sous leur auspices.

Victime des agressions malgré sa neutralité durant les conflits mondiaux passés, le Royaume des Pays-Bas bâtit sa défense au sein de l'OTAN et promeut la sécurité internationale et le respect du droit international via les institutions crédibles, telles l'ONU, de l'OTAN, de l'UE.

---

[548] ***Fiche d'information de l'Etat : Pays-Bas***.
http://www.operationspaix.net/141-fiche-d-information-de-l-etat-pays-bas.html

[549] Pagre 132, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

[550] Page 123, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.

[551] ***Kingdom of the Netherlands***.
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/nl.htm

[552] ***Srebrenica : Le général Morillon demande pardon au nom de « l'Europe »***. 6 septembre 2010. http://www.opex360.com/2010/09/06/srebrenica-le-general-morillon-demande-pardon-au-nom-de-leurope/

Portugal : un euro-atlantisme affirmé.

Superficie	92,090 km^2
Population	12.145.000
Scolarisation	95,4 %
Produit intérieur brut[553]	220 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	47e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 2.566.264 Femmes : 2.458.297
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 62,208 Femmes : 54,786
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[554]	2,2 % 4,784 milliards $ USA
Effectifs militaires[555]	32.992
Réserve	Données non disponibles

Source CIA

En ayant un pouvoir exécutif quoique limité, le Président est *de jure* le commandant en chef des Forces armées portugaises[556], tandis que le Ministre de la Défense avec son cabinet d'officiers supérieurs et de civils se charge de l'administration et de l'exécution de la politique de la défense avec l'accord du Premier Ministre. A cause de l'ingérence des militaires dans les affaires politiques de par le passé et de l'absence limpide des menaces extérieures, la Constitution de la République portugaise semble donner moins de l'importance aux Forces armées portugaises. Le titre X de l'article 273 de la Constitution portugaise stipule par les Forces armées portugaises, la protection de l'indépendance nationale, l'intégrité territoriale et la sécurité des citoyens portugais dans le respect de l'ordre constitutionnel et des institutions démocratiques internationales[557]. Concernant les relations extérieures, le Portugal prône une politique basée sur le droit international, la non-ingérence dans les affaires internes des autres pays, le démantèlement des blocs politico-militaires, la mise en place d'une politique de sécurité et de stabilité commune et internationale et le privilège des relations

[553] Données de la Banque Mondiale de 2014
[554] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014.
[555] ***AS FORÇAS ARMADAS***.
http://www.emgfa.pt/pt/organizacao
[556] Page 2, chapitre 1, article 1, ***Diário da República. XVII Governo Constitucional de Portugal. Retrieved 23 January 2014***.
http://www.emgfa.pt/documents/1stcdg49738f.pdf
[557] Pages 88 et 89, ***Constitution de la République portugaise - VIIe révision constitutionnelle 2005***, édition : service du Parlement portugais, 2005, 96 pages.
http://app.parlamento.pt/site_antigo/frances/const_leg/crp_franc/CRP_VII.pdf

d'amitié et de coopération avec toutes les Nations lusophones[558]. Pour la défense nationale, les Forces armées portugaises comptent 32.992 militaires en 2014, dont 17.815 unités de l'armée de terre, 8.577 unités de la marine et 6.600 de l'armée de l'air. Les Forces armées portugaises ne possèdent pas de réservistes, d'autant plus que la politique extérieure se base sur une force de projection pour les missions de l'ONU, et que la conscription fut supprimée en 2003 par le gouvernement du Président Jorge SAMPAIO[559]. D'après les données de la Banque Mondiale de 2014, l'économie nationale plaçait le Portugal au 47e rang mondial et au 15e rang dans l'Union Européenne en 2013. Malgré la détente mondiale et les multiples crises économiques nationales et mondiales affectant durement le pays, Lisbonne limita la réduction du budget de défense, soit 4,784 milliards $ USA, lequel passa de 2,5 % du PIB en 1988 à 1,8 % du PIB en 2013 selon les données du SIPRI de 2014. Pour Lisbonne, les Forces armées portugaises conditionnent l'existence de sa politique étrangère : accords d'alliances, influences nationales dans ses anciennes colonies et affirmation identitaire sur l'échiquier mondial.

De préférence, la défense du Portugal se tourne vers le large, vers l'Atlantique avec des liens forts tout d'abord avec le Royaume-Uni et ensuite avec les Etats-Unis d'Amérique[560] : les archipels de Madère et des Açores constituent, avec les îles des Canaries du Royaume d'Espagne, un verrou, un pont et un carrefour stratégiques dans la sécurisation des axes de communication entre l'Europe occidentale et toute le contient américain, aussi bien pendant la Guerre Froide que le temps présent. Cependant, une méfiance injustifiée de Lisbonne se maintient envers l'Espagne, considérée comme une puissance dominatrice et impérialiste en raison de l'Union ibérique sous le règne de Philippe II d'Espagne, laquelle perdurait de 1580 à 1640[561]. Et c'était le Royaume-Uni qui aidait les Portugais à l'émancipation de la Cour de Madrid grâce au Traité de Windsor du 9 mai 1386[562]. Ancienne grande puissance thalassocratique, le Portugal maintient un lien plus fort que jamais avec l'OTAN[563], garantie

---

[558] Page 2, Préambule, article 7, relations internationales, ***Constitution de la République portugaise - VIIe révision constitutionnelle 2005***, édition : service du Parlement portugais, 2005, 96 pages.
[559] Page 199, ***Assemblée Parlementaire Documents de séance Session ordinaire de 2006 (deuxième partie), avril 2006, Volume III***, Edition : © Conseil de l'Europe, aout 2006, 401 pages.
[560] Page 144, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[561] Page 145, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[562] Pages 104 à 105, LABOURDETTE Jean-François, ***Histoire du Portugal***, Edition : Fayard, 2000, 703 pages.
[563] Page 147, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

suprême de sa sécurité[564], dans un nouvel environnement dont les menaces sont difficilement identifiables, d'autant plus que Lisbonne se méfie, tout comme le Danemark et la Hollande, des fausses politiques d'hégémonie de la France et de l'Allemagne au sein de la Communauté européenne. Les craintes portugaises étaient les conséquences des signatures des accords entre l'Allemagne et les anciens pays européens orientaux et de la création franco-allemande de l'Eurocorps en 1992 au service de l'Union politique européenne dans le cadre de l'UEO, parce que Lisbonne craignit sa mise à l'écart des affaires européennes. Souffrant du syndrome de complexité à cause de son arsenal capacitaire limité et désuet[565], le Portugal élabora des plans d'amélioration et d'acquisition du matériel militaire moderne pour pouvoir répondre aux nouvelles normes occidentales en 2015. Adhérant certes à l'UEO en 1988, le Portugal la considéra comme un pilier européen au renforcement de l'OTAN[566]. Dans la dimension politique européenne, Lisbonne contribua largement à la définition et au renforcement de la PESD et à la création d'une force de réaction rapide européenne dans le cadre de l'UEO au soutien et à la complémentarité de l'OTAN[567].

Membre fondateur de l'OTAN en 1949, membre de l'ONU en 1955, de l'Union Européenne en 1986 et de l'OSCE en 1973, les Forces armées portugaises se déployèrent sous les égides de ces institutions dans le respect du droit international dans les Balkans dans le cadre des missions de Petersberg, durant l'opération de libération du Koweït, au Timor Oriental, en Afrique, au Liban et en Afghanistan[568]. Lors de la guerre de libération du Koweït en 1990 qui vit la participation militaire de Lisbonne aux dispositifs américains dans le Golfe Persique, le représentant diplomatique du Portugal, Pedro MIRANDA, déclara lors de la conférence de l'Association du Traité de l'Alliance atlantique tenue à Paris du 5 au 9 novembre 1990 pour clarifier la politique étrangère portugaise : « *le Portugal était toujours confronté à des menaces et le pacifisme était un leurre* »[569]. Quoiqu'intégrant parfaitement dans la politique de défense et sécurité européenne depuis le début du XXIe siècle, le Portugal, et les sept

---

[564] Page 132, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.
[565] ***Portugal***.
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/pt.htm
[566] Page 134, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.
[567] Page 148, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.
[568] ***Fiche d'information de l'État : Portugal***.
http://www.operationspaix.net/145-fiche-d-information-de-l-etat-portugal.html
[569] Page 132, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.

autres pays européens affirmèrent un fort soutien outre-Atlantique dans la guerre de libération de l'Irak des Etats-Unis d'Amérique qui y envahirent en 2003 malgré l'absence de l'approbation du mandat de l'ONU[570].

La défense et la sécurité du Portugal reviennent peu à peu dans l'esprit des décideurs politiques nationaux, parce qu'auparavant, la menace était perçue de manière indécise et trouble. Depuis les guerres ethno-politiques dans les Balkans et de du Golfe Persique dans les années 1990, la désintégration de l'URSS en 1992 et les doubles attentats en Amérique en 2001, Lisbonne prit sursaut et questionna sur sa sécurité nationale. Bien que membre de l'Union Européenne et aussi architecte de la PESD, le Portugal remet sa sécurité nationale dans l'Alliance Atlantique. Complexe certes, Lisbonne participa aussi bien aux missions de l'OTAN que de l'UE sous la bannière de l'ONU dans l'optique de voir ses influences sur l'échiquier mondial, aussi modestes soient-elles.

Luxembourg : poursuite de l'engagement européen avec l'attachement atlantiste.

Superficie	2.586 km^2
Population	520.672
Scolarisation	100 %
Produit intérieur brut[571]	60 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	73e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 118.665 Femmes : 117.456
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 3.263 Femmes : 3.084
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[572]	0,5 % 0,305 milliard $ USA
Effectifs militaires[573]	900
Réserve	Données non disponibles

Source CIA

[570] Page 148, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.
[571] Données de la Banque Mondiale de 2014
[572] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014
[573] ***European Defence Information : Luxembourg***.
http://www.armedforces.co.uk/Europeandefence/edcountries/countryluxembourg.htm#Summary

Comme c'était une Nation non résorbable par le Royaume de Germanie de l'ère médiévale en dépit de plusieurs tentatives infructueuses, le Grand-duché de Luxembourg devient une monarchie constitutionnelle avec comme Chef d'Etat, le Grand Duc Henri Albert Gabriel Félix Marie Guillaume de Luxembourg. Le Grand Duc est *de jure* le commandant en chef de l'Armée luxembourgeoise avec un effectif total d'environ 900 militaires. En réalité, le contrôle de l'Armée luxembourgeoise revient au ministre de la défense qui est subordonné à son tour au Ministre des Affaires étrangères à partir du 8 août 1999. Depuis l'amendement de la loi du 28 juin 1967, le Grand-duché de Luxembourg abroga le service militaire obligatoire et fixa une nouvelle réorganisation de l'Armée[574], en introduisant le volontariat[575]. Et cette nouvelle structure vit la disparition du service des réservistes. En termes d'économie de 2013, le Luxembourg se plaça au 73e rang mondial et au 20e rang dans l'Union Européenne. Depuis 1988, le budget alloué à la défense baissa de 1,1 % du PIB à 0,5 % du PIB en 2013, soit 0,305 milliard $ USA. La loi du 21 décembre 2007 permit la réorganisation et la transformation de l'armée en ses composantes essentielles afin de la mettre aux normes avec les autres armées européennes et alliées, aux Groupements Tactiques de l'Union Européenne (GT) et à la Force de réaction rapide de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (NATO Response Force : NRF). Le Grand-duché fut un des membres fondateurs de l'OTAN en 1949 et voit dans l'organisation atlantique, une institution militaire crédible à laquelle dévolue la défense nationale. Et ce fort attachement luxembourgeois à l'Alliance Atlantique remonta à la victoire de l'armée blindée libératrice du Lieutenant-Général américain George Smith PATTON contre les dernières grandes offensives des *Panzerdivisionnen* du *Drittes Reich* au printemps 1945 dans les Ardennes[576].

Depuis la disparition de la menace de l'Armée Rouge, l'Armée luxembourgeoise s'incorpore dans la structure capacitaire de l'Union Européenne en raison du Traité de Maastricht comme l'UEO et l'Eurocorps, parce que le Luxembourg participa à toutes les négociations des relations étrangères européennes, et à condition que les forces armées européennes s'opèrent en coordination avec l'OTAN. Comme la défense nationale se fait avec des alliances multiples entre voisins immédiats et l'OTAN, la petite Armée luxembourgeoise, avec une

---

[574] ***Rapport d'activité 2006 du Grand-duché de Luxembourg***, Ministère des Affaires étrangères et de l'immigration, direction de la défense, *armée luxembourgeoise,* 125 pages.
http://www.gouvernement.lu/publications/informations_gouvernementales/rapports_activite/rapport_activite2006/02mae/defense.pdf

[575] **Organisation de l'Armée - Organisation de l'Armée selon la loi du 29 juin 1967**.
http://www.armee.lu/historique/l-armee-de-nos-jours/organisation-de-l-armee

[576] Pages 125 et 126, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.

absence de l'armée de l'air et de la marine en raison de sa position géographique et territoriale sans accès maritime, participa à des opérations combattantes pour la première fois en Corée dans les années cinquante sous la bannière de l'ONU conduite par les Américains et à des missions de Petersberg sous la bannière de l'OTAN avec l'aval de l'ONU dans les années quatre-vingt-dix dans les Balkans[577]. Quoique atlantiste confirmé de première heure, le Luxembourg dut de séparer de la décision américaine de mener une coalition internationale pour renverser Saddam HUSSEIN en janvier 2003 sans résolution de l'ONU : Luxembourg fut accusé de sabotage de l'Alliance Atlantique[578]. Par la suite, la contribution très modeste en raison de la petitesse de son armée se révéla beaucoup plus politique et symbolique que capacitaire, comme en Somalie, en République démocratique du Congo, au Liban et en Afghanistan.

Membre fondateur de l'ONU en 1945, de l'OTAN en 1949, de l'UE en 1951 et de l'OSCE en 1975, le Luxembourg se trouva en première ligne pour toutes les décisions internationales et européennes[579]. Le Grand-duché s'attache fermement à l'OTAN pour sa défense nationale et participe aux missions de Petersberg dans le cadre de l'UE : pleine participation à l'Alliance Atlantique avec forte adhésion à la PESD[580].

---

[577] Page 115, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

[578] Page 116, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

[579] ***Fiche d'information de l'État : Luxembourg***.
http://www.operationspaix.net/108-fiche-d-information-de-l-etat-luxembourg.html

[580] Page 117, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.

Grèce : menace orientale omniprésente

Superficie	131.957 km^2
Population	10.775.557
Scolarisation	97,3 %
Produit intérieur brut[581]	241 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	43e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 2.485.389 Femmes : 2.469.854
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 52.754 Femmes : 49.485
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[582]	2,4 % 5,939 milliards $ USA
Effectifs militaires[583]	136.000
Réserve	176.000

Source CIA

Le Président de la République de la Grèce est *de jure* le chef des Forces armées grecques de par l'article 45 de la Constitution[584] du pays. Sous la tutelle du Ministère de la Défense avec comme responsable principal un civil issu du gouvernement en exercice, les Forces armées grecques ont pour misions de protéger l'intégrité du territoire national, l'indépendance et la souveraineté nationales contre toutes agressions extérieures pour servir les dessins de l'intérêt national[585]. Intégrant dans la politique de défense nationale, les Forces armées grecques sont le reflet national au respect du droit international et au règlement pacifique des conflits ou des disputes sur la scène internationale. De par l'article 4, alinéa 6 de la Constitution de la Grèce, la conscription[586] demeure présente et tout citoyen hellène se doit de faire son service militaire à l'âge adulte de douze à dix-sept mois[587], sauf dans de rares cas d'objecteurs de conscience. Les Forces armées grecques comptent 136.000 militaires, dont 90.000 unités de

[581] Données de la Banque Mondiale de 2014
[582] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014
[583] ***European Defence Information : Greece***.
http://www.armedforces.co.uk/Europeandefence/edcountries/countrygreece.htm#Summary
[584] Page 62, ***Constitution de la Grèce, Résolution du 27 mai 2008, de la VIIIe Chambre Révisionnelle***, Edition : ©Parlement hellénique, 2008, 180 pages.
http://www.hellenicparliament.gr/UserFiles/f3c70a23-7696-49db-9148-f24dce6a27c8/001-180%20galliko.pdf
[585] Page 2, ***Operational Work of the Armed Forces***, Edition : édtion du Ministère de la Défense hellenistique, septembre 2010, 14 pages.
http://www.geetha.mil.gr/media/pdf-arxeia/operational-work/operational-work.pdf
[586] Page 21, ***Constitution de la Grèce, Résolution du 27 mai 2008, de la VIIIe Chambre Révisionnelle***, Edition : ©Parlement hellénique, 2008, 180 pages.
[587] Page 198, ***Assemblée Parlementaire Documents de séance Session ordinaire de 2006 (deuxième partie), avril 2006, Volume III***, Edition : © Conseil de l'Europe, aout 2006, 401 pages.

l'armée de terre, 16.000 unités de la marine et 30.000 unités de l'armée de l'air. A ces 136.000 soldats, il faut ajouter aussi 30.000 gardes nationales et 176.000 réservistes des trois armées. En termes de richesse, les données de la Banque Mondiale de 2014 plaçaient, en 2013, la Grèce au 43e rang dans le monde et au 14e rang dans l'Union Européenne. Les données du SIPRI démontrèrent la baisse drastique du budget de la défense de 4.2 % du PIB en 1988 à 2,4 % du PIB en 2013. Quoiqu'en forte diminution, le pourcentage du PIB consenti à la défense nationale atteignait la norme de l'OTAN et était le plus élevé dans l'UE[588] et après celui des Etats-Unis d'Amériques avec 3,8 % du PIB dans l'Alliance Atlantique, alors que seuls la France et le Royaume-Uni maintenaient respectivement 2,2 % et 2,3 % du PIB.

Malgré la fin de la Guerre Froide, la Grèce conçoit toujours sa sécurité au sein de l'OTAN contre une possible agression d'origine orientale parce que l'effondrement de l'Union Soviétique ne signifie pas pour autant la disparition de la menace orientale omniprésente : la Turquie, tout en étant membre de l'OTAN comme Athènes, est considérée, depuis la recomposition de la Grèce contemporaine, comme un véritable danger potentiel[589] pour son existence même ; l'Empire Ottoman gouverna le monde hellène de près de quatre siècle durant jusqu'à la guerre d'indépendance[590] des Hellènes en 1822. Lors des guerres de l'ex-Yougoslavie en 1992, la Grèce était le seul membre de l'UE à percevoir les crises yougoslaves comme un encerclement musulman[591] allant depuis les territoires occupés de Chypre du Nord jusqu'en Albanie[592] et se montra solidaire avec Belgrade : la première raison était un accord secret entre la Yougoslavie du Maréchal TITO et la Grèce concernait le passage des forces occidentales contre une éventuelle invasion soviétique sur le sol yougoslave[593], d'autant plus que la République Hellénique constitua le verrou austral du dispositif de l'OTAN contre le Pacte de Varsovie en Méditerranée[594] ; la deuxième raison est la pratique de la même religion orthodoxe des deux pays, d'autant plus que l'orthodoxie, pour les Hellènes, est le ciment[595] de la résistance de la culture et de l'Histoire grecques face à la

---

[588] ***Greece/Hellenic Republic***.
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/gr.htm
[589] Page 100, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[590] ***Greece – Introduction***.
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/gr-intro.htm
[591] Page 101, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[592] Page 97, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.
[593] Page 54, NIKOLAOU Yannis S., ***La Grèce et l'Alliance atlantique***, thèse de doctorat en droit, faculté de droit de l'Université de Nice, septembre 1988.
[594] Page 103, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[595] Page 102, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.

domination ottomane musulmane, et que l'esprit patriotique de la défense nationale est la base intégrante de l'éducation des jeunes Hellènes, tant civique que religieuse ; et la troisième raison est la population musulmane de la Turquie[596] qui avoisine le taux de 99,8 % en 2015. La Turquie et la Grèce se livrèrent assez souvent à des conflits armés directs ou superposés comme le cas de Chypre et à des tensions politico-militaires de niveau alarmant et des escarmouches aériennes et maritimes furent assez souvent signalées dans des zones contestées des deux parties[597]. En plus, les deux antagonistes n'hésitèrent pas à faire la course aux armements modernes achetés ou produits sous licence des pays membres de l'OTAN ou de l'UE.

Lors du Conseil européen d'Helsinki des 10 et 11 décembre 1999, la Turquie fut admise comme candidate à l'adhésion de l'Union Européenne[598] grâce à la levée du veto de la Grèce qui renforça sa stratégie d'équilibre extérieur par ce geste politique et diplomatique. En conséquence, la République Hellénique de George PAPANDREOU et la Turquie de Recep Tayyip ERDOGAN convenaient en 2010 de réduire les tensions politiques entre les deux pays, ainsi que de freiner la course aux armements[599]. Malgré la position désastreuse de son économie en ce début du XXIe siècle, les Forcés armées grecques possèdent des équipements hauts de gamme occidentaux. Cette préoccupation pour une armée moderne et efficace est le résultat du nouvel environnement sécuritaire instable en Afrique dans son ensemble et du Moyen orient qui est le foyer des terroristes islamistes de ligne dure : « *la stratégie de dissuasion de la Grèce est fondée sur une combinaison d'équilibre intérieur (forces armées puissantes à l'intérieur de l'Etat) et extérieur (participation à une ou plusieurs alliances)* »[600]. La République Hellène[601] est membre de l'ONU en 1945, de l'OTAN en 1952, de l'OSCE en 1975 et de l'UE en 1981 et soutient les opérations onusiennes pour des missions humanitaires.

---

[596] ***Turkey***.
https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/tu.html

[597] Page 83, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

[598] ***Conclusions du Conseil européen d'Helsinki: extrait sur la préparation de l'élargissement (10-11 décembre 1999)***.
http://www.cvce.eu/obj/conclusions_du_conseil_europeen_d_helsinki_extrait_sur_la_preparation_de_l_elargissement_10_11_decembre_1999-fr-10b623ff-6d80-4eed-a966-5332f735ebeb.html

[599] ***Quand la Grèce achetait des armes à ses créanciers !*** 27 janvier 2015.
http://www.lepoint.fr/editos-du-point/jean-guisnel/quand-la-grece-achetait-des-armes-a-ses-creanciers-27-01-2015-1900002_53.php

[600] Page 87, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

[601] ***Fiche d'information de l'État : Grèce***.
http://www.operationspaix.net/69-fiche-d-information-de-l-etat-grece.html

Intégrant l'UEO en 1992, la Grèce soutient le renforcement de la politique étrangère commune de l'Union Européenne, car sa sécurité réside en la conclusion des multiples alliances. Lors de l'Opération de libération de l'Irak en 2003, la Grèce refusa de participer à la coalition internationale menée par Washington en l'absence de l'autorisation de l'ONU et fit émerger les lacunes et les faiblesses de la politique étrangère de la Communauté européenne[602].

La République Hellénique considère sa sécurité nationale dans les conclusions des accords ou des traités bilatéraux ou multiples avec des alliances démocratiques tout en érigeant des Forces armées grecques crédibles et modernes afin de refléter ses influences sur la scène internationale. Le poids de l'Histoire hellène et l'héritage culturel grec stipulent éternellement la menace orientale comme primordiale, allant de la Turquie à forte population musulmane aux tous nouveaux dynamismes géopolitiques et géostratégiques de l'Afrique et du Moyen Orient.

Islande : défense européenne au sein de l'OTAN.

Superficie	103.000 km^2
Population	317.351
Scolarisation	99 %
Produit intérieur brut[603]	14,6 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	120e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 62.781 Femmes : 61.511
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 2.277 Femmes : 2.200
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[604]	0 %
Effectifs militaires	Données non disponibles
Réserve	Données non disponibles

Source CIA

[602] Page 91, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.
[603] Données de la Banque Mondiale de 2014
[604] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014

La République d'Islande est un pays sans armée, mais sert de bases militaires de l'OTAN dans l'Atlantique Nord. Tandis que l'ancienne Constitution de 1944 de la République d'Islande établie après son obtention de l'indépendance du Royaume du Danemark stipula le service militaire obligatoire sans véritable obligation juridique[605], l'article 12 de la proposition de la nouvelle Constitution de 2012 abrogea tout simplement la conscription[606]. En conséquence, la défense de l'Islande, pourtant neutre, est dévolue aux Forces armées américaines et à l'OTAN. Par le traité de 1951, les Etats-Unis d'Amérique s'engagèrent à défendre militairement Reykjavik : la stratégie de défense et de sécurité nationale fut donc élaborée par Washington en concertation avec le gouvernement islandais avec en fond la menace soviétique. En contrepartie, l'Islande fournit la base aéronavale de Keflavik aux forces armées des Etats-Unis et de l'OTAN. Avec les îles Féroé et le Groenland du Royaume du Danemark, l'Islande occupe un verrou et un pont stratégiques de l'Atlantique boréale pour les lignes de communication entre l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord depuis la Seconde Guerre Mondiale. En termes de richesse de 2013, l'Islande fut élevée au 120e rang mondial et au 29e rang dans l'UE (à titre de comparaison). De 2008 à 2012, le gouvernement islandais tenta, selon le SIPRI, de former une petite armée nationale pour sa participation à des actions humanitaires de l'ONU et consacra un budget total de 85,5 millions $ USA durant ces quatre années. Mais la crise économique et financière réduisit à néant cette jeune force militaire. Avec l'effondrement de l'Union Soviétique, la position stratégique de l'Islande devint moins importante : les militaires américains évacuèrent la base aéronavale de Keflavik[607] en 2006 et la présence de l'OTAN se fait de manière intermittente.

Les récentes fontes de la glace polaire ouvrent de nouvelles perspectives économiques dans le nouveau domaine des voies de navigations et des ressources sous-marines qui se trouvent parfois dans des zones contestées de la part des pays autour du Pole Nord[608] : Etats-Unis d'Amérique, Canada, Islande, Finlande, Royaume-Uni d'Angleterre, Royaume du Danemark, Royaume de Norvège, Royaume de Suède, Russie et y compris deux grands pays émergents asiatiques n'ayant pas de frontières maritimes avec le Pole Nord, l'Inde et la Chine. En raison

---

[605] Page 116, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[606] Page 8, ***A proposal for a new Constitution for the Republic of Iceland***, Edition : Constitutional Consul, March 24th 2011, 25 pages.
http://stjornlagarad.is/other_files/stjornlagarad/Frumvarp-enska.pdf
[607] ***Iceland***.
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/is.htm
[608] Page 54, O'ROURKE Ronald, ***CHANGES IN THE ARCTIC***, Edition : CRS Report for Congress, March 17th 2015, 132 pages.
http://www.fas.org/sgp/crs/misc/R41153.pdf

de ses enjeux économiques, le Pôle Nord pourrait devenir une zone de conflit d'intérêt national même si la plupart des pays directement concernés règlent leurs différends devant le Conseil de l'Arctique[609] dont les bases juridiques étaient jetées en 1991.

N'étant pas membre de l'Union Européenne, la République de l'Islande confie sa défense nationale aux forces armées des Etats-Unis d'Amériques : sa défense et sa sécurité suivent donc la politique anglo-saxonne. Les récentes crises avec la Russie pourraient relancer et redynamiser la position stratégique de l'Île-Nation, bien que le Conseil de l'Arctique soit la base de dialogue pacifique de préférence.

[609] Page 55, O'ROURKE Ronald, ***CHANGES IN THE ARCTIC***, Edition : CRS Report for Congress, March 17th 2015, 132 pages.
La déclaration d'Ottawa ratifié le 19 septembre 1996 donna naissance à l'Institution du Conseil de l'Arctique, un forum de discussion intergouvernemental de haut niveau pour l'exploitation verticale et horizontale du Pole Nord dans le respect de l'environnement.

- Huit membres permanents : Etats-Unis d'Amérique, Canada, Islande, Danemark, Norvège, Finlande, Suède et Russie.
- Douze membres observateurs : Royaume-Uni, France, Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Pologne, Italie, Chine, Inde, Japon, Corée du Sud et Singapour.

Chapitre 16

Les anciens pays communistes : la crainte de la nouvelle Russie.

La disparition de l'Union Soviétique du 25 décembre 1991 sonna le glas définitif du Pacte de Varsovie : la doctrine de Brejnev, baptisée *doctrine de la souveraineté limitée*, perdit son influence à partir des années 1970 dans une contestation tout d'abord silencieuse puis ouverte au début des années 1980 et toute l'Europe orientale s'en libéra dans la paix[610] en 1989 avec pour symbole historique la chute du Mur de Berlin. C'était la fin du cauchemar apocalyptique inimaginable et le dernier coup de feu fut tiré à Moscou, unique siège primordial du monde communiste. Le rideau tomba. C'était la fin d'une courte ère de terreur de soixante-dix ans. Mais l'euphorie générale dans une atmosphère bienveillante et paisible en Europe dura seulement une décennie avec la gouvernance du premier Président russe, Boris ELTSINE, parce que la prise du pourvoir par son successeur, Vladimir POUTINE, un ancien agent du renseignement du KGB, changea lentement et inexorablement les donnes géostratégiques et géopolitiques de la Fédération de Russie à la mesure de la transition politique et économique vers celle de la démocratie occidentale. L'année de la prise de fonction du Président russe, Vladimir POUTINE, en 2.000, souleva dès le départ la question du devenir de la Fédération de Russie et provoqua l'inquiétude du monde occidental, en provoquant en premier lieu les Etats-Unis d'Amérique. Pourtant, le nouveau Chef de l'Etat russe rassura le monde occidental que la continuation de la transition de la Fédération de Russie vers une société démocratique continuait sans changement de direction, et que la Fédération de Russie n'était pas l'Union Soviétique. Mais la bonne foi et l'assurance politique de Vladimir POUTINE n'empêchèrent pas les inquiétudes des anciens pays du feu Pacte de Varsovie, lesquels demandèrent prestement leur adhésion à l'OTAN avant celle à l'UE, une alliance militaire qui garantit l'égalité des membres dans toutes les décisions communes et la protection mutuelle de par son fameux Article 5, avec une bénédiction ou une autorisation à demie refusée de la part de Moscou. L'empressement des anciens pays d'Europe centrale et orientale (PECO) de rejoindre l'Alliance Atlantique et l'Union Européenne se fonde sur leur inquiète à la suite des crises de la Géorgie et surtout de l'Ukraine, avec en prime des affrontements interethniques[611]. Et l'autre point culminant est l'instabilité de la périphérie européenne à

[610] Pages 351 à 358, BERSTEIN Serge, MILZA Pierre (co-auteur), ***Histoire de l'Europe – Du XIXe au début du XXIe siècle***, Edition : © Hatier, Collection : Initial, 2014, 479 pages.
[611] Pages 376 à 383, BERSTEIN Serge, MILZA Pierre (co-auteur), ***Histoire de l'Europe – Du XIXe au début du XXIe siècle***, Edition : © Hatier, Collection : Initial, 2014, 479 pages.

l'instar de la montée en puissance du terrorisme, de la piraterie sur les principales voies navigables mondiales et du trafic d'armes illégales alimentant l'insécurité internationale.

Déterminés à rejoindre le monde occidental, la plupart des PECO réussirent leur transition politique et économique selon les modalités annoncés par le Conseil européen de Copenhague du 21-22 juin 1993 sur les modalités de candidatures à l'accession à l'Union Européenne[612] dans l'optique pour une Europe politique stable et sécurisée. Lors du Sommet de Prague du 21-22 novembre 2002, l'OTAN annonçait son intention à l'élargissement à sept nouveaux membres (la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie)[613], tandis que le Sommet européen de Copenhague du 12-13 décembre 2002 vit l'invitation par le Conseil européen à rejoindre la Maison Europe aux dix pays candidats (Chypre, la République Tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République slovaque et la Slovénie)[614]. Dans la sécurisation de l'Europe, l'opinion publique aurait la sensation d'assister à la compétition entre l'OTAN et l'UE dans le recrutement de nouveaux candidats en ce tout début du XXIe siècle. Et cette course à l'élargissement OTAN-UE fragilisa la cohésion transatlantique et européenne où les nouveaux venus et des anciens atlantistes étaient fortement en faveur de Washington lors de la préparation de l'Opération de libération de l'Irak en janvier 2003 contre la position franco-allemande[615]. L'Europe pro-atlantiste se rangea pour une intervention américaine en Irak, même sans mandat précis de l'ONU : le Danemark, l'Espagne, le Royaume-Uni, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, le Portugal, la République tchèque et la Slovénie (ayant rejoint 24 heures plus tard le *Groupe des Huit*)[616] déclarèrent le 30 janvier 2003, leur soutien aux Etats-Unis d'Amérique, tandis que le 5 février suivant, le *Groupe de Vilnius* qui réunit l'Albanie, la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Macédoine, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie, décidèrent de rejoindre le camps pro-atlantiste.

---

[612] ***Proposition de la France pour un pacte de stabilité en Europe (Copenhage, 21 et 22 juin 1993)***. http://www.cvce.eu/content/publication/1999/1/1/83dcbde9-a916-478c-a977-b1116ed83c56/publishable_fr.pdf

[613] Page 12, ***Le sommet de Prague et la transformation de l'OTAN des 21 et 22 novembre 2002***. 126 pages. http://www.nato.int/docu/rdr-gde-prg/rdr-gde-prg-fra.pdf

[614] ***Conclusions du Conseil européen de Copenhague : extrait sur l'élargissement (12-13 décembre 2002)***. http://www.cvce.eu/education/unit-content/-/unit/02bb76df-d066-4c08-a58a-d4686a3e68ff/1514cbcb-21f2-4450-b3c9-cd16af7dddaf/Resources#ff7ff228-fa3b-4f89-b552-808f7eb2c5b3_fr&overlay

[615] Page 108, LEGAULT Albert, FORTMANN Michel (co-auteur), HERVOUET Gérard (co-auteur), ***Les conflits dans le monde***, Edition : Presses Université Laval, 2004, 238 pages.

[616] ***Chronologie de la guerre en Irak (2002-2011)***. http://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/chronologie-de-la-guerre-en-irak-2002-2011_498027.html

La politique de sécurité et de défense communes de la Communauté européenne ressemblerait à la Tour de Babel en raison de deux institutions de défense réellement en concurrence. Pourtant la raison pour les nouveaux venus de croire en la défense et la sécurité de l'OTAN à l'UE fut la résolution capacitaire des conflits politico-ethniques de la Bosnie-Herzégovine et du Kosovo par l'Alliance Atlantique sans mandat de l'ONU, d'autant plus que l'OTAN ouvrit ses portes à l'adhésion aux PECO avant celles de l'Union Européenne[617]. Au nom de l'Europe, la France sous l'administration du Président Jacques CHIRAC, avec l'Allemagne, voulut concrétiser, unir et renforcer la défense et la sécurité de la Communauté européenne face à l'unilatéralisme de Washington, seule unique hyperpuissance mondiale, lors de la montée en puissance des Forces armées des Etats-Unis d'Amérique concentrées dans le Nord de l'Arabie Saoudite pour renverser le dictateur irakien Saddam HUSSEIN en 2003. Loin s'en faut ! Le comportement de la Fédération de Russie était observé, analysé, diagnostiqué, critiqué et mesuré à l'aune des crises de la Géorgie et de l'Est de l'Ukraine et ses actions politico-diplomatiques confortent fermement l'ancrage définitif et le basculement des PECO vers primordialement l'OTAN plus que l'UE pour leur sécurité. Néanmoins, les inquiétudes des PECO ne les empêchent pas de tenir normalement des relations diplomatiques et économiques avec la Fédération de Russie dans le but d'apaiser les nouvelles tensions et de rassurer Moscou de leur bonne intention. La crise ukrainienne pourrait relancer la stratégie de la paix armée entre la Fédération de Russie et le nouveau bloc de l'Europe euro-atlantique, puisque les deux côté augmentent fermement ou ostensiblement leur budget de défense, d'autant plus que les nombreux incidents internationaux dans les espaces aériens et maritimes depuis le début de 2014 démontrent la friction et le froid entre Moscou et l'OTAN.

[617] Page 110, LEGAULT Albert, FORTMANN Michel (co-auteur), HERVOUET Gérard (co-auteur), ***Les conflits dans le monde***, Edition : Presses Université Laval, 2004, 238 pages.

Pologne : défense au sein de l'OTAN.

Superficie	312.685 km^2
Population	38.346.279
Scolarisation	99,7 %
Produit intérieur brut[618]	517 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	24e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 9.531.855 Femmes : 9.298.593
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 221.889 Femmes : 211.172
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[619]	1,8 % 9,257 milliards $ USA
Effectifs militaires[620]	70.000
Réserve	20.000

Source CIA

L'article 134 du titre V de la Constitution de la République de Pologne confirme le Président polonais comme commandant en chef des Forces armées polonaises[621]. En temps de paix, c'est le Ministre de la Défense qui gère les affaires militaires selon l'article 134, alinéa 2 du titre V. L'article 146 alinéa 11 du titre VI de la Constitution polonaise stipule la conscription à tous citoyens en âge de servir la Nation, tandis que l'article 85 des alinéas 1 et 2 du titre II stipule le devoir de la défense de la patrie par tout citoyen. Dans la stratégie à long terme de la résolution N° 157 du Conseil des ministres de la République de Pologne du 25 septembre 2012 pour la *Stratégie Nationale pour le Développement jusqu'en 2020*, le service militaire obligataire[622] serait aboli en 2015, d'autant plus que l'intégration des Forces armées polonaises à l'OTAN en 1999 eut pour consigne du maintien du recrutement sur base de volontariat pour une armée professionnelle. Celle-ci permit une restructuration et une modernisation des Forces armées polonaises pour la mise à niveau des membres de l'OTAN, ainsi que les modes de fonctionnement selon les critères occidentaux différents de celle de

[618] Données de la Banque Mondiale de 2014
[619] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014
[620] ***European Defence Information : Poland***.
http://www.armedforces.co.uk/Europeandefence/edcountries/countrypoland.htm#Summary
[621] ***Constitution de la République de Pologne du 2 avril 1997***.
http://www.sejm.gov.pl/prawo/konst/francuski/kon1.htm
[622] Pages 49 à 50, ***National Development Strategy 2020***, Edition : conseil des ministres polonais, 25 septembre 2012, 156 pages.
https://www.mir.gov.pl/english/Regional_Development/Development_Policy/NDS_2020/Documents/NDS%202020.pdf

l'Armée Rouge. Selon les calculs du SIPRI, le volume du budget militaire des Forces armées polonaises était de 8,468 milliards de dollars USA en 1988, soit 2,5 % du PIB. L'effondrement et la disparition de l'Union Soviétique firent perdre en volume de moitié le budget de la défense en 1992, lequel remonta la pente et atteignit en 2006 le volume de 8,235 milliards de dollars USA. La hausse du budget militaire continua pour atteindre le volume de 9,257 milliards de dollars en 2013, soit 1,8 % du PIB. En termes d'économie calculée par la Banque Mondiale, la République de Pologne était en 2013 au 24e rang mondial et au 8e rang dans l'Union Européenne, derrière le Royaume de Suède mais devant le Royaume de Norvège. En termes d'économie et de population, la Pologne est le plus grand des anciens pays du feu Pacte de Varsovie.

Les Forces armées polonaises comptaient 70.000 militaires, dont 45.000 unités dans l'armée de terre, 8.000 unités dans la marine et 17.000 unités dans l'armée de l'air, sans prendre en compte une réserve de 20.000 unités. L'article 26 aliéna 1 du titre I de la Constitution assigne aux Forces armées polonaises les missions de sauvegarder l'indépendance de la Pologne et son intégrité territoriale et de garantir la sécurité et l'inviolabilité de ses frontières. La Pologne contemporaine est née de ses cendres à l'issue de la fin de la Première Guerre Mondiale en 1918 et son territoire avait été auparavant phagocyté, modifié, déplacé, remodelé, effacé et recréé par les enjeux géopolitiques et géostratégiques européens à de multiple reprises à cause des appétits insatiables de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche-Hongrie[623]. Et le dernier remodelage et le dernier déplacement de la Pologne vers l'Ouest furent décidés sous la diction de Staline à la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Aussi à la dislocation de l'Union Soviétique du 26 décembre 1991 et de sa prise en charge par la Fédération de Russie comme Etat successeur, le Président polonais, Lech WALESA, sollicita-t-il à son encore puissant homologue russe Boris ELTSINE de laisser à la Pologne son libre choix géostratégique et géopolitique lors de sa visite à Varsovie en 1993. Moscou accepta les aspirations des Polonais pour les récuser ensuite plus tard sous les pressions des oppositions nationales de la Russie[624]. Mais les dés furent jetés et l'engrenage politique s'emballa de plus belle. Et les Polonais avancèrent la thèse de l'environnement politiquement instable de la Fédération de Russie et

[623] ***Poland – Introduction***.
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/pl-intro.htm
[624] Page 140, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.

décidèrent fermement de joindre l'OTAN en premier lieu et ensuite l'UE pour leur sécurité dans le but de s'arracher définitivement de l'influence hégémonique russe[625].

Dans un environnement serein de menaces précises et dès l'accord arraché à Moscou en 1993, la République de Pologne acquiesça dès 1992 sa stratégie de sécurité et de défense pour s'aligner celle des Occidentaux et visa à s'adhérer à l'OTAN[626] le plus vite possible. Premièrement, l'empressement de la Pologne à rejoindre l'Alliance Atlantique prouva la perception de cette institution militaire par Varsovie comme un véritable facteur de stabilité en Europe, ainsi que comme le fondement national de la sécurité et de la défense[627]. Deuxièmement, l'Histoire assez récente de 1939 rappela à la Pologne la douloureuse hésitation et le tâtonnement infructueux de la France et du Royaume-Uni pour empêcher Adolf HITLER d'écraser et d'annexer la Pologne encore une fois. Et le sentiment d'être abandonné et trahi par la France et le Royaume-Uni en septembre 1939 face au déboulement des Panzer de la Wehrmacht reste toujours vivace[628]. D'où sa hâte de rejoindre l'OTAN dont l'article 5 est la garantie suprême pour tous les alliés et dont les Etats-Unis d'Amérique sont le représentant crédible aux yeux de l'opinion polonaise. Troisièmement, la recherche dans la sécurité dans l'Union Européenne n'était pas la préoccupation majeure de la Pologne, puisque la Traité de Maastricht signé le 7 janvier 1992 et entré en vigueur le 1er novembre 1993 offrait peu de garanties de sécurité, et que la politique étrangère se limitait aux missions de Petersberg, alors que Varsovie recherchait des garanties collectives crédibles à l'image de l'OTAN. En conséquence, le Traité sur l'Union Européenne n'était pas le cadre idéal de la sécurité de la Pologne. En plus, très pro-atlantiste, la Pologne se méfia des initiatives européennes dans le domaine politico-militaire qui pourraient nuire à la cohésion transatlantique[629], d'autant plus que la République de Pologne conçoit sa sécurité et sa défense dans le cadre de l'OTAN[630].

---

[625] Page 196, FULLBROOK Mary (éditrice), BLANNING T.C.W (préfacier), ***Europe since 1945***, Edition : ©Oxford University Press, Collection : Short Oxford History of Europe, 2001, 324 pages.
[626] Page 139, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[627] Page 135, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.
[628] Page 142, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[629] Page 139, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.
[630] Page 3, ***Defense strategy of the Republic of Poland - Sector strategy of the National Security Strategy of the Republic of Poland***, The Ministry of National Defence, Warsaw 2009, 32 pages.
http://en.mon.gov.pl/z/pliki/dokumenty/rozne/2014/02/strategia_obronnosci_eng.pdf

Malgré les crises économiques mondiales affectant aussi la Pologne en 2009, les Forces armées polonaises n'en souffrirent pas trop au vu de leur budget de défense en constante hausse annuelle et commencèrent à remplacer leurs armements par ceux qui sont fabriqués par les Américains comme l'acquisition des 48 F-16 Fighting Falcon ou par les Européens comme les chars Léopards 2A5 allemands ou des missiles de croisière pour ses sous-marins[631] : la transformation et la formation des matériels humains se déroulent sans problème comme la professionnalisation[632], mais celle des armements demande encore des efforts budgétaires plus importants pour répondre aux normes de l'OTAN parce que la plupart des outils capacitaires sont encore d'origine soviétique et russe. Un autre effort est demandé à la Pologne de réorganiser ses dispositifs militaro-stratégiques hérités de l'ère soviétique, car ses forces armées sont encore concentrées à l'Ouest du pays[633]. L'escalade des crises entre la Russie et l'OTAN reste d'actualité à cause de la crise ukrainienne, d'autant plus que la Pologne partage une frontière terrestre de 535 km avec l'Ukraine, de 418 km avec la Biélorussie et de 210 km avec l'Oblast de Kaliningrad (ancien Königsberg). Les conséquences sont les renforts de l'OTAN en Pologne en vertu de l'accord de la solidarité entre alliés. Membre de l'ONU en 1945, de l'OSCE en 1975, de l'OTAN en 1999 et de l'UE en 2004, la Pologne participe à plusieurs missions onusiennes. Mais les récentes années virent la participation des Forces armées polonaises en baisse pour les missions de l'ONU. Par contre, la participation polonaise aux côtés des Américains en Irak et en Afghanistan fut très significative[634].

Soucieuse de la situation instable dans l'environnement politique et stratégique mondial après les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis d'Amérique, la République de Pologne conçoit sa sécurité dans le dispositif de l'OTAN et contribue à sa façon à la politique étrangère de l'UE. Les Forces armées polonaises, en pleine phase de transformation, se dotent de nouveaux moyens capacitaires occidentaux pour répondre aux normes de l'Alliance Atlantique et aussi pour participer aux missions onusiennes.

---

[631] ***Poland seeks advanced cruise missile for submarines***. March 12th 2015.
http://www.presstv.ir/Detail/2015/03/12/401490/Poland-seeks-submarine-cruise-missiles

[632] RICHARD Dorota, ***La professionnalisation de l'armée polonaise***, Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, 6 décembre 2010, 10 pages.
http://www.iris-france.org/docs/kfm_docs/docs/2010-12-06-professionnalisation-armee-polonaise.pdf

[633] ***La Pologne va réorienter son dispositif militaire vers l'est***. 1er novembre 2014.
http://www.opex360.com/2014/11/01/la-pologne-va-reorienter-son-dispositif-militaire-vers-lest/

[634] ***Fiche d'information de l'État : Pologne***.
http://www.operationspaix.net/144-fiche-d-information-de-l-etat-pologne.html

Estonie : appréhension de la menace russe.

Superficie	45.228 km^2
Population	1.257.921
Scolarisation	99,8 %
Produit intérieur brut[635]	24,477 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	102e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 291.801 Femmes : 302.696
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 6.668 Femmes : 6.309
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[636]	2 % 0,479 milliard $ USA
Effectifs militaires[637]	4.900
Réserve	Données non disponibles

Source CIA

L'article 78 alinéa 16 du titre V de la Constitution de la République d'Estonie reconnait *de jure* le Président comme le commandant suprême des Forces de Défense Estoniennes[638] en temps de paix. En réalité, le Ministre de la Défense prend en charge l'administration et la gestion des forces armées estoniennes[639]. Concernant la conscription obligatoire, l'article 124 du titre X de la Constitution estonienne stipule le devoir de chaque citoyen de participer à la défense nationale[640]. La République d'Estonie contemporaine obtint sa nouvelle indépendance en raison de l'implosion de l'Union Soviétique du 26 décembre 1991. Mais dans sa Constitution, la proclamation de son indépendance fut officiellement reconnue à la date du 24 février 1918. L'Histoire de l'Estonie fut parsemée d'innombrables invasions et annexions de la part respectivement du Danemark, de la Suède, de la Prusse et de la Russie. Et la dernière annexion forcée malgré la reconnaissance des Traités de Tartu sur l'indépendance de l'Estonie du 2 février 1920 fut exécutée au lendemain immédiat de la fin de la Seconde Guerre Mondiale par l'Union Soviétique sous l'impuissance et la résignation de la France, des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de l'Italie et d'autres Etats occidentaux. Selon les données de la

[635] Données de la Banque Mondiale de 2014
[636] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014
[637] ***European Defence Information : Estonia***.
http://www.armedforces.co.uk/Europeandefence/edcountries/countryestonia.htm#Summary
[638] Pages 21 et 22, ***The Constitution of the Republic of Estonia*** of the June 28th 1992, 44 pages.
http://www.wipo.int/wipolex/fr/details.jsp?id=11085
[639] ***Ministry of Defence***.
http://www.kaitseministeerium.ee/en/ministry-of-defence
[640] Page 34, ***The Constitution of the Republic of Estonia*** of the June 28th 1992, 44 pages.

Banque Mondiale, l'économie de l'Estonie se situait en 2013 au 102e rang mondial et au 27e rang dans l'UE. La République d'Estonie maintient des Forces de Défense Estoniennes de 4.900 soldats, dont 4.300 unités de l'armée de terre, 300 unités de la marine et 300 unités de l'armée de l'air. Aux forces armées régulières, la défense de l'Estonie peut aussi s'appuyer sur 10.000 volontaires de la Ligue de Défense et 2.250 gardes-frontières. En temps de guerre, l'appel sous le drapeau accroit l'effectif total de 16.000 soldats. Depuis sa nouvelle accession à l'indépendance du 20 août 1991 suite à sa déclaration officielle, le budget de la défense de l'Estonie passa de 0,5 % en 1992 à 2 % du PIB en 2013, soit 0, 479 milliard. Les Forces de Défense Estoniennes furent réformées, transformées et entrainées pour se conformer aux critères de l'OTAN et ainsi participer à ses nombreuses opérations[641].

Avec une frontière terrestre commune avec la Russie de 324 km et sans compter la longueur de la mer territoriale russo-estonienne, la préoccupation majeure de l'intégrité territoriale estonienne est la Russie en raison du passé très récent[642] d'autant plus que 450.000 russophones[643] sur une population totale de 1.260.000 représentent un argument de poids social, économique et politique de la Russie pour la sécurité intérieure de l'Estonie, et que l'instabilité et les soubresauts politiques et économiques russes sont perçus par Tallin comme une menace grandissante. Dans cette perspective, la République d'Estonie considère comme primordiales son appartenance et sa protection au sein de l'OTAN, mais aussi à la PESC de l'UE lorsque furent réunies les conditions rassurant Tallin de l'absence de la concurrence de la politique étrangère européenne vis-à-vis de l'Alliance Atlantique[644]. Pour se rassurer politiquement, l'Estonie signa en 1992 son adhésion au *Nordic-Baltic Eight (NB8)*[645] qui l'aida à s'intégrer l'OTAN et l'UE. Le but de la sécurité de la République d'Estonie est la sauvegarde de son indépendance, sa souveraineté, son intégrité territoriale, son ordre constitutionnel et la sécurité de ses citoyens[646]. En raison des vagues de cyberattaques[647]

---

[641] ***Prime Minister Rõivas will meet the Estonian and the US Defence Forces in Tapa***. November 11th 2015. https://valitsus.ee/en/news/prime-minister-roivas-will-meet-estonian-and-us-defence-forces-tapa

[642] Page 96, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.

[643] Page 97, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.

[644] Pages 6 et 7, LJUNG Bo, MALMLÖF Tomas (co-auteur), NERETNIEKS Karlis (co-auteur), WINNERSTIG Mike (co-auteur), ***The Security and Defensibility of the Baltic States***, Report N° FOI-R--3471--SE, Edition : Swedish Ministry of Defence, 2012. 116 pages.
http://www.aff.a.se/balticum.pdf

[645] Le NB8 regroupe Islande, Norvège, Danemark, Suède, Finlande, Estonie, Lettonie et Lituanie. C'est une organisation régionale du Nord de l'Europe.

[646] ***Estonia***.
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/et.htm

[647] ***L'OTAN s'alarme des cyberattaques dont est victime l'Estonie***. 18 mai 2007.

envers toute son infrastructure en 2007 et de l'annexion de la Crimée en 2014, l'Estonie se prépara à d'éventuelles possibilités en prévenant la morale de sa population et l'invita à défendre la patrie par tous les moyens, de la lutte armée à la résistance pacifique. Et Tallin mit même un manuel d'explication de la modalité de la défense nationale à tous ses citoyens. Le vent de panique s'empara de l'Estonie malgré la protection de l'OTAN avec son fameux Article 5 de la défense mutuelle, bien que des soldats américains y fissent leur rotation dans l'optique d'assurer Tallin. Membre de l'ONU du 17 septembre 1991, de l'OTAN du 29 mars 2004 et de l'UE du 1er mai 2004, les Forces armées Estoniennes participèrent à des missions non-combattantes au sein des coalitions internationales dans les Balkans, en Irak et en Afghanistan.

Malgré sa perception de la menace venant de la Russie en raison du poids de l'Histoire, la République d'Estonie s'adhère à plusieurs organisations internationales et régionales pour maintenir sa sécurité et ainsi pour contribuer à sa part dans la paix mondiale à cause de la montée en puissance des organisations non-étatiques.

Lettonie : Dieu bénisse la Lettonie !

Superficie	64.589 km^2
Population	2.165.165
Scolarisation	99,8 %
Produit intérieur brut[648]	30,957 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	95e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 546.090 Femmes : 540.810
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 10.482 Femmes : 9.858
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[649]	1 % 0,299 milliard $ USA
Effectifs militaires[650]	2.350
Réserve	11.000

http://www.lemonde.fr/technologies/article/2007/05/18/l-otan-s-alarme-des-cyberattaques-dont-est-victime-l-estonie_912135_651865.html

[648] Données de la Banque Mondiale de 2014

[649] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014

[650] ***European Defence Information : Latvia***.
http://www.armedforces.co.uk/Europeandefence/edcountries/countrylatvia.htm#Latvian Army

Source CIA

L'article 42 de la Constitution de la République de Lettonie[651] stipule que le Président, élu pour quatre ans par la *Saeima* (Parlement monocaméral letton), est le commandant en chef des Forces armées nationales lettones en temps de paix. Mais la réalité du pouvoir revient au Premier Ministre et de son Ministre de la Défense. *Dieu bénisse la Lettonie !* Le préambule de la Constitution de la République de Lettonie inclut cette phrase très chrétienne et dévote pour la protection divine de sa nation. La Constitution lettonne reconnaît la proclamation de l'indépendance de la République de Lettonie le 18 novembre 1918, l'annexion par l'Union Soviétique à la fin de la Seconde Guerre Mondiale et la restauration de son indépendance le 4 mai 1991 à la veille de l'éclatement de l'URSS. *Le peuple letton conquit l'indépendance de son Etat par une guerre victorieuse*. Il n'empêche que cette deuxième phrase soit plus nuancée et soit là pour exalter le patriotisme national après la perte de son indépendance pendant soixante-dix ans au profit d'un régime communiste et autoritaire soviétique. Sur le plan économique, les données de la Banque Mondiale situaient en 2013 la République de Lettonie au 95e rang mondial et au 26e rang de l'UE. En 2013, Riga consacra pour le budget de la Défense 1 % de son PIB, soit 0,299 milliard $ USA, en baisse par rapport au début du XXIe siècle. Les Forces armées nationales lettonnes comptent 2.350 militaires, dont 1.550 unités de l'armée de terre, 550 unités de la marine et 300 unités de l'armée de l'air. A ces forces régulières, la Lettonie peut appuyer sa défense sur un contingent de 3.000 militaires appartenant à l'administration et à la formation (*Joint Forces*), 5.000 garde-frontières et 11.000 réservistes. La défense lettone se résume à quelques navires de patrouilles maritimes et des chars et des canons datant de l'ère soviétique, tandis que sa force aérienne ne compte aucun avion ou hélicoptère de combat. Pour combler cette lacune, la défense aérienne lettonne est assurée par les avions de combats de l'OTAN basés en Lituanie. En pleine restructuration pour se mettre au niveau des armées occidentales, le budget de défense était calculé pour être en hausse constante[652] allant de 1,1 % du PIB en 2016, puis 1,3 % du PIB en 2017. Cette hausse du budget de l'armée n'était pas dépendante de la crise ukrainienne[653], mais de la volonté de Riga à atteindre les normes de l'OTAN. Bien que la conscription fût abolie en

---

[651] ***La Constitution de la République de Lettonie***.
http://www.saeima.lv/fr/legislation-1/constitution-2

[652] ***Latvia's defence spending in 2015 will reach 1 percent of GDP***.
http://www.mod.gov.lv/Aktualitates/Aktuali/2015/02/25-01.aspx

[653] ***Manœuvres militaires russes près des frontières avec l'Estonie et la Lettonie***. 25 février 2015.
http://www.lemonde.fr/europe/article/2015/02/25/man-uvres-militaires-russes-pres-des-frontieres-avec-l-estonie-et-la-lettonie_4583158_3214.html

2006 en Lettonie, le gouvernement envisagea l'augmentation des effectifs militaires[654] en raison des manœuvres russes dans la Baltique[655].

De par l'Histoire, la République de Lettonie reste dans la persistance de la menace omniprésente russe et son esprit de la défense s'avère dans une morale de son impuissance face à de telles forces capacitaires[656]. L'inanité de la Société des Nations et la neutralité ne protégèrent pas[657] Riga de l'annexion soviétique en 1945. Aussi la Lettonie décida-t-elle de rejoindre l'OTAN par des procédures d'adhésion graduelle[658] dès son indépendance restaurée en 1991. La République de Lettonie signa en 1992 son adhésion à l'organisation régionale *Nordic-Baltic Eight (NB8)*, laquelle l'aida à s'intégrer effectivement le 29 mars 2004 à l'Alliance Atlantique. Toute comme l'Estonie, l'OTAN représente une organisation politico-militaire internationale crédible qui assure la sécurité de la Lettonie en raison de son article 5 pour la défense mutuelle de tous les alliés en cas d'agression à l'un de ses membres[659]. En rejoignant l'Alliance Atlantique, le choix de la défense de la Lettonie fut aligné sur le monde occidental[660], parce qu'auparavant, Riga n'avait pas ménagé de politique étrangère limpide malgré la crainte de la Russie, dont une minorité russophone représentant un quart de la population lettone vit dans cette république baltique. Et le 1er mai 2004, l'UE accueillit la Lettonie en son sein. Tout en participant à la politique étrangère de la Communauté européenne, la Lettonie tient à ce que la cohésion au sein de l'OTAN ne soit pas distendue à cause de la concurrence de la PESC.

Membre de l'ONU depuis le 17 septembre 1991, la République de Lettonie contribue par ses modestes moyens aux missions onusiennes, de l'OTAN et de l'UE dans l'optique de la stabilisation des zones à risque en Europe et en Afrique. Pour sa sécurité, la Lettonie est un

---

654 ***Latvia***.
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/lv.htm
655 ***Face à la menace russe, la Lituanie veut rétablir son service militaire***. 24 février 2015.
http://www.lefigaro.fr/international/2015/02/24/01003-20150224ARTFIG00385-face-a-la-menace-russe-la-lituanie-veut-retablir-son-service-militaire.php
656 Page 117, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
657 Page 119, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
658 ***Latvia and NATO***.
http://www.mod.gov.lv/NATO.aspx
659 Pages 6 et 7, LJUNG Bo, MALMLÖF Tomas (co-auteur), NERETNIEKS Karlis (co-auteur), WINNERSTIG Mike (co-auteur), ***The Security and Defensibility of the Baltic States***, Report N° FOI-R--3471--SE, Edition : Swedish Ministry of Defence, 2012. 116 pages.
660 Page 121, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.

membre très pro-atlantiste dans le but de contrebalancer la puissance dominante de la Russie en Europe du Nord.

Lituanie : menace existentielle.

Superficie	65,300 km^2
Population	3.505.738
Scolarisation	99,7 %
Produit intérieur brut[661]	45,932 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	85e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 890.074 Femmes : 875.780
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 20.425 Femmes : 19.527
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[662]	0,8 % 0,355 milliard $ USA
Effectifs militaires[663]	7.910
Réserve	4.445

Source CIA

Le Président de la République de Lituanie est élu au suffrage universel direct et a un pouvoir plus large que ses homologues estonien et letton[664]. De par l'article 140 de la Constitution de la République de Lituanie, le Président est le chef suprême des Forces armées lituaniennes[665]. Mais sa gestion relève du Conseil de la Défense national qui est composé du Président de la République, du Premier Ministre, du Président du Seimas (Parlement monocaméral lituanien), du Ministre de la Défense nationale et du Commandant en chef des Forces armées lituaniennes. Les Forces armées lituaniennes se composent de 7.910 militaires, dont 4.500 unités de l'armée de terre plus 3.500 unités réguliers et civils[666], 600 unités de la marine[667],

[661] Données de la Banque Mondiale de 2014
[662] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014
[663] ***NDS PERSONNEL SIZE IN 2005-2015***.
http://www.kam.lt/en/human_resource_policy_1062/facts_and_figures.html
[664] ***La Lituanie : pays entre deux mondes***.
http://www.senat.fr/ga/ga022/ga022_mono.html
[665] ***Constitution de la République de Lituanie***.
http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc_l?p_id=313310#
[666] ***Land Force – Lithuania***
http://kariuomene.kam.lt/en/structure_1469/land_force.html
[667] ***Navy - Lithuania***
http://kariuomene.kam.lt/en/structure_1469/naval_force.html

1.000 unités de l'armée de l'air[668]. Ainsi le personnel de 7.910 militaires et civils du programme 1998-2011 fut-t-il en réalité en hausse pour se situer à 9.100 unités en 2014. En termes de l'économie de 2013, les données de la Banque Mondiale plaçaient la Lituanie au 85e rang mondial et au 25e rang dans l'EU, tout juste derrière la Slovénie mais devant la Lettonie. En 2013, la Lituanie consacra 0,355 milliard de dollars USA, soit 0,8 % du PIB, pour le budget de la Défense nationale : cette allocation était en baisse dû en grande partie à la récession économique de la première décennie du XXIe siècle. Pourtant, la Lituanie prévit son augmentation jusqu'à 1 % du PIB en 2015. En se basant sur l'article 139 de la Constitution de la Lituanie, la loi oblige tout citoyen à effectuer le service militaire obligatoire pour la défense nationale. Pourtant suspendue en 2008, la conscription fut rétablie en 2015 en raison de l'instabilité politique en Ukraine et des manœuvres militaires russes dans l'enclave de Kaliningrad. L'historien lituanien Vytautas JOKUBAUSKAS analysa la situation globale de la Russie et ses zones périphériques et statua que « *le conflit actuel avait été programmé par la Russie qui chercha depuis 300 ans à établir sa puissance et à s'approprier des territoires d'autres Nations. Cela commença depuis le Congrès de Vienne du 18 septembre 1814 au 9 juin 1815 quand toutes les puissances victorieuses européennes se réunirent à Vienne pour discuter des situations politiques et économiques en Europe après la guerre contre Napoléon Ier. Et bien qu'il apparaisse que nous prenions des mesures des tests d'armes nucléaires et de l'Holocauste, la Russie veut revenir au 17e siècle, à la dynastie des ROMANOV, pour retrouver ses territoires d'antan. Présentement, l'Europe est en train de gagner et la Russie sait cela* »[669]. Cette paranoïa s'empare de l'opinion publique lituanienne à des degrés différents et 59 % de la population se déclarèrent au mois de février 2015 prêts à défendre leur Nation alors qu'ils n'étaient que 32 % en 2005.

Suite à l'implosion de l'Union Soviétique le 25 décembre 1991, la République de Lituanie put recouvrer son indépendance perdue du 16 février 1918. Quoique Vilnius ne reconnût

---

[668] ***Air Force - Lithuania***
http://kariuomene.kam.lt/en/structure_1469/air_force.html

[669] ***Back to Conscription ? Lithuania Buffs Army as Paranoia Campaign Intensifies***. February 24th 2015.
http://www.globalsecurity.org/military/library/news/2015/02/mil-150224-sputnik02.htm?_m=3n%2e002a%2e1351%2evd0ao001vk%2e18ma
« *The current conflict has been programmed in. Russia is showing what it has fought for in the past 300 years – power, land. It all began during the Congress of Vienna [in 1814] when the heads of Europe came together to discuss the political and economic situation in Europe after the Napoleonic Wars,' Lithuanian historian Vytautas Jokubauskas announced at the Vilnius Book Fair on Tuesday. 'And although it appears that we must take away the lessons of nuclear weapons tests and the Holocaust, Russia wants to return to the 17th century, to the Romanov dynasty, return the territories that it once had. Right now Europe is winning and Russia is feeling it* ».

d'ennemis dans ses relations diplomatiques et internationales dès sa sécession[670], la République de Lituanie considère toujours la Russie comme une menace potentielle pour son existence en raison de la division et de l'annexion dont elle faisait l'objet : l'incorporation forcée soviétique dès 1945 ne fut jamais reconnue par le monde occidental et les Etats-Unis d'Amériques continuaient à reconnaitre la représentation diplomatique lituanienne[671] expatriée à Washington pendant 85 ans, jusqu'à ce que la République de Lituanie récupérât sa nouvelle indépendance en 1991. De ce fait, Vilnius chercha à priori son adhésion à l'OTAN[672], laquelle fut obtenue le 29 mars 2004 grâce à son alliance avec le *Nordic-Baltic Eight* de 1992 : l'Alliance Atlantique est une garantie de sécurité pour la République de Lituanie, tandis que son adhésion effective à l'UE du 1er mai 2004 représente une garantie de sécurité additionnelle[673]. Pour la Lituanie, la sécurité est indivisible, car la sécurité nationale fait partie de la sécurité régionale, européenne et de la sécurité globale[674]. Et cette sécurité nationale indivisible appela aussi l'intégration de la Russie dans l'enceinte de la sécurité européenne. Mais les crises géorgiennes de 2008 et ukrainienne de 2014 et les cyberattaques de 2007 visant les infrastructures des trois pays baltes poussèrent Vilnius à s'éloigner davantage de la Russie et la désigner comme une menace existentielle de la Nation lituanienne. L'Histoire instruit à la République de Lituanie de préparer et de renforcer sa défense par les moyens de modernisation de ses trois armées et du matériel militaire adéquat avant que l'OTAN ne vienne à sa rescousse en cas d'agression : Vilnius, comme les deux autres pays baltes, est très pro-atlantiste et se méfie de toutes les instances européennes susceptibles de rompre la cohésion de l'Alliance de l'Atlantique Nord. Et d'un autre côté, les Forces armées lituaniennes continuent leur formation militaire de type anglo-saxon afin de mieux intégrer et de coopérer avec toutes les instances militaires occidentales[675]. Membre de l'ONU depuis le 17 septembre 1991[676] et de l'OSCE en 1991, la Lituanie contribue à la

---

[670] Page 122, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[671] ***Lituanie***.
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/lt.htm
[672] Pages 6 et 7, LJUNG Bo, MALMLÖF Tomas (co-auteur), NERETNIEKS Karlis (co-auteur), WINNERSTIG Mike (co-auteur), ***The Security and Defensibility of the Baltic States***, Report N° FOI-R--3471--SE, Edition : Swedish Ministry of Defence, 2012, 116 pages.
[673] Page 3, ***THE MILITARY STRATEGY OF THE REPUBLIC OF LITHUANIA***, Approved by Order No. V-1305 of the Minister of National Defence of the Republic of Lithuania on November 22, 2012, 10 pages.
http://www.kam.lt/en/defence_policy_1053/important_documents/strategical_documents.html
[674] Page 3, ***RESOLUTION - AMENDING THE SEIMAS OF THE REPUBLIC OF LITHUANIA RESOLUTION ON THE APPROVAL OF THE NATIONAL SECURITY STRATEGY***, 26 June 2012 – No XI-2131, 16 pages.
http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc_l?p_id=433830
[675] Pages 8 et 9, ***THE MILITARY STRATEGY OF THE REPUBLIC OF LITHUANIA***, Approved by Order No. V-1305 of the Minister of National Defence of the Republic of Lithuania on November 22, 2012, 10 pages.
[676] ***L'ONU compte actuellement 193 États Membres***.

sécurité régionale et internationale par sa participation à la stabilité, à la lutte contre le terrorisme et le trafic des matières hautement dangereuses.

La sécurité de la République de Lituanie se trouve au sein de l'OTAN en priorité et de l'UE de manière subsidiaire. Le centre de gravité de Vilnius se déplace vers le côté occidental depuis sa récupération de l'indépendance en 1991. Les crises entre la Russie et les anciennes républiques soviétiques fédérales inquiètent au plus haut degré la sécurité de la Lituanie qui considère Moscou comme une menace potentielle à son existence.

Slovaquie : défense nationale indivisible.

Superficie	49.035 km^2
Population	5.443.583
Scolarisation	99 %
Produit intérieur brut[677]	95,770 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	63e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 1.405.310 Femmes : 1.369.897
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 31.646 Femmes : 30.219
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[678]	1 % 0,994 milliard $ USA
Effectifs militaires[679]	15.500
Réserve	5.000

Source CIA

L'article 102 de la Constitution de la République de Slovaquie du 3 septembre 1992 reconnaît *de jure* le Président de la République comme le chef suprême des Forces armées slovaques. En réalité, c'est le Conseil national qui tient le pouvoir exécutif au vu de l'article 86 de la Constitution slovaque. L'article 25 de la Constitution stipule que « *la défense de la République slovaque est une question d'honneur de tout citoyen* ». Mais les amendements de 2006 abrogèrent le service militaire obligatoire à tout citoyen slovaque. En conséquence, les

http://www.un.org/fr/members/
[677] Données de la Banque Mondiale de 2014
[678] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014
[679] ***European Defence Information : Slovakia***.
http://www.armedforces.co.uk/Europeandefence/edcountries/countryslovakia.htm#Summary

Forces armées slovaques se transformèrent en une armée de métier et comptaient en 2010, 15.500 militaires, dont 7.000 unités de l'armée de terre, 4.000 unités de l'armée de l'air, 3.500 unités pour la formation et le commandement (*Training & Support Command*), et 1.500 unités du service sanitaire. Et une réserve de 5.000 soldats pouvait être relevée à tout moment pour la rotation des unités. En termes d'économie de 2013, la Slovaquie fut placée au 63e rang mondial et au 20e rang dans l'UE. Le dividende de la paix et la professionnalisation des Forces armées slovaques firent baisser le budget de la défense de 3 % en 1996 à 1 % en 2013, soit une somme de presque un milliard de dollars américain. La scission de la République de Slovaquie d'avec la République Tchèque le 31 décembre 1992 fit rencontrer à Bratislava des difficultés dans la transition économique, politique et militaire que la Secrétaire d'Etat américaine, Madeleine ALBRIGHT, qualifiait de « *Black Hole* »[680] en Europe. Durant la Guerre Froide, toutes les forces armées du Pacte de Varsovie stationnées se trouvèrent à l'Ouest de chaque pays et donc, la concentration des forces armées tchécoslovaques se retrouva en République Tchèque actuelle[681]. Les conséquences traduisirent le réseau de défense très lâche en Slovaquie actuelle, laquelle rencontra des difficultés pour repositionner ses troupes nationales par manque d'infrastructures adéquates. Pourtant, sa volonté de rejoindre l'OTAN accéléra la transformation politico-militaire nationale avec sans difficulté majeure[682].

Le Conseil National de la jeune République de Slovaquie du 16 décembre 1992 adopta[683] l'Acte N°3/1993 pour créer les Forces armées slovaques le 1er janvier 1993. Dans un nouvel environnement politico-stratégique, la doctrine de sécurité et de défense de la Slovaquie se fit dans le cadre de l'OTAN[684] qui est considérée crédible pour la garantie de la stabilité nationale, et aussi de la politique étrangère de l'EU comme pilier de renforcement de l'Alliance Atlantique. Quoique la République de Slovaquie soit entourée des pays membres d'alliance occidentale, à part la frontière commune de 97 km avec l'Ukraine, le concept de Défense occupe une place primordiale qui résulte de sa participation à des instances

---

[680] ***Slovakia's Return to the 'Black Hole'***. June 10th 2010.
http://www.cato.org/publications/commentary/slovakias-return-black-hole
[681] ***Slovak Republic***.
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/sk.htm
[682] Page 153, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[683] Page 22, ***The White Paper on Defence of the Slovak Republic***, Edition: © Ministry of Defence of the Slovak Republic, June 26th 2013, 142 pages.
http://www.mosr.sk/data/WP2013.pdf
[684] Pages 25 à 26, ***The White Paper on Defence of the Slovak Republic***, Edition: © Ministry of Defence of the Slovak Republic, June 26th 2013, 142 pages.

internationales pour la promotion de la paix et de la sécurité[685]. Soucieuse de la complexité des relations internationales et de son dynamisme aléatoire, la stratégie de la Slovaquie est indivisible au sein de l'Alliance euro-atlantique et l'insécurité de ses membres est perçue comme une menace globale[686] qui pourrait provenir des Balkans occidentaux, de l'Europe orientale, du Caucase méridional, du Moyen-Orient, de l'Afrique blanche et sub-saharienne et de l'Asie méridionale. Dans ce contexte d'insécurité générale, l'ambition de la Slovaquie d'avoir une influence dans des décisions mondiales, si minime soit-elle, est démontrée par ses participations avec les instances internationales légales par des moyens capacitaires accrues. Et cette dimension de la stratégie militaire oblige les Forces armées slovaques à se moderniser pour se mettre au niveau de leurs collèges occidentaux, d'autant plus que les trois éléments de la stratégie politique de l'Etat se basent sur trois piliers : potentiel militaire, potentiel économique et diplomatie[687]. Les membres des Forces armées slovaques participèrent donc à des missions internationales sous l'égide de l'ONU ou de l'OTAN.

Membre de l'ONU du 19 janvier 1993, de l'OTAN du 29 mars 2004, de l'UE 1er mai 2004[688], et admise à l'OSCE le 1er janvier 1993, la République de Slovaquie bâtit sa défense et sa sécurité dans le noyau dur de l'OTAN et promeut une diplomatie étrangère dans le cadre du droit international. Dans sa doctrine primordiale de sécurité et de défense de 1994, Bratislava ne connut aucun ennemi à son agenda de sécurité et de défense. Mais l'environnement politique international évolutif et instable recommanda la Slovaquie à améliorer et à tracer une feuille de route de sa doctrine de sécurité et de défense dans sa forme nationale unique qui est incluse dans celle de l'OTAN et de l'UE.

---

[685] Pages 154 à 155, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[686] Page 49 à 51, ***The White Paper on Defence of the Slovak Republic***, Edition: © Ministry of Defence of the Slovak Republic, June 26th 2013, 142 pages.
[687] Pages 5 à 7, ***Doctrine of the Armed Forces of the Slovak Republic***, Edition: © Ministry of Defence of the Slovak Republic, 2003, 52 pages.
http://www.mosr.sk/data/files/797.pdf
[688] ***Chronologie de l'élargissement de l'Union Européenne***.
http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/elargissement-union-europeenne/chronologie.shtml#

République tchèque : politique équilibriste.

Superficie	78.867 km^2
Population	10.627.448
Scolarisation	99 %
Produit intérieur brut[689]	198 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	52e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 2.506.826 Femmes : 2.407.634
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 49.999 Femmes : 47.501
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[690]	1,1 % 2,145 milliard $ USA
Effectifs militaires[691]	21.750
Réserve[692]	5.000

Source CIA

Elu au suffrage universel indirect par les deux Chambres du Parlement, le Président de la République Tchèque est *de jure* le commandant en chef des Forces armées tchèques au vu de l'article 63 alinéa c) de la Constitution de la République Tchèque[693] du 16 décembre 1992. En réalité, l'utilisation et la mobilisation des Forces armées Tchèques nécessitent l'approbation des deux Chambres. Classée par la Banque Mondiale en 2013 au 52e rang mondial et au 17e dans l'UE, la République Tchèque consacra un budget alloué à la défense à hauteur de 2,149 milliards de dollars américains, soit 1,1 % du PIB de la même année. Depuis sa sécession de 1992 de la Tchécoslovaquie, le budget de la défense nationale chuta de 2,3 % du PIB en 1993 à 1,1 % en 2013, parce que Prague essuya des secousses des crises économiques dans la première décennie du XXIe siècle, et que la coupe budgétaire des armées eut pour conséquences le gel des recrutements des volontaires[694]. Il était vrai que les Forces armées tchèques bénéficiaient des infrastructures, des casernes et d'autres bases militaires en nombre considérable en raison de la stratégie soviétique de placer la plupart des forces armées du

[689] Données de la Banque Mondiale de 2014
[690] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014
[691] ***European Defence Information : Czech Republic***.
http://www.armedforces.co.uk/Europeandefence/edcountries/countryczechrepublic.htm#Summary
[692] ***Government passes concepts of Active Reserve force and mobilisation procedures***. January 23rd 2013.
http://www.army.cz/en/ministry-of-defence/newsroom/news/government-passes-concepts-of-active-reserve-force-and-mobilisation-procedures--79090/
[693] ***Constitution of the Czech Republic***.
http://www.psp.cz/cgi-bin/eng/docs/laws/1993/1.html
[694] ***L'Armée tchèque contrainte à des coupes d'effectifs***. Radio Praha – 18 août 2008.
http://www.radio.cz/fr/rubrique/faits/larmee-tcheque-contrainte-a-des-coupes-deffectifs

Pacte de Varsovie le plus à l'Ouest possible en vue d'un probable affrontement avec les armées occidentales, cela n'empêcha pas les difficultés à s'insérer dans le processus de la transformation et de la transition des Forces armées tchèques vers une armée professionnelle à partir de 2004. En tout cas, les Forces armées tchèques rencontrèrent moins d'obstacles que leurs collègues slovaques. En 2010, les Forces armées tchèques comptaient 21.750 militaires, dont 11.250 unités de l'armée de terre, 4.250 unités de l'armée de l'air, 6.000 unités du Ministère de la Défense. S'ajoutaient à ces chiffres quelque 1.750 civils travaillant pour ces deux armées et 5.000 réservistes actifs à partir de 2013. Les Forces armées tchèques continuent à acquérir des matériels modernes d'armement occidentaux et de moderniser aussi leurs matériels autochtones pour remplacer ceux de l'Union Soviétique afin de répondre aux normes de l'OTAN malgré les efforts alloués à la défense en baisse[695]. Dès 2004, les Forces armées tchèques atteignirent le niveau occidental.

Dès la chute du Mur de Berlin en 1989 et la division de la Tchécoslovaquie en deux entités internationales différentes dans une approbation pacifique générale, la République Tchèque chercha à rejoindre l'OTAN et l'UE dans sa toute jeunesse nationale. Selon les vues thèques, la sécurité et la défense de la Nation Tchèque ne pouvaient que se retrouver dans l'équilibre de l'OTAN et de l'UE pour contrebalancer la puissante Allemagne montante et la Russie en phase de la transition politico-économique inachevée : les douloureux souvenirs de l'annexion par Hitler des Sudètes en 1938 et de l'invasion de l'Armée Rouge pour écraser les manifestants tchécoslovaques pacifiques en 1968 rappelèrent la prudence dans le choix de la stratégie de Prague[696]. L'adhésion de la République Tchèque à l'OTAN et à l'UE conforta la thèse de la sécurité et de la défense nationale indivisible en leur sein, mais en même temps refléta aussi le souci national d'un nouvel environnement instable dû à des menaces imprévisibles provenant des acteurs non-étatiques. Le risque d'un conflit classique entre la République Tchèque et un Etat voisin fut insignifiant, car Prague n'a pas d'ennemi désigné dans son voisinage immédiat[697]. Dans sa stratégie de 2015, la sécurité indivisible de la République Tchèque se trouva dans la zone euro-atlantique, dans laquelle se mêlèrent les intérêts nationaux réciproques et les solidarités entre alliés. D'où la nécessité de la

---

[695] ***15th anniversary of the Czech Republic's accession to NATO***. March 19th 2014.
http://www.army.cz/en/ministry-of-defence/newsroom/news/15th-anniversary-of-the-czech-republics-accession-to-nato-95360/

[696] Page 167, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.

[697] Page 34, ***The White Paper on Defence - 2011***, Edition : © The Ministry of Defence of the Czech Republic, 2011, 169 pages.
http://www.army.cz/ministry-of-defence/newsroom/news/the-white-paper-on-defence-2011--63155/

participation des Forces armées tchèques à des opérations de préventions et de la diplomatie préventive dans le respect du droit international. En cas d'échec de ces deux mesures précitées, Prague utiliserait des mesures plus coercitives pour protéger ses intérêts vitaux dans le respect de la Charte des Nations Unies[698]. Et la stratégie de 2015 insista sur l'implication plus grande de Prague dans le système de défense collective de l'OTAN, sur le développement de la gestion de crises de l'UE et de la coopération des pays partenaires. Toutefois, la République Tchèque dut avant tout renforcer et gérer sa propre sécurité parce que les organisations internationales n'avaient pu la remplacer dans sa gestion de sécurité au su de l'Histoire du pays.

Membre de l'ONU du 19 janvier 1993, de l'OTAN du 12 mars 1994, de l'UE du 1er mai 2004, admise à l'OSCE du 1er janvier 1993, la République Tchèque[699] bâtit sa sécurité dans une défense euro-atlantique et participa à des missions de stabilité au sein des alliances internationales sous l'égide des Nations Unies dans des points chauds de la planète. Prague prévit une diplomatie coercitive en cas d'échec des négociations et des missions onusiennes selon les règles du droit international pour protéger ses intérêts vitaux.

[698] Pages 6 et 7, ***Security Strategy of the Czech Republic – 2015***, Edition : © Ministry of Foreign Affairs of the Czech Republic, 2015, 27 pages.
http://www.army.cz/images/id_8001_9000/8503/15_02_Security_Strategy_2015.pdf
[699] ***Czech Republic - Professional Army***.
http://www.army.cz/scripts/detail.php?id=5762

Hongrie : prudence stratégique.

Superficie	93.028 km^2
Population	9.919.128
Scolarisation	99.4%
Produit intérieur brut[700]	130 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	58e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 2.349.948 Femmes : 2.290.568
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 59.237 Femmes : 55.533
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[701]	0,9 % 1,210 milliard $ USA
Effectifs militaires[702]	25.060
Réserve	38.000

Source CIA

L'article 9 de la nouvelle Loi Fondamentale de la Hongrie de 2012[703] stipule que le Président de la République est *de jure* le commandant en chef des Forces armées hongroises. Toutefois, c'est le Premier Ministre qui possède le véritable pouvoir exécutif d'après l'article 15. Pourtant, les Chefs de l'Etat et de gouvernement sont tous les deux élus au suffrage universel indirect, par le Parlement hongrois.[2] En 2013, l'économie de la Hongrie fut classée par la Banque Mondiale au 58e rang mondial et au 19e rang de l'UE. Le Ministère de la Défense entretient des Forces armées hongroises de 25.060 militaires, dont 10.900 unités de l'armée de terre, 8.500 unités de la force interarmée (*Joint Forces*), 5.600 unités de l'armée de l'air et 60 unités de la marine (laquelle exerce seulement sa fonction sur le Danube). A toutes ces forces armées, il faut compter aussi 38.000 réservistes et 11.000 gardes-frontières. En 2013, la Hongrie consacra un budget de défense à hauteur 1,210 milliard de dollars, soit 0,9 % du PIB. Constituant le point central du dispositif du Pacte de Varsovie, la République populaire de la Hongrie[704], élément offensif de l'avant-garde de l'Armée Rouge[705], comptait jusqu'à 130.000 hommes dans son armée et consacrait un budget de défense à hauteur 3,8 % du PIB en 1989.

[700] Données de la Banque Mondiale de 2014
[701] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014
[702] ***European Defence Information : Hungary***.
http://www.armedforces.co.uk/Europeandefence/edcountries/countryhungary.htm#Summary
[703] ***The Fundamental Law of Hungary – April 25th 2011***, 57 pages.
http://www.kormany.hu/download/e/02/00000/The%20New%20Fundamental%20Law%20of%20Hungary.pdf
[704] ***Hungary Military Personnel***.
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/hu-personnel.htm
[705] Page 104, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.

Un des membres fondateurs actifs du Conseil d'assistance économique mutuelle (*CAEM*) en janvier 1949 et du Pacte de Varsovie du 14 mai 1955, la République populaire de la Hongrie fut aussi le premier pays à s'en détacher dès 1991 : Budapest entretint des liens de coopérations, d'amitié et d'assistance mutuelle envers tous les pays alliés soviétiques[706]. En raison de l'invasion et de la domination successives des Ottomans, de la Monarchie autrichienne, du *Drittes Reich* et enfin de l'Union Soviétique, la politique étrangère de la Hongrie contemporaine l'appelle à la prudence diplomatique dans ses relations internationales. Par conséquent, les Forces armées hongroises sont assignées par l'article 45 alinéa 1 de la Loi Fondamentale hongroise à préserver l'intégrité territoriale et à défendre l'indépendance nationale.

L'éclatement de l'Union Soviétique[707] et de la Yougoslavie accéléra la nouvelle vision stratégique de Budapest et l'incita à tourner vers des alliances crédibles et sûres, OTAN et UE. Afin d'avoir de l'influence et d'accéder le plus rapidement possible à l'Alliance Atlantique et d'atteindre ses normes, la Hongrie modernisa ses forces armées en rénovant la plupart de son matériel militaire d'origine soviétique, en en acquérant les nouveautés de l'Occident et en supprimant la conscription en 2004[708] pour un format d'armée réduit mais efficace. Même si le gouvernement de la Hongrie ne cesse pas de répéter l'absence d'ennemis désignés[709], sa stratégie globale se lie à celle de l'Occident parce que l'environnement international est imprévisible avec la montée du nationalisme, des affrontements ethniques et inter-religieux dans les Balkans et dans le Moyen-Orient créant ainsi des instabilités politiques et des émigrations massives de population, et que les menaces sont réelles à cause des possibles contagions[710], d'autant plus que les bombardements par erreur en 1992 du village de Barcs lors des conflits yougoslaves rappelaient la fragilité de la sécurité nationale. Cette vue gouvernementale d'absence d'ennemi n'est pas partagée par les militaires parce qu'une grande minorité magyare de l'ordre de presque 2,5 millions vit actuellement en Roumanie, Serbie et Ukraine : le risque de friction pourrait en être à l'origine. En

---

[706] ***Hungary***.
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/hu.htm
[707] Page 105, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[708] Page 199, ***Assemblée Parlementaire Documents de séance Session ordinaire de 2006 (deuxième partie), avril 2006, Volume III***, Edition : © Conseil de l'Europe, aout 2006, 401 pages.
[709] Pages 4 et 5, ***Hungary's National Security Strategy 2012***, Edition : Ministry of Foreign Affairs of Hungary, 2012, 23 pages.
http://2010-2014.kormany.hu/download/4/32/b0000/National%20Security%20Strategy.pdf
[710] Page 2, ***Hungary's National Security Strategy 2012***, Edition : Ministry of Foreign Affairs of Hungary, 2012, 23 pages.

conséquence, la prudence diplomatique hongroise reconnaît que la paix dans les Balkans ne peut se faire que dans l'intégration euro-atlantique[711] pour éviter des affrontements politico-militaires et de noyer le nationalisme dans la démocratie montante. Toutefois, Budapest refuse d'utiliser des relations diplomatiques contraignantes envers la Russie quant à la crise de l'Est de l'Ukraine. Pour que les crises et les menaces proches ou lointaines ne puissent perturber la sécurité et les intérêts nationaux et ceux des alliés, les Forces armées hongroises participent à des missions internationales pour le maintien de la paix sous les auspices de l'ONU ou de l'OTAN-UE. L'Alliance Atlantique est le deuxième pilier de la politique étrangère de la Hongrie, tandis que l'UE est une organisation régionale renforçant le rôle de l'OTAN sur la scène internationale conflictuelle.

Membre de l'ONU en 1955, de l'OSCE en 1973, de l'OTAN en 1999 et de l'UE en 2004, la Hongrie participe aux nombreuses missions des organisations internationales dans le but d'endiguer ou d'effacer les zones à crises pour qu'il n'y ait pas de contagions possibles. Et la sécurité nationale et alliée en dépend du succès, même si Budapest préfère opter les relations internationales basées sur la prudence et le droit international.

Roumanie : sécurité euro-atlantiste.

Superficie	238.391 km^2
Population	21.729.871
Scolarisation	98,6 %
Produit intérieur brut[712]	190 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	53e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 5.601.234 Femmes : 5.428.939
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 117.798 Femmes : 111.607
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[713]	1,3 % 2,521 milliards $ USA
Effectifs militaires[714]	57.900

[711] ***Peace in the Balkans can only be achieved through Euro-Atlantic Integration***. March 2^{sd} 2015.
http://www.kormany.hu/en/ministry-of-defence/news/peace-in-the-balkans-can-only-be-achieved-through-euro-atlantic-integration
[712] Données de la Banque Mondiale de 2014
[713] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014

Réserve	20.000

Source CIA

Dans le domaine de la défense, l'article 92 du chapitre II du titre III de la Constitution de la Roumanie[715] reconnaît le Président de la République en tant que le commandant en chef des Forces armées roumaines et le président du Conseil suprême de Défense nationale. Quant au service militaire obligatoire, l'article 55 du chapitre III du titre II de la Constitution de la Roumanie de 2003 stipula la participation à la Défense nationale de tous les citoyens roumains en âge de servir sous le drapeau. Mais une loi organique de 2007 abrogea la conscription[716]. Désormais professionnelles, les Forces armées roumaines comptent 57.900 militaires, dont 41.000 unités dans l'armée de terre, 6.900 unités dans la marine et 10.000 unités dans l'armée de l'air et cela sans ajouter les 20.000 réservistes. En termes d'économie de 2013, la Roumanie se plaçait au 53e rang mondial et au 18e rang dans l'UE. En 2013, la Roumanie consacrait 1,3 % de son PIB, soit 2,521 milliards de dollars USA, pour le budget de la Défense. L'article 118 du chapitre V du titre III de la Constitution de la Roumanie assigne aux Forces armées roumaines les missions de garantir la souveraineté nationale, l'indépendance, l'intégrité territoriale et les obligations à la contribution collective de la défense des alliés. Dès la désagrégation du Pacte de Varsovie et l'obtention de la démocratie dans la violence avec l'exécution du dictateur mégalomane Nicolae CEAUSESCU en décembre 1989, la recherche de la sécurité et de la défense de la Roumanie au sein de l'OTAN fut considérée comme un vecteur déterminant de la soustraction à l'influence russe et de l'évitement de la zone grise abandonnée par l'Occident[717] : le souvenir de la domination russe et l'aversion envers les Hongrois[718] en raison du souvenir du dépeçage de la Nation roumaine par la Russie reçut la quasi-unanimité de l'approbation des Roumains pour l'adhésion de Bucarest à l'alliance euro-atlantique. Pour les Roumains, la notion de puissance militaire ne figure jamais dans leur pensée ni dans leur pays, sauf pour les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni ou la Russie. Pourtant, cette non-ambition de la puissance militaire n'empêche pas la Roumanie d'entretenir une armée qui n'est certes pas encore à la norme occidentale.

---

[714] ***European Defence Information : Romania***.
http://www.armedforces.co.uk/Europeandefence/edcountries/countryromania.htm#Summary
[715] ***CONSTITUTION DE LA ROUMANIE 2003***.
http://www.cdep.ro/pls/dic/site.page?id=372
[716] Page 199, ***Assemblée Parlementaire Documents de séance Session ordinaire de 2006 (deuxième partie), avril 2006, Volume III***, Edition : © Conseil de l'Europe, aout 2006, 401 pages.
[717] Pages 147 et 148, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[718] Page 149, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.

Afin de s'approcher de l'OTAN et de l'UE, la Roumanie remania sa Constitution en 1991 et 2003 dans l'optique de s'intégrer à ses institutions euro-atlantiques occidentales, lesquelles fournirent des conseils à Bucarest pour réorganiser ses forces armées et sa réforme politico-économique. Le mode de Constitution de la Roumanie s'inspira de celle de la France, tandis que la transformation de ses forces armées se calqua aux normes de l'OTAN, à laquelle Bucarest n'eut le droit d'adhérer que le 29 mars 2004[719]. En effet, il fallut beaucoup plus de temps à la Roumanie de transformer ses forces armées formées à l'école soviétique, de moderniser son matériel militaire et de l'adapter aux systèmes occidentaux : les Forces armées roumaines jouissent du soutien populaire en raison de leur rôle pour renverser en 1989 Nicolae CEAUSESCU[720]. La sécurité et la stabilité politique nationale sont les deux facteurs primordiaux de Bucarest qui voit la connaissance et la naissance de la démocratie dans la violence dans le pays, mais aussi dans le monde avec le double attentat aux Etats-Unis d'Amérique au XXIe siècle[721]. La Roumanie croit en la sécurité et la défense de l'OTAN[722] et participe à la politique étrangère de l'Union Européenne tout en évitant la duplication, la compétition et l'affaiblissement réciproque des deux institutions trans-européennes[723]. Du point de vue géographique, la Roumanie se situe à l'extrême limite sud-est du continent européen, réjouissant de ses liens avec les pays de la Mer Noire et certains pays arabo-musulmans et constituant ainsi un acteur privilégié pour la diplomatie euro-atlantique régionale. Etant intégrée dans le bouclier de défense anti-missile de l'OTAN, la Roumanie accueille désormais une base avancée américaine à Deveselu[724], ce qui crée des tensions avec la Russie voisine.

---

[719] ***Seven new members join NATO***. April 1st 2014.
http://www.nato.int/docu/update/2004/03-march/e0329a.htm
[720] ***Romania***.
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/ro.htm
[721] Page 3, ***The National Security Strategy of Romania***, adopted by the Supreme Council for National Defense on April 17th 2006, 56 pages.
http://www.isn.ethz.ch/Digital-Library/Publications/Detail/?ots591=0c54e3b3-1e9c-be1e-2c24-a6a8c7060233&lng=en&id=156800
[722] Page 26, ***The National Security Strategy of Romania***, adopted by the Supreme Council for National Defense on April 17th 2006, 56 pages.
[723] Page 27, ***The National Security Strategy of Romania***, adopted by the Supreme Council for National Defense on April 17th 2006, 56 pages.
[724] ***Navy Commissions Missile Defense Base in Romania***. October 10th 2014.
http://www.military.com/daily-news/2014/10/10/navy-commissions-missile-defense-base-in-romania.html

Membre de l'ONU en 1955, de l'OSCE en 1973, de l'OTAN en 2004 et de l'UE en janvier 2007, les Forces armées roumaines, quoiqu'en transition inachevée en raison des acquisitions tardives du matériel capacitaire et en restructuration continue pour se conformer au standard occidental, contribuent aux missions internationales pour le maintien ou le rétablissement de la paix dans les zones chaudes de la planète. La stratégie de la Roumanie est calquée sur celle de l'Occident, dont la prévention de l'instabilité et de la contagion des conflits se base sur l'habilité de l'alliance euro-atlantique à comprendre, à anticiper et à entreprendre en cas de besoin des actions politico-coercitives proactives.

Bulgarie : sécurité évolutive.

Superficie	110.879 km^2
Population	6.924.716
Scolarisation	98,4 %
Produit intérieur brut[725]	53 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	78e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 1.637.470 Femmes : 1.621.352
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 33.444 Femmes : 32.075
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[726]	1,6 % 0,838 milliards $ USA
Effectifs militaires[727]	34.500
Réserve[728]	3.000

Source CIA

Elu au suffrage universel direct, le Président de la République est le commandant en chef des Forces armées bulgares selon l'article 100 alinea 1 de la Constitution de la République de Bulgarie[729]. En termes d'économie de 2013, la République de Bulgarie se plaçait au 78e rang mondial et au 23e rang dans l'UE. En termes de budget de la défense, Sofia fit des efforts

[725] Données de la Banque Mondiale de 2014
[726] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014
[727] ***European Defence Information : Bulgaria***.
http://www.armedforces.co.uk/Europeandefence/edcountries/countrybulgaria.htm#Summary
[728] Page 28, ***White Paper on Defence and the Armed Forces of the Republic of Bulgaria***, 41st National Assembly on October 28th 2010, 72 pages.
http://www.isn.ethz.ch/Digital-Library/Publications/Detail/?ots591=0c54e3b3-1e9c-be1e-2c24-a6a8c7060233&lng=en&id=156825
[729] ***CONSTITUTION DE LA REPUBLIQUE DE BULGARIE***, Décision N° 7 de la Cour constitutionnelle de 2006, J.O. N° 12 du 6.02.2007.
http://www.parliament.bg/fr/const

durables malgré la contagion des crises économiques mondiales et y consacra en 2013 1,6 % de son PIB, soit 0,838 milliard de dollars USA. En 2014, les Forces armées bulgares comptaient dans leurs rangs 34.500 militaires, personnel civil non compris, dont 16.000 unités dans l'armée de terre, 3.500 unités dans la marine, 6.500 unités dans l'armée de l'air et 8.500 unités dans la force interarmée (*Joint Central Staff*). Un plan de 3.000 réservistes fut prévu en 2014, tandis que la force de garde-frontière de 12.000 unités, non comptée dans la défense, fut placée sous la direction du Ministère de l'Intérieur. Les Forces armées bulgares furent restructurées pour satisfaire les normes occidentales[730] et la conscription fut graduellement abolie[731] dans l'armée de l'air et la marine en 2006 et dans l'armée de terre en 2010 dans le plan de la stratégie pour une professionnalisation des soldats de métier. Le Livre Blanc de 2010 tabla sur une capacité des environs de 37.000 militaires en 2014, chiffre légèrement au dessus de la puissance réelle, pour que les Forces armées bulgares puissent être maintenues dans les bonnes aptitudes capacitaires dans leurs missions. Les Forces armées Bulgares continuent leur transformation et leur restructuration, parce que leurs armements ne répondent pas encore correctement aux normes occidentales, et que la plupart sont obsolètes[732].

Dans les antérieurs plans de la stratégie à adopter avant et après 2010, la République de Bulgarie conçoit sa sécurité dans un système d'un environnement global en perpétuelle dynamique évolutive géopolitique et géostratégique[733], laquelle est une conséquence logique aux problèmes liés à l'insécurité contagieuse et aux cercles vertueux de la stabilité politico-économique[734]. En effet, la doctrine de la sécurité de Sofia s'inspira largement de deux conceptions différentes[735], celle de la Russie de 1993 d'une part et celles des Etats-Unis de 1992 et de la France de 1994 d'autre part : les Forces armées bulgares furent conçues pour défendre la frontière nationale, l'indépendance et la sécurité de la Bulgarie. D'où l'absence des soldats bulgares dans la médiation des conflits yougoslaves. Seulement le double attentat aux Etats-Unis de 2001 et l'adhésion de la République de Bulgarie[736] dans l'OTAN le 29 mars 2004 et dans l'Union Européenne le 1er janvier 2007 changèrent la doctrine de la perception

---

[730] Page 46, ***White Paper on Defence and the Armed Forces of the Republic of Bulgaria***, 41st National Assembly on October 28th 2010, 72 pages.
[731] Page 199, ***Assemblée Parlementaire Documents de séance Session ordinaire de 2006 (deuxième partie), avril 2006, Volume III***, Edition : © Conseil de l'Europe, aout 2006, 401 pages.
[732] ***Bulgaria***.
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/bg.htm
[733] Page 80, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[734] Page 81, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[735] Page 83, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[736] ***Seven new members join NATO***. April 1st 2014.
http://www.nato.int/docu/update/2004/03-march/e0329a.htm

de la menace et de la sécurité internationale. Dans la feuille de route des programmes[737] de la Bulgarie dans l'Alliance Atlantique et dans l'Union Européenne pour 2020, Sofia utilise les bases des deux institutions euro-transatlantiques pour développer une coopération militaire régionale du Sud-Est de l'Europe : Turquie, Grèce, Roumanie et les pays issus de l'ex-Yougoslavie. La priorité de la Bulgarie était de remplir toutes les normes de l'OTAN afin que les Forces armées bulgares puissent rejoindre les missions de l'Alliance Atlantique sous les auspices de l'ONU[738]. Jusqu'en 2020, Sofia projette de déployer 50 % du personnel de son armée de terre, dont 10 % dans des opérations avec la coopération de 40 % de son personnel de l'armée de l'air, et 8 % dans le cadre des opérations internationales de l'OTAN[739]. Pour endiguer la contagion de l'insécurité et protéger la stabilité politico-économique nationale, les Forces armées bulgares sont extraites de leur giron national pour contribuer aux missions de l'OTAN et de l'UE en vue des mesures proactives sous les auspices de l'ONU.

Bâtissant sa sécurité primordiale à l'intérieur de sa frontière, la Bulgarie révise sa doctrine depuis son adhésion à l'OTAN et à l'UE. Membre de l'ONU en 1955 et de l'OSCE en 1975, Sofia emploie les Forces armées bulgares dans des missions de maintien de la paix dans des contrées jusque-là inconnues de ses soldats. La Bulgarie construit sa sécurité au sein de l'OTAN et considère l'UE comme une institution internationale pour renforcer les liens transatlantiques et transeuropéens.

[737] Page 28, ***National Programme : Bulgaria in NATO and in European Defence 2020***, Councils Ministers' Decision N° 690/03.10.2014, 43 pages.
http://www.md.government.bg/en/doc/drugi/20141016_Vision_2020.pdf
[738] Page 29, ***National Programme : Bulgaria in NATO and in European Defence 2020***, Councils Ministers' Decision N° 690/03.10.2014, 43 pages.
[739] Page 30, ***National Programme : Bulgaria in NATO and in European Defence 2020***, Councils Ministers' Decision N° 690/03.10.2014, 43 pages.

Slovénie : à la recherche de la sécurité.

Superficie	20.273 km^2
Population	1.988.292
Scolarisation	99,7 %
Produit intérieur brut[740]	46,833 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	84e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 477.592 Femmes : 464.301
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 9.818 Femmes : 9.395
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[741]	1,2 % 0,545 milliard $ USA
Effectifs militaires[742]	7.138
Réserve	1.138

Source CIA

Selon l'article 102 de la Constitution de la République de Slovénie[743], le Président est le commandant en chef des Forces armées slovènes. Quant à la conscription, l'article 123 de la Constitution[744] stipule le devoir de tous les citoyens slovènes à la défense nationale. Mais l'abrogation du service de la défense nationale obligatoire[745] fut prononcée en 2003. A partir de 2004, les Forces armées slovènes se composent uniquement de volontaires pour s'adapter au format militaire occidental. Classée au 84e rang mondial et au 23e rang dans l'UE en termes de richesse en 2013, la Slovénie consacra 1,2 % de son PIB, soit 0,545 milliard de dollars USA, pour son budget de défense. A son indépendance, la Slovénie consacra 2,2 % de son PIB au budget de la défense. Mais l'effort de l'OTAN et de l'UE pour préserver la paix dans les Balkans fit baisser de presque de moitié son budget alloué à l'armée. Au mois de février 2015, les Forces armées slovènes comptaient 7.138 militaires et 1138 réservistes. En raison de la façade maritime trop peu importante, la marine compte moins de 100 militaires,

[740] Données de la Banque Mondiale de 2014
[741] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014
[742] ***About the Slovenian Armed Forces***. February 2015.
http://www.slovenskavojska.si/en/about-the-slovenian-armed-forces/
[743] Page 28, ***Constitution of the Republic of Slovenia***, Edition: Constitutional Court of the Republic of Slovenia, June 27th 2006, 55 pages.
http://www.us-rs.si/media/full.text.of.the.constitution.full.text.pdf
[744] Page 34, ***Constitution of the Republic of Slovenia***, Edition: Constitutional Court of the Republic of Slovenia, June 27th 2006, 55 pages.
[745] Page 199, ***Assemblée Parlementaire Documents de séance Session ordinaire de 2006 (deuxième partie), avril 2006, Volume III***, Edition : © Conseil de l'Europe, aout 2006, 401 pages.

tandis que l'armée de l'air tourne autour de 600 militaires[746]. Les missions des Forces armées slovènes sont la défense nationale, la dissuasion des agressions extérieures et le rétablissement de la souveraineté en Slovénie, d'autant plus que la sécurité nationale occupe une large place dans la politique étrangère slovène. La République de Slovénie obtint son indépendance dans une courte guerre de dix jours à peine le 25 juin 1991 de la Yougoslavie, épargnant ainsi une destruction importante de la nation et développa une politique de défense et de sécurité avec une méfiance des pays se trouvant dans ses frontières méridionales, laquelle d'ailleurs s'élargit à la proportion des menaces proches et lointaines.

Dès son indépendance acquise, l'analyse de l'évolution politique des crises dans les Balkans et de la politique étrangère russe suscitant l'appréhension incita la Slovénie à chercher la stabilité politico-économique et la garantie de sa sécurité auprès de l'OTAN et de l'UE[747]. Aussi le premier Président slovène, Milan KUCAN, déclarait-il devant l'Assemblée de l'UEO en novembre 1994 : « *L'organisation de l'Europe après la Guerre Froide implique désormais une vision globale de sécurité, étendue à des aspects économiques, sociaux, politiques, écologiques et spirituels. Il existe, en effet, des menaces d'une nature nouvelle. Les organismes comme l'OTAN, l'UEO et l'OSCE doivent donc modifier les schémas qui avaient justifié leur rôle pendant la Guerre Froide* »[748]. Cette vision très large de la République de Slovénie se retrouve dans la feuille de route de la stratégie de sécurité nationale de 2010, dans laquelle la perception des menaces vues de Ljubljana se trouve dans la ceinture équatoriale eurasienne et africaine : Balkans occidentaux, Europe orientale, Caucase méridional, Moyen-Orient, Afrique blanche et sub-saharienne et Asie méridionale[749]. Pour la Slovénie, l'OTAN et l'UE sont la clef de la préservation de la paix internationale et de la sécurité globale, d'autant plus que sa sécurité et sa défense nationales croient en la défense européenne sous l'égide de l'Alliance Atlantique[750] tandis que l'UEO fut considérée dès le départ comme peu crédible sur le plan capacitaire. Dans un nouvel environnement politique incertain avec la montée en puissance des terroristes islamistes et des crises politico-

---

[746] ***European Defence Information : Slovenia***.
http://www.armedforces.co.uk/Europeandefence/edcountries/countryslovenia.htm#Summary
[747] Pages 473 à 476, ***Compte rendu des débats***, Edition : Conseil de l'Europe, Assemblée générale, session ordinaire 42 Strasbourg, Session de 1994 (troisième partie), 28 juin – 1er juillet 1994, Tome III, Séances 17 à 23, pages 461 à 650.
[748] Pages 155 à 156, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[749] Pages 4 à 10, ***Resolution on the National Security Strategy of the Republic of Slovenia (ReSNV-1)***, National Assembly in the session of 26 March 2010, 57 pages.
http://www.mo.gov.si/fileadmin/mo.gov.si/pageuploads/pdf/ministrstvo/RSNV2010_slo_en.pdf
[750] Page 233, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.

stratégiques, la Slovénie participe à des opérations conduites sous les auspices de l'ONU et de l'Alliance euro-atlantique[751] dans l'optique de contribuer à la stabilité régionale et globale, que ce soit dans les Balkans ou en Afghanistan[752]. Pour ce faire, les Forces armées slovènes, malgré un budget très restreint, se modernisent afin de rejoindre le standard occidental et de pourvoir se déployer efficacement dans des zones assignées avec ou sans le support des infrastructures de l'OTAN ou de l'UE[753].

Membre de l'ONU du 22 mai 1992, de l'OSCE du 8 juillet 1992, de l'OTAN du 29 mars 2004, de l'UE du 1er mai 2004, la République de Slovénie contribue par ses forces armées, certes modestes, aux missions internationales pour la préservation de la paix et de la stabilité dans les zones que Ljubljana considère comme à risque pour la sécurité nationale et internationale.

Croatie : restructuration et modernisation.

Superficie	56.594 km^2
Population	4.470.534
Scolarisation	99,1 %
Produit intérieur brut[754]	57 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	74e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 1.016.234 Femmes : 1.017.355
Effectifs mobilisables par an	Hommes : 28.334 Femmes : 27.015
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[755]	1,6 % 0,957 milliard $ USA
Effectifs militaires[756]	16.000
Réserve	6.000

[751] Pages 3 à 4, ***Strategy of the Participation of the Republic of Slovenia in International Operations and Missions***, Official Gazette of the Republic of Slovenia, N°19/2010, 17 pages.
http://www.mo.gov.si/fileadmin/mo.gov.si/pageuploads/pdf/ministrstvo/IOM_RS_strategy_participation.pdf
[752] ***Le secrétaire général accueille le nouveau premier ministre slovène à l'OTAN***. 11 novembre 2014.
http://www.nato.int/cps/fr/natohq/news_114672.htm?selectedLocale=fr
[753] ***Slovenia***.
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/si.htm
[754] Données de la Banque Mondiale de 2014
[755] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014
[756] Page 38, ***The Croatian Armed Forces long-term development plan 2006 – 2015***, Ministry of Defence of the Republic of Croatia, June 2006, 99 pages.
http://arhiva.morh.hr/katalog/documents/CAF%20LTDP%202006-2015.pdf

Source CIA

Elu au suffrage universel direct, le Président de la République est le commandant en chef des Forces armées de la République de la Croatie d'après l'article 100 de la Constitution de la République de Croatie[757]. L'article 47 de la Constitution[758] oblige tous les citoyens majeurs en âge de servir la Nation de s'y soumettre, mais la loi amendée par le Parlement suspendit la conscription obligatoire[759] dès le 1er janvier 2008. Cette suspension permit aux Forces armées de la République de Croatie de se professionnaliser. Se situant au 74e rang mondial et au 22e rang dans l'Union Européenne en termes de puissance économique de 2013, la République de Croatie alloua à ses forces armées un budget de 0,957 milliard de dollars USA, soit 1,6 % de son PIB. Issue de l'éclatement de la Yougoslavie, la Croatie baissa drastiquement son budget de la défense de 2,254 milliards de dollars en 1992 à moins d'un milliard de dollars en 2013. Cette réforme financière affecta durablement les effectifs des forces armées croates qui comptent dans leur rang, 6.000 réservistes et 16.000 militaires, dont 10.390 unités dans l'armée de terre, 1.380 unités dans la marine, 1.400 unités dans l'armée de l'air, 1.060 unités de la logistique (*Support Command*), et les 1.770 unités restantes sont en activités dans l'administration, la formation et la communication. Les forces armées croates sont toujours en phase de restructuration et de transformation pour rejoindre parfaitement les normes occidentales et elles réclament des moyens logistiques et capacitaires modernes pour s'adapter à leurs missions : le matériel militaire croate est pour ainsi dire complètement obsolète[760] et date de l'ère d'avant le disloquement de la Yougoslavie. Un énorme chantier d'acquisition de matériel occidental est en cours malgré le resserrement du budget de la défense.

La réforme, la restructuration et la transformation des Forces armées de la République de Croatie débutèrent dès 2001 afin de pouvoir rejoindre l'OTAN dont Zagreb est membre depuis le 1er avril 2009, à quelques jours de la célébration du soixantième anniversaire de la création de l'Alliance Atlantique à Kehl-Strasbourg[761]. Pour la Croatie, l'entrée dans l'OTAN

---

[757] Page 30, ***La Constitution de la République de Croatie***, Texte révisée par la Commission de la Constitution de la République de Croatie et publié le 6 juillet 2010, 47 pages.
www.sabor.hr/fgs.axd?id=21500

[758] Page 15, ***La Constitution de la République de Croatie***, Texte révisée par la Commission de la Constitution et publié le 6 juillet 2010, 47 pages.

[759] ***Croatia - Military Personnel***.
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/hr-personnel.htm

[760] Pages 19 à 31, ***La Constitution de la République de Croatie***, Texte révisée par la Commission de la Constitution et publié le 6 juillet 2010, 47 pages.

[761] ***L'OTAN accueille l'Albanie et la Croatie à l'occasion du sommet***. 4 avril 2009.
http://www.nato.int/cps/fr/natohq/news_52834.htm?

est sa recherche de la sécurité primordiale et de l'acquisition de la protection de cette alliance occidentale. Son accession tardive à l'Union Européenne du 1er juillet 2013, élargissant la Communauté européenne à 28 membres, était due à son défaut des réformes de justice, de l'économie, de la politique et de la corruption[762]. Pourtant, Si Zagreb voit en l'adhésion de l'Alliance Atlantique, une sécurité et une stabilité nationales, l'UE est comme un facteur de garantie supplémentaire de la paix régionale et un pilier pour renforcer davantage les liens transatlantiques et transeuropéens : les forces d'invention en ex-Yougoslavie sont fournies principalement par les pays occidentaux, et Washington est considéré comme un architecte stratégique incontournable, à l'image de la signature des Accords de Dayton du 21 novembre 1995 pour ramener la première cessation des hostilités en ex-Yougoslavie[763]. Du point de vue stratégique du Sud-Est de l'Europe, la Croatie offre un cadre idéal pour les opérations de l'OTAN et de l'UE vers le Poche et Moyen Orient parce que l'article 47 de l'alinéa 3 de la Constitution de la République de Croatie permet aux forces alliées d'entrer et de traverser le territoire national[764]. En raison de sa guerre d'indépendance de 1991, la République de Croatie construisit tout d'abord sa défense vers le sud du pays, vers la Serbie, dont se méfie Zagreb. Mais cette méfiance s'estompe peu à peu, parce que la demande de la Serbie à l'accession à l'UE[765] a été acceptée par la Commission européenne, d'autant plus que Belgrade fit des efforts des réformes juridiques, de rapprochement et de réconciliation avec tous les pays issus de l'éclatement de l'ancienne Yougoslavie, y compris le Kosovo dont l'indépendance n'est toujours pas encore officiellement reconnue par l'ONU. Mais cet imbroglio politico-ethnique sur le statut du Kosovo est en voie de résolution diplomatique parce que l'Union Européenne fait figure d'arbitre et de rassembleur pacifique des Etats européens, et que l'OTAN donne la garantie de la sécurité.

Membre de l'ONU en 1992, de l'OSCE en 1992 aussi, de l'OTAN en 2009 et de l'UE en 2013, la République de Croatie reconstruit depuis 2001 ses forces armées d'après les recommandations de l'OTAN en vue de son adhésion et sa politique, son économie et son système judiciaire dans l'optique de son accession à l'UE. Dès son accession aux institutions

[762] ***Croatie : une adhésion si longtemps désirée à l'UE***. 24 février 2013. http://www.diploweb.com/Croatie-une-adhesion-si-longtemps.html

[763] Voir la page 31 de cette thèse.

[764] Page 5, ***La Constitution de la République de Croatie***, Texte révisée par la Commission de la Constitution et publié le 6 juillet 2010, 47 pages.

[765] ***L'UE accepte d'ouvrir les négociations d'adhésion avec la Serbie***. 22 avril 2013. http://www.lemonde.fr/europe/article/2013/04/22/l-ue-accepte-d-ouvrir-les-negociations-d-adhesion-avec-la-serbie_3163994_3214.html

internationales, les Forces armées de la République de Croatie participèrent à plusieurs missions mandatées de l'ONU en Afrique et en Asie.

Chapitre 17

Les micro-pays de l'Europe continentale et méridionale.

Les micro-pays de l'Europe continentale et méridionale n'ont à proprement parler pas de politique de défense, à l'exception de Chypre. Pourtant, ces petits pays représentent des intérêts stratégiques différents pour l'Union Européenne. Chypre et Malte constituent des bases avancées de l'Union Européenne et de l'OTAN dans la Méditerranée et des points géostratégiques régionaux pour la projection des forces alliés vers les Proche et Moyen Orient. Les Etats-Unis y stationnent en permanence leur Ve Flotte, dont le quartier général se trouve à Naples, en Italie, ainsi que le Royaume-Uni avec ses deux bases aéronavales souveraines et permanentes de Dhekelia et d'Akrotiri[766] au sud de Chypre. Malte représente la même similitude d'intérêt pour la défense européenne pour des opérations futures en Afrique du Nord ou en Orient, car bien située au milieu de la Méditerranée. Ces micro-Etats sont intrinsèquement liés à la sécurité et à l'économie de la Communauté européenne. La fin du système bipolaire n'affecte pas leur politique étrangère, puisque la plupart sont neutres et ne possèdent pas de doctrine de défense, mais seulement une politique étrangère axée sur le commerce et les relations culturo-religieuses.

Chypre : une île, deux Nations.

Superficie	9.251 km² [767]
Population	1.120.489
Scolarisation	97,6 %
Produit intérieur brut[768]	21,9 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	105e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 327.875 Femmes : 287.891
Effectifs militaires mobilisables par an	Hommes : 8.167 Femmes : 7.398
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[769]	2,1 % 0,455 milliard $ USA
Effectifs militaires[770]	10.400

[766] ***Cyprus***, *UK Parliamentary Statement* (London), Ministry of Defence, December 15th 2012. http://www.parliament.uk/documents/commons-vote-office/9-Defence-Cyprus.pdf
[767] Dont 3.355 km² à la République turque de Chypre du Nord.
[768] Données de la Banque Mondiale de 2014
[769] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014
[770] ***European Defence Information : Cyprus***.

Réserve	~ 50.000

Source CIA

Depuis son indépendance en 1960 de la Couronne britannique, l'île de Chypre fut divisée par deux communautés grecque et turque dans une guerre opposant la Grèce par interposition des Chypriotes grecques à la Turquie en 1974. *De facto*, l'île fut divisée en deux entités politiques distinctes : la République de Chypre et la République turque de Chypre du Nord qui n'est uniquement reconnue que par la Turquie. La République de Chypre adhéra l'Union Européenne[771] le premier mai 2004 sans sa partie occupée militairement par l'armée turque. La principale stratégie de la défense de Chypre est d'éviter l'invasion du reste de l'île par la Turquie : les Chypriotes grecs fondent leur esprit de la défense et de la résistance contre la Turquie et se considèrent comme un avant-poste de l'hellénisme, tant et si bien que Nicosie et Athènes décidèrent en novembre 1993 d'un espace de défense commun[772]. Si la marine et l'armée de l'air sont peu dotées de matériel capacitaire, l'armée de terre est fortement blindée et motorisée en vue d'opération rapide pour repousser l'ennemi de la terre ferme. En termes d'économie de 2013, la République de Chypre se hissa au 105e rang mondial et au 28e rang dans l'Union Européenne. Nicosie consacra en 2013 un budget de 2,1 % de son PIB, soit 0,455 milliard de dollars USA à sa Garde nationale chypriote. Ayant approximativement un contingent de 50.000 réservistes grâce à la conscription, la Garde nationale chypriote-grecque se composait de 10.400 militaires, dont 10.000 unités de l'armée de terre, 100 unités de la marine et 300 unités de l'armée de l'air. Environ 60 % de la Garde nationale chypriote-grecque s'alignent le long de la zone de démarcation dans l'optique de pouvoir repousser les invraisemblables possibles invasions des forces armées turques stationnées dans la partie insulaire sous administration d'Ankara. Membre de l'ONU depuis le 20 septembre 1960 et de l'OSCE depuis le 25 juin 1973, la République de Chypre ne put jamais contribuer aux missions de l'ONU ou de l'OSCE à cause de son Etat divisé en deux.

http://www.armedforces.co.uk/Europeandefence/edcountries/countrycyprus.htm#Summary

[771] ***Chypre – Union Européenne***.
http://europa.eu/about-eu/countries/member-countries/cyprus/index_fr.htm

[772] Page 84, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.

Malte : point de doctrine de défense.

Superficie	316 km²
Population	408.333
Scolarisation	92,8 %
Produit intérieur brut[773]	9,6 milliards $ USA
Rang mondial en PIB	138e rang mondial
Force militaire mobilisable maximale de 16 à 49 ans	Hommes : 95.499 Femmes : 90.919
Effectifs militaires mobilisables par an	Hommes : 2.554 Femmes : 2.385
Dépense militaire annuelle par rapport au PIB[774]	0,6 % 0,0595 milliards $ USA
Effectifs militaires[775]	2.000
Réserve[776]	100

Source CIA

La République de Malte, ayant acquis son indépendance du Royaume-Uni en 1964, se montra comme un pays neutre et non-aligné. Mais son adhésion à l'Union Européenne du premier mai 2004 remit en question son bien-fondé de la neutralité : les politiciens nationalistes veulent rejoindre l'UE et l'OTAN, tandis que les travaillistes tentent à honorer leur esprit de neutralité[777]. La République de Malte jouit de sa position stratégique au milieu de la Méditerranée pour l'Union Européenne et l'OTAN en raison de son port et de son aéroport, lesquels pourraient être transformés en base aéronavale que les Forces armées britanniques purent exploiter pendant les deux guerres mondiales et l'Opération de Suez de 1956[778]. La stratégie de défense de La Valette est la sécurité nationale, la sauvegarde de l'intégrité territoriale et la lutte anti-piraterie dans les eaux territoriales[779]. Créées en 1970, les Forces armées de Malte[780] dont le budget de défense de 2013 était de 0,0595 milliard de dollars USA, soit 0,6 % du PIB national, comptent dans leur rang quelque 2.000 militaires des trois armées

[773] Données de la Banque Mondiale de 2014
[774] Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI de 2014
[775] ***European Defence Information : Malta***.
http://www.armedforces.co.uk/Europeandefence/edcountries/countrymalta.htm#Summary
[776] **Part-time soldiers ...Full-time commitment**
http://afm.gov.mt/thereserveforce
[777] Page 131, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[778] Pages 128 et 129, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[779] **AFM DEFENCE ROLES**
http://afm.gov.mt/defencerole?l=1
[780] **Armed Forces of Malta**
http://afm.gov.mt/forcestructure?l=1

et de 100 réservistes. Membre de l'ONU du premier décembre 1964 et de l'OSCE du 25 juin 1973, les Forces armées de Malte ne représentent aucun danger pour leur voisinage[781] et participèrent, en somme toute modestie avec moins de dix soldats déployés à l'étranger, aux opérations de la paix et d'observation de l'ONU et de l'UE en Somalie et en Géorgie.

Liechtenstein, Saint-Marin, Monaco, Andorre et Vatican[782].

Ces cinq micro-Etats ne possèdent aucune armée depuis leur création au Moyen-Age comme San-Marino ou au temps moderne comme le Vatican. Ils représentent les vestiges d'Etats qui ne sont pas absorbés par leur voisin. Tous les cinq ont des liens forts avec des Etats dans lesquels ils sont incrustés depuis des siècles. Durant les guerres successives en Europe, aucun n'était épargné par des occupations des puissances victorieuses. Mais, la dernière guerre mondiale du milieu du XXe siècle vit quand même le respect en tant qu'Etats neutres de ces cinq minuscules Nations. Tous ont des liens privilégiés avec les Etats européens et voient leur sécurité et leur économie s'intégrer dans l'Union Européenne sans pour autant en être membres. Liechtenstein, Saint-Marin, Monaco, Andorre partagent aussi l'union douanière et la monnaie européennes, tandis que le Vatican jouit de son aura spirituelle millénaire sur la scène mondiale. La politique étrangère de l'Etat Pontifical est de mobiliser les chrétiens et joue parfois dans la cour des Grandes, semant épisodiquement la confusion d'interprétation des relations internationales entre Rome de l'Italie et Rome du Vatican.

Sauf le Saint Siège, Liechtenstein, Saint-Marin, Monaco, Andorre sont connus pour des paradis fiscaux. Les menaces qu'ils redoutent tant, sont de voir débarquer chez eux les fiscalités financières des pays hôtes qui les hébergent depuis leur création. Tous les cinq pays possèdent quand même une sécurité intérieure en la force policière qui s'occupe beaucoup plus de la circulation et de la lutte contre de petites délinquances. Mais, le Saint Siège possède seulement des gardes suisses, plus efficaces pour l'ornement décoratif du périmètre pontifical. Enfin, les cinq micro-Etats bénéficient gracieusement de la sécurité des pays hôtes en Europe.

---

[781] Page 129, WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.
[782] ***The World Factbook of CIA***.
https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/an.html

QUATRIEME PARTIE

Le besoin d'une Europe forte.

« The world needs a Europe that is capable of deploying military missions to help stabilise the situation in crisis areas…. We need to reinforce our Common Foreign and Security Policy and a common approach to defence matters because together we have the power, and the scale to shape the world into a fairer, rules based and human rights' abiding place ».

President Barroso[783], State of the Union Speech, September 2012.

Que retenons-nous de la Chute du Mur de Berlin du 9 novembre 1989 et de la désintégration de l'Union Soviétique du 26 décembre 1991 ? Il semblerait que la troisième guerre mondiale tant redoutée fût complètement disparue, rayée, oubliée, effacée des anciennes relations tendues entre l'Est et l'Ouest. Par conséquent, l'euphorie s'empara non seulement du continent européen tout entier, mais aussi du monde entier parce que tous les vestiges des affrontements idéologiques Est-Ouest furent rapidement résolus par des élections libres en Asie, en Amérique latine et en Afrique, et que les libertés de pensée et de circulation ont progressé dans les pays auparavant fermés à toutes évolutions mentales contemporaines, sauf dans quelques îlots de résistance, tels la Corée du Nord et Cuba. Pourtant, la jubilation fut de courte durée, car la dynamique des relations internationales est complexe. La disparition de l'affrontement idéologique créa un vide politique, un vide du pouvoir dans le système des relations internationales. Dans les hautes sphères politiques mondiales, ce *Power Vacuum* fut déjà pensé ou commencé à être diagnostiqué au lendemain immédiat de la disparition du Pacte de Varsovie : l'ancien équilibre précaire et périlleux est immédiatement remplacé par la prise de conscience des minorités socio-ethniques et culturelles qui embrasèrent la Yougoslavie et d'autres parties du monde et surtout l'imposition de l'islam radical qui utilise

[783] Page 6, MISSIROLI Antonio (directeur), ***Defence matters : EU key documents 2013***, Edition : EU Institute for Security Studies, 9 avril 2014. 172 pages.
http://www.iss.europa.eu/publications/detail/article/defence-matters-eu-key-documents-2013
« *Le monde a besoin d'une Europe qui est capable dans le déploiement des missions militaires pour aider à stabiliser des zones en crise .... Nous devons renforcer notre politique étrangère et de sécurité commune et une approche commune sur les questions de défense parce que nous avons la puissance et les moyens de façonner le monde en une place plus équitable et respectueuse des droits humains* ».

le terrorisme international comme mode opératoire dans les relations internationales. Tandis que les affrontements sur bases socio-ethniques et politiques peuvent être assez facilement maitrisés par la diplomatie, le terrorisme du XXIe siècle s'opère par des groupuscules difficilement identifiables et insaisissables et évolue comme un virus pour s'adapter à un nouvel environnement social, culturel, ethnique, religieux, politique et technologique. Pourtant, la guerre contre le terrorisme lancée par les Etats-Unis d'Amérique depuis les attentats du 11 septembre 2001 au World Trade Center de New York et du Pentagone n'est pas la seule base des nouvelles relations internationales.

Dans cette nouvelle configuration mondiale de la géostratégie et de la géopolitique, la Fédération de Russie continue à pointer[784] ses armes nucléaires vers les Etats-Unis d'Amérique et leurs alliés européens : le bouclier anti-missile américain pour protéger les territoires des pays membres de l'OTAN démontre la continuation des méfiances anachroniques des Russes à l'égard des Occidentaux. En dépit des ciblages des armes nucléaires russes, les Américains continuent à promouvoir leur politique de réduction, voire d'annihilation pure et simple, des armes nucléaires du monde entier: lors de leurs campagnes présidentielles de 2008[785], le sénateur démocrate Barack Hussein OBAMA et son challenger, le sénateur républicain John MAC CAIN, dirent supporter l'idée, avec beaucoup de prudence, de désarmement atomique. En tout, la réduction des armes nucléaires fut observée en France et au Royaume-Uni, les deux seules puissances nucléaires en Europe à part la Russie.

En ayant des atouts économiques et une politique modèle, l'Union Européenne sait pertinemment bien que l'Europe forte contribue à la stabilité au moins régionale, au mieux mondiale. Seulement, elle se doit de se doter aussi d'une politique coercitive unie pour répondre aux aspirations internationales. Enfin, l'UE jouit aussi de son prestige de centre mondial de la démocratie, quoique ses influences soient limitées par des moyens stratégiques.

---

[784] Page 99, BLANK Stephen J., ***Russian Nuclear Weapons: Past, Present, and Future***, Edition: U.S. Army War College Strategic Studies Institute, novembre 2011, 525 pages.
http://www.strategicstudiesinstitute.army.mil/pubs/display.cfm?pubID=1087
« *… the Russian Federation Strategic Nuclear Force continue to target the United States and its allies.* ».

[785] Pages de 24 à 25, PEARL Jonathan, ***Forecasting Zero: U.S. Nuclear History and the Low Probability of Disarmament***, Edition: U.S. Army War College Strategic Studies Institute, novembre 2011, 71 pages.
http://www.strategicstudiesinstitute.army.mil/pubs/display.cfm?pubID=1092

Chapitre 18
Le besoin d'une Europe forte.
L'échec des trois Grands européens.

Le triangle le plus puissant de l'Union Européenne composé de l'Allemagne, du Royaume-Uni et de la France est incontestable sur le plan géostratégique et géopolitique. Respectivement[786], Berlin est la 5e puissance de l'économie mondiale, tandis que Londres occupe la 8e place, et que la France, la 9e position, d'autant plus que le Royaume-Uni et la France sont des membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Depuis l'admission du Royaume-Uni dans la Communauté Européenne, la construction économique s'accélère à un rythme spectaculaire, jusqu'à ce que l'Union Européenne possède une institution politico-militaire en la personne juridique de la PESD plus efficace que l'UEO qui fut complètement dissoute[787] le 30 juin 2011 et à laquelle aucun de ses membres ne faisait confiance pour son rôle dans la sécurité de l'Europe, mais qui était quand même une plate-forme de discussion entre les Etats membres. Le problème de l'UEO était sa concurrence directe avec l'Alliance de l'Atlantique Nord qui est gérée et dominée par les Etats-Unis d'Amérique. La puissance totale de l'OTAN comprend 3.560.000, dont un tiers des Etats-Unis d'Amérique[788]. Incontestablement, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni sont les trois pays les puissants de l'Union Européenne de par leur position en Europe. Les trois pays peuvent fournir une force militaire moderne et impressionnante d'environ 600.000 hommes bien entrainés et équipés. Ces chiffres sont pris après les réformes en continue en France et en Allemagne pour une armée de métier, tandis que le Royaume-Uni adopta une force armée professionnelle dès les années soixante. Cette approche triangulaire entre ces trois capitales releva des contextes stratégiques.

L'éloignement britannique de Washington.

La première approche vint du Royaume-Uni du Premier Ministre Tony BLAIR qui plaida pour une défense européenne commune en raison d'une absence d'une politique étrangère commune de l'Union Européenne dans les gestions des conflits balkaniques de la fin du XXe

---

[786] ***Country comparison : GDF (Purchasing Power Parity)***.
https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/rankorder/2001rank.html?countryname=France&countrycode=fr&regionCode=eur&rank=10#fr

[787] ***Fermeture des organes de l'UEO à Paris et à Bruxelles***.
http://www.weu.int/index_fr.html

[788] Page 9, ***Données économiques et financières concernant la défense de l'OTAN***, communiqué de presse du 10 juin 2010, 9 pages.
http://www.nato.int/nato_static/assets/pdf/pdf_2010_06/20100610_PR_CP_2010_078.pdf

siècle, lesquels pourraient transformer l'Europe du Sud-Est en brasier politico-ethnique. Les conséquences étaient l'organisation du 21e sommet de Saint-Malo de 1998 entre le Royaume-Uni de Tony BLAIR et la France du Président Jacques CHIRAC pour lancer une initiative de défense européenne crédible sur la scène internationale. La prise de position de la Grande-Bretagne pour une défense européenne remit en cause ses relations spéciales avec les Etats-Unis d'Amérique. Tout au long de la Guerre Froide, Londres avait primordialement préféré la sécurité américaine qui lui fournit des bases mêmes de sa puissance militaire et nucléaire : la fabrication des armes atomiques britanniques était le fruit de collaboration avec Washington et les vecteurs de lancements des têtes nucléaires des sous-marins anglais étaient de fabrication américaine aussi, de même que les satellites militaires, auxquels Londres put avoir indirectement accès pour ses opérations de reconquêtes des Falkland au sud de l'Atlantique contre l'Argentine au début des années quatre-vingt. Les relations spéciales britanniques révélèrent aussi un manque de confiance face au partenariat européen. La fidélité de Londres à Washington révéla aussi des craintes au sujet d'une éventuelle discrimination envers les Etats membres de l'OTAN non membres de l'Union Européenne et un refus à toutes initiatives européennes de la défense. Ces pensées stratégiques purement britanniques étaient la crainte de la disparition de l'OTAN, donc la sécurité anglaise en Europe, et le retour à l'isolationnisme américain qui laisserait le Vieux Continent à son sort[789]. L'inclinaison britannique envers le Continent européen fut le fruit laborieux de coopération politique et militaire entre la France et le Royaume-Uni dans les Balkans depuis 1992 et du Kosovo entre 1998 et 1999 sous l'égide des Nations Unies d'abord[790], puis sous l'égide de l'OTAN après de longues négociations avec Washington qui rechignait au déploiement des soldats de l'Alliance Atlantique dans une zone qui n'était pas définie par le traité transatlantique de 1949. Dans cette coopération exceptionnelle entre la France et le Royaume-Uni d'une part, et des membres de la Communauté européenne venus en renfort d'autre part, les Européens rencontrèrent des difficultés dans la logique de projection de force hors de l'Europe Occidentale. Cette coopération forcée dans les Balkans initia la Communauté européenne à se coopérer davantage sur la politique étrangère jusque-là désunie.

---

[789] Page 35, DUMOULIN André, MATHIEU Raphaël Mathieu et SARLET Gordon (co-auteurs), SOLANA Javier (préfacier), ***La politique européenne de sécurité et de défense (PESD) : de l'opératoire à l'identitaire : genèse, structuration, ambitions, limites***, Edition : Bruxelles : Émile Bruylant, Collection : Organisation internationale et relations internationales, 2003, 938 pages.

[790] Page 244, LE MORZELLEC Joëlle, PHILIP Christian (co-auteur scientifique), ***La défense européenne***, Edition : Bruxelles : Bruylant, 2003, 274 pages.

La crainte de la politisation de l'OTAN.

Le rapprochement de Tony BLAIR avec l'Europe continentale signifia aussi la crainte de la perte de l'influence anglaise dans les affaires européennes, puisque le Royaume-Uni ne voulut pas d'une union économique et monétaire[791], et qu'une partie de l'opinion nationale fut eurosceptique. Or en ce début des années quatre-vingt-dix, l'OTAN était en phase de transformation et d'orientation vers une nouvelle stratégie puisque l'ennemi désigné n'existait plus sur l'échiquier mondial. La nouvelle ligne de transformation de l'OTAN militaire qui se muait en une organisation essentiellement politique avec la venue de nouveaux membres des pays de l'Est, effraya non seulement le Royaume-Uni, mais aussi la France : Londres et Paris redoutaient une ingérence de l'Alliance Atlantique dans leur politique extérieure. Mais cette crainte non fondée fut vite évincée par les doubles attentats de 2001, car la reconversion de l'Alliance Atlantique dans la lutte contre le terrorisme global redonnait une nouvelle raison d'être de cette dernière[792], ce qui arrangea la politique anglaise en Europe. Dans de tel cas de figure, la France et l'Allemagne eurent partie liée pour renforcer le dynamisme de la défense européenne dans la politique étrangère de l'Union européenne.

Les difficultés franco-allemandes pour une politique capacitaire européenne.

Avant le revirement du Royaume-Uni de 1998 au profit de l'Union Européenne, la France et l'Allemagne rencontrèrent des difficultés inhérentes pour surmonter la division de la Communauté européenne dans la recherche de la paix et de la stabilité dans les Balkans pendant la crise de l'ex-Yougoslavie. Partant d'une base de la coopération franco-allemande depuis le Traité de l'Elysée de 1963 sous le régime du Général Charles de GAULLE, la France et l'Allemagne étaient en train de proposer de lancer une initiative pour la conception d'une modèle d'une armée européenne à leurs partenaires européens. La conception de cette armée européenne, dénommé Eurocorps, se voulait, au départ de la logique politique française, une force dédiée à la défense européenne qui fut la vitrine de la politique étrangère européenne dans les années à venir. Cette initiative franco-allemande fut concrétisée par le 59e Sommet du 22 mai 1992 de la Rochelle et l'Eurocorps fut juridiquement créé avec un Etat-major permanent à Strasbourg. Pourtant il souffrit encore des critiques des pays pro-atlantistes qui le voyaient comme une concurrence de l'OTAN et pourrait ainsi affaiblir

[791] Page 255, LE MORZELLEC Joëlle, PHILIP Christian (co-auteur scientifique), ***La défense européenne***, Edition : Bruxelles : Bruylant, 2003, 274 pages.

[792] Page 254, LE MORZELLEC Joëlle, PHILIP Christian (co-auteur scientifique), ***La défense européenne***, Edition : Bruxelles : Bruylant, 2003, 274 pages.

l'Alliance Atlantique qui entra dans une nouvelle ère de transformation dont les contours géostratégiques et géopolitiques furent difficiles à être cernés parce que les menaces claires et prévisibles contre les membres étaient non déterminées, que la raison d'être de ses domaines d'actions capacitaires hors de l'espace politique des alliés était en train d'être discutée en raison de son absence dans les conflits yougoslaves, et que les questions du terrorisme international n'étaient pas encore à l'ordre du jour ni de la façon à le contenir. Aussi vertueuses que soient les initiatives franco-allemandes dans la création d'une défense européenne, elles rencontrèrent peu d'écho dans l'Union Européenne, même si la Belgique, l'Espagne et le Luxembourg y adhérèrent successivement dans les années à venir. En fin compte, les cinq pays fournissent une force totalisant 60.000 hommes, fortement blindés et mécanisés avec des éléments de soutien anti-aérien.

La bonne entente entre Jacques CHIRAC et Helmut KOHL contribua à bien des égards à l'initiative franco-allemande pour un Corps européen. Toutefois, l'esquisse démontra une difficulté à cette armée des cinq Nations, dont le cadre était de défendre l'Union Européenne. Dès le lancement de son organisation et de sa création, le nouveau Corps européen était déjà inscrit dans un schéma où son évolution ultérieure ne lui permettait pas de concurrencer l'Alliance Atlantique ou de mener à jeu égal avec cette dernière, et où elle se ferait seulement dans le cadre de l'UEO, qui fut considéré comme le bras armé de l'Union Européenne. Dans un sens, les initiatives franco-allemandes se confrontèrent à des difficultés dès la conception de cette armée européenne, car Berlin ne voulait pas d'une armée européenne en dehors du cadre de l'OTAN, d'autant plus que la Bundeswehr était pratiquement noyée dans l'OTAN depuis la permission de sa création dans les années cinquante. Enfin, l'Allemagne est perpétuellement confrontée à son fantôme du passé et n'ose jamais prendre de fortes initiatives personnelles dans les questions relatives à la défense européenne parce que les pays européens ayant été écrasés et asservis par le *Drittes Reich* pendant le deuxième conflit mondial n'hésitent pas à brandir la facture des dommages et intérêts financiers et moraux. Ce cas de figure arrive assez souvent lorsque Berlin accentue sa politique générale européenne et veut la soumettre aux membres de l'Union Européenne.

L'essoufflement de la coopération de la France et de l'Allemagne marqua tout d'abord un ralentissement dans la construction européenne, parce qu'il y avait une querelle rhétorique entre les intellectuels français et allemands sur le marché néo-libéral qui approcha Berlin de

Londres[793] car l'exécutif français était bicéphale, avec la co-habitation du Premier Ministre socialiste Lionel JOSPIN et du Président de droite Jacques CHIRAC. Le nouveau Chancelier allemand Gerhard SCHRÖDER n'était pas très francophile ni prêt à négocier comme son prédécesseur Helmut KOHL avec la France. Les conséquences étaient la détérioration des relations personnelles entre les chefs des exécutifs et une panne temporaire des processus diplomatiques : c'est un phénomène quasi habituel pour la construction européenne, car les relations personnelles peuvent changer les donnes de la politique européenne.

Un compromis difficile pour une armée européenne entre Londres, Paris et Berlin.

La plaidoirie de Tony BLAIR pour une défense commune rapprocha en premier lieu Londres, Paris et Berlin. Ainsi le Sommet franco-allemand de Toulouse du 29 mai 1999 reprit-il l'essentiel des propositions contenues dans la déclaration commune du Royaume-Uni et de la France du Sommet de Saint-Malo. Pourtant les experts confirmèrent la difficulté d'un compromis entre Paris et Londres quant à la création d'une force européenne[794]. L'analyste française Nicole GNESOTTO émit des doutes sur le sommet de Saint Malo comme quelque chose entre un arrangement orienté vers l'OTAN et un projet européen indépendant[795]. D'après le politologue anglais Jolyon HORWORTH, seule la participation du Royaume-Uni dans la politique sécuritaire du couple franco-britannique put mettre sur pied une politique étrangère communautaire crédible sur la scène internationale[796].

Des deux sommets des couples franco-allemand et franco-britannique, une ligne directrice se traçait dans la conduite des affaires européennes. L'axe Paris-Berlin-Londres alla engendrer un renouveau dynamisme dans la politique étrangère européenne dont la crédibilité fut l'institution d'une armée européenne articulant autour de ce triangle. La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni prévoyaient la création d'une force de réaction rapide de 50.000 à 60.000

---

[793] Pages 242 à 243, LE MORZELLEC Joëlle, PHILIP Christian (co-auteur scientifique), ***La défense européenne***, Edition : Bruxelles : Bruylant, 2003, 274 pages.

[794] Page 125, DUMOULIN André, MATHIEU Raphaël Mathieu et SARLET Gordon (co-auteurs), SOLANA Javier (préfacier), ***La politique européenne de sécurité et de défense (PESD) : de l'opératoire à l'identitaire : genèse, structuration, ambitions, limites***, Edition : Bruxelles : Émile Bruylant, Collection : Organisation internationale et relations internationales, 2003, 938 pages.

[795] Page 126, DUMOULIN André, MATHIEU Raphaël Mathieu et SARLET Gordon (co-auteurs), SOLANA Javier (préfacier), ***La politique européenne de sécurité et de défense (PESD) : de l'opératoire à l'identitaire : genèse, structuration, ambitions, limites***, Edition : Bruxelles : Émile Bruylant, Collection : Organisation internationale et relations internationales, 2003, 938 pages.

[796] Page 124, DUMOULIN André, MATHIEU Raphaël Mathieu et SARLET Gordon (co-auteurs), SOLANA Javier (préfacier), ***La politique européenne de sécurité et de défense (PESD) : de l'opératoire à l'identitaire : genèse, structuration, ambitions, limites***, Edition : Bruxelles : Émile Bruylant, Collection : Organisation internationale et relations internationales, 2003, 938 pages.

soldats qui devrait être en activité dès 2003 et un réservoir de 100.000 soldats fut aussi mis en projet. Contrairement à l'Eurocorps du projet franco-allemand dédié à une bataille à haute intensité et difficilement déployable hors zone de l'Europe centrale, la création tripartite d'une force de même quantité de soldats et d'une ambition capacitaire accrue serait dotée de 400 avions de combat et de 100 bâtiments de guerre. Et la cotisation en matériel humain se fit aux grands frais de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni qui envisageaient de mettre à la disposition de l'Union Européenne respectivement : 12.000 soldats français, 18.000 soldats allemands et 12.500 soldats anglais[797]. Les difficultés ne tardèrent pas à apparaître sur cette forme d'armée. Toutes les forces armées européennes étaient en pleine restructuration et transformation. Si les Anglais et les Français surmontèrent leur divergence sur la forme, les Allemands se heurtèrent à des obstacles constitutionnels : la Bundeswehr avait été conçue pour la défense du territoire allemand et allié dans la zone délimité par l'OTAN, d'autant plus qu'un débat politico-militaire sur fond juridique se forma autour de la question de l'abolition de la conscription en raison du mauvais souvenir du *Drittes Reich*. Les Anglais, tout comme les Allemands, considérèrent la force armée européenne comme un pilier de l'Union Européenne pour renforcer le rôle de l'OTAN.

Le tiraillement de la conception d'une force armée européenne envers le leadership du triangle Paris-Berlin-Londres demeura, d'autant plus que les autres membres de l'Union Européenne remettaient en question la domination des trois puissants dans tous les débats politiques, aussi bien sur le plan militaire que sur le plan politique. Durant toutes les étapes des négociations des trois capitales, aucun membre communautaire n'avait été invité à prendre part aux débats franco-britannique et franco-allemand, si ce n'était que leur soumettre le projet à Bruxelles. Le leadership tant attendu ne vit jamais le jour, car les attentats du 11 septembre 2001 ramenèrent Tony BLAIR dans les relations spéciales américano-anglaises. Le triangle Paris-Berlin-Londres cessa d'exister car le quatrième élément, les Etats-Unis d'Amérique, le transforma en une domination de la politique de Washington dans les affaires européennes. Le plus grand succès de ce triangle fut la relance de la politique étrangère commune avec les bases des concepts des forces de réaction rapide comme une diplomatie coercitive de l'Union Européenne.

[797] Page 246, LE MORZELLEC Joëlle, PHILIP Christian (co-auteur scientifique), ***La défense européenne***, Edition : Bruxelles : Bruylant, 2003, 274 pages.

Chapitre 19
Relations euro-atlantiques.

La Première Guerre Mondiale vit déjà le commencement du déclin de l'influence européenne et le soubresaut de la puissance américaine éphémère parce que Washington retourna dans son arrière-cour en Amérique, pratiquant ainsi l'isolationnisme, après le conflit mondial. Lequel isolationnisme ne perdura qu'à peine deux décennies avant que la Deuxième Guerre Mondiale ne happât à nouveau les Etats-Unis d'Amérique dans la tourmente en Europe, en Afrique du Nord et en Asie. De ce paradigme avec des paramètres différents et variables naissent les relations euro-atlantiques, lesquelles sont primordiales pour la sécurité et la stabilité des post-conflits mondiaux, aussi bien en Europe que dans les autres parties de la planète : l'*Euro-Amérique* est l'architecte des relations internationales. Aussi puissants que soient les Etats-Unis d'Amérique dans l'ère contemporaine, la complémentarité euro-transatlantique en économie, en géopolitique et en géostratégie est sans conteste incontournable dans tous les aspects des relations internationales, d'autant plus que Washington, Londres et Paris sont parmi les cinq membres permanents au Conseil de Sécurité des Nations Unies, et qu'ils partagent les mêmes cultures démocratiques et les mêmes vues sécuritaires malgré les divergences idéales lors des prises de positions communes.

Les relations euro-atlantiques relatives au plan Marshall.

Les deux conflits mondiaux du XXe siècle épuisèrent complètement les ressources naturelles de l'Europe, détruisirent des villes entières et des usines susceptibles de produire des matériels hautement stratégiques dans le but de détruire les capacités ennemies à l'effort de guerre, et enfin annihilèrent durablement les économies européennes[798]. Les difficultés socio-économiques européennes favorisèrent la montée en puissance des communistes pro-soviétiques qui prirent leurs directives de Moscou. Comme l'Europe fut affaiblie à la fin du conflit mondial, les divergences, puis les tensions entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique ne cessèrent de s'accroitre depuis la Conférence de Yalta du 4 au 11 février 1945 sans que les Européens eux-mêmes ne pussent organiser leur économie et leur politique commune[799] : la direction de l'Europe, aussi bien du monde entier, commença à se déplacer inexorablement vers Washington et Moscou qui devinrent *de facto* les deux seules superpuissances mondiales,

[798] Pages 151 à 153, REMOND René (auteur), ***Le XXe siècle – de 1914 à nos jours***, Editions : © Editions du Seuil, Collection : Points Histoire, 2002, 298 pages.

[799] Page 31, BITSCH Marie-Thérèse, ***Histoire de la construction européenne***, Edition : © Editions Complexe (Bruxelles, Belgique), Collection : Questions à l'Histoire, 2001, 357 pages.

avec pour conséquence un monde bipolaire. Expert du monde germanique et russe, le diplôme américain en poste à Moscou de 1944 à 1946, George Frost KENNAN, envoya en février 1946 à Washington un long télégramme de 8.000 mots pour expliquer la visée expansionniste de STALINE dont l'idéologie marxiste-léniniste rigide prôna la défaite du monde occidentalo-capitaliste, la stratégie à adopter pour lutter contre l'idéologie communiste en montée de puissance[800]. Le 12 mars 1947, le Président américain Harry TRUMAN saisit les recommandations de KENNAN et demanda au Congrès de voter des crédits pour accorder une aide politique et financière à la Grèce et à la Turquie sous pressions soviétiques : la Grèce subit une guerre civile interne, tandis que la Turque fut menacée de grignotage de son territoire national par Staline. La politique étrangère coercitive de la doctrine de TRUMAN[801] fut connue plus tard de politique de *Containment*. Impossible de s'entendre sur une base commune avec une confiance mutuelle entre alliés victorieux sur le front européen après la demande de TRUMAN au Congrès pour aider la Grèce et la Turquie, l'ouverture de la conférence de Moscou de mars 1947 réunissant les quatre ministres des Affaires étrangères des Etats-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union Soviétique pour préparer la paix avec l'Allemagne se retrouva dans une impasse politico-diplomatique : les historiens qualifiaient ce moment de *cassure de l'Europe*[802] et le considéraient comme étant le début de la Guerre Froide. Dans la même foulée, les Américains, les Anglais et les Français décidèrent de fusionner en 1949 leurs trois zones d'occupations de l'Allemagne en une République Fédérale Allemande avec une monnaie et une politique uniques sous leur surveillance. Lorsque les Etats-Unis réévaluèrent l'immensité des destructions économiques de l'Europe grâce au rapport de mars 1947 du sous-secrétaire William CLAYTON[803], et que la doctrine de TRUMAN fut suivie par le Plan Marshal, une proposition d'aide économico-financière à tous les pays européens, y compris les pays européens sous domination soviétique et l'Union Soviétique, duquel le discours du 5 juin 1947 à l'Université de Harvard avait été axé sur le plan économico-financière[804]. Pourtant, les préoccupations principales du Plan Marshall de 1947, connu aussi de l'anglais « *European Recovery Program* », étaient de redresser

[800] Page 32, BITSCH Marie-Thérèse, ***Histoire de la construction européenne***, Edition : © Editions Complexe (Bruxelles, Belgique), Collection : Questions à l'Histoire, 2001, 357 pages.
[801] Page 21, OLIVI Bino, ***L'Europe difficile***, traduction de l'Italien par CAVANNA Katarina et GIACONE Alessandro, Edition : Gallimard, Collection : Folio Histoire, numéro 103, 2001, 908 pages.
[802] Pages 174 et 175, REMOND René (auteur), ***Le XXe siècle – de 1914 à nos jours***, Editions : © Editions du Seuil, Collection : Points Histoire, 2002, 298 pages.
[803] Page 34, BITSCH Marie-Thérèse, ***Histoire de la construction européenne***, Edition : © Editions Complexe (Bruxelles, Belgique), Collection : Questions à l'Histoire, 2001, 357 pages.
[804] Page 176, REMOND René (auteur), ***Le XXe siècle – de 1914 à nos jours***, Editions : © Editions du Seuil, Collection : Points Histoire, 2002, 298 pages.

l'économie, la finance et la société européennes pour lui éviter de tomber dans le chaos qui ferait le jeu du bloc communiste.

Les relations euro-atlantiques pendant la Guerre Froide.

La première pierre des relations euro-atlantiques était donc une aide économique pour redresser la situation générale de l'économie occidentale, puisque les pays délivrés par l'Armée Rouge refusèrent le Plan Marshal sous contrainte politique soviétique. Comme l'objectif du programme du Plan Marshall était politique, économique et européen[805], les Etats européens bénéficiaires commencèrent à s'organiser sous les auspices américains. Etant donné que le *rideau de fer*, expression utilisée par Winston CHURCHILL le 5 mars 1946 à Fulton, commençait à faire son apparition en Europe, et que l'Union Soviétique accentuait ses pressions politiques sur ses pays satellites pour que ses derniers rejetèrent le plan d'aide économique américaine de peur que la contagion de l'économie libérale ne désintégrèrent le système marxiste-léniniste[806], à l'image de la Tchécoslovaquie qui dut revenir sur son acceptation, Washington accepta l'idée d'une organisation régionale qui avait été jusque-là ignorée sous la première présidence de TRUMAN : « *l'interférence entre l'antagonisme idéologique et la compétition pour l'hégémonie ou les appréhensions pour la sécurité qui expliquent la rapidité avec laquelle se dégrade la situation internationale* [en 1947] »[807]. L'année 1947 fut une date primordiale dans les relations internationales : cassure de la « *grande alliance* »[808], consolidation du monde bipolaire entre communiste et occidental, renforcement de la coopération transatlantique, renoncement américain à l'isolationnisme, amorcement du réarmement américain, promesse de stationnement permanent des troupes américaines en Europe et exhortation américaine pour une défense européenne[809].

Dès 1947, les Etats-Unis commencèrent à pousser les Européens occidentaux à organiser une défense européenne. L'Europe occidentale se divisa en trois camps : un camp neutre (Suède, Finlande et Suisse), un camp anglais à demi impliqué dans la défense européenne, un camp

---

[805] Page 35, BITSCH Marie-Thérèse, ***Histoire de la construction européenne***, Edition : © Editions Complexe (Bruxelles, Belgique), Collection : Questions à l'Histoire, 2001, 357 pages.
[806] Page 176, REMOND René (auteur), ***Le XXe siècle – de 1914 à nos jours***, Editions : © Editions du Seuil, Collection : Points Histoire, 2002, 298 pages.
[807] Page 170, REMOND René (auteur), ***Le XXe siècle – de 1914 à nos jours***, Editions : © Editions du Seuil, Collection : Points Histoire, 2002, 298 pages.
[808] Page 169, REMOND René (auteur), ***Le XXe siècle – de 1914 à nos jours***, Editions : © Editions du Seuil, Collection : Points Histoire, 2002, 298 pages.
[809] Page 175, REMOND René (auteur), ***Le XXe siècle – de 1914 à nos jours***, Editions : © Editions du Seuil, Collection : Points Histoire, 2002, 298 pages.

français qui chercha la troisième voie dans la défense européenne. Avec le blocus de Berlin de 1948, l'aide économique américaine du Plan Marshall s'estompa et se vida de son substance originelle en matière économique pour laisser place à une politique purement militaire[810]. L'Europe occidentale organisa donc deux programmes spécifiques. Dans un climat de tension croissante avec l'URSS, le premier programme concerna la création d'une défense européenne dont le Traité de Bruxelles du 17 février 1948 fut signé par la France, le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg[811]. Le climat politique était tellement dégradé que le général américain Lucius CLAY, commandant en chef de la zone d'occupation américaine en Allemagne exprima son opinion dans une lettre que « *la guerre peut arriver avec une soudaineté dramatique* »[812]. Tout en assistant et accordant des aides économiques et militaires à l'Europe, Washington voulut la création d'une défense européenne de l'initiative européenne[813]. Le deuxième programme fut la création d'une zone économique, la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, lesquels étaient des matières premières stratégiques. L'Europe occidentale mena donc deux programmes en duo, l'un stratégique et l'autre économique.

Toutefois, le programme de défense européenne ne suffit pas à annuler la menace soviétique parce que les Cinq membres du Pacte de Bruxelles ne pouvaient pas fournir 36 divisions nécessaires à la défense sur le Rhin. Aussi les Européens s'adressèrent-ils à nouveau aux Américains de s'engager à la promotion pour la sécurité de l'Europe. Le 11 juin 1948, le Sénat américain approuva la résolution Vandenberg qui autorisa le gouvernement américain à conclure des alliances militaires en temps de paix hors du continent américain. Des négociations secrètes se déroulèrent en 1948 entre Américains, Canadiens, Britanniques et les cinq du Pacte de Bruxelles. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) fut officiellement créée le 4 avril 1948 à Washington, sous demande pressante européenne, avec les pays signataires : Etats-Unis d'Amérique, Canada, Royaume-Uni, France, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Norvège, Danemark, Islande, Portugal et Italie (Grèce et Turquie en

[810] Page 181, REMOND René (auteur), ***Le XXe siècle – de 1914 à nos jours***, Editions : © Editions du Seuil, Collection : Points Histoire, 2002, 298 pages
[811] Page 77, GERBET Pierre, ***La construction de l'Europe***, Edition : Imprimerie nationale, collection : Notre siècle, janvier 1999, 617 pages.
[812] Page 39, BITSCH Marie-Thérèse, ***Histoire de la construction européenne***, Edition : © Editions Complexe (Bruxelles, Belgique), Collection : Questions à l'Histoire, 2001, 357 pages.
[813] Page 76, GERBET Pierre, ***La construction de l'Europe***, Edition : Imprimerie nationale, collection : Notre siècle, janvier 1999, 617 pages.

1952)[814]. Pour renforcer d'avantage le lien transatlantique stratégique, l'organisation militaire du Pacte de Bruxelles se fusionna avec celle de l'OTAN le 20 décembre 1950. Par les accords de Paris du 23 octobre 1954, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne décidèrent de mettre fin au régime d'occupation de la République Fédérale Allemande. Par cet accord fut créée l'Union de l'Europe Occidentale à laquelle adhérèrent l'Allemagne et l'Italie. Et la question du réarmement de l'Allemagne faisant échouer la Communauté Européenne de Défense fut complètement réglée car la menace communiste fut plus préoccupante. Ainsi la défense européenne fut-il complètement intégrée aux dispositifs de l'OTAN dès sa gestation[815].

Les relations euro-atlantiques contemporaines.

Les relations transatlantiques se développent dans les domaines économiques et stratégiques sans interruption. Le développement économique européen devient inexorablement imposant sur la scène mondiale, mais n'aide pas pour autant l'Union Européenne sur sa politique étrangère. Or deux événements majeurs qui furent inextricablement liés, allaient surgir pour dynamiser les relations étrangères de la Communauté Européenne. L'effondrement du bloc communiste et les crises yougoslaves inaugurèrent le statut de l'hyperpuissance américaine[816], la remise en question de la raison d'être de l'OTAN et le nouveau défit de la Communauté Européenne pour un monde multipolaire avec la montée des puissances régionales plus ou moins déstabilisatrices. L'effacement de l'URSS marqua la fin d'une ère politico-idéologique où les affrontements s'étaient faits par Etats interposés et des sabotages diplomatiques et matériels (inauguration des groupes de terroristes pro-communistes dans le monde entier) et la création des cellules interconnectées par des réseaux clandestins dormants ou actifs *Stay-behind*[817] [818] bien coordonnées par la CIA et l'OTAN à travers non seulement dans toute l'Europe, mais aussi dans le monde entier. Mais les conflits yougoslaves mirent en évidence les limites géographiques stratégiques de l'Alliance Atlantique et l'absence d'une politique étrangère commune européenne. Les conséquences reflétèrent une Europe économiquement

---

[814] Page 79, GERBET Pierre, ***La construction de l'Europe***, Edition : Imprimerie nationale, collection : Notre siècle, janvier 1999, 617 pages.

[815] Page 6, BOZO Frédéric (auteur), note de synthèse, Les Etats-Unis face à l'émergence de l'Europe de la défense, Edition : Institut français des relations internationales. décembre 2010, 10 pages.

[816] Page 183, REMOND René (auteur), ***Le XXe siècle – de 1914 à nos jours***, Editions : © Editions du Seuil, Collection : Points Histoire, 2002, 298 pages.

[817] Pages 111 à 112, COLBY William, ***30 ans de C.I.A***, Edition : Presses de la Renaissance, 1978, 376 pages.

[818] Page 123, GANSER Daniele, PRADOS John (préfacier), ***Nato's secret armies: operation Gladio and terrorism in Western Europe***, Edition : London : Frank Cass, Collection : Contemporary security studies, 2005, 315 pages

puissante, mais stratégiquement faible en matière de politique étrangère coercitive commune. Contre toute attente, la faiblesse politico-diplomatique européenne et la contrainte juridique et géographique de l'OTAN engendrèrent la naissance de la politique étrangère de la Communauté Européenne tant recherchée. La non-invention américaine dans les premiers conflits yougoslaves de 1990 incita les Européens à prendre des initiatives : le Royaume-Uni de Tony BLAIR[819] se rapprocha de la France de Jacques CHIRAC et de l'Allemagne récemment unifiée de Helmut KOHL, lesquelles entraient dans une phase de ralentissement des initiatives européennes. Le bref intermède d'un Tony BLAIR europhile dynamisa la réflexion européenne pour l'instauration d'une défense européenne crédible sur la scène internationale : le sommet franco-allemand de La Rochelle du 22 mai 1992 et le sommet franco-anglais de Saint-Malo du 3 au 4 décembre 1998 allèrent renforcer et concrétiser la politique étrangère et de sécurité commune du Traité de Maastricht[820].

Après les clarifications sur les objectifs de la PESD et les missions et les modalités d'une armée européenne[821] avec la Secrétaire des Affaires étrangères américaine Madeleine ALBRIGHT en 1998, une défense européenne vit le jour. Laquelle défense est une armée européenne contributive sur base de volontariat des 28 membres, et il n'y a pas de regroupement ou de cantonnement d'un corps d'armée entier en permanence dans un Etat de l'Union Européenne. Enfin, cette armée européenne contributive a des visées stratégiques limitées et des capacités combatives limitées[822] et cela depuis les conflits yougoslaves et du Golfe Persique des années quatre-vingt-dix. C'est une *armée européenne* pour des opérations onusiennes ou européennes dans des conflits asymétriques et non plus classiques. Et elle est érigée en force de projection rapide avec des moyens capacitaires limités pour renforcer le pilier de l'OTAN malgré les efforts français d'en faire pour une défense européenne pour les Européens. Si l'OTAN se désintéressait d'une situation politique et sécuritaire d'un conflit quelconque en rapport avec l'Europe, l'Union Européenne saisirait l'occasion pour la remplacer en conformité avec le Traité de Lisbonne et les accords euro-atlantiques de 1998. Toutefois, dans toutes les questions relatives à la sécurité de l'Union Européenne, tous les

---

[819] Page 3, LE MORZELLEC Joëlle, PHILIP Christian (co-auteur scientifique), ***La défense européenne***, Edition : Bruxelles : Bruylant, 2003, 274 pages.

[820] ***Eurocorps (1992-2012).***
http://www.cvce.eu/collections/unit-content/-/unit/02bb76df-d066-4c08-a58a-d4686a3e68ff/1399861c-7b2e-4cff-b508-9a59aae89ba9

[821] ***Travels of Secretary of State Madeleine Korbel Albright***
http://history.state.gov/departmenthistory/travels/secretary/albright-madeleine-korbel

[822] Pages 7 et 8, BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.

membres préfèrent l'Alliance Atlantique à l'UE, comme le montrent les crises ukrainiennes et ses conséquences : la puissance de l'UE est sa voix plurielle, vingt-huit voix sur la scène internationale, qui est en même temps sa faiblesse en raison de la lenteur des décisions politiques et des actions communes déphasées.

En dépit de la domination incontestée de l'OTAN dans la sécurité européenne, l'Alliance Atlantique et l'Union Européenne sont complémentaires pour résoudre les problèmes politico-stratégiques à l'image des crises yougoslaves, du Golfe Persique, de l'Irak et de l'Afghanistan[823], lesquelles crises mirent à rude épreuve la solidarité et la coopération de tous les membres de l'Alliance Atlantique : Washington n'hésita pas à rappeler à l'Europe le sacrifice des milliers de soldats américains tombés durant les deux grandes guerres mondiales du XXe siècle pour la paix et la stabilité sur le Vieux Continent à chaque fois que des Nations européennes, telles la France, l'Allemagne et la Belgique qui s'opposèrent fortement à la politique des Etats-Unis pour démettre *manu militari* Saddam HUSSEIN en 2003. Pourtant, l'impuissance de l'Union Européenne marqua une rupture pour la compréhension américaine dans les relations transatlantiques durant les mandats de la présidence de George BUSH junior avant l'invasion de l'Irak en 2003 : une partie des membres de l'UE, France, Allemagne et Belgique en tête, s'y opposa fermement et Washington dut se résoudre à envahir l'Irak sans mandat de l'ONU[824]. Toutefois, une bonne partie des membres pro-atlantiques et les nouveaux membres issus des pays de l'Est soutinrent fermement la politique de BUSH. Les relations transatlantiques en prirent un coup avant que les tensions ne s'abaissent à partir de 2004. Jamais les alliés occidentaux n'avaient traversé une crise interne de cette ampleur auparavant, sauf l'intermède de l'auto-éjection de la France de la structure militaire intégrée de l'OTAN sous la présidence de Charles de GAULLE en 1966. L'invasion de l'Irak en 2003 démontra en conséquence la puissance des voix plurielles de l'Union Européenne qui fut couplée aux droits de veto de la France et du Royaume-Uni, même si Londres préférait honorer ses liens privilégiés avec Washington. Par coopérations inter-institutionnelles, les relations euro-transatlantiques contemporaines en lien direct de collaboration avec l'ONU ou

[823] Pages 103 à 105, puis 183 à 188, BADIE Bertrand (auteur), VIDAL Dominique (auteur), ***L'état du monde 2013 – La cassure***, Edition : La Découverte, 2012, 253 pages.
[824] Page 221, BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

l'OSCE ressembleraient à un club restreint d'acteurs pour la gestion des crises internationales[825].

L'autre futur débat est la présence des soldats américains sur le sol européen. Le pivot américain vers l'Asie centrale et orientale semblerait être remis en question à cause de la crise ukrainienne qui affecterait directement le stationnement et le repositionnement à la hâte des soldats américains sur le théâtre européen : les Etats-Unis en avaient rapatrié tous leurs armements lourds, tels les chars de combat Abrams, pour les redéployer ensuite dans les pays baltes à la demande de ces derniers. Pour l'instant, le stationnement des soldats américains en Europe est pris en charge financièrement par Washington. En Asie, la Corée du Sud et le Japon doivent payer le stationnement des soldats américains pour leur sécurité, une contribution pécuniaire notable. Ainsi la Corée du Sud participa-t-elle aux dépenses du stationnement de 28.500 soldats américains à hauteur de 630 millions d'euros[826] pour l'année fiscale de 2014 et cette somme représenta une hausse de 5,8 % par rapport à l'année dernière. En effet, Washington et Séoul conclurent en 1991 la modalité de la contribution coréenne à hauteur de 40 % de la dépense totale du stationnement des soldats américains. En plus, la Corée du Sud n'a pas droit sur la manière dont son argent est utilisé pour le cantonnement des soldats américains. Par contre, le Japon sut négocier avec les Etats-Unis sa contribution financière à la présence de 47.000 soldats américains. Et le Japon a droit de regard sur les dépenses ainsi versées, car cette somme, connue aussi en japonais *Omoiyari Yosan*, est incluse dans le budget de dépense annuelle de Tokyo pour plus de transparence démocratique. Dans l'accord bilatéral du 21 janvier 2011, le Japon subventionne la présence américaine[827] pour un plan quinquennal de 188 milliards de yens, soit 2,5 milliards de dollars. Ces cas spéciaux asiatiques pourraient se transposer en Europe si l'UE ne faisait pas ses propres efforts en matière de sécurité et de défense.

Relations stratégiques franco-transatlantiques.

Pendant la Seconde Guerre Mondiale, les forces libres françaises sous commandement du Général de GAULLE se battaient côte à côte avec les Anglo-saxons sans que ces derniers ne

[825] Page 31, TARDY Thierry (autor), ***CSDP in action – What contribution to international security ?*** Chaillot Paper N° 134, Editrion: EU Institute for Security Studies, June 12th 2015, 54 pages. http://www.iss.europa.eu/uploads/media/Chaillot_134_CSDP_missions.pdf

[826] ***La Corée du Sud paiera plus pour la présence US***. 12 janvier 2014. http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2014/01/12/97001-20140112FILWWW00009-la-coree-du-sud-paiera-plus-pour-la-presence-us.php

[827] ***U.S. and Japan Sign Agreement on Host Nation Support***. January 21, 2011. http://japan.usembassy.gov/e/p/tp-20110121-72.html

lui fissent une confiance totale, d'autant plus que lors de la Conférence de Yalta du 4 au 11 février 1945, Charles de GAULLE ne fut pas invité à côté de STALINE, ROOSEVELT et CHURCHILL pour débattre sur le sort de l'Allemagne nazie et de l'Europe dans son ensemble[828]. Pendant la crise du Canal de Suez d'octobre 1956 à mars 1957, la faiblesse de la France fut mise à jour : la coalition franco-britannique sur les gestions politico-militaires était houleuse quoique leur cause fût commune. Tandis que la position des Etats-Unis d'Amérique était ambiguë, et que l'Union Soviétique menaçait Londres et Paris de représailles atomiques parce que Moscou soutenait l'Egypte du Colonel NASSER dans sa politique de nationalisation du Canal de Suez, la France en était très alarmée. Comme le Royaume-Uni, troisième détenteur de l'arme suprême après les Etats-Unis et l'Union Soviétique, ne se montrait pas très persuadé de la menace nucléaire soviétique, la France avait des raisons de s'en inquiéter car Paris ne possédait pas encore la technologie de l'arme suprême[829].

En partant de ces deux paradigmes, la présidence du Général de GAULLE était de rétablir la puissance française sur la scène internationale[830]. Ainsi Charles de GAULLE augmenta-t-il les crédits pour les recherches et les développements des armes nucléaires grâce à la formidable reprise économique nationale : la France procéda à la première explosion d'une bombe atomique le 13 février 1960 à Reggane, dans le Sahara. Devenant la quatrième puissance nucléaire mondiale, la France développa une défense stratégique française qui fut basée sur la politique de dissuasion fondée sur une force de frappe nucléaire nationale. Dénonçant la double hégémonie américaine et soviétique, Charles de GAULLE se retira progressivement du commandement militaire intégré de l'OTAN du 7 mars 1959 au 7 mars 1966, fin de subordination française à l'Alliance Atlantique. Tout en restant membre de l'Alliance Atlantique, la France mena une politique occidentale dans une indépendance totale de l'OTAN. Cette politique était parfois incomprise et mal interprétée par des pays qui étaient en lutte armée contre les subversions communistes totales, tels le Sud-Vietnam ou la République Khmère du Maréchal Lon NOL. Et les gouvernements successifs ne remirent

---

[828] Page 20, OLIVI Bino, ***L'Europe difficile***, traduction de l'Italien par CAVANNA Katarina et GIACONE Alessandro, Edition : Gallimard, Collection : Folio Histoire, numéro 103, 2001, 908 pages.
[829] Pages 94 et 95, KEITH Kyle, La Grande-Bretagne, la France et la crise de Suez. In: *Histoire, économie et société*. 1994, 13e année, n°1. ***La France et la Grande-Bretagne devant les crises internationales***. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/hes_0752-5702_1994_num_13_1_1730
[830] Pages 114 et 115, BECKER Jean-Jacques, ***Histoire politique de la France depuis 1945***, Edition : © Armand Colin, Collection : Cursus Histoire, 8e édition, avril 2003, 249 pages.

jamais en cause la décision du Général de GAULLE[831] qui voulait une défense européenne par les Européens.

En 1987, les crises des euromissiles avec la stratégie américaine de Ronald REAGAN sur la *double option zéro*[832] portant sur les missiles balistiques et de croisière terrestres dont les portées étaient respectivement 1.000-5.500 km et de 500-1.000 km et l'esprit gaullien se retrouvèrent dans les analyses et le discours de Jacques DELORS devant l'Assemblée parlementaire de l'UEO : « *Il faut qu'à douze, à onze (sans l'Irlande) ou à sept (les membres de l'UEO de 1954), nous nous réunissions pour discuter, trouver une unité parfaite et surtout préparer les conséquences de notre choix et jeter les bases d'une véritable politique européenne de défense* »[833]. Néanmoins cette initiative pragmatique, clairvoyante voire visionnaire, certes française mais dans le cadre de la Communauté Européenne, pour le réveil de la défense européenne indépendante n'eut pas le succès escompté auprès des membres européens dont les positions communes n'existaient pas pour préférence atlantiste en majorité et aussi en raison de la crainte erronée d'une France napoléonienne.

Pourtant les crises successives dans les Balkans, les guerres du Golfe Persique et la Blitzkrieg de la Géorgie d'août 2008 redonnèrent de la vigueur à l'idée du Président de la Commission européenne Jacques DELORS. Quoique réfutée par les membres de la Communauté Européenne, l'idée de défense européenne prônée par la France sans précision sur la manière de la matérialiser fut inscrite dans l'Acte Unique Européen (signé du 17 au 28 février 1986 et entré en vigueur au 1er juillet 1987) grâce aux séries des analyses et des recommandations du Rapport Davignon de 1970[834], du Rapport Tindemans de 1976[835] et du Rapport Carrington de

---

[831] Page 18, OLIVI Bino, ***L'Europe difficile***, traduction de l'Italien par CAVANNA Katarina et GIACONE Alessandro, Edition : Gallimard, Collection : Folio Histoire, numéro 103, 2001, 908 pages.

[832] Page 174, EYRAUD Henri, ***La fin de la Guerre Froide : perspectives***, Edition : Presses Universitaires Lyon, Collection : Conflits contemporains, 1992, 213 pages.

[833] Pages 127 et 128, MONETTE Pierre-Yves, FABIUS Laurent (préfacier), MARTENS Wilfried (préfacier), ***Les Etats-Unis d'Europe***, Edition : © Editions Nauwelaerts, 1991, 320 pages.

[834] ***Rapport Davignon (Luxembourg, 27 octobre 1970)***.
Le 27 octobre 1970, les ministres des Affaires étrangères des Six adoptent à Luxembourg le Rapport Davignon qui vise à réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique par la voie de la coopération en matière de politique étrangère.
http://www.cvce.eu/obj/rapport_davignon_luxembourg_27_octobre_1970-fr-4176efc3-c734-41e5-bb90-d34c4d17bbb5.html

[835] ***Rapport Tindemans de 1976***.
Le rapport préconise le renforcement juridique pour que les Etats membres de la Communauté Européenne aient une position commune en matière de politique étrangère dans un contexte de grave récession économique.
http://www.cvce.eu/education/unit-content/-/unit/02bb76df-d066-4c08-a58a-d4686a3e68ff/63f5fca7-54ec-4792-8723-1e626324f9e3/Resources#03f0d181-4838-4a86-a1b5-f143bb34cbd0_fr&overlay

1981[836]. La prise de conscience collective par l'Europe de son impuissance proactive et coercitive dans les crises des Balkans et dans les pays du Machrek (Arabie Saoudite, Bahreïn, Egypte, Emirats Arabes Unis, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Syrie et Yémen) de la fin du XXe siècle redynamisa le rapprochement entre le Royaume-Uni, la France et la nouvelle Allemagne : Paris joua donc le rôle d'intermédiaire de double puissance, militaire et économique, dans l'Europe occidentale dans la construction et la défense européennes, car la France y consacra un budget de défense le plus élevé avec le Royaume-Uni[837]. Le fort taux du budget de la défense française préserve la France de la dépendance de la plus grande partie des acquisitions technologiques des armes conventionnelles des Etats-Unis et renforce en même temps le complexe-militaro industriel national. Toutefois la France, toute comme l'Union Européenne, souffre d'un manque chronique des transports stratégiques aériens lourds, des drones, des systèmes aéroportés de veille avancée et de renseignement et de satellites militaires. Lors du Sommet de l'OTAN de Strasbourg-Kehl en avril 2009, la France décida de réintégrer la structure militaire intégrée de l'Alliance Atlantique : « *La décision française de pleine participation à l'OTAN avait deux objectifs : d'une part, accroître notre présence et notre influence dans l'Alliance ; d'autre part, faciliter la relance de l'Europe de la Défense, en levant toute ambiguïté sur une éventuelle concurrence entre les deux organisations* »[838]. Même dans cette nouvelle structure stratégique, la France garde toujours ses armes nucléaires dans les modalités de leurs usages.

Les relations transatlantiques issues depuis la fin du deuxième conflit mondial étaient premièrement destinées à relever l'économie de l'Europe où l'économie, l'industrie et les infrastructures de communication étaient dévastées par cinq ans de guerre totale. L'ampleur des destructions étant tout d'abord mal évaluée par les Etats-Unis d'Amérique, le Plan Marshall (*European Recovery Program*) de 1948 apporta une aide économico-financière inespérée pour l'Europe en ruine pour lui éviter de tomber dans l'apocalypse socio-économique et dans l'escarcelle communiste. Au fil des années et à la mesure des tensions croissantes entre occidentaux et communistes, une relation transatlantique sur le plan

[836] ***Débat du Parlement européen sur la coopération politique (18 novembre 1981) - Rapport Carrington***.
Le Rapport Carrington souligne le lien entre le Parlement Européen et la politique étrangère, l'influence collective disproportionnée par rapport à la position concordante de la Communauté Européenne.
http://www.cvce.eu/content/publication/1999/1/1/3597d843-7181-4a3a-b7d5-3197fe8792e2/publishable_fr.pdf
[837] ***The SIPRI Military Expenditure Database in 2014***.
http://milexdata.sipri.org/files/?file=SIPRI+military+expenditure+database+1988-2013.xlsx
[838] ***La place de la France dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)***.
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/defense-et-securite/la-france-et-l-otan/

stratégique se développa sous les demandes pressantes européennes : ainsi fut créée l'OTAN. En même temps, les pays occidentaux s'organisèrent sur le plan économique, puis à la fin de la Guerre Froide, se sont dotés d'une politique étrangère commune : « *Le maintien d'un lien transatlantique fort est un intérêt stratégique majeur pour Américains et Européens. L'Otan n'est que l'instrument de l'Alliance ; il doit être adapté à la nature de la nouvelle Alliance et non l'inverse* »[839]. L'Union Européenne est ainsi créée sous la houlette américaine, mais sur initiative européenne.

[839] ***La relation transatlantique doit s'adapter à la nouvelle donne stratégique***. 14 juin 2012. http://www.defense.gouv.fr/irsem/publications/lettre-de-l-irsem/les-lettres-de-l-irsem-2012-2013/2012-lettre-de-l-irsem/lettre-de-l-irsem-n-4-2012/dossier-strategique/introduction-du-dossier-strategique-la-relation-transatlantique-doit-s-adapter-a-la-nouvelle-donne-strategique

Chapitre 20

Relations de l'Union Européenne avec la Russie.

Depuis la disparition de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques en 1992, la Russie en est l'héritière naturelle et occupe ainsi le siège permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Du temps du premier Président russe en la personne de Boris Nikolaïevitch ELTSINE, la Russie émergeait à peine de sa dislocation et du marasme économique qui frappait tout le pays. Son armée était dans un état de restructuration qui perdura plusieurs années, et qui affecta son efficacité durant les conflits de la Tchétchénie, pendant lesquels les médias du monde entier relataient des blindés russes tenus en échec dans la ville de Grozny par des séparatistes tchétchènes. Mais, l'avènement du Président Vladimir Vladimirovitch POUTINE changeait la donne en faveur de la Russie. Sous son administration, Moscou renforça son arsenal militaire et reprit la plupart des programmes laissés en friche par la disparition de l'Union Soviétique. Si tous les pays de l'Europe de l'Est s'attelaient à la locomotive de l'Union Européenne, Moscou fit implicitement valoir ses influences sur son arrière cour, les républiques nées de l'implosion soviétique. Tout d'abord, la nouvelle crise des boucliers anti-missiles que les Etats-Unis sous l'administration du Président Georges BUSH Junior voulaient implanter en Pologne, en République Tchèque et en Turquie pour lutter contre les possibles menaces des fusées à longue portée de l'Iran qui cherche à se doter d'armes atomiques, révéla la ligne rouge admise par Moscou qui menaça de déployer des radars brouilleurs et des anti-missiles dans l'enclave russe de Kaliningrad, ancien Kœnigsberg dans la Prusse orientale, en cas de déploiement des missiles anti-missiles américains. Ensuite, les affaires politico-militaires de la Biélorussie, de la Géorgie au mois d'août 2008 qui vit le déboulement des blindés russes à quelque trente kilomètres de sa capitale Tbilissi, et de l'Ukraine du mois de mars 2014 prouvèrent le retour en force de la Russie.

Le reflet de l'Union Européenne face à la crise ukrainienne.

La situation en Ukraine devenant de plus en plus inquiétante après le départ du Président pro-russe, Viktor Fedorovytch IANOUKOVYTCH, suite à sa destitution par le Parlement ukrainien du 22 février 2014 en raison des mouvements de contestation violente à Kiev, l'Est du pays et la péninsule de Crimée virent des soldats non identifiables parlant le russe occuper la base navale de Sébastopol et la base aérienne de Belbek Au vu de la recrudescence des manifestations et de la répression sanglante, la France, l'Allemagne et la Pologne envoyèrent

le 20 févier 2014 à Kiev leurs ministres des Affaires étrangères[840] en les personnes de Laurent FABIUS, Frank-Walter STEINMEIER et Radoslaw SIKORSKI pour trouver une issue diplomatique au nom de l'Union Européenne. Dans cette crise qui pourrait diviser l'Ukraine en deux[841], une Ukraine amputée de sa partie de l'Est et de la péninsule de la Crimée qui voulaient rejoindre la Fédération de la Russie, l'Union Européenne ne pouvait que jouer la carte de la diplomatie. Les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la Pologne, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie voulurent, lors du Conseil européen extraordinaire à Bruxelles du 6 mars 2014, une condamnation ferme et des sanctions sévères à l'encontre de la Russie, tandis que la France et l'Allemagne mesurèrent leur diplomatie tout en traitant fermement Moscou. En raison de la situation chaotique en Ukraine, la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie et la Pologne, tous membres de l'Alliance Atlantique Nord et de l'Union Européenne, demandèrent[842] d'urgence du renfort de la part de l'OTAN tout en ignorant les forces de l'Union Européenne : cet appel fit apparaître l'aporie d'une défense européenne commune crédible au sein même de l'Europe occidentale, mais fut en conformité de la déclaration UE-OTAN sur la PESD du 16 novembre 2002 que l'Alliance Atlantique est le fondement de la défense[843] et de la sécurité collectives de ses membres. Pourtant, le Traité de Lisbonne du 13 décembre 2007 de la section II de l'article 42 du paragraphe 7 stipule dans sa clause de défense mutuelle « *qu'au cas où un État membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres États membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, conformément à l'article 51 de la charte des Nations Unies* ». Et les membres de l'Union Européenne ont aussi la possibilité de choisir une assistance soit à l'UE, soit à l'OTAN. Vu le paragraphe 2 de l'article 17 du Traité de Nice[844] de 2001, les membres de l'Union Européenne qui sont aussi des membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord, sont respectés dans leurs choix à requérir de l'OTAN une aide militaire parce que leur défense commune est réalisée dans le cadre de cette organisation euro-atlantique boréale.

---

[840] ***DÉMOCRATIE OU GÉOPOLITIQUE ? L'UE face à la crise ukrainienne***.
http://www.grip.org/sites/grip.org/files/BREVES/2014/EC_2014-03-12_FR-F-SANTOPINTO.pdf
[841] ***Crimée : un pas supplémentaire vers la partition de l'Ukraine***.
http://www.lemonde.fr/europe/article/2014/03/06/crimee-un-pas-supplementaire-vers-la-partition-de-l-ukraine_4379030_3214.html
[842] ***US F-16s, Troops to Poland Over Ukraine Crisis***.
http://www.military.com/daily-news/2014/03/11/us-f16s-troops-to-poland-over-ukraine-crisis.html
[843] Page 119, ***Le Sommet de Prague et la transformation de l'OTAN des 21 et 22 novembre 2002***.
[844] Page 20, Union Européenne, ***Les traités de Rome, Maastricht, Amsterdam et Nice***, Textes comparés, Edition : ©La documentation française, 2002, 327 pages.

Des sanctions graduelles au vu de la dépendance énergétique et spatiale.

Et les mesures de sanctions de l'Union Européenne et des Etats-Unis se faisaient lentement parce que l'Occident a besoin beaucoup plus de la Russie que l'inverse, et que les mesures de punition est une compromission[845] à prendre avec précaution : la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie dépendent de zéro à 15 % du gaz russe, tandis que l'Allemagne, l'Autriche, la Pologne, la Finlande, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie le sont parfois à 100 %, et que les Etats-Unis et le monde entier sont entièrement dépendants de la Russie dans le domaine spatial pour envoyer et récupérer leurs astronautes dans la station spatiale internationale ISS à environ 400 km de la Terre, dans la thermosphère. Dès son accession au Kremlin en 2000, Vladimir POUTINE nationalisa l'industrie gazière et pétrolière Gazprom, sanctionnant ainsi l'accroissement à la dépendance du gaz russe de la part de l'Union Européenne dont l'importation[846] avoisinerait les 40 % de son besoin, dont 25 % de gaz et 15 % de pétrole. Comme l'Union Européenne importa 50 % de l'énergie, elle devient un marché très lucratif pour la Russie qui lui exporta en 2006 près de 90 % de son pétrole et 60 % de son gaz. Si jamais le potentiel énergétique russe avait été utilisé par le Kremlin pour sanctionner l'Occident, la Russie et la Communauté européenne auraient couru tout droit vers une crise économique interne, d'autant plus que les intérêts des deux parties furent inextricablement liés à une interdépendance du marché de l'énergie, parce que l'arme énergétique est un couteau à double tranchant. Sanctionné et interdit de territoire aux Etats-Unis et en Europe comme tant d'autres diplomates, Dmitri Olegovicht ROGOZINE[847], Vice-Président de la Fédération de Russie, menaça le 13 mai 2014 Washington de ne plus honorer le projet de 100 milliards de dollars pour envoyer des astronautes américains à la station spatiale internationale après 2020 en réponse aux sanctions et à l'embargo américano-européens, alors que la coopération devrait durer jusqu'en 2024, et qu'y cohabitent et y coopèrent les 15 Nations les plus avancées technologiquement du monde entier. Depuis le 21 juillet 2011 avec la dernière mission STS-135 lors de l'atterrissage de la cinquième navette spatiale *Atlantis*[848] au *NASA's Kennedy Space Center* en Floride, les Etats-Unis n'avaient plus

---

[845] ***La dépendance de Berlin au gaz russe est une « menace »***. 10 mars 2014. http://www.lemonde.fr/europeennes-2014/article/2014/03/10/la-dependance-de-berlin-au-gaz-russe-est-une-menace_4380463_4350146.html

[846] Page 123, KAHN Sylvain, ***Géopolitique de l'Union Européenne***, Edition : ©Armand Colin, 2007, 128 pages.

[847] ***Russia Suggests Banning US From Space Station***. May 14th 2014. http://www.military.com/daily-news/2014/05/14/russia-suggests-banning-us-from-space-station.html?ESRC=eb.nl

[848] ***Space Shuttle Program: Spanning 30 Years of Discovery***. http://www.nasa.gov/mission_pages/shuttle/main/index.html

de navettes spatiales de remplacement et doivent coopérer avec la Russie pour envoyer et récupérer leurs astronautes dans la station spatiale internationale ISS.

Les mesures coercitives euro-otaniennes sur le plan militaire.

Sur recommandation[849] du commandant en chef du SACEUR en Europe, le Général Philip Mark BREELOVE, les ambassadeurs de l'OTAN donnèrent l'autorisation à l'aviation et à la marine otaniennes de se déployer dans une rotation habituelle mais précoce dans les pays baltes, en Pologne et en Roumanie dès la deuxième semaine du mois de mars 2014 : 6 McDonnell Douglas/Boeing F-15 Eagle américains, 24 General Dynamics F-16 Fighting Falcon (dont 6 du Canada et 4 du Danemark), 4 Dassault Rafale français, 4 Eurofighter Typhoon britanniques, deux avions de veille aérienne avancée Boeing E-3 Sentry AWACS[850] (dont un britannique) pour opérer à partir de la Roumanie au-dessus de la Mer Noire, un avion de ravitaillement en vol Lockheed KC-130 Tanker et 3 Lockheed C-130 Hercules de l'USAF, deux destroyers lance-missile *USS Truxtun* et *USS Donald Cook*[851] de la classe *Arleigh Burke*[852] et des drones de surveillances du Royaume-Uni. Officiellement, les avions envoyés en Pologne et dans les pays baltes et le destroyer *USS Truxtun* naviguant vers la Bulgarie et la Roumanie en direction de la Mer Noire étaient prévus pour les manœuvres militaires dans le système de rotation de l'OTAN avant la crise de l'Ukraine, tandis que le *USS Donald Cook* y fut envoyé pour rassurer les alliés de l'OTAN. Et la Russie critiqua la conduite des Etats-Unis et de l'Union Européenne dans la gestion politique de l'Ukraine, car Washington envoya ses forces armées au plus près de la zone de crise russo-ukrainienne. Lors de la réunion de crise à Bruxelles des membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord au début d'avril, son secrétaire général, Anders Fogh RASMUSSEN, fit une déclaration en réaction à ce que l'Occident appela l'agression de la Fédération de Russie qui amassa quelque 40.000 troupes à la frontière

---

Les noms des cinq navettes spatiales américaines sont : Columbia, Challenger, Discovery, Atlantis et Endeavour. Le premier lancement était avec Columbia le 12 avril 1981 et le dernier, le 21 juillet 2011 avec Atlantis. Les cinq navettes furent utilisées pendant 30 années de suite pour diverses missions en orbite terrestre basse, accomplissant ainsi 135 missions.

[849] ***UK to send surveillance drone to Poland and Romania to monitor situation in Ukraine***. http://www.globalsecurity.org/military/library/news/2014/03/mil-140311-vor01.htm?_m=3n%2e002a%2e1059%2evd0ao001vk%2eyy9

[850] ***NATO Sends 2 Surveillance Planes to Ukraine Border***. March 12th, 2014. http://www.military.com/daily-news/2014/03/12/nato-sends-2-surveillance-planes-to-ukraine-border.html?ESRC=eb.nl

[851] ***USS Donald Cook to Enter Black Sea***. April 9th 2017. http://www.globalsecurity.org/military/library/news/2014/04/mil-140409-nns01.htm?_m=3n%2e002a%2e1082%2evd0ao001vk%2ezpb

[852] ***Russia Reacts to US Warship's Arrival in Black Sea***. March 10th 2014. http://www.military.com/daily-news/2014/03/10/russia-reacts-to-us-warships-arrival-in-black-sea.html?ESRC=dod.nl

de l'Ukraine et l'annexion de la Crimée : « *l'OTAN enverra plus d'avions, plus de navires de guerre et de forces terrestres dans la Baltique, la Méditerranée et la [Mer Noire]* »[853]. En fin du mois d'avril 2014, la frégate *USS Donald Cook* fut déplacée de la Mer Noire auprès des côtes roumano-bulgares et fut relevé par l'ancienne frégate *USS Taylor*[854] de la classe *Oliver Hazard Perry*[855] dans la patrouille maritime près des côtes ukrainiennes.

A mesure coercitive, réponse coercitive de Moscou.

Pour appuyer la présence de l'OTAN dans la Mer Noire, la France y dépêcha la frégate anti-sous-marine *Dupleix* de type F70 de la classe *Georges Leygues* et le navire *Dupuy-de-Lôme* A759 spécialisé dans le renseignement d'origine électromagnétique ou ROEM (*Signals Intelligence* - *SIGINT*). En réponse et à l'appel de la Biélorussie du 13 mars 2014, la Russie envoya 6 chasseurs de supériorité aérienne Sukhoï SU-27 et deux jours plus tard un avion radar Iliouchine Beriev A-50 Mainstay (équivalent de l'AWACS E-3 Sentry) à la base aérienne de Baranovichi[856]. La tension y était très palpable dans la Mer Noire, à tel point qu'un Sukhoï SU-24 Fencer, un bombardier tout temps de pénétration à basse altitude, vint frôler le *USS Donald Cook* le 12 avril 2014, soulevant la protestation du Pentagone qui qualifia d'acte « *irréfléchi et provoquant* » (*unprofessional and provocative act*) de la part de la Russie. Quant à l'expansion future de l'OTAN vers l'Est de l'Europe, le Président russe, Vladimir POUTINE, déclara le 17 avril 2014 que la Fédération de Russie ne la craignait pas du tout : « *Nous allons tous les choquer. De quoi avez-vous peur ?* »[857]. La Russie fit des

---

[853] ***Pro-Russian insurgents seize Ukrainian armored vehicles***. April 16th 2014.
http://www.washingtontimes.com/news/2014/apr/16/pro-russian-insurgents-seize-ukrainian-armored-veh/
« NATO Secretary General Anders Fogh Rasmussen, meanwhile, said NATO will respond to what he called Russian aggression in Ukraine. NATO aircraft will fly more sorties over the Baltic region and allied ships will deploy to the Baltic Sea, the eastern Mediterranean and elsewhere if needed.
"We will have more planes in the air, more ships on the water and more readiness on the land," Fogh Rasmussen told reporters in Brussels.».

[854] ***3 NATO Warships Patrol Black Sea Near Ukraine***. April 24th 2014.
http://www.military.com/daily-news/2014/04/24/3-nato-warships-patrol-black-sea-near-ukraine.html?ESRC=eb.nl

[855] Les frégates de la classe *Oliver Hazard Perry* relevant de la technologie des années soixante-dix sont obsolètes par rapport aux nouvelles classes de frégates et sont progressivement remplacées à partir de 2000 par la classe de *Littoral combat ship (LCS)* qui est déclinée en deux versions : la classe *USS Freedom* et la classe *USS Independance*. Le LCS de la classe *USS Independance* est très novateur, car c'est un trimaran, tandis que le LCS de la classe *USS Freedom* garde sa forme classique. Ces navires sont conçus pour les luttes anti-navire, anti-aérienne et anti-sous-marine.

[856] ***Russia Offers Different Threat than Cold War Era. March 20 2014.***
http://www.military.com/daily-news/2014/03/20/russia-offers-different-threat-than-cold-war-era.html?ESRC=eb.nl

[857] ***Putin Says Russia Not Afraid of NATO Expansion***. April 16th 2014.
http://en.ria.ru/russia/20140417/189249607/Putin-Says-Russia-Not-Afraid-of-NATO-Expansion.html

pressions militaires sur l'Ukraine avec des manœuvres tout près de la frontière des deux pays, tandis que l'aviation russe multiplia ses vols stratégiques comme au temps de la Guerre Froide au dessus de l'Europe occidentale et de l'Océan Pacifique[858] : un incident fut répertorié dans l'espace aérien du Danemark vers la fin d'avril 2014 où deux bombardiers stratégiques russes Tupolev Tu-95 *Bear* furent escortés par deux chasseurs danois pour erreur de navigation ; d'autres Tupolev Tu-95 furent aperçus dans le large de la côte californienne et dans leur circumnavigation de la base aérienne américaine Anderson AFB (*AFB - Air Force Base*) où se trouve la 36e escadre aérienne du Pacifique et qui accueille des Bombardiers stratégiques Boeing B-52 Stratofortress, des Northrop B-2 Spirit et des Lockheed Martin F-22 Raptor ; la marine et l'aviation russes accrurent leurs activités militaires et leurs manœuvres autour du Japon et de la péninsule coréenne.

Des zones hautement stratégiques pour la Russie.

Fallait-il parler du retour à la Guerre Froide[859] que beaucoup de médias n'hésitèrent pas à mettre à la une de leurs éditions ? Malgré les critiques, les sanctions et l'expulsion de la Russie des membres du G-8[860], Moscou réussit à reprendre sa terre irrédente que fut la Crimée et peut-être aussi l'Est de l'Ukraine, une zone hautement stratégique où se concentra le complexe militaro-économique russo-ukrainien. Le référendum du lundi 16 mars 2014 avança le chiffre[861] de 95 % des votants pour la sécession de la Crimée et son union à la Russie. Contre toute attente, l'ONU rejeta le référendum de la république autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol par 100 voix favorables à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, 11 voix en faveur de la sécession et 58 abstentions[862]. En 1954, l'oblast de Crimée fut rattaché[863] à l'Ukraine sur décision du dirigeant soviétique Nikita KHROUCHTCHEV lors de la

---

«Russia is not afraid of NATO expansion, Russian President Vladimir Putin said during a live Q&A session with the public on Thursday. "We will choke them all. What are you afraid of?" Putin said while answering a question to the expansion of NATO.».

[858] ***US: Russian Military Increases Pacific Flights***. May 6th 2014. http://www.military.com/daily-news/2014/05/06/us-russian-military-increases-pacific-flights.html?ESRC=eb.nl

[859] ***A Cold War Reprise as US Seeks Russia's Isolation***. http://www.military.com/daily-news/2014/03/03/a-cold-war-reprise-as-us-seeks-russias-isolation.html?ESRC=eb.nl

[860] ***G7 Leaders Exclude Moscow, Warn Of 'Clear Choice' Over Ukraine***. March 24th 2014. http://www.globalsecurity.org/wmd/library/news/russia/2014/russia-140324-rferl01.htm?_m=3n%2e002a%2e1070%2evd0ao001vk%2ezau

[861] ***Over 95 Percent of Crimean Voters Back Joining Russia - First Referendum Results***. March 17th 2014. http://www.globalsecurity.org/wmd/library/news/ukraine/2014/ukraine-140317-rianovosti02.htm?_m=3n%2e002a%2e1063%2evd0ao001vk%2ez2c

[862] ***L'ASSEMBLÉE ADOPTE UNE RÉSOLUTION SOULIGNANT QUE « LE RÉFÉRENDUM ORGANISÉ EN RÉPUBLIQUE AUTONOME DE CRIMÉE ET LA VILLE DE SÉBASTOPOL LE 16 MARS 2014 N'A AUCUNE VALIDITÉ ». Soixante-huitième session. AG/11493.*** https://www.un.org/News/fr-press/docs/2014/AG11493.doc.htm

[863] ***Ukraine : Histoire***. http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Ukraine_histoire/187635

célébration du 300e anniversaire du Traité de Pereïaslav[864] de 1654 et hébergea l'ancienne flotte russo-ukrainienne de la Mer Noire. Quant à l'Ukraine, l'industrie de défense russe s'y concentra à hauteur de 40 % de son complexe militaro-industriel[865], dont l'usine de réparation des fameux Sukhoï SU-27 Flanker (chasseur de supériorité aérienne de quatrième génération) et des Mig-29 et leurs dérivées, et des moteurs de Motor Sich pour les avions d'entrainement chinois L-15, russes Yak-130, des hélicoptère Mi-17 et des chars chinois MBT-2000 destinés à l'exportation et des usines de chars modernes T-80 et T-84 de Kharkiv[866]. L'Est de l'Ukraine avec ses mines et son complexe militaro-industriel et la péninsule de Crimée avec les bases aérienne de Belbeck et navale de Sébastopol représentèrent une importance géostratégique et géopolitique inestimable pour la Fédération de Russie qui ne permit pas la perte ou la fuite de sa technologie militaire souveraine en faveur ni de l'Union Européenne, ni des Etats-Unis d'Amérique. En cette même date, toutes les pièces de fabrications et de rechanges des outils militaires sont fabriquées par la plupart des pays de la CEI, même si la Russie hérita de presque 70 % des industries du complexe militaro-industriel[867] de l'Union Soviétique, et que l'Ukraine en fut le deuxième plus grand bénéficiaire.

L'encerclement imaginaire de la Russie.

De l'Empire russe tri-continental (de l'Europe via l'Asie en Amérique du Nord, Alsaka[868]), de l'Union soviétique et enfin de la Russie, le paradigme de l'encerclement et de la recherche des mers chaudes est toujours présent dans la pensée russe. Au lendemain de l'implosion de l'URSS du 26 décembre 1991, l'OTAN promit à Moscou de ne pas intégrer[869] toutes les onze républiques indépendantes et sécessionnistes, la Communauté des Etats Indépendants, dans le système de l'Alliance de l'Atlantique Nord à l'exception notable des trois pays baltes, Lituanie, Lettonie et Estonie. Moscou affirma être assuré que les anciennes républiques Soviétiques seraient laissées comme zone tampon neutre (*neutral buffer zone*). Or la courte guerre au mois d'août 2008 entre la Russie et la Géorgie refléta le non-respect de la promesse

---

[864] Le Traité de Pereïaslav marque la fin du règne de la république des Deux Nations (Pologne et Lituanie) sur une partie de l'Ukraine actuelle en raison de leur défaite militaire face à l'Empire Russe. Le début de l'influence russe sur l'Ukraine et sa russification perdurent au moins jusqu'à la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

[865] ***L'industrie militaire ukrainienne menacée, la Russie et la Chine inquiètes***. 15 février 2014. http://french.ruvr.ru/2014_02_15/Les-problemes-ukrainiens-des-industries-de-la-defense-russe-et-chinoise-1203/

[866] ***Ukrainian military industry: Overcoming obstacles***. June 26th 2012. http://en.for-ua.com/analytics/2012/06/26/152229.html

[867] Page 4, GLOAGUEN Cyrille (auteur), BLAHA Jaroslav (co-auteur), MAKIENKO Constantin (co-auteur), BARIS Robert (co-auteur), KONSTANYAN Amalia (co-auteur), HEIMERL Daniela (co-auteur), RUCKER Roland (co-auteur), ***Le Courrier des pays de l'Est***, Edition : La Doc. française, 2003/2 (n° 1032), 70 pages.

[868] L'Alaska fut vendu par l'Empire russe aux Etats-Unis d'Amérique en 1867 pour sept millions de dollars.

[869] ***Russia Examines Its Options for Responding to Ukraine***. March 18th 2014. http://www.stratfor.com/weekly/russia-examines-its-options-responding-ukraine

de l'OTAN envers la défunte URSS de ne pas allier les onze nouvelles républiques issues de l'URSS. Pour Moscou, les onze républiques formant la CEI sont considérées comme un cordon sanitaire de sécurité et une chasse gardée. En dépit de la signature du traité du partenariat pour la paix entre l'Union Européenne et les Etats-Unis d'une part et la Fédération de Russie[870] du 22 juin 1994 par le ministre russe des Affaires étrangères, Andreï KOZYREV, d'autre part, le Kremlin continue de penser à la menace extérieure non identifiée, d'autant plus que la frontière nationale se rapproche de plus de plus de Moscou, passant de 1.600 km à moins de 160 km, vu du côté européen en prenant comme point de repère la ville de Saint Petersburg, et que le souvenir du Blitzkrieg la hante perpétuellement. Du point de vue géostratégique, la frontière de l'OTAN se retrouve à la porte de Moscou. Conformément à la feuille de route du Sommet de Prague des 21 et 22 novembre 2002 sur la protection des zones densément peuplées et stratégiques[871] et au deuxième mandat de Georges BUSH Junior, le bouclier de défense anti-missile américain qui aurait dû être implanté en Pologne, en République Tchèque et en Turquie contre les éventuelles menaces des missiles balistiques de Téhéran, fut aperçu comme une menace directe envers la Russie qui réagit vigoureusement contre l'OTAN en répondant par la mise en place des systèmes de brouillage anti-radar et de missiles anti-missiles dans l'enclave russe de Kaliningrad, au cœur même du système de défense occidentale. Un nouveau contour géostratégique et géopolitique se dessina de nouveau sur cette partie de l'Europe slave en puisant dans la philosophie russe contemporaine : le Président russe, Vladimir POUTINE, fit ressurgir une nouvelle vieille doctrine de l'eurasisme[872] dont « *la philosophie est autoritaire, traditionnelle, anti-américaine et anti-européenne*, lequel stipule que *la Russie est unique en son genre et ne sera un Etat ni européen, ni asiatique* ».

Faudrait-il ostraciser Moscou pour ses politiques extérieures ? L'Europe continuerait-elle à considérer la Russie comme un Etat non européen comme au temps de Louis XIV ? La Fédération de Russie est une jeune démocratie issue de la désintégration de l'URSS en 1992 et mais aussi un membre permanent du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations

---

[870] ***Signatures of Partnership for Peace Framework Document***.
http://www.nato.int/cps/en/natolive/topics_82584.htm

[871] Page 34, ***Le sommet de Prague et la transformation de l'OTAN des 21 et 22 novembre 2002***.
http://www.nato.int/docu/rdr-gde-prg/rdr-gde-prg-fra.pdf

[872] ***Op-Ed: The POST "Post Cold War" Era in Europe***. April 24th 2014.
http://www.strategicstudiesinstitute.army.mil/index.cfm/articles/The-post-post-cold-war-era-in-Europe/2014/04/24
« This philosophy is authoritarian, traditional, anti-America, and anti-European. Its supporters believe Russia is unique and can never be a European or Asian country ».

Unies. L'Occident a plus besoin de la Russie que la Russie de l'Occident : que ce fût sous le mandat présidentiel de Dimitri MEDVEDEV ou de Vladimir POUTINE, le Kremlin sut suivre les convictions et les demandes insistantes de l'Occident de ne pas livrer, par respect de l'Arrangement de Wassenaar[873] du 12 mai 1996, des batteries anti-aériennes sophistiquées russes à l'Iran et à la Syrie, dont les performances technologiques pourraient défendre efficacement leurs espaces aériens et rendraient ineffective par la même occasion la suprématie aérienne tant recherchée par l'aviation des alliés dans les champs de bataille ; la plupart des pays européens dépendent du gaz russe qui est utilisé comme un moyen de pression politique en cas de besoin ; et la Russie est la seule partenaire à pouvoir envoyer et récupérer des astronautes de la station spatiale internationale. De par ses actions extérieures, la Russie est beaucoup plus proche de l'Europe que de l'Asie, d'autant plus que sa capitale se trouve sur le côté européen. Pourtant la mitoyenneté russo-européenne ne rime forcément pas avec les mêmes vues géopolitiques et géostratégiques. Quoique voisins, les droits russes ne proviennent forcément ni du droit romano-germanique ni du droit anglo-saxon. Et cette interprétation va de pair pour les études comparées sur la gestion des affaires étrangères ou les décisions de la Russie d'une part et du bloc occidental d'autre part. Depuis son premier mandat présidentiel, Vladimir POUTINE tenta de remédier à la restructuration, à la reconstruction et à la modernisation de la Russie dans tous les domaines, de l'économie libérale en passant par les innovations des études scientifiques à la défense, afin de lui donner la place de son statut mondial, de son aura internationale. Cette politique de montée en puissance constante et rapide ne se fit pas sans friction avec l'Occident : les tentions à l'implantation du bouclier anti-missile américain dans les anciens pays satellites de l'URSS, le court conflit violent en Géorgie et la crise de l'Ukraine en état de décomposition morcellaire en raison des sécessionnistes ukrainiens pro-russes prouvèrent la diversité et la mésentente dynamiques avec la proche Russie. Par conséquent, Moscou est accusé de visée expansionniste, de pratique du *corollaire de Roosevelt*[874] à la manière russe ou de prises de décisions des affaires étrangères de manière prismatique et incompatible avec celles de

---

[873] ***The Wassenaar Arrangement on Export Controls for Conventional Arms and Dual-Use Goods and Technologies (l'Arrangement de Wassenaar sur le contrôle des exportations d'armes conventionnelles et de biens et technologies à double usage)***.
Cet accord fut signé le 12 mai 1996 dans la commune hollandaise de Wassenaar, à environ dix kilomètre de La Haye. Mais son siège se trouve à Vienne, en Autriche. C'est une plate-forme d'information n'ayant aucune contrainte juridique véritable sur le transfert des armes conventionnelles des pays ayant la capacité d'en produire et d'en vendre.
http://www.wassenaar.org/introduction/index.html

[874] ***State of the Union Address Part I Theodore Roosevelt December 06, 1904***.
http://teachingamericanhistory.org/library/document/state-of-the-union-address-part-i-9/

l'Occident et de ses alliés. Pouvant être autarcique en matière première, la Fédération de Russie supporte difficilement que ses intérêts économiques et politiques extérieures soient mis à mal dans les anciennes républiques de la feue Union Soviétique.

Une confrontation russo-occidentale aux intérêts inextricablement liés.

Mais l'Occident lui-même n'aurait-il pas trop vite oublié ses promesses avec le premier et le dernier Président de l'Union Soviétique, Mikhaïl GORBATCHEV, de ne pas convoiter les nouvelles républiques qui seraient crées à l'annihilation totale de l'URSS ? Or la Fédération de Russie est la continuité et l'héritière directe et incontestée de l'Union Soviétique. Le Sommet de Prague des 21 et 22 novembre 2002 sur la transformation et l'élargissement de l'OTAN[875] de l'Europe de la Baltique à la Mer Noire dessina la nouvelle politique de sécurité pour ses membres et les futurs pays européens candidats à l'adhésion à l'Alliance Atlantique : l'évolution otanienne reconfigura ses stratégies après les attentats au World Trade Center et au Pentagone du 11 septembre 2001 et la consolidation du partenariat de paix avec la Russie. Cette nouvelle donne de l'Atlantique Nord se basa sur l'ère du mandat présidentiel russe de Boris ELTSINE, dont la politique extérieure se conforma avec la stratégie de paix entre l'Occident et la nouvelle Russie, sauf l'intermède du premier violent conflit de la Tchétchénie entre sécessionnistes tchétchènes soutenus par des membres islamistes proches d'Al-Qaïda et la force fédérale russe dont la ville de Grozny avait été le tombeau de ses blindés. Pourtant l'Union Européenne et les Etats-Unis critiquèrent la conduite de la politique de Boris ELTSINE dans la première guerre de la Tchétchénie jusqu'aux attaques terroristes d'Al-Qaïda du 11 septembre 2001 de New York. Et le premier mandat présidentiel de Vladimir POUTINE de 2000 était de relancer l'économie et de moderniser l'armée de la Fédération de la Russie. La montée en puissance des intérêts et l'équipement et la modernisation de la force fédérale de la Russie commença à se heurter avec la transformation et l'élargissement de l'OTAN dans ses nouvelles gestions de la sécurité après les attentas du World Trade Center de New York, lesquelles ne tinrent pas en considération insistante des inquiétudes et de la politique de sécurité russes.

Le 11 mars 2003, la communication de la Commission des ministres des Affaires étrangères de l'Union Européenne remit son rapport au Conseil Européen et au Parlement Européen

[875] Page 7, ***Le sommet de Prague et la transformation de l'OTAN des 21 et 22 novembre 2002***. 126 pages. http://www.nato.int/docu/rdr-gde-prg/rdr-gde-prg-fra.pdf

sur l'Europe élargie[876] et son voisinage immédiat dans un nouveau cadre de relations avec l'Est et l'Ouest, entérinant dans le même esprit la politique de transformation et de l'élargissement de l'OTAN du Sommet de Prague des 21 et 22 novembre 2002. L'esprit du rapport de la Commission européenne fut certes sans commune mesure la recherche de la stabilité, de la sécurité et du développement économique avec non seulement les pays du pourtour de la Méditerranée dans le processus de Barcelone de 1995[877] , mais aussi avec la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie, la Moldavie et les républiques du Caucase sur fond de déclaration sur l'Europe élargie de 2003. En l'occurrence, Moscou n'apprécia guère d'être traitée[878] sur le même plan que tous les autres pays : le poids de l'histoire de l'Union Soviétique lui incombait d'être traité comme toujours une superpuissance dominante. Pis encore, la Fédération de Russie considéra cette nouvelle donne de l'OTAN et de l'EU comme une immixtion dans sa politique intérieure et étrangère proche, comme une concurrence grandissante sur sa chasse gardée, et enfin comme des organes excessivement réglementés qui empiétèrent inéluctablement et indéniablement les intérêts suprêmes russes. Avec le temps, l'analyse russe le traduisit en une menace réelle. D'où leurs fortes réactions négationnistes à l'européanisation et à l'occidentalisation du reste de l'Europe. Le partenariat de paix entre la Russie et l'Occident se retrouva accessoirement en panne, vu que les politiques de sécurité et les intérêts économiques des deux partenaires se firent dans l'opposition bénéficiaire diamétrale. Le rapport de force et de domination dans les relations entre la Russie et l'Occident revint dans la politique étrangère des deux puissances : la relation kantienne entre eux était donc de courte durée.

La modernisation continue des forces armées russes.

Aux dépens de l'Union Européenne et des Etats-Unis et malgré le partenariat de la paix avec l'Occident, la Russie, 6e économie mondiale[879] derrière l'Allemagne mais devant le Royaume-Uni et la France, accrut son budget de défense de 25 milliards de dollars en 2006 à 50 milliards de dollars en 2009. En 2013, ce chiffre grimpa jusqu'à 90 milliards de dollars.

---

[876] ***L'Europe élargie - Voisinage : un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud***. Commission européenne, 11 mars 2003, 28 pages.
http://eeas.europa.eu/enp/pdf/pdf/com03_104_fr.pdf

[877] ***Déclaration de Barcelone et partenariat euro-méditerranéen des 27 et 28 novembre 1995*** (version anglaise), commission européenne, 14 pages.
http://www.eeas.europa.eu/euromed/docs/bd_en.pdf

[878] Page 123, KAHN Sylvain, ***Géopolitique de l'Union Européenne***, Edition : ©Armand Colin, 2007, 128 pages.

[879] ***The World Factbook in 2014, CIA***.
https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/rankorder/2001rank.html?countryname=Russia&countrycode=rs&regionCode=cas&rank=7#rs

Malgré ses usines disséminées du secteur de la défense à travers toute la CEI, la Russie tenta de concentrer les activités militaires et paramilitaires en son sein et réussit à redresser son complexe militaro-industriel stagnant, voire régressif, lors de l'implosion de l'Union Soviétique à la première phase de la haute technologie comparable à celle des Occidentaux. Renforçant en améliorant son potentiel d'armes conventionnelles de ses armées de terre, de mer et de l'air, Moscou accéléra rapidement sa transition désuète vers la phase de l'ère de l'information de haute technologie militaire, analogue à celle des Occidentaux. Mis à part son arsenal nucléaire, la Russie rattrapa son retard sur les Américains et combla rapidement son fossé technologique de défense dans la construction de nouvelle classe de sous-marins, de nouvel avion furtif comme le Soukhoï PAK-FA T-50, des missiles et des fusées de nouvelle génération et des équipements individuels de haute technologie pour les fantassins. Au vu et au su de la progression de la défense russe en général, Daniel GOURE, vice-président du Lexington Institute, un *think tank* de l'Etat de Virginie, était plutôt perplexe sur l'état actuel des forces armées de la Fédération de Russie dans son analyse : « *ce que les forces armées russes possèdent actuellement, correspond beaucoup plus à celles d'un pays en développement. Elles ne sont pas capables de remplacer la quantité par la qualité. Il n'est pas du tout certain qu'elles aient de la formation et de l'expérience nécessaires dans toute la gamme d'un conflit interarmé afin de s'engager efficacement contre les forces de l'OTAN* »[880]. Au 10e rang mondial avec ses quelque 145 millions d'habitants[881], la Russie compta 766.000 soldats actifs en 2013 et 2,4 millions de réservistes. Un rappel historique montra les effectifs de l'Armée Rouge de 3 à 4 millions d'hommes pendant la Guerre Froide. En termes de matériel militaire, la Russie aligna 3.000 avions, 973 hélicoptères, 15.000 chars, 27.000 véhicules blindés, quelque 6.000 canons automoteurs, 352 navires de surface (dont le porte-avions *Amiral Kouznetsov*), 13 destroyers et 63 sous-marins. Ce bilan ne tient pas en compte les 20 navires ukrainiens saisis (dont un sous-marin) à Sébastopol lors de l'annexion de la Crimée. En 2015, les dépenses militaires russes[882], en constante augmentation, représentèrent 4,8 % du produit intérieur brut parce que le Kremlin prévit la modernisation et

---

[880] ***Russia Offers Different Threat than Cold War Era. March 20th 2014.***
http://www.military.com/daily-news/2014/03/20/russia-offers-different-threat-than-cold-war-era.html?ESRC=eb.nl
« *What [the Russian military] have now is a military more appropriate to a developing country. They have not have been able to replace quantity with quality. It is by no means clear that they have the training and the experience in combined arms conflict to successfully engage NATO* ».

[881] ***Russia. The World Factbook in 2014, CIA.***
https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/rs.html

[882] Page 19, DURUT Sophie, MAMPAEY Luc (co-auteur), ***Dépenses militaires, production et transferts d'armes – Compendium 2014***, Edition : © Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), 16 avril 2014, 56 pages

le remplacement de 70 % de ses matériels militaires qui furent considérés comme obsolètes face au nouvel environnement de guerre hautement technologique et numérique.

Dès l'éclatement de l'Union Soviétique du 26 novembre 1991 en 15 nouvelles républiques indépendantes, la Fédération de Russie est la continuité du feu URSS selon le principe du droit international. En tant que telle, la Fédération de Russie occupe en continuité le siège permanent au sein du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Depuis la prise de pouvoir du Président Vladimir POUTINE en 2000, considéré comme l'homme de situation pour redresser la crise économique et sociale[883], la Russie est en bonne voie de restructuration et de modernisation qui vont heurter la politique étrangère de l'Union Européenne et de l'Occident dans son ensemble. Issu du service de renseignement du KGB et en poste en Allemagne de l'Est de 1985 à 1990[884], Vladimir POUTINE n'est pas comme son prédécesseur Boris ELTSINE qui joua le rôle de modérateur et de pacificateur dans les relations avec l'Occident. Tous les proches collaborateurs de POUTINE sont issus à 78 % de l'appareil de sécurité ou d'organisations affiliées du temps soviétique[885]. Sous la gouvernance de POUTINE, la politique étrangère russe ne cesse de se dégrader avec la guerre éclair en Géorgie en 2008 et la crise de l'Ukraine de 2013 : Moscou réutilise le vocabulaire et les concepts de la Guerre Froide[886]. Et cette conception nouvelle anachronique crée une grande confusion dans les relations russo-occidentales, à tel point qu'il y a une rupture partielle dans les relations économiques, politiques et scientifiques entre l'Union Européenne et les Etats-Unis d'Amérique d'une part et la Fédération de Russie d'autre part. L'Union Européenne impose donc des sanctions graduelles envers la Russie, même après son expulsion des membres du G8 en 2014 pour son rôle et son implication directe dans les conflits ukrainiens[887]. Et la rétorsion russe fait raviver les périodes les plus alarmantes de la Guerre Froide. Ainsi des avions de guerre et des sous-marins russes sont-ils envoyés à la limite extrême autorisée par le droit international au plus près des confins des eaux et espaces aériens du monde occidental,

---

[883] Page 217, BADIE Bertrand (auteur), VIDAL Dominique (auteur), ***L'état du monde 2013 – La cassure***, Edition : La Découverte, 2012, 253 pages.

[884] Page 269, BADIE Bertrand (auteur), TOLOTTI Sandrine (co-auteur), ***L'état du monde 2009 – 50 idées-forces pour comprendre l''actualité***, Editions : La Découverte, 2008, 323 pages.

[885] Page270, BADIE Bertrand (auteur), TOLOTTI Sandrine (co-auteur), ***L'état du monde 2009 – 50 idées-forces pour comprendre l''actualité***, Editions : La Découverte, 2008, 323 pages.

[886] Page 271, BADIE Bertrand (auteur), TOLOTTI Sandrine (co-auteur), ***L'état du monde 2009 – 50 idées-forces pour comprendre l''actualité***, Editions : La Découverte, 2008, 323 pages.

[887] ***G7 Leaders Affirm Russia Sanctions***. June 8th 2015. http://www.globalsecurity.org/military/library/news/2015/06/mil-150608-voa03.htm?_m=3n%2e002a%2e1438%2evd0ao001vk%2e1bj4

créant ainsi des alertes et des décollages immédiats des avions occidentaux en Europe, en Amérique du Nord et dans le Pacifique. La Fédération de Russie revient en puissance sur le devant de la scène mondiale, créant des frictions diplomatico-militaires euro-transatlantiques hautement dangereuses ou bousculant des stratégies de sécurité occidentale susceptibles de nuire aux intérêts russes, à l'instar de l'implantation du bouclier anti-missile américain en Europe. Le seul point de convergence entre la Russie, l'Union Européenne et les Etats-Unis d'Amérique est la coopération de lutte contre le terrorisme international et contre le transfert des technologies de destruction massive.

CINQUIEME PARTIE

Les difficultés de la politique d'armement de l'Union Européenne.

La politique coercitive de l'Union Européenne ne pouvait pas se développer davantage sans une restructuration et un rassemblement des industries de pointe pour leur compétitivité dans l'optique de servir le dessein de la Communauté européenne. Par rapport aux complexes militaro-industriels américains donnant l'image de puissance états-unienne tous azimuts, l'Union Européenne était très en retard. Ce n'est pas à dire que la Communauté européenne ne connaissait pas l'enjeu d'une industrie politico-militaire. Mais, bien que l'Union Européenne restât la première puissance industrialo-économique du monde, elle ne l'était pas du côté de l'industrie d'armement qui représente aujourd'hui un marché de plusieurs billions de dollars : la plupart des flottes aériennes arrivent à mutation pour un renouvellement de nouveaux avions de guerre ; les navires de guerre sont en pleine mutation pour pouvoir suivre les nouveaux programmes d'armement des Etats-Unis que tous les pays développés considèrent comme un leader incontesté dans le domaine de défense ; l'armement terrestre est en phase de transition et est à la recherche d'innovation. L'industrie européenne de défense est dotée d'atouts puissants, mais fragmentaires à cause d'un soutien politique national et pan-européen encore trop léger. Et les deux seuls pays européens possédant toutes les technologies de pointe pour la construction des armements terrestres, aériens et navals sont sans conteste la France et le Royaume-Uni, suivis de l'Allemagne, de la Suède, de l'Espagne et de l'Italie.

Chapitre 21

L'armement européen : logique de marché et logique politique.

La coopération militaro-industrielle franco-britannique.

De par le passé, la Communauté européenne fit des merveilles en matière de coopération inter-européenne pour la mise au point de l'armement : la logique du marché l'emporta sur la logique politique. Initialement, la France et le Royaume-Uni étaient les partenaires les plus importants. Malgré le sobriquet de Charles de GAULLE pour désigner Londres de *cheval de Troie* qui représenterait un futur danger pour la jeune Communauté européenne, la France et le Royaume-Uni s'étaient associés, au mois de mai 1965, à part égale pour la conception et la construction des matériels militaires de haute technologie, comme le SEPECAT Jaguar[888] qui fut la plus grande réussite de la coopération franco-britannique en matière d'arme avancée : les deux nations prirent le risque de transfert et d'échange de hautes technologies en raison du coût de développement très élevé ; le SEPECAT Jaguar, opérationnel au début de 1973, était un avion d'attaque et de reconnaissance tout temps et fut retiré du service actif de la France en 2005 et du Royaume-Uni en 2007. Dans les années soixante, la France et le Royaume-Uni faisaient partie, avec les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Soviétique, des pays capables de construire les réacteurs d'avion les plus puissants et les plus fiables. Or la coopération franco-britannique n'était pas inscrite dans un cadre paneuropéen du type du Traité de la CECA : c'était une collaboration inter-étatique et non communautaire. En effet, l'intégration industrielle européenne, si jamais elle s'était concrétisée sur le plan politico-économique, aurait mené la Communauté européenne à une gouvernance fédérale.

Une législation européenne contraignante.

Or les traités successifs sur le fonctionnement de l'Union Européenne relevèrent du fédéralisme à partir de l'Acte Unique du 17 février 1986 qui fut renforcé par le Traité de Maastricht du 7 février 1992 : le droit dérivé de l'Union Européenne (directives, règlements et recommandations) devait être transposé dans un délai imparti à la loi nationale de chaque pays membre. Même si l'Acte Unique européen n'offrait pas un cadre institutionnel idéal

[888] Page 122, WAGNER Paul J., ***Air Force Tac Recce Aircraft: NATO and Non-aligned Western European Air Force Tactical Reconnaissance Aircraft of the Cold War***, Edition : Dorrance Publishing, USA, 2009, 180 pages.

pour le développement d'une défense européenne plus autonome[889], il permettait une ligne directrice plus accentuée et plus pragmatique qui allait se concrétiser avec le Traité de Maastricht. Mais, même si la politique de la défense put être lancée grâce au Traité de Maastricht, la coopération en matière d'armement se fit de manière fragmentaire, accompagnant des succès ou essuyant des échecs.

Les coopérations inter-européennes des armements.

En matière de coopérations inter-européennes dans la fabrication d'armes sophistiquées, hors des domaines du nucléaire et des fusées balistiques, qui sont classés secret d'état absolu et qui sont jalousement gardés par chaque membre, la plupart des pays occidentaux menèrent des programmes de concert depuis les années cinquante jusqu'à la fin du XXe siècle. Sur les 59 programmes menés conjointement entre Etats européens, l'accent fut mis sur l'aviation selon les doctrines militaires occidentales qui relèvent de la triade de la mobilité, de la puissance de feu et de la protection. Par contre, les programmes comportant le moins de coopération furent ceux de la marine, laquelle permet la projection des forces coalisées pour intervenir dans des pays riverains : cette absence nonchalante s'explique par le fait que seuls la France et le Royaume-Uni disposent encore des budgets de la défense suffisants pour mener des recherches et des développements pour que la marine européenne soit encore présente sur l'échiquier mondial. Les anciennes puissances navales, tels le Portugal et l'Espagne, sont complètement effacées de la scène internationale depuis le milieu du XIXe siècle.

Nature des programmes d'armement européens en coopération (1958-1998)

Avions	11
Moteurs	6
Hélicoptères	7
Engins	16
Navires	3
Artillerie	6
Blindés	3
Génie	3
Transmissions	1
Espace	3
TOTAL	59

[889] Page 134, JOINT Pierre (auteur), COURBON Jean-Paul, FAGET Mireille, VIAU Jean-Claude (co-auteurs), ***La géographie de l'Europe des 15***, Edition : © Editions Nathan, 1995 (première édition, 1998 (deuxième édition), 160 pages.

Source : CIRPES[890]

Le tableau sus-jacent mit en évidence la vaste panoplie des coopérations communautaires sur la conduite des armements pour le besoin de chaque membre : tous les outils de la défense furent sollicités de manière complète. La collaboration de la Communauté européenne en armement fut de prime abord la conséquence de la menace soviétique qui stimula des programmes spécifiques pour contrer éventuellement le déboulement des milliers de T-72 de l'Armée Rouge et du Pacte de Varsovie. L'Union Soviétique ayant peu de rivage maritime et ses seuls accès aux mers chaudes bordant l'Europe étant les détroits du Sund et des Dardanelles, l'OTAN se contenta d'en confier la surveillance au Danemark et à la Turquie. Cela explique la pauvreté de la coopération communautaire en matière navale, d'autant plus que le Pacte de Varsovie était doté de puissantes armées de terre appuyées par des dizaines de milliers de chars de combat et de systèmes d'artilleries (canons et missiles sol-sol de courte portée).

Répartition par pays et par forme de coopérations

Répartition par pays et par forme de coopération	bilatérale	Trilatérale	quadrilatérale	Multilatérale (>4)	total
France	29	11	4	1	45
Allemagne	17	11	6	1	35
Royaume-Uni	11	10	4	1	26
Italie	6	6	5	1	18
Espagne	1	3	2	1	7
Autres pays européens	5	1	2	1	9
Pays non européens	3	1	0	1	5
Etats-Unis	3	0	1	0	4
Nombre de programmes	37	15	6	1	59
Total des participations	76	42	24	7	149

Source : CIRPES[891]

Le tableau montre la priorité donnée par les politiques française et allemande aux coopérations inter-européennes pour la recherche et le développement des armes de haute technologie. Dans les années soixante, le Royaume-Uni était, avec la France, un grand

[890] Pages 6 à 7, HEBERT Jean-Paul, ***La coopération franco-allemande en matière d'armement : le passage difficile de la dualité à la pluralité***, Edition : CIRPES, 1999, 45 pages.
[891] Page 13, HEBERT Jean-Paul, ***La coopération franco-allemande en matière d'armement : le passage difficile de la dualité à la pluralité***, Edition : CIRPES, 1999, 45 pages.

promoteur de la coopération inter-européenne en matière d'armement avant de s'éclipser pour laisser à l'Allemagne fédérale le soin d'occuper la seconde place par la suite. Pourtant, les coopérations inter-européennes ou euro-transatlantiques débouchaient parfois sur une séparation en des programmes distincts selon les doctrines de chaque Nation alliée ou alors sur l'arrêt tout simplement des études en cours. Les accords de participations à des programmes de défense inter-européens démontrèrent, avant la fin du XXe siècle, une dynamique de 149 contrats sur les aspects de recherche et de développement avec des succès plus ou moins mitigés entre séparations et regroupements parmi les différents partenaires pour un même programme. Depuis longtemps, la cause de séparation fut, malgré les négociations et les accords antérieurs impliquant les milieux de la haute sphère de décision gouvernementale, le besoin spécifique de chaque programme commun et la stratégie selon la configuration géographique de chaque Etat à faire face à des menaces futures. Dans cette forme de coopération, la France est l'acteur le plus dynamique, dû en grande partie à la politique d'indépendance politico-militaire de Charles de GAULLE. A l'inverse, le Royaume-Uni était l'autre grand initiateur de la coopération inter-européenne jusqu'à ce que la République Fédérale d'Allemagne le dépassât dans les années soixante-dix. L'Italie et l'Espagne, deux autres grands poids lourds, réalisèrent plusieurs coopérations importantes aussi. N'étant pas un pays européen, les Etats-Unis d'Amérique réalisèrent quelques programmes de coopération avec surtout le Royaume-Uni, tels les programmes de fabrication et de développement des *Harrier II* et *BAe Hawk T-45 Goshawk*.

Le projet franco-allemand pour la fabrication d'un char de combat commun.

Durant la Guerre Froide et la période faste et chaleureuse du Président français, Charles de GAULLE, et du Chancelier fédéral allemand, Konrad ADENAUER, en raison du rapprochement franco-allemand, un projet militaire pour la fabrication commune d'un char de combat de deuxième génération vit le jour entre Paris et Bonn en 1956. Pourtant, le programme rencontra vite des divergences politico-industrielles insurmontables et cela malgré le Traité de l'Elysée du 22 janvier 1963 sur la coopération franco-allemande. L'ancien Premier Ministre de Charles de GAULLE, Pierre MESSMER, déplora dans les rencontres trimestrielles franco-allemandes que « *les programmes deviennent de plus en plus creux ... Bref, nous nagions dans les banalités et, pour tuer le temps, pratiquions le tourisme militaire* »[892]. Comme l'Europe occidentale devait renouveler son pack de chars de combat

[892] Pages 590 à 591, VAÏSSE Maurice, ***La grandeur : politique étrangère du général de Gaulle (1958-1969)***, Edition : © Librairie Arthème Fayard, Collection : Pour une histoire du XXe siècle, 1998, 726 pages.

pour remplacer les chars américains M 47 et M 48 Patton vieillissants, les prototypes de chars français et allemand issus de la coopération bilatérale furent comparés afin d'évaluer leur performance. Or la comparaison fut à l'avantage du prototype allemand et Pierre MESSMER de tenir les Etats-Majors et les ingénieurs français responsables de la dévaluation du matériel national. Les conséquences furent la fin de la coopération militaire franco-allemande pour la conception d'un char de combat commun. Ainsi la France se lança-t-elle en 1963 dans la fabrication du char AMX-30, duquel serait issu en 1993 le char AMX-56 Leclerc dont le programme de recherche et de développement s'élevait à 5,7 milliards d'euros[893] (37,4 milliards de francs), tandis que les Allemands produisirent le char Léopard 1.

Une réussite de la coopération tripartite du véhicule blindé.

Comme la France chercha un transport blindé de troupes pour remplacer l'AMX-10 P à chenilles vieillissant dont la conception remontait dans le milieu des années soixante et dont la production en série avait débuté en 1973[894], Paris lança donc le programme de véhicule blindé modulaire (VBM) à roues au début des années 1990[895], auquel se joignirent l'Allemagne et le Royaume-Uni : le projet porta plus tard le nom de véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI). Même si la collaboration entre la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni fut menée à bon terme avec une appréciation et un besoin différents avec la proposition du consortium ARTEC réunissant les industriels de défense européens (Krauss-Maffei, Rheinmetal, Wegmann, Alvis/GKN-D et GIAT-Industries), le gouvernement français se démarqua par son insatisfaction[896] du programme initial. La proposition d'ARTEC déboucha sur deux versions différentes : une version poste de commandement (VPC) et une version combat d'infanterie (VCI). Pourtant, la France ne se retira pas de cette collaboration tripartite. Mais Paris poursuivit la coopération tripartite pour adopter la version poste de commandement. Le VBCI entra en service en France dès 2.000 et l'armée française en serait en dotation de quelque 528 exemplaires[897] en 2013.

---

[893] Page 72, MARINI Philippe, ***Projet de loi de finances pour 2002 - Tome III - Annexe 42 : II. Défense : Exposé d'ensemble et dépenses en capital***, rapport général N° 87, session de 2001 à 2002, 103 pages. ***CHAPITRE V, LES ÉQUIPEMENTS CLASSIQUES, La capacité d'action blindée***.
http://www.senat.fr/rap/l01-087-342/l01-087-342.html

[894] ***AMX-10 P***. http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/amx-10p.htm

[895] ***Le VBCI (véhicule blindé de combat d'infanterie)***.
http://www.defense.gouv.fr/dga/equipement/terrestre/le-vbci-vehicule-blinde-de-combat-d-infanterie

[896] Page 72, MARINI Philippe, ***Projet de loi de finances pour 2002 - Tome III - Annexe 42 : II. Défense : Exposé d'ensemble et dépenses en capital***, rapport général N° 87, session de 2001 à 2002, 103 pages. ***CHAPITRE V, LES ÉQUIPEMENTS CLASSIQUES, La capacité d'action blindée***.

[897] Page 22, ***Projet de loi de programmation militaire 2014/2019***, 2013, 55 pages. Site du Ministère de la défense.

L'éclatante réussite de la frégate européenne à multiples missions.

A l'exception du projet franco-italo-britannique[898] de la classe de frégate anti-aérienne NFR-90 Horizon[899], les coopérations débutaient en 1992, l'année à laquelle s'arrêta le programme de coopération de l'OTAN pour la construction d'une frégate commune à tous les alliés à l'horizon 1990 en raison des différences dans les exigences nationales : l'idée première des Etats-Unis avait été la construction d'une frégate à une seule mission qui était celle de la défense anti-aérienne, tandis que la partie européenne préférait un bâtiment de surface à multi-missions. La dernière décennie du XXe correspondait aussi à la diminution des budgets de la défense de tous les pays européens. En conséquence, malgré l'échec de la coopération transatlantique au sein de l'OTAN, dans les années 1980, pour la fabrication de la frégate NFR-90, Paris et Londres signèrent un protocole d'accord[900] pour la recherche et le développement d'une nouvelle frégate adaptée à leur besoin le 1er mars 1991, accord auquel Rome vint se joindre ultérieurement. Ainsi naquit le projet de la frégate européenne Horizon en 1992, en remplacement de la frégate euro-transatlantique NFR-90. À leur tour, les Pays-Bas, l'Espagne et l'Allemagne se joignirent à cet accord. En dépit du succès de la coopération, le Royaume-Uni se retira du programme pour développer ses propres frégates tout en gardant les mêmes caractéristiques en construisant des destroyers T-45[901]. Les frégates européennes ont un double-emploi et peuvent couvrir les missions anti-aériennes PAAMS (*Principal Anti-Air Missile System*) et de luttes anti-navires des bâtiments de surface et des sous-marins. En tout pour l'Union Européenne, 22 frégates furtives à multi-capacités furent construites[902] pour un coût de plus de 30 milliards d'euros sans compter celles qui furent

---

[898] Page 112, SCARINGELLA Jean-Louis, CHAIGNEAU Pascal (préfacier), ***Les industries de défense en Europe***, Edirion : Paris : Economica, 1998, 269 pages.

[899] ***NFR-90 NATO Frigate Replacement***.
http://www.fas.org/man/dod-101/sys/ship/nfr-90.htm

[900] Page 114, SCARINGELLA Jean-Louis, CHAIGNEAU Pascal (préfacier), ***Les industries de défense en Europe***, Edirion : Paris : Economica, 1998, 269 pages.

[901] Dans la nomenclature anglo-saxonne et de l'OTAN, la *frégate* en langue française se traduit en *destroyer* en anglais.

[902] En tout, le programme Horizon permet le lancement de la construction de 2 frégates pour la France (*Forbin* D620 et *Chevalier Paul* D621), 6 destroyers T-45 pour le Royaume-Uni. (HMS *Daring* D32, HMS *Dauntless* D33, HMS *Diamond* D34, HMS *Dragon* D35, HMS *Defender* D36 et HMS *Duncan* D37), 3 frégates F124 de la classe *Sachsen* pour l'Allemagne (*Sachsen*, *Hamburg* et *Hessen*), 5 frégates de la classe F100 pour l'Espagne (F101 *Alvaro de Bazan*, F102 *Almirante Juan de Borbon*, F103 *Blas de Lezo*, F104 *Mendes Nunez* et F105 *Cristobal Colon*), 2 frégates pour l'Italie (*Andrea Doria* D553 et *Caio Duilio* D554), et 4 frégates de la classe *De Zeven Provinciën* LCF pour les Pays-Bas (F802 *De Zeven Provinciën*, F803 *Tromp*, F804 *De Ruyter* et F804 *Evertsen*).

La frégate Horizon
http://www.defense.gouv.fr/dga/equipement/naval/la-fregate-horizon.
Type 45 Daring destroyer
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/type45-hist.htm.

vendues à l'étranger, surtout au Moyen-Orient. Malgré la timidité de la collaboration dans les bâtiments de surface, la coopération européenne pour la fabrication des frégates furtives dans les années 1990 fut un succès, vu que leurs constructions, en dépit de l'annulation de quelques séries à cause des coupes drastiques dans les budgets de défense nationale en ce début du XXIe siècle, se firent dans les entreprises nationales de chaque associé. En définitive, le programme des frégates NFR-90 de l'Alliance Atlantique Nord avait eu au moins le mérite de relancer la coopération navale au sein de la Communauté européenne sans que les Etats-Unis d'Amérique ne pussent en tirer un grand profit pour leur économie en matière d'armes avancées de la part de l'Union Européenne.

Le Traité de Lancaster House du 10 novembre 2010.

Dans l'élan du Sommet franco-britannique de Saint-Malo des 3 et 4 décembre 1998, le Président Nicolas SARKOZY et le Premier Ministre anglais Tony BLAIR se rapprochèrent pour le projet de construction de porte-avions franco-britanniques dont le projet remontait à l'ère du Chef de l'Etat français Jacques CHIRAC : un deuxième porte-avions pour la France et deux porte-avions pour le Royaume-Uni. Depuis 1998, le Royaume-Uni était le premier pays européen à libéraliser son marché public d'armement en Europe occidentale dans sa politique dite de « *best value for money* »[903]. Cette mesure consistait à chercher des acquisitions et des ventes d'armes de pointe en laissant libre cours la concurrence internationale, à l'exception des domaines relevant des technologies trop sensibles ou à risque (terrorisme, nucléaire, défense contre les attaques bactériologiques et radiologiques). Cette ouverture du marché d'armes britanniques envers des consortiums étrangers ou européens permit à Thalès de pénétrer la politique de dotation de matériels militaires du Royaume-Uni, partenariat de premier choix pour la construction de trois porte-avions européens. Dans la trame du processus de la coopération bilatérale en matière d'armes sophistiquées, le Président

---

Sachsen Class (F124), Germany
http://www.naval-technology.com/projects/f124.
F-100 Alvaro de Bazan - 1990s Program.
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/f-100-program.htm.
Project Horizon
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/horizon-unit.htm.
De Zeven Provincien Luchtverdedigings- en commandofregatten (LCF) Air-Defence and Command Frigates
http://www.globalsecurity.org/military/world/europe/de-zeven-provincien.htm.

[903] Page 308, HEISBOURG François (directeur de publication), RACINE Bruno (préfacier), TERTRAIS Bruno (co-auteur), PATRY Jean-Jacques (co-auteur), GRESH Alain (co-auteur), SUR Serge (co-auteur), LECA Jean (co-auteur), MARRET Jean-Luc (co-auteur), BRUGUIERE Jean-Louis (co-auteur), LATHUILE Marie-France (co-auteur), PASCO Xavier (co-auteur), SITT Bernard (co-auteur), DAGUZAN Jean-François (co-auteur), MASSON Hélène (co-auteur), MARGUIN Jean (co-auteur), BOYER Yves (co-auteur), SOURISSEAU Eric (co-auteur), FACON Isabelle (co-auteur), REYNIE Dominique (co-auteur), ***Annuaire stratégique et militaire 2003 : terrorisme et prolifération dans un monde sans alliances***, Edition : ©Odile Jacob, 2003, 499 pages.

français Nicolas SARKOZY et le Premier Ministre britannique David CAMERON conclurent le 10 novembre 2010 à Londres un traité de coopération de défense franco-anglais qui est connu sous le nom de Traité de Lancaster House[904]. Ledit traité prévit la mise en place d'une force aéronavale embarquée commune structurée autour du porte-avions français *Charles de GAULLE*, seul et unique porte-avions européen en service actif, parce que les trois porte-aéronefs britanniques (*HMS Invincible*, *HMS Ark Royal* et *HMS Illustrious*)[905] avaient été respectivement retirés du service actif en septembre 2010[906], en mars 2011[907] et prévu pour 2014[908]. De ce fait, le Royaume-Uni n'aura aucun porte-avions jusqu'en 2020 parce que le *HMS Illustrious* s'est vu retirer ses British Aerospace Harrier II depuis 2010 et qu'il se transforme en porte-aéronefs. Dans l'esprit de Lancaster House et en raison de la réduction drastique du budget de la défense en général du Royaume-Uni et aussi de la France, le contre-amiral Henri SCHRICKE, attaché de défense et d'armement de l'ambassade de France à Londres, expliqua à l'assemblée nationale lors de son audition du 23 mai 2013 : *« l'une des grandes avancées réalisées par les traités de Lancaster House réside dans la souplesse de la gouvernance. La feuille de route annuelle est l'occasion de procéder à des réajustements et de faire évoluer les priorités, en fonction des réalités politiques, industrielles et militaires. Après trois ans, et la crise budgétaire persistant, il va falloir revoir en profondeur les projets de coopération et envisager de nouvelles pistes. La question aujourd'hui n'est plus tant la mutualisation, bien admise sur le plan politique, que le niveau d'interdépendance acceptable. Le Royaume-Uni n'a plus de patrouille maritime et ses capacités ne sont plus suffisantes aujourd'hui pour mener seul des opérations. Et, si le principe de l'interdépendance est accepté, elle n'est possible qu'avec nous »*[909]. La mutualisation des moyens militaires dans

---

[904] ***UK-France Defence Co-operation Treaty (Lancaster House)***
https://www.gov.uk/government/news/uk-france-defence-co-operation-treaty-announced--2.

[905] ***ROYAL NAVAL VESSELS. AIRCRAFT CARRIERS - INVINCIBLE CLASS. THE FUTURE CARRIER (CVF) - HMS QUEEN ELIZABETH - HMS PRINCE OF WALES.***
http://www.armedforces.co.uk/navy/listings/l0012.html.

[906] ***Recycling of ex-HMS Invincible.***
https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/68761/20120413_invincible_recycling_report_u.pdf.

[907] ***Portsmouth says goodbye to HMS Ark Royal.***
https://www.gov.uk/government/news/portsmouth-says-goodbye-to-hms-ark-royal.

[908] ***Changes to Royal Navy's surface fleet announced***.
https://www.gov.uk/government/news/changes-to-royal-navys-surface-fleet-announced.

[909] Compte rendu N°36, ***Commission des Finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Mission d'évaluation et de contrôle. La conduite des programmes d'armement en coopération.*** Audition des attachés de défense et d'armement de l'ambassade de France à Londres : contre-amiral Henri SCHRICKE et Nicolas FOURNIER, ingénieur en chef de l'armement. Assemblée nationale. 23 mai 2013. 8 pages. http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/cr-mec/12-13/c1213036.pdf.

son ensemble fit des progrès, mais la question de souveraineté sur les armées continua à se poser.

Outre-Manche, le Secrétaire à la Défense britannique Liam FOX écrit au quotidien Sunday Telegraph pour exprimer les raisons du Traité de Lancaster House : « *il y a des raisons pour lesquelles cette coopération a du sens. Nous sommes les seules puissances nucléaires de l'Europe. Nous avons les plus grands budgets de défense et sommes les deux seuls pays (européens, ndlr) capables de monter des expéditions de grande envergure. Nous sommes tous deux membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies et membres leaders des G8 et G20. Et c'est le moment propice pour approfondir notre relation avec la France. Depuis que le Président Nicolas SARKOZY a pris ses fonctions, nous faisions un effort vigoureux pour rapprocher davantage l'Europe et les Etats-Unis et pour approfondir les relations de la France avec l'OTAN* »[910]. Dans l'esprit britannique, le Royaume-Uni se doit de jouer un rôle prépondérant dans les relations américano-européennes. Et la rencontre de Lancaster House était un moment favorable pour accélérer et approfondir le binôme franco-anglais dans le domaine de la défense. La compréhension réciproque en la matière se faisait à un moment où l'Union Européenne traversait des crises économiques et financières, et où les opérations Odyssey Dawn et Harmattan du début 2011 en Libye montraient les possibles complémentarités et mutualisations des moyens de défense entre Européens en dehors du cadre de l'OTAN. Trois ans après la déclaration de Liam FOX en 2010, le vice-amiral Henri SCHRICKE fit un bilan positif de cette coopération binationale : « *le contexte politique est actuellement très favorable. Les traités de Lancaster House sont bipartisans au-delà de la Manche et en deçà puisqu'ils ont été élaborés sous un gouvernement travailliste, signés par Nicolas SARKOZY, mis en œuvre par David CAMERON et le gouvernement français issu des élections de 2012 (François HOLLANDE, ndlr) leur a réitéré son soutien. Le Premier Ministre britannique est convaincu, malgré l'euroscepticisme ambiant, de la nécessité de s'allier avec les Européens pour nouer des alliances industrielles, et les industriels poussent*

[910] ***UK-France Defence Co-operation Treaty (Lancaster House)***
https://www.gov.uk/government/news/uk-france-defence-co-operation-treaty-announced--2.
"*There are many reasons why this co-operation makes sense. We are Europe's only nuclear powers. We have the largest defence budgets and are the only two countries with real, large-scale expeditionary capability. We are both permanent members of the UN Security Council, and leading members of the G8 and G20.*"
"*And there is no better time to deepen our relationship with France. Since President Sarkozy came into office we have seen a vigorous attempt to bring Europe and America closer together, and to bring France deeper into NATO.*"

fortement dans ce sens. A moyen et long terme, les Britanniques pensent qu'ils ne pourront plus compter sur les Américains »[911].

Le témoignage de cet officier général traduisit la nouvelle stratégie américaine de glissement vers l'Est, vers l'Asie tout entière. Dans la pensée européenne, Washington considère l'Asie comme une nouvelle zone géopolitiquement et géostratégiquement dynamique où ses grands intérêts sont fortement impliqués (croissance militaire chinoise dans le Pacifique, crise presque omniprésente de la péninsule coréenne, géopolitique métastable du Proche-Orient, du Moyen-Orient et du Caucase, et enfin risque de contagion et de propagation du terrorisme islamiste après son départ de l'Irak et de l'Afghanistan). Avec la régression des budgets de la défense affectant tous les pays européens et dans l'esprit de Lancaster House, la France et le Royaume-Uni poussèrent profondément leur coopération pour la construction de trois porte-avions, dont deux pour les Britanniques, qui seraient respectivement nommés *HMS Queen ELISABETH* et *HMS Prince of WALE*. Les deux porte-avions anglais jaugeraient dans les 65.000 tonnes, tandis que le *Charles de GAULLE* ne faisait que 43.000 tonnes au maximum de son tonnage. Pourtant, tous les trois bâtiments auraient la même capacité aéronavale embarquée d'environ 40 avions et hélicoptères.

Un deuxième porte-avions français pour une présence maritime permanente.

La France a besoin d'un deuxième porte-avions pour assumer sa présence en mer de manière permanente[912] parce qu'un seul groupe aérien embarqué n'est opérationnel qu'au maximum deux tiers du temps[913]. Or dans le livre-programme du parti UDF « *Redresser la défense de la France* » de 1986, l'ambition serait la possession de trois porte-avions[914] au moment de la commande du futur porte-avions nucléaire *Charles de GAULLE*, de telle manière que la France pût en avoir un à la mer en permanence. Comme la Guerre Froide s'était achevée avec la dislocation de l'Union Soviétique, et que les budgets alloués à la défense ne cessèrent de

---

[911] Compte rendu N°36, ***Commission des Finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Mission d'évaluation et de contrôle. La conduite des programmes d'armement en coopération***. Audition des attachés de défense et d'armement de l'ambassade de France à Londres : contre-amiral Henri SCHRICKE et Nicolas FOURNIER, ingénieur en chef de l'armement. Assemblée nationale. 23 mai 2013. 8 pages.

[912] Pages 229 à 230, CORNUT-GENTILLE François (Député), ***DÉFENSE - ÉQUIPEMENT DES FORCES – DISSUASION, TOME VII***, Loi de finance pour 2012 (n° 3775), N° 3809, Assemblée Nationale, 25 octobre 2011, 400 pages.
http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/budget/plf2012/a3809-tVII.pdf

[913] Page 4, BOYER André (sénateur), rapport d'information sur ***l'avenir du groupe aéronaval***, N° 358, 25 mai 2000, 73 pages.

[914] ***La question du second porte-avions n'est-elle pas celle du maigre budget alloué à la Marine nationale ?*** http://www.lefauteuildecolbert.fr/article-la-question-du-second-porte-avions-n-est-elle-pas-celle-du-maigre-budget-alloue-a-la-marine-national-109243255.html.

régresser, seul un porte-avions, le futur *Charles de GAULLE*, fut commissionné à terme. Selon la formule de l'ancien Secrétaire à la Défense américain, William Sebastian COHEN, dans le gouvernement de Bill CLINTON de 1997 à 2001, les porte-avions représentent la puissance et la détermination[915] d'un Etat à protéger ses intérêts et à asseoir son influence de par leur présence dans les mers et les océans du globe terrestre : « *si vous n'aviez pas cette présence de la déployabilité de la projection avancée (de porte-avions, ndlr), vous auriez moins d'une voix, moins d'une influence* »[916]. Quant à la politique française de défendre ses intérêts au-delà du territoire national et de gestion de crise internationale de grande ampleur, laquelle n'est pas très différente de la vue de William COHEN, des décisions pour la navigabilité du navire atermoyaient[917] entre un mode de propulsion nucléaire comme le porte-avions Charles de GAULLE ou celui d'une propulsion classique comme l'ex-Clemenceau. En fin de compte, l'amirauté française adopta le mode propulsion classique avec des moteurs diesels, étant donné qu'il y aurait une coopération[918] avec des Britanniques ou des Italiens : « *l'intérêt d'une coopération franco-italienne dans le domaine de la propulsion classique ne semble pas négligeable, car l'Italie et l'Espagne pourraient trouver des points de convergence dans un programme de porte-avions de moyen tonnage pour renouveler leurs bâtiments en service* ». Le second porte-avions français pourrait jauger dans les 50.000 tonnes à pleine charge contre les quelque 43.000 tonnes du *Charles de Gaulle*. Issu des études menées en 1993 d'outre-Manche, auxquelles la France s'associa en 2003 par pur hasard du calendrier, le deuxième porte-avions français, nommé par les Anglais CVF FR (Carrier Vessel Future France) aurait la même dimension que ses deux sisterships britanniques de la classe *HMS Queen ELISABETH*. En outre, la question de la dotation pour la France d'un second porte-avions fut évoquée dans le *Livre Blanc* de 1994[919] du parti UDF.

---

[915] Pages 6 à 9, BOYER André (sénateur), rapport d'information sur ***l'avenir du groupe aéronaval***, N° 358, 25 mai 2000, 73 pages.

[916] ***Why the Carriers ?*** As former Secretary of Defense William Cohen stated: "If you don't have that forward deployed presence, you have less of a voice, less of an influence."
http://www.navy.mil/navydata/ships/carriers/cv-why.asp

[917] Pages 7 à 15, ADAM Patricia (députée), COVA Charles (député), LAMOUR Marguerite (député) et RIVIÈRE Jérôme (député), Rapport d'information N° 1196 à l'Assemblée nationale *PAR LA COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES sur le* ***mode de propulsion du second porte-avions***, N°1196 du 5 novembre 2003, 54 pages.

[918] Pages 12 à 13, ADAM Patricia (députée), COVA Charles (député), LAMOUR Marguerite (député) et RIVIÈRE Jérôme (député), Rapport d'information N° 1196 à l'Assemblée nationale *PAR LA COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES sur le* ***mode de propulsion du second porte-avions***, N°1196 du 5 novembre 2003, 54 pages.

[919] ***La question du second porte-avions n'est-elle pas celle du maigre budget alloué à la Marine nationale ?***
http://www.lefauteuildecolbert.fr/article-la-question-du-second-porte-avions-n-est-elle-pas-celle-du-maigre-budget-alloue-a-la-marine-national-109243255.html.

A la recherche de l'interopérabilité aéronavale franco-britannique.

Comme la France prévoyait l'entrée en service actif de son deuxième porte-avions vers 2014 en raison de l'indisponibilité pour entretien et réparation du *Charles de GAULLE*, et que le *HMS Queen ELISABETH* entrerait en service actif en 2012 et le HMS *Prince of WALE* en 2015, l'aviation embarquée française saisit cette opportunité pour l'interopérabilité franco-britannique[920]. Mais, la crise économique mondiale affectant *de facto* le Royaume-Uni força Londres à repousser l'entrée en service actif du premier porte-avions pour 2020. Dans le rapport au sénat français de 2003, les trois porte-avions seraient dotés de catapultes et de brins d'arrêt[921] pour les avions navals classiques dans le but de permettre aux Rafale français et aux F-35 C Ligthning II anglais de conception américaine de pouvoir se poser indistinctement sur le pont d'envol et d'atterrissage d'un des trois bâtiments de surface. Ainsi, dans un premier temps, le Royaume-Uni[922] renonça-t-il à des F-35 B Lightning II à décollage court et atterrissage vertical. En raison de la dotation des catapultes et des brins d'arrêt sur les trois porte-avions de même classe et presque à l'identique, la recherche de l'interopérabilité fut même envisagée avec les marines américaine et française. En conséquence, Londres et Paris prévirent la montée en puissance d'une force de projection aéronavale intégrée commune des deux pays au début de 2020, date à laquelle le *HMS Queen ELISABETH* serait opérationnel, afin qu'il y eût un des quatre porte-avions français et anglais en permanence en mer pour représenter non seulement les intérêts de la France et du Royaume-Uni, mais aussi de l'Union Européenne depuis le Traité de Maastricht du 7 février 1992.

La fin du projet de la coopération franco-britannique sur les porte-avions.

Sur le papier du Traité de Lancaster House de 2010 concernant l'interopérabilité des quatre futurs porte-avions français et britanniques, les démarches techniques et administratives à suivre ne semblaient pas très convaincantes dès le départ malgré les déclarations chaleureuses des hommes politiques de part et d'autre de la Manche. Le premier achoppement concernait la

---

[920] Page 13, ADAM Patricia (députée), COVA Charles (député), LAMOUR Marguerite (député) et RIVIÈRE Jérôme (député), Rapport d'information N° 1196 à l'Assemblée nationale *PAR LA COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES sur le* ***mode de propulsion du second porte-avions***, N°1196 du 5 novembre 2003, 54 pages.

[921] Page 41, PINTAT Xavier (sénateur), ***Projet de loi autorisant la ratification du traité entre la France et le Royaume-Uni de Grande Bretagne relatif à des installations radiographiques et hydrodynamiques communes*** I10-3861, 30 mars 2011, 53 pages.

[922] Page 13, PINTAT Xavier (sénateur), ***Projet de loi autorisant la ratification du traité entre la France et le Royaume-Uni de Grande Bretagne relatif à des installations radiographiques et hydrodynamiques communes*** I10-3861, 30 mars 2011, 53 pages.

confiance mutuelle qui remontait à l'époque de la Guerre des Malouines[923] en 1982 : les Anglais ne manquaient pas de rappeler les ambigüités de la France sous présidence de François MITTERRAND quoique Paris fournît tous les caractéristiques et les performances des Mirages III[924] et des missiles anti-navires Exocet vendus à l'Argentine avant l'embargo militaire contre le régime militaire du Général Leopoldo Fortunato GALTIERI afin d'aider les Britanniques à contrer les avions d'origine française. Ainsi l'amiral Sandy WOODWARD qui conduisit la force expéditionnaire britannique pour la reconquête des Malouines en 1982, doutait-il de la solidarité française pour l'interopérabilité des porte-avions franco-britanniques au cas où les îles Malouines, toujours revendiquées par Buenos Aires, seraient de nouveau envahies par l'Argentine, dans sa déclaration officielle de juin 2011 : « [je ne vois] *pas les Français donner les clés de l'un de leurs porte-avions pour que* [le Royaume-Uni puisse] *mener une nouvelle guerre dans l'Atlantique sud* »[925]. En juillet 2011, la coordination pour la création d'un quartier général européen permanent dans l'optique de la facilité de futures décisions communes prit une tournure finale inquiétante pour la France et le Royaume-Uni, parce que Londres s'y opposa fermement pour raison de double emploi d'une telle institution en défaveur de l'OTAN. Et la mutualisation des porte-avions franco-britanniques se trouva de plus en plus dans une situation comminatoire d'impasse politico-technique insurmontable propre à chacune des cultures des deux côtes de la Manche. Dans la première décennie du XXIe siècle, l'Europe australe (Grèce, Italie, Espagne et Portugal) fut atteinte par des crises financières et bancaires, menaçant toute l'économie européenne déjà en piteux état en subissant les liquidités toxiques provenant des Etats-Unis. Et les conséquences ne furent que désastreuses pour la coopération franco-britannique du projet des porte-avions et de leur interopérabilité. Même si le Royaume-Uni était intransigeant pour le maintien de la construction de ses deux porte-avions *HMS Queen ELIZABETH* et *HMS Prince of WALE* en absorbant les effets de la morosité de l'économie européenne et mondiale en son compte, le Premier Ministre David CAMERON abandonna le projet initial de doter d'une catapulte

[923] Falkland Islands pour les Anglais, Islas Malvinas pour les Argentins et îles Malouines pour les Français. Ce sont des archipels dans le sud de l'Atlantique à quelque 480 kilomètres de la côte argentine la plus proche et à 12.800 kilomètres de l'Angleterre. Le Royaume-Uni et l'Argentine s'y livrèrent une courte guerre de trois mois, du 2 avril au 14 juin 1982, pour leur domination. Les Etats-Unis, l'Union Soviétique, la France, Israël, le Pérou et le Chili y jouèrent des rôles déterminants dans le camp des deux belligérants en leur apportant différents soutiens politiques et militaires. Et la victoire finale revint au Royaume-Uni.

[924] A l'époque, les Mirage III français surclassèrent tous les Harriers britanniques dans les combats aériens lors des exercices de simulation. Les avions français les dominèrent de haut et de loin, si ce n'étaient que les nouveaux missiles AIM-9 Sidewinder américains de dernière génération qui permirent aux Harriers de tenir tête aux Mirages III français.

[925] Page 107, CORNUT-GENTILLE François (Député), **DÉFENSE - ÉQUIPEMENT DES FORCES – DISSUASION**, **TOME VII,** Loi de finance pour 2012 (n° 3775), N° 3809, Assemblée Nationale, 25 octobre 2011, 400 pages.

chacun des deux porte-avions britanniques à cause du manque de crédits alloués à ces deux navires plats. Cette décision du chef du gouvernement britannique suivit le changement de la politique d'acquisition des Lockheed Martin F-35 Lightning II dans la version B à décollage court et atterrissage vertical (STOVL – Short Take Off and Vertical Landing)[926], ce qui fit un dividende pécuniaire non négligeable pour amortir la diminution du budget de la défense qui ne suivit pas la dépréciation générale des monnaies. Pourtant, la décision politique et budgétaire fut-elle bien calculée par le Cabinet de David CAMERON ? Le Ministre de la Défense britannique, Philip HAMMOND, décrivit ce choix incontournable et irréversible comme nécessaire pour la Royal Navy, lequel était publié par le site gouvernemental le 10 mai 2012: « *le coût de pose d'une catapulte et de brins d'arrêt pour la classe du porte-avions HMS Queen Elizabeth passe de un à deux milliards de livres Sterling* »[927]. Les F-35 B Lightning II coutent plus cher que les F-35 C Lightning II. Ce choix se fit au détriment et en défaveur du Traité franco-anglais de Lancaster House de 2010. La non-dotation en catapultes condamna l'interopérabilité de la force aéronavale intégrée commune du Royaume-Uni et de la France puisque les Rafale Marine ne peuvent être opérationnels qu'avec des porte-avions équipés de catapulte(s) pour leur décollage et de brins d'arrêt pour leur atterrissage (CATOBAR - Catapult Assisted Take-Off But (or Barrier) Arrested Recovery).

Une perte nette pour la France au programme des porte-avions franco-britanniques.

Le programme de coopération des porte-avions pour la mutualisation d'un moyen de projection aéroporté et aéronaval commun entre la France et le Royaume-Uni dans le cadre de l'Union Européenne était de loin la politique étrangère de coercition la plus ambitieuse et la plus coûteuse en matière d'armes. La France, malgré elle, engloutit en pure perte environ 200 millions d'euros pour sa contribution dans la recherche et le développement d'un second porte-avions non nucléaire avec le Royaume-Uni.

---

[926] RYBERT Eric S., ***The influence of ship configuration on the design of the Joint Strike Fighter***. http://www.dtic.mil/dtic/tr/fulltext/u2/a399988.pdf.

[927] ***MOD announces change of Joint Strike Fighter jet***.
https://www.gov.uk/government/news/mod-announces-change-of-joint-strike-fighter-jet.
"*…the cost of fitting catapults and arrestor gear ('cats and traps') to the Queen Elizabeth Class carriers to operate CV aircraft has doubled from around £1bn to £2bn…*"

La coopération franco-britannique en matière de porte-avions : une perte nette pour les finances publiques françaises.

Marchés publics	Période	Montant TTC (en euros courants)	Montant TTC (en euros constants 2013)
Marché du 2 décembre 2005	2005-2006	20,4 M€	22,5 M€
Protocole d'Accord. MoU (Memorendum of Understanding)[928]	2006-2007	103 M€ (70 M£)	112 M€
Marché d'études de définition notifié le 25 septembre 2006	2006-2008	73 M€	80 M€
Dépenses liées à la coopération franco-britannique	2005-2008	**196 M€**	**214 M€**

Source : Cour des comptes[929]

Les origines du projet du second porte-avions français et le torpillage américain.

Le programme du second porte-avions français[930] avait été longuement étudié en 1980 durant le moment le plus dangereux de la période de la Guerre Froide et son programme fut officiellement lancé en 2005 avec la coopération britannique en raison des expériences des opérations aériennes du Kosovo en 1999 sous les auspices du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Or dans son rapport[931] du 30 juin 1999 suite à ses visites en Albanie et en Macédoine après l'opération « *Force Alliée* », le sénateur Xavier de VILLEPIN insista fortement sur le besoin impératif d'un second porte-avions pour la marine française en raison du retrait du service actif du porte-avions Foch en 2000. La crise budgétaire de la défense et l'abandon par le Royaume-Uni de l'équipement de catapultes[932] pour ses deux futurs porte-avions eurent

[928] En français, la traduction est : mémorandum d'entente ou protocole d'entente.

[929] Page 11, ***La coopération franco-britannique en matière de porte-avions : une perte nette pour les finances publiques françaises***, Cour des comptes, Rapport public annuel 2014 – février 2014, Tome I, Volume 1-1, 18 pages.
http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Rapport-public-annuel-2014

[930] Page 1, ***La coopération franco-britannique en matière de porte-avions : une perte nette pour les finances publiques françaises***, Cour des comptes, Rapport public annuel 2014 – février 2014, Tome I, Volume 1-1, 18 pages.

[931] De VILLEPIN Xavier (sénateur), Rapport d'information n° 464, 30 juin 1999, ***Les premiers enseignements de l'opération "force alliée" en Yougoslavie : quels enjeux diplomatiques et militaires ?***. (Pages en HTML, pas de PDF).
http://www.senat.fr/rap/r98-464/r98-464_mono.html

[932] Page 128, CORNUT-GENTILLE François (député), LAUNAY Jean (député), BRIDEY Jean-Jacques (député), ***Mission d'évaluation et de contrôle (MEC) sur la conduite des programmes d'armement en coopération***, Rapport d'information n° 1234, Assemblée Nationale, 10 juillet 2013, 166 pages.

raison du second porte-avions français qui ne se trouva plus dans le Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale du 29 avril 2013. Avant d'arriver à cette conclusion néfaste pour la marine française et compte tenu de la suspension provisoire du projet de la coopération franco-britannique en 2008, l'amiral Bernard ROGER, chef d'état-major de la marine, fit une révélation visionnaire non sans une analyse perspicace de sa part à l'hebdomadaire économique La Tribune, laquelle serait publiée le 25 juillet 2012 : « *Une décision devait être prise en 2012 sur le deuxième porte-avions mais je me vois mal aujourd'hui réclamer entre 3 et 5 milliards d'euros* »[933]. En plus des difficultés politico-économiques internes de la France, le naufrage[934] du second porte-avions français fut dû aussi à une intervention subsidiaire de la part de Washington pour faire échec à la coopération franco-britannique dont le but était de garder le lien privilégié anglo-saxon. Ainsi l'amiral américain Gary ROUGHEAD, chef des opérations navales de 2007 à 2011, proposa-t-il en juin 2011 à la Royal Navy une coopération étroite dans le domaine aéronaval et aéroporté. En vertu de l'interopérabilité, les Rafale français et les F-18 Hornet américains firent aussi des exercices communs sur l'un ou l'autre porte-avions et cela sans conséquence et sans lien avec la subversion de l'US Navy[935]. La fin de la coopération de la France et du Royaume-Uni dans la construction des trois porte-avions communs fut en défaveur de la marine française, tandis que Londres poursuivait la mise en œuvre de ses deux porte-avions dépourvus de catapultes pour le décollage et de brins d'arrêt pour l'atterrissage des avions classiques (CTOL – Conventional Take-Off and Landing), dont le contrat fut signé à hauteur de 5,24 milliards de livres Sterling en 2008[936], soit plus de 6,3 milliards d'euros. La coopération de la France avec le Royaume-Uni pour la construction de son deuxième porte-avions à moindre coût fut un échec monumental. Tout en étant *mergitur* pour le moment en raison du marasme économique, le second porte-avions français reste néanmoins *fluctuat* comme c'était prévu d'avance dans le rapport à l'Assemblée nationale du 5 novembre 2003 : « *il convient toutefois de ne pas négliger le potentiel que revêt l'hypothèse d'un porte-avions national à propulsion conventionnelle, notamment si une coopération avec*

---

http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-info/i1234.pdf

[933] ***Défense : le second porte-avions touché, coulé par la crise***.
http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/20120725trib000710862/defense-le-second-porte-avions-touche-coule-par-la-crise.html

[934] Page 105, CORNUT-GENTILLE François (Député), ***DÉFENSE - ÉQUIPEMENT DES FORCES – DISSUASION***, ***TOME VII***, Loi de finance pour 2012 (n° 3775), N° 3809, Assemblée Nationale, 25 octobre 2011, 400 pages.

[935] ***French Squadron Performs Jet Engine Swap-Out on Board Truman.***
http://www.navy.mil/submit/display.asp?story_id=53877

[936] Page 230, CORNUT-GENTILLE François (Député), ***DÉFENSE - ÉQUIPEMENT DES FORCES – DISSUASION***, ***TOME VII***, Loi de finance pour 2012 (n° 3775), N° 3809, Assemblée Nationale, 25 octobre 2011, 400 pages.

les Britanniques n'aboutissait pas »[937]. Dans la décennie suivante, la France n'aura d'autre choix que de s'équiper d'un second porte-avions. La raison politique exige la dotation de ce bâtiment de surface pour affirmer la présence nationale de manière permanente dans toutes les mers du monde, mais aussi il permet à l'Etat de s'affranchir des bases terrestres d'un allié lointain avec des contraintes géopolitiques et culturelles du pays hôte. En mer internationale au-delà des eaux territoriales de 12 mille marins, la souveraineté du porte-avions et des missions des militaires appartient au pavillon du bateau.

Le scandale de la coopération franco-espagnole du sous-marin Scorpène.

Sous les mers et les océans, la France chercha aussi des coopérations pour la construction des sous-marins à propulsion non nucléaire avec des partenaires européens, lesquels seront exclusivement proposés à l'exportation au marché international[938]. L'Allemagne est experte en la matière des submersibles avec ses *U-Boot* en raison de ses expériences durant la Seconde Guerre Mondiale et est la plus grande exportatrice[939] de sous-marins à propulsion classique. Dans les années 1990, la France et l'Espagne signèrent un accord de coopération pour le développement en commun d'un sous-marin à propulsion classique, le futur *Scorpène* : les maîtres d'œuvre étant DCNS[940] à 67% pour la France et Navantia à 33% pour l'Espagne[941]. Le Scorpène est un sous-marin à propulsion conventionnelle dont la capacité est de pouvoir rester dans la mer pendant plus de trois semaines[942] de suite sans remonter à la surface pour recharger ses accumulateurs grâce au système AIP (Air Independent Propulsion – système de propulsion anaérobie). Concernant la conception du sous-marin, la France et l'Espagne menèrent à bien leur coopération, sauf que Madrid développa en même temps un autre sous-marin national avec la collaboration américaine à partir de 2003 : *l'entreprise espagnole s'appuya sur ce partenariat* [franco-ibérique, ndlr] *pour acquérir des compétences*

---

[937] Page 45, ADAM Patricia (députée), COVA Charles (député), LAMOUR Marguerite (député) et RIVIÈRE Jérôme (député), Rapport d'information N° 1196 à l'Assemblée nationale *PAR LA COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES sur le* ***mode de propulsion du second porte-avions***, N°1196 du 5 novembre 2003, 54 pages.

[938] ***Scorpène : Fin du litige entre DCNS et Navantia***.
http://www.meretmarine.com/fr/content/scorpene-fin-du-litige-entre-dcns-et-navantia.

[939] Page 115, CORNUT-GENTILLE François (député), LAUNAY Jean (député), BRIDEY Jean-Jacques (député), ***Mission d'évaluation et de contrôle (MEC) sur la conduite des programmes d'armement en coopération***, Rapport d'information n° 1234, Assemblée Nationale, 10 juillet 2013, 166 pages.

[940] DCNS est un consortium détenu par l'Etat français à plus de 60% en action.

[941] ***DCNS et Navantia entérinent leur divorce***.
http://www.latribune.fr/journal/edition-du-1211/industrie-services/1070300/dcns-et-navantia-enterinent-leur-divorce.html

[942] ***Scorpène® Les sous-marins océaniques multi-missions de DCNS***.
http://fr.dcnsgroup.com/naval/produits/scorpene/

industrielles lui permettant de développer en propre un sous-marin concurrent, le S80, avec l'aide de l'américain Lockheed Martin pour l'armement[943]. Cette décision unilatérale de Navantia attira l'ire du PDG de DCNS, Jean-Marie POIMBOEUF, qui lança une procédure devant une cour arbitrale internationale pour régler leur litige en 2008 alors que les tensions étaient à leur comble. Le 12 décembre 2010, la cour donna à DCNS le droit exclusif pour la construction du *Scorpène* tandis que l'Espagne dut se contenter de son S-80. La coopération franco-espagnole en matière de technologie sous-marine avancée était une belle réussite, mais un échec cuisant en termes de politique de confiance mutuelle. Ce fut la seule coopération intereuropéenne qui finît en scandale et devant un tribunal international dans l'histoire de l'Union Européenne.

Les sous-marins à propulsion anaérobie ou nucléaire représentent une menace omniprésente pour les groupes aéronavals des pays thalassocratiques en opération extérieure[944]. Dans des exercices conjoints, que ce soient avec des sous-marins classiques ou nucléaires, un groupe aéronaval, composé d'un porte-avions et de plusieurs frégates multi-missions d'escortes, se voit malmené par des sous-marins. Le dernier épisode de l'exercice naval de mars 2015 au large de Floride était le sous-marin d'attaque nucléaire français Saphir, simulant le rôle de l'agresseur invisible, qui réussit à couler virtuellement le porte-avions nucléaire USS Theodore Roosevelt et une partie de ses bâtiments d'escorte[945].

L'impossible projet d'un chasseur européen commun.

Dès le commencement de la crise des euromissiles du début de 1980, l'Europe Occidentale ressentit le besoin de nouveaux avions de combat pour renouveler leurs parcs vieillissants composés de Lockheed F-104 Starfighter, McDonnell Douglas F-4 Phantom II, Northrop F-5 Freedom Fighter, Dassault Mirage III C[946], Dassault Mirage F-1, Dassault Mirage IV, Dassault Mirage 2000, Vought F-8 Crusader, Dassault Super Mystère, Dassault Etendard IVP, Dassault Super-Etandard, Blackburn Buccaneer, English Electric Lightning, Hawker

---

[943] Page 53, CORNUT-GENTILLE François (Député), ***DÉFENSE - ÉQUIPEMENT DES FORCES – DISSUASION***, ***TOME VII***, Loi de finance pour 2012 (n° 3775), N° 3809, Assemblée Nationale, 25 octobre 2011, 400 pages.

[944] ***Diesel-Electric Submarines, the US Navy's latest annoyance***. April 2008.
http://www.nationaldefensemagazine.org/archive/2008/April/Pages/AntiSub2301.aspx

[945] ***U.S. Aircraft carriers and part of its escort "sunk'' by French submarine during drills off Florida***. March 5th 2015.
http://theaviationist.com/2015/03/05/us-aircraft-carrier-sunk-by-subs/

[946] **Le Rafale**.
http://www.defense.gouv.fr/dga/equipement/aeronautique/le-rafale

Siddeley Harrier, SEPECAT Jaguar, J35 Draken et J37 Viggen, lesquels furent déclassés par les nouveaux chasseurs comme McDonnell Douglas F-15 Eagle, McDonnell Douglas F/A 18 Hornet, General Dynamics F-16 Fighting Falcon, Mikoyan-Gourevitch MiG-29/Fulcrum, Soukhoï Su-27 Flanker. Toutes les nouvelles générations des chasseurs américains et soviétiques étaient taillés pour les combats tournoyants (*Dogfight*), alors que les générations précédentes de ne l'étaient pas pour la plupart, sauf celles des Soviétiques. Tous les nouveaux chasseurs américains et de l'OTAN surent tirer de la guerre du Vietnam et de la guerre israélo-arabe de Yom Kippour, des expériences des combats tournoyants contre des Mikoyan-Gourevitch MiG-21/Fishbed et des Mikoyan-Gourevitch MiG-19/Farmer, lesquels étaient très agiles dans les virages serrés : l'Occident construisit donc des avions aussi agiles que ceux des soviétiques et les armait aussi de canon à monotube ou multitubes de 20 ou 30 mm.

La crise des euromissiles eut pour conséquence le réveil de l'UEO lors de la déclaration de Rome du 27 octobre 1984, laquelle permit la création de nouvelles instances de coopération en matière d'armement, en avril 1985. Chronologiquement parlant, le groupement européen indépendant pour des programmes - GEIP[947] - en armement dans le cadre de l'OTAN fut institutionnalisé par la résolution de Rome en 1976 par les onze membres de l'époque. Sur cette base, le projet de coopération pour la réalisation d'un Avion de Combat Européen ACE[948] (European Fighter Aircraft-EFA) à la fin de 1970 fut élaboré en vue de lutter à égalité contre les nouveaux chasseurs soviétiques très maniables, MiG-29 Fulcrum et Su-27 Flanker. Et cet Avion de Combat Européen avait été prévu pour entrer en service opérationnel vers la fin de la dernière décennie du XXe siècle. La proposition d'un ACE-EFA intéressait tout d'abord la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne fédérale, qui seraient par la suite rejoints par l'Espagne et l'Italie, tandis que la Suède, pays neutre et non-aligné, chercha à la même période un nouveau chasseur. Dès le départ de la recherche et du développement des années 1980, l'Europe vit ainsi deux projets d'avions de combat différents : l'un appartenait à la Communauté Européenne, l'autre, à la Suède. Après plusieurs phases de négociations et de formulations s'étalant sur plusieurs années, la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne fédérale, l'Espagne et l'Italie engagèrent un effort pour avoir un cahier de charges communes dans leur

[947] Page 73, De NEVE Alain, ***L'Agence européenne de défense et la coopération dans le domaine capacitaire***, Edition : L'Harmattan, Collection : Défense, Stratégie et relations internationales, 2010, 252 pages.
[948] Page 104, BURIGANA David, DELOGE Pascal (co-auteur), SEILLER Florian (co-auteur), ANDREW D. James (co-auteur), JUDKINS Phil (co-auteur), Le ROY François (co-auteur), DROIT Yohan (co-auteur), ***L'Europe des coopérations aéronautiques***, Edition : Armand Colin, Collection : Histoire, économie & société, numéro thématique 4, 2010, 128 pages.

accord de 1984, tandis que la Suède[949] eut débuté en 1982 les recherches et les développements de leur avion avec le feu vert de son Parlement. Mais dès 1985, les divergences sur le choix stratégique de l'ACE-EFA entre chacun des cinq participants s'amplifièrent jusqu'au schisme de la France le 1er août de la même année. L'auto-éjection de la France du projet commun de la communauté européenne s'expliqua par le besoin national différent en raison ou par souci de dépense nationale.

Principales caractéristiques de l'ACE-EFA selon chaque partenaire[950].

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Royaume-Uni
Mission prioritaire	Polyvalence	Défense aérienne	Défense aérienne	Air-sol	Défense aérienne
Mission secondaire	Polyvalence	Capacité air-sol	Capacité air-sol	Défense aérienne	Capacité air-sol
Masse à vide équipée	9,5 tonnes	9,75 tonnes	9,75 tonnes	9,75 tonnes	9,75 tonnes (plus équipements additionnels)
Moteur intérimaire pour les premiers prototypes	F 404 si nécessaire	F 404	RB 199[951]	F 404	RB 199 en priorité
Cible envisagée en 1983	250	300	160	Minimum, entre 50 et 150	150 à 200

Source : DROIT Yohan[952]

[949] ***Estimating the Real Cost of Modern Fighter Aircraft***.
http://www.defense-aerospace.com/dae/articles/communiques/FighterCostFinalJuly06.pdf

[950] Un avion polyvalent ou multirôle ou omnirôle est capable de mener des missions de supériorité aérienne, de chasse, d'interdiction, de bombardement ou d'attaque, de lutte anti-navire, de reconnaissance et de guerre électronique en tout temps.
Un avion de défense aérienne a pour mission de déni d'accès à l'aviation adverse d'un espace aérien. Parfois, le terme « intercepteur » est utilisé à la place de défense aérienne.
La capacité air-sol d'un avion est sa faculté d'attaquer des objectifs terrestres, mais ne peut pas mener des luttes anti-navires.

[951] ***RB199-Power for the Tornado***
http://www.rolls-royce.com/Images/rb199_tcm92-6699.pdf
Le Turbo-Union RB199 est un turboréacteur à simple flux conçu dans les années 1970 par les motoristes Rolls-Royce (Royaume-Uni), MTU Aero Engines (Allemagne) et Avio (Italie).

[952] Page 111, BURIGANA David, DELOGE Pascal (co-auteur), SEILLER Florian (co-auteur), ANDREW D. James (co-auteur), JUDKINS Phil (co-auteur), Le ROY François (co-auteur), DROIT Yohan (co-auteur), ***L'Europe des coopérations aéronautiques***, Edition : Armand Colin, Collection : Histoire, économie & société, numéro thématique 4, 2010, 128 pages.

Le départ de la France dès le 1er août 1985 du projet commun pour un chasseur européen ne faisait que confirmer l'irritation qu'avait déjà éprouvée le Royaume-Uni lorsque les deux pays s'étaient coalisés pour essayer de construire un avion binational avec des ailes à géométrie variable en 1967, le projet d'avion de combat GVFA[953] (Géométrie variable franco-anglais) ou AFVG (*Anglo-French Variable Geometry*) qui se solda par un échec de la coopération. A la même période, le projet de l'avion commercial bisonique Concorde alla jusqu'à son terme pour la simple raison que son contrat de coopération était un traité de non annulation voulu par le Général Charles de GAULLE qui n'hésita pas à porter la litige en cas de rupture unilatérale de la part de Londres devant la Cour Internationale de Justice de La Haye[954], parce que le Royaume-Uni avait l'intention de le rompre. Et la décision de Charles de GAULLE mit les Britanniques dans la méfiance, d'autant plus que les Britanniques crurent au choix des Français en la faveur de l'appareil purement domestique et concurrent direct au GVFA commun, le Mirage III G de Dassault et non en raison de la hausse des coûts du programmes GVFA[955].

Trois avions de combats différents pour l'Europe.

Ainsi la France privilégia-t-elle encore une fois le choix de la technologie nationale, parce que le futur avion, le Dassault Rafale, qui répondrait mieux au cahier des charges de la doctrine militaire française de 1979[956], devrait remplacer sept types d'avions de combat nationaux dont la plupart étaient en phase d'obsolescences technologiques programmées : Paris se soucia toujours du budget alloué à la défense pour un avion polyvalent à moindre coût. La France produit donc un avion de 4e++ génération selon la définition de la norme américaine et le premier prototype du Rafale effectua son vol inaugural le 4 juillet 1986 à la base aérienne 125 à Istres (département des Bouches-du-Rhône) en présence de Marcel DASSAULT, le PDG

[953] Page 51, BURIGANA David, DELOGE Pascal (co-auteur), SEILLER Florian (co-auteur), ANDREW D. James (co-auteur), JUDKINS Phil (co-auteur), Le ROY François (co-auteur), DROIT Yohan (co-auteur), ***L'Europe des coopérations aéronautiques***, Edition : Armand Colin, Collection : Histoire, économie & société, numéro thématique 4, 2010, 128 pages.

[954] Page 56, BURIGANA David, DELOGE Pascal (co-auteur), SEILLER Florian (co-auteur), ANDREW D. James (co-auteur), JUDKINS Phil (co-auteur), Le ROY François (co-auteur), DROIT Yohan (co-auteur), ***L'Europe des coopérations aéronautiques***, Edition : Armand Colin, Collection : Histoire, économie & société, numéro thématique 4, 2010, 128 pages.

[955] Page 68, BURIGANA David, DELOGE Pascal (co-auteur), SEILLER Florian (co-auteur), ANDREW D. James (co-auteur), JUDKINS Phil (co-auteur), Le ROY François (co-auteur), DROIT Yohan (co-auteur), ***L'Europe des coopérations aéronautiques***, Edition : Armand Colin, Collection : Histoire, économie & société, numéro thématique 4, 2010, 128 pages.

[956] Page 107, BURIGANA David, DELOGE Pascal (co-auteur), SEILLER Florian (co-auteur), ANDREW D. James (co-auteur), JUDKINS Phil (co-auteur), Le ROY François (co-auteur), DROIT Yohan (co-auteur), ***L'Europe des coopérations aéronautiques***, Edition : Armand Colin, Collection : Histoire, économie & société, numéro thématique 4, 2010, 128 pages.

éponyme de l'industrie aéronautique française, tandis que le premier prototype de l'Eurofighter/European Fighter Aircraft le fit seulement le 8 août 1986, et le premier prototype du Gripen suédois, le 9 décembre 1988 sur la base aérienne de Linköping. Le choix du réacteur était aussi délicat pour expliquer la fin de la collaboration française avec les autres partenaires pour qu'au moins un prototype pût voler dans le but d'évaluer les coûts et l'avionique : *la partie française réclama un avion polyvalent, motorisé par le M 88 de la SNECMA et dont le poids ne dépassa pas 9,5 tonnes,* [tandis que, ndlr] *les quatre industriels (British Aerospace, MBB Dornier, Aeritalia et CASA) s'orientèrent vers un avion optimisé pour la défense aérienne, d'un poids de 9,75 tonnes, motorisé par le RB 199 de façon intérimaire*[957]. Dès 1983, les besoins et les exigences de chaque partie prenante divergèrent profondément, ce qui expliqua le départ de la France sans compter que les cahiers des charges de chaque partenaire ne cessèrent de venir alourdir les travaux en cours. Le 15 novembre 1980, le magazine *Flight International* rapporta que le Ministre de la défense de l'Allemagne fédérale, Hans Eberhard APEL, signala le risque que *les différences dans les exigences opérationnelles rendissent économiquement infaisable la production d'un avion commun*[958]. D'aspect extérieur semblable, le Rafale, l'Eurofighter et le JAS 39 Gripen sont des avions à aile delta avec plan canard pour améliorer la maniabilité. De conception datant de la Guerre Froide, le Rafale se veut un avion polyvalent et capable de mener des attaques nucléaires[959], tandis que l'Eurofighter doit répondre à la doctrine aux exigences de supériorité aérienne face aux Mig 29 Fulcrum et Sukhoï SU-27 Flanke du Pacte de Varsovie, et que le Gripen reflète le besoin d'un chasseur léger pouvant se poser sur des portions d'autoroute en cas de destruction de base aérienne en temps de guerre. Tous les trois chasseurs européens sont qualifiés de quatrième génération plus et semi-furtifs et peuvent voler en supercroisière à Mach 1,2 pour le JAS Gripen NG[960], à Mach 1,4 pour le Dassault Rafale et à Mach 1,5 pour l'Eurofighter Typhon.

---

[957] Page 109, BURIGANA David, DELOGE Pascal (co-auteur), SEILLER Florian (co-auteur), ANDREW D. James (co-auteur), JUDKINS Phil (co-auteur), Le ROY François (co-auteur), DROIT Yohan (co-auteur), ***L'Europe des coopérations aéronautiques***, Edition : Armand Colin, Collection : Histoire, économie & société, numéro thématique 4, 2010, 128 pages.

[958] ***France's aerospace industry***
http://www.flightglobal.com/pdfarchive/view/1980/1980%20-%203473.html
"So far only the German Defence Ministry has commented, saying that the difference in operational requirements makes it economically unfeasible to produce a common aircraft."

[959] Page 11, RIVIÈRE Jérôme (député), ***PROJET DE loi de finances pour 2006, DÉFENSE - ÉQUIPEMENT DES FORCES, TOME VIII***, N°2572, 12 octobre 2005, 44 pages.
http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/budget/plf2006/a2572-08.pdf

[960] ***Saab celebrates 'supercruise' test success for Gripen Demo***
http://www.flightglobal.com/news/articles/saab-celebrates-39supercruise39-test-success-for-gripen-321428/

La concurrence du Lockheed Martin F-35 Lightning II.

Le Rafale et l'Eurofighter sont entrés en service dès le début du XXIe siècle, tandis que le Gripen l'est à la fin du XXe siècle. Mais, les trois avions européens ont un rude concurrent en l'avion furtif multirôle américain de cinquième génération, le Lockheed Martin F-35 Lightning II dont le programme de recherche et de développement rassemble la coopération internationale : Royaume-Uni, Italie, Norvège, Pays-Bas, Danemark, Turquie, Israël, Australie, Canada et Japon. La concurrence du F-35 fit couler indirectement le second porte-avions français, puisque, dans le programme de coopération de construction des trois porte-avions franco-britanniques, le Royaume-Uni décida de la non-dotation de catapulte et de brins d'arrêts leurs deux futurs bâtiments, *HMS Queen Elisabeth et HMS Prince Of Wale*, pour les Rafales navalisés français dans leur accord de mutualisation des logistiques militaires. En raison des coupes drastiques des budgets de défense, les Etats européens occidentaux sont incapables d'innover et de construire seuls un avion de combat de nouvelle génération[961] malgré leurs expériences industrielles en la matière afin de contrer le Lockheed Martin F-35 Lightning II, lequel entama son premier vol en tant que prototype le 24 octobre 2000 dans la compétition entre les deux consortiums américains, Lockheed Martin et Boeing. Même si le Lockheed Martin F-35 Lightning II est un avion de cinquième génération, ses performances et son avionique n'ont pas les mêmes qualités que son prédécesseur furtif, le Lockheed Martin F-22 Raptor, qui n'a aucun équivalent à ce jour. Sur le tableau ci-dessous, le Lockheed Martin F-35 Lightning II a un prix très abordable en plus de sa performance d'avion furtif de 5e génération qui peut être décliné en trois versions différentes pour le besoin spécifique des trois Armées : l'armée de l'air, la marine et l'armée de terre.

[961] Page 281, HEISBOURG François (co-auteur), BOYER Yves (co-auteur), PASCO Xavier (co-auteur), DAGUZAN Jean-François (co-auteur), TERTRAIS Bruno (co-auteur), CABESTAN Jean-Pierre (co-auteur), JAFALIAN Annie (co-auteur), GRARE Frédéric (co-auteur), HODES Cyrus (co-auteur), FACON Isabelle (co-auteur), MARRET Jean-Luc (co-auteur), MASSON Hélène (co-auteur), RACINE Bruno (préfacier), ***Annuaire stratégique et militaire 2004***, Edition : ©Odile Jacob, octobre 2004, 368 pages.

Tableau comparatif des programmes d'avions contemporains des Etats-Unis et de l'Union Européenne. Les chiffres s'expriment en millions d'euros ou de dollars USA.

Modèle d'avions / Aircraft type	Prix d'achat à l'unité sans RαD/Unit Procurement Costs	Prix d'achat à l'unité avec RαD/ Program Unit Costs	Montant du programme / Program Cost	Commentaire / Comments
Rafale C	51,8 M euros 62,1 M$	113,2 M euros 135,8 M$	33.274 M euros[962] (294 avions, toutes versions confondues)	Version terrestre monoplace
Rafale M	56,6 M euros 67,9M$	121,4 euros 145,7M$	idem	Version navalisée
JAS-39 Gripen	68,9M$	76,07M$	13.540M$ (48 avions)	Version monoplace
F-18 E Super Hornet	78,4M$	95,3M$	44.030M$ (442 avions)	Contrat du marché public pluriannuel II (MYP Contract II)[963]
Eurofighter (Germany)	85,7 M euros 102,8$	118,3 M euros 141,9$	21.300 M euros (180 avions)	Tranche 2. Prix de décembre 2003
F-15 E Strike Eagle	108,2 M$	NC	NC	Année fiscale 2006
Joint Strike Fighter F-35 Lightning II	115 M$	112,5 M$	276.500 M$ (2.443 avions)[964]	Faible taux de production initiale (LRIP)[965]
Eurofighter Typhoon (UK)	64,8 M£ 118,6$	78,6 M£ 143,8$	19.018 M euros (242 avions)	Tranche 2. Prix de juillet 2004
Eurofighter (Spain)	NC-	105,6 euros 126,7 M$	9.190 M euros (87 avions)	Tranche 2. Prix du milieu 2005
F-22 Raptor	177,6 M$	338,8 M$	65.400 M$ (181 avions)	Année fiscale 2006

Source : © www.defense-aerospace.com 2006[966]

[962] Page 12, RIVIÈRE JEROME (député), ***PROJET DE loi de finances pour 2006, DÉFENSE - ÉQUIPEMENT DES FORCES, TOME VIII***, N°2572, 12 octobre 2005, 44 pages.
http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/budget/plf2006/a2572-08.pdf

[963] MYP – Multi-Year Procurement

[964] ***Pentagon to Buy Fewer F-35s in 2015***
http://www.dodbuzz.com/2014/02/18/report-pentagon-to-buy-fewer-f-35s-in-2015/
A cet article du 18 février 2014, le programme du Lockheed Martin F-35 Lightning II coûte la bagatelle de 391 milliards de dollars pour l'acquisition de 2.457 avions.
'*The F-35 Joint Strike Fighter program is the Pentagon's most expensive acquisition effort, estimated last year to cost $391 billion to develop and build a total of 2,457 F-35 Lightning IIs. The fifth-generation, single-engine jet is made by Lockheed Martin Corp. and designed to replace such aircraft as the F-16, A-10, F/A-18 and AV-8B*".

[965] LRIP – Low Rate Initial Production

[966] ***Estimating the Real Cost of Modern Fighter Aircraft***
http://www.defense-aerospace.com/dae/articles/communiques/FighterCostFinalJuly06.pdf

L'inexistence des avions furtifs habités européens.

L'Union Européenne n'a aucun programme national ou intereuropéen pour la recherche et le développement d'un avion furtif de cinquième génération. Seuls les Etats-Unis d'Amérique sont les premiers à avoir la capacité à mettre en service opérationnel trois avions furtifs : Lockheed Martin F-117 Nighthawk, Lockheed Martin F-22 Raptor, Lockheed Martin F-35 Lightning II, Northrop Grumman B-2 Spirit. La Russie et l'Inde développent en commun leur avion furtif de cinquième génération Sukhoi HAL/PAK FA T-50[967], cependant que la Chine mènerait deux ambitieux programmes en termes d'avions de cinquième génération : le Chengdu J-20[968] de taille comparable au F-22 américain et au T-50 russo-indien et le Shenyang J-31[969] de taille moyenne. En parallèle avec la coopération russe sur la conception du HAL/PAK FA T-50, l'Inde étudie le projet indigène Advanced Medium Combat Aircraft (AMCA)[970]. Et la Corée du Sud associée à l'Indonésie est au stade d'étude sur papier de leur KAI KF-X[971], tandis que la Turquie fait de même avec son projet de recherche TFX[972] avec l'assistance de l'avionneur suédois Saab et que le Japon entame son projet Mitsubishi ATD-X[973]. Sur le projet d'artiste des avions ou des prototypes de cinquième génération en cours de tous les avionneurs mondiaux, la plupart ressembleraient au plagiat des programmes américains : avions à ailes trapézoïdales avec ou sans plan canard et deux empennages inclinés vers l'extérieur. Pourtant, seul le Royaume-Uni, dans le plus grand secret, essaya de développer son propre programme d'un chasseur furtif, nom de code Replica[974], avec la collaboration du ministère de la défense et de l'avionneur BEA System en 1994. Comme le programme était classé secret d'Etat, très peu d'information était fuité dans la presse : le projet coutait 20 millions de livres Sterling. Alors que les derniers avions de cinquième génération entrent à peine en service opérationnel, les Etats-Unis et la Russie lancent des recherches depuis une quinzaine d'année sur les avions habités ou inhabités de sixième

---

[967] ***Chasseur russe de cinquième génération T-50***.
http://fr.ria.ru/infographie/20100217/186075055.html

[968] Page 47, ***Chine, le géant militaire du XXIe siècle ?***, Défense et Sécurité Internationale, numéro hors-série de décembre 2010.

[969] ***New Chinese fighter conducts maiden flight***, October 31st 2012.
http://www.flightglobal.com/news/articles/pictures-new-chinese-fighter-conducts-maiden-flight-378353

[970] ***AERO INDIA: Advanced medium combat aircraft first flight likely in 2020***, February 7th 2013.
http://www.flightglobal.com/news/articles/aero-india-advanced-medium-combat-aircraft-first-flight-likely-in-382045

[971] ***KAI shows off two designs for KFX fighter***, October 29th 2013.
http://www.flightglobal.com/news/articles/pictures-kai-shows-off-two-designs-for-kfx-fighter-392262

[972] ***Turkish TFX fighter concept revealed at IDEF***, May 9th 2013.
http://www.flightglobal.com/news/articles/picture-turkish-tfx-fighter-concept-revealed-at-idef-385659

[973] ***First flight of Japanese ATD-X likely in 2014***, June 30th 2011.
http://www.flightglobal.com/news/articles/first-flight-of-japanese-atd-x-likely-in-2014-359002

[974] ***Secret UK stealth plane project revealed***. http://www.newscientist.com/article/dn3590#.UwYX1lKYbIU

génération F/A-XX[975] [976] [977] [978] (Multi-role Strike Fighter) qui auront la faculté de vitesse hypersonique, au-delà de Mach 5 à haute altitude et une performance accrue du rayon d'action. Quant aux bombardiers stratégiques de quatrième ou cinquième génération, aucun pays de l'Union Européenne n'en possède ou n'est en mesure d'en construire en coopération étroite, tandis que les Etats-Unis commencent à étudier un nouveau concept de bombardier stratégique furtif *Next Generation Bomber LRS-B* (Long-Range Strike Bomber)[979], lesquels pourraient entrer en service opérationnel en 2024-2026 en une flotte de 80 à 100 unités. Chaque nouveau bombardier couterait environ 550 millions de dollars à l'unité et pourrait pénétrer des défenses aériennes adverses les plus sophistiquées du type A2-AD (*anti-access, area denial* – déni d'accès) et un fonds de 700 millions de dollars fut prévu pour commencer les recherches et les développements pour 2015[980]. L'Union Européenne aurait une grande probabilité de se faire dépasser technologiquement dans les systèmes de l'arme aérienne avancée et d'être de plus en plus dépendante en la matière des Etats-Unis d'Amérique.

L'effacement relatif européen du marché lucratif des drones volants.

Cette disposition globale traduit bien les coupes des budgets de défense dans son ensemble et reflète aussi les nouvelles tendances des avions de combat qui sont initialisées et influencées par les doctrines de l'arme aérienne des Etats-Unis d'Amérique, d'autant plus que le marché mondial se concentre autour de sept plus importants constructeurs[981] au niveau international : Lockheed Martin, Boeing, Mig, Sukhoï, Dassault, EADS et Saab. Désormais, il faut aussi compter l'arrivée de deux constructeurs chinois : Chengdu et Shenyang. Au niveau mondial, les sept+deux constructeurs rivalisent pour imposer leurs modèles d'avions habités, d'autant plus que les intérêts des armées aériennes du monde entier sont détournés de plus en plus par l'utilisation croissante et quasi quotidienne des drones de combat américains (UCAV-Unmanned Combat Aerial Vehicule) et d'autres drones spécifiquement conçus pour la

---

[975] ***Skunk Works reveals Mach 6.0 SR-72 concept***, November 1st 2013.
http://www.flightglobal.com/news/articles/pictures-skunk-works-reveals-mach-6.0-sr-72-concept-392481

[976] ***Russia Developing Unmanned Next-Generation Fighter***, August 26th 2013.
http://en.ria.ru/military_news/20130826/182971084/Russia-Developing-Unmanned-Next-Generation-Fighter---General.html

[977] ***Boeing's fighting comeback*** (with sixth generation manned fighter), July 12th 2011.
http://www.flightglobal.com/news/articles/boeing39s-fighting-comeback-359258

[978] ***Boeing's Concept Design for a Naval Manned/Unmanned Strike Fighter***, April 8th, 2013.
http://defense-update.com/20130408_boeings-concept-design-for-a-naval-mannedunmanned-strike-fighter.html

[979] ***Boeing, Lockheed Martin Team to Offer a New Bomber for the USAF***, October 25th, 2013.
http://defense-update.com/20131025_boeing_lm_lrsb_team.html

[980] ***Air Force Keeps Bomber Price Tag at $550 Million***. March 12th, 2014.
http://www.dodbuzz.com/2014/03/12/air-force-keeps-bomber-price-tag-at-550-million/

[981] Page 62, ***Avions de combat : affrontements décisifs, Numéro spécial Bourget 2009***, AIRαCOSMOS, 12 juin 2009.

reconnaissance et le service du renseignement. En raison de l'utilisation très tôt des drones dans leurs conflits armés et leur retour d'expérience, les Etats-Unis et Israël dominent le marché des véhicules volants non habités. L'Union Européenne, avec ses connaissances en matière d'armes aériennes, se limite à des coopérations ratées ou à des démonstrateurs qui sont certes des merveilles technologiques, mais qui ne peuvent jamais passer au stade du développement en série. Les apparitions quotidiennes des drones de combat ou de reconnaissance relatés par les médias en Afghanistan, au Pakistan, au Yémen, en mer de Chine, au Mali et en Centrafrique démontrent le besoin des acteurs étatiques pour illustrer leur politique extérieure. Cette doctrine militaire américaine est aussi adoptée non seulement par les membres de l'Alliance Atlantique, mais aussi par la Chine continentale[982] qui n'hésite pas à produire et à envoyer leurs drones au-dessus des zones maritimes contestées[983]. Il y aurait en 2012 plus de 807[984] drones en service dans le monde entier sans inclure ceux de la Chine, de la Russie, de l'Inde et de l'Iran, lesquels sont déclinés en 56 versions différentes d'engins inhabités. Parmi les 807 drones en opérations dans le monde entier qui sont actuellement utilisé par 11 pays, les Etats-Unis en possèdent 678 déclinés en 18 versions différentes, tandis que la France en possède 23 en 2 versions différentes (20 Sperwer et 3 Harfang). Selon *International Institute for Strategic Studies*, ces chiffres sont à prendre avec précaution, vu que beaucoup de forces armées, comme celle du Royaume-Uni, ne connaissent pas le nombre exact des drones dans chacune de ses trois armées. Selon le bulletin de la commission européenne du 6 septembre 2012, 400 drones[985] de toutes tailles confondues issus de 20 pays européens sont comptabilisés parmi les industries aérospatiales européennes. En fin de compte, plus de 50 pays[986] du globe cherchent à acquérir ces nouvelles technologies de programmes de pointe, soit par des achats, soit par des programmes de recherche-développements nationaux ou internationaux. Soucieux des enjeux géostratégiques et

---

[982] ***China Unveils Yi Long UAV***.
http://www.globalsecurity.org/wmd/library/news/china/2012/china-121114-rianovosti01.htm?_m=3n%2e002a%2e657%2evd0ao001vk%2elig

[983] Pages 7 à 25, DOLVEN Ben, KAN Shirley A (co-auteur), MANYIN Mark E. (co-auteur), ***Maritime Territorial Disputes in East Asia : Issues for Congress***, January 23, 2013, 38 pages.

[984] ***Drones by country: who has all the UAVs ?***
http://www.guardian.co.uk/news/datablog/2012/aug/03/drone-stocks-by-country.

[985] Page 5, ***Towards a European strategy for the development of civil applications of Remotely Piloted Aircraft Systems (RPAS)***, Edition : Commission Européenne SWD (2012) 259 final, 4 septembre 2012, 30 pages.
http://register.consilium.europa.eu/doc/srv?l=EN&t=PDF&gc=true&sc=false&f=ST%2013438%202012%20INIT

[986] Page 22, KAMINSKI Paul, ***The Role of Autonomy in DoD Systems***, Edition : Defense Science Board (USA), juillet 2012, 125 pages.
http://www.fas.org/irp/agency/dod/dsb/autonomy.pdf

géopolitiques, le budget alloué[987] par le Pentagone aux drones passe de 284 millions de dollars USA en 2000 à 3,3 milliards de dollars USA en 2010. Et le chiffre continue sa montée en puissance à tel point que les Etats-Unis prévoient un budget pour l'utilisation des drones à hauteur de 3,8 milliards de dollars[988] pour l'année fiscale de 2013. Pour servir dans les prochains supers porte-avions du vingt-unième siècle, la classe USS Gerald Rudolph FORD[989] (CVN-78), les Etats-Unis mènent actuellement des recherches-développements sur les types de drones[990] furtifs véloces de Northrop Grumman X-B47, Boeing X-45C et General Atomics Predator C Avenger opérant à partir des porte-avions et ayant la vitesse de pointe de Mach 0,6 ou 0,7. Selon le site de consultation de l'aérospatiale et de défense américain Teal Group Corporation[991], le marché mondial des drones dans la recherche, le développement, l'essai, l'évaluation et l'acquisition passera annuellement de 6,6 milliards de dollars en 2013 à 11,4 milliards de dollars en 2022[992]: un chiffre d'affaire de quelque 89,1 milliards de dollars durant une décade pour environ 35.000 drones tous confondus[993].

Les drones européens au stade de démonstrateur technologique.

Dans l'industrie des drones, les Etats-Unis sont loin en tête des évolutions des marchés mondiaux : la plupart des avions inhabités mis au devant de la scène internationale appartiennent en majorité à ceux des Américains, tels le General Atomics Aeronautical Systems MQ-1 Predator et le Northrop Grumman RQ-4 Globalhawk. L'Union Européenne n'est pas à la traine comparée à l'industrie aéronautique américaine. Même si la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne sont parmi les plus qualifiés en la matière, la Commission européenne tira quand même la sonnette d'alarme pour la fabrication et

---

[987] Page 2, GERTLER Jeremiah, ***U.S. Unmanned Aerial Systems***, Edition : CRS Report for Congress, 3 janvier 2012, 55 pages.
https://www.fas.org/sgp/crs/natsec/R42136.pdf

[988] ***Le budget américain de la Défense reste stable***.
http://www.usinenouvelle.com/article/le-budget-americain-de-la-defense-reste-stable.N168681

[989] Ce seront les plus lourds porte-avions du monde pesant chacun 101.000 tonnes à pleines charges, soit plus de 10.000 tonnes de plus que les actuelles classes Nimitz. Il y en aura trois, dont le premier à entrer en service en 2015 sera le CVN-78 Gerald Rudolph FORD.
http://www.navy.mil/navydata/fact_print.asp?cid=4200&tid=200&ct=4&page=1

[990] Pages 47 et 48, GERTLER Jeremiah, ***U.S. Unmanned Aerial Systems***, Edition : CRS Report for Congress, 3 janvier 2012, 55 pages.

[991] ***Teal Group Predicts Worldwide UAV Market Will Total $89 Billion in Its 2012 UAV Market Profile and Forecast***.
http://tealgroup.com/index.php/about-teal/teal-group-in-the-media/3/79-teal-group-predicts-worldwide-uav-market-will-total-89-billion-in-its-2012-uav-market-profile-and-forecast.

[992] Page 2, HARRISON Glennon J., ***Unmanned Aircraft Systems (UAS) : Manufacturing Trends***, Edition : CRS Report for Congress, 30 janvier 2013, 8 Pages.

[993] Page 9, ***Towards a European strategy for the development of civil applications of Remotely Piloted Aircraft Systems (RPAS)***, Edition : Commission Européenne SWD (2012) 259 final, 4 septembre 2012, 30 pages.

l'acquisition des drones européens[994] dans une communication du 4 septembre 2012 : « *Actuellement, les Etats-Unis et Israël dominent [le marché des drones, ndlr] même si d'autres pays non-européens en démontrent aussi de grands intérêts potentiels afin de devenir de durs concurrents. Les industries aéronautiques européennes sont à la traine [dans le développement des drones, ndlr] et doivent immédiatement rattraper leur retard pour disputer ce marché mondial émergent* ». Mais souvent, les conceptions de leurs drones ne dépassent guère la phase de prototype démonstrateur de hautes technologies ou de savoir-faire européens, tel l'EADS Barracuda[995] germano-hispanique, lequel servira de banc d'essai pour les futurs drones opérationnels[996] de l'Union Européenne. En 2003, la France lança l'initiative d'un démonstrateur technologique du drone furtif Neuron[997], un avion inhabité à aile delta dépourvu d'empennages ressemblant au bombardier furtif américain Northrop B-2 Spirit et drone furtif Lockheed Martin RQ-160 Sentinel[998], à laquelle se joignent les gouvernements italien, suédois, espagnol, grec et suisse, conjointement avec leurs équipes industrielles, Alenia, SAAB, EADS-CASA, Hellenic Aerospace Industry (HAI) et RUAG, tandis le Royaume-Uni développa les projets des drones furtifs Taranis[999] semblable au Neuron en 2010. Donc, l'Union Européenne dispose de trois démonstrateurs de drones furtifs et d'un drone MALE (moyenne altitude, longue endurance) en compétition (EADS Barracuda, Dassault Neuron, BAE Systems Taranis et BAE Systems Corax[1000] non furtif) tout comme le Rafale versus l'Eurofighter/Typhon versus le JAS-39 Gripen.

---

[994] Page 6, ***Towards a European strategy for the development of civil applications of Remotely Piloted Aircraft Systems (RPAS)***, Edition : Commission Européenne SWD (2012) 259 final, 4 septembre 2012, 30 pages : « *Presently, the U.S. and Israel dominate the sector although also other non-European countries show great potential to becoming strong competitors. The European aeronautics industry is still lagging behind and must quickly catch up to be able to compete on this global emerging market* ».

[995] ***EADS Cassidian Eyes Further Barracuda UAV Flights***.
http://www.aviationweek.com/Article.aspx?id=/article-xml/asd_08_10_2012_p03-02-484902.xml#

[996] ***CASSIDIAN successfully accomplishes new test flights with Barracuda unmanned technology test bed***.
http://www.eads.com/eads/int/en/news/press.20120723_cassidian_barracuda.html

[997] ***Drone Neuron.***
http://www.dassault-aviation.com/fr/defense/neuron/introduction.html

[998] ***US officials shocked by Iran's superiority in electronic warfare***.
http://www.globalsecurity.org/intell/library/news/2011/intell-111210-irna02.htm
Le drone furtif Lockheed Martin RQ-160 Sentinel fut capturé lors de son vol de reconnaissance au dessus de l'Iran par les forces armées iraniennes le 2 décembre 2011. L'affaire fit grand bruit dans l'administration américaine de Barak OBAMA, lequel interdit à ses forces armées et à ses autres services de renseignements de l'utiliser pour le survol des pays technologiquement très avancés.

[999] ***L'armée britannique dévoile son nouveau drone de combat Taranis.***
http://www.lemonde.fr/technologies/article/2010/07/14/l-armee-britannique-devoile-son-nouveau-drone-de-combat_1387957_651865.html#xtor=RSS-3208

[1000] ***Covers come off UK spy plane.***
http://news.bbc.co.uk/2/hi/science/nature/4617588.stm

Les drones tactiques pour la reconnaissance et la surveillance MALE.

Concernant les drones tactiques pour la reconnaissance et la surveillance, la plupart des pays européens en possèdent, soit par l'acquisition directe sur le marché mondial, soit par la fabrication nationale ou en partenariat avec ses membres ou des pays alliés non membres de l'Europe. Pour les drones MALE (moyen altitude, longue endurance – *Medium Altitude Long Endurance*), l'Union Européenne ne les développa pas encore et est en manque chronique de ce nouvel outil de combat aéroterrestre. A défaut de s'en fabriquer, le Royaume-Uni annonça, le 19 janvier 2014, l'acquisition, pour 6,5 milliards de dollars, auprès des constructeurs américains, de 657 drones militaires[1001] en toutes catégories, dont 10 General Electrics Reaper MQ-9 MALE pour ses besoins en opérations extérieures, surtout dans les zones tribales de l'Afghanistan. La France[1002] fut le premier pays européen à en souffrir avec l'épisode de l'embuscade d'Ouzbine, en Afghanistan, en août 2008 où une douzaine de ses soldats furent tués sans que les renforts ne pussent venir à temps pour les sauver. Dans la perspective de recherche de partenariat, Madrid est le seul partenaire à s'engager en même temps dans la poursuite de la conception en coopération de deux drones européens en compétition que sont le Neuron et le Barracuda. Pour l'instant, seul le Barracuda[1003] semble continuer ses tests : exit le Neuron et le Taranis. La plupart des membres de l'Union Européenne s'équipent de plus en plus ou sont en passe de s'équiper de drones MALE américains, y compris la France[1004]. Mais, dans le même laps de temps, la France et le Royaume-Uni se décidèrent à coopérer pour la conception et la mise en opération d'un drone de combat furtif à l'horizon 2020 : une équipe du programme conjointe fut mise en place en 2011. Une lettre d'intention sur ce projet fut rédigée lors du sommet franco-britannique de Paris du 16 février 2012 entre le Président français Nicolas SARKOZY et le Premier Ministre anglais David CAMERON.

[1001] ***UK to spend $6,5 bln on military drones***
http://www.globalsecurity.org/wmd/library/news/uk/2014/uk-140119-vor01.htm

[1002] Page 5, CLOUET Louis-Marie, NARDON Laurence (co-auteur), ***Les drones MALE Quelles options pour l'Europe ?***, Edition : Institut français des relations internationales (IFRI), 7 avril 2010, 38 pages.

[1003] ***CASSIDIAN successfully accomplishes new test flights with Barracuda unmanned technology test bed***.
http://www.cassidian.com/en_US/web/guest/CASSIDIAN%20successfully%20accomplishes%20test%20flights%20with%20Barracuda

[1004] ***Drones : la France va voler américain***
http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/20120723trib000710466/drones-la-france-va-voler-americain.html

Les drones de reconnaissance HALE.

En effet, le sommet franco-britannique du 2 novembre 2011 à Lancaster House[1005], au Royaume-Uni, fit ressortir plusieurs points importants dans la coopération plus poussée dans le domaine de la défense entre Paris et Londres : coopération dans le nucléaire, projet de construction de drones furtifs entre autres. Lequel sommet souligna la coopération dans la défense faisant suite au Traité de Dunkerque[1006] de 1947, premier traité[1007] dans la première ébauche tâtonnante pour la défense de l'Europe occidentale. En matière de défense, le ministre de la défense français, Jean-Yves LE DRIAN affirma clairement en juillet 2012 les ambitions européennes[1008] : « *Nous voulons relancer l'Europe de la défense et je tiens à ce que nous prenions des initiatives, à l'heure où les États-Unis se tournent vers l'Asie et où leurs coupes budgétaires dans le domaine militaire vont accroître la concurrence entre les industriels. Il me paraît impératif de prendre des initiatives capacitaires, tout autant que de définir ensemble nos intérêts globaux en matière de défense. Le dernier document stratégique européen date de 2003, il mériterait d'être actualisé* ». Dans les possibles confrontations armées futures de grande envergure d'Etat à Etat, les drones de combat UCAV (unmanned combat air vehicle) seront complètement autonomes une fois que leur plan de vol et les types de missions auront été téléchargés dans leur ordinateur de bord et remplaceront les avions de combat habités. Le problème se pose sur les aptitudes des Européens à se concerter et à s'entendre pour construire de telles armes qui sont dignes de la science fiction. Quant aux drones HALE (haute altitude, longue endurance – *High Altitude Long Endurance*) consacrés uniquement aux vols de reconnaissance, aucun membre n'en possède pour le moment. Le Royaume-Uni prévit en acquérir auprès des Etats-Unis pour son armée, tandis que l'Allemagne abandonna la conception sous licence des drones HALE Eurohawk[1009], lesquels seraient construits par le consortium EADS à partir des drones américains Northrop Grumman

---

[1005] ***Traités signés lors du Sommet franco-britannique de Londres le 2 novembre 2010 (Lancaster House)*** http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/royaume-uni_202/france-royaume-uni_1430/presentation_3301/traites-signes-lors-du-sommet-franco-britannique-londres-2-novembre-2010_87305.html.

[1006] FLEURY Antoine, CERUTTI Mauro (co-auteur), ***Le début d'une défense européenne : le traité de Dunkerque (1947)***, Edition : Université de Genève, Département d'histoire générale, Histoire diplomatique et des relations internationales, avril 2006, 39 pages.

[1007] Ce premier traité était contre l'Allemagne dont le statut d'un Etat souverain n'existait pas encore et qui fut découpée en quatre zones d'occupation par les vainqueurs de la Seconde Guerre Mondiale : France, Royaume-Uni, Etats-Unis et Union Soviétique.

[1008] ***Drones : la France va voler américain*** http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/20120723trib000710466/drones-la-france-va-voler-americain.html

[1009] ***Drone Euro Hawk : Le ministre allemand de la Défense sur un siège éjectable*** http://www.opex360.com/2013/06/05/drone-euro-hawk-le-ministre-allemand-de-la-defense-sur-un-siege-ejectable

RQ-4 Global Hawk pour équiper la Bundeswehr à hauteur de cinq éléments. Après une dépense d'environ 700 millions d'euros d'investissement pour mettre Eurohawk à la norme de la technologie européenne, le ministre allemand de la Défense, Thomas de MAIZIERE, annonça l'abandon du programme Eurohawk le 14 mai 2013 à cause de son absence de système anticollision[1010]. Cette annonce rendit sceptiques les analystes qui avancèrent plutôt le refus des industriels américains de céder sous licence quelques éléments technologiques clefs des composants de ce drone HALE. En tout cas, le chemin sera long et semé d'embuches avant que l'Union Européenne ne puisse posséder les drones de combat MALE et de reconnaissance HALE de sa propre création et de son continent. L'intégration dans l'Union Européenne du complexe militaro-industriel reste toujours inscrite dans le traité européen. Mais sa mise en œuvre reste toujours un long cours d'eau semé d'embuches. Malgré les déclarations politiques communes, en raison des besoins différents, la coopération intereuropéenne dans les systèmes d'armes subit plusieurs échecs, mais aussi plusieurs succès, tels les programmes Airbus A-400 M Atlas du transport tactique, de l'hélicoptère de combat Eurocopter Tigre (EC665) franco-germano-hispanique ou du Panavia Tornado anglo-germano-italien.

La politique de l'armement européen rencontre sans cesse des difficultés dans les phases de décisions critiques pour qu'un programme militaire commun soit un succès non seulement politico-militaire mais aussi commercial. Le programme *Dassault Rafale* français, certes un joyau technologique, aurait connu méconnaître l'exportation : l'Inde[1011] et le Qatar[1012] sont toujours en négociation pour l'acquisition d'environ 200 chasseurs français de dernière génération. Or l'Union Européenne aurait censé posséder un seul chasseur de conception purement européenne. La réalité connaît la fabrication en série de trois chasseurs européens concurrents : *Dassault Rafale* du consortium français, *Eurofighter Typhoon* du consortium anglais, allemand, italien et espagnol, et le léger *low cost JAS 39 Grippen* du consortium suédois. Depuis la libéralisation des marchés d'armement européen avec des conditions dans des clauses très strictes sur le transfert des technologies innovantes intereuropéennes, la

[1010] ***L'Allemagne renonce au drone HALE Euro Hawk***
http://www.opex360.com/2013/05/14/lallemagne-renonce-au-drone-hale-euro-hawk

[1011] ***Dassault devrait bientôt conclure son "super contrat" avec l'Inde, pour la vente de 126 Rafale***. 03 septembre 2014.
http://www.usinenouvelle.com/article/dassault-devrait-bientot-conclure-son-super-contrat-avec-l-inde-pour-la-vente-de-126-rafale.N281743

[1012] ***La France toujours confiante dans la vente de Rafale au Qatar***. 24 juin 2014.
http://www.usinenouvelle.com/article/la-france-toujours-confiante-dans-la-vente-de-rafale-au-qatar.N270674

politique de l'armement fait des progrès énormes avec des succès tels le programme *Eurofighter* ou des blindés, mais aussi des scandales industrialo-politiques devant le tribunal international tel le programme du sous-marin franco-espagnol *Scorpène*, des échecs politiques et militaro-structurels ayant des conséquences néfastes sur la capacité de projection des forces aéronavales tel le programme des trois porte-avions franco-britanniques. Dans ce climat métastable de coopération et avec les crises économiques entrainant la coupe plus ou moins drastique des budgets de défense de chaque membre communautaire, la politique de coercition de l'Union Européenne pourrait se retrouver à termes démunie de ses propres moyens militaires, d'autant plus que les pays émergents n'hésitent pas à dynamiser leurs crédits alloués aux instruments capacitaires. Et pour s'équiper convenablement, l'Union Européenne doit faire des acquisitions étrangères, affaiblissant conséquemment les liens de coopération européenne ou intereuropéenne dans le domaine de recherche et de développement des armes innovantes. En somme, l'Union Européenne pourrait bientôt se faire devancer en matière de technologie innovante de l'armement par des pays émergents. Quoique la politique étrangère soit de plus en plus communautarisée grâce à l'Acte Unique du 17 février 1986 qui est ensuite renforcé par le Traité de Maastricht du 7 février 1992, la politique capacitaire reste encore diffuse parce que les enjeux et les intérêts nationaux influencent fortement les négociations et les prises de décisions des europoliticiens sur le marché européen de l'armement à Bruxelles : les paradigmes entre intérêts nationaux et communautaires reflètent deux cohabitations difficiles. Ceci n'est pas un fait, mais un constat alarmant.

Chapitre 22.
L'avenir des industries de défense de l'Union Européenne.

Le point de situation des industries de défense européenne.

Avec la guerre civile de la Yougoslavie au début des années quatre-vingt-dix, la Communauté Européenne prit conscience des limites de ses moyens militaires et de l'infériorité de ses industries de défense. De par le passé et de par ce moment présent et malgré des technologies de pointe à « double emploi » (c'est-à-dire civil et militaire), l'Union Européenne ne peut toujours pas finaliser l'intégration de toutes ses industries de défense en un seul consortium capable de concurrencer efficacement les autres consortiums internationaux de défense d'une puissance et d'un lobbying impressionnants, tels Boeing ou Lockheed. Or une puissance mondiale sans industries de défense digne de ce nom est en situation de faiblesse, d'autant plus qu'il est difficile de gérer un budget de défense commun avec les 28 membres qui n'ont pas la même capacité technologique militaire adéquate et encore moins une même politique commune et une même culture de défense commune. Malgré son appartenance à une seule organisation européenne, aucun membre ne veut remettre en cause la gestion de son budget de défense, lequel reflète sa souveraineté nationale. Cependant, le manque de confiance entre membres et la disparité de gestion du budget de défense de façon souveraine entrainent la mise au point d'une politique commune en matière de défense vers un long processus de négociation à Vingt-huit dans une inefficience générale[1013], une aporie politique, voire l'annihilation de toute ambition politique commune. L'avenir d'une puissance, continentale ou mondiale, se mesure à l'aune de ses capacités en matière de technologie innovante, novatrice et unique : « *un des fondements de la puissance est la maîtrise de la connaissance et des informations, que ce soit dans le domaine économique mais aussi militaire* »[1014]. Le retard technologique de l'Union Européenne sur les Etats-Unis qui sont le référentiel idéal du monde contemporain, se traduit d'une part par la disparité des budgets de défense en baisse constante, et d'autre part par la maigre allocation des crédits pour les recherches et les développements des systèmes d'armes avancées. Et la Chine elle-même, émergente en à peine une trentaine d'année, est en passe de rattraper ses retards technologiques sur l'Union Européenne, voire de la dépasser dans certains domaines, telle la conception des avions furtifs de cinquième génération. Les Etats-Unis investissent fortement dans des industries innovantes

[1013] Pages 69 à 70, BUFFOTOT Patrice, ***Europe des armées ou Europe désarmée ?*** Edition : Paris : Ed. Michalon, collection : Ligne d'horizon, 2005, 115 pages.
[1014] Page 71, BUFFOTOT Patrice, ***Europe des armées ou Europe désarmée ?*** Edition : Paris : Ed. Michalon, collection : Ligne d'horizon, 2005, 115 pages.

binaires, dont les retombées bénéfiques sont l'usage à la fois civil et militaire : technologie de l'information, biotechnologie, nanotechnologie et électronique informatique. Lors du Conseil européen de Barcelone des 15 et 16 mars 2002, les chefs de l'Etat et de gouvernement décidèrent d'augmenter les allocations nationales pour la recherche-développements dans le domaine de la défense de 1,8 % de la moyenne de l'Union Européenne à 3 % du PIB en 2010. Et le secteur privé dut se mettre à contribution à hauteur des deux tiers[1015] des dépenses des recherches des technologies d'avant-garde. Depuis 1994, seul le Royaume-Uni tenta de redresser de 2 % par an les subventions aux recherches et aux développements des technologies innovantes et novatrices. Pourtant, les efforts britanniques ne purent pas éviter les désastres économiques internes d'une part, et d'autre part les crises bancaires et financières partant des États-Unis finirent par contaminer la plupart des membres européens ayant des liens commerciaux intensifs avec Washington. Les capacités de l'Union Européenne à subventionner dans le domaine de la recherche-développement dans les technologies d'avant-garde au chiffre symbolique de 3 % du PIB en 2010 furent mises en doute par des analystes et chercheurs avant l'annonce même des crises financières et bancaires.

Le retard technologique européen.

D'ores et déjà, la fracture technologique et stratégique entre l'Union Européenne et son puissant allié protecteur omniprésent outre-Atlantique se fit jour dans le domaine militaire : les Américains mirent en place le concept C4ISR[1016] en 2007. Dans les guerres de Yougoslavie et du Golfe Persique, les Européens engagés du côté américain durent dépendre des renseignements des Etats-Unis qui les partagèrent avec peu ou prou de réticences. Or la mise en œuvre du C4ISR relègue les armées européennes au second rang face au puissant allié outre-Atlantique dans la supériorité totale du domaine militaire[1017] sur une zone de conflit de haute intensité, vu que les forces armées communautaires sont dans l'incapacité de coopération dans des missions de combat à cause de l'absence d'interopérabilité des systèmes d'armes sur le champ de bataille numérique. Seuls le Royaume-Uni de prime abord, la France

---

[1015] Page 21, ***Conseil européen de Barcelone des 15 et 16 mars 2002***. 73 pages. http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/71026.pdf

[1016] C4ISR (*Computerized Command, Control, Communications, Intelligence, Surveillance, and Reconnaissance*). Cette doctrine tire ses sources de ***Clinger-Cohen Act 1996***, dont les détails sont téléchargeables du site de la défense américaine : ***DEPARTMENT OF DEFENSE CHIEF INFORMATION OFFICER DESK REFERENCE***
http://dodcio.defense.gov/Portals/0/Documents/ciodesrefvolone.pdf

[1017] Page 72, BUFFOTOT Patrice, ***Europe des armées ou Europe désarmée ?*** Edition : Paris : Ed. Michalon, collection : Ligne d'horizon, 2005, 115 pages.

et l'Allemagne ensuite, sont en mesure de coopérer dans le domaine du C4ISR. Cette nouvelle doctrine et la poursuite des efforts d'adaptation de défense des membres de l'Alliance Atlantique européens seraient censées amplifier, innover, accroître les performances des industries de défense européenne avec des allocations grandissantes des crédits de la part des Etats communautaires ou bien le compte à rebours pour l'annihilation de leurs complexes militaro-industriels. Pourtant, les règlements de l'Union Européenne facilitent grandement le rapprochement légal de ses industries de défense en dérogeant à la loi anti-trust européenne. En ayant plébiscité[1018] la défense européenne à 70 % lors des sondages européens publiés par *Le Monde* le 20 décembre 2013, les citoyens communautaires étaient donc conscients du rôle accru de l'Europe sur l'échiquier mondial bien que la puissance militaire européenne fût disparate et fragmentée en des cellules presque divisionnaires distinctes.

Les origines de l'Europe de la défense et de l'armement.

En raison de l'échec retentissant de la CED en 1954, aucun texte ne fit référence à la défense, laquelle se retrouva seulement dans le cadre européen de l'UEO et de l'OTAN. Et l'article 223 du Traité de Rome du 25 mars 1957 exclut expressément de la CEE le secteur des industries d'armement en raison de ses implications politico-stratégiques et de souveraineté nationale[1019]. Cette omission volontaire en la défense européenne au sein de la Communauté évolua et commença à disparaître avec la déclaration du numéro 30 relative à l'UEO[1020] qui fut annexée au Traité de Maastricht du 1er novembre 1993 avec l'instauration de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). La défense européenne dans le cadre communautaire ou atlantique permit à l'Union Européenne de relancer le marché et la constitution d'une Europe de la défense et de l'armement[1021], ouvrant la voie à une compétitivité accrue et améliorée, une rentabilité bénéfique pour les industries européennes, une économie d'échelle et la mise en commun des programmes militaires pour les différentes armées de la Communauté européenne. Dans la ligne de pensée de Robert SCHUMAN, la solidarité de production et la mise en commun des idées novatrices dans les industries

[1018] ***Indispensable développement de la défense européenne***. 20 décembre 2013. http://www.lemonde.fr/idees/article/2013/12/20/indispensable-developpement-de-la-defense-europeenne_4338148_3232.html

[1019] Page 17, MARIS Jean-Barthélémy, BLANQUET Marc (préfacier), ***La structuration du marché européen de l'armement***, Edition : L'Harmattan, Collection : Logiques juridiques, 2012, 545 pages.

[1020] Pages 232 à 234, Union Européenne, ***Les traités de Rome, Maastricht, Amsterdam et Nice***, Textes comparés, Edition : ©La documentation française, 2002, 327 pages.

[1021] Page 103, HOTTIAUX Laurent, LIPONSKA-LABEROU Joanna (co-auteur), ***La politique européenne de défense***, Edition : © L'Harmattan, Collection : Questions contemporaines, 2000, 155 pages.

éloigneront à jamais le spectre de la guerre entre Européens[1022], de prime abord entre les membres de la Communauté européenne elle-même.

Dès 1976 fut créé le groupement européen indépendant de programme (GEIP)[1023] chargé des problèmes de l'armement par les treize membres européens de l'OTAN : l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Turquie. Comme l'Union de l'Europe Occidentale fut appelée à devenir l'instrument de la politique étrangère de l'Union Européenne d'après le Traité de Maastricht du 7 février 1992, le GIEP fut naturellement transféré dans l'UEO et rebaptisé le groupe d'armement de l'Europe Occidentale (GAEO), auquel se joignirent en 2000 l'Autriche, la Finlande, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Suède. Ces 19 pays créèrent des relations complexes entre adhérents du point de vue juridique et administratif, car ils avaient tous des statuts différents vis-à-vis de l'Union Européenne, de l'OTAN et de l'UEO. Cette complexité intrinsèque amena le GAEO à être considéré comme un organe subsidiaire au sein de l'UEO, à devenir un simple forum européen de coopération en matière d'armement en lieu et place d'une institution de coopération industrielle de défense européenne avec force politique, décisionnaire et discriminante quant à la priorité des programmes militaires. D'une part, cette aporie juridico-institutionnelle conduisit le GAEO à sa volatilisation totale en 2005, d'autant plus qu'il commença à être remplacé et substitué dès 2004 par l'Agence européenne de défense (AED), laquelle fut placée sous l'autorité du Haut Représentant de la politique étrangère de sécurité commune de l'Union Européenne, Javier SOLANA. D'autre part, le Conseil européen de Thessalonique des 20 et 21 juin 2003 permit la création de l'Agence européenne de défense en son vœu au Conseil européen de Laeken des 14 et 15 décembre 2001 pour identifier et combler les lacunes dans les capacités de défense.

L'Agence européenne de défense (AED).

Au vu du nombre impressionnant des projets technologiques et de recherches à son actif, l'AED est juste un indicateur de feuille de route (*rodmaps*) et de visions pour les créations et les innovations futures probables dans la défense européenne. L'AED n'a pas force d'autorité sur la gestion des programmes d'armement ni sur la conduite des projets de recherche dans la

[1022] Page 13, MARIS Jean-Barthélémy, BLANQUET Marc (préfacier), ***La structuration du marché européen de l'armement***, Edition : L'Harmattan, Collection : Logiques juridiques, 2012, 545 pages.
[1023] ***Le groupe armement de l'Europe occidentale (GAEO)***. 22 juillet 2010.
http://www.defense.gouv.fr/dga/international2/cooperation/le-groupe-armement-de-l-europe-occidentale-gaeo

défense. L'Agence européenne de défense est un point de rassemblement de quatre grands ensembles d'activité : *le lancement d'initiatives visant à encourager des démarches communes (tels les programmes-phares plus communément désignés « Plagships Programmes »), la prospection stratégique, le soutien au développement d'outils de régulation et le rôle de plate-forme d'échanges et de support aux fins de la recherche de communalités programmatiques*[1024]. Dans ce contexte, l'AED joue le rôle fédérateur dans l'Union Européenne pour le rassemblement des efforts communs en vue d'une vision homogène et harmonieuse autour des besoins collectifs en équipements de défense. Lors de la conférence de presse du 6 juin 2008 au Salon d'Eurosatory[1025], au Parc des expositions de Paris-Nord Villepinte, le directeur de l'AED, Alexander WEIS, sut persuader 20 pays de l'Union Européenne de mettre en commun leurs efforts[1026] pour l'élaboration des projets de recherches et de développements dans les technologies d'avant-garde de défense dans l'optique de contrer efficacement de nouvelles menaces. Celles-ci se déduisaient directement des expériences des interventions armées européennes dans le cadre de l'Union Européenne, de l'ONU ou de l'OTAN en Irak, en Afghanistan ou en Afrique. Dotée d'un budget de 55 millions d'euros étalé sur trois ans, l'AED patronna cette coopération en matière de recherches sur l'amélioration de la protection des soldats des armées de terre en combat urbain, terrain privilégié des guerres asymétriques. Tout comme son prédécesseur le GIEP, l'AED poursuit l'objectif de ce dernier dans la gestion efficace du budget en matière de recherche, de développement et d'acquisition, dans l'optique d'accroître la standardisation et l'interopérabilité des armements au sein de l'Union Européenne, de faciliter la coopération européenne ou intereuropéenne et de promouvoir une base industrielle et technologique solide dans le domaine de la défense communautaire[1027].

[1024] Pages 113 à 114, De NEVE Alain, ***L'Agence européenne de défense et la coopération dans le domaine capacitaire***, Edition : L'Harmattan, Collection : Défense, Stratégie et relations internationales, 2010, 252 pages.

[1025] Le Salon d'Eurosatory tient ses expositions des armements terrestres et aéroterrestres une fois tous les deux ans. C'est l'exposition des armements internationaux destinés aux armées de terre, aux forces paramilitaires et aussi à la police.

[1026] ***Salon d'Eurosatory de juin 2008***. Conférence de presse d'Alexander WEIS sur la protection des forces en environnement urbain.
http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&ved=0CFAQFjAE&url=http%3A%2F%2Fwww.defense.gouv.fr%2Fcontent%2Fdownload%2F81609%2F739018%2Ffile%2Fvision_dga_6_juin_08.pdf&ei=0phuU6LrFMmc0QX5moHYCQ&usg=AFQjCNHqepwyNL1N1sEVqyIKaK8JlNIRug

[1027] Page 318, HEISBOURG François (directeur de publication), RACINE Bruno (préfacier), TERTRAIS Bruno (co-auteur), PATRY Jean-Jacques (co-auteur), GRESH Alain (co-auteur), SUR Serge (co-auteur), LECA Jean (co-auteur), MARRET Jean-Luc (co-auteur), BRUGUIERE Jean-Louis (co-auteur), LATHUILE Marie-France (co-auteur), PASCO Xavier (co-auteur), SITT Bernard (co-auteur), DAGUZAN Jean-François (co-auteur), MASSON Hélène (co-auteur), MARGUIN Jean (co-auteur), BOYER Yves (co-auteur), SOURISSEAU Eric (co-auteur), FACON Isabelle (co-auteur), REYNIE Dominique (co-auteur), ***Annuaire stratégique et militaire 2003 : terrorisme et prolifération dans un monde sans alliances***, Edition : ©Odile Jacob, 2003, 499 pages.

Les limites sécuritaire et souveraine de la coopération industrielle européenne.

L'éclatement de la Yougoslavie et de l'Union Soviétique au début de 1990 mit fin à l'euphorie globale des dividendes de la paix qui avait conduit à la réduction du budget de la défense de chaque pays européen. En lieu et place de la sécurité, en l'absence des menaces nucléaires de possible guerre clairement identifiée et de deux idéologies diamétralement opposées, d'autres menaces diffuses et furtives à la porte de l'Europe amenèrent les pays de la Communauté européenne à unir leurs actions politiques. Elles se traduisirent par une coopération renforcée[1028] en termes de création collective d'armements à la suite du Traité de Maastricht du 7 février 1992. La dotation en budget de l'AED, à hauteur de 55 millions d'euros pour les recherches, était très maigre[1029], comparée à celle de programmes nationaux, tels le programme français du Dassault Rafale ou celui du JAS 39 Gripen suédois, ou transnationaux, tel le programme de l'Eurofighter Typhoon. Lors de la rencontre à Prague des 21 et 22 novembre 2002, la France et l'Allemagne inscrivirent une politique d'armement dans un volet du Traité de l'Union Européenne. Il devait permettre la mise en place progressive d'un futur marché européen de l'armement tout en faisant figurer des dispositions spécifiques, tel le fameux article 223 du Traité de Maastricht[1030] du 7 février 1992 qui serait ensuite annoté l'article 296 du Traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997 : « *qu'aucun Etat membre n'est tenu de fournir des renseignements dont il estimerait la divulgation contraire aux intérêts essentiels de sa sécurité et que tout Etat membre est susceptible de prendre des mesures qu'il estime nécessaires à la protection des intérêts essentiels de sa sécurité et qui se rapportent à la production ou au commerce d'armes, de munitions et de matériels de guerre ; ces mesures ne doivent pas altérer les conditions de la concurrence dans le marché commun en ce qui concerne les produits non destinés à des fins spécifiquement militaires* »[1031]. Si la Commission européenne faisait une proposition de modification de l'esprit de cet article 296, le Conseil Européen pourrait, par un vote à l'unanimité, confirmer cette modification. L'article 296, très novateur, désigna une liste de matériels militaires exclus du traité : les

---

[1028] Page 104, HOTTIAUX Laurent, LIPONSKA-LABEROU Joanna (co-auteur), ***La politique européenne de défense***, Edition : © L'Harmattan, Collection : Questions contemporaines, 2000, 155 pages.

[1029] Lire les pages 92 et 93 de cette thèse.

[1030] Page 317, HEISBOURG François (directeur de publication), RACINE Bruno (préfacier), TERTRAIS Bruno (co-auteur), PATRY Jean-Jacques (co-auteur), GRESH Alain (co-auteur), SUR Serge (co-auteur), LECA Jean (co-auteur), MARRET Jean-Luc (co-auteur), BRUGUIERE Jean-Louis (co-auteur), LATHUILE Marie-France (co-auteur), PASCO Xavier (co-auteur), SITT Bernard (co-auteur), DAGUZAN Jean-François (co-auteur), MASSON Hélène (co-auteur), MARGUIN Jean (co-auteur), BOYER Yves (co-auteur), SOURISSEAU Eric (co-auteur), FACON Isabelle (co-auteur), REYNIE Dominique (co-auteur), ***Annuaire stratégique et militaire 2003 : terrorisme et prolifération dans un monde sans alliances***, Edition : ©Odile Jacob, 2003, 499 pages.

[1031] Page 182, Union Européenne, ***Les traités de Rome, Maastricht, Amsterdam et Nice***, Textes comparés, Edition : ©La documentation française, 2002, 327 pages.

armements nucléaires, chimiques, biologiques et radiologiques (à partir du XXIe siècle). Il fut une une modification majeure du Traité de la CECA, qui avait exclu toute la politique des armements. Mais le Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté Economique Européenne (CEE) avait stipulé clairement la politique de l'armement dans son article 223 qui serait ensuite repris dans son ensemble sans modification[1032] aucune par le Traité d'Amsterdam de 1997.

La montée en puissance de la politique de l'armement de l'Union Européenne se révéla à partir du 21e Sommet franco-britannique de Saint-Malo des 3 et 4 décembre 1998, du Traité de Maastricht du 7 février 1997 et des efforts engagés pour créer une sorte de complexe militaro-industriel destiné à soutenir la PESD. Le rapporteur français, Michel BARNIER, président du Groupe de travail VIII "Défense" remit son rapport final le 16 novembre 2002 à la Convention Européenne[1033] de Bruxelles sur l'Avenir de l'Europe, laquelle avait été instituée par le Conseil Européen de Laeken du 15 décembre 2001. Le rapport de Michel BARNIER du chapitre III du paragraphe 64 souligna les lacunes de la capacité et de l'armement de l'Union Européenne : « *le développement des capacités est lié au développement de l'armement. Dans ce contexte, l'établissement, sur une base intergouvernementale, d'une agence européenne d'armement et de recherche stratégique a été soutenu par une grande partie du groupe. Les premières tâches de l'agence seraient de veiller à satisfaire les besoins opérationnels, ce qui se traduirait par la promotion d'une politique d'acquisition harmonisée des Etats membres, ainsi que par un soutien à la recherche en matière de technologie de la défense, y compris en matière de systèmes spatiaux militaires. Au sein de cette agence seraient intégrées, avec un label européen, les coopérations plus étroites déjà existantes dans le domaine de l'armement entre certains pays membres (OCCAR[1034], L.O.I.). L'agence devrait également avoir pour mission de renforcer la base industrielle et technologique du secteur de la défense* ». Regroupant la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, la Belgique et l'Espagne le 12 novembre 1996 lors de sa création et ensuite rejointe en 2011 par la Finlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suède, la Pologne et la Turquie comme membres associés, l'OCCAR était une organisation intergouvernementale européenne dont la mission était de faciliter la gestion des grands programmes d'armements.

[1032] Page 94, ***Traité de la Communauté Economique Européenne - CEE (Rome, 25 mars 1957)***. 134 pages. http://www.constitutioneu.eu/cariboost_files/trait_c3_a9_20de_20rome.pdf

[1033] Page 22, ***Rapport final du Groupe de travail VIII "Défense"***, Michel BARNIER (rapporteur), 16 décembre 2002, 29 pages.

[1034] ***Organisation Conjointe de Cooperation en matiere d'ARmement (OCCAR). 12 novembre 1996***. 40 pages. http://www.occar.int/media/raw/OCCAR_Convention.pdf

Les modalités de participation prévues par le texte du rapport de Michel BARNIER furent allégées dans le but de rassembler un grand nombre d'Etats européens qui pourraient même ne pas être membres de l'Union Européenne, comme la Turquie, dans des projets de recherche, de développement et d'acquisition des armements issus de projets communs. L'Union Européenne était consciente de l'importance grandissante de la politique étrangère commune qui était étroitement liée à la capacité militaire européenne dépendant elle-même des industries de défense.

Letter of Intention (L.O.I).

Six membres de l'Union Européenne, France, Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Espagne et Suède, signèrent le 6 juillet 1998 la lettre d'intention (L.O.I - *Letter of Intention*)[1035] en vue de la ratification d'un accord-cadre dans l'industrie de défense. Ces six pays ayant les complexes militaro-industriels les mieux équipés et les plus avancés de l'Union Européenne entérinèrent cet accord-cadre le 27 juillet 2007, lequel permit les restructurations et le fonctionnement des industries européennes de défense : « *Le processus LoI consiste fondamentalement à encourager la concertation des représentants étatiques et le dialogue avec les industriels des six pays. Son cadre restreint permet aux six partenaires d'œuvrer à la convergence des priorités et des pratiques nationales, ainsi qu'à simplifier et à harmoniser les procédures entre pays dans les domaines indiqués par le traité* ». Seuls le partage et la communication des progrès scientifiques entre les membres de l'Union Européenne pouvaient leur permettre de prospérer mutuellement dans le domaine économico-militaire, renforçant ainsi la politique étrangère européenne commune. Dans cette configuration spécifique innovante de partenariat, le comité du LoI était en étroite collaboration avec l'Agence européenne de défense en l'informant de l'évolution de ses travaux ou en l'invitant à ses réunions de travail. La conception des projets de recherche et de technologie et l'harmonisation des équipements pour les besoins des armées souveraines européennes relevaient désormais de l'AED dans leur globalité, tandis que le comité du LoI partageait avec elle les domaines de sécurité d'approvisionnement et de traitement d'information technique. Dans son rapport d'information à l'Assemblée Nationale du 10 juillet 2013, l'Amiral Edouard GUILLAUD relata les limites juridiques et économiques des programmes européens : « *la coopération est aujourd'hui envisageable dans tous les domaines, à l'exception de certaines « niches » touchant les fondements de notre souveraineté opérationnelle, en particulier dans le domaine*

[1035] ***La LoI (Letter of Intention)***. 22 juillet 2010
http://www.defense.gouv.fr/dga/international2/cooperation/la-loi-letter-of-intent.

de la dissuasion, ou technologique, celles que l'on qualifie du point de vue industriel de « capacités du premier cercle. » (...) La coopération est plus aisée, s'agissant des capacités du « deuxième cercle », celles que l'on envisage de développer dans un cadre européen, voire de celles du « troisième cercle », qui sont ouvertes au marché mondial... »[1036]. En conformité avec l'article 296 du Traité de Nice du 26 février 2001, le rapport de l'Amiral Edouard GUILLAUD démontra clairement les limites de la coopération inter-communautaire dans les programmes d'armements qui appartenaient aux domaines de souveraineté nationale les plus sensibles et qui traduisaient la politique extérieure nationale[1037]. En conformité avec le paragraphe 2 de l'article 5 du Traité de Lisbonne[1038] en version consolidée, toutes les compétences ne relevant pas de l'Union Européenne appartenaient aux décisions des Etats membres.

La relance des industries d'armement au Sommet de Saint Malo.

Au Sommet de Saint Malo des 3 et 4 décembre 1998, le Président français, Jacques CHIRAC, et le Premier Ministre britannique, Tony BLAIR, décidèrent de renforcer l'identité de défense de la Communauté européenne en lui instillant une dimension européenne pour que l'Union Européenne, dans son intégralité d'un vrai faux Etat-Nation contemporain, eût une politique étrangère commune et crédible sur l'échiquier mondial à l'image des Etats-Unis d'Amérique. Le rapprochement franco-britannique en faveur de la politique européenne de sécurité et de défense (PESC) pour l'Union Européenne fut rendu possible par le Traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997 qui instaura *de facto* le système de trois piliers[1039] qui devinrent une norme européenne juridique et politique : premier pilier supranational de la communauté européenne, deuxième pilier de la PESC et troisième pilier de la justice et affaires intérieures (JAI). Le paragraphe 5 de la déclaration commune de la France et du Royaume Uni du Sommet de Saint Malo de 1998 stipula que « *l'Europe avait besoin de forces armées*

[1036] Page 8, Rapport d'information à l'Assemblée nationale ***Mission d'évaluation et de contrôle (MEC) sur la conduite des programmes d'armement en coopération***, N°1234 du 10 juillet 2013, 166 pages. http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-info/i1234.pdf

[1037] Page 285, HEISBOURG François (directeur de publication), RACINE Bruno (préfacier), TERTRAIS Bruno (co-auteur), PATRY Jean-Jacques (co-auteur), GRESH Alain (co-auteur), SUR Serge (co-auteur), LECA Jean (co-auteur), MARRET Jean-Luc (co-auteur), BRUGUIERE Jean-Louis (co-auteur), LATHUILE Marie-France (co-auteur), PASCO Xavier (co-auteur), SITT Bernard (co-auteur), DAGUZAN Jean-François (co-auteur), MASSON Hélène (co-auteur), MARGUIN Jean (co-auteur), BOYER Yves (co-auteur), SOURISSEAU Eric (co-auteur), FACON Isabelle (co-auteur), REYNIE Dominique (co-auteur), ***Annuaire stratégique et militaire 2003 : terrorisme et prolifération dans un monde sans alliances***, Edition : ©Odile Jacob, 2003, 499 pages.

[1038] Page 18, PRIOLLAUD François-Xavier, SIRITZKY David (co-auteur), ***Les traités européens après le traité de Lisbonne***, Textes comparés, Edition : ©La documentation française, 2010, 431 pages.

[1039] Pages 14 et 15, DOUTRIAUX Yves, LEQUESNE Christian (co-auteur), ZILLER Jacques (préfacier), ***Les institutions de l'Union Européenne***, Edition : © La Documentation française, Collection : Réflexe Europe, 4e édition, 2001, 179 pages.

renforcées, capable de faire face rapidement aux nouveaux risques et s'appuya sur une base industrielle et de défense compétitive et forte »[1040]. La déclaration franco-britannique trouverait son écho favorable lors du cinquantième anniversaire de l'OTAN à Washington le 24 avril 1999[1041]. Pour relever ces défis sécuritaires aux bénéfices des Nations Unies et de l'Union Européenne, l'Europe a donc besoin des bases industrielles compétitives dans l'innovation et le développement des matériels de défense qui s'adaptent dans un environnement ou une zone de crise politico-militaire non-stabilisé.

L'enjeu économique des industries de défense.

Les capacités de la défense européenne sont étroitement liées aux fluctuations des dépenses militaires de l'Union Européenne dans des projets de recherches et de développements des technologies d'avant-garde ou dans l'acquisition de la technologie américaine. D'après les statistiques de SIPRI rendues publiques en 2014, l'enjeu économique découlant des industries de défense était colossal et représentait un chiffre d'affaire de 1,753 billions ($1{,}750\times10^{12}$)[1042] de dollars américains dans le domaine militaire et civil afférant à la défense en 2012 dans le monde entier, dont 407 milliards de dollars pour l'ensemble du continent européen (Europe occidentale, centrale et orientale), soit une augmentation en Europe de 2 % malgré les crises économiques et budgétaires depuis 2008. Les dépenses militaires mondiales de 2012 correspondaient à 2,44% du PIB mondial estimé à 71,707 billions[1043] de dollars ($71{,}707\times10^{12}$), soit environ 245 $ USA par habitant[1044] du monde entier. L'Europe occidentale, centrale et orientale réduisit ses dépenses militaires en prenant des mesures d'austérité drastique, mais resta le deuxième continent le plus dépensier en crédit de défense derrière le continent américain, avec un volume de 736 milliards de dollars en 2013[1045]. En tenant compte de ces chiffres, le docteur Sam PERLO-FREEMAN, directeur du programme

---

[1040] Page 21, RUTTEN Maartje, ***De Saint-Malo à Nice : Les textes fondateurs de la défense européenne***, Cahiers de Chaillot-numéro 47, Edition : Institut d'Etudes de Sécurité de l'Europe Occidentale, mai 2001, 254 pages.

[1041] Pages 32 à 36, RUTTEN Maartje, ***De Saint-Malo à Nice : Les textes fondateurs de la défense européenne***, Cahiers de Chaillot-numéro 47, Edition : Institut d'Etudes de Sécurité de l'Europe Occidentale, mai 2001, 254 pages.

[1042] Page 6, ***SIPRI YEARBOOK 2013 - Armaments, Disarmament and International Security***, 28 pages

[1043] Page 20, DURUT Sophie, MAMPAEY Luc (co-auteur), ***Dépenses militaires, production et transferts d'armes – Compendium 2014***, Edition : © Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), 16 avril 2014, 56 pages.
http://www.grip.org/sites/grip.org/files/RAPPORTS/2014/2014-3.pdf

[1044] Page 13, DURUT Sophie, MAMPAEY Luc (co-auteur), ***Dépenses militaires, production et transferts d'armes – Compendium 2014***, Edition : © Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), 16 avril 2014, 56 pages.

[1045] ***The SIPRI Military Expenditure Database in 2014***.
http://milexdata.sipri.org/files/?file=SIPRI+military+expenditure+database+1988-2013.xlsx

"*Dépenses militaires et production d'armes du SIPRI*" notifia dans le communiqué de presse du 15 avril 2013 : « *Toutefois, les États-Unis et leurs alliés assurent toujours la grande majorité des dépenses militaires mondiales. L'ensemble des États membres de l'OTAN ont dépensé près de 1000 milliards de dollars* »[1046]. En dépit de leur désengagement progressif des guerres contre le terrorisme en Irak et en Afghanistan, les Etats-Unis eurent des dépenses militaires qui, quoiqu'en réduction de 5,6 %, dépassèrent de loin, avec un budget de 687,5 milliards de dollars en 2012, celles de toute l'Europe, Russie incluse. Cette dépense due aux guerres et à la protection des intérêts américains à l'étranger fit des Etats-Unis d'Amérique la nation au complexe militaro-industriel le plus puissant du monde.

Les 10 plus grandes firmes productrices d'armements du monde entier en 2011[1047]

	Firme ou consortium	Ventes (milliards de dollars américains)	Profits (milliards de dollars américains)
1	Lockheed Martin (USA)	36,270	2,655
2	Boeing (USA)	31,830	4,018
3	BAE Systems (RU)	29,150	2,349
4	General Dynamics (USA)	23,760	2,526
5	Raytheon (USA)	22,470	1,896
6	Northrop Grumman (USA)	21,390	2,118
7	EADS (trans-Europe)	16,390	1,422
8	Finmeccanica (Italie)	14,560	–3,206
9	L-3 Communications (USA)	12,520	0,956
10	United Technologies Corporation (USA)	11,640	5,347

Le tableau confirme la domination des entreprises étatsuniennes dans le secteur du développement, de la recherche et de la vente des matériels militaires, tandis qu'aucune firme française n'y figure. Seuls y sont notés BAE Systems du Royaume-Uni, classé au 3e rang, le consortium européen EADS, au 7e rang, et Finmeccanica, de l'Italie, en difficulté économique malgré son classement au 8e rang en raison de son déficit de plus de trois milliards de dollars dans l'exercice de 2011. Le déficit de Finmeccanica était lié à la crise économique et financière de l'Italie, comme le Portugal, la Grèce et l'Espagne, *le mauvais élève* de l'Union

[1046] ***Les dépenses militaires mondiales diminuent, mais celles de la Chine et de la Russie augmentent, selon le SIPRI***. 15 avril 2013.
http://www.sipri.org/media/news-archive/media/pressreleases/2013/pr_translations_13/PR_milex_fre
[1047] Page 8, ***SIPRI YEARBOOK 2013 - Armaments, Disarmament and International Security***, 28 pages

Européenne. Pourtant, Finmeccanica faisait un bénéfice net de plus de 738 millions de dollars de bénéfices en 2010[1048]. En raison de la crise de l'Ukraine, les industries de défense de l'Union Européenne pourraient être dynamisées par des commandes intérieures, vu que le Secrétaire à la Défense des Etats-Unis, Chuck HAGEL, exhortait, le 4 juin 2014, les 28 membres de l'OTAN à augmenter leur budget de défense[1049], à au moins au nouveau critère de 2 % du PIB, dans l'optique de contrer la puissance montante de la Russie à la limite des frontières des pays alliés.

De par le monde entier, les firmes de défense américaines sont les plus nombreuses, suivies de près par celles de l'Union Européenne. En raison des informations peu fiables et très peu relayées par la Chine, les industries de défense chinoises ne sont pas prises en compte par les études du SIPRI dans ce graphe par secteurs.

Les entreprises de défense figurant au top 100 du SIPRI pour 2011[1050]

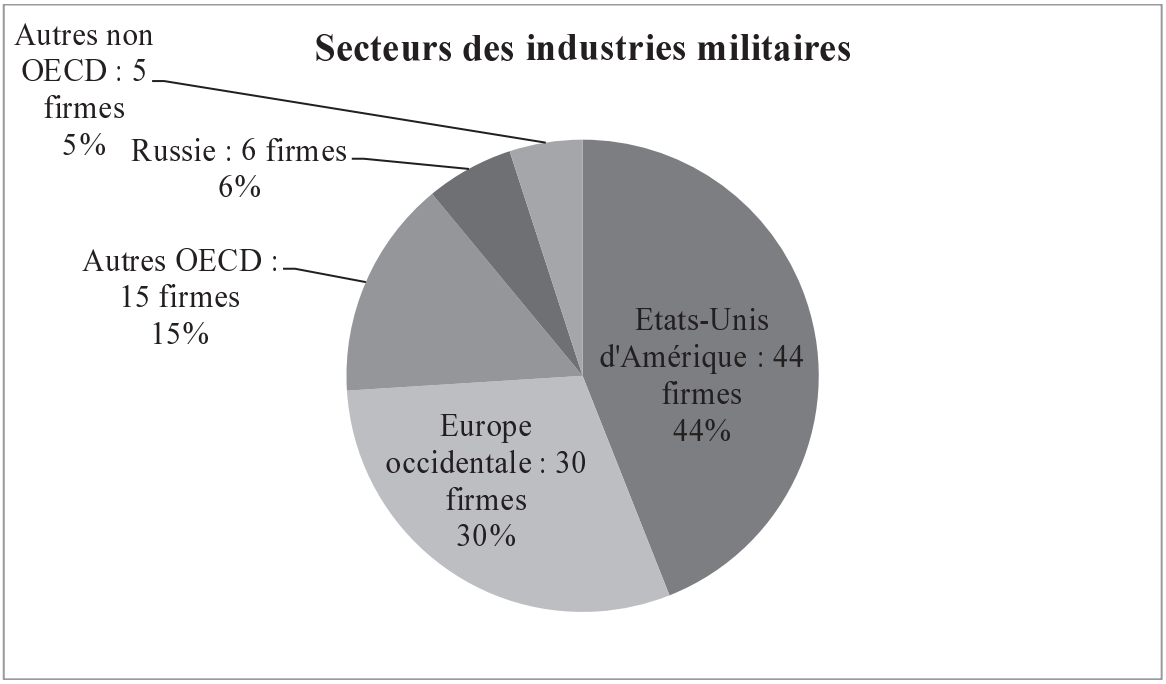

[1048] ***Arms production and military services in 2010***.
http://www.sipri.org/yearbook/2012/05
[1049] ***Hagel Urges European NATO Members to Boost Defense Budgets***. June 4th 2014.
http://www.globalsecurity.org/military/library/news/2014/06/mil-140604-afps01.htm?_m=3n%2e002a%2e1129%2evd0ao001vk%2e1194
[1050] Page 9, ***SIPRI YEARBOOK 2013 - Armaments, Disarmament and International Security***, 28 pages

Même si l'Union Européenne est comptée parmi les groupes des pays ayant la capacité de la création et de la fabrication des armes de hautes technologies, les Etats-Unis d'Amérique représentent une dynamique supérieure en matière de défense et aussi un point de repère pour le reste du monde dans les systèmes d'armes les plus sophistiquées. Les ventes d'armes et de services de ces 100 entreprises totalisèrent un chiffre d'affaires de 410 milliards de dollars en 2011. Le graphe par secteurs fait ressortir les plus grands producteurs d'armes du monde qui se concentrent aux Etats-Unis et en Europe en dépit de l'absence des industries de défense de la Chine des analyses du SIPRI.

Sur le marché mondial d'exportation d'armes, l'Europe occidentale fut âprement concurrencée par des nouveaux pays émergents : Chine, Corée du Sud, Japon et Singapour. Sur la période de 2008 à 2012 du top 10 des pays exportateurs d'armes, le Royaume-Uni dut céder la 5e place à la Chine, tandis que les Pays-Bas furent exclus du 10e rang qui fut occupé par Israël, et que l'Ukraine monta à la 9e place.

Les principaux pays exportateurs et importateurs d'armes majeurs de 2008 à 2012

	Exportateur	Part mondiale		Importateur	Part mondiale
1	Etats-Unis d'Amérique	30 %	1	Inde	12 %
2	Russie	26 %	2	Chine	6 %
3	Allemagne	7 %	3	Pakistan	5 %
4	France	6 %	4	Corée du Sud	5 %
5	Chine	5 %	5	Singapour	4 %
6	Royaume-Uni	4 %	6	Algérie	4 %
7	Espagne	3 %	7	Australie	4 %
8	Italie	2 %	8	Etats-Unis d'Amérique	4 %
9	Ukraine	2 %	9	Emirats Arabes Unis	3 %
10	Israël	2 %	10	Arabie saoudite	3 %

Source : SIPRI[1051]

Tandis que toute l'Europe, à l'exception notable de la Russie, diminuait ses dépenses pour l'acquisition de nouveaux systèmes d'armes, l'Asie était la plus dynamique des régions du monde à augmenter ses achats d'armes en raison du retrait progressif américain et européen de l'Irak et de l'Afghanistan, lequel fut ressenti comme un remaniement politico-dynamique

[1051] Page 10, ***SIPRI YEARBOOK 2013 - Armaments, Disarmament and International Security***, 28 pages

régional. De leur côté, les Etats-Unis renforcèrent leur influence en Asie centrale et Asie Pacifique en raison de leur pivot vers l'Extrême-Orient. La crise financière aux Etats-Unis et en Europe en 2008 et les revendications territoriales qui étaient les deux motivations majeures de l'inflation des acquisitions d'armes modernes de l'ensemble de l'Asie, engagèrent les deux plus grands exportateurs d'armes sophistiquées à la recherche de nouveaux marchés d'importation. En conséquence de l'âpreté de la concurrence dans le domaine de l'exportation, les Etats-Unis, certains Etats européens, la Russie et la Chine rationalisèrent les procédures juridiques et administratives afin de rendre leurs industries de défense plus compétitives. Cette nouvelle donne gagnant-gagnant se traduisit par une plus grande facilité pour l'octroi de la licence pour la production sur place, le transfert de technologie et des accords de coopération en matière de production ou de co-production. La demande intérieure d'équipements[1052] pour les forces armées nationales fut certes compensée par l'exportation des produits de défense nationaux à l'étranger, mais au prix des transferts technologiques de pointe aussi. A long terme, les transferts de technologies vers des pays tiers ou acquéreurs mettaient en cause la compétitivité des industries de défense nationales. Selon les statistiques du SIPRI, la valeur financière du commerce mondial des armes hors les prestations de service, s'évaluerait à 43 milliards de dollars pour le seul exercice de 2011, ce qui représenta 0,19 % des exportations et des importations mondiales de biens et services évaluées à 22,276 billions de dollars ($22{,}276\times10^{12}$)[1053].

Sur la période de 2004 à 2013, les exportations[1054] des 28 membres de l'Union Européenne, des Etats-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie totalisèrent les 82 % des ventes de l'armement sur le marché mondial, tandis que la Chine, l'Ukraine, Israël, la Suisse, le Canada, la Corée du Sud, l'Afrique du Sud et la Biélorussie s'en partageaient 11 %, et que les 7 % restants étaient pour le reste du monde. Les continents nord-américain et européen étaient les traditionnels exportateurs d'armes qui étaient en train d'être concurrencés par les nouveaux venus, Chine, Ukraine, Israël, Suisse, Canada, Corée du Sud, Afrique du Sud et Biélorussie. Dans l'Union Européenne, la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et les

---

[1052] Page 17, MISSILORI Antonio (directeur), ***Defence matters 2013 – Union Européenne key documents***, Edition : Union Européenne Institute for Security Studies, 9 avril 2013, 172 pages. http://www.iss.europa.eu/uploads/media/Defence-matters.pdf

[1053] Page 36, DURUT Sophie, MAMPAEY Luc (co-auteur), ***Dépenses militaires, production et transferts d'armes – Compendium 2014***, Edition : © Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), 16 avril 2014, 56 pages

[1054] Page 34, DURUT Sophie, MAMPAEY Luc (co-auteur), ***Dépenses militaires, production et transferts d'armes – Compendium 2014***, Edition : © Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), 16 avril 2014, 56 pages

Pays-Bas figurèrent parmi les 10 plus grands exportateurs d'armes du monde et réalisèrent en moyenne 30 % des ventes mondiales des armes conventionnelles[1055] sur la période de 2004 à 2011. L'accroissement de la part de l'Union Européenne dans le commerce des armements mondial fut dû en parti à l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale, passant avant 2004 de 15 membres à 28 membres avec l'arrivée de la Croatie du 1er juillet 2013. En effet, les nouveaux membres comme la Pologne et la République Tchèque disposaient d'industries de défense de très bonne qualité qui consolidèrent sensiblement la part de la Communauté européenne des exportations mondiales des armements : « *les transferts d'armes des pays de l'Union Européenne étant toujours soumis à un régime national de licences, une partie importante des transferts attribués à l'Union Européenne ne traduit pas seulement les exportations de l'Union Européenne vers le reste du monde, mais inclut aussi tous les transferts intracommunautaires, c'est-à-dire entre pays de l'Union Européenne* ». En matière de coopération renforcée, 36 % de la valeur des licences d'exportations des armements en 2012 se firent au sein de l'Union Européenne. D'après le calcul du GRIP, les transferts d'armement des pays de l'Union Européenne vers des pays tiers étaient évalués à 14 % du total mondial en 2012, marquant un recul net au profit des Etats-Unis et de la Russie.

La stratégie commerciale européenne.

L'Union Européenne, dans le souci de maintenir ses industries de défense[1056] dans la compétitivité à long terme, cherche à structurer ses bases industrielles, soit en joint-venture, soit en coopération intra-communautaire ou internationale comme le cas du Lockheed Martin F-35, soit par l'octroi des licences de production à des pays tiers. Cette stratégie industrielle de la Communauté européenne vise à maintenir les industries de défense européenne en compensant une demande nationale insuffisante par la recherche de niches sur le marché mondial. Les Etats-Unis se plaignirent auprès de leurs alliés de l'OTAN de certaines pratiques communautaires consistant à vendre des armes ou à transférer des technologies de pointe à des pays auxquels Washington ne veut pas livrer les siennes pour des raisons politiques et de sécurité. Vers le milieu des années 1980, le Royaume-Uni vendit à l'Arabie Saoudite une centaine d'avions multi-rôles Panavia Tornado qui était fabriqué en coopération avec

[1055] Pages 31 à 32, DURUT Sophie, MAMPAEY Luc (co-auteur), ***Dépenses militaires, production et transferts d'armes – Compendium 2014***, Edition : © Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), 16 avril 2014, 56 pages

[1056] Page 18, GRIMMETT Richard F. (auteur), KERR Paul K. (co-auteur), ***Conventional Arms Transfers to Developing Nations, 2004-2011***, Edition : CRS Report for Congress, August 24th 2012, 90 pages. http://www.grip.org/sites/grip.org/files/DATA-BASE/TRF/CRS/CRS2012-R42678-Grimmett-20120824.pdf

l'Allemagne et l'Italie, alors que les Etats-Unis s'interdisaient de vendre les leurs[1057] à Ryad. Avec la crise de l'Ukraine de 2013, les Etats-Unis et l'Union Européenne décidèrent de sanctions politico-économiques graduelles contre la Russie, mais la France résista à la pression de Washington qui voulait l'empêcher de livrer ses deux porte-hélicoptères d'assaut amphibie à Moscou : le contrat franco-russe de 2011 d'un montant de 1,2 milliards d'euros ne fut pas inclus dans le paquet des sanctions[1058]. En tout cas, le libéralisme n'inclut forcément pas d'ennemis dans ses relations de commerce tous azimuts et tous les pays exportateurs européens pensent d'abord à leurs bases industrielles et à la réduction du chômage national en ce temps de marasme économique mondial.

Les nouvelles niches économico-stratégiques.

Malgré les restrictions budgétaires concernant la défense, l'Union Européenne ne peut pas durablement les réduire, parce que ce serait ignorer les enjeux de la sécurité nationale intérieure[1059] (*Homeland Security*) comme la cybersécurité, la protection des infrastructures stratégiques, la sécurisation des flux industriels ou la surveillance des frontières. Ces menaces conduiront à faire augmenter les crédits alloués à l'armée. Ces domaines relèvent de plus en plus de la militarisation des secteurs jusque-là réservés à la police nationale, car ils nécessitent l'implication des drones d'origine militaire et d'autres moyens militaires plus complexes. Quoique les enjeux liés à la sécurité intérieure, en croissance constante et furtive, ne puissent pas encore gonfler à nouveau les budgets de défense des membres de l'Union Européenne, ils représentent quand même une importante source de revenu pour les industries européennes. En effet, le rapport de la commission européenne du 30 novembre 2011 pour le programme *Horizon 2020*[1060] prévoit une enveloppe de 77,6 milliards d'euros destinée à la recherche non nucléaire, dont 3,8 milliards d'euros étaient destinés à la recherche et au développement des outils militaires pour la sécurité intérieure.

[1057] Page 16, GRIMMETT Richard F. (auteur), KERR Paul K. (co-auteur), ***Conventional Arms Transfers to Developing Nations, 2004-2011***, Edition : CRS Report for Congress, August 24th 2012, 90 pages.

[1058] ***Malgré la crise en Ukraine, la France livrera bien ses Mistral à la Russie***. 12 mai 2014. http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/05/11/malgre-la-crise-en-ukraine-la-france-livrera-bien-ses-mistral-a-la-russie_4414943_823448.html

[1059] Pages 24 et 25, DURUT Sophie, MAMPAEY Luc (co-auteur), ***Dépenses militaires, production et transferts d'armes – Compendium 2014***, Edition : © Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), 16 avril 2014, 56 pages.

[1060] Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil Européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, ***Programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020***, 30 novembre 2011, 16 pages. http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0808:FIN:fr:PDF

Les industries de défense de l'Union Européenne, certes presque à la pointe de la technologie des Etats-Unis d'Amérique, sont quand même en état de faiblesse. En matière d'armement, les Etats-Unis innovent et créent de nouvelles stratégies de défense que le monde entier n'hésite pas à suivre pour se mettre à jour de la pointe de la technologie. La faiblesse de l'Union Européenne réside beaucoup plus en la dispersion des recherches et de l'insuffisance pécuniaire des budgets alloués en la matière de défense. Son autre talon d'Achille est l'incapacité à promouvoir à grande échelle européenne des consortiums militaro-industriels puissants qui possèdent des influences économiques et politico-militaires à l'étranger, tels Boeing ou Lockheed Martin. La dispersion des efforts communautaires favorise la montée en puissance en industries de défense de la Russie et de la Chine, et cela sans compter celles des autres pays émergents.

Chapitre 23.
Le fossé technologique militaire.

Les Etats-Unis d'Amérique, leader des innovations stratégiques et doctrinales.

Le modèle de technologie militaire qui est suivi de par le monde entier, vient sans conteste des États-Unis d'Amérique[1061]. Avec la montée en puissance, en technologie de défense, des pays émergents, l'apparition de nouvelles menaces furtives et difficilement identifiables et la dotation des Etats voyous (*Rogue States*) en armements ultra-modernes ou assez avancés qui sont acquis légalement ou *incognito* auprès des fabricants de hautes technologies de défense de la Russie, de la Chine et même des pays occidentaux, le Pentagone ne cesse d'innover dans ses doctrines et ses stratégies en vue de les contrer efficacement et de se procurer la suprématie aérienne, terrestre et maritime sur les futurs champs de bataille numériques. Or les efforts des Etats-Unis pour protéger leurs soldats dans les combats en réseau infocentré (*Network Centric Warfare*) contre toutes les menaces tous azimuts les amènent tout simplement à améliorer leurs armements. Les membres de l'OTAN s'entrainent à se familiariser avec ceux-ci, à les étudier et à les adapter dans leurs armées respectives en raison du besoin impérieux de l'interopérabilité et des partages des responsabilités le cas échéant. L'amélioration des armements de l'Alliance de l'Atlantique Nord a pour conséquence immédiate les efforts de rattrapage de la Fédération de Russie, de la Chine et en partie de l'Inde en termes de hautes technologies de défense dans le but de lutter contre les nouvelles armes de l'Occident ou de les copier en *open source* sur le marché légal par des procédés de rétro-ingénierie, sinon de pirater les sites des complexes militaro-industriels pour faire des sauts technologiques : les avions furtifs américains Lockheed Martin F-117 Nighthawk[1062] et Lockheed Martin F-35 Lightning II[1063] entrainèrent des rebondissements politico-stratégiques et médiatiques spectaculaires dans l'histoire de l'espionnage humain et du cyberespionnage du début du XXIe siècle. Le fossé technologique (*technology gap*) de défense laisse les armées européennes dans la dépendance des doctrines et des stratégies américaines dans tous les domaines. Les Etats-Unis méritent leur réputation de soutien et de renforcement du pilier de l'OTAN. La faiblesse de l'Union Européenne se fit ressentir dès les interventions armées

---

[1061] ***Staying ahead : the US and future technologies***. October 2014.
http://www.iss.europa.eu/uploads/media/Alert_42_US_defence_technology.pdf

[1062] ***L'avion furtif chinois serait inspiré du F-117 américain***. 26 janvier 2011.
http://www.lefigaro.fr/international/2011/01/25/01003-20110125ARTFIG00779-l-avion-furtif-chinois-serait-inspire-du-f-117-americain.php

[1063] ***Computer Spies Breach Fighter-Jet Project***. April 21st 2009.
http://online.wsj.com/news/articles/SB124027491029837401?mg=reno64-wsj&url=http%3A%2F%2Fonline.wsj.com%2Farticle%2FSB124027491029837401.html

européennes dans l'éclatement de la Yougoslavie et durant les deux guerres du Golfe Persique vers la fin du XXe siècle et le début du XXIe siècle. Seules les forces armées britanniques avaient la capacité de suivre les évolutions doctrinales et stratégiques[1064] du puissant allié outre-Atlantique en se restructurant fortement avant leur participation à la Guerre du Golfe de 2003 dans l'Opération « *Libération de l'Irak* » (*Operation Iraqi Freedom*), démontrant la qualité de leur entrainement, de leur organisation et de leur support logistique et devenant ainsi la référence en Europe[1065].

La faiblesse européenne dans les transports stratégiques.

La guerre de la Yougoslavie et la guerre du Golfe Persique pour la libération du Koweït mirent en lumière la faiblesse du transport logistique stratégique communautaire[1066], car aucun membre de l'Union Européenne n'était en mesure de construire un avion de transport capable de transporter sur une distance d'au-delà de 5.000 km des charges volumineuses de plus 60 tonnes. Une telle charge représente le poids d'un char de combat principal (*main battle tank*), tels l'AMX 56 Leclerc français, le Léopard 2A6M allemand, l'Ariete C1 italien, le FV4034 Challenger 2 britannique et la toute dernière évolution américaine de l'Abrams M1A2 SEP. Mais la Guerre de la Yougoslavie et surtout la deuxième Guerre du Golfe Persique pour la libération du Koweït permirent à la Communauté Européenne de se ressaisir en matière de transport stratégique et la stimula dans le lancement du programme de l'Airbus A400M. Les leçons à tirer de l'engagement des pays européens dans l'Opération « *Tempête du Désert* » (*Operation Desert Storm*) relatèrent le déficit logistique européen en matière de transport stratégique et de bombes de précision. Etant un des chainons importants dans le commandement et le mouvement des troupes dans un champ de bataille, les transports aéroportés et la logistique vont de pair pour acheminer du matériel et du renfort dans un bref délai, parce que le moyen maritime, même s'il y a des ports en eau profonde, exige des travaux chronophages : la rapidité dans la mobilité des moyens tactiques et stratégiques, que ce soit par air ou par terre, est une des pièces maitresses du succès des opérations dont la

---

[1064] Page 459, HEISBOURG François (directeur de publication), RACINE Bruno (préfacier), TERTRAIS Bruno (co-auteur), PATRY Jean-Jacques (co-auteur), GRESH Alain (co-auteur), SUR Serge (co-auteur), LECA Jean (co-auteur), MARRET Jean-Luc (co-auteur), BRUGUIERE Jean-Louis (co-auteur), LATHUILE Marie-France (co-auteur), PASCO Xavier (co-auteur), SITT Bernard (co-auteur), DAGUZAN Jean-François (co-auteur), MASSON Hélène (co-auteur), MARGUIN Jean (co-auteur), BOYER Yves (co-auteur), SOURISSEAU Eric (co-auteur), FACON Isabelle (co-auteur), REYNIE Dominique (co-auteur), ***Annuaire stratégique et militaire 2003 : terrorisme et prolifération dans un monde sans alliances***, Edition : ©Odile Jacob, 2003, 499 pages.

[1065] Page 94, ***Science et Vie, Aviation 2003***, hors série n° 223 de juin 2003.

[1066] Page 120, Institut Européen de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité de Bruxelles, ***MEMENTO Défense-désarmement 1992 – L'Europe et la sécurité internationale***, N° 168-171, Edition : © GRIP, janvier 1992, 317 pages.

Wehrmacht démontra les percées foudroyantes des lignes adverses dans un lap de temps très court lors des campagnes de la France et de l'Union Soviétiques pendant la Seconde Guerre Mondiale[1067]. La rapidité du déploiement des troupes dans un champ de bataille à un moment critique pourrait redresser la situation chaotique en faveur du camp qui serait sur le point d'être submergé par l'adversité. La guerre de l'indépendance de l'Algérie démontra la doctrine française à utiliser des hélicoptères dans le transport de troupes[1068], tandis que la guerre du Vietnam consacra un volet extraordinaire, par les Américains en tirant des expériences de la Guerre de Corée et des expériences françaises dans la guerre d'Algérie[1069], dans l'utilisation des hélicoptères dans l'évacuation des blessés, le transport de troupes et les appuis feux approchés, démontrant une flexibilité augmentée dans l'aéromobilité et l'aérocombat rapproché[1070]. Dans le domaine des voilures tournantes, l'Union Européenne possède toute une gamme d'hélicoptères presque aussi complète que celle des Etats-Unis d'Amérique : la plupart des hélicoptères européens sont le fruit de coopération inter-européenne. Mais dans les voilures fixes, les transports stratégiques font cruellement défaut.

Cependant, la restructuration des budgets de la défense entrainant automatiquement la fermeture ou la diminution des bases aéromaritimes, la mise en œuvre des forces de réaction rapides à l'échelle nationale, européenne ou otanienne imposent *de facto* la création et l'utilisation de gros porteurs aériens militaires européens, sinon à défaut leur acquisition auprès des Etats-Unis ou de la Russie. De par le monde, seuls les Etats-Unis et la Russie sont capables de produire des gros avions de transport militaire à long rayon d'action qui peuvent acheminer dans leur soute des chars de combat de plus de 60 tonnes, tels le Lockheed C-5 Galaxy américain, le McDonnell Douglas C-17 Globemaster III américain et l'Antonov An-124 Condor russe. En raison de cette absence de transport stratégique militaire et du vieillissement du parc des C-160 Transall franco-allemands et de l'incapacité des C-130 Hercules d'origine américaine à transporter des types de chars de combat principal de 60

[1067] Page 34, WATTS Barry D., ***The evolution of precision strike***, Edition: CSBA (Center for Strategic and Budgetary Assessments), 2013, 44 pages.
http://csbaonline.org/publications/2013/08/the-evolution-of-precision-strike/

[1068] Pages 14 à 15, De DURAND Etienne (rédacteur en chef), MICHEL Benoît (auteur), TENENBAUM Elie (co-auteur), ***La guerre des hélicoptères – L'avenir de l'aéromobilité et de l'aérocombat***, Edition : IFRI, Collection : Focus stratégique N°32, juin 2011, 72 pages.
http://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/fs32aeromobilite.pdf

[1069] Pages 15 à 17, De DURAND Etienne (rédacteur en chef), MICHEL Benoît (auteur), TENENBAUM Elie (co-auteur), ***La guerre des hélicoptères – L'avenir de l'aéromobilité et de l'aérocombat***, Edition : IFRI, Collection : Focus stratégique N°32, juin 2011, 72 pages.

[1070] Page 8, De DURAND Etienne (rédacteur en chef), MICHEL Benoît (auteur), TENENBAUM Elie (co-auteur), ***La guerre des hélicoptères – L'avenir de l'aéromobilité et de l'aérocombat***, Edition : IFRI, Collection : Focus stratégique N°32, juin 2011, 72 pages.

tonnes, le programme pour la conception de l'Airbus A400M[1071] débuta, au tout début du programme, sous les auspices de la France, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de l'Italie, de l'Espagne, de la Belgique, et de la Turquie et de l'avionneur américain Lockheed qui s'en retira en 1989 pour se consacrer à la conception de la toute dernière version innovée du C-130J Super Hercules. Après des déboires de jeunesse et des controverses dans les enjeux economico-politiques, le turbopropulseur Airbus A400M[1072] fut déclaré opérationnel en 2013 et commença à entrer en production en série de la même année. Pourtant, l'A400M ne peut pas emporter une charge maximale dépassant les 40 tonnes, donc incapable de transporter des chars lourds de plus de 60 tonnes.

Network Centric Warfare.

Depuis la dernière guerre du début de XXIe siècle, les opérations sur les champs de batailles recourent aux techniques numériques. La nouvelle doctrine américaine se faisait tout d'abord dans la création du nouveau concept du C4IRS (*Computerized Command, Control, Communications, Intelligence, Surveillance, and Reconnaissance*) d'octobre 1996, correspondant alors à l'exploitation des performances accrues des traitements d'informations des ordinateurs via les renseignement en temps réel par des troupes au sol, des avions et des drones dans l'air et des satellites dans la thermosphère. Puis en 2007, le C4IRS fut incorporé au tout nouveau concept de combat en réseau infocentré (*Network Centric Warfare*), dans lequel les informations tirées de renseignements humains, numériques et satellitaires sont analysées, interprétées et envoyées dans le centre de diffusion des informations en temps réel dans le but de répondre dans le plus bref délai à des demandes spécifiques des contingents de première ligne de tous les échelons de commandement durant des opérations diurnes ou nocturnes : ce procédé exploitant au maximum les ressources informatiques est utilisé pour le partage, la décision humaine et le choix des cibles à frapper au tout dernier moment. Ainsi un missile guidé ou une bombe guidée tiré d'un avion habité peut-il ainsi détourné vers une autre cible plus prioritaire par un drone en patrouille grâce aux Liaisons 16 et 22 qui sont des canaux de transferts de données tactiques de l'OTAN pour les échanges des données tactiques entre les unités militaires sur les théâtres d'opération. Cette doctrine de combat en réseau

---

[1071] Pages 158 à 160, ***Science et Vie, Aviation 2003***, hors série n° 223 de juin 2003.

[1072] ***L'A400M d'Airbus Military obtient sa première certification au standard militaire suite à l'IOC***. 31 juillet 2013.
http://militaryaircraft-airbusds.com/PressCenter/LatestNews/TabId/176/ArtMID/681/ArticleID/285/L%E2%80%99A400M-d%E2%80%99Airbus-Military-obtient-sa-premi232re-certification-au-standard-militaire-suite-224-l%E2%80%99IOC.aspx

infocentré inclut en son sein la doctrine de dominance rapide (*Rapid Dominance*) sur un champ de bataille, dans lequel l'adversaire subit le choc et l'effroi (*Shock and Awe*)[1073], provoquant un effet stratégique indescriptible chez les troupes adverses.

Link 16 and Link 22.

Le Network Centric Warfare se base surtout dans deux liaisons d'échanges de données numériques tactiques, Liaison 16 et Liaison 22 (*Link 16 and Link 22*), dans le bloc de l'OTAN et ses différents alliés qui utilisent de prime abord le matériel américain. Tandis que la Liaison 11 (*Link 11*) entra dans sa phase de désuétude croissante dès la fin du XXe siècle, les nouvelles liaisons de données tactiques, Liaison 16 et Liaison 22, sont en pleine phase de fonctionnement grandissant au sein des alliés occidentaux et utilisateurs des produits américano-européens, cependant que l'Union Soviétique, maintenant la Russie et les acquéreurs des manufactures russo-soviétiques, utilisent les liaisons de données Laszlo et LAZUR. Toutefois, les anciens systèmes d'armes occidentaux et non-OTAN doivent suivre le procédé *STANAG Compatible-OTAN* pour être interopérables avec les nouveaux systèmes de l'Alliance Atlantique[1074]. Les liaisons de données tactiques (*Tactical Data Links-TDLs*) furent mises en place par les Etats-Unis d'Amérique : le projet de la Liaison 16[1075], connu aussi sous l'acronyme obsolète TADIL-J[1076], fut développé par des chercheurs étatsuniens vers le milieu de 1970 et est opérationnel dès le milieu de 1980, année de l'entrée en service des *AWACS* ; le projet de la Liaison 22[1077], lancé en 1987 par une collaboration étroite des membres atlantiques (Allemagne, Canada, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Royaume-Uni, Pays-Bas) dans le but d'améliorer la vénérable liaison 11, laquelle souffre des imperfections malgré

[1073] Page 88 et page 168, ULLMAN Harlan (auteur), WADE James Junior (co-auteur), EDNEY Bud L.A (co-auteur), FRANK Frederick Junior (co-auteur), HORNER Charles (co-auteur), HOVE Jonathan (co-auteur), BRENDLEY Keith (secrétaire de direction), ALBERTS David S. (préfacier), ***Shock and Awe - Achieving Rapid Dominance***, Edition : National Defense University (Washington, D.C.), October 1996, 175 pages.
http://www.dodccrp.org/files/Ullman_Shock.pdf

[1074] ***L'interopérabilité dans le cadre des opérations conjointes***. Juillet 2006.
http://www.nato.int/nato_static/assets/pdf/pdf_publications/20120116_interoperability-fr.pdf

[1075] Page 24, ***Understanding Voice and Data Link Networking – Northrop Grumman's guide to secure Tactical Data Links (Understanding Link 16)***, Edition : © 2013 Northrop Grumman Corporation, December 2013, 320 pages.
http://www.northropgrumman.com/Capabilities/DataLinkProcessingAndManagement/Documents/Understanding_Voice+Data_Link_Networking.pdf

[1076] Page 25, ***Understanding Voice and Data Link Networking – Northrop Grumman's guide to secure Tactical Data Links (Understanding Link 16)***, Edition : © 2013 Northrop Grumman Corporation, December 2013, 320 pages.

[1077] Page 7, ***Link 22 Guidebook Overview – NILE***, Edition : Northrop Grumman, Distribution : NILE Project Management Office Space and Naval Warfare Systems Command, USA, July 2013, 120 pages.
http://www.northropgrumman.com/Capabilities/DataLinkProcessingAndManagement/Documents/NG_278-A007-Link_22_Guidebook_Overview_Ed4.pdf

les nombreuses améliorations. Les liaisons de données tactiques *Link 16* et *Link 22* sont des transferts hautement cryptés des données hertziennes et satellitaires via les satellites ou les fibres optiques envers tous les composants combattants allant d'une escouade à une force armée entière. Cette nouvelle architecture d'échange de données tactiques numériques en temps réel et tout temps entre alliés ne souffre aucune imperfection dans le transfert des données à cause de la météorologie ou des problèmes géodésiques[1078]. Les nouvelles liaisons de données tactiques *Link 16* et *Link 22*, complémentaires[1079] l'une de l'autre, permettent aux ordinateurs de traiter et d'analyser en temps réel et en tout temps tous les signaux électriques émis de différentes plates-formes alliées afin de pourvoir dresser une carte stratégico-géodésique précise et exacte d'un théâtre d'opération, donnant ainsi une longueur d'initiatives tactiques ou stratégiques aux commandants de chaque unité ou armée alliée. Ainsi les satellites, les avions de reconnaissances stratégiques, le réseau de satellites PGS et l'Internet permettent-ils aux Forces armées des Etats-Unis les premières à créer de nouvelles doctrines militaires basées sur les nouvelles technologies. La faille dans ce système hautement numérique réside dans les canaux de transferts de données numériques, si bien que la National Security Agency lança le programme de protection des données numériques du cyberespace[1080] dès février 2003. L'Union Européenne emboite le pas des Etats-Unis dans la protection des données dans le cyberespace.

C4IRS.

Le C4IRS (*Computerized Command, Control, Communications, Intelligence, Surveillance, and Reconnaissance*) vient de la conception des stratèges américains qui s'inspirent de la pensée de Carl Von CLAUSEWITZ[1081] dans le chapitre VI de son livre I sur les renseignements à la guerre. Le principe moderne est le rassemblement des renseignements optiques, radio-électriques, satellitaires et enfin humains en temps réel pour aider à la prise de décision rapide les officiers responsables des opérations entre projets et missions. Ce nouveau système de commandement intégré grâce aux réseaux de communications cryptées, qui sont

---

[1078] Pages 19 à 22, ***Introduction to tactical digital information link J and quick reference guide***, Edition: Army training and doctrine command Fort Monroe VA, USA, June 2000, 96 pages. http://oai.dtic.mil/oai/oai?verb=getRecord&metadataPrefix=html&identifier=ADA404334

[1079] Page 18, ***Link 22 Guidebook Overview – NILE***, Edition : Northrop Grumman, Distribution : NILE Project Management Office Space and Naval Warfare Systems Command, USA, July 2013, 120 pages.

[1080] Pages vii à viii, ***The National Strategy to secure Cyberspace***, Edition: NSA, Febrary 2003, 76 pages. https://www.us-cert.gov/sites/default/files/publications/cyberspace_strategy.pdf

[1081] Pages 101 à 102, Von CLAUSEWITZ Carl, ***De La Guerre***, CHALIAND Gérard (préfacier et présentateur), MURAWIEC Laurent (traducteur de l'allemand en français), Edition : © Perrin, Collection : Tempus, avril 2006, 429 pages.

protégés par un sous-système de cybersécurité et un sous-système anti-impulsion électromagnétique, permet de supprimer le *brouillard de la guerre* évoqué par Carl Von CLAUSEWITZ, grâce aux informations les plus fiables possibles sur le champ de bataille[1082] dans le but de mener des initiatives décisives et efficaces contre l'adversaire. L'Union Européenne ne peut pas suivre entièrement les Etats-Unis d'Amérique dans ce nouveau système de commandement intégré malgré les efforts indéniables de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne et doit s'en remettre à Washington pour le partage des renseignements militaires. Alors que la Chine et la Russie mettent sur pied en moins de dix ans des avions furtifs sur le marché mondial en leur stade de prototypes, les membres de l'Union Européenne doivent acquérir la même technologie auprès des Etats-Unis, et même des drones de surveillance à haute altitude (HALE) comme le RQ-4 Global Hawk et de reconnaissance et d'attaque tel le MQ-1 Predator (MALE). L'Union Européenne serait en train de se faire dépasser technologiquement par des pays émergents comme la Chine ou l'Inde dans certains domaines des très hautes technologies de défense.

Domination américaine ou incompréhension mutuelle ?

La puissante et innovante technologie stratégique militaire des Etats-Unis d'Amérique confère à Washington une suprématie de la stratégie sécuritaire sur non seulement l'ensemble des alliés transatlantiques, mais aussi du monde entier. Par ce corollaire, l'ensemble des politiques de l'Union Européenne s'aligne globalement sur les décisions américaines des affaires étrangères, surtout dans le domaine de la défense et de la sécurité commune, quoique l'UE marque quelquefois ses différences avec détermination et fracas dans la résolution des affaires internationales ayant trait à leurs intérêts communs, tels les crises balkaniques et la guerre du Golfe Persique de 2003. Or l'analyse pertinente mène directement à la question suivante : Faut-il parler de la domination américaine ou du modèle américain en la seule et unique matière de défense pour l'ensemble du monde occidental ? La principale réponse est le fossé technologique en matière d'armes sophistiquées et ultra-modernes. Si les Etats-Unis d'Amériques sont les premiers à lancer, défier, surmonter, maitriser, développer et innover les initiatives des nouvelles technologies duales, car les recherches et les développements des nouvelles technologies militaires sont dans la plupart des cas modifiés pour des usages civils renforçant en même temps le dynamisme économique national, Washington créera les nouvelles pensées doctrinales et stratégiques à la mesure de leurs progrès scientifiques en

[1082] Page 72, BUFFOTOT Patrice, ***Europe des armées ou Europe désarmée ?*** Edition : Paris : Ed. Michalon, collection : Ligne d'horizon, 2005, 115 pages.

parallèle aux menaces bien définies ou diffuses[1083]. Ainsi la vision sécuritaire des Etats-Unis d'Amérique leur assure-t-elle une longueur d'avance sur les alliés et les menaces possibles, laquelle est couplée en même temps avec la superbe agence de renseignement américain National Security Agency (NSA – Agence centrale de sécurité)[1084], lequel coordonne les 16 autres agences de renseignement, incluant la CIA et le FBI.

Le fossé technologique entre les Etats-Unis et l'Union Européenne mène l'Europe occidentale à une capacité militaire limitée ou inadaptée aux nouvelles technologies américaines, grâce auxquelles les Forces armées des Etats-Unis d'Amérique inventent et adoptent de nouvelles doctrines capacitaires. Et les conséquences néfastes du retard stratégique européen créent un environnement difficile pour la coopération euro-transatlantique. Du point de vue américain, l'écart croissant de la technologie capacitaire entre les Etats-Unis et l'Union Européenne limite l'interopérabilité de leurs armées respectives, dicte des stratégies prioritaires contradictoires entre Washington et l'UE, engendre le partage du fardeau des accusations réciproques, et enfin oblige la Maison Blanche à poursuivre la politique étrangère et la sécurité de manière unilatérale[1085], vu que, dans son ensemble, Bruxelles ne peut pas comprendre correctement les affaires étrangères américaines et les nouvelles technologies capacitaires sophistiquées étatsuniennes. A long terme, cette incompréhension pourrait affaiblir les liens transatlantiques et l'Union Européenne pourrait être laissée à elle-même[1086].

Dès la première publication du Concept Stratégique de l'Alliance Atlantique du 7-8 novembre 1991 au Sommet de l'OTAN à Rome, les Etats-Unis influencèrent l'Union Européenne à augmenter son budget de défense national à cause d'un environnement sécuritaire multi-risque et reconnurent la première ébauche d'une armée européenne à son paragraphe 22 : « *L'affirmation d'une Identité européenne de sécurité et de défense (IESD) montrera que les Européens sont prêts à assumer une plus grande part de responsabilités pour leur sécurité, et aidera à renforcer la solidarité transatlantique* »[1087]. Du point de vue européen, l'Union

---

[1083] Pages 15 et 16, Colonel MATTHEWS Lloyd J. (US Army retired), ***The future of the American military presence in Europe***, Edition : Strategic Studies Institute (USA), May 2000, 150 pages.
http://www.strategicstudiesinstitute.army.mil/pubs/display.cfm?pubID=137
[1084] ***NSA/CSS Strategy***. 2015.
https://www.nsa.gov/about/_files/nsacss_strategy.pdf
[1085] Page 1, Lieutenant Colonel COONEN Stephen J. (US Army), ***The widening capabilities gap between the United States and Europe : does it matter ?***, Edition : Strategic Studies Institute (USA), 2006, 18 pages.
http://strategicstudiesinstitute.army.mil/pubs/parameters/Articles/06autumn/coonen.pdf
[1086] Page 72, Colonel MATTHEWS Lloyd J. (US Army retired), ***The future of the American military presence in Europe***, Edition : Strategic Studies Institute (USA), May 2000, 150 pages.
[1087] ***Le Concept Stratégique de l'Alliance Atlantique du 7-8 novembre 1991 au Sommet de l'OTAN à Rome***.

Européenne tempéra les visions stratégiques américaines en croyant à des menaces de basse intensité et se préoccupa de la politique monétaire européenne et des programmes sociaux. Cette politique globale européenne couplée à la diminution drastique de l'allocation à la défense aggrave conséquemment l'écart croissant du fossé technologique entre Washington et Bruxelles. En plus, l'Union Européenne ne peut pas accroitre de manière conséquente l'allocation à la défense pour raccourcir le fossé technologique avec les Etats-Unis sans causer des changements cataclysmiques des paysages sociaux et politiques européens[1088]. Aussi les Etats-Unis encouragèrent-ils le développement de l'IESD, puis de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) afin que l'UE accrût sa part des contributions à la défense euro-transatlantique[1089], et que l'écart technologique fût en conséquence apprécié à juste titre. Si l'UE accepta de jure les missions de Petersberg de 1992, la première mission opérationnelle commença seulement en 1999 au Kosovo d'autant plus que les forces participatives européennes suivantes avaient dû passer des tests et des manœuvres supervisés par l'OTAN avant de se faire déclarer aptes aux déploiements réels dans des zones à crises de hautes intensités depuis le début du XXIe siècle.

La nouvelle doctrine géostratégique et géopolitique des Etats-Unis d'Amérique stimule les innovations et les créations du complexe militaro-industriel national qui permet à Washington d'avoir une réelle longueur d'avance technologique en armements ultra-modernes : canon laser[1090], canon électromagnétique[1091], véhicules aériens hypersoniques, avions et navires indétectables aux radars en projet ou à l'essai. En 2010, les Etats-Unis allouèrent 58 milliards[1092] de dollars dans les recherches et les développements de nouveaux outils de défense, tandis que l'Union Européenne n'y accorda que 9 milliards d'euros. Pour 2014, Washington prévit 162 milliards de dollars d'allocation aux recherches et aux développements des armements futurs. Dans ce cas de figure, l'Union Européenne s'éclipse davantage face à

---

http://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_23847.htm?selectedLocale=fr

[1088] Page 2, Lieutenant Colonel COONEN Stephen J. (US Army), ***The widening capabilities gap between the United States and Europe : does it matter ?***, Edition : Strategic Studies Institute (USA), 2006, 18 pages.

[1089] Page 141, TAN Andrew T. H., ***The Global Arms Trade: A Handbook***, Edition : Routledge, 2014, 416 pages.

[1090] ***Essai réussi du canon laser embarqué de l'US Navy***. 11 décembre 2014.
http://www.lefigaro.fr/sciences/2014/12/11/01008-20141211ARTFIG00151-essai-reussi-du-canon-laser-embarque-de-l-us-navy.php

[1091] ***La Navy teste le premier canon électromagnétique industriel***. 29 février 2012.
http://www.lefigaro.fr/sciences/2012/02/29/01008-20120229ARTFIG00389-la-navy-teste-le-premier-canon-electromagnetique-industriel.php

[1092] ***Pooling & sharing that works: The Heavy Airlift Wing at five***. October 21st 2014.
http://www.iss.europa.eu/uploads/media/Alert_45_Heavy_Airlift_Wing.pdf

la détermination de Washington de se maintenir en tête de peloton dans les technologies du futur. Les nouvelles technologies américaines créent un fossé non seulement technologique, mais aussi doctrinal et politique entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Européenne. Sur le plan militaire, le fossé technologique se traduit par une interopérabilité difficile, voire impossible tel le cas du non-déploiement du Lockheed Martin F-22 Raptor[1093] dans les campagnes libyennes de 2011. Les avancées technologiques militaires américaines imposent naturellement la géostratégie et la géopolitique de Washington à ses alliés par diplomaties et par influences.

[1093] ***Is a Lack of Secure Comms Keeping the F-22 Out of Libya Fight ?*** March 25th 2011. http://defensetech.org/2011/03/25/is-a-lack-of-secure-comms-keeping-the-f-22-out-of-libya-fight/#ixzz3g0BcXd7H

Conclusion générale

Tant que les *Trois Grands* de l'Union Européenne, Allemagne, France et Royaume-Uni, voguent chacun dans sa propre direction, l'Union Européenne ressemblerait à un bateau ivre. Dans la droite ligne toute sillonnée par le Général de Gaulle, la France affiche haut et clair son intention et sa prétention à une armée européenne unie et indépendante des Etats-Unis d'Amérique, tandis que le Royaume-Uni est toujours fidèle à la déclaration de son tout premier secrétaire général de l'OTAN, Hastings Lionel ISMAY, « *garder les Russes à l'extérieur, les Américains à l'intérieur et les Allemands sous tutelle* », et que, tout en ayant la volonté de réformer la conscription obligatoire, l'Allemagne, étroitement surveillée, traumatisée et crainte, préfère jouer la carte de l'Alliance Atlantique tout en entraînant avec succès le retour de Paris dans le commandement militaire intégré du Pacte de l'Atlantique Nord le 1er avril 2009 lors du 24e Sommet de l'OTAN à Strasbourg-Kehl, bien que la France continue à garder le droit souverain à l'utilisation de ses armes nucléaires, et qu'elle n'intègre pas le comité des plans nucléaires de l'alliance. En dépit de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne depuis le 1er décembre 2009, l'Union Européenne peine à s'entendre parfaitement et correctement dans l'instauration, la création, la mise en commun de l'utilisation unanime d'une armée européenne digne de ce nom, laquelle a une incidence directe et néfaste à long terme sur l'emploi, la créativité, la production et la fourniture du matériel militaire de haute technologie de la Communauté Européenne, et cela loin de critiquer la haute performance technologique des produits militaires du Vieux Continent. Mais si l'on regardait du côté de la pensée et des décisions europolitiques, il y aurait matière à réformer avant tout l'esprit unioniste, sans lequel l'Union Européenne ne pourrait jamais dépasser le stade de l'union économique et douanière. Tout en restant à l'écart de la pointe des sciences militaires ou étant en retard sur les technologies militaires, l'Union Européenne se retrouve actuellement face à un défi sans précédent du côté sombre de la globalisation et de la privatisation de la guerre qui suit les progrès militaro-technologiques.

En raison des objectifs divergents tant sur le plan politique qu'économique, tant sur le plan des affaires étrangères, et tant sur le plan militaire, lesquels sont inextricablement liés de par leurs histoires, leurs sociétés et leurs cultures omniprésentes, les Etats membres de l'Union Européenne ne sont pas encore prêts à sacrifier leur souveraineté respective pour former un bloc compact afin de créer une unique armée européenne sous une seule bannière et sous un

seul Etat-major commun. Quant aux Etats-Unis d'Amérique, le déficit budgétaire chronique et colossal, les crises économiques et les guerres successives pour maintenir leur influence auprès de leurs alliés ou Nations amies pourraient avoir raison d'eux à long terme. Et leur puissance politique et diplomatique est en déclin constant au vu des opérations coercitives contraignantes dans le but de rétablir leur forte influence internationale : la *Pax Americana* est fortement remise en cause par les nouveaux acteurs même si Washington reste la seule superpuissance absolue sur la scène mondiale. Pour combien de temps les Etats-Unis d'Amérique le resteront-ils ? Les nouveaux pays émergents ne cessent de remodeler l'échiquier géopolitique et géostratégique, en général au détriment du monde occidental. Les difficultés budgétaires des Forces armés des Etats-Unis pourraient se traduire par le retrait des soldats américains du continent européen. Et l'autre scénario possible et plausible du stationnement américain sur le continent européen serait inévitablement que les Européens devraient payer ou cotiser à un niveau élevé la présence militaire américaine sur le Vieux Continent comme le font le Japon et la Corée du Sud : Séoul finance les 28.500 militaires américains stationnés sur son territoire à hauteur de quelque 100 millions de dollars par an, d'autant plus que les médias coréens estiment ce chiffe allant croissant dans l'avenir[1094]. Dans ce cas de figure, l'Union Européenne devrait choisir entre louer les services militaires des Etats-Unis d'Amérique ou créer sa propre défense avec ou sans la participation de Washington. Or la création d'une force européenne unie sous une seule bannière et un commandement unique paraitrait beaucoup plus dans un roman de science-fiction que de la réalité. En raison de la pesanteur de l'Histoire lors de la formation des Nations européennes, les pays européens ne se font pas confiance en matière de défense et les Etats-Unis d'Amérique sont utilisés comme une balance stratégique dans leur propre camp. Pourtant, personne ne peut remettre en cause ô combien est bénéfique la présence américaine pour la communauté européenne tout entière. Mais n'est-il pas temps de se mettre *hic et nunc* d'accord pour une force européenne efficace avec pour objectif de remplacer la présence américaine *ad hoc* ?

Pendant les négociations entre les deux superpuissances de la Guerre Froide sur les modalités de réduction des armes nucléaires sur le contient européen et d'interdiction des essais des

[1094] Pages 14 à 17, COLLIN Jean-Yves (directeur de publication), ***Korea Analysis 2***, Edition : © Asia Centre, mars 2014, 63 pages.

armes suprêmes[1095], les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Soviétique menèrent leur pourparlers sans préalables consultations diplomatiques de leurs alliés respectifs. Néanmoins, la France et le Royaume-Uni possédaient des armes nucléaires conséquentes sans pour autant être consultés ou mis diplomatiquement au courant sur le déroulement des négociations bipartites. Les raisons se retrouvèrent dans les relations transatlantiques et dans les textes de la construction de la Communauté Européenne.

Dans les relations euro-atlantiques de 1945 à 1992, l'OTAN qui fut créée en 1949 à la demande expresse d'une Europe occidentale affaiblie, appauvrie, meurtrie et encore choquée par le second conflit mondial, était unanimement instituée par les parties prenantes comme une organisation bi-continentale stratégique pour la sécurité européenne. Pourtant, les pays européens *non libérés* par l'Armée Rouge avaient pu, sous la houlette insistante américaine, à créer une défense européenne au vu du Traité de Bruxelles de 1948, qui serait ensuite modifié en Union de l'Europe Occidentale (UEO) en 1954 où la République Fédérale d'Allemagne retrouvait enfin sa place dans le concert européen. Le renforcement des relations euro-atlantiques se faisait ressentir en raison de la dégradation et de la dangerosité d'un nouveau possible conflit international dès l'année 1947, considérée comme une année de cassure diplomatique entre les puissances victorieuses de l'Allemagne nazie : la guerre civile grecque de 1946, le blocus de Berlin de 1948, la victoire des communistes en Chine en 1949 et le début de la guerre de Corée en 1950 donnaient raison à l'inquiétude grandissante européenne, d'autant plus que la guerre des deux Corées pourrait se reproduire à l'identique avec les deux Allemagnes. Et la demande de la création de l'OTAN pour la sécurité européenne fut une conséquence logique à l'incapacité européenne de se protéger elle-même, parce que l'Europe occidentale n'avait plus assez de moyens capacitaires ni de matériels humains nécessaires pour faire face à l'Armée Rouge. Si les Américains acceptaient de positionner en permanence leurs forces armées sur le continent européen, les européens auraient une dette politico-stratégique envers Washington qui prend une ascendance décisionnelle et primordiale dans l'appareil stratégique atlantique. En contrepartie, Washington fournit à l'Europe, des aides économiques qui se transformeraient rapidement au su des affaires étrangères dégradantes avec l'Union Soviétique en celles de stratégiques.

[1095] Page 5, MEDALIA Jonathan, ***Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty: Background and Current Developments***, Edition: CRS Report for Congress, June 2nd 2015, 78 pages.
https://www.fas.org/sgp/crs/nuke/RL33548.pdf

La formulation européenne en la protection américaine fut la conséquence directe de l'absence d'un leader rassembleur : le Royaume-Uni préféra ses liens privilégiés avec les Etats-Unis d'Amérique et le Commonwealth ; la France se méfiait de l'Allemagne dans son ensemble, cherchait à établir ses anciennes influences d'avant même le premier conflit mondial, et se doutait des influences anglo-saxonnes sur la sécurité européenne et de la montée en puissance américaine dans les affaires européennes ; les autres petits pays européens se méfiaient de la France et de l'Allemagne en raison des guerres précédentes. Contre toute attente, l'élément rassembleur des Européens occidentaux venait plutôt de la menace de l'Armée Rouge. Cet élément déclencheur allait engendrer trois institutions européennes distinctes. La première institution était indéniablement un organisme stratégique européen, le Traité de Bruxelles de 1948 qui se transforma ensuite en UEO en 1954. La deuxième institution était le Traité de la Communauté Européenne du charbon et de l'acier en 1951, les deux matières hautement stratégiques pour les industries de guerre : son but était de gérer ensemble ces matières stratégiques pour éviter des conflits armés en Europe. Et la troisième institution était le projet de la création de la Communauté Européenne de Défense en 1954 (CED), à laquelle était liée la question du réarmement allemand. Après des tractations stériles entre les parties prenantes à la CED, la France, pourtant à l'initiative de ce projet stratégique, rejeta le projet de la CED en 1954 et le réarmement allemand se poursuivit dans la supervision étroite de l'OTAN, donc des Etats-Unis d'Amérique. Depuis cette mésaventure pleine de rebondissements politiques de la CED, aucune initiative sur la sécurité européenne ne figura dans les traités successifs de la Communauté Européenne.

En raison de la présence dominante et décisionnelle américaine au sein de l'Alliance Atlantique, la France de la Ve République de Charles de GAULLE quitta la structure militaire intégrée de l'OTAN en 1966. Néanmoins, Paris reste un membre actif de l'OTAN par une série d'accords de coopération spécifique : accords Ailleret-Lemnitzer du 22 août 1967[1096], Fourquet-Goodpaster du 2 décembre 1970[1097] et Valentin-Ferber du 3 juillet 1974[1098]. Ainsi le

[1096] Page 48, TÜRKE Andras Istvan, ***La politique européenne de sécurité et de défense. Quel bilan après 10 ans ? Quelles nouvelles orientations ?***, Edition: L'Harmattan, 2012, 296 pages. Dans cet accord franco-OTAN, un contact au niveau d'état-major fut conclu pour le cas où l'Europe occidentale serait le théâtre d'un conflit dans lequel la France s'impliquerait militairement, car deux Corps d'armée français fort de quelque 110.000 hommes stationnèrent en permanence en RFA et le long du Rhin. Voir la carte de la page 37.

[1097] Pages 110 à 114, BOZO Frédéric, ***La France et l'OTAN : de la guerre froide au nouvel ordre européen***, Edition : IFRI, 1991, 287 pages. Cet accord prévint la coopération franco-OTAN sur les forces de défenses inter-alliées et sur l'utilisation de la dissuasion nucléaire française. Dans cet accord, le plan français désigna clairement l'Union Soviétique comme un ennemi potentiel.

[1098] Page 50, TÜRKE Andras Istvan, ***La politique européenne de sécurité et de défense. Quel bilan après 10 ans ? Quelles nouvelles orientations ?***, Edition: L'Harmattan, 2012, 296 pages. Cet accord inclut la 1ere armée

Général de GAULLE mena-t-il une politique occidentale unique et indépendante de Washington et alla même jusqu'à critiquer vertement la politique américaine de par le monde, comme dans son discours de 1966 à Phnom Penh condamnant les affaires internationales de Washington en Indochine française. La France chercha à instaurer ses influences et à se rapprocher de l'Allemagne fédérale par le Traité de l'Elysée du 22 janvier 1963, dans lequel figuraient des coopérations politiques, économiques et stratégiques en dehors du cadre de la Communauté Européenne mais au sein de l'Europe occidentale : la France voulait une défense européenne proactive pour les Européens. C'était une initiative de Charles de GAULLE pour contrebalancer les influences grandissantes dans les affaires européennes tant américaines que soviétiques.

Sans lien avec les décisions françaises, le rapport de Davignon du 27 octobre 1970 allait conseiller la Communauté Européenne à *préparer les voies d'une Europe unie, en mesure d'assumer ses responsabilités dans le monde de demain et d'apporter une contribution répondant à sa tradition et à sa mission*[1099]. En raison du poids croissant de l'économie européenne, le rapport suggéra à l'Europe d'user de ses influences économiques pour résoudre les affaires internationales : l'ambition politique graduelle dut donc accompagner la puissance économique de la Communauté Européenne. L'unité politique communautaire, certes novice, allait se traduire sur le Traité de l'Acte Unique Européen de 1986, à la fois supranational et intergouvernemental. Cette décision européenne coïncida avec les crises des euromissiles dont le théâtre était l'Europe centrale. La Communauté Européenne assista en spectatrice et en hôtesse impuissantes devant le marchandage politico-stratégique à coup de missiles et de fusées nucléaires entre Washington et Moscou.

En raison de l'Acte Unique Européenne de 1986, du Traité de l'Elysée du 22 janvier 1963 et de la menace soviétique, la France et l'Allemagne créèrent, lors du 50e sommet franco-allemand des 12 et 13 novembre 1987 à Karlsruhe, la première brigade franco-allemande de 6.000 soldats, laquelle deviendrait l'embryon primaire du corps franco-allemand puissamment blindé de 60.000 hommes de l'armée de terre en 1992. Le dénommé Eurocorps trouva écho auprès de la Belgique, de l'Espagne et du Luxembourg dans les années suivantes. En raison

---

française dans une éventuelle bataille conventionnelle et fixa la limite de la participation française sur l'axe RMD (Rotterdam-Dortmund-Munich).

[1099] ***Rapport Davignon, (Luxembourg, 27 octobre 1970)***.
http://www.cvce.eu/obj/rapport_davignon_luxembourg_27_octobre_1970-fr-4176efc3-c734-41e5-bb90-d34c4d17bbb5.html

du Traité de Maastricht du 7 février 1992, l'Eurocorps était subordonné à l'UEO, bras armée de l'Union Européenne. En ce début des années 1990, les tractations pour créer une force armée européenne connut des tractations et des négociations qui ébranlèrent la structure de l'OTAN dont la raison d'être était remise en question à cause de la disparition du Pacte de Varsovie. Tandis que la France voulait une armée européenne proactive, l'Allemagne la considérait comme une force soutenant le renforcement de l'Alliance Atlantique. Finalement, c'est la thèse allemande qui fut acceptée par les bipartites après le feu vert de Washington. Sur le papier, l'Union Européenne avait des armées de terre et de mer, à vocation européenne mais sur base de contribution de volontariat. Seul l'Eurocorps a son quartier général permanent à Strasbourg. Les multiples forces armées européennes reflètent une Europe désunie en matière de défense, une incapacité à s'entendre pour forcer une armée européenne classique. La seule consolation est la base vivable des armées contributrices pour des opérations extérieures dans des actions proactives sous les auspices des Nations Unies, telles les participations de l'Union Européenne dans des opérations contre le terrorisme islamiste, le piratage et les actions déstabilisatrices de groupuscules armés. Enfin, ces forces armées communautaires ne sont pas des forces armées interarmées et sont toujours déficitaires en matériels modernes.

En ce début des années 1990, les conflits balkaniques et les guerres du Golfe Persique démontrèrent la faiblesse européenne et l'incohésion de la politique étrangère de l'Union Européenne sur l'échiquier mondial. Néanmoins, cette faiblesse eut le mérite d'être un phénomène rassembleur des membres européens et la clef de voute pour relancer et renforcer davantage une politique étrangère commune qui avait été déjà inscrite dans l'Acte Unique Européen de 1986 en pleine crise des euromissiles entre Washington et Moscou et consolidée par le Traité de Maastricht du 7 février 1992 après la dissolution du Pacte de Varsovie. Les Etats-Unis d'Amérique étant tenu *stricto sensu* au Traité de l'OTAN ne pouvaient pas et ne voulaient pas s'engager dans les crises balkaniques, tandis que l'Union Européenne était mal préparée à un tel conflit qui ne ressemblait à aucun connu des stratégistes. C'était un conflit politique, culturel, social, ethnique et nationaliste. Ce n'était pas du type révolutionnaire ou marxiste-léniniste. Le déni de la responsabilité partagée de la sécuritaire européenne de Washington poussa les Européens à agir vite avec les moyens juridiques au vu du Traité de Maastricht du 7 février 1992 en la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). En effet, la déclaration de Petersberg du 19 juin 1992 clarifia les futures interventions de l'Union Européenne : missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants, missions de maintien

de la paix, missions de force de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix.

Avec l'aval des Nations Unies, l'Union Européenne créa *ad hoc* la force de protection des Nations Unies (FORPRONU) pour intervenir en Yougoslavie. L'Union Européenne rencontra vite des difficultés sur ses faiblesses capacitaires et logistiques, tant dans les conflits du Golfe Persique en tant que membre de la coalition menée par les Etats-Unis dans la libération du Koweït que dans les conflits yougoslaves. La division et la mésentente de la politique étrangère commune de l'Union Européenne profita à Washington qui réussit son influence dans la résolution des crises yougoslaves par les Accords de Dayton du 21 novembre 1995 sans pour autant envoyer ses troupes dans l'interposition des antagonistes en Yougoslavie. Dans cette configuration de l'insuffisante politique étrangère commune, le Royaume-Uni de Tony BLAIR se rapprocha de l'Europe dans le but de relancer les influences britanniques dans les affaires européennes : le Sommet franco-britannique de Saint Malo des 3 et 4 décembre 1998 inaugura véritablement l'Europe de la défense parce que Londres accepta, pour la première fois, que l'Union Européenne se dota d'une capacité stratégique autonome et indépendante sans duplication inutile avec l'OTAN. Le mode opératoire était tout simple : si l'Alliance Atlantique se désintéressait d'une affaire stratégique, l'Union Européenne pourrait y intervenir avec les moyens capacitaires collectifs de l'OTAN dont les décisions avaient été prises dans ce sens lors du Conseil de l'Atlantique Nord de Berlin du 3 juin 1996 et à nouveau précisée lors du Sommet de l'OTAN à Washington des 23 et 24 avril 1999 (connue aussi de *processus de Berlin plus*). Pourtant, l'*europhilie* de Tony BLAIR ne dura que trois ans avant que le Royaume-Uni ne retournât à ses liens privilégiés avec Washington après le double attentat terroriste du 9 septembre 2001 sur le territoire américain.

L'élargissement de l'Union Européenne se faisait en talonnant la figure de l'OTAN. L'adhésion des pays européens issus du feu Pacte de Varsovie et des Balkans se passait plus vite dans l'OTAN que dans l'Union Européenne qui exigea des réformes politiques, sociales, économique et démocratiques à son image. Lors de la guerre de libération de l'Irak en 2003, l'Union Européenne se divisa entre elle sur sa tenue de la politique étrangère commune : tous les nouveaux membres soutinrent la politique de George BUSH junior, tandis qu'une bonne partie seulement avec la France et l'Allemagne en tête de peloton s'y fermement opposèrent : les membres de l'OTAN et de l'UE se divisèrent quant à la décision sur le politique de l'Irak ; les Etats-Unis et le Royaume-Uni ainsi que leurs coalisées arabes et européens envahirent

l'Irak en 2003 sans mandat clair des Nations Unies. Pourtant les opérations libyennes pour le rétablissement de la démocratie de 2011 et la crise ukrainiennes sembleraient prouver une bonne entente possible entre les Européens malgré les divergences politiques étrangères. Et les forces coercitives européennes des 28 membres réunis pour la politique étrangère commune proactive sont impressionnantes, de l'ordre 1,6 millions de soldats en 2015. Pourtant, la quantité ne rime pas avec la qualité parce que tous les pays européens sont en restructurations et en réformes afin de moderniser leurs forces armées. Les nouveaux arrivants ont des retards en matière de défense. Sur le papier, tous arrivent au même niveau que leurs collègues occidentaux : leurs participations aux opérations en Irak et en Afghanistan démontrent leurs matériels insuffisants, car ils utilisent ceux que les Forces armées des Etats-Unis leur prêtent au vu des accords du Conseil de l'Atlantique Nord de Berlin du 3 juin 1996. Seule la Pologne semble le mieux à se rapprocher des normes capacitaires de l'OTAN et de l'UE.

L'autre point de débat, malgré les tentatives de rapprochement sur le plan militaro-industriel, reste à l'ordre du jour. L'Agence européenne de défense pour soutenir les innovations à double usage sur le plan militaire et civil dans l'Union Européenne ne rencontre pas vraiment le succès escompté, à l'image des coopérations peu fructueuses et onéreuses des partenaires européens avec les Américains. Au sein de la Communauté Européenne, certains programmes militaires démontrent la capacité des Européens à fabriquer des gammes de matériels capacitaires très performants et compétitifs, mais de manière isolée et cloisonnée, tels les programmes Rafale et Eurofighter. Malgré le partage des technologies de manière ouverte entre gouvernements communautaires, la coopération franco-espagnole sur la fabrication des sous-marins finit ses relations devant le tribunal international. Tant que le débat sur la capacité militaire de l'Union Européenne ne sera pas résolu en dépit des textes juridiques, chaque membre peut toujours garder ses technologies de pointe. Une force armée européenne crédible ne peut pas exister sans complexe militaro-industriel. De même, la politique étrangère européenne ne peut être crédible qu'à condition qu'une force armée européenne soit créée et placée sous un seul Etat-major uni avec un complexe militaro-industriel communautaire pour le soutenir. En est loin ce dernier cas, car la souveraineté et les intérêts nationaux priment sur la politique européenne commune. Les méfiances et les manques de confiance intereuropéenne en termes de la géopolitique et de la géostratégie empêchent la véritable genèse de la politique étrangère commune appuyée sur une force armée européenne unie sous une seule bannière à la pointe de la technologie ultramoderne grâce à un complexe

militaro-industriel dans l'optique de faire émerger les influences propres de l'Europe sur la scène mondiale.

Sources et Bibliographie

Sources imprimées

Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, ***La coopération européenne dans le domaine des acquisitions d'équipements de défense, colloque de Munich, 1er – 2 octobre 1997***, Edition : Imprimerie Alençonnaise, 1997, 94 pages.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, ***Manuel de l'OTAN, Chronologie***, bureau de l'information et de la presse de l'OTAN, 1110 Bruxelles, Belgique, 1999, 104 pages.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, ***Structure, Faits et Chiffres***, Service de l'information de l'OTAN, 1110 Bruxelles, 8ème édition, 1981, 404 pages.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, ***Structures et Fonctionnement***, bureau de l'information et de la presse de l'OTAN, 1110 Bruxelles, Belgique, 16 pages.

NATO – OTAN, ***Bibliographie***, Edition : Place Maréchal de Lattre de Tassigny, Paris, 1962, 165 pages.

Ouvrages sur la stratégie militaire

Air Force Basic Doctrine *(Joint warfare of the armed forces of the United States)*, Edition : Secretary of the Air Force, 17 November 2003, 118 pages.

Air Force Basic doctrine, Organization, and Command *(Joint warfare of the armed forces of the United States)*, Edition : Secretary of the Air Force, 14 October 2011, 144 pages.

Airspace Control In The Combat Zone, Air Force Doctrine Document 2-1.7, Edition : Air Force Doctrine Center, USA, 13 July 2005, 91 pages.

BUILDER Carl H., BANKES Steven C. (co-auteur), NORDIN Richard (co-auteur), ***A theory derived from the practice of Command and Control***, Edition : National Defense Research Institute RAND Corporation (Research ANd Development) USA, 1998, 168 pages.

General DOUHET Giulio, ***The Command of The Air***, traduction de l'italien en anglais par FERRARI Dino, Edition : AIR FORCE HISTORY AND MUSEUMS PROGRAM Washington, D.C., 1998, 405 pages.

Général BEAUFRE André, Capitaine B.H. Liddell Hart (préfacier), ***Introduction à la stratégie***, 4e Edition : Hachettes Littérature, Collection : Pluriel, août 2009, 192 pages. 1ère édition chez ©Armand Colin en 1963, 2e édition chez Economica en 1985, 3e édition chez Hachettes en 1998.

Lt Colonel Johnny R. JONES, ***William "Billy" MITCHELL's Air Power***, Edition : Airpower Research Institute, College of Aerospace Doctrine, Research, and Education Maxwell Air Force Base, Alabama 36112-5532, septembre 1997, 112 pages.

MORIYA Hiroshi, ***Les 36 stratégies secrètes des guerriers chinois – Le guide des classiques chinois de la réussite à la guerre, en affaires et dans la vie***, WILSON William Scott (préfacier et traducteur du japonais et du chinois en anglais) et NICKELS-GROLIER Josette (traductrice de l'anglais en français), Edition : Budo Editions, juin 2010, 286 pages.

SHERMAN William Carrington, ***Air Warfare***, Colonel JOHNSON Wray R. (préfacier), Edition : Air University Press, Maxwell Air Force Base, Alabama, 1ere édition en 1926 par The Ronald Press Co, réimpression en mars 2002, 295 pages.

SUN Tzu ou SUN Tse ou SUN Zi, ***L'Art de la Guerre***, Brigadier-général de l'USMC GRIFFITH II Blair Samuel (préfacier et traducteur du chinois en anglais) et WANG Francis (traducteur de l'anglais en français), Edition : © Flammarion, Collection : Champs, 1ere édition en français en 1972 et réimpression en avril 2006, 256 pages.

SUN Tse ou Sun Tzu ou SUN Zi, ***L'art de la guerre***, Père jésuite AMIOT (1er traducteur de l'œuvre du chinois en français en 1772), AMIOT Jean-Jacques (2e traducteur contemporain

du chinois en français), CHALIAND Gérard (préfacier et commentateur), Edition : © Presses Pocket, Collection : Agora, 1993, 151 pages.

Von CLAUSEWITZ Carl, ***Principes fondamentaux de stratégie militaire***, CHAMAYOU Grégoire (préfacier et traducteur de l'allemand en français), Edition : Mille et une nuits, octobre 2006, 95 pages.

Von CLAUSEWITZ Carl, ***De La Guerre***, CHALIAND Gérard (préfacier et présentateur), MURAWIEC Laurent (traducteur de l'allemand en français), Edition : © Perrin, Collection : Tempus, avril 2006, 429 pages.

Ouvrages juridiques

Assemblée Parlementaire Documents de séance Session ordinaire de 2006 (deuxième partie), avril 2006, Volume III, Edition : © Conseil de l'Europe, aout 2006, 401 pages.

BUIRETTE Patricia, LAGRANGE Philippe (co-auteur), ***Le droit international humanitaire***, Edition : © Editions La Découverte, Collection : Repères, avril 2008, 122 pages.

CAMILLERI-SUBRENAT Anne, ***Le droit de la politique européenne de sécurité et de défense dans le cadre du traité de Lisbonne***, Edition : Lavoisier, 2010, 308 pages.

CARREAU Dominique, ***Droit international***, Edition : © Les Editions Pedone, Collection : Etudes Internationales, 8e édition, 2004, 688 pages.

DOUTRIAUX Yves, LEQUESNE Christian (co-auteur), ZILLER Jacques (préfacier), ***Les institutions de l'Union Européenne***, Edition : © La Documentation française, Collection : Réflexe Europe, 4e édition, 2001, 179 pages.

DUPUIS Pierre-Marie, ***Les grands textes de droit international public***, Edition : © Editions Dalloz, 6e édition, août 2008, 906 pages.

PRIOLLAUD François-Xavier, SIRITZKY David (co-auteur), ***Les traités européens après le traité de Lisbonne***, Textes comparés, Edition : ©La documentation française, 2010, 431 pages.

Union Européenne, ***Les traités de Rome, Maastricht, Amsterdam et Nice***, Textes comparés, Edition : ©La documentation française, 2002, 327 pages.

VAN RAEPENBUSCH Sean, ***Droit institutionnel de l'Union Européenne***, Edition : Larcier, Collection : Faculté de droit de l'Université de Liège, Belgique, 4e édition, 2005, 758 pages.

Ouvrages généraux

ADAM Bernard, ***Mémento défense-désarmement 1992 : l'Europe et la sécurité internationale***, Edition : Bruxelles : GRIP-Institut européen de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, 1992, 317 pages.

ADAM Bernard, PAILHE Caroline et SANTOPINTO Federico (co-auteurs), ***Europe puissance tranquille? : rôle et identité sur la scène mondiale***, Edition : Bruxelles : GRIP: Éd. Complexe, Collection : Les livres du GRIP ; 286-287, 2006, 190 pages.

ANDREANI Jacques, ***Le piège Helsinki et la chute du communisme***, Edition : Paris : © Odile Jacob, septembre 2005, 272 pages.

BACOT-DECRIAUD Michèle, JOUBERT Jean-Paul (co-auteur), PLANTIN Marie-Claude (co-auteur), TERCINET Josiane (préfacier), ***La sécurité internationale d'un siècle à l'autre***, Editions : © L'Harmattan, Collection : Raoul-Dandurand, 2001, 412 pages.

BADIE Bertrand (auteur), TOLOTTI Sandrine (co-auteur), ***L'état du monde 2009 – 50 idées-forces pour comprendre l''actualité***, Editions : La Découverte, 2008, 323 pages.

BADIE Bertrand (auteur), VIDAL Dominique (auteur), ***L'état du monde 2013 – La cassure***, Edition : La Découverte, 2012, 253 pages.

BAILLAUD Jean, CHAPLET Eric et ESTRATE François (co-auteurs), ***Ni Mars, ni Vénus mais une puissance " tranquille", partenaire de son allié américain***, Edition : Châteauneuf-Val-de-Bargis Paris : Édition des Riaux: CEREMS, Collection : Collection des chercheurs militaires, 2004, 53 pages.

BECKER Jean-Jacques, ***Histoire politique de la France depuis 1945***, Edition : © Armand Colin, Collection : Cursus Histoire, 8e édition, avril 2003, 249 pages.

BERSTEIN Serge, MILZA Pierre (co-auteur), ***Histoire de l'Europe – Du XIXe au début du XXIe siècle***, Edition : © Hatier, Collection : Initial, 2014, 479 pages.

BIARNES Pierre, CHAUPRADE Aymeric (co-auteur), THUAL François (préfacier), ***Pour l'empire du monde Les Américains aux frontières de la Russie et de la Chine,*** Edition : Paris : © Ellipses Edition Marketing S.A., Collection : Référence Géopolitique, septembre 2003, 960 pages.

BITSCH Marie-Thérèse, ***Histoire de la construction européenne***, Edition : © Editions Complexe (Bruxelles, Belgique), Collection : Questions à l'Histoire, 2001, 357 pages.

BONIFACE Pascal, COURMONT Barthélemy (co-auteur), ***Le monde nucléaire Arme nucléaire et relations internationales depuis 1945***, Edition : Paris : © Arman Colin, Collection : L'Histoire au présent, 2006, 260 pages.

BONIFACE Pascal, HEISBOURG François (co-auteur), ***La puce, les hommes et la bombe – L'Europe face aux nouveaux défis technologiques et militaires***, Hachette, 1986, 321 pages.

BOZO Frédéric, ***La France et l'OTAN : de la guerre froide au nouvel ordre européen***, Edition : IFRI, 1991, 287 pages.

BOZO Frédéric, ***Mitterrand, la fin de la guerre froide et l'unification allemande: De Yalta à Maastricht***, Edition : Odile Jacob, 2005, 528 pages.

BRAS Philippe, GALTIER David et MORIZOT Jean-Robert, ***Forces armées européennes et terrorisme international***, Edition : Paris : les Editions de Riaux: CEREMS, Collection : Collection des chercheurs militaires ; 18, 2005, 64 pages.

BRZEZINSKI Zbigniew, ***Le vrai Choix : l'Amérique et le reste du monde***, Edition américaine : © Zbigniew BRZEZINSKI, Perseus Books Groupe, ***The Choice. Domination or Leadership***, 2004, BUJON DE L"ESTANG Anne-Lorraine (traductrice de l'anglais en français), Edition française : © Odile Jacob, 26 mars 2004, 310 pages.

BUFFOTOT Patrice, avec la participation de Fabrice Ars, Michèle Bacot-Décriaud, João Domingues..., ***La défense en Europe : avancées et limites***, Edition : Paris : la Documentation française, Collection : Les Etudes de la documentation française, 2005, 245 pages.

BUFFOTOT Patrice, ***La défense en Europe : de la guerre du Golfe au conflit yougoslave***, Edition : Paris : la Documentation française, 1995, 215 pages.

BUFFOTOT Patrice, ***Europe des armées ou Europe désarmée ?*** Edition **:** Paris : Ed. Michalon, collection : Ligne d'horizon, 2005, 115 pages.

BURIGANA David, DELOGE Pascal (co-auteur), SEILLER Florian (co-auteur), ANDREW D. James (co-auteur), JUDKINS Phil (co-auteur), Le ROY François (co-auteur), DROIT Yohan (co-auteur), ***L'Europe des coopérations aéronautiques***, Edition : Armand Colin, Collection : Histoire, économie & société, numéro thématique 4, 2010, 128 pages.

BURGELIN Henri, ***L'Europe : prolongement ou alternative à une Défense Nationale***, Edition : © Editions Publisud, 2002, 89 pages.

CALLAGHAN Jean, SCHÖBORN Mathias (co-auteur), ***Warriors in Peacekeeping: Points of Tension in Complex Cultural Encounters ; a Comparative Study Based on Experiences in Bosnia***, Edition: LIT Verlag Münster, 2004, 444 pages.

CARRERE D'ENCAUSSE Hélène, ***L'empire éclaté***, Edition : © Flammarion, 1979, 324 pages.

CHAUTARD Sophie, ***La guerre froide : les origines, les enjeux, les moments clés***, Edition : Levallois-Perret : Studyrama, Collection : Studyrama perspectives, 2007, 170 pages.

CHASSAIGNE Philippe, ***La Grande-Bretagne et le monde de 1815 à nos jours***, Edition : Paris : © Armand Colin, Collection : collection U, 2003, 220 pages.

CHILLAUD Matthieu, ***Les Pays baltes en quête de sécurité***, Edition : Paris : Economica : Institut de stratégie comparée, Collection : Bibliothèque stratégique, 2009, 317 pages.

CLINTON Bill, ***Ma vie***, Edition américaine : Knopf Publishing Group (Random House), 2004, 1008 pages, ***My life***, BESSIERES Michel, BOTZ Agnès, FIDEL Jean-Luc (traducteurs), Edition en français : © Odile Jacob, juin 2004, 1015 pages.

COLBY William, ***30 ans de C.I.A***, Edition : Presses de la Renaissance, 1978, 376 pages.

COHEN-TANUGI Laurent, ***Le choc en retour : l'Occident dans l'après-guerre froide, 1992-2005***, Edition : Paris : O. Jacob, 2005, 215 pages.

COLLET André, ***Défense et sécurité internationale : face aux défis du XXIe siècle***, Edition : [Panazol] : Lavauzelle, Collection : Renseignement, histoire & géopolitique ; Études, 2005, 186 pages.

Colonel ROUBY Gilles, Colonel (Oberst I.G.) PFRENGLE Franz (co-auteur, partie anglaise du livre), ***OTAN –Union Européenne : partenariat ou concurrence ? NATO-European Union : partnership or competition ?***, Edition : © Les Editions des Riaux, Collection : Collection des chercheurs militaires, novembre 2005, 77+73 pages.

COLLON Michel, ***Poker menteur : les grandes puissances, la Yougoslavie et les prochaines guerres,*** Edition : EPO, 1998, 379 pages.

Compte rendu des débats, Edition : Conseil de l'Europe, Assemblée générale, session ordinaire 42 Strasbourg, Session de 1994 (troisième partie), 28 juin – 1er juillet 1994, Tome III, Séances 17 à 23, pages 461 à 650.

COT Jean (Général d'armée), Général Eric de la MAISONNEUVE (préfacier), ***Dernière guerre balkanique ? Ex-Yougoslavie, analyses, perspectives***, Edition : © L'Harmattan, Collection : FED (Fondation pour les Etudes de Défense), mai 1996, 254 pages.

CSURGAI Gyula, METHOT Laurence (co-auteur), ***Quelle perspectives géopolitiques pour l'Europe ?***, Edition : Lausanne : © Editions L'Age d'Homme, Collection : Mobiles géopolitiques, Série : Centre international d'études géopolitiques, 2004, 175 pages.

DAVID Dominique, KLEIN Jean (préfacier), ***Conflit, Puissances et Stratégies en Europe Le dégel d'un continent***, Edition : Bruxelles : Émile Bruylant, Collection : Organisation internationale et relations internationales, 1992, 213 pages.

DECAUX Emmanuel, ***Sécurité et coopération en Europe***, Edition : © La documentation Française, Paris septembre 1992, 458 pages.

DE MONTBRIAL Thierry, ***Vingt ans qui bouleversent le monde De Berlin à Pékin***, Edition : Paris : © Dunod, 2008, 626 pages.

DESSBERG Frédéric et THEBAULT Frédéric (sous la direction de ces deux personnes), ***Sécurité européenne Frontières, glacis et zones d'influence De l'Europe des alliances à l'Europe des blocs (fin XIXe siècle-milieu XXe siècle)***, Edition : Presses Universitaires de Rennes, 1er semestre 2007, 256 pages.

De NEVE Alain, ***L'Agence européenne de défense et la coopération dans le domaine capacitaire***, Edition : L'Harmattan, Collection : Défense, Stratégie et relations internationales, 2010, 252 pages.

DIXON Keith, ***La mule de Troie, Blair, l'Europe et le nouvel ordre américain***, Edition : ©Editions du Croquant, novembre 2003, 189 pages.

DUMOULIN Michel, ***La communauté européenne de défense, leçons pour demain ?*** Edition : Presses Interuniversitaires Européennes Peter Lang S.A. de Bruxelles, 2000, 435 pages.

DUMOULIN André, MATHIEU Raphaël Mathieu et SARLET Gordon (co-auteurs), SOLANA Javier (préfacier), ***La politique européenne de sécurité et de défense (PESD) : de l'opératoire à l'identitaire : genèse, structuration, ambitions, limites***, Edition : Bruxelles : Émile Bruylant, Collection : Organisation internationale et relations internationales, 2003, 938 pages.

DUMOULIN André, MANIGART Philippe (co-auteur), ***Opinions publiques et politique européenne de sécurité et de défense commune : acteurs, positions, évolutions***, Edition : Groupe de Boeck, 2010, 538 pages.

EYRAUD Henri, ***La fin de la Guerre Froide : perspectives***, Edition : Presses Universitaires Lyon, Collection : Conflits contemporains, 1992, 213 pages.

FAUCHER-KING Florence, LE GALES Patrick (co-auteur), ***Les gouvernements New Labour. Le Bilan de Tony Blair et de Gordon Brown***, Edition : Presses de Sciences Po, Collection : Nouveau Débats ; 19, 2010, 210 pages.

FAURE Justine, PROST Yannick (co-auteur), ***Relations internationales Histoire, structures, questions régionales***, Edition : © Ellipses Edition Marketing S.A, Collection : Optimum, décembre 2004, 549 pages.

FLAESCH-MOUGIN Catherine (éditeur et préfacier), ***Union Européenne et sécurité : aspects internes et externes***, Edition: © 2009 Etablissements Emile Bruylant, S.A., Bruxelles, Collection : Rencontres européennes, 2009, 441 pages.

FRANCK Christian, DUCHENNE Geneviève (co-auteur), ***L'action extérieure de l'Union Européenne Rôle global, dimensions matérielles, aspects juridiques, valeurs***, Edition : Louvain : © Bruylant-Academia S.A., Collection : Etudes Européennes Louvain, 2008, 485 pages.

FREEDMAN Laurence, VAÏSSE Maurice (préfacier), VERNET Jacques (traduction de l'anglais *The cold war*), ***La guerre froide : une histoire militaire***, Edition : Paris : Éd. Autrement, Collection : Collection Atlas des guerres, 2004, 223 pages.

FULLBROOK Mary (éditrice), BLANNING T.C.W (préfacier), ***Europe since 1945***, Edition : ©Oxford University Press, Collection : Short Oxford History of Europe, 2001, 324 pages.

GAUTIER Louis, ***Face à la guerre***, Edition : Paris : la Table ronde, 2006, 439 pages.

GANSER Daniele, PRADOS John (préfacier), ***Nato's secret armies: operation Gladio and terrorism in Western Europe***, Edition : London : Frank Cass, Collection : Contemporary security studies, 2005, 315 pages.

GHEBALI Victor-Yves, COTTI Flavio (préfacier), ***L'OSCE dans l'Europe post-communiste, 1990-1996. Vers une identité paneuropéenne de sécurité***, Edition : Bruxelles : Émile Bruylant, Collection : Organisation internationale et relations internationales, 1996, 741 pages.

GLOAGUEN Cyrille (auteur), BLAHA Jaroslav (co-auteur), MAKIENKO Constantin (co-auteur), BARIS Robert (co-auteur), KONSTANYAN Amalia (co-auteur), HEIMERL Daniela (co-auteur), RUCKER Roland (co-auteur), ***Le Courrier des pays de l'Est***, Edition : La Doc. française, 2003/2 (n° 1032), 70 pages.

GNESETTO Nicole, SOLANA Javier (préfacier), ***La politique de sécurité et de défense de l'UE Les cinq premières années (1999 – 2004)***, Edition : © Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union Européenne, 2004, 322 pages.

GNESETTO Nicole, ***La puissance et l'Europe***, Edition : Paris : Presses de Sciences politiques, 1998, 131 pages.

GNESSOTO Nicole, HEISBOURG François (co-auteur), GAUTIER Louis (co-auteur), KAMP Karl-Heinz (co-auteur), DELPECH Thérèse (co-auteur), BRAITHWAITE Rodric (co-auteur), FACON Isabelle (co-auteur), IVANOV Igor (co-auteur), RIELLI John E. (co-auteur), AXWORTHY Lloyd (co-auteur), GARCON José (co-auteur), BRINKS Jan Herman (co-auteur), BRITTAN Sir Leon (co-auteur), VERNET Daniel (co-auteur), ***Politique étrangère N°2*** ,volume 64, Edition : IFRI, été 1999, 440 pages.

GERBET Pierre, ***La construction de l'Europe***, Edition : Imprimerie nationale, collection : Notre siècle, janvier 1999, 617 pages.

GORDON R. Michael, Général Bernard E. TRAINOR (co-auteur), ***The generals' war : the inside story of the conflict of the Gulf***, Edition : Little, Brown, 1995, 576 pages

GRIBINSKI Jean-François, DULAIT Andrée (préfacier), ***L'Autriche, la Finlande, la Suède et la sécurité européenne : actes du colloque organisé le 30 avril 1996 au Sénat par l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) et le Centre de Réflexion et d'Études sur les Problèmes Internationaux CRESPI,*** Edition : Paris : La Documentation Française, 1996, 151 pages.

GROSSER Alfred, ***La République Fédérale d'Allemagne***, Edition : Presses Universitaires de France, 2e semestre 1963, 128 pages.

HASBI Aziz, ***Traité des relations internationales***, Edition : L'Harmattan, 2004, 390 pages.

HEBERT Jean-Paul, BELANGER Yves (co-auteur), LOCK Peter (co-auteur), ***Naissance de l'Europe de l'Armement***, Edition : Paris : Groupe de sociologie de la défense, Collection : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2000, 139 pages.

HEISBOURG François (directeur de publication), RACINE Bruno (préfacier), TERTRAIS Bruno (co-auteur), PATRY Jean-Jacques (co-auteur), GRESH Alain (co-auteur), SUR Serge (co-auteur), LECA Jean (co-auteur), MARRET Jean-Luc (co-auteur), BRUGUIERE Jean-Louis (co-auteur), LATHUILE Marie-France (co-auteur), PASCO Xavier (co-auteur), SITT Bernard (co-auteur), DAGUZAN Jean-François (co-auteur), MASSON Hélène (co-auteur), MARGUIN Jean (co-auteur), BOYER Yves (co-auteur), SOURISSEAU Eric (co-auteur), FACON Isabelle (co-auteur), REYNIE Dominique (co-auteur), ***Annuaire stratégique et militaire 2003 : terrorisme et prolifération dans un monde sans alliances***, Edition : ©Odile Jacob, 2003, 499 pages.

HEISBOURG François (co-auteur), BOYER Yves (co-auteur), PASCO Xavier (co-auteur), DAGUZAN Jean-François (co-auteur), TERTRAIS Bruno (co-auteur), CABESTAN Jean-Pierre (co-auteur), JAFALIAN Annie (co-auteur), GRARE Frédéric (co-auteur), HODES

Cyrus (co-auteur), FACON Isabelle (co-auteur), MARRET Jean-Luc (co-auteur), MASSON Hélène (co-auteur), RACINE Bruno (co-auteur), ***Annuaire stratégique et militaire 2004***, Edition : ©Odile Jacob, octobre 2004, 368 pages.

HEISBOURG François (directeur de publication), RACINE Bruno (préfacier), SCHLUMBERGER Guillaume (introducteur), BOYER Yves (co-auteur), TERTRAIS Bruno (co-auteur), CAILLETEAU François (co-auteur), COSTE Frédéric (co-auteur), MASSON Hélène (co-auteur), PAULIN Cédric (co-auteur), GRUSELLE Bruno (co-auteur), PASCO Xavier (co-auteur), PATRY Jean-Jacques (co-auteur), GROS Philipe (co-auteur), DAGUZAN Jean-François (co-auteur), MARRET Jean-Luc (co-auteur), ***Annuaire stratégique et militaire 2007***, Edition : ©Odile Jacob, janvier 2007, 240 pages.

HOPPE Lars, SCAPEL Christian (préfacier), ***Le statut juridique des drones : aéronefs non habités***, Edition : Presses universitaires d'Aix-Marseille, Collection : Bibliothèque de l'Association pour le développement de l'Institut, 2008, 508 pages.

HOTTIAUX Laurent, LIPONSKA-LABEROU Joanna (co-auteur), ***La politique européenne de défense***, Edition : © L'Harmattan, Collection : Questions contemporaines, 2000, 155 pages.

HOUDET Christian, LEBAS Colomban et DREVILLE Gérard (co-auteurs), ***Une défense plus globale "par et pour" une Europe plus prospère***, Edition : Paris : les Éditions des Riaux: CEREMS, Collection : Collection des chercheurs militaires, 2005, 206 pages.

Institut Européen de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité de Bruxelles, ***MEMENTO Défense-désarmement 1992 – L'Europe et la sécurité internationale***, N° 168-171, Edition : © GRIP, janvier 1992, 317 pages.

JACQUARD Roland, ***Au nom d'Oussama Ben Laden***, Edition : © Jean Picollec, Collection : Le livre de poche, 2001, 352 pages.

JOINT Pierre (auteur), COURBON Jean-Paul, FAGET Mireille, VIAU Jean-Claude (co-auteurs), ***La géographie de l'Europe des 15***, Edition : © Editions Nathan, 1995 (première édition, 1998 (deuxième édition), 160 pages.

KAHN Sylvain, ***Géopolitique de l'Union Européenne***, Edition : ©Armand Colin, 2007, 128 pages.

KAISER Karl, LELLOUCHE Pierre, GNESOTTO Nicole, KOLBOON Ingo (co-auteurs), ***Le couple franco-allemand et la défense de l'Europe***, traduction de l'allemand de BLONDY-MAUCHAND Geneviève, PONSART Sylvie et SCHÜTZE Stephan, Edition : Editions Economica, 1986, 354 pages.

KLEIN Jean, BUFFOTOT Patrice, VILBOUX Nicole (co-auteurs), ***Vers une politique européenne de sécurité et de défense Défis et opportunités***, Editions : Paris : ECONOMICA, Collection : Bibliothèque STRATEGIQUE, 2003, 204 pages.

LABOURDETTE Jean-François, ***Histoire du Portugal***, Edition : Fayard, 2000, 703 pages.

LARAN Michel, Van REGEMORTER Jean-Louis (co-auteur), ***La Russie et l'ex-URRS de 1914 à nos jours***, Edition : © Armand Colin / Masson, Paris, Collection U, 1996, 3e édition revue et corrigée, 383 pages.

LA SERRE Françoise de, ***La Grande-Bretagne et la Communauté européenne***, Edition : Presses universitaires de France, Collection : Perspectives internationales, 1987, 224 pages.

LAURENS Henry, ***Paix et guerre au Moyen-Orient L'Orient arabe et le monde de 1945 à nos jours***, Edition : © Armand Colin, Collection : Histoire contemporaine, 1ere édition en 1999, 2e édition novembre 2005, 492 pages.

LEGAULT Albert, FORTMANN Michel (co-auteur), HERVOUET Gérard (co-auteur), ***Les conflits dans le monde***, Edition : Presses Université Laval, 2004, 238 pages.

LE MORZELLEC Joëlle, PHILIP Christian (co-auteur scientifique), ***La défense européenne***, Edition : Bruxelles : Bruylant, 2003, 274 pages.

LEVESQUE Jacques, DUHAMEL Luc (co-auteur), ***L'U.R.S.S. et sa politique internationale de Lénine à Gorbatchev***, Edition : Paris : © Librairie Armand Colin, 1987, 2e édition, 404 pages.

MARILLER Roseline, ***Quelle stratégie pour l'Europe de la défense ?***, Edition : Paris : © Ed. ECONOMICA, Collection : Stratégies&Doctrines, 2006, 244 pages.

MARIS Jean-Barthélémy, BLANQUET Marc (préfacier), ***La structuration du marché européen de l'armement***, Edition : L'Harmattan, Collection : Logiques juridiques, 2012, 545 pages.

MAULNY Jean-Pierre, CAILLAUD F.-E., ***Europe Etats-Unis : coopérations et compétitions dans le domaine des systèmes de défense et des hautes technologies : actes du colloque organisé le 9 décembre 1997 / par l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS)***, [sous la direction de Jean-Pierre MAULNY et F.-E. CAILLAUD], Edition : © La Documentation française, mai 1998, 198 pages.

MAURY Jean-Pierre, ***La Construction européenne la sécurité et la défense***, Edition : Paris : Presses universitaires de France, 1996, 332 pages.

MELANDRI Pierre et RICARD Serge (sous leur direction), ***Les États-Unis et la fin de la guerre froide***, Edition : Paris Budapest Torino : l'Harmattan, Collection : L'Aire anglophone, 2005, 213 pages.

MERCHET Jean-Dominique, ***Défense européenne, la grande illusion***, Edition : Larousse, Collection : A dire vrai, 2009, 126 pages.

MONETTE Pierre-Yves, FABIUS Laurent (préfacier), MARTENS Wilfried (préfacier), ***Les Etats-Unis d'Europe***, Edition : © Editions Nauwelaerts, 1991, 320 pages.

MOREAU DEFARGES Philippe, ***Problèmes stratégiques contemporains***, Edition : Paris : © Editions Hachette, Collection : Les Fondamentaux, 1992, 156 pages.

NELSON Brian, ROBERTS David, VEIT Walter (co-auteurs), ***The European Community in the 1990s***, Edition : Berg Publishers, Inc. Oxford, The United Kingdom, Collection : International Issues, 1992, 235 pages.

NYE Joseph, ***Soft power: the means to success in world politics***, Edition: Public Affairs, 2004, 191 pages.

OLIVI Bino, ***L'Europe difficile***, traduction de l'Italien par CAVANNA Katarina et GIACONE Alessandro, Edition : Gallimard, Collection : Folio Histoire, numéro 103, 2001, 908 pages.

PASCALLON Pierre, ***Quelles perspectives pour le deuxième porte-avions français ?***, Edition : l'Harmattan, Collection : Défense, 2000, 62 pages.

PERE Vilanova Trias, NURIA Fernandez Vidal (co-auteur), ***Europa : El debate sobre defensa y seguridad***, Edition : © Plublicacions de la Universitat de Barcelona, 2001, 111 pages.

PETITEVILLE Franck, ***La politique internationale de l'Union Européenne***, Edition : Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2006, 272 pages.

PFEIL Ulrich (auteur), FONTAINE André (préfacier), ***La RDA et l'Occident (1949-1990)***, Edition : Presse universitaire Sorbonne Nouvelle, Collection : Publications de l'Institut Allemand, novembre 1999, 535 pages.

PORTES Jacques, FOUCHE Nicole, ROSSIGNOL Marie-Jeanne, VIDAL Cécile (co-auteurs), ***Europe/Amérique du Nord Cinq siècles d'interactions***, Edition : Paris : © Armand Colin, Collection : Collection U Histoire, 2008, 316 pages.

QUILES Paul, ***L'OTAN, quel avenir ?***, rapport d'information de l'Assemblée Nationale n° 1495 enregistré le 24 mars 1999, imprimé par Compocenter Elysées, 171 pages.

REID Escott, ***Time of fear and hope, The Making of the North Atlantic Treaty 1947-1949***, Edition: The Canadian Publisher McClelland and Stewart Limited, 25 Hollinger Road, Toronto, Ontario, 1949, 315 pages.

REMOND René (auteur), ***Le XXe siècle – de 1914 à nos jours***, Editions : ©Editions du Seuil, Collection : Points Histoire, 2002, 298 pages.

ROCHE Catherine, DAMIEN Thierry (co-auteur)***, L'essentiel des organisations européennes de coopération : OCDE, AELE, Conseil de l'Europe, OTAN, UEO, OSCE***, Edition : Paris : Gualino, Collection : L'essentiel, 2002, 84 pages.

SCARINGELLA Jean-Louis, CHAIGNEAU Pascal (préfacier), ***Les industries de défense en Europe***, Edirion : Paris : Economica, 1998, 269 pages.

SCHWOK René, MERAND Frédéric (co-auteur), ***L'Union européenne et la sécurité internationale Théorie et pratiques***, Edition : Bruxelles : © Bruylant-Academia S.A, Collection : Publication se l'institut européen de l'Université de Genève, 2009, 270 pages.

SIVIGNON Michel, ***Les Balkans Une géopolitique de la violence***, Edition : Paris : © Editions Belin, Collection : Mappemonde, 2009, 208 pages.

STEHLIN Paul, FRANCOIS-PONCET André (préfacier), ***Retour à zéro, l'Europe et sa défense dans le compte à rebours***, Edition : Robert Laffont, 1968, 386 pages.

STEIN George, ***The Eurocorps and Future European Security Architecture***, Edition: Routledge (Canada), Collection: European Security, Summer 1993, Vol. 2, N°2, 226 pages.

TAN Andrew T. H., ***The Global Arms Trade: A Handbook***, Edition : Routledge, 2014, 416 pages.

TATU Michel, ***La bataille des euromissiles***, Edition : Editions du Seuil, Collection L'Histoire Immédiate, novembre 1983, 120 pages.

TÜRKE Andras Istvan, ***La politique européenne de sécurité et de défense. Quel bilan après 10 ans ? Quelles nouvelles orientations ?***, Edition: L'Harmattan, 2012, 296 pages.

VAÏSSE Maurice, ***La grandeur : politique étrangère du général de Gaulle (1958-1969)***, Edition : © Librairie Arthème Fayard, Collection : Pour une histoire du XXe siècle, 1998, 726 pages.

VEDRINE Hubert, ***Face à l'hyperpuissance : textes et discours, 1995-2003***, Edition : Fayard, 2003, 380 pages.

VILMER Jean-Baptiste Jeangène, ***La guerre au nom de l'humanité – Tuer ou laisser mourir***, VEDRINE Hubert (préfacier), Edition : © Presses Universitaires de France, mars 2012, 624 pages.

WAGNER Paul J., ***Air Force Tac Recce Aircraft: NATO and Non-aligned Western European Air Force Tactical Reconnaissance Aircraft of the Cold War***, Edition : Dorrance Publishing, USA, 2009, 180 pages.

WOETS Ludovic, ***La défense en Europe***, Edition : © L'Harmattan, avril 2000, 415 pages.

Sites d'internet

http://aei.pitt.edu : Archive of European Integration (AEI) est une librairie électronique libre de l'Université de Pittsburg de Pennsylvanie des Etats-Unis d'Amérique et archive tous les documents relatifs à l'intégration et à l'unification de l'Union Européenne du XXe au XXIe siècle. Son adresse postale se trouve au numéro 4200 Fifth Avenue, Pittsburgh, PA 15260. Téléphone: 412-624-4141

http://tealgroup.co : site d'analyse des marchés de défense américain, 3900 University Drive Suite 220, Fairfax, Virginia 22030. Tel : +1 (703) 385-1992.

http://www.usinenouvelle.com : journal économique français, 2 rue Kellermann - 59100 Roubaix - France. Téléphone : 0 899 701 761

http://www.afri-ct.org : AFRI, Annuaire Français de Relations Internationales, fait partie intégrante du Centre Thucydide traitant des informations sur les relations internationales avec des publications en français et en anglais. Centre Thucydide - Analyse et recherche en relations internationales, Université Panthéon-Assas (Paris II). Bureau 219. 12, place du Panthéon, 75005 Paris. Tél : 01 44 41 56 45

http://www.airforce.com : ce site américain propose des magazines sous format électronique et papier et se spécialise sur l'arme aérienne. Adresse postale : 1501 Lee Highway, Arlington, Virginia 22209-1198.

http://www.afa.org : U.S. Air Force Association, 1501 Lee Highway, Arlington, Virginia 22209-1198.

http://www.airpower.maxwell.af.mil : Université de l'armée de l'air américaine. Air Force Research Institute (AFRI) 2009 – 2013 Phone: 334-953-2213 | Fax: 334-953-4157 (DSN 493)

http://www.aviationweek.com : site d'information sur l'industrie de défense aérienne américaine. Phone Toll-free (N. America): 1-800-525-5003. Outside N. America: +1-515-237-3682. Fax: 1-888-385-1428 or +1-712-755-7423.

http://www.dassault-aviation.com : site officiel du constructeur aéronautique français dont le siège se trouve à Saint-Cloud, dans le département des Hauts-de-Seine, en région Île-de-France, France.

http://www.defensenews.com : site d'analyse de la défense américaine indépendante dont le siège se trouve au n° 6883 Commercial Drive Springfield, Virginie 22159 USA. Téléphone : 001-703-750-7400.

http://www.dokumente-documents.info : Revue du dialogue franco-allemand. Elle donne des opinions et des analyses de la politique communautaire de la France et de l'Allemagne en versions française et allemande. Son siège social se trouve à Verlag Dokumente GmbH,

Dottendorfer Strasse 86, D-53129 Bonn. Tel.: + 49 (0) 228 92 39 805 (Redaktion) ou + 49 (0) 228 92 12 93 65 (Service). Fax: + 49 (0) 228 69 03 85. Courriel : redaktion(at)dokumente-documents.info.

http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm : EUR-Lex offre un accès direct et gratuit au droit de l'Union européenne. Le système permet de consulter le Journal officiel de l'Union européenne et inclut notamment les traités, la législation, la jurisprudence et les actes préparatoires de la législation. Tous les 3.600.000 documents de ce site sont traduits en 23 langues de l'Union Européenne.

http://fr.ria.ru : Cette agence russe RIA Novosti diffuse des informations générales en russe, français, anglais, allemand, espagnol, chinois, japonais, arabe et persan. Elle est l'une des plus importantes agences de presse de la Russie avec TASS et Interfax. Elle est officiellement sous la tutelle du ministère de la presse et de l'information de la Russie depuis le 22 août 1991. Son administration centrale est basée au N° 4 Boulevard Zubovski, Moscou. RIA possède des antennes dans plusieurs pays du monde entier.

http://harvardmagazine.com : Université américaine, 7 Ware Street Cambridge, Massachusetts 02138-4037 Tel. 617-495-5746; fax: 617-495-0324.

http://osb.revues.org : Observatoire de la société britannique est un site français sur l'étude de la politique et de la société anglaises. Ce site appartient à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université du Sud Toulon-Var, 83957 La Garde cedex, France. Des revues complètes peuvent être achetées à hauteur de 12 euros sur commande.

http://teachingamericanhistory.org : Ce site appartient à Ashbrook Center at Ashland University, dans l'Etat de l'Ohio des Etats-Unis d'Amérique et fournit des documents relatifs à l'histoire américaine. Son adresse postale se trouve au 401 College Avenue | Ashland, Ohio. Ses numéros de téléphones avec des appels non surtaxés (Toll Free) sont 44805 (419) 289-5411 | (877) 289-5411. Sourriel : info@TeachingAmericanHistory.org

http://www.ame-france.eu : site d'anciens militaires français ayant participé à des opérations extérieures. C'est une association des Anciens des Missions Extérieures dont l'actuel

président est William NAVARRO. Et son siège se trouve au numéro 48/50 boulevard Carnot 94150 ALFORTVILLE, France.

http://www.armyrecognition.com : Site de magasines spécialisés dans les revues militaires sur support de papier et de web. Les informations sont très claires et parfois reprises d'autres sites spécialisés dans le monde militaire de par le monde. Les écrits sont en français et en anglais. Son adresse postale est le n° 5, rue des Bourlottes, 1.367, Ramillies, Belgique. Tél : + 32 474791601 – Fax : + 32 81567367.

http://www.assembly-weu.org/fr : (site officiel de l'Assemblée de l'UEO, 43, avenue du Président Wilson, 75775 Paris Cedex 16 – France. Tél : (+33)1.53.67.22.00 – Fax : (+33)1 53.67.22.01).

http://www.bbc.co.uk : journal télévisé et numérique britannique, British Broadcasting Corporation (BBC), siégeant au Media Centre 201 Wood Lane, London W12 7TQ, United Kingdom.

http://www.brookings.edu : organisation indépendante et non-partisane, vouée à la recherche, l'analyse, l'éducation, et la publication d'ouvrages sur les politiques publiques dans l'économie, la politique internationale, et la gouvernance. Le premier « Think tank » du monde de par le budget (61 millions de dollars) a été créé en 1927 par Robert Somers Brookings et son siège se trouve à Brookings 1775 Massachusetts Ave, NW, Washington, DC 20036. Tél : +001 202.797.6000.

http://www.ccomptes.fr : site officiel du gouvernement français pour le contrôle de la régularité des comptes publics. Son siège se trouve au Palais Cambon, 13 rue Cambon, Paris. Courriel : courdescomptes@ccomptes.fr.

http://www.cehd.sga.defense.gouv.fr : site français du Centre d'Etudes et d'Histoire de la Défense, fait partie du ministère de la Défense français et donne des liens à des centres de recherches stratégiques et militaires français.

http://www.centreasia.eu : site français d'analyses des affaires coréennes ; les publications sont en français et en anglais. Son siège se trouve à Paris, 71 boulevard Raspail, 75006 Paris-France. Courriel : koreaanalysis@centreasia.eu.

http://www.chathamhouse.org.uk : cet Institut royal des Affaires internationales britannique, fondé en 1920, se veut aussi être indépendant et un lieu de libre débat sur la sécurité, la politique, le droit international, la santé et l'économie du monde entier. La localisation de cet institut se trouve au 10 St James's Square London SW1Y 4LE. Tél : +44 (0)20 7957 5700. Fax : +44 (0)20 7957 5710.

http://www.cidob.org : CIDOB est un acronyme signifiant Barcelona Center for International Affairs, une fondation d'études des affaires étrangères, et un think-tank catalan fondé en 1973. La plupart des documents sont en catalan, espagnol et anglais et rares sont ceux en français. L'institut se base au N° 12 Elisabets, 08001, Barcelone, Espagne.

http://www.cirpes.net : CIRPES - Centre Interdisciplinaire de Recherches sur la Paix et d'Etudes Stratégiques – est un des centres de recherche de l'École des Hautes Etudes En Sciences Sociales (ou EHESS) dont le siège se trouve au 54, boulevard Raspail, Paris. Ce centre fournit des analyses de la géopolitique et géostratégique du monde contemporain.

http://www.cndp.fr : le Centre National de Documentation Pédagogique (CNDP) est un établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale française. Le CNDP oriente et coordonne l'activité de 31 centres régionaux (CRDP) et de 85 centres départementaux (CDDP) avec lesquels il forme un réseau national : le réseau de Services, Culture, Editions, Ressources pour l'Éducation Nationale (SCÉRÉN). Les établissements du SCÉRÉN ont une mission commune : répondre aux besoins des usagers du système éducatif en proposant des éditions, de la documentation, un accueil personnalisé partout en France, de la formation et de l'expertise en ingénierie documentaire. Son siège se trouve au numéro 4, avenue du Futuroscope - Téléport 1 - BP 80158 - 86961 Futuroscope cedex. Accueil : tél. 05 49 49 78 78

http://www.coe.int : site officiel du Conseil Européen, dont le siège se trouve à Strasbourg, en France, Avenue de l'Europe, F - 67075 Strasbourg Cedex, Tél. +33 (0)3 88 41 20 00.

http://www.dtic.mil : Defense Technical Information Center est un site pour l'analyse et la publication des informations techniques et technologiques pour le Département de l'armée américaine. Son siège se trouve au n° 8725 John J. Kingman Road, Fort Belvoir, Virgirnia, 22060-6218, USA. Téléphones : (001)703-767-8273 or DSN (001)427-8273 or (001)1-800-225-3842. Courriel : Reghelp@dtic.mil.

http://www.diploweb.com : un site géopolitique francophone faisant des analyses et des commentaires sur la politique internationale. Son siège se trouve au 12 rue Cassette, 75006 Paris, France.

http://www.eads.com : site officiel du consortium aéronautique européen, European Aeronautic Defence and Space company (EADS), dont le siège social se trouve à Leyte, au Pays-Bas.

http://www.ecpad.fr : L'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD) a pour mission de garantir la disponibilité permanente d'équipes de reportage formées aux conditions de tournage opérationnel pour témoigner en temps réel de l'engagement de nos armées sur tous les théâtres d'opérations. L'ECPAD est un site officiel français appartenant au ministère de la défense.

http://www.ena.lu/fr : European Navigator est une bibliothèque numérique dédiée aux étudiants, enseignants et chercheurs sur l'Histoire de la construction européenne de 1945 à nos jours. Le site est conçu et réalisé par le Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE).

http://www.europarl.europa.eu : site officiel du Parlement Européen diffusé en 22 langues de l'Union Européenne.

http://www.fas.org : Federation of American Scientists (FAS) qui publie des doctrines de l'armée américaine, la politique du gouvernement américain, la géopolitique et la géostratégie de par le monde pour le compte du gouvernement américain. 1725 De Sales Street NW, Suite 600, Washington, DC 20036-4413 • 202-546-3300.

http://www.flightglobal.com : C'est un magazine hebdomadaire britannique spécialisé dans l'aviation, dont la première édition date de 1909. La version papier s'appelle Flight International. Courriel du responsable Andrew Doyle : andrew.doyle@flightglobal.com et son numéro de téléphone est 0044 20 8652 3096.

http://www.frstrategie.org : ce site indépendant d'analyses de référence est le centre de Documentation de la Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS) qui regroupe l'ensemble des services de Documentation de la Fondation pour les Etudes de Défense (FED) et du Centre de Recherches et d'Etudes sur les Stratégies et les Technologies (CREST). La publication se fait en français et en anglais. Son siège se trouve au N° 4 bis rue des Pâtures à Paris. Courriel de Marie-France Lathuile, responsable du Service de Documentation : mf.lathuile@frstrategie.org. Téléphone : Tél : 01-43-13-77-77. Télécopieur : 01-43-13-77-78.

http://www.for-ua.com : c'est un site d'analyse ukrainien indépendant qui a été créé en 2001. Les contributeurs sont des journalistes, des programmeurs et des photographes.

http://www.globalsecurity.org : Site de référence américain sur les armes basé à 300 N. Washington St. Suite B-100 Alexandria, VA 22314, Tél: +001 703-548-2700, Fax: +001 703-548-2424. C'est un site fournissant des bases de données sur l'analyse politique et stratégique, et sur la spécification des armes.

http://www.guardian.co.uk/news : journal britannique. PO Box 68164, Kings Place, 90 York Way, London N1P 2AP.

http://www.gov.uk : Site officiel du gouvernement britannique où sont entreposés des textes gouvernementaux sur la politique du pays.

http://www.iar-gwu.org : c'est un site universitaire américain de la politique étrangère et fait partie de l'Université Georges Washington. Courriel : iar@gwu.edu. Adresse postale : 1957 E Street, NW, Room 303-E, Washington, DC 20052.

http://www.ifri.org : Institut Français des Relations Internationales (IFRI), dont le siège social se trouve à Paris, possède des bureaux d'études dans 169 pays du monde. 27 rue de la

Procession, 75740 Paris Cedex 15 – FRANCE. Tel : +33 (0)1 40 61 60 00. Fax : +33 (0)1 40 61 60 60.

http://www.isn.ethz.ch : (site publique suisse International Relations and Security Network, base à Zurich, Suisse, au Center for Security Studies (CSS) at ETH Zurich (Swiss Federal Institute of Technology Zurich. Son siège se trouve au Leonhardshalde 21, LEH 8092 Zurich, Suisse. Tel: +41 44 632 07 57 / 40 25 - Fax: +41 44 632 14 13).

http://www.iss.europa.eu : l'Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union européenne, IESUE, (European Union Institute for Security Studies, EUISS) est une agence du Conseil relevant du deuxième pilier de l'UE, la Politique étrangère et de Sécurité commune (PESC). Cet institut a pour but l'analyse et la promotion des affaires géopolitiques et géostratégiques dans un environnement intellectuel indépendant pour le compte du Conseil européen et pour le Haut Représentant de l'UE de la politique étrangère. Créé le 20 janvier 2001 et inauguré le 1er janvier 2002, l'IESUE remplacera l'Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union de l'Europe Occidentale qui fut créé en juillet 1990. Les fameux Livres de Chaillot sont des publications scientifiques de l'IESUE et sont rédigés en français et en anglais.

http://www.iss-eu.org : (institut d'étude de sécurité de l'Union Européenne, 43 Avenue du Président Wilson, 75775 PARIS CEDEX 16 France. Tél : +33 (0)1 56.89.19.30 – Fax : +33 (0)1 56.89.19.31). Ce site franco-anglais fournit des informations sur la politique et la sécurité européenne.

http://www.iiss.org : The International Institute for Strategic Studies dont le siège se trouve à Londres, fait des analyses sur les conflits militaires, est fondé en 1958, possède des annexes aux Etats-Unis (Washington) et à Singapore. Son adresse postale à Londres : Arundel House 13–15 Arundel Street, Temple Place, London WC2R 3DX, Tel: +44 (0) 20 7379 7676, Fax: +44 (0) 20 7836 3108.

http://www.ladocumentationfrancaise.fr : (site gouvernemental de la documentation française, 29, quai Voltaire - 75007 Paris. Téléphone : 01.40.15.70.00. Ce site propose de nombreux liens vers d'autres sites, essentiellement des sites officiels.

http://www.latribune.fr : journal français siégeant au 18, rue Pasquier, 75008 Paris. Téléphone : 01 78 41 40 93.

http://www.lefigaro.fr : journal français, 14 Boulevard Haussmann, Paris. Tél : 01 57 08 50 00

http://www.lemonde.fr : journal français siégeant au 80, boulevard Auguste-Blanqui, F-75707 Paris Cedex 13.

http://www.lexpress.fr : journal français siégeant au 29, rue de Châteaudun - 75 308 Paris Cedex 09. Tel : 01 75 55 10 00.

http://www.lefauteuildecolbert.fr : c'est un blog français dédié à la marine. Les informations sont bien documentées et relatées par des personnages travaillant sur les dossiers de la marine de guerre.

http://www.loc.gov/crsinfo : site du *Congress* américain à Washington.

http://www.military.com : site officiel du journal des militaires américains. Tél : 703-270-7169.

http://www.nato.int : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, son siège se trouve au Boulevard Léopold III, 1110 Bruxelles, Belgique. Tel.: 32 2 707 50 41 – Fax: 32 2 707 50 57.

http://www.naval-technology.com : c'est un site anglais de construction navale de défense généré par Progressive Media Group Limited. Ce site produit des informations générales sur tous les navires de guerre du monde. Son siège social se trouve à John Carpenter House sur la rue John Carpenter, à Londres, au Royaume-Uni. Courriel : navalsales@nridigital.com. Téléphone : +44 207 936 6400.

http://www.navy.mil : site de la marine américaine, 1200 Navy Pentagon, Washington DC 20350-1200

http://www.operationspaix.net : ce site canadien est une initiative du Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix (ROP). Il se veut la référence obligée en matière

d'opérations de paix pour un public francophone. L'adresse du siège social est au 3744, rue Jean-Brillant, Bureau 581, Montréal (Québec), H3T 1P1, Tél : (1) 514-343-7536, Fax : (1) 514-343-7348.

http://www.pbs.org : Public Broadcasting Service (PBS) est un réseau de télévision public états-unien à but non lucratif et regroupe 350 stations de télévision membres à travers tout le pays. Ces stations détiennent le PBS en propriété collective. Son siège social se trouve au 2100 Crystal Drive à Arlington, dans l'Etat de Virginie 22202.

http://www.persee.fr : Persée est une bibliothèque en ligne et en libre accès de revues scientifiques françaises en sciences humaines et sociales, créée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et mise en ligne en 2005. Sa mise en œuvre a été confiée à l'Université de Lyon II, et un second site de numérisation et de production a été choisi par le ministère, opérationnel depuis 2008 : la Bibliothèque de sciences humaines et sociales de Paris Descartes-CNRS (UMS 3036). Son développement a été confié à la société informatique Linagora.

http://www.rand.org : Research and Development est un site d'analyses politiques, est crée en 1946 sous les impulsions de l'armée de l'air américaine avant de devenir un site entièrement dédié à la recherche et aux analyses politiques. Son siège se trouve à Santa Monica en Californie (USA). Il possède des annexes à Londres, à Bruxelles et à Doha. Son adresse postale : 1776 Main Street, Santa Monica, CA 90401-3208, Tel: 310-393-0411, Fax: 310-393-4818.

http://www.usherbrooke.ca/ : l'Université de Sherbrooke, créée en 1954, est un établissement francophone réputé pour ses articles scientifiques et se situe dans la ville homonyme de la province de Québec du Canada. Son adresse postale est le numéro 2500, boulevard de l'Université, Sherbrooke, Québec, Canada et le numéro de téléphone, 001 819 821 7000.

Ouvrages numériques sous forme de PDF

Assemblée Nationale française

ADAM Patricia (députée), COVA Charles (député), LAMOUR Marguerite (député) et RIVIÈRE Jérôme (député), Rapport d'information N° 1196 à l'Assemblée nationale *PAR LA COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES sur le* ***mode de propulsion du second porte-avions***, N°1196 du 5 novembre 2003, 54 pages.

Compte rendu N°8. Commission de la défense nationale et des forces armées. Audition de l'Amiral Pierre-François FORISSIER. 14 octobre 2009, 16 pages.

Compte rendu N°36, **Commission des Finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Mission d'évaluation et de contrôle. La conduite des programmes d'armement en coopération.** Audition des attachés de défense et d'armement de l'ambassade de France à Londres : contre-amiral Henri SCHRICKE et Nicolas FOURNIER, ingénieur en chef de l'armement. Assemblée nationale. 23 mai 2013. 8 pages.

CORNUT-GENTILLE François (Député), **DÉFENSE - ÉQUIPEMENT DES FORCES – DISSUASION**, **TOME VII,** Loi de finance pour 2012 (n° 3775), N° 3809, Assemblée Nationale, 25 octobre 2011, 400 pages.

CORNUT-GENTILLE François (député), LAUNAY Jean (député), BRIDEY Jean-Jacques (député), ***Mission d'évaluation et de contrôle (MEC) sur la conduite des programmes d'armement en coopération***, Rapport d'information n° 1234, Assemblée Nationale, 10 juillet 2013, 166 pages.

Rapport d'information à l'Assemblée nationale ***Par la mission commune sur les évènements de Srebrenica***, 22 novembre 2001, 296 pages.

Rapport d'information à l'Assemblée nationale ***Par la commission des Affaires étrangères sur la situation au Kosovo***, 5 décembre 2007, 80 pages.

Rapport d'information à l'Assemblée nationale **Mission d'évaluation et de contrôle (MEC) sur la conduite des programmes d'armement en coopération**, N°1234 du 10 juillet 2013, 166 pages.

RIVIÈRE JEROME (député), ***PROJET DE loi de finances pour 2006, DÉFENSE - ÉQUIPEMENT DES FORCES***, TOME VIII, N°2572, 12 octobre 2005, 44 pages.

TESSIER Guy (député), ***AU NOM DE LA COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES, SUR LE PROJET DE LOI CONSTITUTIONNELLE (N° 820), de modernisation des institutions de la Ve République***, 13 mai 2008, 35 pages.

Livre Blanc sur la Défense de la France de 1994, 178 pages.

CIRPES (Centre Interdisciplinaire de Recherche sur la Paix et d'Etudes Stratégiques)

HEBERT Jean-Paul, ***La coopération franco-allemande en matière d'armement : le passage difficile de la dualité à la pluralité***, Edition : CIRPES, 1999, 45 pages.

Conseil Européen

Conseil européen de Barcelone des 15 et 16 mars 2002, 73 pages.

L'Union Européenne, ***Rapport de TINDERMANS Leo au Conseil Européen***, supplément 1/76, 44 pages, 1974.

STRATÉGIE EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ - UNE EUROPE SÛRE DANS UN MONDE MEILLEUR, Conseil de l'Union Européenne, Javier SOLANA (préfacier), Edition : © Communautés européennes, 2009, 50 pages.

Cour des Comptes de la France

La coopération franco-britannique en matière de porte-avions : une perte nette pour les finances publiques françaises, Cour des comptes, Rapport public annuel 2014 – février 2014, Tome I, Volume 1-1, 18 pages.

Federation of American scientists (FAS)

COOPER William H., ***EU-U.S. Economic Ties: Framework, Scope, and Magnitude***, Congressional Research Service, February 21, 2014, 12 pages.

GERTLER Jeremiah, ***U.S. Unmanned Aerial Systems***, Edition : CRS Report for Congress, 3 janvier 2012, 55 pages.

KAMINSKI Paul, ***The Role of Autonomy in DoD Systems***, Edition : Defense Science Board (USA), Juillet 2012, 125 pages.

GRIMMETT Richard F. (auteur), KERR Paul K. (co-auteur), ***Conventional Arms Transfers to Developing Nations, 2004-2011***, Edition : CRS Report for Congress, August 24th 2012, 90 pages.

LCDR (commandant) Juan H. HOGAN, USN, ***UCAVs : Silver Bullet or Flash in the Pan ?***, Edition : Naval War College, February 2003, 23 pages.

MEDALIA Jonathan, ***Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty: Background and Current Developments***, Edition: CRS Report for Congress, June 2nd 2015, 78 pages.

Major Robert C. NOLAN II, ***THE PILOTLESS AIR FORCE ? A look at replacing operators with advanced technology***, Edition : The Research Department Air Command and Staff College in Maxwell Air Force Base, Alabama, USA , mars 1997, 50 pages.

O'ROURKE Ronald, ***CHANGES IN THE ARCTIC***, Edition : CRS Report for Congress, March 17th 2015, 132 pages.

Fondation pour la recherche stratégique

TARDY Thierry, ***L'ONU en Europe : vers un rôle opérationnel subsidiaire***, Edition : Fondation pour la recherche stratégique, septembre 2000, 27 pages.

GRIP-Institut européen de recherche et d'information sur la paix et la sécurité

DURUT Sophie, MAMPAEY Luc (co-auteur), ***Dépenses militaires, production et transferts d'armes – Compendium 2014***, Edition : © Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), 16 avril 2014, 56 pages.

Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union Européenne/ EU Institute for Security Studies (ISS)

EUISS Yearbook of European SecurityY•E•S 2013, 366 pages.

GNESOTTO Nicole, ***Leçons de la Yougoslavie***, Edition : ISS, Collection : Cahiers de Chaillot n°14, mars 1994, 29 pages.

MISSILORI Antonio (directeur), ***Defence matters 2013 – EU key documents***, Edition : EU Institute for Security Studies, 9 avril 2013, 172 pages.

MISSIROLI Antonio (Directeur), ROGERS James, GILLI Andrea (Rapporteurs), ***Enabling the future – European military capabilities 2013-2025: challenges and avenues***, Edition : EUISS, 2013, 73 pages.

Quelle défense européenne pour 2020 ? Sous la direction de Álvaro de VASCONCELOS, Catherine ASHTON (préfacière), Edition : © Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union européenne, 2010, 216 pages.

RUTTEN Maartje, ***De Saint-Malo à Nice : Les textes fondateurs de la défense européenne***, Cahiers de Chaillot-numéro 47, Edition : Institut d'Etudes de Sécurité de l'Europe Occidentale, mai 2001, 254 pages.

TARDY Thierry (autor), ***CSDP in action – What contribution to international security ?*** Chaillot Paper N° 134, Editrion: EU Institute for Security Studies, June 12th 2015, 54 pages.

Institut français pour des relations internationales (IFRI)

BRUSTLEIN Corentin, ***Vers la fin de la projection de forces ? I. La menace du déni d'accès,*** Edition : Institut français des relations internationales (IFRI), avril 2010, 33 pages.

CLOUET Louis-Marie, NARDON Laurence (co-auteur), ***Les drones MALE Quelles options pour l'Europe ?***, Edition : Institut français des relations internationales (IFRI), 7 avril 2010, 38 pages.

De DURAND Etienne (rédacteur en chef), MICHEL Benoît (auteur), TENENBAUM Elie (co-auteur), ***La guerre des hélicoptères – L'avenir de l'aéromobilité et de l'aérocombat***, Edition : IFRI, Collection : Focus stratégique N°32, juin 2011, 72 pages.

Ministère de la Défense français

HAINE Jean-Yves, ***L'Eurocorps : processus de socialisation et construction d'une identité transnationale***, centre d'Etudes en sciences sociales de la défense de Paris, janvier 2001, 115 pages.

Le Corps Européen, collection : Mémoire et Citoyenneté, N° 24, 2001, 12 pages.

Projet de loi de programmation militaire 2014/2019, 2013, 55 pages.

ROLLET Cédric (lieutenant), ***De la Forpronu à l'Ifor La France en Bosnie 1992-1996***, Edition : Centre de Doctrine d'Emploi des Forces (CDEF) et Division Recherche et Retour d'Expérience, Collection : Cahier de la recherche doctrinale, 6 juillet 2006, 65 pages.

Organisation des Nations Unies

Rapport de Lakhda BRAHIMI pour le Secrétaire général des Nations Unies Kofi ANNAN, ***Rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies***, 21 août 2000, 84 pages.

Rapport des Nations Unies, ***Former Yugoslavia-UNPROFOR***, septembre 1996, 45 pages.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Le sommet de Prague et la transformation de l'OTAN des 21 et 22 novembre 2002. 126 pages.

Persée

HEISBOURG François, ***Défense et sécurité extérieure : le changement dans la continuité***, volume 50, numéro 2, 1985, 24 pages

PELLISTRANDI Jérôme, ***L'armée espagnole à l'épreuve de la démocratie et de l'Europe***, *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 2/ 2002 (n° 74), Edition : Presses de Sciences Po de Paris, 212 pages.

Portail Web officiel de l'Union Européenne

Déclaration de Barcelone et partenariat euro-méditerranéen des 27 et 28 novembre 1995 (version anglaise), commission européenne, 14 pages.

L'Europe élargie - Voisinage : un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud. Commission européenne, 11 mars 2003, 28 pages.

Rapport final du Groupe de travail VIII "Défense", Michel BARNIER (rapporteur), 16 décembre 2002, 29 pages.

TRAITÉS CONSOLIDÉS CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX, Edition : © Union européenne, mars 2010, 410 pages.

Traité de la Communauté Economique Européenne - CEE (Rome, 25 mars 1957), 134 pages.

Towards a European strategy for the development of civil applications of Remotely Piloted Aircraft Systems (RPAS), Edition : Commission Européenne SWD (2012) 259 final, 4 septembre 2012, 30 pages.

Une Europe sûre dans un monde meilleur – Stratégie européenne de sécurité, Bruxelles, 12 décembre 2003, 15 pages.

Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil Européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, ***Programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020***, 30 novembre 2011, 16 pages.

SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute)

SIPRI YEARBOOK 2013 - Armaments, Disarmament and International Security, 28 pages.

The SIPRI Military Expenditure Database in 2014 (format Microsoft Excel).

Sénat français

BOYER André (sénateur), rapport d'information sur ***l'avenir du groupe aéronaval***, N° 358, 25 mai 2000, 73 pages.

MARINI Philippe (sénateur), **Projet de loi de finances pour 2002 - Tome III - Annexe 42 : II. Défense : Exposé d'ensemble et dépenses en capital**, rapport général N° 87, session de 2001 à 2002, 103 pages.

PINTAT Xavier (sénateur), ***Projet de loi autorisant la ratification du traité entre la France et le Royaume-Uni de Grande Bretagne relatif à des installations radiographiques et hydrodynamiques communes*** I10-3861, 30 mars 2011, 53 pages.

ROGER Gilbert (sénateur), DULAIT André (sénateur), ***Projet de loi de finances pour 2014, DÉFENSE : PRÉPARATION ET EMPLOI DES FORCES***, Tome VI, N° 158, 21 novembre 2014, 75 pages.

U.S. Army War College Strategic Studies Institute

BLANK Stephen J., ***Russian Nuclear Weapons: Past, Present, and Future***, Edition: U.S. Army War College Strategic Studies Institute, novembre 2011, 525 pages.

CHILCOAT Richard A. , CERAMI Joseph R. (co-auteur), BAETJER Patrick B. (co-auteur), ***THE FUTURE OF TRANSATLANTIC SECURITY RELATIONS,*** Edition : Strategic Studies Institute (USA), September 2006, 122 pages.

Colonel MATTHEWS Lloyd J. (US Army retired), ***The future of the American military presence in Europe***, Edition : Strategic Studies Institute (USA), May 2000, 150 pages.

CRAIG NATION R., ***War in the Balkans, 1991-2002***, Edition: U.S. Army War College Strategic Studies Institute, august 2003, 404 pages.

Lieutenant Colonel COONEN Stephen J. (US Army), ***The widening capabilities gap between the United States and Europe : does it matter ?***, Edition : Strategic Studies Institute (USA), 2006, 18 pages.

PEARL Jonathan, ***Forecasting Zero: U.S. Nuclear History and the Low Probability of Disarmament***, Edition: U.S. Army War College Strategic Studies Institute, novembre 2011, 71 pages.

ULLMAN Harlan (auteur), WADE James Junior (co-auteur), EDNEY Bud L.A (co-auteur), FRANK Frederick Junior (co-auteur), HORNER Charles (co-auteur), HOVE Jonathan (co-auteur), BRENDLEY Keith (secrétaire de direction), ALBERTS David S. (préfacier), ***Shock and Awe - Achieving Rapid Dominance***, Edition : National Defense University (Washington, D.C.), October 1996, 175 pages.

.

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

ARCHE
ARTS, CIVILISATIONS
HISTOIRE DE L'EUROPE

Phan Dary BOU

La défense européenne
De l'implosion de l'URSS à la crise ukrainienne

Résumé en français

Depuis la chute du Mur de Berlin en 1989, l'Union Européenne s'affirme sur le devant de la scène mondiale en s'appuyant sur sa formidable économie. Pourtant, sa politique étrangère commune n'est pas à la mesure de sa taille économique. Sa sécurité est assurée par l'OTAN et des efforts contradictoires se manifestent pour une politique étrangère commune. La construction européenne ne sera complète qu'avec une armée européenne sous une unique bannière. Les crises successives au voisinage de l'Europe rassemblent les europoliticiens qui décident de créer des forces armées trans-européennes avec un mandat clair et avec l'aval de l'OTAN pour éviter le dispersement inutile des ressources capacitaires euro-atlantiques afin de participer aux missions de l'ONU dans la sécurité mondiale. Les efforts du maintien capacitaire de l'Union Européenne entrainent le développement de l'économie industrielle militaire et civile grâce aux innovations duales, sur laquelle s'appuie la politique coercitive de l'Union Européenne.

Mots clés : Défense européenne, Eurocorps, OTAN, Union Européenne, Able Archer

Résumé en anglais

Since the fall of the Berlin's Wall in 1989, the European Union asserts its leading role in the world through its tremendous economy. But its common foreign policy does not have the size of its economy. Its security is ensured by NATO and the contradictory objectives are embodied in the common foreign policy. The European construction will be complete only when it will have its integrated army under a single banner. The successive crises gather the European lawmakers who decide to create trans-European armed forces with a clear mandate and with the consent of NATO to avoid the dispersal of euro-Atlantic strategic resources in order to participate in the missions of UN in the world's security. The efforts to build up the EU's strength promote the large military and civil economic increases of industrial dual innovations. And the European coercive policy bases on these behalf.

Keywords: European defence, Eurocorps, NATO, European Union, Able Archer